

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour Plaine Limagne

ENTRE

La Communauté de communes Plaine Limagne,

Représenté par son Président, Claude RAYNAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération n°162-2021 du 7 décembre 2021,

Ci-après désigné par « Plaine Limagne »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet, Philippe CHOPIN,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes Plaine Limagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

La Communauté de communes Plaine Limagne réunit 25 communes.

Un diagnostic territorial statistique et cartographié est annexé au CRTE (annexe 2).

Une enquête menée en 2021 auprès des 25 communes, réalisée par Palabreo et CDHU dans le cadre d'un appui en ingénierie fourni par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, permet de dresser en complément un portrait du territoire vécu.



Article 2 – Ambition du territoire de Plaine Limagne

Plaine Limagne et ses communes partagent un projet de territoire commun, qui porte l'ambition politique et stratégique du territoire.

Pour construire ce projet de territoire, Plaine Limagne s'est appuyée sur une démarche de concertation construite et mise en œuvre par CDHU et Palabrea, une ingénierie mise à disposition par l'ANCT selon les modalités précisées à l'article 5. La construction du projet de territoire intercommunal s'est appuyée sur la conférence des maires. Dans un premier temps, les maires ont répondu à un questionnaire les amenant à formuler leur représentation des enjeux du territoire communal et intercommunal. Dans un deuxième temps, les maires ou leurs représentants se sont réunis en séminaire, pour s'approprier à l'échelle intercommunale les enjeux identifiés à l'échelle communale.

Le contexte local dépeint à l'article 1 est à l'origine d'une identité singulière de Plaine Limagne :

- Un caractère rural dans un paysage de plaines ;
- Une ruralité dynamique ;
- Un territoire, des ressources, un cadre de vie favorable à la population et aux activités.

Le territoire fait face à des difficultés :

- La capacité à offrir les équipements, services, commerces, soins, répondant aux besoins de la population ;
- Le maintien d'un cadre de vie de qualité par l'aménagement du territoire et la préservation des ressources ;
- Le soutien à l'attractivité économique du territoire, notamment en lien avec sa desserte physique (par les transports) et numérique.

Pour Plaine Limagne, l'enjeu de ce projet de territoire est triple.

Il s'agit d'abord de proposer à la population une réponse aux besoins : se loger, travailler, consommer, mais aussi se soigner et vivre en société. A l'échelle du territoire, la difficulté est toutefois de hiérarchiser les besoins et de territorialiser l'action publique.

Pour cela, ce premier enjeu doit être pensé main dans la main un deuxième enjeu, celui d'articuler dans une coopération supra-communale la poursuite d'objectifs communs.

Enfin, le troisième enjeu du projet de territoire est et sera de trouver et mettre en œuvre des réponses opérationnelles adaptées aux problématiques partagées localement.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Des ressources naturelles préservées et valorisées
- Axe 2 : Un territoire dynamique et connecté qui soutient son économie
- Axe 3 : Des services de proximité diversifiés pour tous
- Axe 4 : Des bourgs et villages de qualité et accessibles

Les axes stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des indicateurs de suivis chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs, numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux. Ces indicateurs seront enrichis ultérieurement d'objectifs chiffrés dans la mesure du possible. Ces fiches indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Maringues, Aigueperse et Randan (2021-2027)
- Le programme Territoires d'industrie (signé en 2021)
- La convention territoriale globale signée avec la CAF (2021-2024)
- Le Contrat Ambition Région signé avec le Conseil régional (en cours de renouvellement)
- Le Contrat Territorial de Développement Durable signé avec le Conseil départemental (en cours de renouvellement)
- Le PCAET et son programme d'actions (2019-2025)
- Le contrat territorial Morge-Buron-Merlaude (2021-2023)
- Le contrat territorial du Val d'Allier alluvial (en cours d'élaboration)
- Le contrat territorial Sioule-Andelot (en cours d'élaboration)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. Une fiche action est alors déposée auprès de Plaine Limagne par le porteur du projet.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le conseil communautaire en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention avec l'Etat établie suite au comité de pilotage organisé par le Préfet ou son représentant.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du conseil communautaire suivant, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau et intégrées par avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Plaine Limagne participe à des actions de coopération entre territoires permettent d'optimiser le service rendu aux usagers et de mutualiser les moyens et les coûts. Des actions sont mises en place entre communes du territoire et entre communes et Plaine Limagne.

Ainsi, Plaine Limagne participe notamment aux actions suivantes :

- Ramassage et valorisation des déchets (Syndicat du Bois de l'Aumône) ;
- Gestion des infrastructures de distribution et d'éclairage public (Territoires d'Energie 63)
- Promotion touristique du territoire (Office de Tourisme Terra Volcana)
- Aide à l'insertion des jeunes (Missions locales de Riom et Thiers)
- Portage de repas et soins à domicile (CIAS de RLV, CIAS de TDM et SIAS de la CCEDA)
- Ingénierie sur les travaux d'économie d'énergies (Ahdume 63)

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Une ingénierie complémentaire est également mise en place avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ainsi, 20 jours d'accompagnement par les cabinets CDHU et Palabreo ont été alloués au territoire.

Cet accompagnement s'est effectué en trois temps :

- Période mai-juin 2021 : définition collective des besoins de la collectivité et élaboration d'une méthodologie adaptée pour l'élaboration future du projet de territoire ;
- Période juin-septembre 2021 : consultation des maires destinée à faire état de leurs priorités, attentes et préoccupations pour leurs communes et la Communauté de communes ;

- Période septembre-octobre 2021 : réunion de la conférence des maires lors d'un séminaire en vue de formuler des objectifs stratégiques et pistes d'actions pour le projet de territoire.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Plaine Limagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le CRTE de Plaine Limagne sera suivi et évalué par la direction générale des services en lien avec les services des communes du territoire. Un rapport annuel sera produit à l'attention des financeurs et du conseil communautaire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement seront précisées par avenant.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Plaine Limagne s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État partenaire

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés

dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Il est notamment possible de citer Limagrain, Sanders, Seguin-Duteriez, Les jardins de Limagne, Bacacier, EMS, Falaise, Fleurs et plantes d'Auvergne...

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Une convention financière est établie en annexe et mise à jour annuellement par avenant.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et Plaine Limagne porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du bureau exécutif de Plaine Limagne, des services de l'État, et des représentants de tous les partenaires mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par la conférence du Maire, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique : la conférence des Maires

La conférence des maires fait office de comité technique du CRTE. Cette conférence est coprésidée par les représentants de l'État (Sous-Préfet, DDT...) et le président de Plaine Limagne. Elle est chargée du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est donc composé des membres habituels de la conférence des maires, à savoir de tous les maires des communes du territoire. Seront également conviés tous les partenaires financeurs (CD63, Région, CAF...).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en 2 exemplaires originaux,
A Aigueperse, le 22 décembre 2021

Pour l'Etat,
Le Sous-Préfet de Riom,

Olivier MAUREL

Pour la Communauté de Communes
Plaine Limagne,
Le Président,

Claude RAYNAUD



ANNEXES

Annexe 1: Axes stratégiques et grandes orientations

Annexe 2: Diagnostics territoriaux

Annexe 3: Fiches projet et actions

Annexe 4: Convention financière

ANNEXE I – FICHES ORIENTATIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

AXE 1: DES RESSOURCES NATURELLES PRESERVEES ET VALORISEES.....	3
AXE 2 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONNECTE QUI SOUTIENT SON ECONOMIE.....	6
AXE 3 : DES SERVICES DE PROXIMITE DIVERSIFIES POUR TOUS.....	9
AXE 4 : DES BOURGS ET VILLAGES DE QUALITE ET ACCESSIBLES	12

AXE 1 : DES RESSOURCES NATURELLES PRESERVEES ET VALORISEES

Orientation 1 : Gérer et réserver les ressources en eau

- 1.1. Récupérer et valoriser les eaux de pluie
- 1.2. Prévenir les risques d'inondation
- 1.3. Limiter l'utilisation des nappes phréatiques
- 1.4. Améliorer et développer le réseau d'assainissement

Pistes d'actions :

- ⇒ *Changer la station d'épuration qui arrive à saturation*
- ⇒ *Installer des récupérateurs d'eau sur les toits des bâtiments publics*
- ⇒ *Installer des réserves d'eau pour les constructions nouvelles*
- ⇒ *Développer les bassins de rétention*
- ⇒ *Entretien des cours d'eau, plans d'eau, les fossés et les affluents*
- ⇒ *Limiter les forages*
- ⇒ *Faire les travaux nécessaires pour l'amélioration des réseaux*
- ⇒ *Mutualiser les réseaux*
- ⇒ *Favoriser la rétention/l'infiltration sur place, limiter l'imperméabilisation des sols*
- ⇒ *Protéger la ressource en eau potable en intégrant les périmètres de protection aux abords des captages d'eau potable*

Orientation 2 : Préserver les espaces naturels

- 2.1. Entretien des espaces verts et naturels des communes, voire en créer de nouveaux
- 2.2. Poursuivre le travail sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité déjà engagé

Pistes d'actions :

- ⇒ *Planter et entretenir des espaces verts, fleuris, boisés, les cimetières et carrières...*
- ⇒ *Entretien des zones humides*
- ⇒ *Créer ou entretenir des haies en lien avec l'activité agricole*
- ⇒ *Encourager le fleurissement pour les insectes pollinisateurs*
- ⇒ *Valoriser et protéger les corridors écologiques présents sur le territoire*
- ⇒ *Préserver et valoriser les éléments de nature au sein des bourgs*

Orientation 3 : Faciliter une gestion de proximité des déchets

- 3.1. Conserver, voire développer, des déchetteries en proximité
- 3.2. Améliorer la gestion des déchets verts
- 3.3. Lutter contre les dépôts sauvages

Pistes d'actions :

- ⇒ *Rouvrir la déchetterie de Randan*
- ⇒ *Maintenir les déchetteries existantes*
- ⇒ *Construire de nouvelles déchetteries plus proches*
- ⇒ *Faciliter le recyclage et le réemploi*
- ⇒ *Mutualiser un broyeur*
- ⇒ *Développer un dépôt vert, une zone de compostage*

Orientation 4 : Développer la production d'énergies renouvelables

- 4.1. Soutenir l'installation de panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) sur les bâtiments ou emprises communaux
- 4.2. Définir une stratégie de diversification de la production

Pistes d'actions :

- ⇒ *Etudier l'opportunité d'installation d'éoliennes*
- ⇒ *Etudier d'autres sources : centrale de chauffage à bois, méthanisation, pompe à chaleur, hydroélectricité...*

Orientation 5 : Adapter les pratiques aux enjeux de gestion des ressources

- 5.1. Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à la préservation des ressources et à la transition écologique
- 5.2. Communiquer sur le tri et la gestion des déchets

Pistes d'actions :

- ⇒ *Proposer des actions pédagogiques dans les écoles*
- ⇒ *Proposer une cantine zéro déchet avec un poulailler scolaire*
- ⇒ *Organiser des journées de ramassage des déchets par les habitants*
- ⇒ *Avoir une police de l'environnement pour contrôler les dépôts*
- ⇒ *Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants*

SUVI DE L'AXE

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Source</i>	<i>Etat initial</i>	<i>Objectif chiffré</i>
<i>Taux de fuite du réseau d'eau potable</i>	Données DDT, issues de www.services.eaufrance.fr	22,90 %, pour 63 % de la population pour qui le rendement du réseau d'eau potable est disponible	20% en 2026
<i>Part des agglomérations d'assainissement non conformes</i>	Données DDT Puy-de-Dôme	51,16 % en 2021	45% en 2026
<i>Volume d'énergies renouvelables produites sur le territoire</i>	ORCAE, données disponibles sur https://terristory.fr/ ; données DDT 63	55,7 GWh/an en 2018	+7 % en 2026
<i>Volumes de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an</i>	Syndicat du Bois de l'Aumone, rapport annuel	469,70 kg/hab en 2019	-4 % en 2026
<i>Nombre d'actions et de projets engagés depuis 2021</i>	CRTE	0 en 2021	Au moins 6 lancées en 2026

AXE 2 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONNECTE QUI SOUTIENT SON ECONOMIE

Orientation 6 : Soutenir le développement de l'activité agricole

- 6.1. Conforter et pérenniser les exploitations existantes
- 6.2. Aider à une meilleure gestion du foncier agricole (faciliter l'accès aux jeunes, limiter l'urbanisation)
- 6.3. Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et le développement de cultures alternatives (information, formation)

Pistes d'actions :

- ⇒ *Soutenir les exploitations existantes*
- ⇒ *Limiter l'urbanisation en conservant les terres exploitables dans le PLUi*
- ⇒ *Favoriser l'accès au foncier*
- ⇒ *Assurer une meilleure gestion de l'eau, des cours d'eau, fossés...*
- ⇒ *Limiter l'utilisation de produits chimiques*

Orientation 7 : Développer le commerce et l'industrie sur le territoire, et soutenir les commerces dans les bourgs

- 7.1. Maintenir les activités commerciales et artisanales dans les villages
- 7.2. Développer et valoriser la production locale par le développement des circuits courts
- 7.3. Identifier, aménager ou mettre à disposition des espaces pour accueillir les activités
- 7.4. Développer de nouveaux lieux : tiers-lieux, recycleries
- 7.5. Attirer des entreprises avec des connexions efficaces

Pistes d'actions :

- ⇒ *Maintien des commerces dans les centres bourgs*
- ⇒ *Accueillir de nouveaux commerçants (boulangerie, boucherie, ...)*
- ⇒ *Préserver le tissu artisanal*
- ⇒ *Mettre à disposition de locaux communaux pour accueillir des commerces*
- ⇒ *Créer un espace, lieu, zone pour accueillir des artisans*
- ⇒ *Aider les agriculteurs à développer le système de vente direct*
- ⇒ *Créer des marchés locaux de producteurs, des AMAP*
- ⇒ *Conserver ou développer les commerces ambulants*
- ⇒ *Spécifier les atouts et besoins du territoire sur la question commerciale, imaginer des solutions nouvelles et adaptées*

Orientation 8 : Réduire la fracture numérique

- 8.1. Améliorer l'accès à un réseau internet de qualité pour tous
- 8.2. Mettre en place des services d'apprentissage du numérique
- 8.3. Mettre en place un service de développement numérique intercommunal
- 8.4. Assurer la promotion du territoire par la communication d'une politique commune
- 8.5. Permettre l'accès à du matériel et des espaces de qualité

Pistes d'actions :

- ⇒ *Déployer rapidement et uniformément la fibre*
- ⇒ *Installer des bornes wifi sur le territoire*
- ⇒ *Créer un service gratuit pour les personnes en situation d'illectronisme à domicile*
- ⇒ *Développer l'accès au numérique pour faire ses démarches en ligne, avec un guichet d'aide (en mairie ou ailleurs)*
- ⇒ *Proposer une aide au numérique pour les personnes les plus âgées (internet, ordinateur)*
- ⇒ *Favoriser l'identité communautaire des communes*
- ⇒ *Développer des espaces de coworking*
- ⇒ *Equiper les salles polyvalentes en wifi, son, lumière, écran, etc.*
- ⇒ *Déployer le numérique dans les écoles*

Orientation 9 : Développer un tourisme en s'appuyant sur les ressources locales

- 9.1. Entretien et promouvoir le patrimoine local et remarquable
- 9.2. Promouvoir les sentiers, chemins de randonnées et voies cyclables
- 9.3. Communiquer sur le territoire et l'animer par des événements touristiques
- 9.4. Organiser l'hébergement touristique et compléter l'offre (gîtes, chambres d'hôtes, restaurant)

Pistes d'actions :

- ⇒ *Mettre en œuvre le circuit pédestre proposé par la Communauté de communes*
- ⇒ *Ouvrir de nouveaux chemins de randonnée*
- ⇒ *Créer et tirer parti des voies vertes*
- ⇒ *Entretien et mettre en valeur les églises et le Château comme le « petit patrimoine »*
- ⇒ *Renforcer les échanges avec le domaine royal de Randan*
- ⇒ *Développer des chantiers de jeunes et d'insertion*
- ⇒ *Rechercher des financements*
- ⇒ *Réhabiliter les gîtes des communes et développer des gîtes insolites*
- ⇒ *Prendre en compte le développement de l'hébergement privé*
- ⇒ *Consolider l'offre en restauration*
- ⇒ *Créer un agenda intercommunal des manifestations*

SUIVI DE L'AXE

<i>Indicateur de suivi</i>	Source	Etat initial	Objectif chiffré
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	Données DDT, déclaration PAC	373 exploitations agricoles, 2020	Maintenir au moins 350 exploitations en 2026
<i>Nombre d'équipements commerciaux sur le territoire</i>	Base permanente des équipements, INSEE	A compléter ultérieurement	
<i>Part des locaux raccordables à la fibre optique</i>	Observatoire des territoires, ANCT	28,1 % en 2021	Au moins 60% en 2026
<i>Nombre de nuitées touristiques sur le territoire</i>	A compléter ultérieurement		
<i>Nombre d'actions et de projets engagés depuis 2021</i>	CRTE	0 en 2021	Au moins 14 en 2026

AXE 3 : DES SERVICES DE PROXIMITE DIVERSIFIES POUR TOUS

Orientation 10 : Faciliter l'accès aux soins

10.1. Renforcer l'offre médicale de proximité

Pistes d'actions :

- ⇒ *Créer un pôle de santé (maison médicale) à l'échelle de la CCPL*
- ⇒ *Avoir des permanences médicales dans les communes*
- ⇒ *Rechercher des solutions adaptées aux besoins du territoire*

Orientation 11: Appuyer le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite

11.1. Développer les services à domicile

11.2. Lutter contre l'isolement

11.3. Développer des actions intergénérationnelles

11.4. Permettre le bien-être et l'autonomie à domicile

Pistes d'actions :

- ⇒ *Développer l'aide à la personne avec le SIAD*
- ⇒ *Renforcer le portage de repas*
- ⇒ *Avoir un service global d'accompagnement du quotidien*
- ⇒ *Appuyer la communication autour des aides et services à domicile*
- ⇒ *Tenir à jour le registre des personnes vulnérables*
- ⇒ *Développer les contacts spécifiques auprès des publics isolés*
- ⇒ *Adapter les logements aux besoins des personnes âgées*

Orientation 12 : Maintenir un service public accessible à tous

12.1. Maintenir et développer les services publics de proximité (poste, mairie, école, etc.)

12.2. Favoriser la rencontre entre les habitants

Pistes d'actions :

- ⇒ *Créer un espace multiservice en centre bourg en associant des petits commerces*
- ⇒ *Conserver et développer les actions du CCAS*
- ⇒ *Conforter l'importance des secrétaires de mairie, en première ligne pour répondre aux usagers*
- ⇒ *Créer un accueil convivial pour les habitants dans la salle polyvalente*

Orientation 13 : Développer les structures d'accueil dans l'ère du temps pour la petite enfance et la jeunesse

13.1. Maintenir les écoles, crèches, collège dans les communes

13.2. Organiser et pérenniser un système de prise en charge des enfants

13.3. Développer et diversifier les modes de garde

13.4. Offrir des lieux de rassemblement

Pistes d'actions :

- ⇒ *Rénover les bâtiments en mauvais état*
- ⇒ *Renouveler ou équiper en matériel numérique les écoles et collège*
- ⇒ *Maintenir des classes à travers les RPI*
- ⇒ *Travailler avec les écoles, et entre elles, pour proposer des activités aux enfants*
- ⇒ *Ouvrir un centre de loisirs communautaire de taille intermédiaire*
- ⇒ *Mettre en place des MAM et micro-crèches sur le territoire*
- ⇒ *Promouvoir l'installation des assistant(e)s maternel(le)s*
- ⇒ *Créer un local « maison de la jeunesse »*

Orientation 14 : Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité

14.1. Créer, rénover et entretenir les équipements dans une réflexion de mutualisation intercommunale

14.2. Permettre un accès à la culture dans les communes

14.3. Soutenir et accueillir les associations locales

14.4. Maintenir ou améliorer l'accès à la lecture

Pistes d'actions :

- ⇒ *Organiser des évènements culturels : théâtre, spectacles, concerts, cinéma en plein air...*
- ⇒ *S'assurer d'avoir les moyens fonctionnels : infrastructures, moyens matériels (mutualisation, prêt)*
- ⇒ *Etablir une programmation culturelle dans la commune à partir de l'offre intercommunale*
- ⇒ *Créer un pôle multiculturel avec accueil d'artistes en résidence*
- ⇒ *Apporter un soutien aux associations pour qu'elles organisent des activités culturelles ou sportives*
- ⇒ *Avoir un programme annuel des animations disponibles sur le territoire de la CCPL*
- ⇒ *Avoir des animations dans les bibliothèques*
- ⇒ *Ouvrir 3 médiathèques communautaires*
- ⇒ *Prévoir une offre d'ingénierie pour des projets communaux de création d'infrastructures sportives*
- ⇒ *Créer une piscine sur le territoire de la Communauté de communes*
- ⇒ *Proposer des aides en formation et animation aux encadrants*
- ⇒ *Aider à l'accès aux licences sportives par la Communauté de communes pour les jeunes de moins de 18 ans*

SUIVI DE L'AXE

<i>Indicateur de suivi</i>	Source	Etat initial	Objectif chiffré
<i>Densité de médecins généralistes libéraux</i>	Observatoire des territoires, ANCT	61,3 pour 100 000 personnes en 2020	65 pour 100 000 en 2026
<i>Densité d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité</i>	Observatoire des territoires, ANCT	31,61 pour 100 000 personnes en 2020	34 pour 100 000 en 2026
<i>Nombre d'actions et de projets engagés depuis 2021</i>	CRTE	0 en 2021	15 actions en 2026

AXE 4 : DES BOURGS ET VILLAGES DE QUALITE ET ACCESSIBLES

Orientation 15 : Rénover le bâti existant

- 15.1 Améliorer l'isolation des bâtiments
- 15.2 Lutter contre l'habitat vacant
- 15.3 Rénover les bâtiments et locaux communaux

Pistes d'actions :

- ⇒ *Réhabiliter les logements communaux (amélioration énergétique et valorisation du bâti)*
- ⇒ *Mettre à niveau les bâtiments et équipements communaux*
- ⇒ *Simplifier les procédures de démolition*
- ⇒ *Se mettre en relation avec les bailleurs sociaux*
- ⇒ *Travailler avec l'ADHUME*

Orientation 16 : Limiter l'étalement urbain

- 16.1 Limiter les surfaces constructibles dans le PLUi
- 16.2 Réinvestir les dents creuses

Pistes d'actions :

- ⇒ *Redéfinir la zone des bâtiments de France*
- ⇒ *Favoriser le réinvestissement du tissu urbain existant*

Orientation 17 : Diversifier l'offre de logements, en réponse aux nouveaux besoins de la population

- 17.1 Favoriser la mixité de l'habitat

Pistes d'actions :

- ⇒ *Créer des logements locatifs*
- ⇒ *Appuyer les accédants à faibles revenus*
- ⇒ *Proposer un parc locatif adapté au maintien à domicile*
- ⇒ *Développer des maisons d'accueils d'urgence*

Orientation 18 : Repenser les espaces publics en intégrant les mobilités douces

- 18.1 Sécuriser les voiries en centre-bourg
- 18.2 Créer des cheminements piétons et des pistes cyclables, et les entretenir

Pistes d'actions :

- ⇒ *Limiter la vitesse dans les zones de vie (écoles, commerces) radars pédagogiques, dos d'ânes, chicanes, stops adaptés à tous les usagers*
- ⇒ *Créer des aménagements adaptés pour les piétons*
- ⇒ *Repenser le stationnement*
- ⇒ *Repenser le stationnement et la place de la voiture en ville*

Orientation 19 : Développer et diversifier l'offre de mobilité dans et entre les bourgs

- 19.1. Pérenniser et simplifier le transport à la demande
- 19.2. Améliorer la desserte en transport en commun au sein de la CCPL
- 19.3. Développer et organiser le covoiturage
- 19.4. Développer les mobilités douces
- 19.5. Faciliter la mobilité des jeunes

Pistes d'action :

- ⇒ *Adapter le TAD à tous : les aînés, les PMR ...*
- ⇒ *Améliorer la communication sur l'offre TAD existante auprès de l'ensemble de la population de la Communauté de communes*
- ⇒ *Etendre l'offre de TAD au périmètre de la CCPL et à une agglomération disposant d'une offre médicale.*
- ⇒ *Réouvrir de la gare de Randan*
- ⇒ *Proposer un tarif préférentiel pour les usagers de la CCPL*
- ⇒ *Harmoniser la gestion du transport scolaire (se rapprocher de la Région)*
- ⇒ *Proposer une offre de déplacements hors Communauté de communes*
- ⇒ *Créer des aires de covoiturage à des endroits stratégiques et communiquer dessus*
- ⇒ *Installer des bornes de recharge électrique*
- ⇒ *Créer et entretenir les pistes cyclables et cheminements piétons*
- ⇒ *Subventionner l'achat des vélos*
- ⇒ *Développer le vélo électrique*
- ⇒ *Ouvrir une auto-école pour faciliter la mobilité des jeunes*
- ⇒ *Améliorer le rabattement sur les gares d'Aubiat et Aigueperse afin de favoriser un accroissement du report modal*

SUIVI DE L'AXE

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Source</i>	<i>Etat initial</i>	<i>Objectif chiffré</i>
<i>Consommation énergétique pour l'usage du chauffage dans le secteur résidentiel</i>	ORCAE, données disponibles sur https://territory.fr/	4796 kWh/habitant en 2018	-5% en 2026
<i>Surface moyenne artificialisée (ha/an)</i>	Cerema, DDT Puy-de-Dôme	16,9 ha/an entre 2009 et 2019	Limitation à +1% par an
<i>Part des logements locatifs dans le parc de résidences principales</i>	INSEE, dossier complet CC Plaine Limagne	16,4 % en 2018	Maintient du taux à 2026
<i>Part modale des modes actifs (vélos, piétons...) sur le trajet domicile-travail</i>	INSEE, dossier complet CC Plaine Limagne	3,2 % en 2018	5% en 2026
<i>Fréquentation du Transport à la demande</i>	Données EPCI	A compléter ultérieurement	
<i>Nombre d'actions et de projets engagés depuis 2021</i>	CRTE	0 en 2021	10 en 2026

Fiches Actions 2021

Orientations	Porteur du projet	Action	Montant estimé
13-14	Commune d'Aigueperse	Aménagement et construction d'un City-Park	87 799,00 €
4	Commune d'Aubiat	Création d'un réseau de chaleur bois	116 105,00 €
1	Commune de Bussières et Pruns	Amélioration du réseau d'assainissement Chemin de Malemort (Lotissement des Lilas)	53 516,00 €
12	Commune de Bussières et Pruns	Aménagement de la place communale	10 068,00 €
2	Commune de Bussières et Pruns	Création d'une prairie fleurie	9 316,00 €
18	Commune de Bussières et Pruns	Sécurisation de la D12 dans le bourg	52 587,00 €
18	Commune de Chaptuzat	Réfection de la voirie à Chaptuzat-Haut	29 924,00 €
14	Commune de Limons	Création d'une maison des associations et mise en valeur de l'église	297 000,00 €
15	Commune de Luzillat	Réhabilitation du presbytère en logement	150 000,00 €
18	Commune de Luzillat	Création d'une voie nouvelle, sécurisation des abords de l'école	146 850,00 €
1	Commune de Maringues	Installation d'un récupérateur d'eau	74 650,00 €
5	Commune de Maringues	Optimisation du par d'éclairage pour faire des économies	590 570,00 €
9	Commune de Mons	Création de chemins de randonnée	5 000,00 €
7-9	Plaine Limagne	Création d'une aire de Camping-Cars	92 609,00 €
9	Plaine Limagne	Etude de faisabilité pour la création d'une Maison de Site - Maison de l'Allier	50 000,00 €
15-17	Plaine Limagne	Rénovation des Aires d'accueil des gens du voyage	150 000,00 €
14	Commune de Randan	Création d'un CityPark et rénovation du Tennis	90 000,00 €
18	Commune de Randan	Création d'une voie nouvelle pour mobilités douces	90 000,00 €
15-18	Commune de Randan	Redynamisation du Centre-Bourg (PVD)	1 200 000,00 €
18	Commune de Randan	Réfection des trottoirs vers l'école	9 000,00 €
15	Commune de Saint André le Coq	Etude sur la rénovation énergétique du Centre de loisirs	3 000,00 €
15	Commune de Sardon	Rénovation et valorisation des murs du cimetière	40 000,00 €
19	Commune de St Agoulin	Création parking avec recharge électrique	31 680,00 €
14	Commune de St Priest Bramefant	Création d'un pôle multiculturel avec résidence d'artiste	431 500,00 €
4	Commune de St Sylvestre Pragoulin	Création d'un réseau de chaleur bois	287 825,00 €
15	Commune de St Sylvestre Pragoulin	Restructuration de la Mairie	854 600,00 €
14	Commune de Vensat	Réaménagement de l'aire de sport et de loisirs	37 984,00 €
15	Commune de Vensat	Restauration de la Chapelle St Julien	80 367,00 €

Fiches projets au moment de la signature

Porteur du projet	Action
Commune d'Aubiat	Création d'un Bar-Restaurant
Commune d'Aubiat	Rénovation du bourg
Commune de Bas et Lezat	Installation de panneaux solaires
Commune de Bas et Lezat	Rénovation de logements communaux
Commune de Bussières et Pruns	Développement commercial du marché
Commune de Chaptuzat	Création d'une voie douce
Commune de Luzillat	Mise en accessibilité du nouveau cimetière
Commune de Luzillat	Création d'un bâtiment pour les services techniques
Commune de Luzillat	Création d'un Citypark
Commune de Luzillat	Installation de panneaux solaires
Commune de Luzillat	Installation d'une centrale solaire
Commune de Luzillat	Rénovation de la traverse du bourg
Commune de Luzillat	Création d'un réseau de chaleur bois
Commune de Maringues	Récupérateur d'eaux pluviales
Commune de Maringues	Amélioration de l'accueil en Mairie
Commune de Maringues	Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux
Commune de Maringues	Curage des fossés
Commune de Maringues	Création d'un pôle de valorisation des déchets

Commune de Maringues	Développement de l'offre de mobilité
Commune de Maringues	Création d'une police environnementale
Commune de Maringues	Création d'une maison médicale
Commune de Maringues	Installation de panneaux solaires
Commune de Maringues	Création d'un marché de producteurs locaux
Commune de Maringues	Création d'une MAM
Commune de Maringues	Aménagement du Plan d'Eau
Commune de Maringues	Développement de prestations pour les personnes âgées
Commune de Maringues	Réhabilitation des anciennes carrières
Commune de Maringues	Réhabilitation du bourg et création de voies douces
Commune de Maringues	Rénovation de logements communaux
Commune de Maringues	Création d'un terrain de sport sythétique et couverture des tennis
Commune de Maringues	Mise en tourisme des bords de morge
Commune de Randan	Agrandissement de la maison de santé
Commune de Saint André le Coq	Rénovation du centre de loisirs
Commune de Sardon	Mise en accessibilité de l'Eglise
Commune de Sardon	Réaménagement du bourg
Commune de Sardon	Rénovation de la salle des fêtes
Commune de Saint Agoulin	Réaméngement de l'ancienne cure
Commune de Saint Clément de Régnat	Création d'une MAM
Commune de Saint Priest Bramefant	Achat d'un broyeur à végétaux
Commune de Saint Priest Bramefant	Création d'une cabine de téléconsultation médicale
Commune de Saint Priest Bramefant	Création d'une voie douce dans le bourg
Commune de Saint Priest Bramefant	Création d'une voie douce
Commune de Saint Priest Bramefant	Création d'un espace de Co-Working
Commune de Saint Priest Bramefant	Installation de panneaux solaires
Commune de Saint Priest Bramefant	Création d'un parcours sport-santé
Commune de Saint Priest Bramefant	Plantation de haies
Commune de Saint Priest Bramefant	Installation d'un récupérateur d'eau
Commune de Saint Priest Bramefant	Rénovation de l'école
Commune de Vensat	Réhabilitation de l'école
Commune de Vensat	Sécurisation de la salle des fêtes
Plaine Limagne	Création d'une Médiathèque intercommunale
Plaine Limagne	Création d'un piscine intercommunale
Plaine Limagne	Réaménagement de la Grande Tannerie de Maringues



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CRTE de Plaine Limagne

Annexe 2

Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Maison Nord Limagne

158 Grande rue

BP 23

63260 AIGUEPERSE

Sommaire

Diagnostic territorial	1
Sommaire.....	3
Partie 1: Diagnostic territorial	5
I. Introduction.....	5
I.1. Situation géographique.....	5
I.2. La Communauté de communes Plaine Limagne	7
I.3. Les principaux documents supra-communaux.....	9
II. Contexte sociodémographique et habitat	11
II.1. Les caractéristiques sociodémographiques du territoire	11
II.2. Le parc de logements	20
II.3. L'activité de réhabilitation et de construction	28
II.4. Les différents segments de marchés immobiliers et fonciers.....	33
II.5. Les besoins spécifiques en logement	42
II.6. Bilan des politiques conduites en matière d'habitat	49
III. Les activités économiques.....	50
III.1. Population active, emploi et démographie des entreprises	50
III.2. Le tissu commercial	56
III.3. Les zones d'activités et friches économiques	60
III.4. Les carrières	66
III.5. Le tourisme.....	67
III.6. L'agriculture.....	74
IV. Les équipements et services publics	92
IV.1. Equipements administratifs	92
IV.2. Petite enfance et enseignement.....	92
IV.3. Equipements sportifs, culturels et de loisirs.....	95
IV.4. Equipements de santé.....	97
IV.5. Gestion des déchets et réseaux.....	98
V. Les déplacements	99
V.1. Les besoins en mobilité	99
V.2. Les modes de déplacements.....	100
V.3. Le stationnement	113
VI. Le développement urbain.....	115
VI.1. L'organisation du tissu urbain intercommunal	115
VI.2. Les typologies bâties.....	126
VI.3. L'identification des potentialités foncières.....	134

Partie 2 : Etat initial de l'environnement	141
I. Le milieu physique	141
I.1. Présentation du territoire	141
I.2. Climat et qualité de l'air.....	141
I.3. Géologie.....	147
I.4. Diversité des sols.....	153
I.5. Gestion de l'eau.....	154
I.6. Risques majeurs naturels.....	171
II. Le milieu naturel.....	178
II.1. Les zones naturelles remarquables.....	178
II.2. Les sites naturels d'inventaires patrimoniaux.....	183
II.3. Les sites gérés	185
II.4. Les sites contractuels	188
II.5. Les grands ensembles écologiques du territoire.....	193
II.6. La Trame Verte et Bleue (TVB)	211
III. Le milieu humain.....	217
III.1. Activités socio-économiques.....	217
III.2. Gestion des déchets	220
III.3. Les énergies renouvelables sur le territoire.....	226
III.4. Risques majeurs technologiques.....	228
III.5. Nuisances et santé.....	231
IV. Le patrimoine.....	236
IV.1. Le bâti patrimonial et le petit patrimoine	236
IV.2. Le patrimoine règlementé.....	238
IV.3. Petites Cités de Caractère.....	247
V. Paysage.....	248
V.1. Le contexte paysager.....	248
V.2. Caractéristiques et enjeux des paysages de la communauté de communes.....	252
Table des illustrations	285
I. Partie 2 Etat Initial de l'Environnement.....	285
Annexes	290
I. Les situations d'installations pérennes des gens du voyage.....	290
II. Bilan des PLH.....	291
III. Descriptif simplifié des sites BASIAS présents sur le territoire de Plaine Limagne	293
IV. Description des ZNIEFF présentes sur le territoire de Plaine Limagne	294
V. Courrier de porter à connaissance de la DRAC du 24 janvier 2019.....	297

Partie 1 : Diagnostic territorial

I Introduction

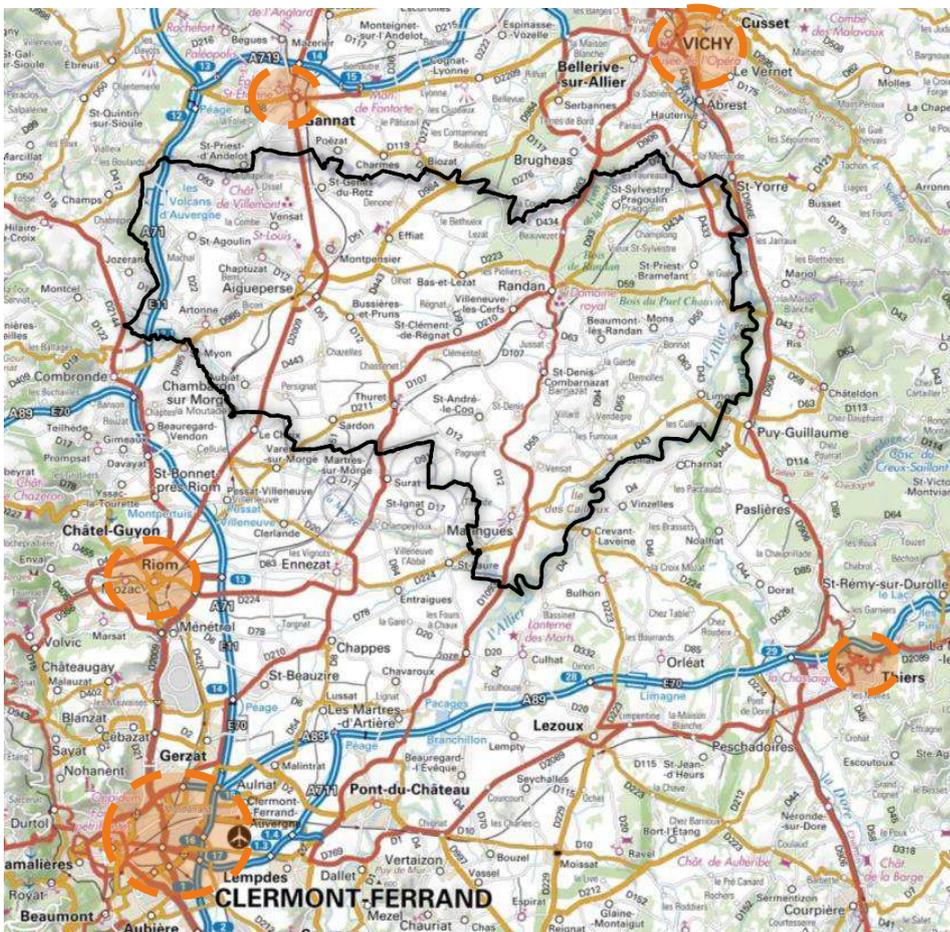
I1 Situation géographique

La communauté de communes Plaine Limagne, composée de 25 communes, se situe au carrefour de deux agglomérations importantes : en premier lieu Clermont-Ferrand – Riom, et en second lieu Vichy. Le territoire se situe à environ 18 kilomètres au sud-ouest de Vichy, 25 km au nord-est de Riom et 40 km de Clermont-Ferrand. Des polarités plus secondaires se situent également non loin du territoire : Thiers à 30 km au sud-ouest de l'intercommunalité et Gannat à moins de 20 km au nord-ouest.

L'espace communautaire s'inscrit en grande partie sur la vaste plaine donnant sa dénomination à la Communauté de communes. Des vues lointaines en direction du sud-ouest sur la chaîne des Puys et au sud-est vers le Livradois-Forez participent à l'identité paysagère du territoire.

L'intercommunalité est desservie par un maillage d'axes structurants :

- L'A71 qui longe l'ouest du territoire en desservant le sud d'Artonne (sortie 12.1)
- Plusieurs départementales structurantes traversant le territoire du nord au sud : D2009, D210, D1093
- Un vaste maillage de départementales secondaires reliant les 25 communes entre elles.



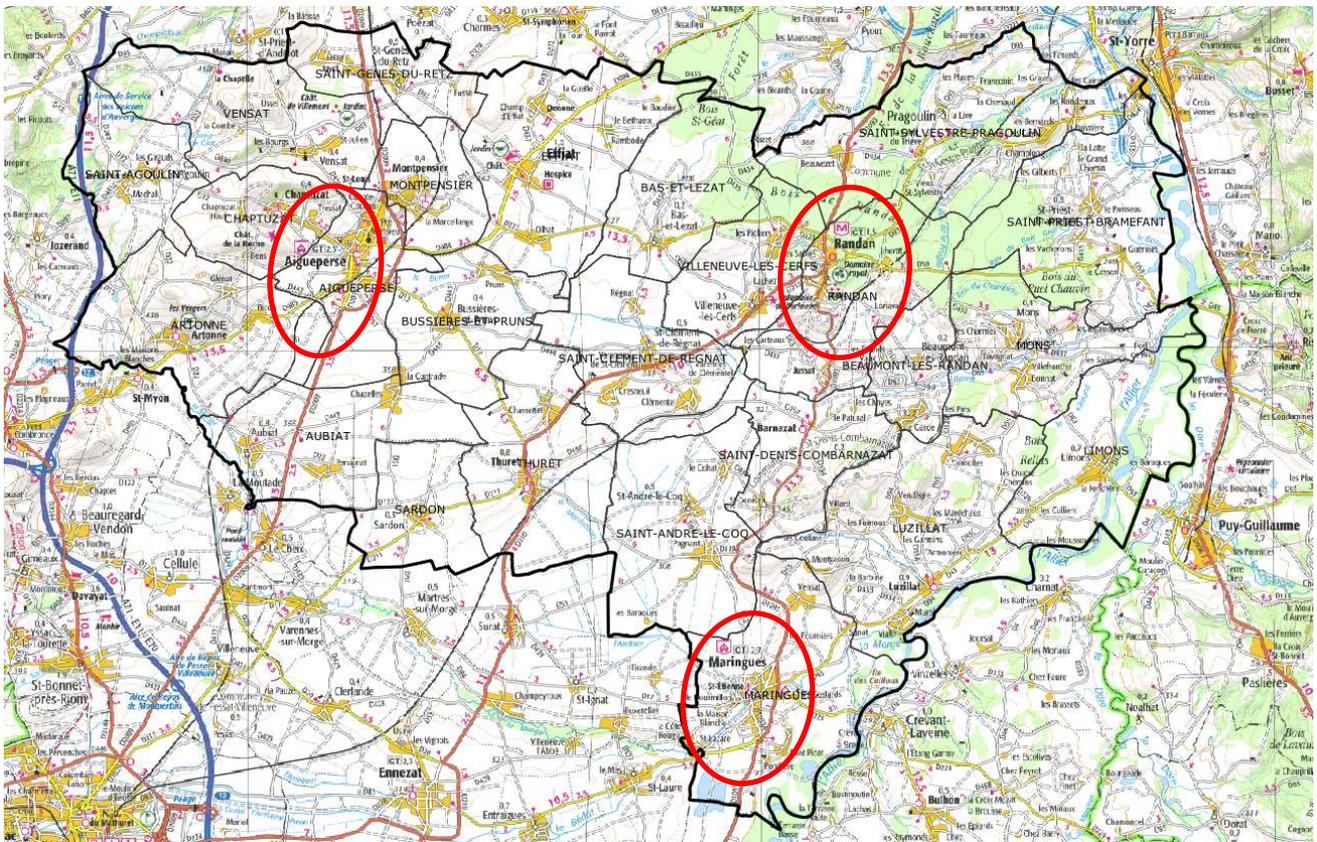
Situation stratégique de l'intercommunalité et influence des pôles économiques environnants

Cette interface entre des polarités importantes environnantes, notamment la « plaque métropolitaine Clermont-Vichy », confère à l'intercommunalité une position stratégique, bénéficiant d'une influence au-delà de son simple périmètre administratif.

CHIFFRES CLÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- 25 communes
- Superficie : 352,8 km²
- Population en 2016 : 21 019 habitants
- Densité en 2015 : 59 habitants/km²

A l'échelle de l'intercommunalité, trois bourgs-centres se distinguent des autres communes de Plaine Limagne. Il s'agit de Randan, Aigueperse et Maringues.



Organisation spatiale du territoire intercommunal (Source : Géoportail)

EN SYNTHÈSE

- Un territoire bénéficiant de la dynamique des agglomérations environnantes
- Une structuration de l'intercommunalité autour de trois polarités
- Un environnement participant à la qualité du cadre de vie de ses habitants et favorisant le développement du tourisme

12. La Communauté de communes Plaine Limagne

Créée au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Plaine Limagne résulte de la fusion de trois EPCI : Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne.

La communauté de communes Plaine Limagne exerce les compétences suivantes (délibération du 18/09/2018 du conseil communautaire, arrêté préfectoral n°18-01939) :

Compétences obligatoires	
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés 	
Compétences optionnelles	
<p>Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Politique du logement et du cadre de vie - Création, aménagement et entretien de la voirie - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire - Action sociale d'intérêt communautaire - Eau - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes 	
Compétences facultatives/supplémentaires	
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - création, entretien et gestion d'une bascule publique communautaire - politique d'accueil d'activités économiques et de nouvelles entreprises - actions en faveur de la valorisation des produits locaux de qualité, y compris des produits agricoles de qualité labellisés - conduite d'actions de promotion du territoire Plaine Limagne et de ses savoir-faire.
Développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie de développement touristique - incitation à la création et à l'amélioration d'hébergements touristiques et aux fermes auberges privées labellisées (conseils, soutien financier) - schéma d'itinéraires de randonnée, de découverte et de balisage hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) - étude et mise en place d'une politique de signalisation et signalétique touristique - aménagement ou soutien à l'aménagement de voies vertes - création, aménagement et gestion des aires de camping-car, hors entretien courant.
Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI)	<ul style="list-style-type: none"> - animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Politique culturelle et sportive	<ul style="list-style-type: none"> - soutien à la mise en œuvre d'une programmation culturelle et artistique dans le cadre du Domaine royal de Randan - soutien aux publications et travaux de recherche concourant à la valorisation du territoire et de son patrimoine - soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure communautaire - soutien financier en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes - soutien financier à l'enseignement musical hors établissements scolaires - coordination d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire Plaine Limagne, en partenariat avec les communes
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement numérique du territoire - développement des services numériques et promotion des usages - création, aménagement et gestion de laboratoires de fabrication numérique (fab lab).

Le territoire intercommunal compte plusieurs documents d'urbanisme communaux : 13 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), 2 Plans d'Occupation des Sols (POS), 9 Cartes communales (CC). Une commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Un PLUiH est en cours d'adoption.

Commune	Document	Année	Commentaire	Grenellisé	Alurisé
Aigueperse	PLU	2007	Déclaration de projet - 2016	Non	Non
Artonne	PLU	2007	Révision en cours	Non	Non
Aubiat	PLU	2013		Oui	Non
Bas-et-Lezat	RNU			Non	Non
Beaumont-lès-Randan	PLU	2010		Non	Non
Bussières-et-Pruns	CC	2005		Non	Non
Chaptuzat	CC	2011		Non	Non
Effiat	CC	2005		Non	Non
Limons	PLU	2013		Non	Non
Luzillat	PLU	2013		Non	Non
Maringues	PLU	2018		Oui	Oui
Mons	CC	2005		Non	Non
Montpensier	CC	2005		Non	Non
Randan	POS	1993		Non	Non
Saint-Agoulin	CC	2007		Non	Non
Saint-André-le-Coq	PLU	2013		Non	Non
Saint-Clément-de-Régnat	CC	2010		Non	Non
Saint-Denis-Combarnazat	PLU	2008	Révision simplifiée-2015	Non	Non
Saint-Genès-du-Retz	POS	2001		Non	Non
Saint-Priest-Bramefant	PLU	2010	PLU 2017 annulé	Non	Non
Saint-Sylvestre-Pragoulin	PLU	2005		Non	Non
Sardon	CC	2006		Non	Non
Thuret	PLU	2011		Non	Non
Vensat	PLU	2007		Non	Non
Villeneuve-les-Cerfs	CC	2006		Non	Non

13. Les principaux documents supra-communaux

- L'absence de SCoT

La Communauté de communes n'est pas concernée par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui planifie à l'échelle d'un vaste bassin de vie, d'une ou plusieurs intercommunalités, le développement notamment économique, de l'habitat et plus largement de l'urbanisation d'un territoire. L'absence de ce document cadre entraîne un principe d'urbanisation limitée d'après l'article L141-4 du Code de l'Urbanisme (CU) :

« Dans les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable :
 1° Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ainsi que les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme ;

2° Les secteurs non constructibles des cartes communales ne peuvent être ouverts à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution de la carte communale ;

3° Les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés aux 3° et 4° de l'article L. 111-4 ;

4° A l'intérieur d'une zone ou d'un secteur rendu constructible après la date du 4 juillet 2003, il ne peut être délivré d'autorisation d'exploitation commerciale en application de l'article L. 752-1 du code de commerce, ou d'autorisation en application des articles L. 212-7 et L. 212-8 du code du cinéma et de l'image animée. Pour l'application du présent article, les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer mentionnés à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France prévu à l'article L. 123-1, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales et, jusqu'à l'approbation de celui-ci, le schéma d'aménagement de la Corse maintenu en vigueur par l'article 13 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse ont valeur de schéma de cohérence territoriale. »

- Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

A l'échelle des anciens EPCI de Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan, trois PLH avaient été adoptés fin 2006 mais sont arrivés à échéance en 2014 sans avoir été révisés. A travers le PLUi-H en cours d'élaboration, un nouveau PLH permettra de déterminer les besoins et la typologie de logements à produire à l'échelle intercommunale. Le PLH doit aussi définir un programme d'action afin d'atteindre les objectifs définis dans ses orientations.

- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2015, ce document planifie à l'échelle d'un bassin versant la politique de gestion des masses d'eau sur la période 2016-2021 en vue d'atteindre les objectifs de « bon état » écologique.

- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne (PGRI)

Le PGRI du bassin Loire Bretagne a été approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015 sur une période de six ans en vue de planifier la gestion des risques d'inondation pour les débordements de cours d'eau selon 6 objectifs :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Ces objectifs sont déclinés en quarante propositions, dont certaines d'entre eux sont communes au SDAGE.

- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Deux SAGE s'appliquent sur le territoire intercommunal et comportent des dispositions dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD).

- SAGE Allier Aval approuvé par arrêté inter préfectoral le 13 novembre 2015 avec les dispositions suivantes :

- 7.4.1 : protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets,
- 8.1.1 : préserver l'espace de mobilité optimal pour l'aménagement du territoire
- SAGE de la Dore approuvé par arrêté inter préfectoral le 7 mars 2014 avec comme dispositions :
 - QM_12 : les collectivités dans le cadre de la révision/élaboration de leurs documents d'urbanisme assurent un inventaire des ripisylves et les classent au titre de la Loi Paysage en inscrivant des dispositions spécifiques visant leur meilleure protection et gestion,
 - ZH_3 : Objectif de préserver toutes les zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme.
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le PCAET est alors porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concerne tout le territoire de la collectivité. La communauté de communes Plaine Limagne a engagé l'élaboration de ce document, qui n'est actuellement pas encore approuvé.

- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Ce document en cours d'élaboration fixe les objectifs à moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil régional. Il sera adopté par délibération du Conseil régional et approuvé par arrêté du représentant de l'État dans la région.

Le projet de schéma a fait l'objet d'un porter à connaissance de l'État et d'une note d'enjeux le 24 novembre 2016. Après une enquête publique prévue en 2018, l'approbation du SRADDET est envisagée en 2019.

II. Contexte sociodémographique et habitat

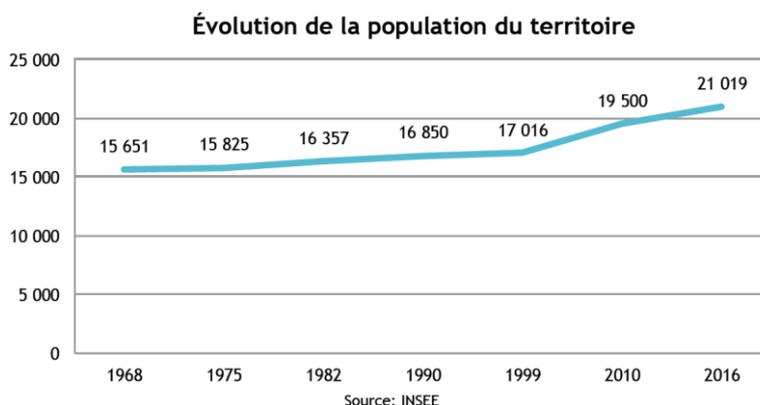
II.1 Les caractéristiques sociodémographiques du territoire

II.1.1 Une attractivité résidentielle se traduisant par une démographie dynamique

Le territoire est composé de 21 019 habitants en 2016¹. Les deux communes les plus peuplées sont Maringues (3 118 habitants) et Aigueperse (2 720 habitants). Quatre autres communes ont entre 1 000 et 2 000 habitants : Randan, Effiat, Luzillat et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Communes	Population en 2016
Aigueperse	2 720
Artonne	890
Aubiat	882
Bas-et-Lezat	326
Beaumont-lès-Randan	289
Bussièresp-et-Pruns	438
Chaptuzat	493
Effiat	1 113
Limons	739
Luzillat	1 110
Maringues	3 118
Mons	537
Montpensier	445
Randan	1 571
Saint-Agoulin	334
Saint-André-le-Coq	524
Saint-Clément-de-Régnat	554
Saint-Denis-Combarnazat	224
Saint-Genès-du-Retz	492
Saint-Priest-Bramefant	868
Saint-Sylvestre-Pragoulin	1 077
Sardon	313
Thuret	925
Vensat	500
Villeneuve-les-Cerfs	537

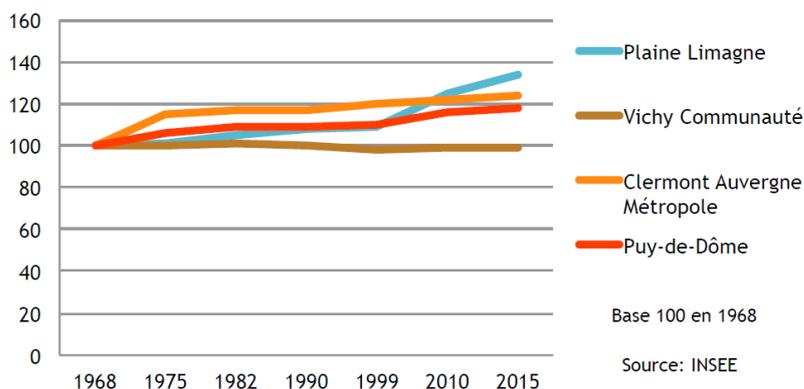
¹ Population municipale source INSEE.



La population est en évolution croissante depuis 1968 et notamment depuis le début des années 2000, au contraire du reste du Puy-de-Dôme, dont la population est en stagnation.

Avec un taux de croissance de 1,39 % par an, l'évolution démographique dans le territoire est également nettement plus dynamique que la moyenne de Clermont Auvergne Métropole et, surtout, que celle de Vichy Communauté.

Comparaison de l'évolution de la population du territoire



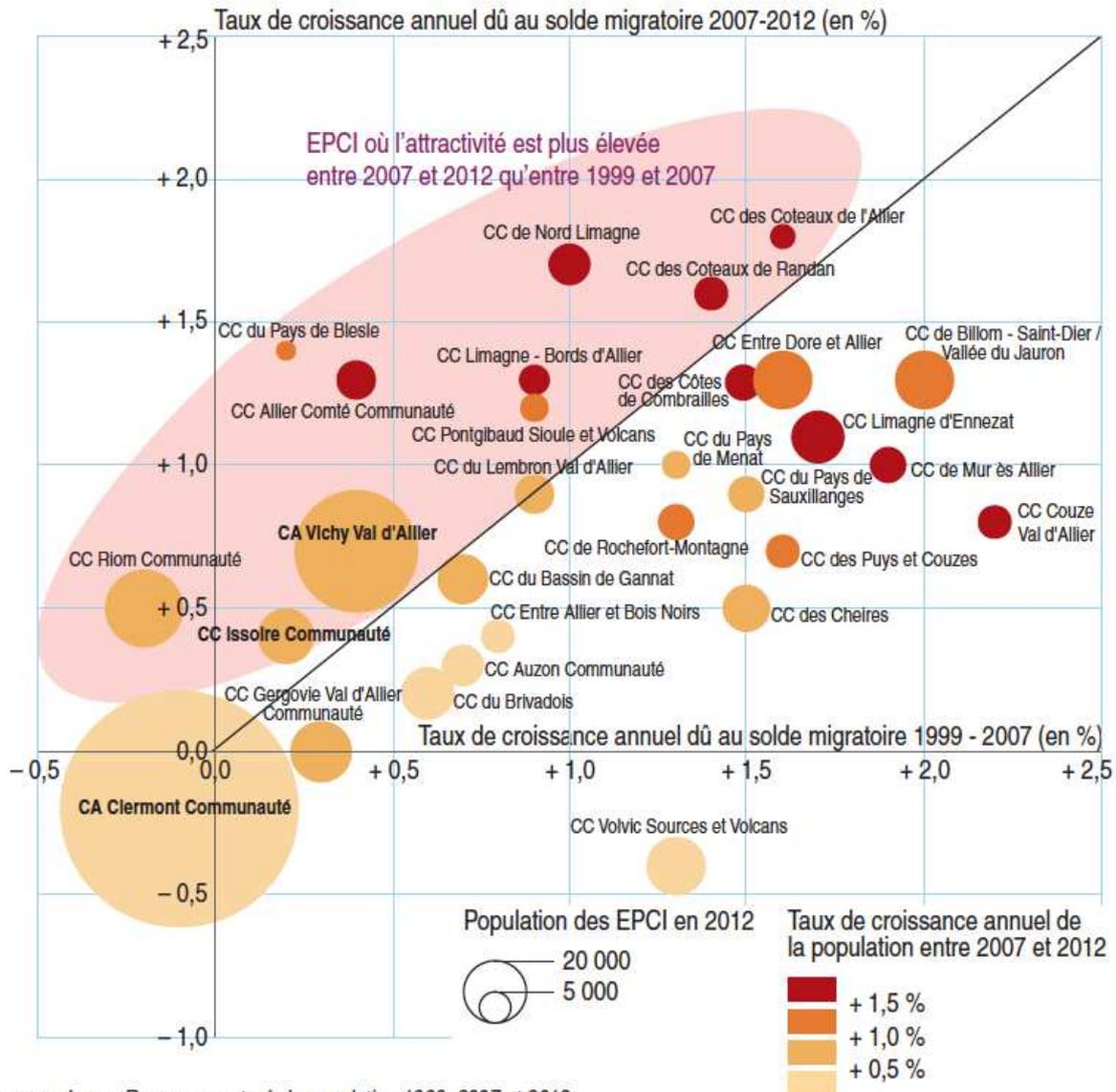
L'évolution positive du territoire de Plaine Limagne s'explique en partie par un solde naturel positif (+0,1 % de taux annuel, contre 0,1 % pour le Puy-de-Dôme entre 2010 et 2015) mais surtout par le solde des entrées-sorties (+1,3 % sur la même période, contre +0,3 % pour le département).

En effet, dans la vaste zone d'influence des agglomérations de Clermont-Ferrand et Vichy, le territoire jouit de l'une des plus fortes dynamiques pendant la dernière période intercensitaire, prenant le relais d'autres EPCI des 1^{ère} et 2^e couronnes clermontoises, comme on le voit sur le graphique ci-après.

Le territoire a ainsi gagné 279 habitants chaque année entre 2010 et 2015 :

- 20 habitants correspondant au solde naturel,
- 259 habitants correspondant au solde des entrées-sorties.

Population des EPCI sur l'axe Vichy-Brioude et taux de croissance dû au solde migratoire entre 1999-2007 et 2007-2012

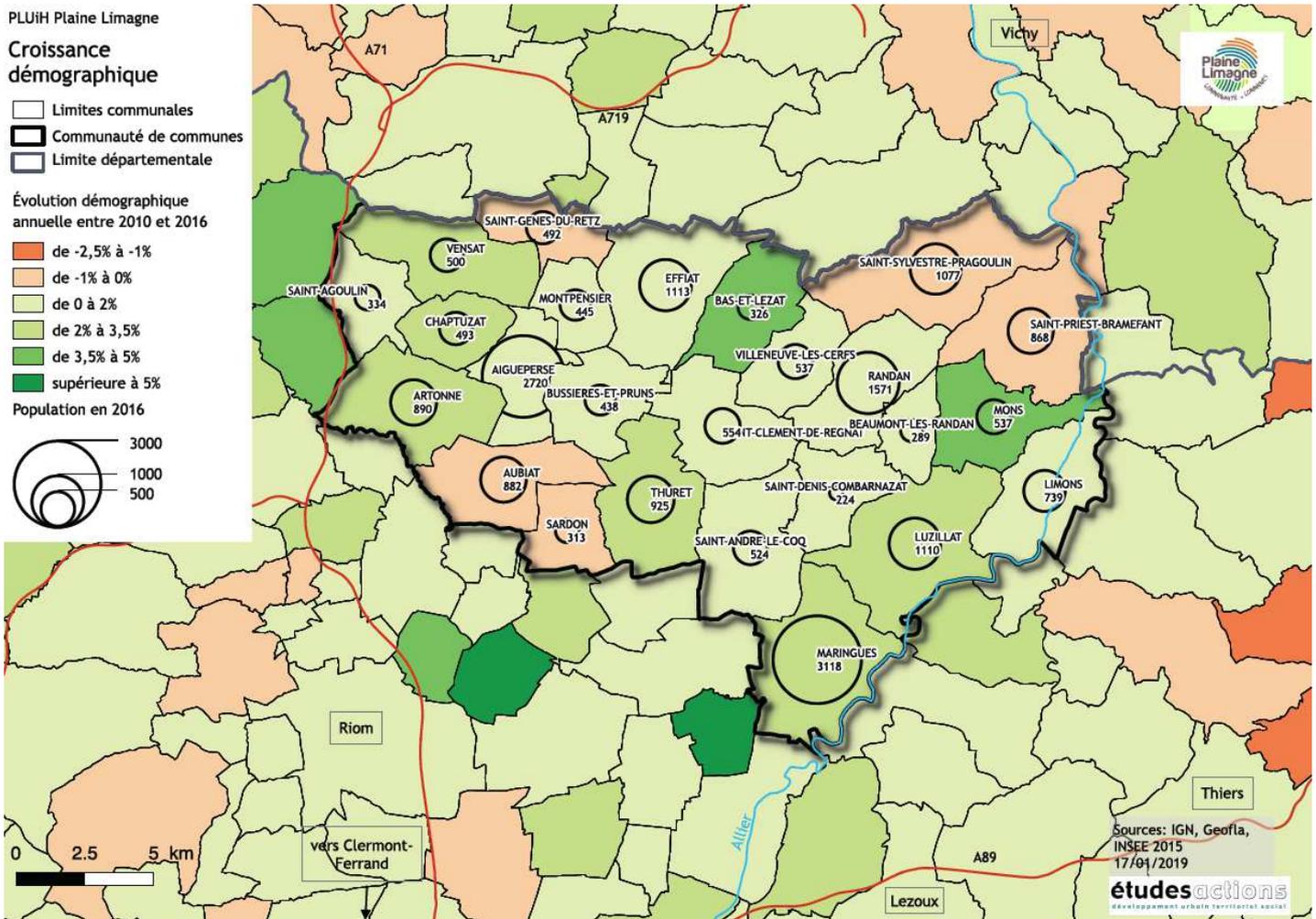


Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2007 et 2012.

Au sein du territoire, les dynamiques démographiques ne sont pas homogènes.

La plupart des communes croissent démographiquement entre 2010 et 2016. Seules Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant et Sardon perdent quelques habitants, dans des proportions limitées². Sept communes ont une évolution positive modérée, inférieure à 1% par an. Les autres communes présentent une augmentation plus importante de la population, dépassant 2,5 % par an pour cinq d'entre elles : Bas-et-Lezat (3,93 % par an en moyenne), Mons (3,86 %), Artonne (2,75 %), Vensat (2,67 %) et Thuret (2,75 %). Ces évolutions très importantes en taux sont néanmoins à relativiser en valeur absolue.

² La commune qui perd le plus d'habitants est Saint-Priest-Bramefant, dont l'évolution annuelle moyenne entre 2010 et 2016 est de -0,3 %, ce qui correspond à la perte de 16 habitants sur la période.



I12 Un profil familial des ménages et une forte part des jeunes

L'attractivité démographique s'exerce notamment en direction des familles avec enfants. Elles représentent en effet 41 % des ménages en Plaine Limagne (2 689 familles), soit 10 points de plus qu'à l'échelle départementale.

Les jeunes de moins de 20 ans représentent en moyenne 26 % des habitants à l'échelle de Plaine Limagne contre 22 % pour le département du Puy-de-Dôme. Leur part continue à progresser légèrement entre 2010 et 2015.

Ils sont très représentés à Mons, Saint-Agoulin et Villeneuve-les-Cerfs, où ils représentent au moins 30 % de la population. Ils sont, en revanche, beaucoup moins représentés à Aigueperse et Saint-Sylvestre-Pragoulin, où ils ne représentent que 21 % de la population.

Leur représentation progresse dans la plupart des communes (+2,27 % par an entre 2010 et 2015 en moyenne), notamment à Mons (+9,16 %), Artonne (+5,33 %) et Vensat (+5,38 %). Leur poids tend, au contraire, à diminuer au sein de trois communes : Beaumont-lès-Randan, Saint-Priest-Bramefant et Sardon.

113 Un territoire qui n'est pas épargné par le vieillissement de la population

La part des plus de 75 ans est cependant significative, représentant 11 % de la population, soit 2 216 personnes (10 % pour le Puy-de-Dôme).

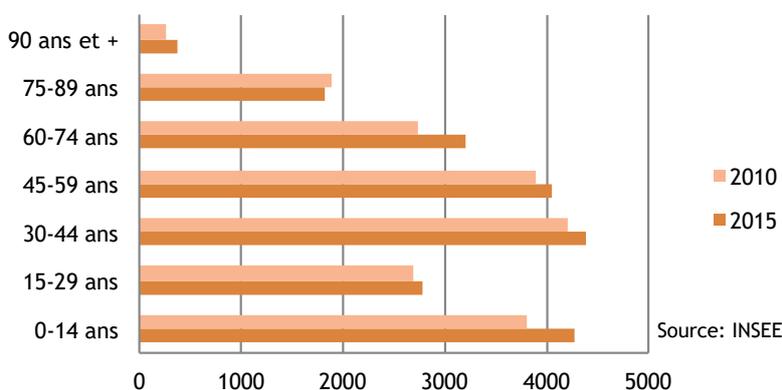
Quelques communes sont plus particulièrement concernées par la présence de personnes âgées, notamment Aigueperse (20 % de la population) et Randan (15 %). Dans ces deux communes, le taux de personnes âgées s'explique par la présence des EHPAD. A noter qu'à Maringues, le vieillissement apparaît comme moins marqué malgré la présence, là aussi, d'un EHPAD.

L'étude de la pyramide des âges confirme la prédominance des 0-14 ans et des 30-59 ans, en lien avec le rôle d'accueil des familles avec jeunes enfants joué par le territoire.

Toutefois, cette pyramide des âges et l'évolution 2010-2015 soulignent également :

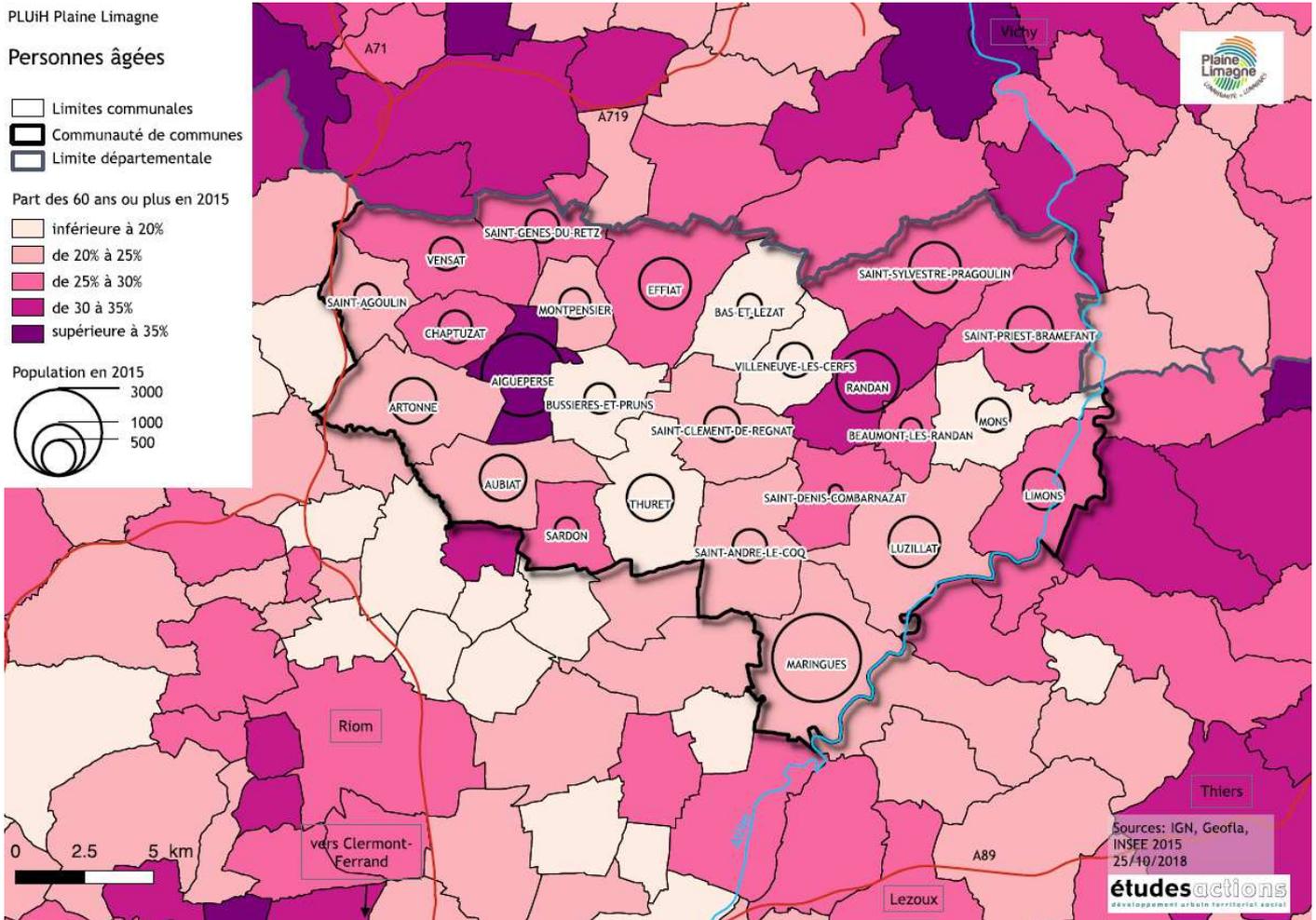
- un creux dans la classe d'âge des 15-29 ans qui correspond à la période de la décohabitation, des études supérieures et du début de la vie active,
- une forte accentuation de la classe d'âge des 60 à 74 ans, correspondant au vieillissement des baby-boomers,
- un vieillissement important à attendre compte tenu du nombre de personnes de la classe des 45-59 ans, sauf à ce qu'ils quittent le territoire auparavant.

Évolution de la pyramide des âges



La part des personnes âgées progresse néanmoins modestement sur le territoire : + 3 % entre 2010 et 2015 pour les plus de 75 ans alors qu'il atteint 7 % à l'échelle départementale. L'évolution est en revanche plus notable pour les 60-74 ans.

On assiste donc à un double phénomène d'attractivité vis-à-vis de familles avec jeunes enfants, qui rajeunit une population locale présentant une structure plus âgée.



I14 Un phénomène de réduction de la taille des ménages

En 2015, le territoire était composé de 8 256 ménages représentant une population de 19 782 personnes, soit 2,4 personnes par ménage. Cet indice est nettement supérieur à la moyenne départementale (2,1), en lien avec le profil familial du territoire.

Néanmoins, il tend à baisser légèrement puisqu'il s'élevait à 2,5 en 2010.

Le territoire est en effet concerné par le phénomène national de desserrement des ménages dû à l'augmentation des séparations, à la décohabitation des jeunes, à leur mise en ménage plus tardive, au veuvage...

Taille moyenne des ménages

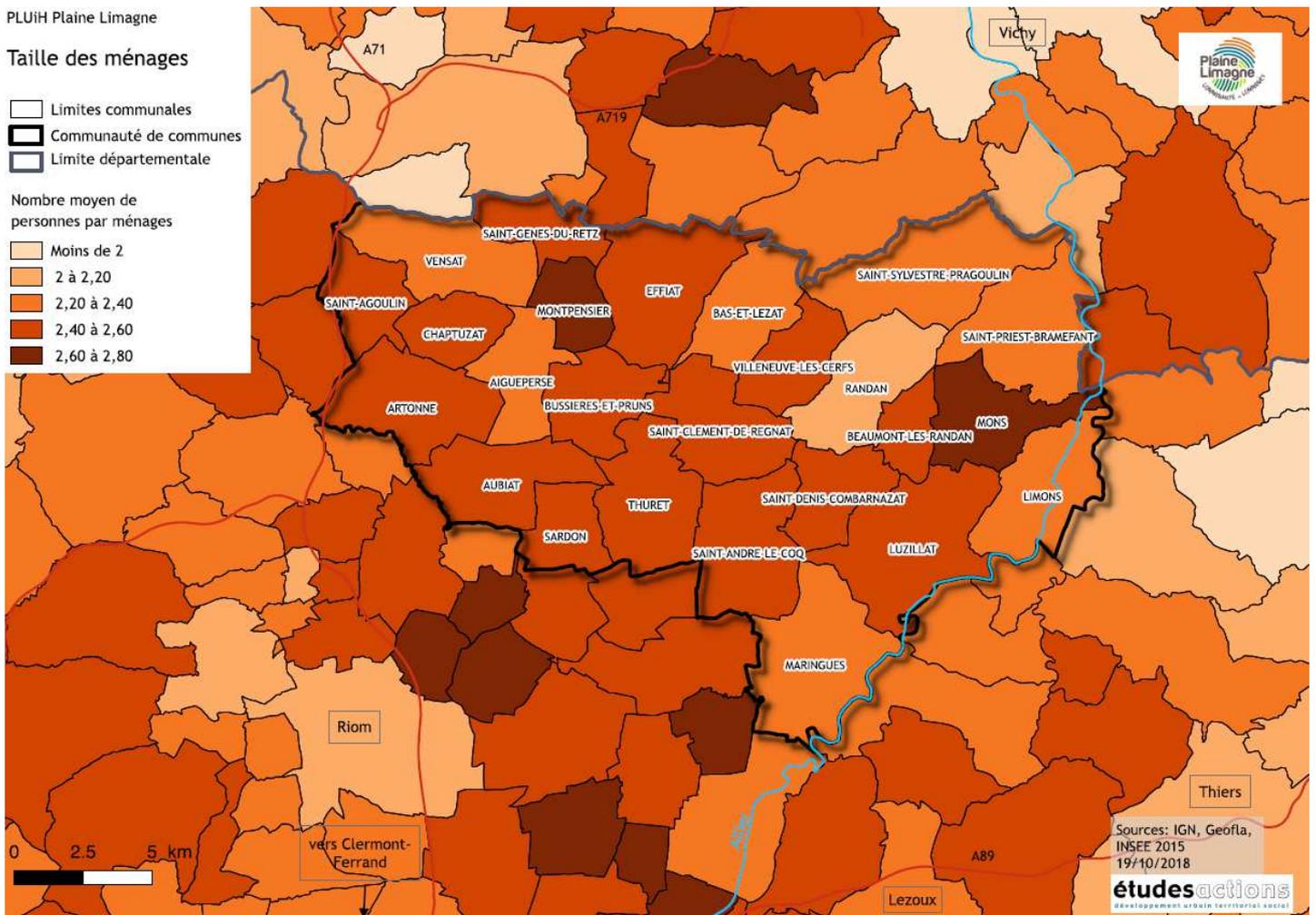
	1999	2015
Plaine Limagne	2,5	2,4
Vichy Communauté	2,1	2,0
Clermont Auvergne Métropole	2,2	1,9
Puy-de-Dôme	2,3	2,1

Source: INSEE RP 1999 et 2015

Néanmoins, cette réduction de la taille des ménages est moins marquée que pour le département du Puy-de-Dôme, qui passe de 2,3 à 2,1 personnes par ménage sur la période 1999-2015. L'intercommunalité de Clermont-Ferrand se caractérise également par une forte baisse de la taille des ménages, celle-ci passant de 2,2 à 1,9 entre 1999 et 2015.

PLUIH Plaine Limagne

Taille des ménages

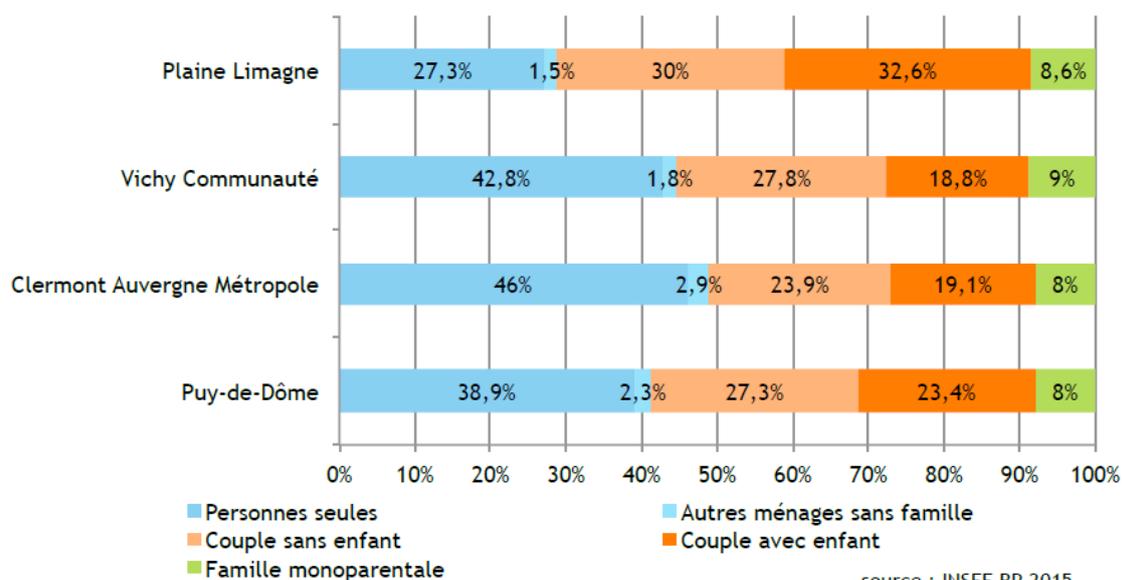


La plupart des communes du territoire ont un nombre élevé de personnes par ménage, lié à leur rôle d'accueil de familles issues des agglomérations clermontoise et vichyssoise.

La taille des ménages est inférieure à la moyenne du territoire pour cinq communes : les pôles d'Aigueperse (2,2 personnes par ménage) et de Randan (2,2 personnes par ménage), ainsi que Saint-Sylvestre-Pragoulin (2,3), Saint-Priest-Bramefant (2,3) et Limons (2,3).

Le nombre relativement élevé de personnes par ménage ne doit néanmoins pas masquer la diversité des profils familiaux. Les familles avec enfants, bien que surreprésentées, ne constituent pas la majorité des ménages : plus de la moitié sont composés soit d'une personne seule (27 %), soit d'un couple sans enfant (30 %). La plupart des ménages sont donc de petits ménages.

Structure familiale des ménages



II15 Des revenus moyens

En termes de revenus fiscaux, les ménages du territoire présentent un profil moyen ou moyen-supérieur. En effet, le revenu médian par unité de consommation³ est de 20 614 € pour Plaine Limagne, proche de la moyenne du département (20 813 €). Le revenu médian du territoire est ainsi inférieur à celui de Clermont Auvergne Métropole (21 113 €) et de la région Auvergne Rhône-Alpes (21 231€).

Les ménages de la partie est du territoire ont des revenus médians plus faibles que dans le reste du territoire. Ainsi, quatre communes de cette partie du territoire affichent un revenu médian inférieur à 19 000 € : Beaumont-lès-Randan, Maringues, Mons et Randan. Hors de ce périmètre, deux communes situées à l'ouest du territoire affichent également des revenus médians inférieurs à 20 000 € (Aigueperse et Saint-Agoulin). Par conséquent, les trois pôles principaux du territoire ont des revenus moins élevés que le reste du territoire communautaire.

Par ailleurs, aucune commune du territoire ne possède un revenu médian supérieur à 23 000 €, au contraire de plusieurs communes situées au sud du territoire comme Saint-Bonnet-près-Billom ou Chambaron-sur-Morge (communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans).

³ Pour comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou composition différente, l'Insee utilise une mesure du revenu corrigé par Unité de Consommation (UC) à l'aide d'une échelle d'équivalence : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans, etc.

Le revenu médian par unité de consommation est égal à la valeur du revenu qui divise la population en deux. En conséquence la moitié des foyers ont un revenu par unité de consommation inférieur, l'autre moitié supérieur.

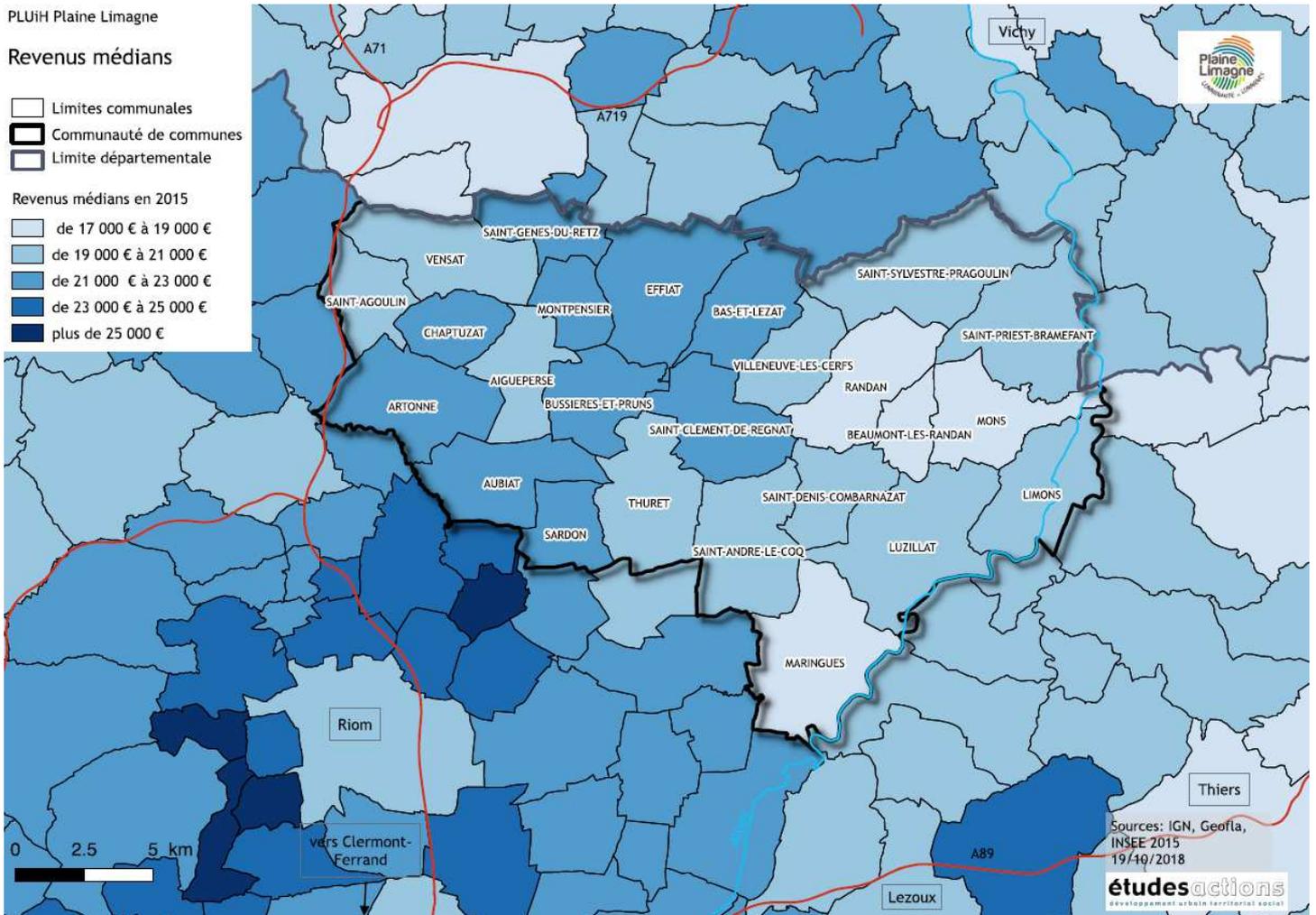
PLUiH Plaine Limagne

Revenus médians

-  Limites communales
-  Communauté de communes
-  Limite départementale

Revenus médians en 2015

-  de 17 000 € à 19 000 €
-  de 19 000 € à 21 000 €
-  de 21 000 € à 23 000 €
-  de 23 000 € à 25 000 €
-  plus de 25 000 €



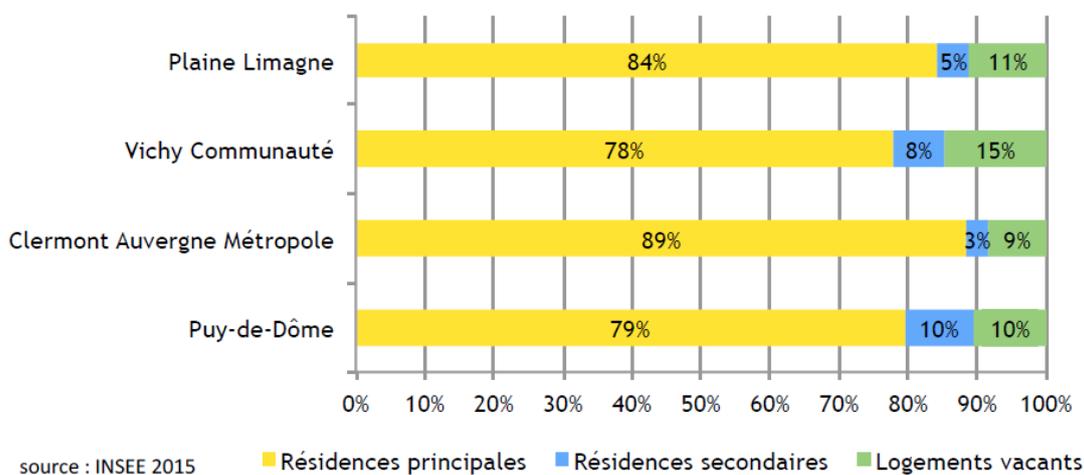
I2. Le parc de logements

I2.1 Un parc de résidences principales composé de maisons de grande taille occupées par leurs propriétaires

- Un fort taux d'occupation permanente du parc de logements

Parmi les 9 793 logements du territoire en 2015, 84 % sont des résidences principales (soit 8 257 logements), ce qui est supérieur à la moyenne départementale (79 %) mais inférieur à celle de Clermont Auvergne Métropole (89 %). Sur la période récente (depuis 2010), la part des résidences principales a très légèrement augmenté parallèlement à la baisse des logements vacants (variation d'un point pour ces deux types d'occupation).

Type d'occupation des logements



PLUiH Plaine Limagne

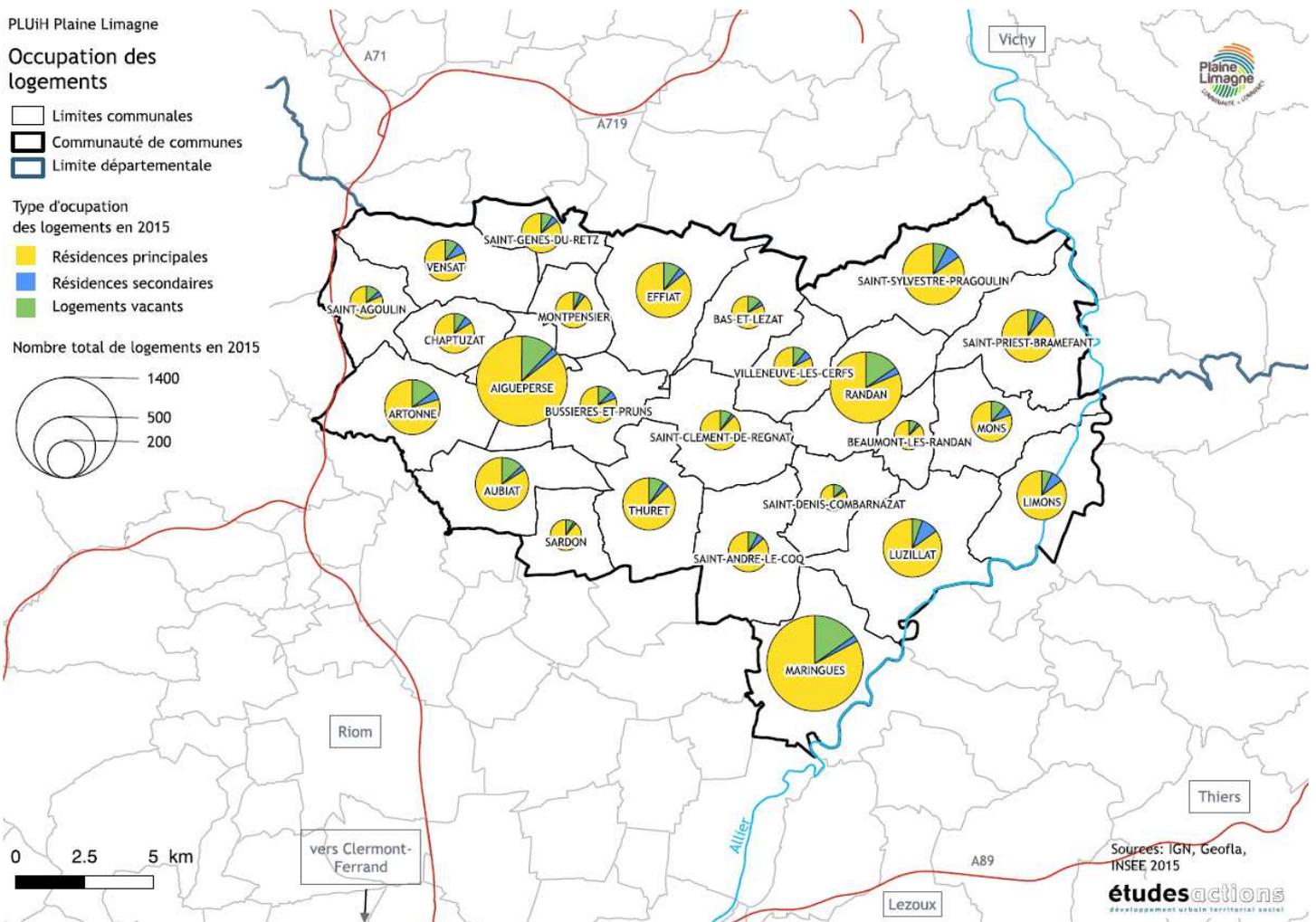
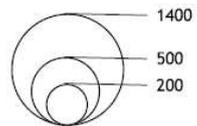
Occupation des logements

- Limites communales
- Communauté de communes
- Limite départementale

Type d'occupation des logements en 2015

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants

Nombre total de logements en 2015



Sources: IGN, Geofla, INSEE 2015

étudesactions
développement urbain territorial rural

L'occupation du parc est importante sur l'ensemble du territoire, la part des résidences principales se situant entre 80 % et 89 % selon les communes. L'occupation la plus forte est atteinte dans les communes de Montpensier et Sardon.

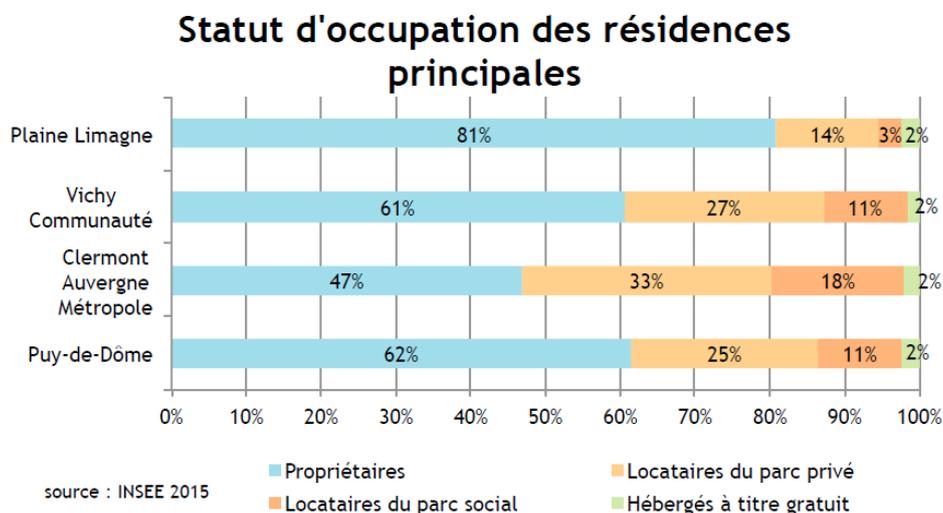
Le territoire se caractérise donc par un très faible taux de résidences secondaires. Celui-ci atteint 9 % au maximum dans les communes de Luzillat et de Vensat. Le taux le plus faible est de 2 % et il concerne les communes d'Aigueperse, Maringues et Saint-Clément-de-Régnat.

Ainsi, le territoire communautaire compte seulement 448 résidences secondaires en 2015, par ailleurs en diminution depuis 2010 (468 logements).

La vacance, dont le taux – 11 % - apparaît un peu plus élevé que la moyenne départementale, est traitée plus bas.

- Une forte part de propriétaires occupants

La part des propriétaires occupants est assez élevée dans le territoire, 81 %, contre 62 % à l'échelle du département du Puy-de-Dôme. Cette proportion est également largement supérieure aux intercommunalités de Vichy (61 %) et surtout de Clermont-Ferrand (47 %). Cette part des propriétaires occupants a très légèrement augmenté depuis 2010 (variation d'un point sur la période).



Les communes d'Aigueperse et Maringues connaissent les taux les plus modérés, avec respectivement 66 % et 69 % de propriétaires occupants. La commune de Randan a également une part de propriétaires occupants inférieure à 75 %. En volume, les locataires se concentrent donc dans ces trois pôles, avec 342 locataires à Aigueperse, 324 à Maringues et 147 à Randan.

- Un parc de logements composé majoritairement de maisons de grande taille

Les logements du territoire sont composés à 93 % de maisons, contre 64 % dans le Puy-de-Dôme. Deux communes du territoire se distinguent par une part de maisons plus faible : 76 % de maisons (soit 283 appartements) à Aigueperse et 86 % à Maringues (soit 189 appartements).

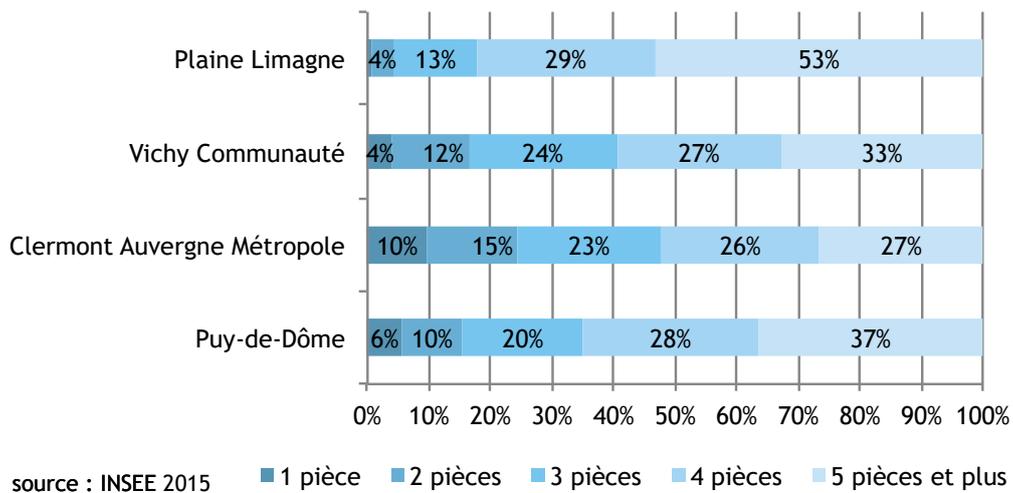
Type de logements

	Plaine Limagne		Vichy Communauté		Clermont Auvergne Métropole		Puy-de-Dôme	
Maisons	9069	93%	30381	57%	59747	37%	240720	64%
Appartements	677	7%	22090	42%	100246	62%	135521	36%

Source: INSEE 2015

Le territoire se distingue également par la grande taille de ses résidences principales, plus de la moitié étant composée de logements de plus 5 pièces. A titre de comparaison, les grands logements ne représentent que 33 % des logements de Vichy Communauté et 27 % des logements de Clermont Auvergne Métropole. La moyenne du Puy-de-Dôme s'élève à 37 %.

Taille des résidences principales

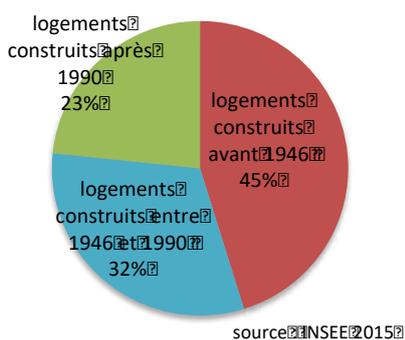


Toutefois, au sein du territoire, les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan semblent présenter des profils plus diversifiés, avec une proportion de logements de plus de 5 pièces inférieure à 50 %.

I22 Un habitat privé présentant des enjeux de valorisation du patrimoine bâti et des centres-bourgs

- Un parc globalement ancien présentant des risques de mal logement

Ancienneté des logements en Plaine Limagne



Le parc de logements en Plaine Limagne est globalement ancien : 45 % des logements datent d'avant 1946, contre 32 % à l'échelle départementale.

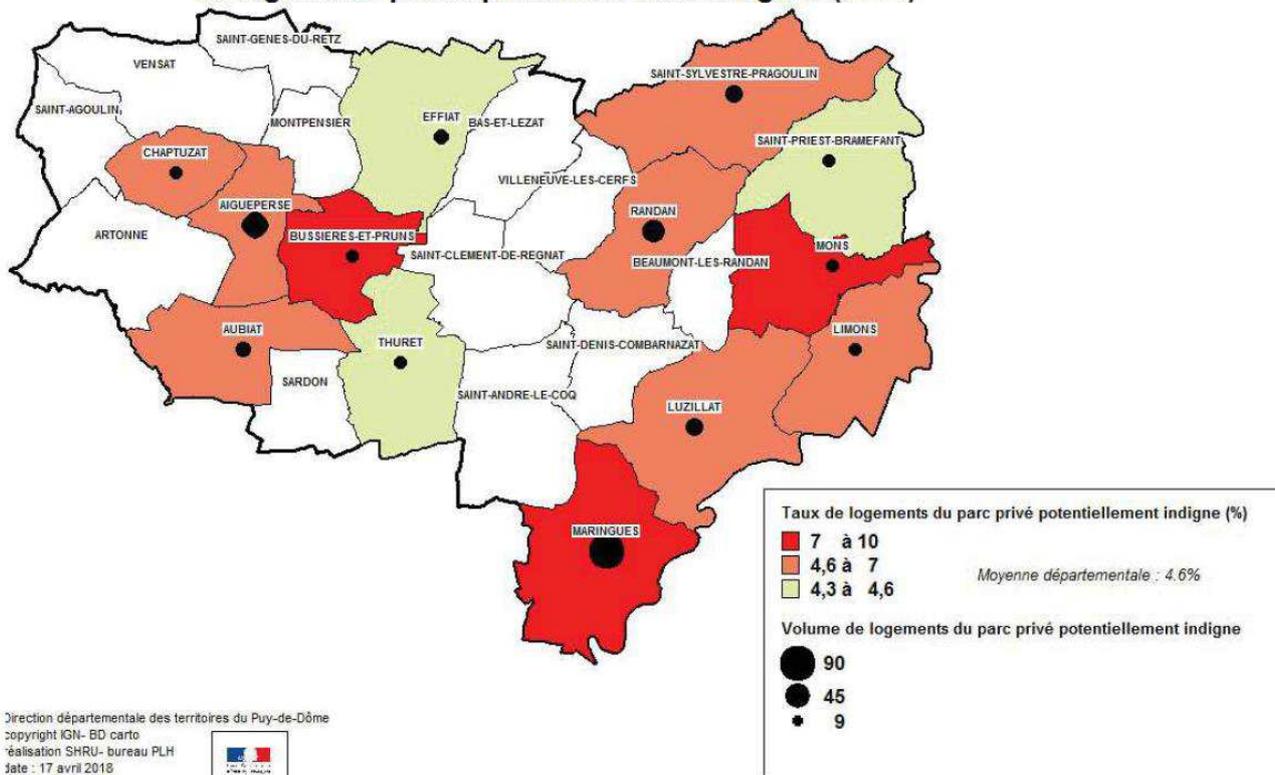
Si les statistiques sur le confort du parc sont conformes à la moyenne départementale (3 % des résidences principales sans baignoire ni douche), les données concernant le parc privé potentiellement indigne laissent craindre des situations de mal-logement : les communautés de communes de Limagne Bords d'Allier, Nord Limagne et des Côteaux de Randan ont des taux de logements potentiellement indignes qui sont respectivement de 6,9 %, 4,7 % et 4,8 % de leurs résidences principales privées, soit des chiffres supérieurs à la moyenne observée sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme (moyenne départementale 4,6 %).

Pour autant, les élus et les assistantes sociales ne repèrent que peu de situations d'habitat indigne⁴. Les difficultés renvoient surtout à la précarité énergétique.

⁴ Les assistantes sociales de la circonscription de Riom, en charge des secteurs de Randan et Aigueperse (et prochainement de l'intégralité de Plaine Limagne), constatent que le PIG des Côteaux de Randan a permis d'améliorer la situation, notamment un ensemble de logements à Randan qui concentrait des situations précaires.

De fait, concernant le mode de chauffage, on note une surreprésentation de la part du fioul (27 % des ménages pour 16 % à l'échelle départementale), susceptible d'entraîner des difficultés importantes à payer les factures énergétiques lorsque le logement est mal isolé. Le gaz de ville est en effet peu représenté (moins de 20 % des ménages pour 41 % à l'échelle départementale), tandis que le chauffage au bois est plus présent (27 %/16 %).

Communauté de communes de Plaine Limagne : taux et volume de logements privés potentiellement indignes (PPPi)



- Une contribution importante du secteur résidentiel à la pollution de l'air par les particules fines et les composés organiques volatiles liée à des chauffages au bois peu performants

Le diagnostic du PCAET dresse un état des lieux :

- des consommations d'énergie : le secteur domestique représente 40 % de l'énergie consommée dans le territoire (et à 72 % pour le chauffage) ; s'y ajoute pour partie le transport des personnes, lié à la fonction résidentielle du territoire, non chiffrée spécifiquement.
- des émissions de gaz à effet de serre : le secteur résidentiel y contribue à hauteur de 15 %, derrière l'agriculture (49 %) et le transport routier (28 %). Dans le secteur résidentiel, ces émissions sont dues à 80 % au chauffage. Elles émanent pour 40 % de la combustion de produits pétroliers et pour 28 % de gaz naturel.
- Des polluants atmosphériques : le résidentiel est en cause dans les émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) et composés organiques volatiles en raison de l'utilisation de moyens de chauffage au bois peu performants (foyers ouverts, pôles vétustes).
- De la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques, notamment, concernant la fonction résidentielle :
 - o occurrence plus élevée des risques naturels (inondations et crues, retraits-gonflements d'argile induisant des dégâts sur les bâtiments, feux de forêt)
 - o baisse du confort thermique dans les centres-bourgs, dégradation des façades par la pollution, impacts sur la santé des habitants (qualité de l'air et de l'eau, canicules)

Il est ressort globalement un enjeu non pas de mode de chauffage puisque l'utilisation du bois permet de limiter l'émission des gaz à effet de serre mais de performance des systèmes de chauffage domestique au bois.

- Une vacance significative et en hausse

Avec plus de 1 000 logements vacants en 2015 (INSEE), le territoire de Plaine de Limagne présente un taux de vacance élevé, de 11,1 %, supérieur à la moyenne de Clermont Auvergne Métropole (8,5 %) et un peu supérieur à la moyenne départementale (10,5 %). A noter que Vichy Communauté affiche un taux de vacance de près de 15 %.

La vacance est en hausse significative puisqu'elle est passée, entre 2010 et 2015, de 902 unités à 1 088 (soit une hausse de 21 % correspondant à 37 nouveaux logements vacants en moyenne chaque année).

Elle apparaît comme relativement dispersée géographiquement. Elle concerne à la fois les communes les plus urbaines du territoire et des communes de taille plus modeste.

Les communes concernées par les taux de vacance les plus importants sont :

- Randan (15,3 %, 92 logements),
- Maringues (15,2 %, 193 logements),
- Artonne (14,9 %, 68 logements),
- Bas-et-Lezat (13,5 %, 22 logements),
- Aubiat (13 %, 55 logements),
- Aigueperse (12 %, 147 logements).

Au total, 11 communes du territoire affichent un taux de vacance supérieur à la moyenne départementale (10,5 %).

En revanche, deux communes ont un taux de vacance inférieur à 6 % : Luzillat (5,5 %, 28 logements) et Saint-Priest-Bramefant (5,6 %, 23 logements).

Au sein des communes, la vacance touche les logements les plus anciens : 72 % des logements vacants datent d'avant 1946.

- Pas d'îlots dégradé ni de copropriété dégradée

La vacance touche également plus particulièrement les centres-bourgs (à Aigueperse, les élus notent une diminution de la vacance dans le centre-bourg même si elle n'a pas baissé à l'échelle communale d'après les statistiques INSEE). Pour autant, elle y reste assez disséminée comme les soulignent les élus et comme le confirme la visite sur place.

Il n'est pas non plus relevé de poche d'habitat dégradé au sein des centres-bourgs.

En revanche, certains secteurs sont davantage concernés par la vacance et la dégradation de l'habitat ancien :

- quartier des Tanneries à Maringues
- partie sud de l'ancienne RN à Aigueperse

Plus ponctuellement peuvent être relevés des bâtiments menaçant ruine : maison inoccupée place de l'église à Chaptuzat concernée par un arrêté de péril ordinaire, maison en ruine à Montpensier, locaux vacants d'anciens corps de ferme non réhabilités à Saint-Priest-Bramefant.

- Un enjeu de valorisation des centres-bourgs

Plusieurs enjeux transversaux sont relevés dans les 3 principaux centres-bourgs :

- un potentiel de transformation de granges et appentis, qui restent nombreux et peuvent donner le sentiment d'une sous-occupation ou d'un délaissement du bâti.



Granges et hangars à Aigueperse

- Un phénomène de vacance au-dessus des commerces et services, non spécifique au territoire. En revanche, on note un délaissement assez marqué des rez-de-chaussée commerciaux dont nombre se sont transformés en logement, compromettant une reconquête ultérieure, notamment à Aigueperse.

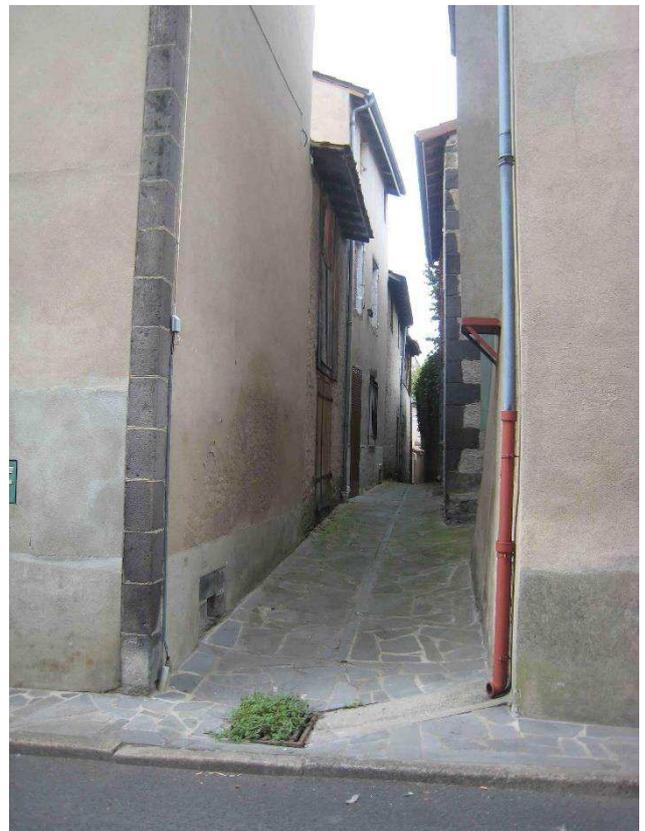


Rez-de-chaussée transformés en logement à Aigueperse

- La difficulté à reconquérir ou mettre aux normes actuelles de confort le patrimoine ancien :
 - o spécificité de certains bâtiments anciens : bâtiments de taille réduite ou très étroits (pignons étroits sur rue avec bâtiment en profondeur dans la parcelle), difficiles à valoriser du fait des petites surfaces induites, bâtiments des tanneries à Maringues, bâtiments médiévaux à Maringues, bâtiments en brique à Randan,
 - o logements desservis uniquement par venelles à Maringues, densité et difficultés de stationnement
 - o édifices classés ou remarquables, entraînant un surcoût et pouvant constituer un frein à la réhabilitation (ensemble du bourg pour Randan).



Quartier des tanneries, pignons étroits dans le quartier médiéval, Maringues



Bâtiments médiévaux et ouvertures sur venelles, Maringues

I.3. L'activité de réhabilitation et de construction

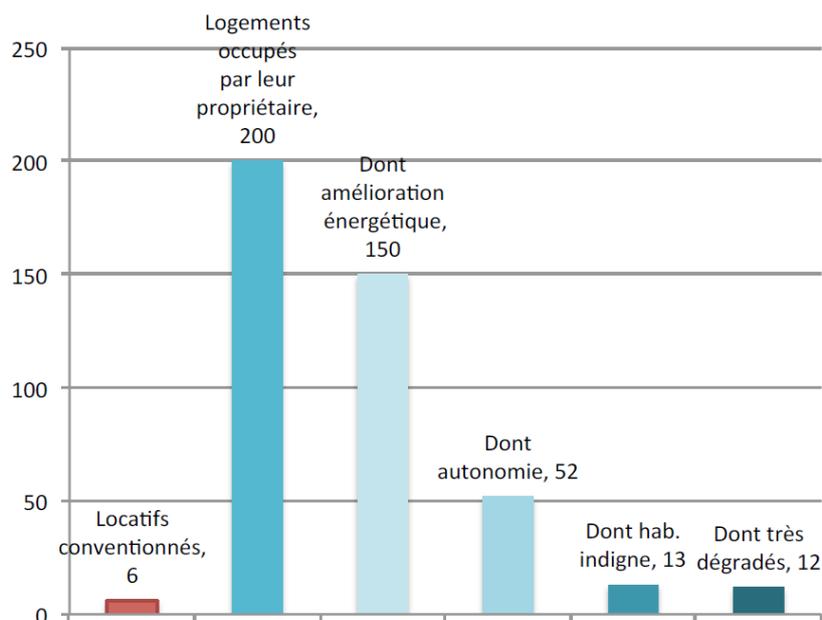
I.3.1 Une activité de réhabilitation assez importante

- Environ 35 logements réhabilités chaque année avec des aides de l'ANAH

Depuis 2013, plus de 200 logements ont été réhabilités avec des aides de l'ANAH :

- 6 logements locatifs conventionnés à Randan (4 de niveau social et 2 de niveau très social). Ces logements étaient vacants avant la réhabilitation dont 5 depuis plus d'un an.
- 200 logements occupés par leurs propriétaires. Les travaux ont le plus fréquemment concerné (un même logement peut être concerné par plusieurs types de travaux)
 - o l'amélioration énergétique : les $\frac{3}{4}$ des logements ont bénéficié de travaux d'amélioration de la performance énergétique soutenus dans le cadre du Programme Habiter Mieux
 - o plus de 50 logements ont bénéficié de travaux destinés à pallier la perte d'autonomie (personnes âgées ou handicapées)
 - o 13 logements ont été bénéficié de financement au titre de l'habitat indigne
 - o enfin, 12 logements au titre de l'habitat très dégradé.

Activité de réhabilitation soutenue par l'ANAH de 2013 à 2018

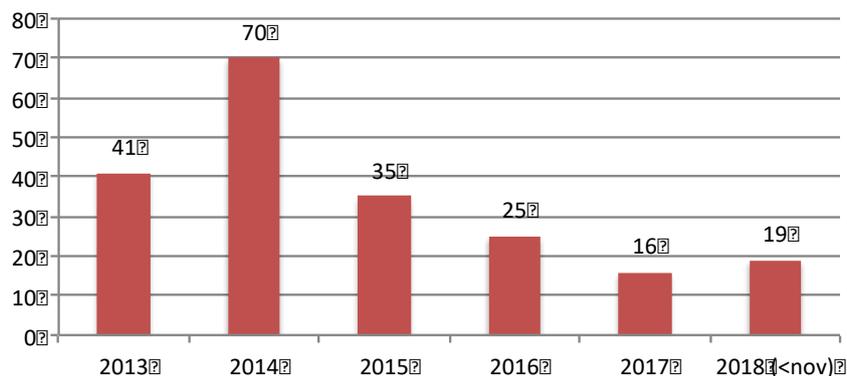


L'activité de réhabilitation n'est pas régulière d'une année sur l'autre. Comme on le constate ci-dessous, elle atteint un pic à 70 logements améliorés en 2014, à la faveur des 2 PIG mis en place :

- dans l'ex-CC des Coteaux de Randan, de 2011 à 2014 (106 logements améliorés),
- dans l'ex-CC de Limagne Bords d'Allier, de 2011 à 2015 (72 logements améliorés).

Il semble que l'extinction de ces deux dispositifs se soit traduite par une nette diminution de l'activité d'amélioration.

Nombre de logements améliorés chaque année avec les aides de l'ANAH



A l'exception de Sardon, toutes les communes ont eu au moins un logement amélioré avec des aides de l'ANAH ces 6 dernières années. 9 communes présentent une activité de réhabilitation plus soutenue :

- Randan : 36 logements
- Maringues : 23 logements
- Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest Bramefant : 19 logements
- Aigueperse : 17 logements
- Luzillat : 15 logements
- Villeneuve les Cerfs : 12 logements
- Mons ; 11 logements
- Limons : 9 logements

Sans surprise, à l'exception d'Aigueperse, ces communes sont toutes situées dans le périmètre de l'un des deux PIG cités ci-dessus.

Les travaux soutenus par l'ANAH représentent sur ces 6 années 3,65 M€, soit plus de 600 000 € de travaux par an, le plus souvent réalisés par des entreprises locales. Ils ont globalement bénéficié de 1,475 M€ de subventions, soit un taux de subvention moyen de 40 %, assez variable selon le type de travaux.

- **Complétés par une activité de réhabilitation hors ANAH**

D'après les élus rencontrés, l'activité de réhabilitation est importante. Elle est dans certains cas de bonne qualité, notamment lorsqu'elle est le fait d'artisans locaux. Ainsi, à Maringues, un menuisier a réinvesti tout un îlot (vers la place Baudet Lafarge) pour le louer, notamment à de jeunes ménages compte tenu des contraintes d'étage. Néanmoins, certains logements font l'objet de travaux de moindre qualité ou de moindre ampleur, soit en vue de les louer, suite à des héritages par exemple, soit pour les propriétaires de les occuper eux-mêmes.

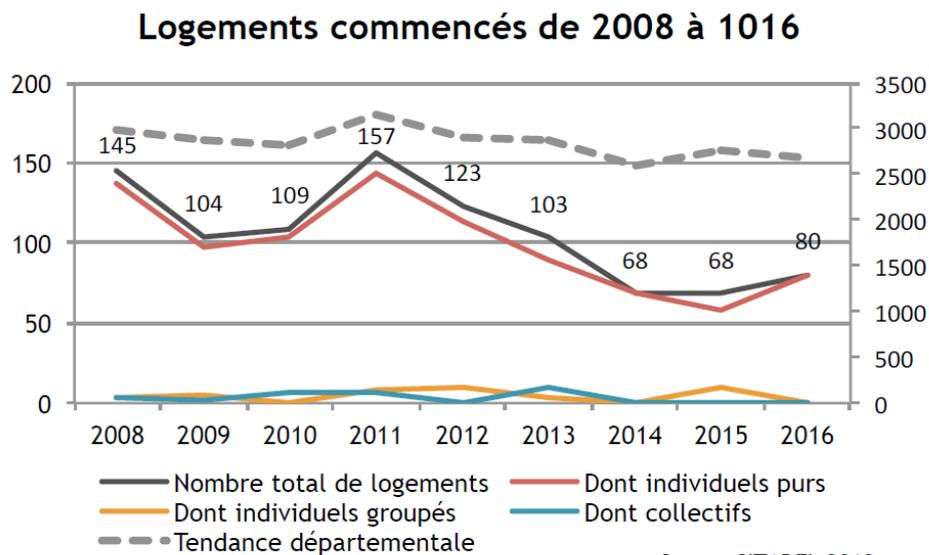
Cette activité ne peut être quantifiée ni qualifiée, faute de donnée statistique (la réhabilitation ne fait que partiellement l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire).

132 Une construction neuve assez dynamique

- Plus d'une centaine de logements produits chaque année en moyenne ces 10 dernières années

La construction neuve en Plaine Limagne s'élève à une centaine de logements par an en moyenne pendant la période 2008-2016. Elle connaît des aléas assez forts puisqu'elle atteint plus de 150 logements à son pic de 2011 mais « seulement » 70 à 80 logements depuis la crise de 2014. Elle est globalement en baisse sur la période la plus récente.

La construction est assez dynamique avec 5,1 logements pour 1 000 habitants pendant cette période alors qu'elle n'atteint que 4,4 logements pour 1 000 habitants à l'échelle départementale. En revanche, on constate sur le graphique suivant que la dynamique est plus régulière à l'échelle départementale.



- Des dynamiques contrastées entre communes

Les dynamiques de construction apparaissent contrastées entre les communes, relativement à leurs poids de population. Si Maringues a eu le nombre de logements commencés le plus important (17 logements par an en moyenne de 2008 à 2016), son taux de construction s'élève à 5,6 logements pour 1000 habitants, alors que 6 communes ont un taux au moins égal à 7 ‰ :

- Beaumont (10,2 ‰)
- Bas-et-Lezat (9,6 ‰)
- Mons (8,7 ‰)
- Vensat (8,3 ‰)
- Luzillat (7,2 ‰)
- Montpensier (7 ‰)

Avec respectivement 10 et 6 logements commencés en moyenne chaque année, Aigueperse et Randan présentent un taux de construction d'environ 4 ‰, inférieur à la moyenne communautaire.

- Une construction quasi exclusivement individuelle et en construction neuve

Les logements commencés depuis 2008 se composent à 97 % de logements individuels et à 93 % de permis diffus.

Ainsi, seuls 28 logements collectifs ont été commencés sur les 9 années considérées, pour un total d'environ 1 900 m² (67 m² par logement en moyenne), concernant au plus 6 logements (à Artonne en 2013) et généralement 2 à 3 logements. D'après les permis transmis par les communes, il s'agit de divisions de bâtiments

existants en appartements (exemple d'Artonne : 6 appartements créés dans un garage et le rez-de-chaussée d'un hôtel).

A titre de comparaison, la part des logements individuels purs se limite à 53 % à l'échelle départementale (avec un fort poids de Clermont Auvergne Métropole).

On constate donc que la construction de ces dernières années tend à renforcer la spécialisation du parc de logements en termes de forme urbaine.

Ces maisons construites restent également de très grande taille avec 124 m² en moyenne, confirmant, s'il en était besoin, le fort rôle joué par les familles avec enfants dans le développement pavillonnaire.

Enfin, d'après les données issues des permis de construire transmises par les communes, la création de logements par changement de destination de bâtiments existants (grange, garage, ferme...) ou division de logements existants s'élève à 5 à 6 logements par an en moyenne, soit 5 % de la production totale de logements.

I3.3 Un faible besoin en logement, à population égale, compte tenu de l'arrivée de familles avec enfants

Le « point mort » est une notion théorique qui mesure combien de nouveaux logements (y compris par changement de destination et division de logements existants) ont été nécessaires au maintien du niveau démographique du territoire sur la dernière période observée (de 2010 à 2015, correspondant aux dernières données INSEE connues).

	Période 2010-2015	Soit par an	Soit pour 1000 habitants
Logements neufs ordinaires*	801	160	8,2
Nouveaux ménages (solde)	600	120	6,2
Renouvellement du parc (1) dont	201	40	2,1
Logements disparus	35	7	0,4
Logements vacants	185	37	1,9
Résidences secondaires	-19	-4	-0,2
Logements utilisés au desserrement (2)	12	2	0,1
Evolution de la population des ménages (solde)	1 405	281	14,4
Logements affectés à l'évolution démographique**	588	118	6,0
"Point mort" (besoin en logement à population égale)	213	43	2,2

* Evolution INSEE 2010-2015 + 5% RU

** sur la base d'une taille des ménages de 2,39 en 2010

Ce besoin en logement à population constante a deux composantes :

1. Les besoins de renouvellement du parc existant

Combien de logements construits ont « servi » à compenser les logements devenus vacants ou démolis, sachant que, à l'inverse, des logements ont été « économisés » par la transformation de résidences secondaires en résidences principales ?

En Plaine Limagne, c'est le principal besoin observé, lié à la forte augmentation des logements vacants. Il s'élève à une quarantaine de logements chaque année :

- 37 logements sont devenus vacants (en solde)
- on estime que moins d'une dizaine de logements ont disparu (ruine, démolition)
- à l'inverse, 4 résidences secondaires ont été reconquises au profit des résidences principales (solde)

2. Les besoins liés au desserrement des ménages

Le desserrement des ménages désigne la diminution du nombre d'occupants par ménage liée aux évolutions sociétales : départ des enfants, séparations conjugales, mise en couple plus tardive, veuvage...

Dans le territoire, l'arrivée nombreuse de familles avec enfants compense ce phénomène. On constate ainsi que la taille moyenne des ménages est restée quasiment identique entre les 2 derniers recensements (2,394 personnes par ménage en 2010 contre 2,391 en 2015). En solde, il n'y a donc quasiment pas eu de logements nécessaires à ce que l'on nomme le « desserrement » des ménages, ce qui diminue d'autant le besoin en logement.

Le « point mort » s'est ainsi élevé à 43 logements entre 2010 et 2015, essentiellement liés à l'évolution du parc existant. Il s'agit d'un niveau très faible, de 2,2 logements pour 1 000 habitants.

Celui-ci ne préjuge pas du besoin en logement pour les années à venir. En effet, il est étroitement corrélé à l'accueil de familles avec enfants. Il augmenterait mécaniquement dans l'hypothèse d'une baisse de l'accueil de familles extérieures.

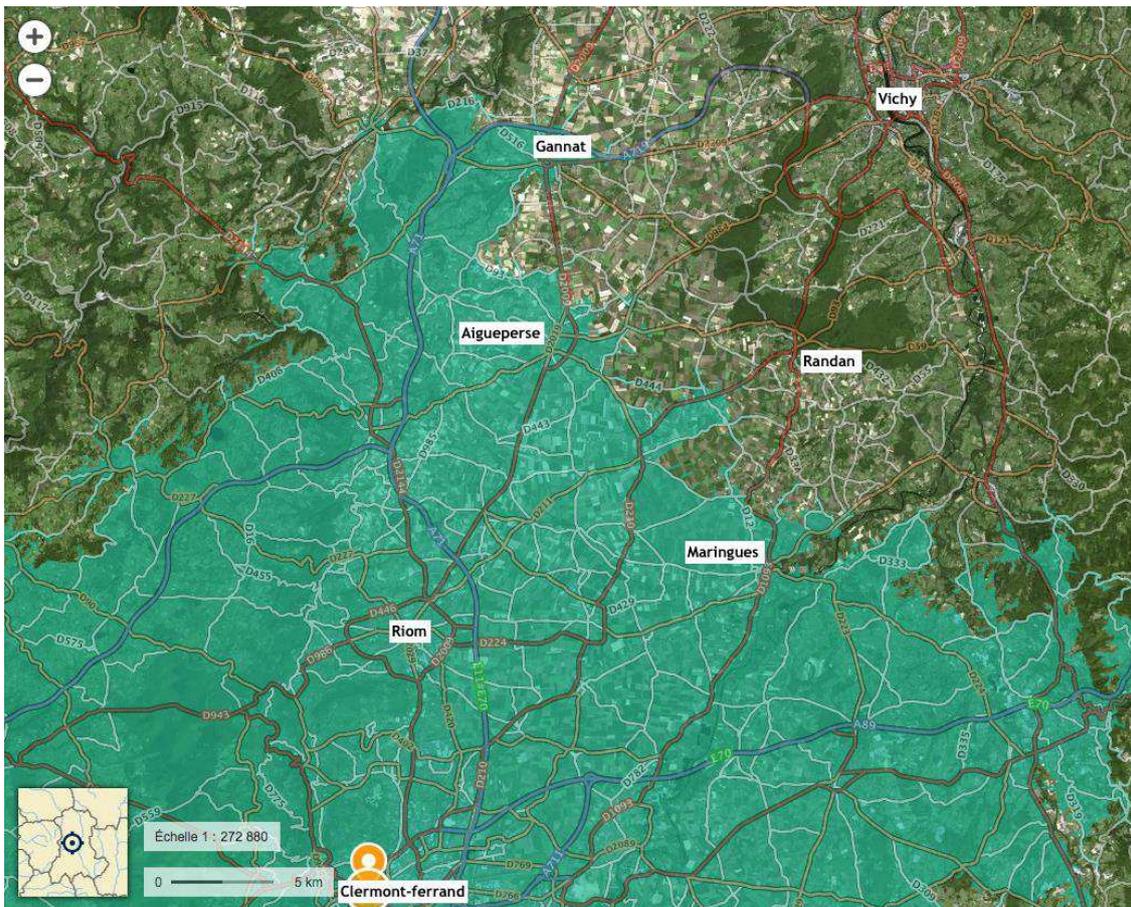
1.4. Les différents segments de marchés immobiliers et fonciers

1.4.1 Un territoire attractif pour l'accession à la propriété

- Un marché de la revente qui fonctionne principalement grâce à une demande externe « fragile » car dépendante des coûts de déplacements

La demande en accession est principalement alimentée par des demandeurs extérieurs au territoire, jeunes couples ou jeunes familles dont au moins l'un des membres du couple travaille à Riom et Clermont-Ferrand (plus rarement à Vichy, plutôt dans le secteur de Randan). C'est pourquoi la demande externe est d'autant plus forte dans les communes situées à 30-35 minutes en voiture de ces deux communes (voir carte ci-dessous).

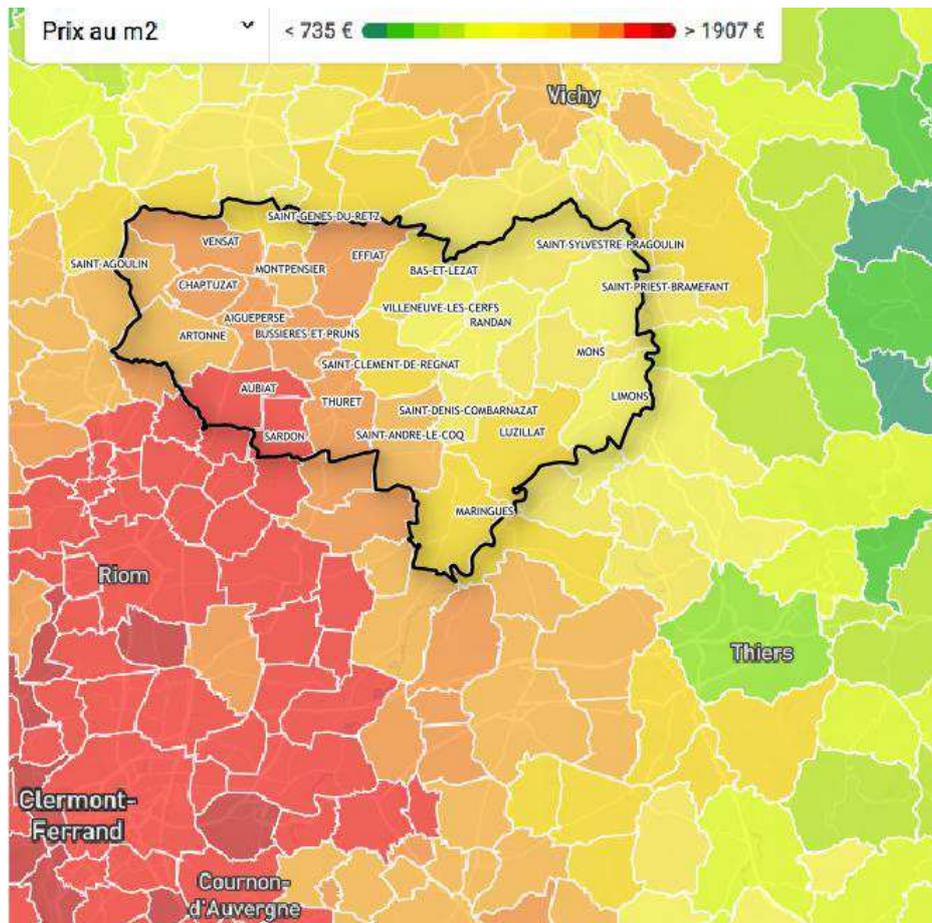
Carte isochrone des communes situées à environ 35 minutes en voiture du centre de Clermont-Ferrand



Source Géoportail novembre 2018

Une partie de la demande (beaucoup plus limitée) concerne des jeunes actifs locaux ou des jeunes seniors anticipant le vieillissement et revendant leur bien pour des maisons de plain-pied proches des commerces et services (notamment à Aigueperse et Maringues).

La Communauté de communes Plaine Limagne est donc à la fois un territoire de report de ces agglomérations, mais également à la frontière de cette influence, notamment dans la partie ouest du territoire. La carte ci-dessous illustre ces dynamiques constatées qui traversent le territoire, et l'impact de l'éloignement de Riom et Clermont sur les prix de vente au m² moyens (selon les informations collectées auprès d'agences par le site internet « Meilleurs Agents »).



Source : site *meilleursagents.com*, novembre 2018, prix au m², toutes transactions confondues

	Prix moyen vente maison
Randan	1000 € / m ²
Maringues	1200 € / m ²
Aigueperse	1500 € / m ²

Source : prix au m² *meilleursagents.com*, novembre 2018

Les demandeurs externes viennent dans le territoire en raison des prix moins onéreux que dans la première couronne clermontoise et sont particulièrement sensibles aux prix de l'immobilier mais également aux coûts de déplacement à venir.

Les budgets des demandeurs sont de l'ordre de 100 à 150 K€ pour des maisons sans travaux, qui constituent l'essentiel de la demande, et de 50 à 75 K€ pour des maisons avec travaux (jeunes couples et jeunes familles). Ce faible budget d'acquisition des ménages révèle un profil d'acquéreurs à bas salaire (de l'ordre de 1 500 à 2 000 € mensuels nets globalement pour le ménage compte tenu des taux actuels d'emprunt pour des mensualités d'emprunt de 650 à 700 €). Les budgets sont plus élevés pour les jeunes seniors revendant leur bien (210-220 K€).

En termes de prix, les professionnels du secteur s'accordent sur le constat d'un marché plus sain vis-à-vis du début des années 2000 et après la brusque chute des prix d'après 2008 (baisse de 15 % à 20 %). Les transactions sont d'autant plus difficiles pour les personnes ayant acheté dans les années 2006-2008 et revendant à perte aujourd'hui. Le secteur de Maringues a moins subi cette forte augmentation des années 2000.

Les acquéreurs cherchent principalement des maisons avec de petits terrains (autour de 700 m², voire 500 ou 600 m²) de 3 à 4 chambres (secteur d'Aigueperse) ou de 1 à 2 chambres (secteur de Randan). Les appartements sont peu demandés et l'investissement locatif se fait rare voire inexistant.

Les agences immobilières du secteur disposent d'une offre de biens à réhabiliter mais qui sont de moins en moins demandés (depuis 5 à 10 ans) en raison des coûts et difficultés de réhabilitation. Ces coûts de réhabilitation peuvent être rédhibitoires pour des ménages ayant déjà des difficultés à équilibrer leurs budgets compte tenu des coûts d'acquisition et de transport. Les maisons de bourg à réhabiliter sont encore moins demandées que les maisons avec espaces extérieurs. Les granges ou vieilles fermes qui n'ont jamais été réhabilitées sont plutôt rares.

- L'accession à la propriété dans le neuf

Plusieurs constructeurs de maisons individuelles sont présents le territoire (Maisons Elan, Clé d'or, Maisons Mag, Maison et Jardin, ACT, Sovalfon, ... à compléter). Cette offre est relativement concurrentielle vis-à-vis de l'ancien grâce à des surfaces nettement inférieures et des produits généralement « à finir » (papiers-peints, portail, engazonnement, assainissement...)

Exemple d'une offre d'un constructeur de maison individuelle à Randan en novembre 2018

Critères		
HONORAIRES Oui	TYPE DE BIEN Maison	PIÈCES 4
RÉFÉRENCE 434cc34	GES Non renseigné	CLASSE ÉNERGIE A B C D E F G
Description		
Maison neuve RT2012 sur 645 m ² de terrain		



MODULE TRIHOME 3

Maison 4 pièces 85 m²
123 730 €
31/10/2018 à 08h32

Exemple d'une offre d'un constructeur de maison individuelle à Aubiat en novembre 2018

63260 - Aubiat (Réf. : 30-15335-GM) 06/11/2018



Surface du terrain : **700m²**
Surface habitable : **75m²**
Nombre de pièces : **4**

MAISON DE PLAIN PIED DE 75 M² AVEC TERRAIN
GRANDE PIECE A VIVRE, 3 CHAMBRES
Magnifique terrain à vendre sur la commune d'Aubiat à 15 minute de Riom. viabilité en bordure

152 696 €

Localisez le terrain avec Google Maps



I4.2 Un marché locatif privé accessible mais limité

Les agences immobilières du territoire ne proposent que rarement des biens à la location, en raison de la faiblesse de l'offre et de la demande. Il existe pourtant un marché de location, qui se réalise principalement de particulier à particulier. Malgré le nombre limité des biens concernés, ce marché est relativement accessible, autour de 6 € du m² pour les communes de Maringues, Randan et Aigueperse, d'après le site meilleursagents.com. Cette moyenne masque des disparités importantes selon les communes, l'état des biens et les typologies (les petits logements étant proportionnellement plus chers).

L'analyse des sites de petites annonces entre particuliers permet de donner des ordres d'idée de prix (novembre 2018) :

- Aigueperse :
 - o Appartements T2-T3 entre 350 et 500 €/mois CC
 - o Maisons pavillonnaires T4-T5 entre 600 et 700 € HC
- Randan :
 - o Appartements T2-T3 entre 300 et 450 €/mois CC
 - o Maison de bourg 650 € HC
- Maringues :
 - o Appartements T2-T3 entre 350 et 450 €/mois CC
 - o Maisons pavillonnaires T4-T5 entre 600 et 700 € HC

Selon les travailleurs sociaux du territoire, il existe également une offre locative en mauvais état ou générant d'importantes charges énergétiques dans laquelle logent des personnes aux ressources modestes.

I4.3 Des besoins de diversification du parc locatif social

Communes	Nombre de logements locatifs publics	Poids dans les rés. principales	dont logements communaux	dont bailleurs sociaux	OPHIS	Auvergne Habitat	Domaulim 87
Aigueperse	164	15,6%	14	150	150	0	0
Artonne	10	2,8%	10				
Aubiat	7	2,0%	7				
Bas-et-Lezat	2	1,5%	2				
Beaumont-lès-Randan	4	3,5%	4				
Bussièresp-et-Pruns	5	3,1%	5				
Chaptuzat	5	2,5%	5				
Effiat	6	1,5%	6				
Limons	7	2,2%	3	4		4	
Luzillat	3	0,7%	?	3		3	
Maringues	91	7,9%	18	73	54	11	8
Mons	3	1,5%	0	3		3	
Montpensier	1	0,6%	1				
Randan	22	3,5%	4	18	15	3	
Saint-Agoulin	3	2,2%	3				
Saint-André-le-Coq	4	1,9%	1	3		3	
Saint-Clément-de-Régnat	?	?	?				
Saint-Denis-Combarnazat	1	1,1%	1				
Saint-Genès-du-Retz	0	0,0%					
Saint-Priest-Bramefant	10	2,7%	3	7	7		
Saint-Sylvestre-Pragoulin	14	2,9%	7	7	4	3	
Sardon	5	3,9%	2	3	3		
Thuret	18	5,0%	?	18		18	
Vensat	3	1,4%	3				
Villeneuve-les-Cerfs	2	1,1%	2				
TOTAL	390	4,7%	101	289	233	48	8

Source : RPLS au 1/01/2017, INSEE RGP 2015, communes 2018

- Un parc locatif public d'environ 390 logements

Le parc public est composé d'environ 390 logements se répartissant entre 292 logements de bailleurs sociaux institutionnels (2018) et 101 logements communaux.

- Une centaine de logements communaux, conventionnés ou non

Le parc public est également composé de 101 logements communaux à minima (3 communes n'ont pas répondu au questionnaire⁵). Au moins le tiers de ces logements est conventionné (32, données partielles) mais la gestion est principalement communale. Il s'agit en général de logements situés au-dessus de la Mairie ou une ancienne cure.

Des difficultés liées à des impayés de loyer ou de charges ont été relevées par trois communes : Chaptuzat, Montpensier, Vensat. Une procédure d'expulsion est également en cours dans l'une de ces communes.



Logements communaux de l'ancien collège, Maringues

Trois communes ont fait part de projets de réhabilitation :

- Chaptuzat a un projet de réhabilitation de ses 5 logements communaux situés dans l'ancien presbytère. Ces logements sont loués mais nécessitent une réhabilitation d'ensemble, chiffrée à environ 330 000 € par l'Agence Départementale d'Ingénierie. Compte tenu de ce montant, le projet n'est pas programmé dans l'immédiat. Un conventionnement par la PALULOS est envisagé. A noter que les 3 bailleurs sociaux locaux ont été sollicités et n'ont pas donné suite.
- Aigueperse dispose de 7 logements dans l'ancienne gendarmerie qui nécessiteraient des travaux de réhabilitation.
- Sardon va prochainement réhabiliter 2 appartements situés au-dessus de la mairie, actuellement inoccupés en raison des travaux dans le bâtiment (mairie transférée à l'étage pendant les travaux). Ils seront conventionnés (courant 2019).

Cet état des lieux reste partiel. Il n'existe pas de diagnostic global sur l'état du parc de logement communal.

Les travailleurs sociaux du territoire ont des suspicions de logements énergivores parmi les logements communaux loués. Il est donc possible que le recensement ci-dessus ne soit pas exhaustif.

Deux logements communautaires sont également mis en location à Randan, au-dessus du relais d'assistantes maternelles. Ils ne sont pas conventionnés.

⁵ Communes pour lesquelles nous ne disposons pas d'information ou nous disposons d'une information incomplète (conventionnement, besoin de réhabilitation) concernant les logements communaux au 30/10/18 : Aigueperse, Artonne, Aubiat, Bas-et-Lezat, Beaumont-les-Randan, Luzillat, Mons, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Thuret, Maringues, Sardon.

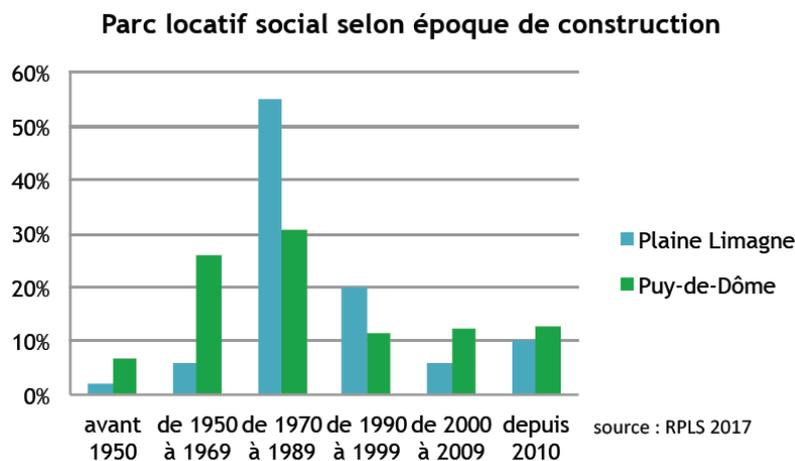
- Environ 290 logements gérés par les bailleurs sociaux

Trois bailleurs sociaux institutionnels sont présents en Plaine Limagne, totalisant 292 logements :

- 233 logements Ophis,
- 51 logements Auvergne habitat,
- 8 logements Domaulim 87, (à Maringues uniquement).

Plus de la moitié des logements « HLM » sont situés à Aigueperse (150 logements soit plus de 14 % du parc de résidences principales de la commune). Hors Aigueperse, le parc locatif social est réparti au sein de dix communes de l'intercommunalité. Au sein de celles-ci, Maringues est la deuxième commune en volume et en proportion en termes de logements sociaux (73 logements, soit plus de 6 % des résidences principales). Randan et Thuret comptent chacune 18 logements représentant respectivement 3 % et 5 % de leurs résidences principales. Les autres communes comptent moins de 10 logements chacune. Treize communes ne disposent d'aucun logement HLM.

- Un parc majoritairement collectif, en majorité des années 70 et 80



Le parc locatif social est majoritairement collectif (60 %), plus particulièrement dans les trois communes principales (source RPLS 2017) :

- 80 % du parc social à Aigueperse (120 logements collectifs),
- 60 % du parc social à Maringues (44 logements collectifs),
- 44 % du parc social à Randan (8 logements collectifs).

Le parc locatif social de la communauté de communes compte moins de logements anciens que la moyenne départementale. En effet, seul 8 % du parc social intercommunal a été construit avant 1970 (contre 33 % pour le département). Pour autant, le parc de logements n'est pas particulièrement récent, puisqu'une majorité des logements du territoire (55 %) a été construite entre 1970 et 1989.



Le parc communautaire est de physionomie rurale, ne comportant pas de grand ensemble. Les 2 résidences les plus importantes sont gérées par l'OPHIS et situées à Aigueperse :

- le Pré Monsieur, situé 35 allée du Pré Monsieur (et route de Montpensier), à côté du collège, comptant 59 logements répartis dans 3 immeubles de 5 niveaux, datant des années 70 ;
- Grande Allée de Pré Monsieur, composée de 44 logements situés 26 allée de Pré Monsieur, ayant fait l'objet d'une réhabilitation d'ensemble.

Certaines opérations (peu nombreuses) ont pu être réalisées en acquisition-amélioration comme les opérations ci-dessous de Maringues :



Logements sociaux Domaulim, Maringues



Logements sociaux Ophis, Maringues

- Une demande globalement limitée et des difficultés d'attributions

On dénombrait 113 demandes en direction des communes de Plaine Limagne au 31 décembre 2017⁶, ce qui représente moins de 1 % de l'ensemble de la demande du Puy-de-Dôme. Au cours de l'année 2017, 44 logements ont été attribués, ce qui représente 2,6 demandes pour 1 attribution.

Les communes les plus demandées sont :

- Aigueperse (51 demandes)
- Maringues (22 demandes)
- Randan (20 demandes)
- Thuret (6 demandes)
- Saint-Sylvestre-Pragoulin (5 demandes)

Les demandeurs sont issus pour moitié de Plaine Limagne et pour la seconde moitié :

- à 29 % du département (hors Plaine Limagne),
- à 16 % de la région (hors département),
- à 5 % au-delà de la région.

Un tiers des demandeurs est déjà locataire du parc social.

Cette satisfaction partielle de la demande peut donner le sentiment d'un parc tendu mais ce n'est pas le constat des bailleurs. En effet, l'accès au parc étant relativement aisé, une partie de la demande est composée de ménages extérieurs au territoire, notamment issus des secteurs de Riom ou Gannat, proches géographiquement et plus tendus.

A l'inverse, une partie de la demande locale peut rester inexprimée du fait de la faiblesse de l'offre dans certaines communes ou pour certains produits (individuel et habitat accessible aux PMR).

OPHIS, principal bailleur du territoire, exprime en effet des difficultés d'attribution liées à un certain déséquilibre entre l'offre et la demande sur 3 thématiques particulières :

- Individuel/collectif : les libérations sont plus fréquentes pour les appartements (un taux de rotation important de 20 %, contre 8 % pour les maisons), mais les demandeurs cherchent davantage des pavillons dans le territoire, quoi qu'ils ne disposent pas toujours des ressources permettant d'assumer financièrement une maison.
- Accessibilité : les appartements sociaux du territoire ont des rez-de-chaussée surélevés et n'ont pas d'ascenseur, ce qui ne permet pas de répondre à la demande des personnes à mobilité réduite.
- Typologie : OPHIS constate une difficulté à louer les grands logements, notamment les T5. Une importante partie de la demande émane de familles monoparentales, pas nécessairement nombreuses.

Pour ces différentes raisons, le bailleur principal doit mettre en œuvre des techniques commerciales spécifiques (publicités sur le bon coin par exemple) pour éviter toute vacance de ses logements. Ces difficultés sont notamment accentuées dans le secteur de Randan.

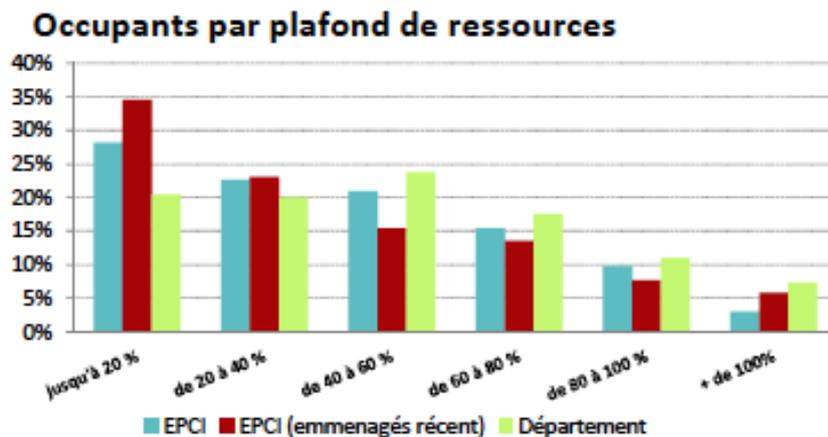
- Une relative fragilité des occupants du parc social

L'analyse des occupants du parc social⁷ montre une faiblesse des ressources des occupants, notamment des emménagés récents : 27 % des occupants du parc (35 % pour les emménagés récents) ont des ressources équivalentes à 20 % des plafonds de ressources maximum pour le logement social⁸. A titre d'exemple, ce plafond PLUS est d'environ 20 000 € de revenu fiscal de référence pour une personne seule ou de 39 000 € pour une famille monoparentale avec deux enfants (en 2017 hors Ile de France). *NB : le revenu fiscal de*

⁶ Source : fichier départemental, observatoire départemental de l'habitat

⁷ Source OPS 2016, via association du fichier partagé des bailleurs sociaux d'Auvergne

référence n'intègre pas les revenus dits de transfert (minima sociaux, prestations CAF...) mais comprend les allocations de chômage ou pensions de retraite, par exemple.



Le bailleur social principal confirme en effet cette tendance à la paupérisation des occupants de son parc en secteur rural, qui n'est donc pas spécifique à Plaine Limagne. Dans les communes les plus éloignées des centres urbains (notamment Clermont-Ferrand et Riom), ce bailleur observe une concentration des ménages les plus fragiles dans son parc de logement, notamment compte tenu de l'accessibilité des prix du privé et de la nature de son parc (collectif, la demande portant davantage sur de l'individuel dans ce secteur). Cela est par exemple le cas à Randan.

- Pas de besoin majeur d'amélioration identifié par le bailleur mais une vigilance à avoir sur le niveau d'entretien

Les bailleurs sociaux n'ont pas de projet ou de besoin identifié de réhabilitation dans le territoire dans les 6 ans à venir. La vacance est également limitée, malgré les difficultés d'attribution mentionnées ci-dessus.

Les assistantes sociales de secteur et les élus, en revanche, notent une dégradation du niveau d'entretien des résidences. A Aigueperse, en particulier, la résidence du Pré Monsieur semble se dégrader d'après ces observateurs. Les assistantes sociales qui sont au contact des ménages notent que seuls les plus précarisés d'entre eux acceptent désormais un relogement dans cette résidence, ce qui concourt probablement à la dynamique de précarisation notée par le bailleur.

- Peu de difficultés de vie sociale

Le bailleur principal ne relève pas de difficulté majeure de vie sociale dans son parc situé en Plaine Limagne. En revanche, il relève des petits problèmes ponctuels, notamment de santé mentale (un ménage connu à Aigueperse) ou des problèmes relativement marginaux d'ambiance (squat d'adolescents devant les bâtiments). Pour résoudre ces difficultés, il existe un bon partenariat, entre le bailleur, les mairies concernées, la circonscription d'action sociale et les gendarmes.

- Peu de projets de développement de l'offre

D'après les entretiens réalisés avec les communes et les bailleurs, les projets suivants sont recensés :

- Aigueperse : 6 logements sociaux du bailleur social OPHIS adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite, sous forme de pavillons groupés. Le permis a été accordé, le début des travaux est prévu à l'automne. Terrain acquis pas l'OPHIS.

D'autres communes ont mentionné des projets de logement :

- Saint-Priest-Bramefant : suite à une opportunité foncière, la commune est en cours d'acquisition via l'EPF d'Auvergne, de plusieurs hectares de terrains nus particulièrement stratégiques en termes de localisation. Ils sont en effet localisés à proximité du bourg « administratif », que la commune souhaite étoffer. Le projet n'est pas encore défini mais la commune souhaite que le futur quartier ait un caractère exemplaire d'un point de vue environnemental. Compte-tenu de son importance, des typologies

diversifiées d'habitat sont envisageables. La mixité générationnelle pourrait également être évoquée (habitat accessible aux personnes en perte de mobilité). A noter que la commune aménage également un lotissement communal de 10 lots (700 à 800 m²).

- Saint-André-le Coq, réhabilitation d'un bâtiment pour 2 logements locatifs communaux (et une salle communale au lieu-dit Pagnant). Les logements devraient être mis en service en 2019. Ils seront conventionnés.
- Mons : sur un terrain de 2 000 m² (dent creuse située au lieu-dit les Rigodanches), la commune souhaite depuis plusieurs années réaliser une petite opération d'habitat locatif social. Ce projet avait été inscrit au PLH des Coteaux de Randan mais n'a pas pu être réalisé faute d'intérêt des bailleurs sociaux, comme d'autres opérations du PLH, à Saint-Priest-Bramefant notamment).
- Thuret :
 - o Projet de création d'un logement adapté aux personnes âgées, sur un bâtiment communal voisin de l'école. Le projet a fait l'objet d'une réflexion avec le Conseil Départemental (services habitat, action sociale et CLIC) et pourrait bénéficier du soutien du Département au titre des projets innovants à caractère social. Il pourrait être accompagné d'autres logements adaptés dans les bourgs équipés et ainsi bénéficier d'un accompagnement par un personnel de santé.
 - o La commune est également prête à étudier un développement du parc locatif social sur son territoire.

I.5. Les besoins spécifiques en logement

I.5.1 Un enjeu de production d'une offre de logement adaptée et accessible

- Un vieillissement important à attendre

Au total, ce sont près de 4 300 personnes qui sont âgées de plus de 75 ans dans le territoire, dont 650 ont plus de 90 ans. Le vieillissement du territoire est encore plus fort que dans l'ensemble du département puisque les plus de 75 ans représentent 10,6 % des habitants contre 10 % à l'échelle départementale.

Parmi ces personnes de plus de 75 ans :

- 614 vivent seules,
- 409 sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie⁹, ce qui signifie que 9,5 % des plus de 75 ans sont concernés par la perte d'autonomie.

Les personnes de plus de 85 ans représentent quant à elles 4,29 % de la population de Plaine Limagne (3,3 % à l'échelle du Puy-de-Dôme) soit un peu moins de 900 personnes.

La pyramide des âges (voir partie démographie) montre que le vieillissement à attendre dans le territoire est très important au regard de l'évolution des cohortes, sauf à ce que les personnes concernées quittent le territoire faute d'offre adaptée.

⁹ Source : Observatoire Départemental de l'habitat du Puy-de-Dôme

- L'offre existante

Le territoire totalise une offre d'environ 746 places pour l'hébergement ou le logement des personnes âgées dans 5 « établissements spécialisés » :

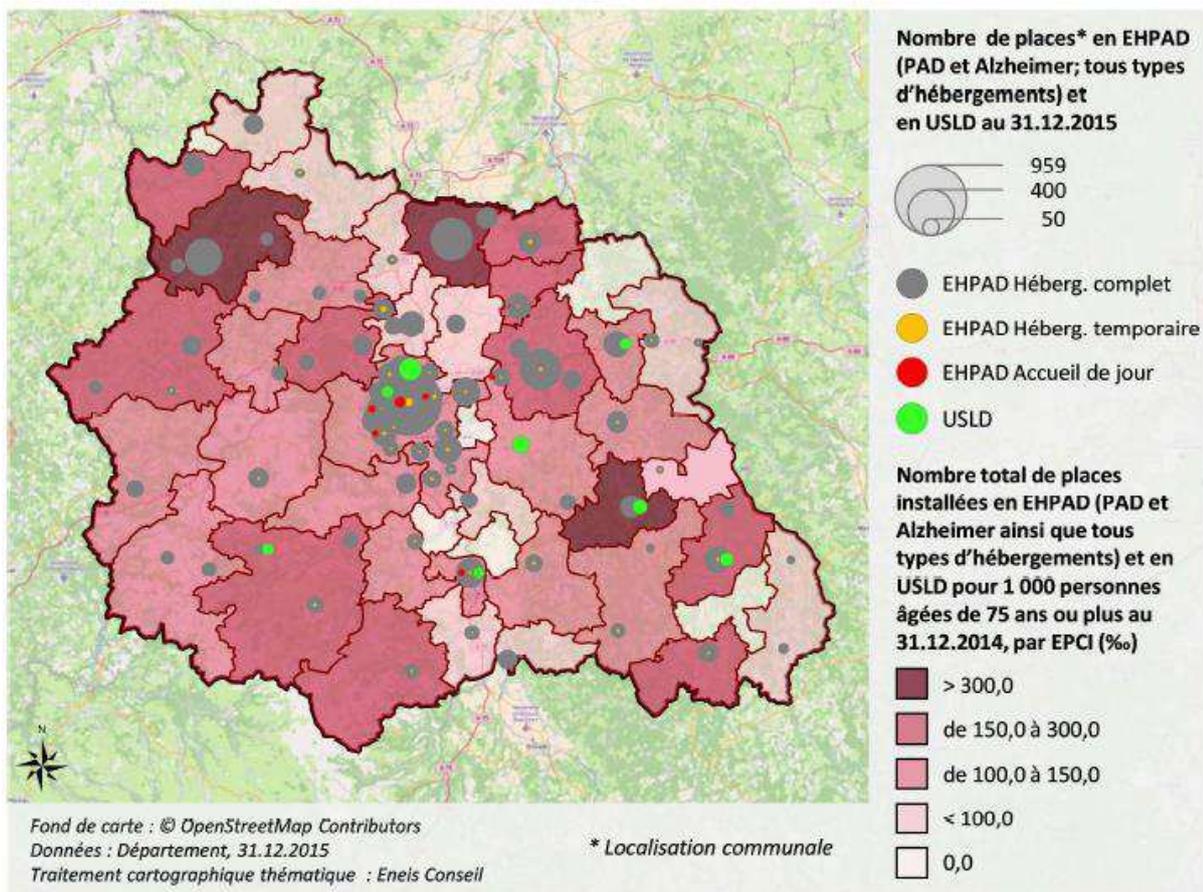
- Aigueperse : EHPAD d'une capacité de 383 lits, comprenant une unité Alzheimer de 60 lits (il s'agit du plus grand établissement de l'ex-région Auvergne).
- Maringues : EHPAD de l'Ombelle, d'une capacité de 142 places, comprenant 2 unités spécifiques pour personnes désorientées pour un total de 20 places
- Randan : EHPAD « les Tilleuls », d'une capacité de 85 places, répartis de façon suivante :
 - o 72 places d'hébergement classiques
 - o 10 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
 - o 3 places d'hébergement temporaire
- Randan : EHPAD privé Villa Claudine de 36 lits (33 en hébergement permanent et 3 en hébergement temporaire)
- Effiat : EHPAD de 100 places, qui est concerné par un projet prochain de pôle d'activités et de soin adaptés (PASA) proposant des accueils de jour.

Actuellement, le territoire ne recense pas d'hébergement non médicalisé, de type foyer-logement, Maison d'Accueil, de résidence pour l'autonomie, etc. Selon le schéma départemental gérontologique 2017-2021, le département du Puy-de-Dôme recense en moyenne 11 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, soit un peu moins de 700 places réparties dans 14 établissements.

A cette offre devraient s'ajouter prochainement :

- Une résidence privée locative à Aigueperse (entrée dans les lieux en 2020 probablement) d'une capacité de 14 logements (studios) portée par l'association Age&Vie, animée par des auxiliaires de vie présentes en continu (logements de fonction sur place).
- Un projet de 6 logements locatifs sociaux portés par OPHIS, adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (pavillons groupés)

A Randan, une petite opération de logements seniors a été envisagée derrière la maison de retraite (terrain public) mais le montage n'a pas été trouvé (coût trop élevé pour les résidents, réflexion avec OPHIS notamment).



Source : diagnostic du schéma gérontologique 2017-2021 du Puy-de-Dôme.

- Une politique d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou de production d'opérations adaptées

Face à ces difficultés mais aussi pour répondre à une demande de maintien à domicile des personnes, l'adaptation du parc de logements existant et le développement d'une offre adaptée se généralisent.

Concernant l'adaptation des logements existants, on peut constater que le parc de logements s'y prête relativement mal du fait notamment de sa forme individuelle dispersée : accessibilité du logement pour les personnes peu mobiles, étage, éloignement des commerces et services... Pour rappel, moins d'une dizaine de logements sont adaptés chaque année avec des aides de l'ANAH.

Le développement d'une offre d'habitat traditionnel adaptée par ses caractéristiques est également très faible : aucune opération de collectif avec ascenseur ou d'individuel dense de plain-pied proche des centres-bourgs équipés. Pour rappel, le parc locatif social ne compte aucun logement accessible au sein du parc collectif (rez-de-chaussée surélevés et étages sans ascenseur).

Seules les 3 opérations précitées (2 opérations à Aigueperse et 1 logement à Thuret) correspondent à ces critères (il s'agit d'opérations dédiées).

Il n'existe aucun établissement d'accueil pour adultes handicapés dans le territoire, quoique 167 personnes soient allocataires de l'AAH (données CAF 2014).

152 Des ménages démunis en difficulté de maintien et de confort dans leur logement

Les revenus médians des ménages du territoire, de niveau moyen, ne doivent pas masquer les difficultés de certains ménages, qu'il s'agisse de locataires du parc social ou de ménages du parc privé. Ainsi, 1 300 ménages vivaient sous le seuil de pauvreté en Plaine Limagne en 2015 et 350 ménages étaient allocataires du RSA en Plaine Limagne en 2017, soit 4 % des ménages du territoire.

Globalement, compte tenu des niveaux assez faibles des prix d'acquisition comme des loyers, les difficultés de logement sont davantage des difficultés de maintien que d'accès au logement.

Concernant les ménages du parc privé, on distingue trois problématiques principales :

- Concernant les propriétaires occupants : 20 % ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM (15 % pour l'ensemble du Puy-de-Dôme) et 32 % vivent sous le seuil de pauvreté (27 % pour le Puy-de-Dôme)¹⁰. Deux profils se distinguent :
 - o Les propriétaires occupant leurs logements depuis de nombreuses années et ayant des difficultés récentes à assumer leurs charges, notamment énergétiques, en raison d'un événement récent (retraite, séparation, perte d'emploi).
 - o Des primo-accédants (jeunes couples, jeunes familles, familles monoparentales) travaillant en dehors de Plaine Limagne et ayant du mal à assumer les coûts de déplacements, de garde ou d'accueil de loisirs de leurs enfants dans leur budget familial restreint. Ces ménages primo-accédants ne peuvent généralement pas prétendre aux aides du Conseil Départemental, étant au-dessus des plafonds de ressources. Il s'agit d'ailleurs de ménages peu connus des assistantes sociales de secteur.
- Parmi les locataires du privé, 45 % ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM (39 % pour l'ensemble du Puy-de-Dôme) et 11 % vivent sous le seuil de pauvreté (9 % pour le Puy-de-Dôme). Les travailleurs sociaux du territoire font part de situations problématiques de locataires occupant des logements aux loyers et aux charges (notamment énergétiques) très élevées, qui sollicitent le Fonds de Solidarité Logement.

Les situations d'habitat indigne semblent rester peu nombreuses même si chacune d'entre elles mobilise un grand nombre d'acteurs. Ces situations ne sont pas toujours solvables soit par immobilisme de l'occupant, soit par impossibilité pour le ménage de financer un résiduel de travaux non couvert par les aides (entre 3 000 et 8 000 € environ). Certaines situations ne sont probablement pas connues par réticence du ménage à faire connaître sa situation, compte tenu de l'interconnaissance dans les villages, ou par absence d'aspiration au changement (normes de confort). Concernant plus particulièrement le parc locatif, le PIG des Coteaux de Randan a permis d'améliorer la situation d'un immeuble de logements particulièrement dégradé, abritant des ménages en grande difficulté, même si l'état des logements ne semble pas aujourd'hui parfaitement satisfaisant.

Si l'accès au parc locatif social semble globalement peu problématique, il n'existe aucun partenariat entre les assistantes sociales et les bailleurs sociaux ou les communes. Lorsqu'un ménage nécessite un relogement dans le parc social, les assistantes sociales lui conseillent de s'adresser directement aux communes, qui gardent la main sur le positionnement des ménages en vue de l'attribution.

Enfin, bien qu'aucune solution d'hébergement d'urgence sociale ne soit mobilisable au sein du territoire, la situation semble peu problématique compte tenu du très faible nombre de situations rencontrées dans le territoire.

Au-delà des difficultés strictement liées à l'habitat, les assistantes sociales de secteur notent la prégnance des difficultés liées à la mobilité : difficulté à faire face à une réparation de la voiture pour les travailleurs pauvres, coût des déplacements, pauvreté de l'offre en transports collectifs (trois horaires de train aux heures de pointe

¹⁰ Données Filocom via l'observatoire de l'habitat du Puy-de-Dôme

vers Clermont depuis Aigueperse) malgré le transport à la demande de la commune d'Aigueperse, très apprécié.

I5.3 Des jeunes plus particulièrement touchés par ces difficultés

Les jeunes rencontrent traditionnellement des difficultés d'accès au logement plus marquées que les autres catégories de population du fait de leurs conditions de vie : début de parcours professionnel (ressources plus faibles, moins de garantie pour les bailleurs), célibat plus fréquent (petits logements proportionnellement plus chers), à plus forte raison dans les territoires périurbains et ruraux caractérisés par la faiblesse de l'offre en petits logements comme en Plaine Limagne. Il n'existe pas de solution d'hébergement dédiée aux jeunes dans le territoire.

Au total 217 jeunes de moins de 25 ans étaient en chômage de longue durée (plus d'un an) en 2017. Ce taux est en augmentation entre 2007 et 2017, de 4,76 % (quand cette évolution est de 3,49 % à l'échelle du Puy-de-Dôme).

La mission locale de Riom dispose de permanences à Aigueperse pour les jeunes peu mobiles. La référente Limagne reçoit régulièrement des jeunes du territoire en difficulté de logement, n'arrivant pas à payer leurs loyers ou leurs charges. Il s'agit de jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale, occupant des emplois précaires ou bénéficiant de la garantie jeune (490 € pendant 1 an), ayant accepté dans l'urgence ou par manque d'information un logement privé trop onéreux, générant des charges très importantes, notamment de chauffage. La référente de la mission locale constate que les situations lui parviennent tardivement, quand la situation d'impayé est déjà bien avancée. Des journées d'informations sont régulièrement proposées à la mission locale de Riom sur le logement (demander en logement social, lire un bail du privé, faire ses recherches, etc.) mais cela ne suffit pas à éviter ces recours de dernière minute.

La mission locale de Thiers réalise quant à elle des permanences hebdomadaires à Maringues. Le public suivi la sollicite très peu pour des questions de logement, plutôt d'emploi, de transport ou d'hygiène. Le public suivi bénéficie en majorité d'un soutien familial et ne dispose pas d'un logement autonome. Une partie de ce public habite en caravane, mais la référente mission locale n'a jamais été sollicitée pour des aides financières ou n'a jamais été dans l'obligation de signaler l'indignité d'un logement. Au cours de ces 4 dernières années, une seule situation de mise à l'abri s'est présentée et un hébergement d'urgence a pu être trouvé à Puy-Guillaume, le logement d'urgence de Maringues étant occupé au même moment.

I5.4 Pas de besoin régulier en hébergement d'urgence

Les assistantes sociales et les élus ne repèrent pas de besoin local récurrent en hébergement d'urgence. En cas de sinistre, les ménages sont généralement hébergés dans le réseau amical ou familial. Les situations d'urgence sociale semblent sporadiques.

A noter la présence dans le territoire un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) situé dans un ancien couvent à Bussières-et-Pruns, d'une capacité de 50 places (et 14 places dans des appartements loués à l'OPHIS à Riom et Aigueperse – dont 7 pour Aigueperse). Il s'agit d'une propriété de la fondation Abbé Pierre, gérée par Emmaüs. Les personnes hébergées sont principalement des familles (92 %). Le CADA est en recherche de nouvelles capacités d'hébergement dans les communes du territoire.

155 Les actifs en mobilité ou en formation : un besoin réel mais difficile à quantifier, des projets d'offre dédiée dans les territoires limitrophes

L'offre de formation dans le territoire est limitée. La Maison Familiale et Rurale de Thuret dispense des formations professionnelles pré-bac (4^e, 3^e, CAP et formation continue) dans le domaine des aides à la personne, de l'accueil, de la vente et de la restauration. L'établissement dispose d'un internat, ouvert aux personnes extérieures en période estivale.

Les élus observent néanmoins une demande non satisfaite pour des personnes, souvent jeunes, en formation ou en contrat court, voire des actifs en mobilité tels que des enseignants du collège d'Aigueperse. Aucun recensement précis n'a néanmoins été réalisé auprès des employeurs du territoire.

Concernant l'offre, 2 projets de résidence habitat jeunes sont en cours de montage dans les territoires limitrophes :

- Riom Limagne et Volcans : projet de résidence « éclatée », c'est-à-dire avec une structure collective fonctionnant avec une offre d'appartements délocalisés dans différentes communes de la communauté d'agglomération
- Communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne : un projet de micro-résidence habitat jeunes accompagné d'une Auberge de Jeunesse dans la Maison du Folklore à Gannat.

L'office de tourisme confirme des demandes émanant de personnes en formation (stages, alternance) ou mobilité professionnelle. Ces demandes restent ponctuelles, sachant que les demandeurs n'appellent l'office du tourisme qu'après avoir cherché sur internet (Airbnb, le bon coin) ou la mairie. Hors saison, ces demandes peuvent être satisfaites dans les meublés de tourisme, nombreux (200 à 250 meublés de tourisme sur le périmètre de Terra Volcana), notamment dans le secteur de Châtelguyon. Néanmoins, à partir de mai, ces demandes entrent en concurrence avec la clientèle touristique, nettement plus lucrative. De plus, pour des personnes en alternance, il est complexe d'y recourir puisqu'un nouvel hébergement est à rechercher à chaque nouvelle période d'accueil en entreprise.

156 D'importants besoins d'accueil pérenne ou habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés

• Familles en passage

Le schéma de 2002 préconisait la réalisation de deux aires d'accueil :

- la première a été créée en 2007 à Maringues (lieu-dit « Saint-Lazare », capacité de 7 emplacements pour 16 places de caravanes).
- La seconde a été réalisée en 2008 à Randan (lieu-dit « la Rémunière », capacité de 7 emplacements pour 16 places de caravanes également).

L'aire d'accueil de Randan est occupée par des ménages installés de manière durable. Elle ne joue donc pas son rôle d'accueil pour le passage.

Celle de Maringues, qui a connu la même problématique dans ses premières années de fonctionnement, a pu retrouver sa vocation d'accueil grâce à la réalisation, dans le quartier de la Côte Rouge, de 11 logements d'habitat adapté en 2012.

La commune de Chaptuzat signale des passages 2 fois par an d'environ une semaine sur un terrain au fond du stade, proche de la salle polyvalente. Les familles n'y ont pas accès à l'eau (se servent aux fontaines). Ces passages engendrent des nuisances sonores pour les riverains.

- Familles ancrées dans le territoire

Ainsi, plusieurs communes sont concernées par la sédentarisation de gens du voyage, notamment sur des terrains qui ne sont pas prévus pour l'habitat (zones agricoles du PLU, zones de risques, notamment) :

- Maringues : environ 70 ménages représentant environ 330 personnes sur 6 sites
 - o 3 sites non problématiques, avec de bonnes conditions d'habitat et un classement spécifique au PLU :
 - La Côte Rouge, 39 familles, 173 personnes. Pour autant se pose un enjeu de liaison avec le bourg et d'inclusion sociale compte tenu de l'importance du site.
 - Les Fourmiers, 5 ménages, 22 personnes,
 - Le Moulin Pré, 7 ménages, 31 personnes
 - o 3 sites « problématiques » (20 ménages, 105 personnes environ) :
 - Le Pont de Crevant, 13 ménages, 68 personnes, accès à l'électricité mais pas à l'eau potable, zonage naturel au PLU, risque d'inondation (en bordure d'Allier)
 - Le Thuel, 4 ménages, 20 personnes environ, pas d'accès à l'eau ni à l'électricité, classement N des terrains. Ces ménages se sont installés récemment, en 2015, et sont propriétaires des terrains. Ils ont construit sans autorisation.
 - Les Molles, 3 ménages, 17 personnes, installés en zone N, accès à l'électricité mais accès à l'eau incertain. Il s'agit également d'une installation récente (2010) suite à une convention avec le propriétaire de la carrière. Pas de construction en dur.
- Randan (6 ménages, 30 personnes environ)
 - o Abords de l'aire d'accueil, au lieu-dit Lhérat : des familles s'installent autour de l'aire, faute de disponibilité dans l'aire (2 ménages, 8 personnes environ).
 - o À Randan, 1 ménage, 5 ou 6 caravanes et chalets, eau et compteur
 - o Lieu-dit la Baronnie, un petit camp avec accès à l'eau, 1 ménage, environ 4 personnes, eau et électricité
 - o Puy de Jussat, 2 ménages, 11 personnes environ, eau et électricité
- Villeneuve-les-Cerfs : 2 sites d'implantation totalisant 20 ménages, pour 90 personnes, sur des propriétés communales et de voyageurs, depuis plusieurs générations. Les terrains sont équipés de l'eau et de l'électricité mais d'aucun système d'assainissement. Des constructions ont été réalisées.
 - o Le Pré d'Arnaud, dit « le Trou », à la limite entre Randan et Villeneuve, le long de la D210 (environ 12 ménages, 55 personnes dont 25 enfants environ), sur 3 parcelles, 2 privées et 1 communale
 - o Le Débas, dit « l'Antenne », également en limite de Randan, le long de la rue du Débas.
- Saint-Priest-Bramefant : un seul site totalisant 2 ménages, dont l'installation est ancienne, sur des terrains en risque d'inondation avec une construction illégale.
- Luzillat¹¹ : 7 ménages, représentant approximativement une quarantaine de personnes, sont installés sur des terrains privés aux lieux-dits « les Minots » et « la Viale ». Les familles ont accès à l'eau et à l'électricité mais pas à l'assainissement collectif. Les modalités d'habitat sont diversifiées.
- Limons¹² : installation d'un homme seul en résidence mobile en bordure d'Allier, en secteur naturel

Dans le cadre de la révision du schéma, des prescriptions seront édictées par EPCI concernant l'accueil pérenne et l'habitat des gens du voyage.

¹¹ source AGSGV d'après le diagnostic du schéma départemental réalisé en 2012

¹² Idem

16. Bilan des politiques conduites en matière d'habitat

16.1 Trois PLH sur les anciens EPCI

A l'échelle des anciens EPCI de Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan, 3 PLH avaient été élaborés conjointement et adoptés fin 2006. Face à des difficultés de mise en œuvre, ces 3 PLH ont fait l'objet d'un travail de territorialisation des objectifs et d'approfondissement des moyens à mettre en œuvre, en 2009, pour les 3 années restantes. A Nord Limagne, la modification n'a pas été menée à terme.

Ces PLH sont arrivés à échéance en 2014 et n'ont pas été révisés.

Le bilan détaillé de réalisation figure en annexe. Les traits saillants sont les suivants :

- Nord Limagne : aucune action n'a été mise en œuvre sauf participation au Programme habiter Mieux (bilan PLH)
- Coteaux de Randan : mise en place d'un PIG amélioration de l'habitat ancien et réalisation de plusieurs logements locatifs sociaux, ainsi que d'un logement en PSLA
- Limagne Bords d'Allier : mise en place d'un PIG amélioration de l'habitat ancien et réalisation de plusieurs logements locatifs sociaux, ainsi qu'une opération d'habitat adapté pour les gens du voyage (11 logements locatifs à Maringues)

16.2 Moyens et objectifs de la communauté de communes concernant la politique locale de l'habitat

La communauté de communes Plaine Limagne participe au programme habiter Mieux dans le cadre du PIG départemental pour l'année 2019 : prime de 500 € par logement (objectif de 50 logements). Au-delà de cette participation, l'amélioration des logements anciens constitue une priorité, notamment sous l'angle de la revitalisation des centres-bourgs et de leur attractivité. Deux actions sont en cours :

- Candidature à l'appel à projets « management de centre-ville » lancé par la CCI au niveau régional, en partenariat avec le Conseil Régional, visant à accompagner les territoires dans la mise en place d'un management de centre-ville (élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions partagés). La communauté de communes n'a pas été retenue au titre de l'appel à projets 2018
- Candidature à l'appel à projets « économie de proximité » : la communauté de communes en est lauréate, ce qui lui octroie des moyens humains supplémentaires.

Aucun autre dispositif ou action n'est actuellement à l'œuvre dans le domaine de l'habitat.

III. Les activités économiques

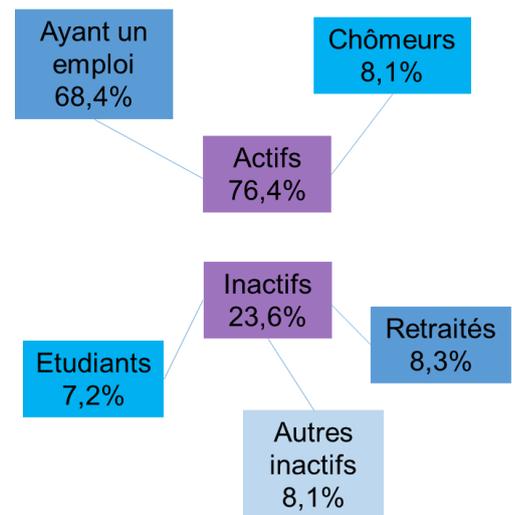
III.1. Population active, emploi et démographie des entreprises

III.1.1 Population active et emploi

- Un territoire d'actifs et résidentiel

En 2015, selon l'INSEE :

- 61 % des habitants de Plaine Limagne sont âgés de 15 à 64 ans (en âge de travailler) soit 12 478 personnes. Cette proportion est similaire au taux départemental (63 %).
- Parmi eux, 76 % sont actifs avec (68 %) ou sans emploi (8 %). Les personnes considérées comme « inactifs » peuvent être des étudiants/ scolaires (7,2 %), des retraités (8,3 %) ou autre inactifs (8,1 %).
- 8 606 actifs ayant un emploi résident sur le territoire de Plaine Limagne
- L'indice de concentration d'emploi¹³ est de 48,9, traduisant une fonction du territoire à dominante résidentielle
- Le taux de chômage des actifs de 10,5 % est inférieur au taux moyen du département du Puy-de-Dôme (12,1 %)
- 79,4 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, générant d'importants flux domicile/travail



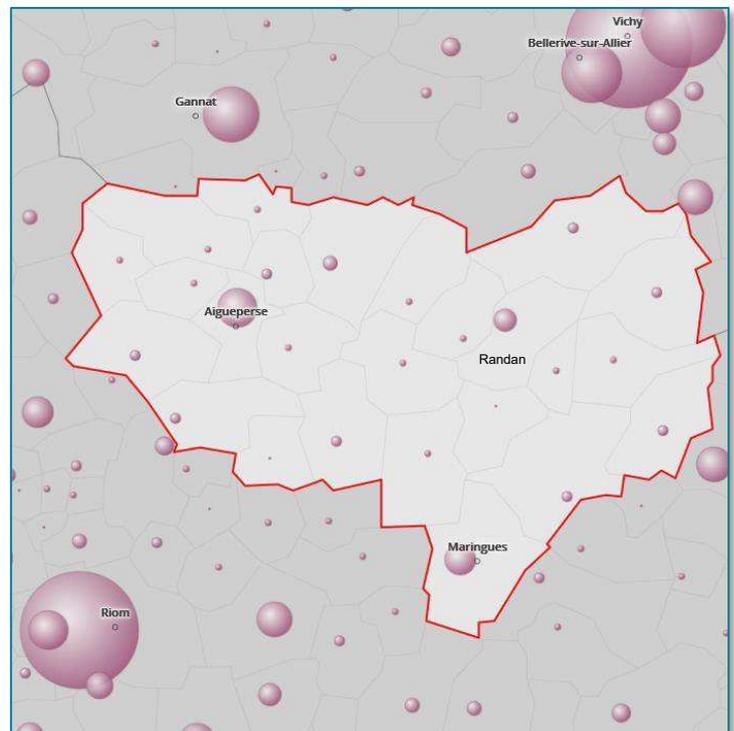
- Les pôles d'emploi

En 2015, selon l'INSEE, 4 207 emplois sont présents sur le territoire dont 76,4 % d'emploi salarié. Trois polarités d'emploi se distinguent concentrant 61 % des emplois du territoire :

- Aigueperse : 1 307 emplois (31 %)
- Maringues : 784 emplois (19 %)
- Randan : 483 emplois (11 %)

Le territoire bénéficie de la proximité des pôles d'emplois extérieurs de :

- Riom/Clermont Ferrand
- Vichy/Bellerive sur Allier
- Gannat



Les emplois sur le territoire (INSEE RGP 2015)

¹³ Indice de concentration d'emploi : nombre d'emplois pour 100 actifs résidents dans la zone

Seul Aigueperse a un Indice de Concentration d'emploi supérieur à 100 (IC=131). Le nombre d'emploi y est supérieur au nombre d'actifs traduisant la polarité économique de cette commune.

Sur Randan (IC = 86) et Maringues (IC = 73), la fonction résidentielle reste majoritaire même si la mixité des fonctions reste importante (habitat, économie...).

En dehors de ces polarités, les indices de concentration d'emploi sont très faibles inférieurs à 40, traduisant la forte dominante résidentielle de ces communes. Depuis 2010, la résidentialisation du territoire s'accroît globalement avec une baisse de l'IC sur la majorité des communes.

	2015	2010	Evolution
Aigueperse	131,1	135	-3%
Artonne	23,7	22,3	6%
Aubiat	32,5	30,8	6%
Bas et Lezat	24	24,3	-1%
Beaumont Les Randan	30,9	39	-21%
Bussièrès et Pruns	29,1	25,9	12%
Chaptuzat	22,1	19,2	15%
Effiat	33,9	41,9	-19%
Limons	30,9	23,8	30%
Luzillat	23,9	24	0%
Maringues	73,4	77,9	-6%
Montpensier	40,8	49,9	-18%
Mons	19,7	21,6	-9%
Randan	86,3	87	-1%
St Agoulin	24,5	28,5	-14%
St André le Coq	30	34	-12%
St Clément de Régnat	23,3	25,1	-7%
St Denis Combarnazat	11,6	17,7	-34%
St Genes du Retz	30,9	38,2	-19%
St Priest Braméfan	21,2	19,5	9%
St Sylvestre Pragoulin	26,5	24,1	10%
Sardon	19,3	13,8	40%
Thuret	28,2	35,9	-21%
Vensat	29,9	28,7	4%
Villeneuve les Cerfs	31,5	26,9	17%

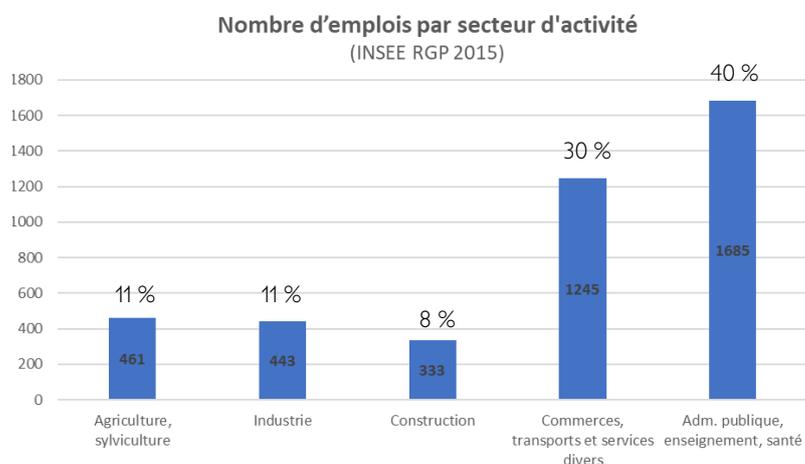
Evolution de l'indice de concentration d'emploi entre 2010 et 2015 (INSEE RGP)

EN SYNTHÈSE

- Un territoire qui compte un nombre important d'actifs ayant un emploi
- Un territoire à dominante résidentielle (faible indice de concentration d'emploi)
- D'importants flux domicile-travail,
- Une attractivité des pôles extérieurs de Clermont-Ferrand/Riom, Vichy, Gannat

• Les secteurs d'activité

Les emplois du territoire sont en majorité tournés vers l'administration /enseignement/ santé (40 %) et vers les commerces/transport et services (30 %), traduisant une économie essentiellement tournée vers la sphère présentielle.

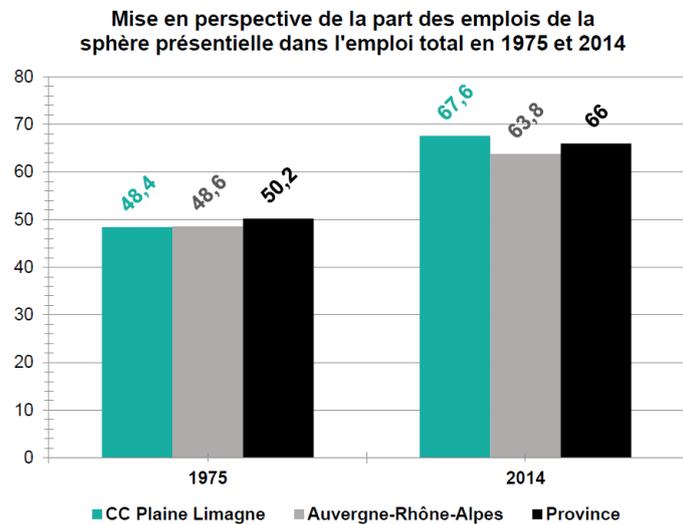


La sphère présentielle regroupe les activités économiques mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire. Cette sphère est à distinguer de la sphère productive qui regroupe les activités produisant des biens majoritairement consommés hors du territoire et les activités de service tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La part des activités de la sphère présentielle se développe sur le territoire de Plaine Limagne à l'instar des tendances nationales. L'importance des activités liées aux services, éducation et santé traduit aussi la nécessité de répondre aux besoins d'une population jeune (20 % de moins de 14 ans sur le territoire) et âgée (25 % de plus de 60 ans).

L'agriculture (11 %) et l'industrie (11 %) proposent aussi un nombre d'emplois non négligeable. Viennent ensuite les emplois liés à la construction (8 %).

*Extrait de l'analyse socio-économique de la CC
Plaine Limagne – Mars 2018*



Source : Insee – Recensement de la population

EN SYNTHÈSE

- Une économie présentielle
- Activité économique fortement tournée vers les services/éducation/santé

12 Les entreprises

• Répartition et taille des établissements

1 651 établissements actifs¹⁴ sont répertoriés sur le territoire en 2015 selon l'INSEE. Les 3 polarités économiques d'Aigueperse, Maringues et Randan se distinguent par un nombre d'établissements important (39 %) mais la polarité est moins marquée que pour les emplois.

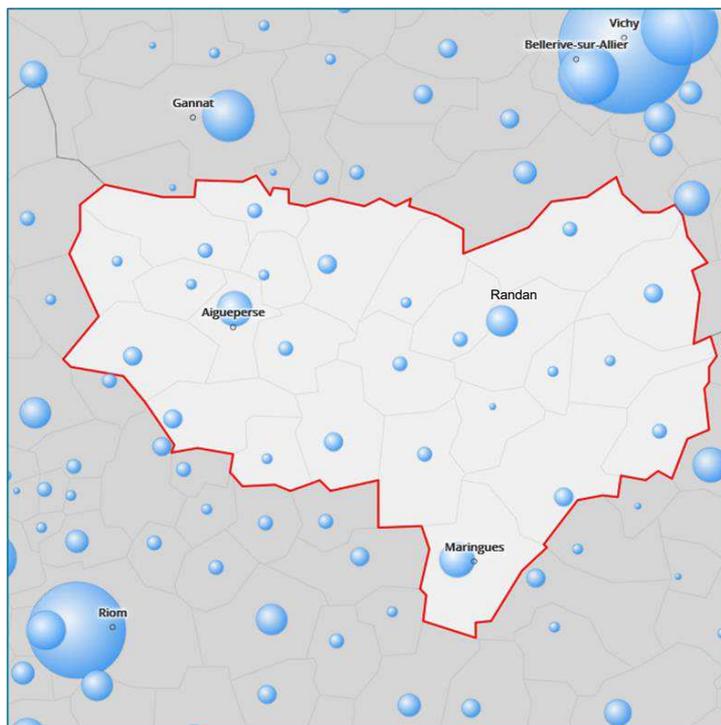
Cette polarité moins marquée traduit une répartition du tissu économique sur l'ensemble du territoire, essentiellement sous forme de petits établissements.

- Aigueperse : 326 (20 %)
- Maringues : 227 (14 %)
- Randan : 174 (11 %)

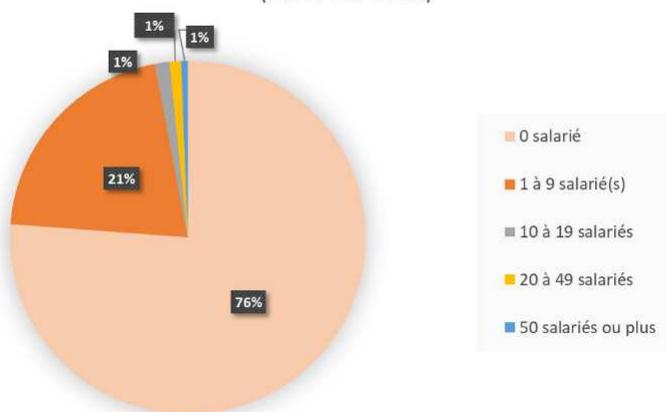
L'influence des pôles extérieurs est encore visible :

- Riom/Clermont-Ferrand
- Vichy
- Gannat

Les établissements actifs sur le territoire (INSEE 2015)



Etablissements actifs au 31 décembre 2015 par effectif salarié
(INSEE RGP 2015)



Les établissements actifs sont essentiellement des petites unités (97 % ont moins de 10 salariés) et en majorité des entreprises individuelles (76 % sans salarié).

• Les plus gros employeurs du territoire

10 établissements ont plus de 50 salariés sur le territoire et 17 ont entre 20 et 49 salariés. Ces gros établissements sont principalement situés dans les 3 polarités de Randan, Aigueperse et Maringues (24 d'entre eux). Les communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin, Effiat, Montpensier compte un grand établissement chacun.

¹⁴ L'établissement actif est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

	20 à 49 salariés	Plus de 50 salariés	TOTAL
Randan	4	2	6
Saint Sylvestre Pragoulin	1		1
Maringues	5	2	7
Aigueperse	6	5	11
Effiat		1	1
Montpensier	1		1
TOTAL	17	10	27

Les établissements de plus de 20 salariés au 31 décembre 2015 (INSEE RGP 2015)

Parmi ces gros établissements peuvent être cités :

- Les maisons de retraite/EHPAD (Effiat, Aigueperse, Maringues, Randan),
- Les collèges de Maringues et Aigueperse et certaines écoles
- La Communauté de communes et certaines mairies
- Des entreprises privées :
 - o Seguin-Duteriez (Randan)
 - o Sanders France (Aigueperse)
 - o Bacacier (Aigueperse)
 - o Fleurs et Plantes d'Auvergne (Montpensier)
 - o Société Mécanique de Précision Falaise (Saint-Sylvestre-Pragoulin)

EN SYNTHÈSE

- Un tissu économique réparti sur l'ensemble du territoire, essentiellement constitué de petits établissements
- Quelques gros employeurs dans le domaine de l'administration, la santé, l'éducation et l'industrie

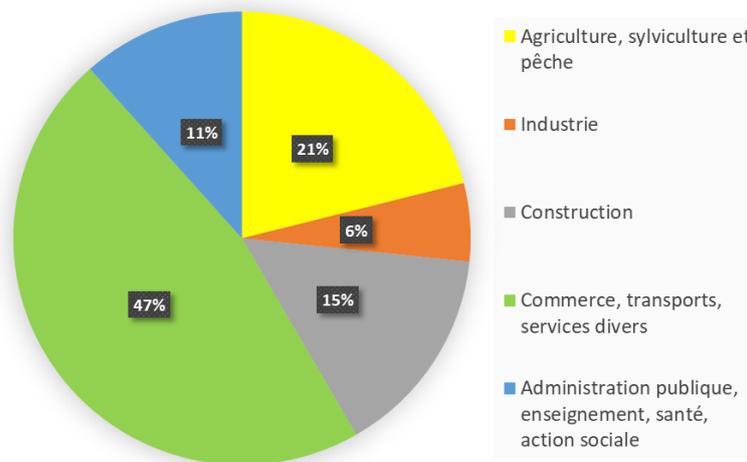
• Les types d'activité

Selon l'INSEE, en 2015, 47 % des établissements (772) sont liés au commerce/transport et services et représentent 30 % des emplois. L'agriculture, sylviculture, pêche regroupe 21 % des établissements (348) pour 11 % des emplois. Le domaine de la construction représente 15% des établissements (248) pour 8 % des emplois. Ces 3 domaines d'activité sont plutôt constitués de petites unités économiques regroupant peu d'emploi.

Les 92 industries recensées représentent 6 % des établissements et 11 % des emplois. Enfin les 191 établissements recensés en administration publique, santé, enseignement, action sociale représentent 11 % des établissements et 40 % des emplois. Ces 2 dernières catégories regroupent les établissements avec le plus gros effectif salarié.

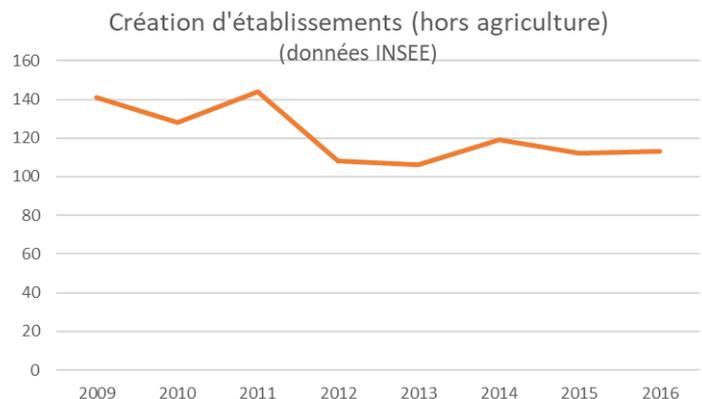
Le tissu économique est diffus avec une multitude de petites entreprises (artisans, commerces, services) implantés dans le tissu urbain. Il est important de garantir la mixité des fonctions dans le tissu urbain pour permettre la pérennisation des entreprises existantes.

Etablissements actifs par type d'activité
(INSEE 2015)



• Une dynamique d'installation

Le territoire connaît une certaine dynamique d'installation avec, entre 2009 et 2016, une moyenne de 121 nouveaux établissements créés par an, hors agriculture. 971 établissements ont ainsi été créés entre 2009 et 2016. La dynamique d'installation connaît une légère inflexion sur les dernières années.



EN SYNTHÈSE

- Une mixité des fonctions dans le tissu urbain avec de nombreuses petites entreprises dans le secteur de la construction, des commerces, de l'agriculture
- Des industries et établissements dans le domaine de l'éducation/santé et administration qui regroupent de gros effectifs salariés

2. Le tissu commercial

2.1 Trois polarités de commerces

Environ 170 petits commerces/restaurant sont recensés sur le territoire dont 70 % localisés dans les 3 polarités :

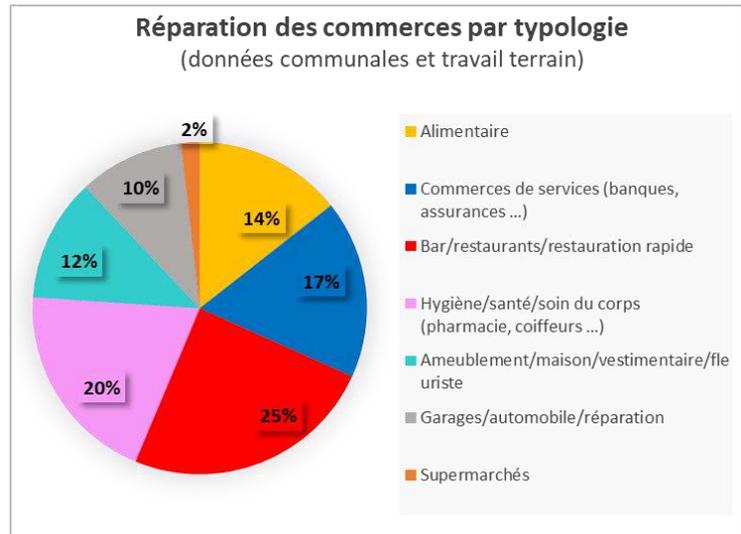
- Aigueperse : 55 commerces
- Maringues : 49 commerces
- Randan : 19 commerces

Ces 3 polarités comptent aussi un supermarché chacune.

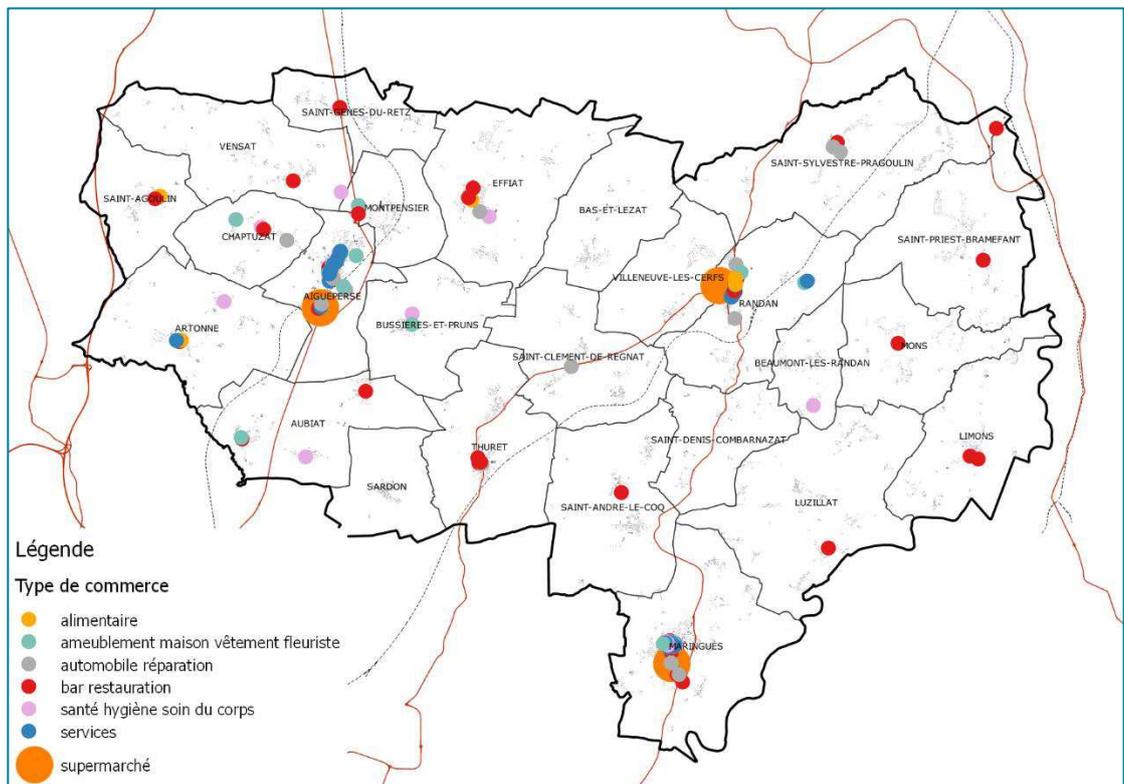
Effiat, Thuret et Artonne constituent de petites polarités secondaires avec environ 5 petits commerces chacune.

Les typologies de commerces sont diversifiées et les catégories les plus représentées sont à part quasiment égale :

- Les bars / restaurants / restauration rapide (25 %)
- Les commerces de la santé et l'hygiène (20 %) : pharmacies, coiffeurs, salon de beauté...
- Les commerces de service (17 %) : banques, assurances...
- Les petits commerces alimentaires (14 %) : boulangerie, boucherie, épicerie, supérette, ...



Les commerces de type bar/restaurant sont ceux que l'on retrouve le mieux répartis sur l'ensemble des communes (18 communes sur 25 ont au moins un bar ou restaurant).



Les commerces sur le territoire de Plaine Limagne (source : relevés terrain Eco-Stratégie et enquêtes communales)

Le territoire est aussi fortement influencé par l'attractivité des polarités extérieures proposant des zones d'activités commerciales et de grands centres commerciaux : Clermont-Ferrand, Riom ; Vichy, Gannat et Thiers dans une moindre mesure.

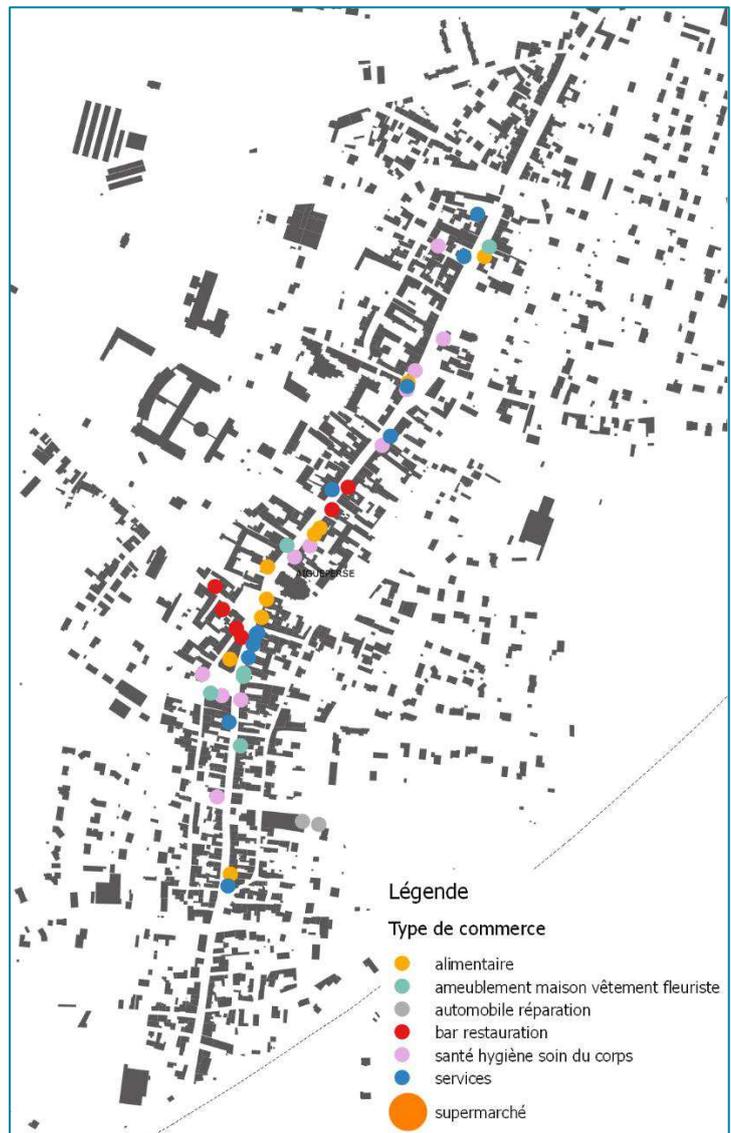
2.2 Zoom sur les 3 centre-bourg

- Centre Bourg d'Aigueperse

Environ 55 commerces sont recensés sur la commune, de typologies diversifiées. La plupart sont situés dans le centre-bourg, le long de la Grande Rue sur un linéaire d'environ 1 000 m. Une plus grande concentration des commerces et notamment de bars et restaurant forme un noyau de vie plus dynamique entre l'Eglise et la Halle aux blés. Certains commerces tels que la boulangerie/pâtisserie sont considérés comme moteurs. Une fragilité du tissu commercial est ressentie : nombreux commerces vacants et rez-de-chaussée commerciaux qui ont été transformés en garage, habitation.



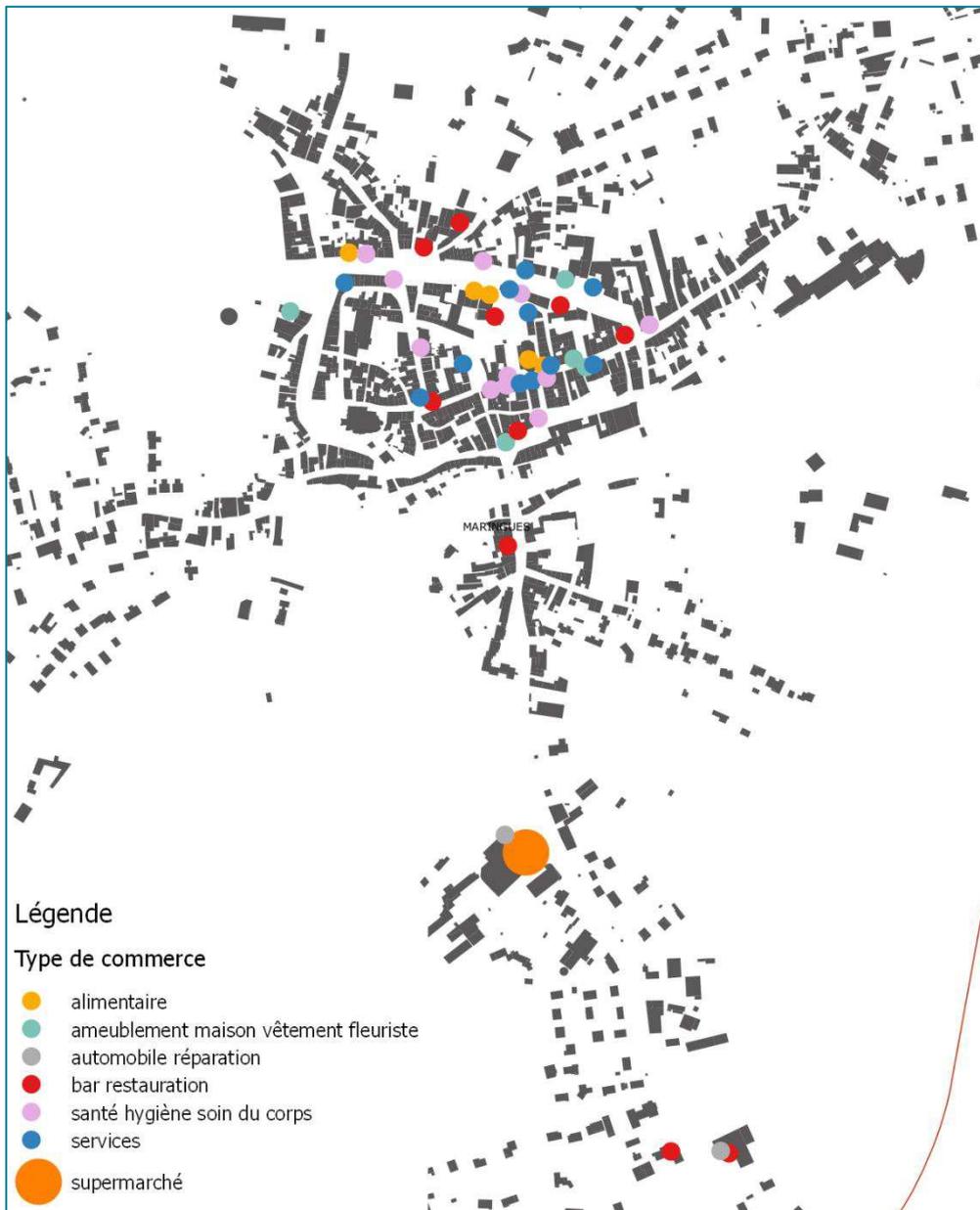
Linéaire commercial de la Grande Rue à Aigueperse (Source : Eco-stratégie 18/12/2018)



Localisation des petits commerces dans le centre-bourg d'Aigueperse

- Centre-bourg de Maringues

Le tissu de petits commerces (une cinquantaine) est concentré dans le noyau urbain ancien concentrique de Maringues, en particulier dans la partie haute du bourg. Les commerces sont principalement regroupés le long de la Grande Rue, et le boulevard du Chéry. Là aussi, la fragilité du tissu commercial est perceptible avec une importante rotation des commerces et la présence de rez-de-chaussée commerciaux vacants.



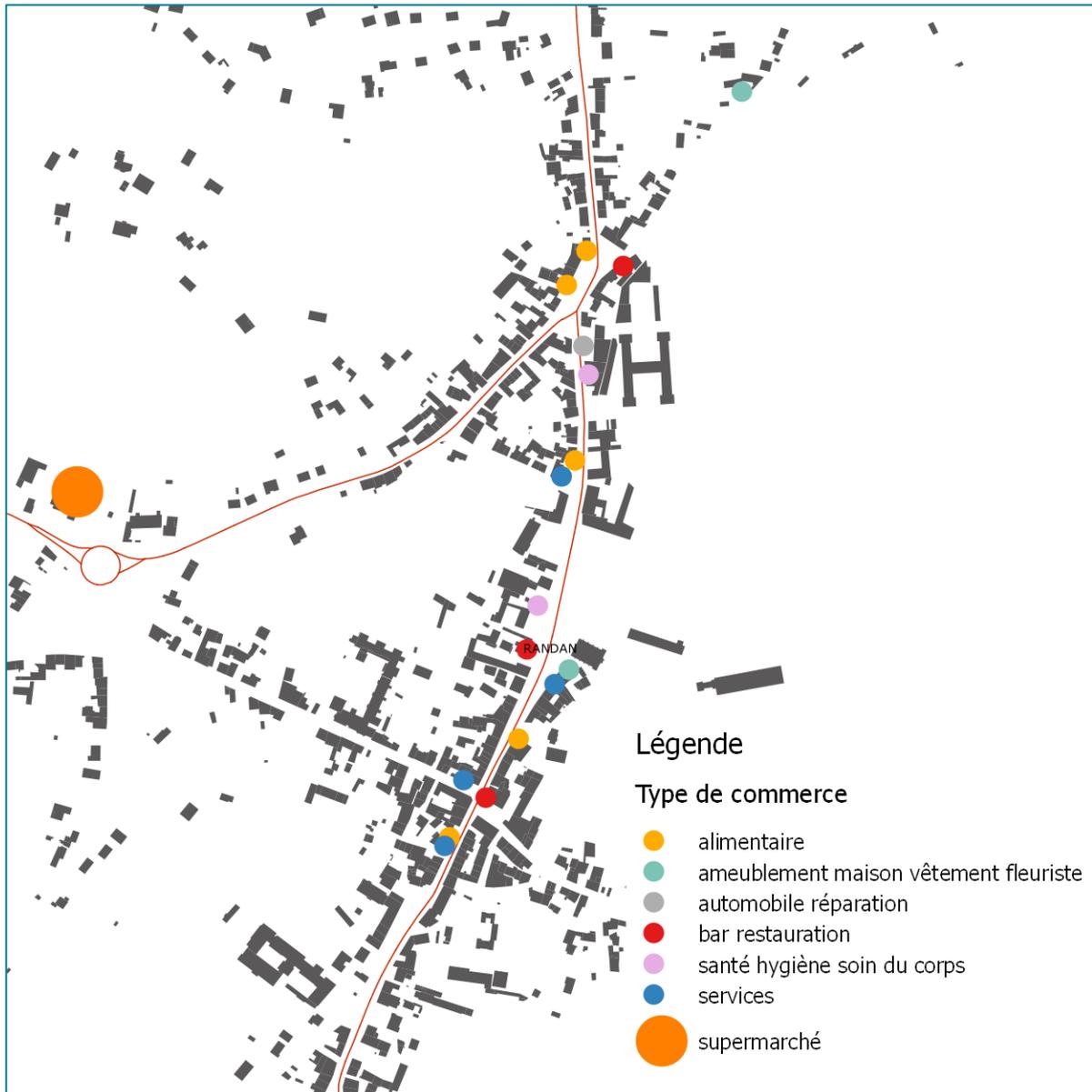
Localisation des petits commerces dans le centre-bourg de Maringues



Petits commerces le long de la Grand Rue à Maringues (Source : Eco-Stratégie 12/12/2018)

- Centre-bourg de Randan

Le tissu commercial est concentré le long de l'avenue de Vichy, de manière assez éparse (une vingtaine de commerces au total).



Localisation des petits commerces dans le centre-bourg de Randan



Petits commerces le long de l'avenue de Vichy à Randan (Source : Eco-Stratégie 18/12/2018)

II.2.3 Perspectives d'évolution

Une certaine dévitalisation commerciale est perceptible dans les bourgs centres. La forte rotation des commerces traduit un équilibre économique souvent fragile, résultant d'une fréquentation insuffisante. Les rez-de-chaussée vacants sont nombreux. La transmission de certains commerces ou restaurants, implantés historiquement, n'est pas assurée (ex : meubles Jourde à Maringues).

L'importance du tissu commercial comme élément moteur du dynamisme des villes et villages est reconnue. Les élus expriment une forte volonté de favoriser le maintien d'un tissu commercial dynamique et suffisant dans les centre-bourgs. La protection des linéaires commerciaux via le PLU est un outil allant dans ce sens. La question des commerces est à intégrer dans une réflexion globale sur la revitalisation des centres bourgs associant les problématiques habitat, commerces et équipements. Le choix d'un urbanisme plus compact, recentré au niveau des centres-bourgs et favorisant une accessibilité en particulier aux modes doux sont favorables au maintien du tissu de petits commerces.



Commerces vacants à Maringues et Aigueperse (Eco-stratégie : 12 et 18/12/2018)

EN SYNTHÈSE

- Un tissu commercial fragilisé dans les bourgs centre
- Une forte volonté de maintenir les commerces, facteurs de dynamisme villageois : mise en place d'outils pour protéger les rez-de-chaussée commerciaux
- Réflexion à associer à la problématique générale d'amélioration de l'habitabilité dans les centres anciens : logements, équipements, espaces publics, accessibilité...

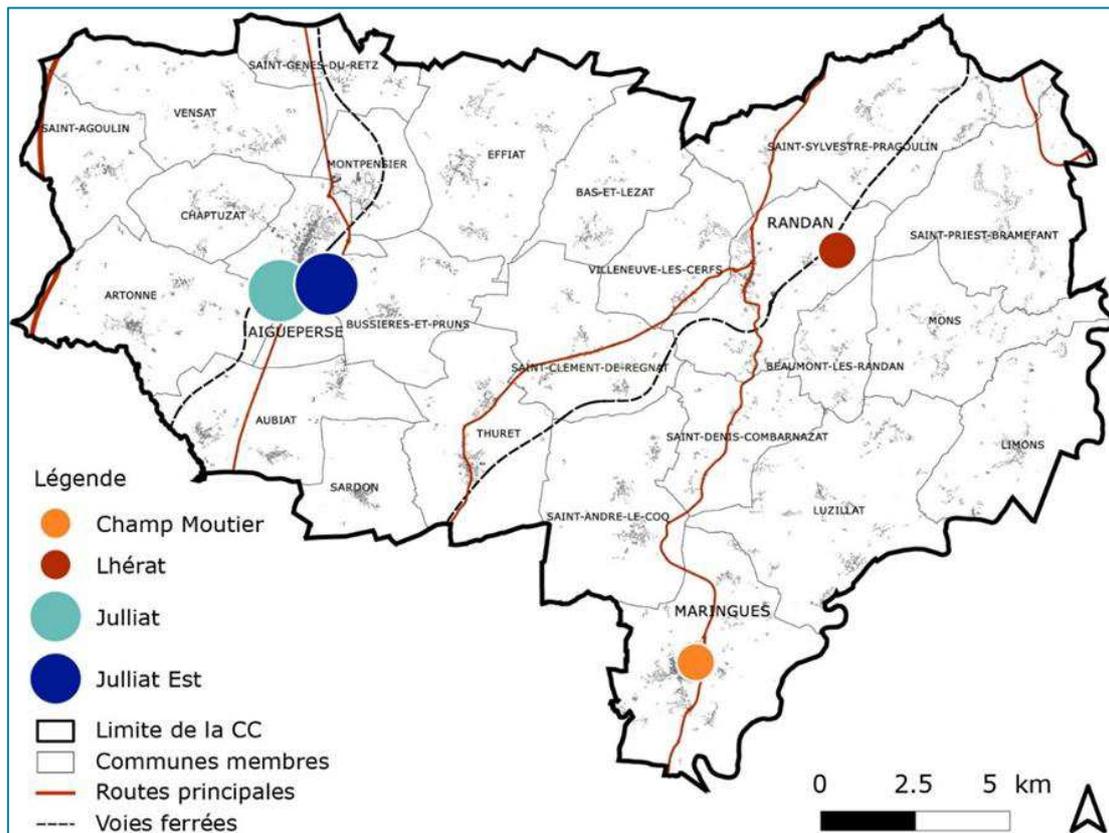
III.3. Les zones d'activités et friches économiques

Une majorité des entreprises est implantée au sein des tissus urbains présentant une mixité des fonctions (résidentielle, économique, équipement) : artisans, commerces, services...

Le territoire compte néanmoins des sites à vocation strictement économique. Quatre zones d'activités intercommunales sont dédiées à l'accueil d'entreprises. La volonté est de réserver ces secteurs aux entreprises qui ne peuvent pas s'implanter dans un tissu urbain à vocation mixte. L'évolution des zones d'activité est en cours de réflexion dans le cadre d'une stratégie intercommunale.

Les 4 zones d'activités intercommunales :

- L'hérat à Randan
- Champ Moutier à Maringues
- Julliat à Aigueperse
- Julliat Est à Aigueperse

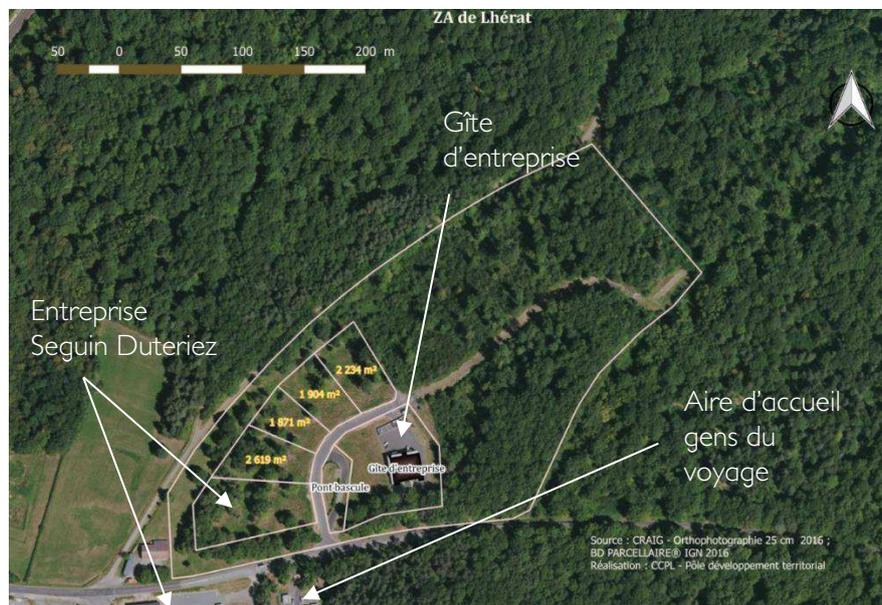


Localisation des zones d'activités

3.1 La zone d'activité de Lhérat à Randan

Située au Nord du Bourg de Randan, en bordure de la RD 59, cette zone d'activité bordant le bois de Randan est assez peu visible. Sa localisation n'est pas idéale pour attirer de nouvelles entreprises. Elle se trouve à l'écart des centralités et des commerces et services.

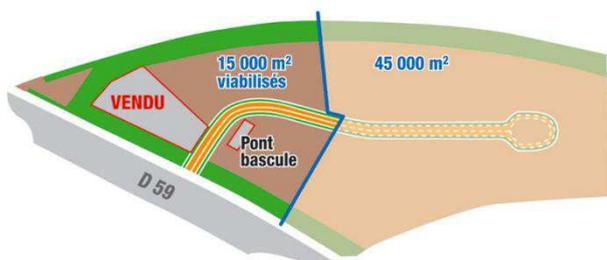
Au Sud du site est implantée l'entreprise Seguin Duteriez et une aire d'accueil pour les gens du voyage.



La zone d'activité de Lhérat à Randan

La zone dispose de 3 hectares viabilisés dont 1 lot a été cédé à l'entreprise Seguin Duteriez, dans le cadre d'un échange lié à l'aménagement de l'aire d'accueil pour les gens du voyage. Une autre entreprise (Acti-cuve), spécialisée dans le traitement et nettoyage de cuves souhaite acheter un lot. Un gîte d'entreprise a aussi été aménagé sur le site en 2012 (bâtiment neuf à Très Haute Performance Environnementale), composé de 2 ateliers modulables de 185 m² chacun et de 2 bureaux de 53 m² chacun. Ces locaux sont proposés à la location pour une période de 5 ans, mais la demande est faible. Actuellement, un bureau est occupé et un des ateliers est utilisé provisoirement par les services techniques de Plaine Limagne. Dans le POS de Randan, 4,5 ha (zone NAj) étaient envisagés pour l'extension de la zone d'activité. Cette extension ne devrait pas être maintenue.

Le site n'est en effet pas suffisamment attractif et son aménagement aurait des répercussions importantes sur les milieux naturels : parcelle boisée et présence de zones humides (importante compensation à prévoir en cas d'urbanisation). L'orientation actuelle est de se limiter aux 3 ha déjà viabilisés. La communauté de communes réfléchit à la possibilité d'orienter la vocation de la zone vers la valorisation / gestion des déchets. Ce site pourrait notamment être opportun pour le projet de délocalisation de la déchetterie de Randan (qui a fermé en 2018).



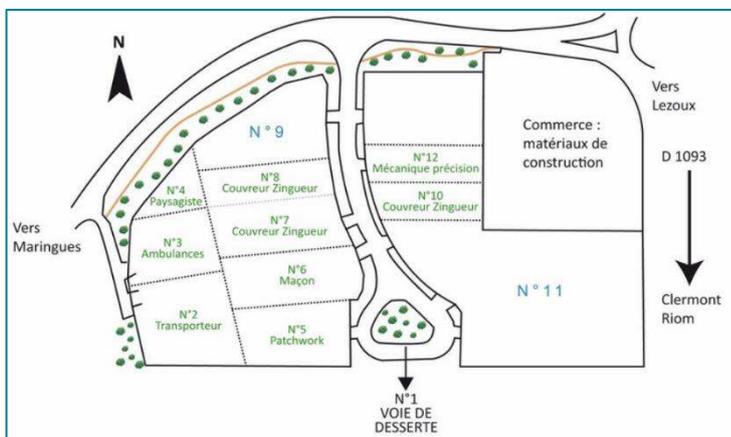
La zone d'activité de Lhérat (Source : CCPL) et le gîte d'entreprise (Source : Eco-stratégie, 18/12/2018)

32 La zone d'activité Champ Moutier à Maringues

Cette zone d'activité d'une surface de 4,36 ha est située au Sud-Est du bourg de Maringues et dispose d'une bonne accessibilité depuis la RD 1093 (axe Clermont Ferrand / Vichy). Elle est occupée par une dizaine d'entreprises : artisans du bâtiments, ambulancier, transporteur... Une grande surface de bricolage est présente au Nord Est de la zone d'activité. 2 lots sont encore disponibles, pour une surface de 1,3 ha. Pour faciliter l'accueil de porteurs de projet, le lot le plus grand est en cours de division pour constituer 3 lots. Le lot initial était en effet destiné à l'implantation d'une moyenne surface. Un découpage en lots plus petits permet de davantage répondre aux besoins d'implantation des entreprises intéressées.



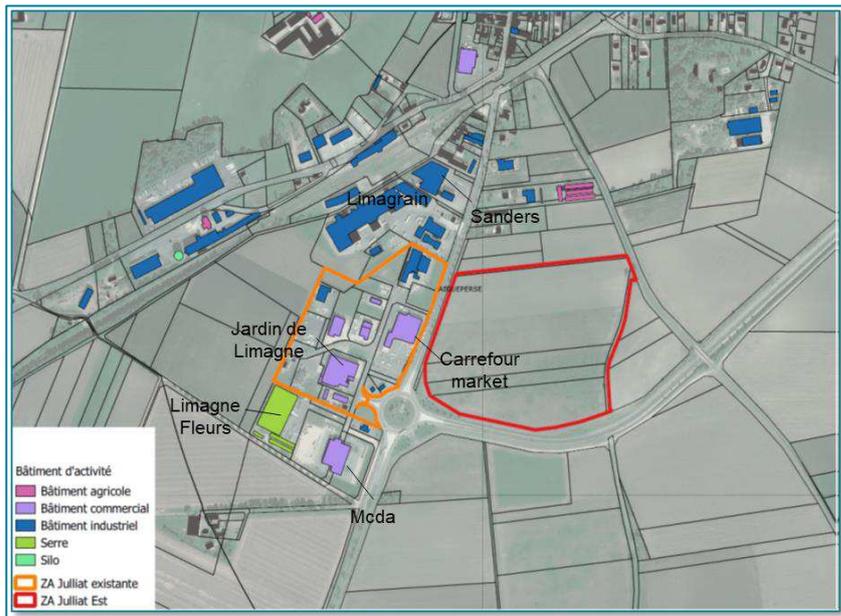
La zone d'activité Champ moutiers à Maringues



Occupation de la ZA de Champ Moutiers en 2018
Source : CCPL

3.3 Les zones d'activité de Julliat et Julliat Est à Aigueperse

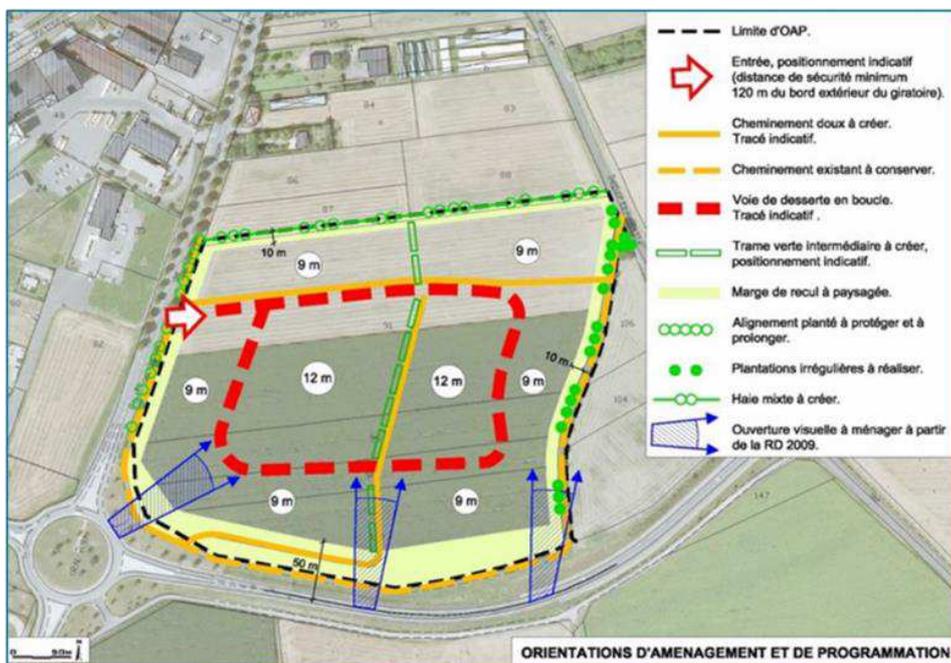
La zone d'activité de Julliat, d'une surface de 6,85 ha est située au Sud du Bourg d'Aigueperse. Elle bénéficie d'une bonne accessibilité depuis les RD2009 et 2019 et de la proximité de la gare d'Aigueperse. Elle est entièrement occupée par 7 entreprises dont les Jardins de Limagne (coopérative assurant le conditionnement, le stockage et la vente de légumes) et Carrefour Market qui a été relocalisé sur ce site depuis quelques années. D'autres entreprises sont situées en bordure du site dont beaucoup sont liées au secteur agroalimentaire (Limagrain, Sanders ...)



Les zones d'activité Julliat et Julliat Est

La ZA de Julliat Est a été prévue pour répondre aux besoins d'accueil d'entreprises en palliant la pénurie de terrains à vocation économique (zone Julliat remplie). Les objectifs de cette zone d'activité sont aussi de :

- Satisfaire un développement économique conforme à la vocation agricole du territoire et répondre aux attentes des acteurs économiques locaux
- Concentrer l'activité économique sur un secteur stratégique dans un souci de cohérence territoriale et de développement durable
- Prévoir un aménagement vertueux en matière environnementale : l'aménagement de la zone, soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes, est prévu dans un respect des principes de la charte départementale de développement durable : intégration paysagère, cônes de vue préservés, gestion des eaux pluviales, réduction des déchets, cheminements doux... Le PLU d'Aigueperse comporte une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour encadrer l'urbanisation du site.



Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant dans le PLU en vigueur d'Aigueperse

La zone Julliat Est couvre 11,3 ha, situés sur des terrains agricoles céréaliers. L'aménagement de la moitié Est (phase 1) est achevée et plusieurs lots sont vendus. 8,7 ha étaient encore disponibles en 2018. Pour compenser la perte de terres agricoles de bonne qualité agronomique, 7 ha de terres agricoles sont à restituer sur la commune d'Aigueperse.

III.3.4 Les friches économiques

Plusieurs friches économiques sont présentes sur le territoire et constituent un gisement foncier intéressant à mobiliser pour de nouvelles activités économiques mais aussi pour des projets d'habitat ou d'équipement (pas de consommation d'espace agricole ou naturel).

Plusieurs sites de grande emprise sont recensés :

Aigueperse/ Chaptuzat :

- Site de l'ancien supermarché (en cours de vente pour une activité de transport) (1)
- Site Chalus : potentiel de 2 à 3 ha avec une problématique de dépollution (2)
- Perspective de délocalisation du site de Bacacier (3)



Maringues :

- Site d'une ancienne scierie



Effiat :

- Ancien site d'activité (Chabrier) en centre bourg : plusieurs projets y sont envisagés, des logements pour personnes âgées, des espaces de bureaux/coworking



D'autres sites de plus petites surfaces peuvent être présents sur l'ensemble des communes.

Le réinvestissement des friches économiques est une priorité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il existe un programme régional d'aides (appliqué actuellement sur la partie Rhône-Alpes) pour réinvestir des friches économiques. Une déclinaison de ce programme sur la partie Auvergne est en attente. Le programme IDfriches (financé par des fonds européens FEDER) aide les porteurs de projet public pour le réinvestissement de friches économiques : appui juridique, dépollution/ désamiantage/ déconstruction...

Plaine Limagne doit aussi être vigilante à l'apparition de nouvelles friches économiques induite par la délocalisation de certaines entreprises vers des zones d'activité. Les anciens sites et locaux économiques constituent un gisement foncier intéressant à valoriser.

DE MULTIPLES PROBLÉMATIQUES SONT À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR ET ENCADRER LA VOCATION DES ZONES D'ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DE PLAINE LIMAGNE :

- L'adéquation entre l'offre de foncier à vocation économique et les besoins des porteurs de projet
- Une réflexion sur la place des commerces au sein des zones d'activités : la priorité reste la revitalisation des centre bourg où l'implantation des commerces doit être privilégiée (attention à la concurrence des zones d'activité extérieures et tentatives de délocalisation des commerces implantés dans les centres anciens).
- Les zones d'activités sont destinées à accueillir les entreprises qui ne sont pas compatibles avec le tissu urbain aux fonctions multiples
- L'implantation des activités dans le tissu existant est à privilégier quand c'est possible ainsi que le réinvestissement de friches économiques

4. Les carrières

Implantées en zone agricole ou naturelle, les carrières sont des activités économiques utilisant un foncier important et nécessitant une prise en compte dans le règlement des documents d'urbanisme. Deux carrières sont présentes sur le territoire.

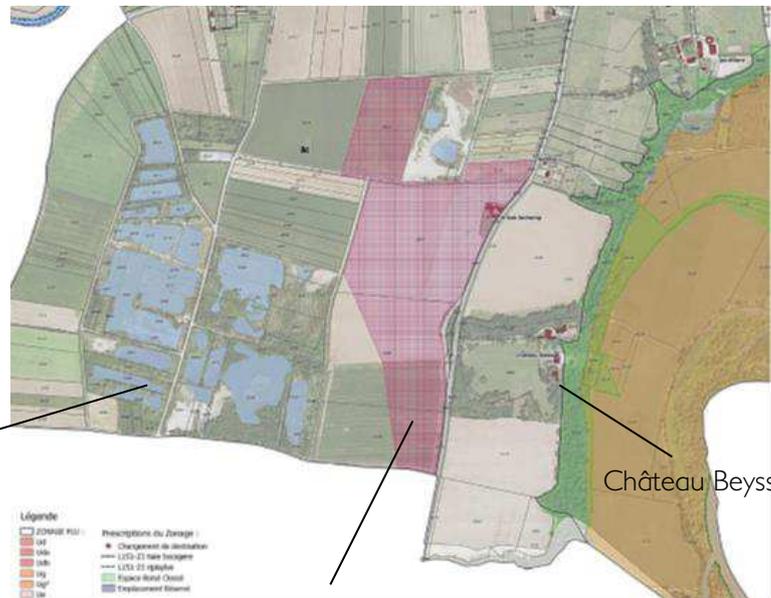
- **Carrière de roches massives à Vensat**

Située à Vensat dans le lieu-dit le Varenne, cette carrière (société Cerf) dispose d'une autorisation d'exploitation depuis 2000 et a eu une autorisation d'extension en 2013. Son emprise couvre environ 40 ha.



- **Carrière et Sablière à Maringues**

Une demande d'exploitation est en cours pour étendre cette carrière sur une emprise de 26 ha figurant au PLU récemment approuvé de Maringues. Doit être prise en compte la proximité du château de Beysnat classé monument historique.



Anciennes carrières formant désormais des étangs

Emprise de la demande d'exploitation en cours

A cela s'ajoute un projet de création de carrière sur la commune de Maringues, au voisinage du château de Beysnat.



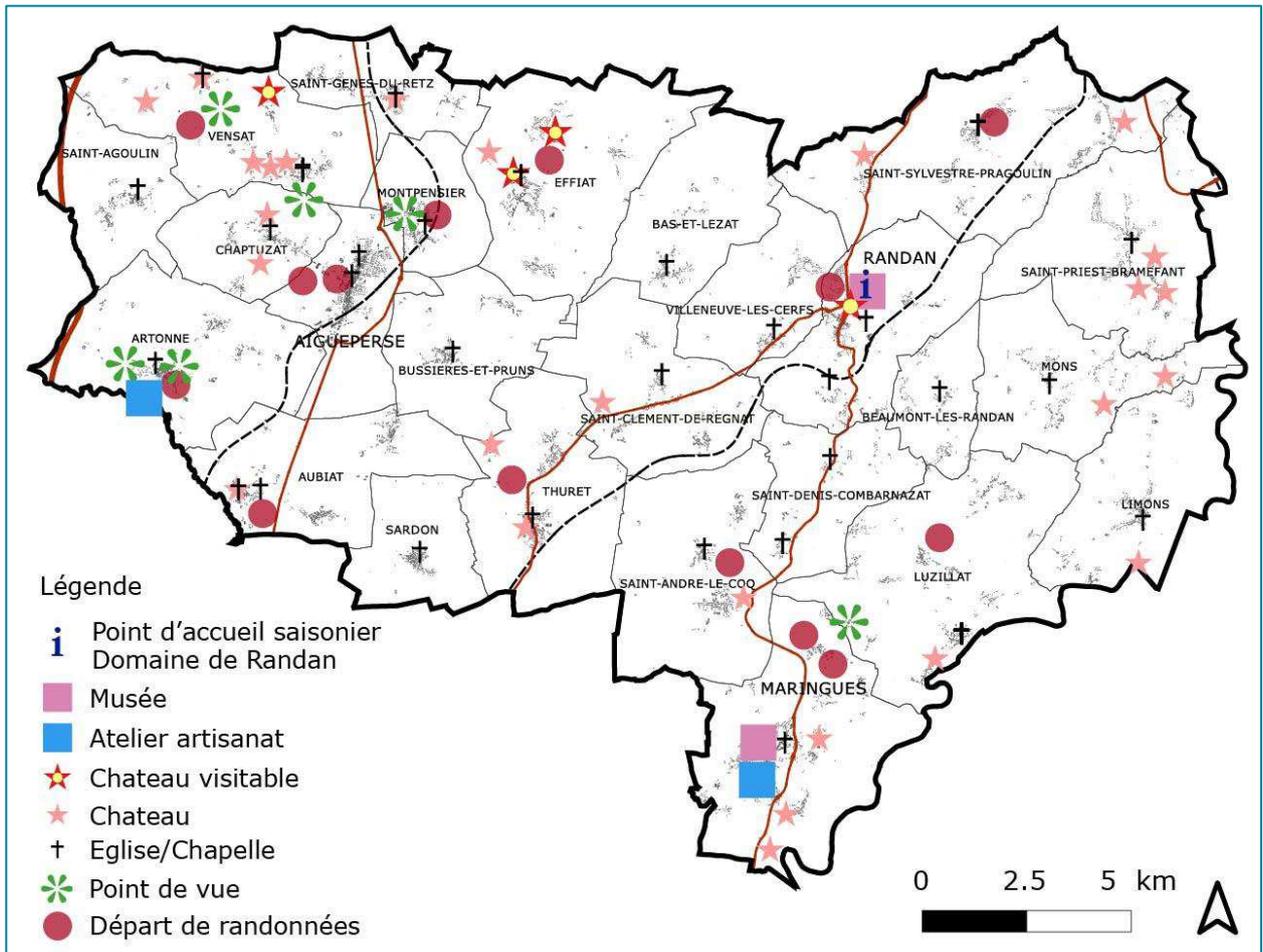
5. Le tourisme

5.1 Les points d'attractivité – le patrimoine historique

Le territoire de Plaine Limagne n'est pas une destination touristique majeure mais il bénéficie du rayonnement des grands sites touristiques situés à proximité (volcans d'Auvergne, Vichy...). Ses points d'attractivité sont propices à un tourisme de proximité ou venant compléter un séjour touristique. Le territoire de Plaine Limagne dépend de l'office de tourisme « Terra Volcana, les pays de Volvic » qui succède au « Pays de Riom Limagne ». Il ne dispose plus de point d'accueil touristique permanent. Celui qui était situé à Aigueperse a fermé en 2016, faute d'une fréquentation suffisante. Un accueil saisonnier est testé depuis l'été 2018 sur le domaine royal de Randan.

Le potentiel touristique du territoire est avant tout lié à son patrimoine historique. Les points d'attractivités suivants sont recensés :

- Le domaine royal de Randan, avec une fréquentation d'environ 20 000 visiteurs/an (hors journée du patrimoine), accueillis d'avril à septembre. Il s'agit du dernier domaine royal créé en France et l'un des rares établis en province. Il a été construit en 1821 par l'architecte Fontaine pour la famille d'Orléans. Le site est constitué des vestiges du château, d'une chapelle, de l'orangerie, d'un vaste parc. Il dispose d'une importante collection cynégétique (plus de 450 animaux naturalisés).
- Plusieurs châteaux ouverts à la visite : château d'Effiat et son parc, le château de Denone à Effiat, le château de Villemont à Vensat
- De nombreux châteaux/domaines privés, non ouverts à la visite mais animant le paysage agricole. Certains sont des lieux d'hébergement touristique (hôtel, chambres d'hôtes, gîtes)
- Des bourgs de caractère : ville forte d'Aigueperse, village vigneron d'Artonne (labellisé petite cité de caractère), le bourg de Maringues avec ses tanneries
- Du patrimoine religieux : église de Thuret, Sainte-chapelle d'Aigueperse...
- Des points de vue majeurs : butte de Montpensier, Artonne, Vensat
- Des musées : musée des tanneries à Maringues, musée de la chasse au domaine Royal de Randan
- Quelques ateliers d'artisanat d'art ouverts au public : fabrication de couteaux à Maringues, Moulin Fradet en bord de Morge à Artonne
- Quelques points de vente et visites à la ferme



Points d'attractivité touristiques (Eco-stratégie, données communales, office de tourisme Riom Limagne)



Vue de l'aile des cuisines après restauration (2009)



Le domaine de Randan à gauche et le château d'Effiat à droite (source : tourisme-riomlimagne.fr)



Vue depuis la butte de Montpensier (source : Eco-Stratégie 22/08/2018)



Ancienne ville forte d'Aigueperse à gauche et la grande tannerie de Maringues à droite (source : tourisme-riomlimagne.fr)

5.3 Une dynamique de valorisation touristique

- Des projets de restauration et de valorisation du patrimoine

L'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine historique est un enjeu majeur sur le plan touristique qui nécessite des investissements financiers conséquents. L'obtention de financements est généralement conditionnée à une exploitation touristique des monuments. Plusieurs sites sont actuellement inaccessibles pour des raisons de sécurité, dans l'attente de travaux de restauration (exemple de la Sainte chapelle d'Aigueperse). Les difficultés de financements compromettent la pérennité de certains monuments et notamment les domaines privés qui ne peuvent pas toujours faire l'objet d'une exploitation touristique.

Le domaine de Randan, propriété de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2002, a fait l'objet d'importants travaux de restauration. Ceux-ci ont permis notamment de sauvegarder l'orangerie, les grands communs et la chapelle.

Le patrimoine historique et notamment les bourgs de caractère sont valorisés par des circuits multimédias de visites : Maringues, Aigueperse, Randan, Artonne et église de Thuret. Des QR codes à flasher donnent accès à des textes et vidéos. Ces outils sont adaptés au public malvoyant et malentendant.



Panneau d'indication d'un circuit multimédia à Maringues



QR codes devant l'hôtel de ville d'Aigueperse

Des initiatives communales sont aussi à souligner en matière de restauration/valorisation du patrimoine. La commune de Maringues est propriétaire de plusieurs tanneries (grande tannerie, atelier d'art). En vue de valoriser l'ensemble du quartier des anciennes tanneries, la commune rachète progressivement les jardins en bordure de Morge. L'association, propriétaire du musée des tanneries, envisage une cession à la commune. Le circuit des tanneries est par contre inaccessible pour le moment en raison de l'écroulement d'une habitation ancienne bloquant l'accès au bord de Morge.



Passage sous le pont de Morge où se dessine le cheminement longeant la Morge et les jardins

Une certaine inertie des actions touristiques est ressortie avec la réorganisation territoriale en cours des points d'accueil touristiques. Plusieurs actions menées à des échelles locales ne sont plus maintenues : visites guidées dans les bourgs... Certaines communes envisagent de reprendre ces actions localement.

- **Le tourisme nature et la randonnée**

Le territoire est propice au tourisme nature. L'Allier, le Buron, la Morge permettent de pratiquer la pêche. Le territoire dispose aussi de 15 boucles de randonnée pédestre ou cycliste de 5 km à 28 km :

- o Aigueperse : « le marais », circuit VTT 25 km ; « le château de la Roche », 9,5 km
- o Artonne : « La Croix des Rameaux et le Puy Saint Jean », 9,5 km
- o Aubiat : « la Morge et ses Moulins », 8 km
- o Effiat : « Sur les traces des lavandières », 14 km
- o Luzillat : circuit « petit patrimoine », 8km ; circuit « Paysager », 8,5 km
- o Maringues : « Au fil des villages », 8 km
- o Montpensier : « la butte de Montpensier et la pierre sanglante », 14 km
- o St Sylvestre-Pragoulin : « Contrée couleur sylvestre », 5 km
- o Saint-Denis-Combarnazat : « Architecture religieuse », 24 km
- o Saint-Agoulin : « Entre Limagne et Combrailles », 12,5 km
- o Randan : « Sur les traces d'Adélaïde d'Orléans », 12,5 km
- o Thuret : « Art roman et terres noires », 12,5 km
- o Vensat : « de manoirs en château », 13 km

- Le projet de voie verte le long de l'Allier

Un itinéraire de véloroute reliant Nevers et Palavas traverse le Puy-de-Dôme (VR70), en voie partagée. Il longe le territoire en partie Est mais est située en rive droite de l'Allier et donc en dehors du territoire à partir de Limons.

Extrait de la carte des boucles cyclosporatives et voie verte du Puy-de-Dôme (source : Département du Puy-de-Dôme)

Un projet de voie verte (en site propre) est en cours de formalisation et son aménagement devrait s'achever d'ici fin 2023 sur la partie Puy-de-Dôme. Le tracé précis reste à définir ; il pourrait couvrir 28 à 29 km sur le territoire de Plaine Limagne en rive gauche voire aucun kilomètre s'il passe en rive droite. Ce projet est porté par une volonté forte au niveau du Département et de la Région, qui assurent 85 % du financement, le solde de 15 % restant à la charge des EPCI. Un axe pourrait aussi être créé le long de la Morge, reliant cette voie verte.



5.4 Des capacités d'hébergements à renforcer

En termes d'hébergement, le territoire compte :

- 4 hôtels : Maringues (Le Clos Fleuri, 15 chambres), Randan (Hôtel du centre, 7 chambres), Saint-Priest-Bramefant (Château de Maulmont, 24 chambres), Chaptuzat (Auberge le Grillon, 3 chambres).
- Des chambres d'hôtes : Saint-Agoulin, Chaptuzat, Saint-Genès-du-Retz, Bas-et-Lezat, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Priest-Bramefant
- Une vingtaine de gîtes répartis sur l'ensemble du territoire
- Un hameau de gîtes à Saint-Sylvestre-Pragoulin de propriété communale. Cet équipement construit dans les années 60 est vétuste et son devenir est en question. Néanmoins, sa position, à proximité de la voie verte, est intéressante pour l'accueil des cyclistes itinérants.
- Il n'y a pas de camping sur le territoire. Un camping se trouve à Saint-Yorre en limite de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Plusieurs hébergements sont associés à des châteaux, demeures bourgeoises et contribuent à la valorisation du patrimoine historique. Néanmoins, l'offre en hébergements souffre globalement d'un déficit de labellisation (référencement) et de classement (garantie de confort). Le territoire manque aussi de restaurants reconnus à proximité des sites les plus touristiques. Malgré une présence de restaurants assez bien répartie sur le territoire, ceux-ci ne sont pas forcément adaptés à une clientèle touristique. Certains de ces restaurants ne sont par exemple pas ouverts le week-end ou en soirée.



Hôtel Restaurant Le Clos Fleuri, Maringues



Hôtel Restaurant du Centre, Randan



Camping de la Gravière, Saint-Yorre



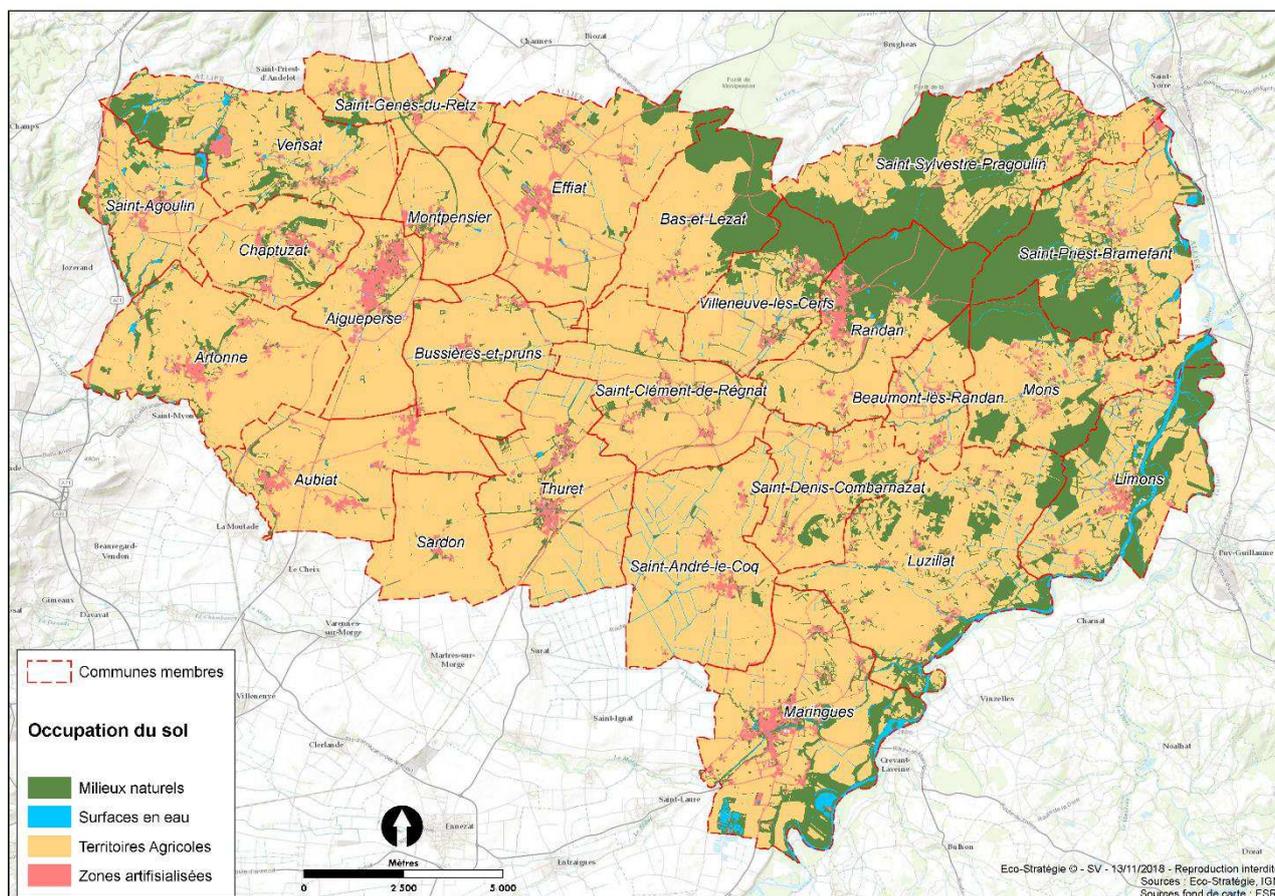
Gîte de France à la Côte Rouge, Maringues

LE TOURISME EN SYNTHÈSE :

- Un tourisme de proximité et bénéficiant du rayonnement des grands sites régionaux
- Un potentiel touristique étroitement lié au patrimoine historique du territoire : châteaux, villages de caractère...
- Un enjeu de préservation et valorisation du patrimoine historique : des dynamiques de valorisation en cours mais des difficultés à entretenir et restaurer le patrimoine bâti pour raison financière
- Un potentiel de tourisme vert : circuits de randonnée, projet de voie verte, points de vue paysager
- Enjeu de maintien de paysages de qualité, maintien des linéaires piétons, maintien d'une accessibilité aux sites...
- Des offres d'hébergement souffrant d'un déficit qualitatif : soutenir l'implantation d'hébergements et la montée en gamme des existants.
- Offre touristique à compléter par des restaurants de qualité, adaptés à une clientèle touristique

6. L'agriculture

L'agriculture est une activité économique majeure du territoire de Plaine Limagne. Grâce à la qualité agronomique des terres et une topographie favorable, le territoire est propice aux grandes cultures. Les terres agricoles représentent 74 % du territoire (DREAL, données de l'occupation du sol communal ; 2012 à 2014). Selon l'INSEE, 348 établissements affiliés agriculture/sylviculture ou pêche sont recensés sur le territoire en 2015, représentant 461 emplois.



Occupation du sol (Source OSCOM DREAL)

6.1 Méthodologie et données utilisées pour le diagnostic agricole

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour établir ce diagnostic agricole :

- Le Recensement Général Agricole (Recensements de 2000 et 2010)
- Le Registre Parcellaire Graphique (campagne 2016)
- Enquête réalisée par ECOSTRAGIE auprès de l'ensemble des exploitants recensés par les communes
- Ateliers agricoles réalisés en décembre 2018
- Entretiens communaux réalisés par ECOSTRATEGIE
- Diverses données sur l'irrigation : SOMIVAL, Syndicats d'irrigation ...
- Données DRAF Auvergne Rhône-Alpes
- Etudes internes de la Communauté de Communes Plaine Limagne : stratégie de territoire de Plaine Limagne (2017)

L'enquête auprès des exploitants a été réalisé sur la base d'un questionnaire agricole envoyé aux 320 exploitants recensés par les communes sur le territoire. 101 agriculteurs (32 %) ont répondu à l'enquête permettant d'avoir un échantillon assez représentatif de l'activité sur le territoire.

Principales thématiques abordées lors de cette enquête :

- Fonctionnement de l'exploitation agricole : localisation du siège et des bâtiments, statut juridique, Surface Agricole Utile, localisation des terres cultivées, modes de faire-valoir, main d'œuvre, classe d'âge de l'exploitant, caractéristiques du foncier, orientation de l'exploitation, régime sanitaire en cas d'élevage, diversification, parcelles irriguées...
- Perspectives d'évolution : prévision et échéance de cessation d'activité, identification éventuelle d'un repreneur, avenir de l'exploitation, projets à court ou moyen terme, contraintes/difficultés rencontrées

Cette enquête a été complétée par la réalisation de 4 ateliers agricoles (19 et 20 décembre 2018) réunissant exploitants et acteurs du monde agricole. Ces ateliers, animés autour de supports cartographiques, ont permis de compléter et spatialiser les données recueillies lors de l'enquête, de localiser les projets et bâtiments agricoles, les secteurs à enjeux. Plus généralement, ces ateliers ont permis d'échanger et de compléter le diagnostic par la vision sensible des agriculteurs sur les conditions d'exercice de leur activité sur le territoire et les perspectives d'évolution. A cette occasion, ont pu notamment être localisés les projets de nouveaux bâtiments, d'installation de nouveaux agriculteurs, les terres à fort potentiel, les pressions éventuelles d'urbanisation, les secteurs en risque de déprise...

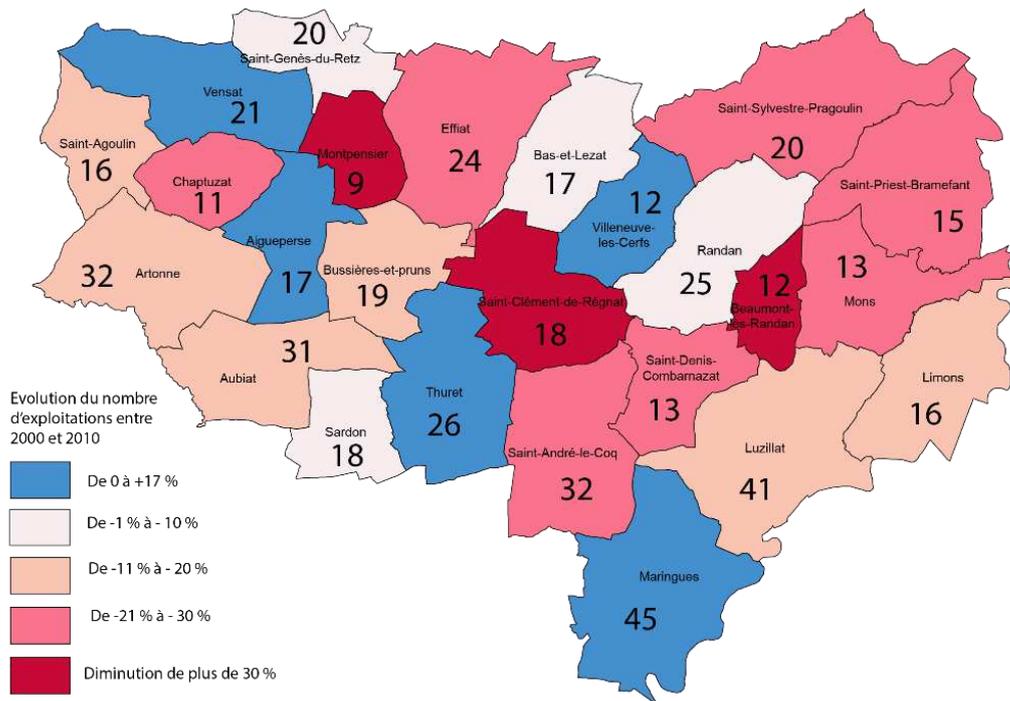
II.62 Démographie des exploitations

- L'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (données RGA)

D'après le Recensement Général Agricole, le territoire comptait en 2010, 523 exploitations¹⁵ dont 290 moyennes et grandes¹⁶ (55 %). Le nombre d'exploitations, a diminué de 16 % depuis 2000 (621 exploitations recensées en 2000), mais cette baisse reste plus modérée que la tendance observée à l'échelle du département (- 22 %). L'évolution du nombre d'exploitations n'est pas homogène sur le territoire. Les communes de Maringues, Thuret, Aigueperse, Vensat et Villeneuve-les-Cerfs ont connu une certaine stabilité, voire une augmentation du nombre d'exploitations. Le secteur Nord-Est semble par contre plus touché par la diminution du nombre d'exploitations (Mons, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin).

¹⁵ Exploitation agricole ou sens du RGA : *unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...)* et de gestion courante indépendante

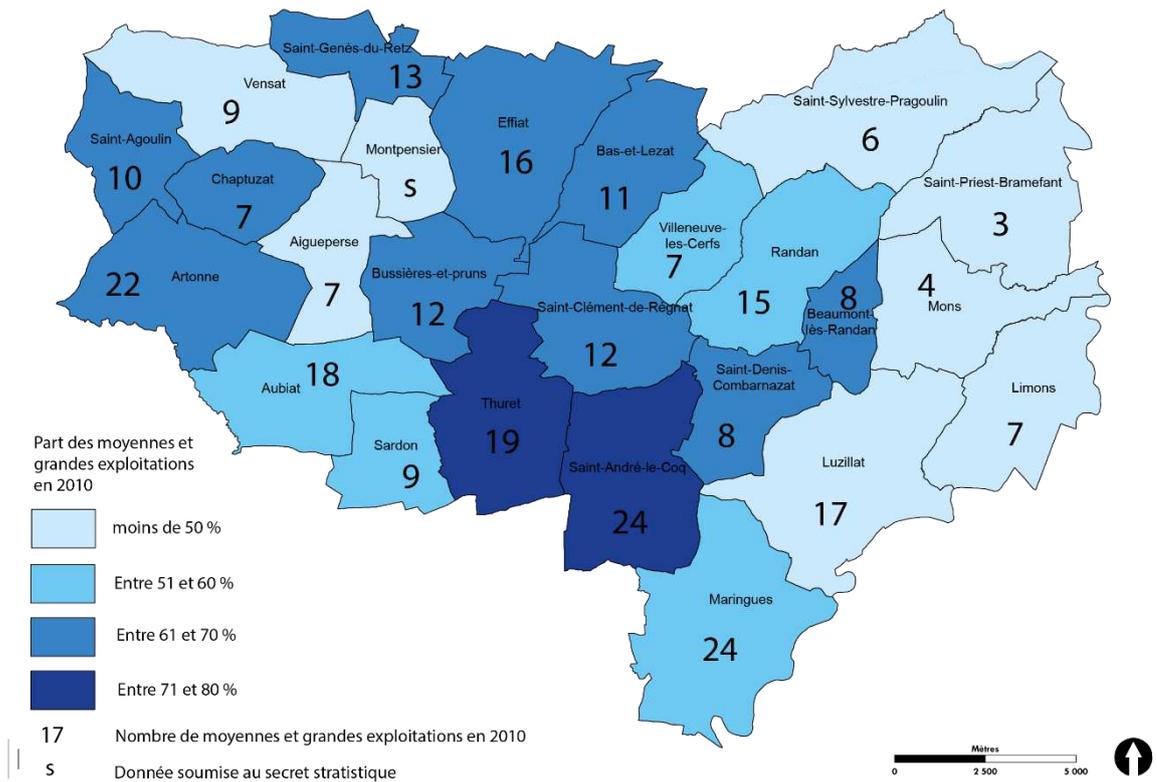
¹⁶ Moyennes et grandes exploitations (RGA): *défini selon la dimension économique de l'exploitation (ancienne classification d'exploitation professionnelle) . PBS supérieure à 25 000 €/an. PBS = Production brute standard*



Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (données Recensement Général Agricole 2010)

• La professionnalisation des exploitations

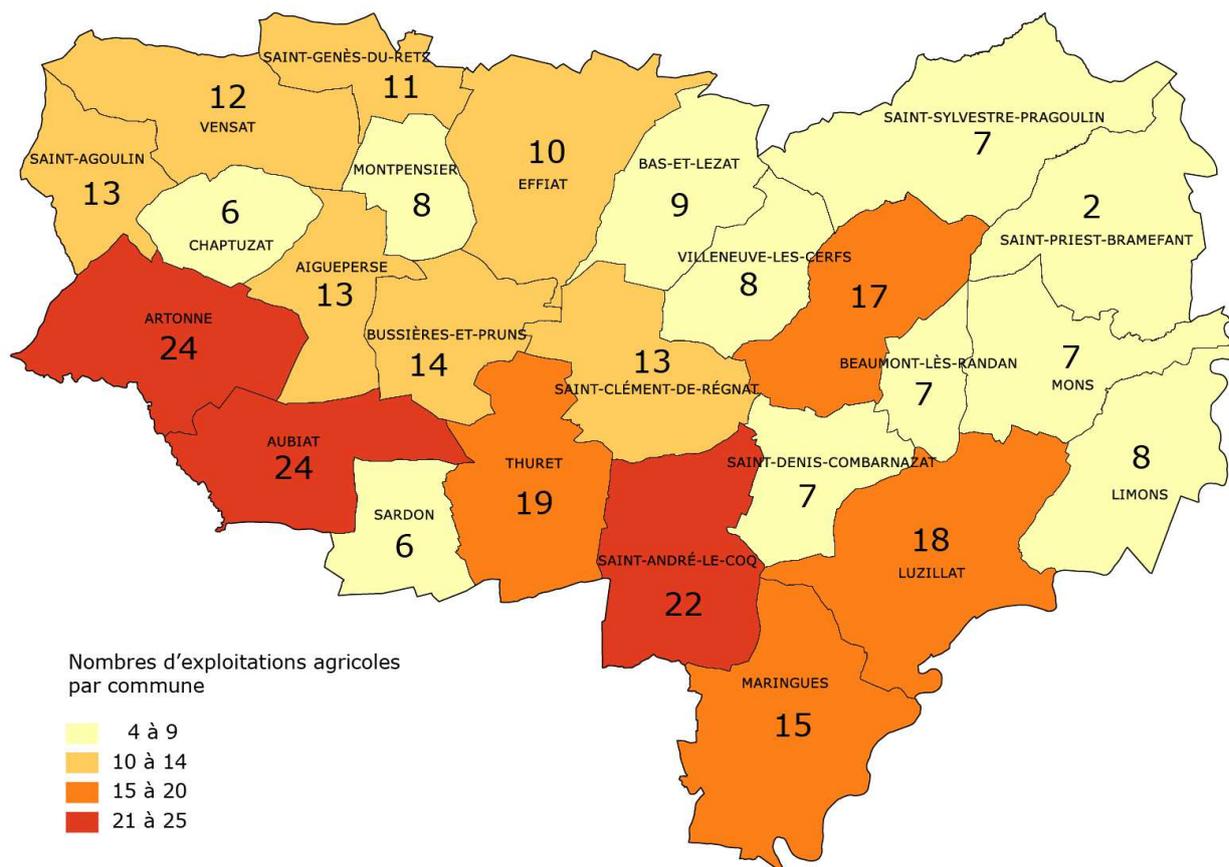
En 2010, les moyennes et grandes exploitations représentent 55 % des exploitations à l'échelle de Plaine Limagne. Le nombre important de « petites exploitations », traduit l'existence d'une activité agricole « non professionnelle » importante sur le territoire. Elle est liée à la fois au maintien d'une activité agricole par des retraités ou à l'exercice d'une double activité. La part des « petites exploitations » est plus importante sur la partie Est du territoire. Le niveau de professionnalisation moins important sur cette partie Est peut aussi expliquer la baisse accrue du nombre d'exploitations dans ce secteur. Les petites exploitations, souvent détenues par des doubles-actifs ou retraités, sont moins facilement transmises pour un nouveau projet d'installation.



Les moyennes et grandes exploitations en 2010 (données Recensement Général Agricole 2010)

- Exploitations recensées en 2018

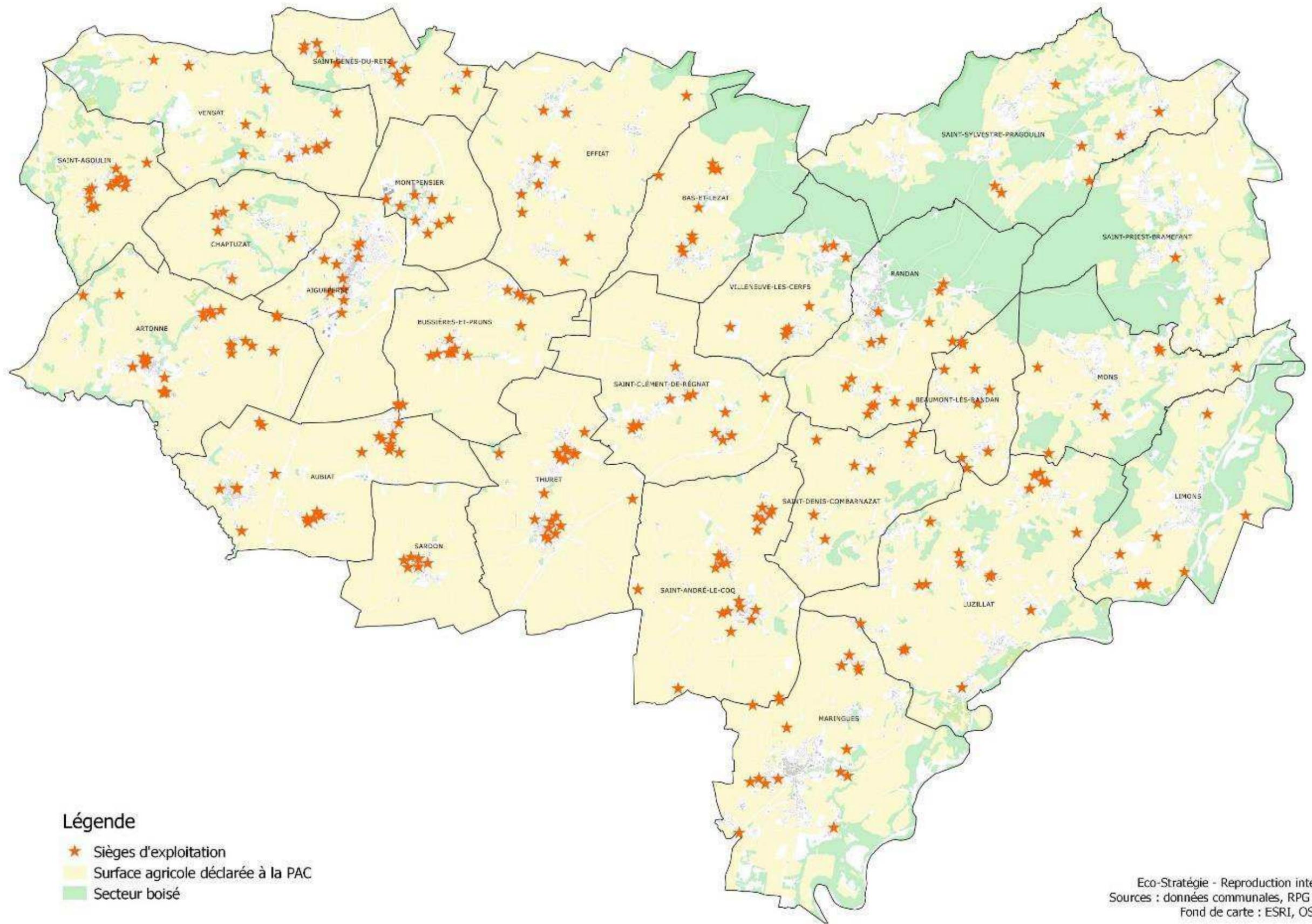
D'après les données transmises par les communes et recueillies lors des entretiens communaux, 299 exploitations ayant leur siège sur l'une des communes de Plaine Limagne sont recensées en 2018. La plus grosse concentration d'exploitations se situe sur la partie Sud du territoire avec plusieurs commune comptant une vingtaine d'exploitations : Artonne, Aubiat, Thuret Saint-André-le-Coq. Ce secteur concerne la plaine de la Limagne proprement dite avec des terres de bonne qualité agronomique. La partie Nord-Ouest autour du Bois de Randan concentre une plus faible densité d'exploitations. Ce secteur est plus orienté vers la polyculture-élevage, production plus fragilisée. La plupart des communes y comptent moins de 10 exploitations : Bas-et-Lezat, Villeneuve-les-Cerfs, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant, Mons, Limons, Beaumont-lès-Randan, Saint-Denis-Combarnazat.



Exploitations recensées en 2018 (données communales et enquête Eco-stratégie 2018)

EN SYNTHÈSE :

- Un nombre d'exploitations en diminution
- Une certaine stabilité dans la plaine de la Limagne au Sud du territoire
- Un secteur Nord Est qui semble fragilisé avec une densité d'exploitations plus faible et une diminution accentuée
- Un enjeu de pérennisation de l'activité agricole sur les secteurs les moins productifs



Légende

- ★ Sièges d'exploitation
- Surface agricole déclarée à la PAC
- Secteur boisé

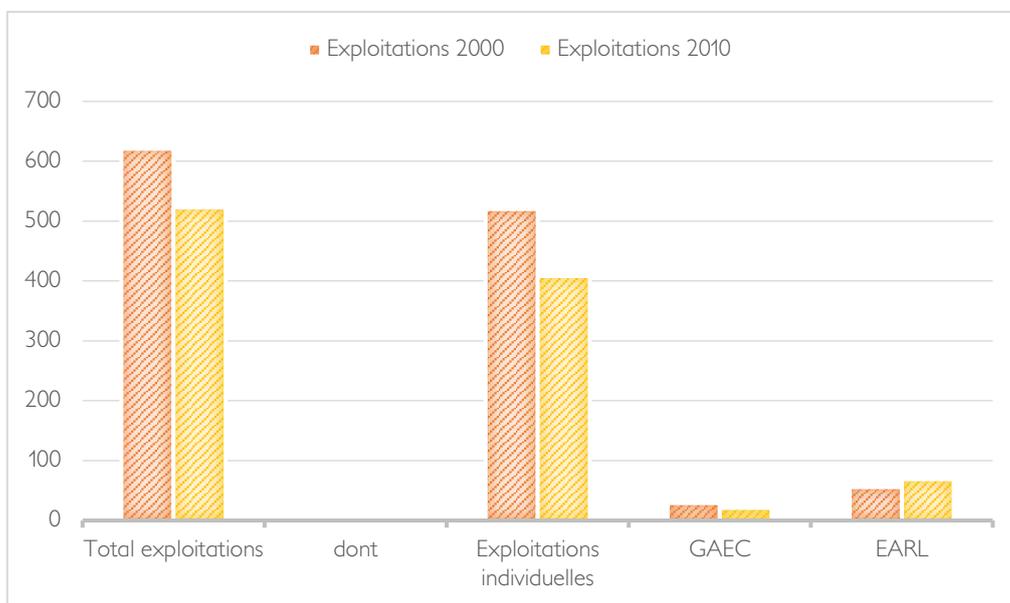
Eco-Stratégie - Reproduction interdite
Sources : données communales, RPG 2016
Fond de carte : ESRI, OSCOM

Sièges d'exploitations recensés en 2018 sur le territoire de Plaine Limagne

6.3 Caractéristiques des exploitations

Statut juridique des exploitations

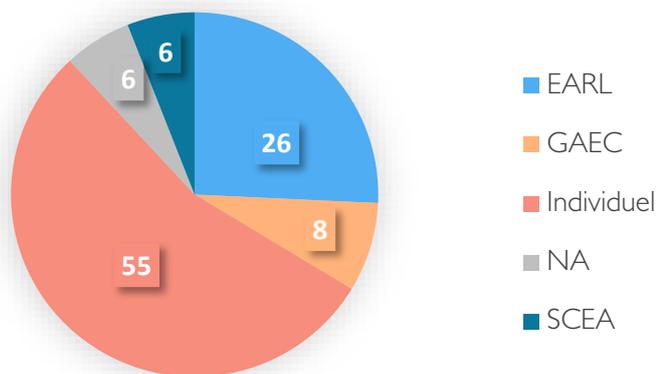
Les données du RGA montrent une tendance au développement des formes sociétaires (GAEC, EARL...) entre 2000 et 2010. Elles représentaient 16 % de l'ensemble des exploitations en 2000 puis 22 % en 2010.



Statut juridique des exploitations agricoles selon le Recensement Général Agricole (2000 et 2010)

En 2018, l'enquête réalisée auprès des exploitations confirme le développement des formes sociétaires qui représentent 40 % des exploitations ayant répondu à l'enquête. Cette donnée est cependant à relativiser car basée sur un échantillon de 101 exploitants (sur un total de 320 exploitants).

Statut juridique des exploitations agricoles (en nombre et taux de réponses)



Source : enquête exploitations agricoles Eco-stratégie 2018

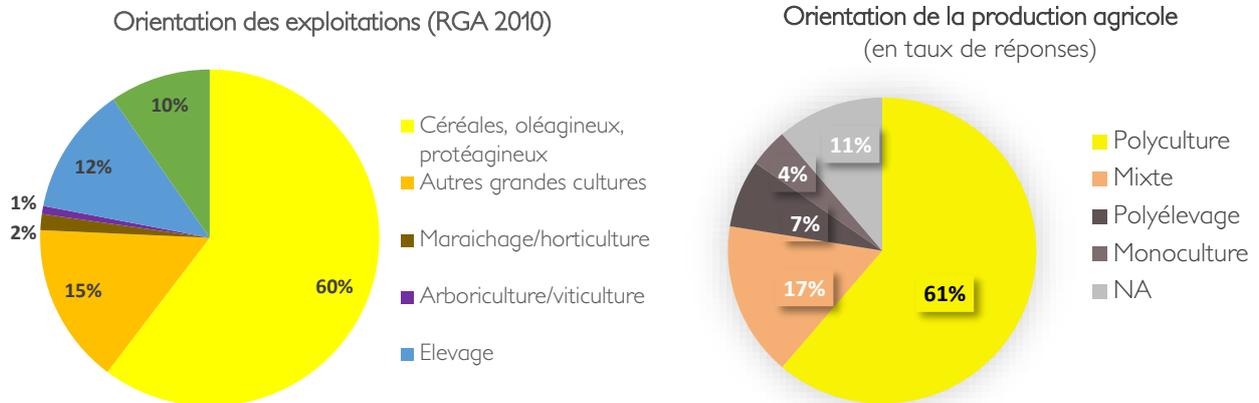
Surface Agricole Utilisée des exploitations

D'après le RGA en 2010, la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations est de 49 ha (53 ha dans le Puy de Dôme). En considérant uniquement les moyennes et grandes exploitations, la SAU moyenne est de 81 ha en 2010. Les résultats de l'enquête auprès des exploitations confirment cette donnée en 2018 avec une SAU moyenne de l'échantillon à 80 ha.

• **Orientation des exploitations**

Le territoire compte une majorité d'exploitations céréalières qui représentaient 75 % des exploitations recensées en 2010 selon le RGA. L'élevage et la polyculture-élevage étaient aussi bien représentés (22 % des exploitations). Une baisse du cheptel est cependant observée d'après le RGA entre 2000 et 2010.

L'enquête réalisée auprès des exploitations confirme ces orientations en 2018.



L'orientation économique des exploitations agricoles selon le RGA 2010 et résultats de l'enquête Eco-stratégie 2018

EN SYNTHÈSE :

- Une augmentation des formes sociétaires
- Une orientation dominante des exploitations vers la polyculture essentiellement céréalière
- L'élevage représente aussi une part importante mais le cheptel est en diminution
- Une SAU moyenne autour de 80 ha pour les moyennes et grandes exploitations

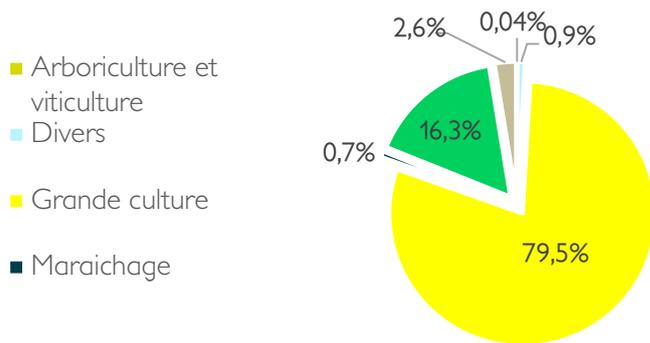
16.4 Les surfaces cultivées

En 2016, selon le Registre Parcellaire Graphique, 24 437 ha de terres sont déclarés à la PAC représentant 69 % de la superficie totale du territoire. Le territoire est à forte dominance de grande culture.



Un paysage agricole façonné par les cultures céréalières

Types de cultures sur la CC Plaine Limagne (RPG 2016)

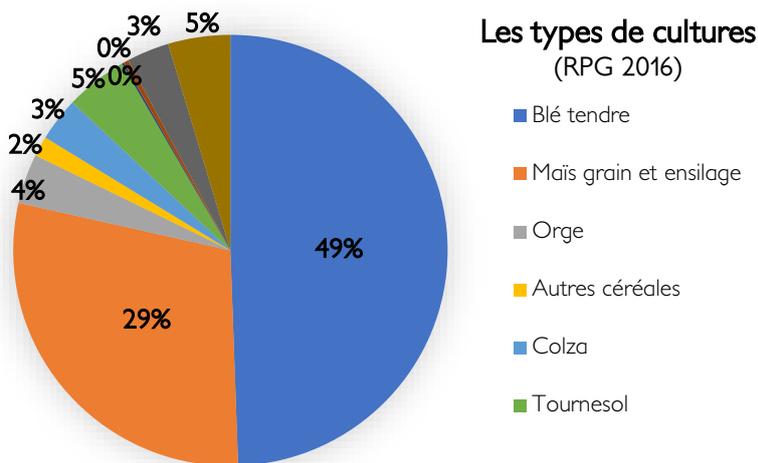


Parmi les ilots déclarés à la PAC, on compte :

- 80 % de grandes cultures
- 16 % de prairies et fourrages divers
- 3 % de surfaces gelées
- 0,7 % de maraîchage
- 0,04 % d'arboriculture ou viticulture

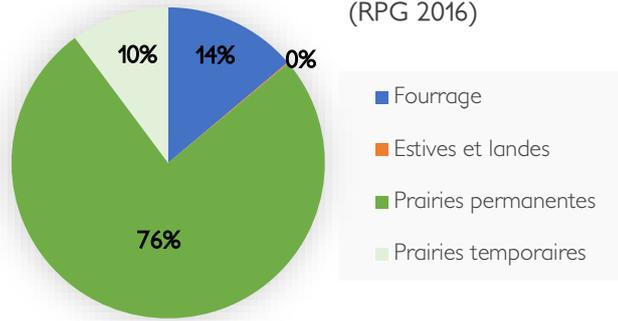
Les terres céréalières se concentrent sur la majorité du territoire couvrant la plaine de la Limagne proprement dite ainsi que les bords de l'Allier à l'est.

Les grandes cultures sont essentiellement constituées de céréales (84 %). Les cultures dominantes sont le blé tendre (50 %) et le maïs (29 %). Les terres céréalières de la plaine de la Limagne concentrent des espaces agronomiques à haut potentiel, les terres noires : terres riches en matière organique et sables volcaniques issus de la chaîne des Puys.

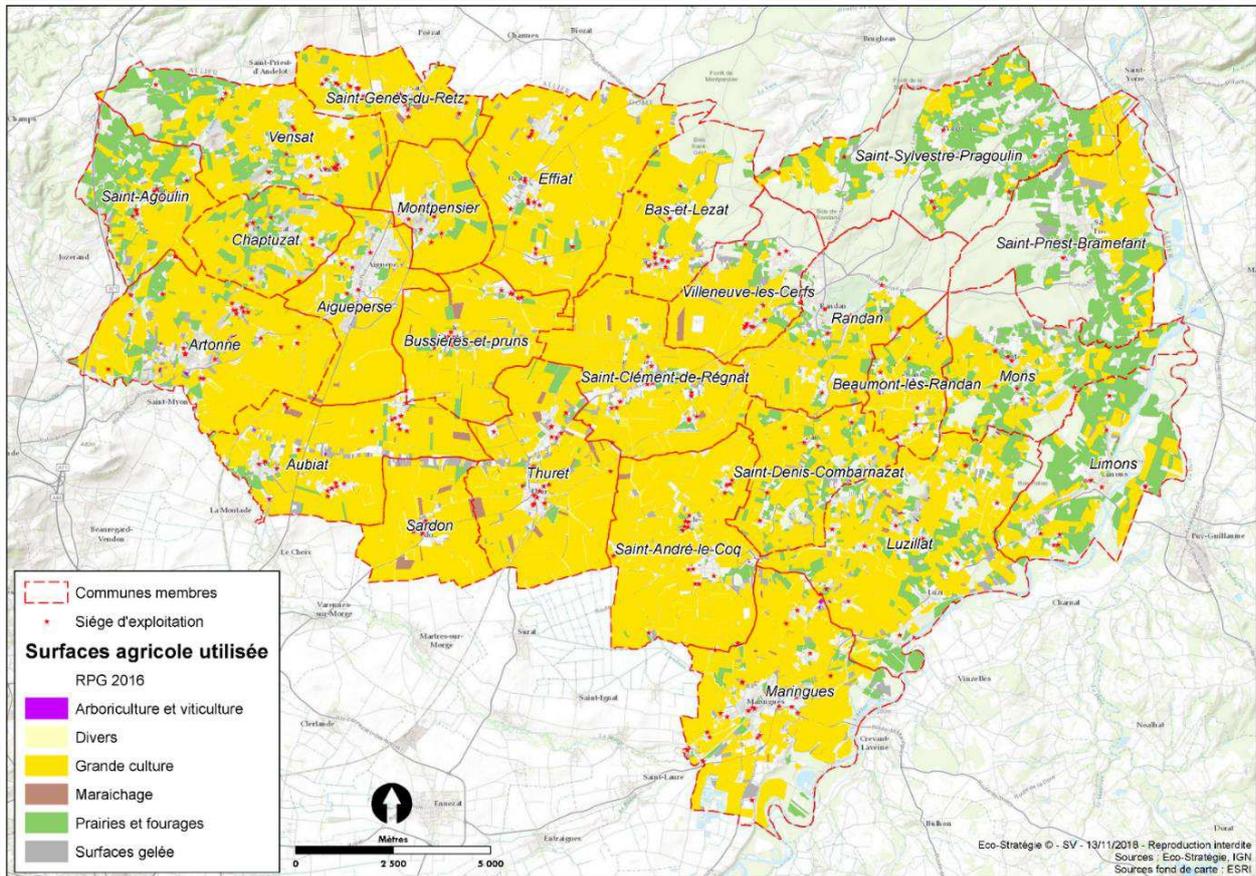


Les secteurs d'élevage où se trouvent la plus grande concentration de prairies sont situés au nord et à l'est du bois de Randan ainsi qu'à l'extrême nord-ouest du territoire sur les communes de Saint-Agoulin, Vensat et Chaptuzat principalement. 3 communes ont plus de 50 % de terres en prairies et fourrage : Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin et Limons. Parmi les terres en prairies et fourrages, 76 % sont des prairies permanentes.

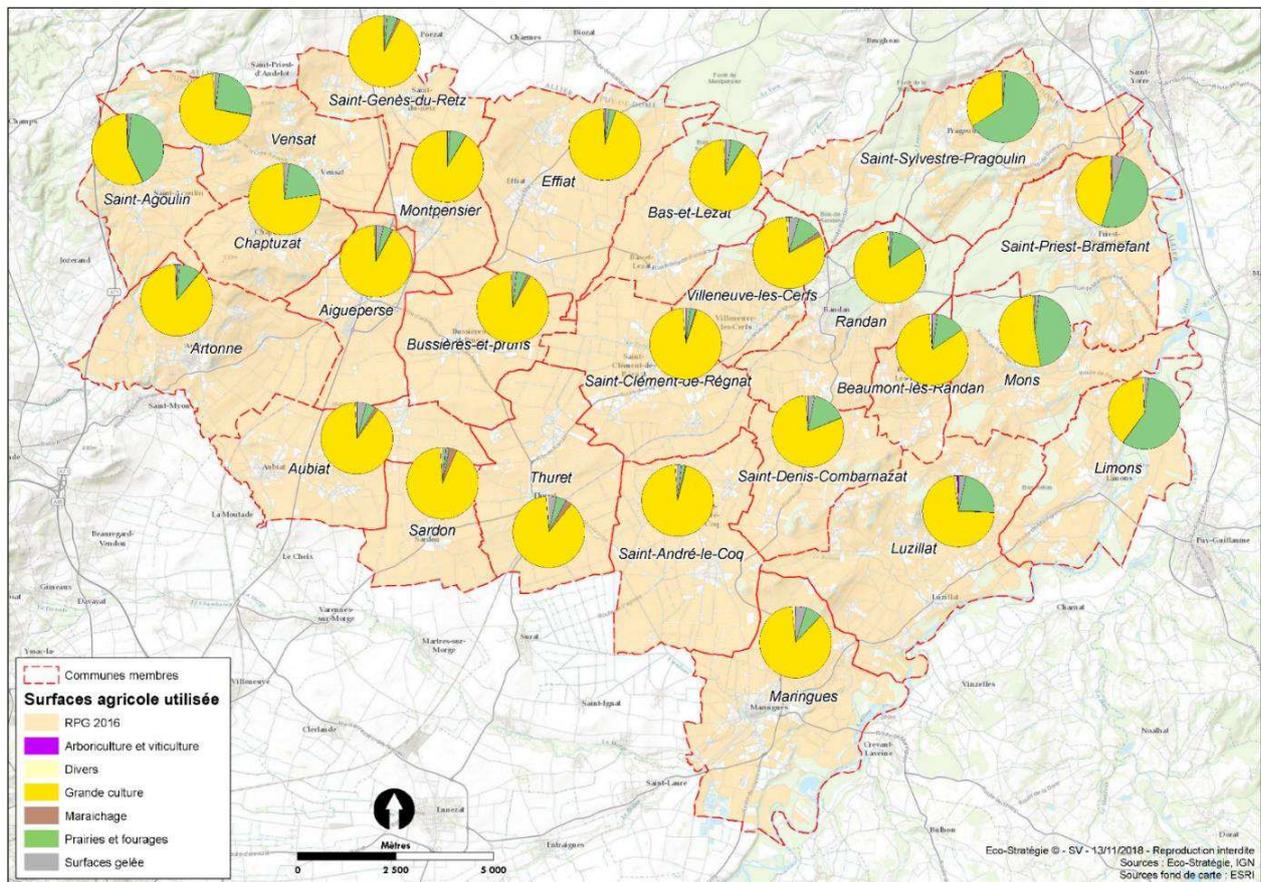
Les prairies et fourrage (RPG 2016)



Les secteurs d'élevage sont les plus fragilisés en termes de pérennité des exploitations avec localement des phénomènes de déprise constatés sur les terrains les plus difficiles à exploiter (en bordure du bois de Randan notamment). Ces secteurs économiquement moins intéressants (parcelles en pente...) sont aussi ceux qui sont les plus sensibles aux pressions d'urbanisation.



Les types de culture sur Plaine Limagne (source : Registre Parcellaire Graphique 2016)



Répartition des cultures sur chaque commune (source : Registre Parcellaire Graphique 2016)

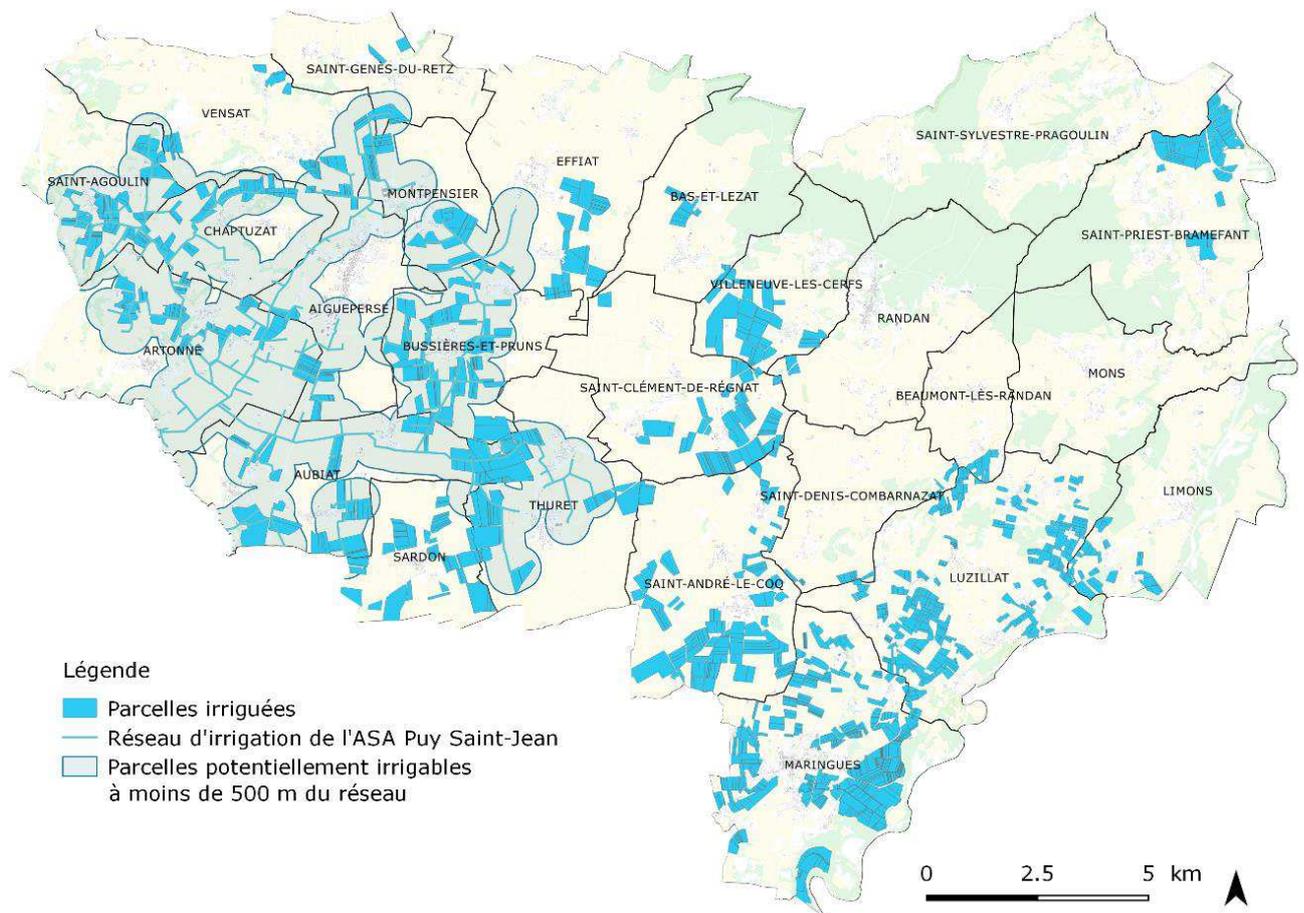
- Les terres irriguées

De nombreuses terres ont fait l'objet d'investissement pour améliorer leur productivité. D'importantes surfaces en grandes cultures sont irriguées sur le territoire. Des syndicats d'irrigation gèrent plusieurs réseaux d'irrigation couvrant la majeure partie de la plaine de la Limagne :

- ASA Puy Saint Jean couvrant la majeure partie Ouest du territoire : Thuret, Bussières-et-Pruns, Aigueperse, Artonne, Saint-Agoulin, Vensat, Montpensier, Effiat
- ASA Moulin des Côtes : Sardon
- ASA de Mongacon : Saint-Clément-de-Régnat, Saint-André-le-Coq, Maringues, Saint-Denis-Combarnazat, Luzillat
- ASA des Golards : Maringues
- ASA Basse-Morge : Maringues
- ASA Beaumont-Luzillat-Mons

Certains secteurs sont aussi irrigués par des puits privées (essentiellement vers Saint-Priest-Bramefant, sur des cultures bordant l'Allier).

Le regroupement de données transmises par les ASA, la SOMIVAL, l'Association Départementale pour le Développement de l'Irrigation, ainsi que les données cartographiées en atelier agricole ont permis de dresser la carte des terres irriguées suivante. Les données ne sont pas exhaustives mais montrent une grande couverture de la plaine agricole par des surfaces irriguées. Une attention particulière soit être apportée pour protéger ces terres agricoles qui ont fait l'objet d'investissements pour améliorer leur valorisation.



Carte des terres irriguées ou potentiellement irrigables (source : SOMIVAL, ASA Puy Saint Jean, ADIRA, ateliers agricoles 2018)

- La structure du parcellaire

Le territoire de Plaine Limagne a fait l'objet de plusieurs campagnes de remembrement depuis les années 50 qui ont permis de restructurer le parcellaire agricole et agrandir la taille des îlots, facilitant le travail agricole. 1 à 3 remembrements ont été réalisés par commune. Ces opérations ont profondément marqué le paysage agricole : suppression de la trame bocagère et banalisation des paysages. La suppression des haies, talus..., associé à l'absence de couvert végétal une partie de l'année favorise les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur le territoire. Les remembrements les plus récents ont intégrés une démarche environnementale, avec la replantation d'un important linéaire de haie (ex Randan, remembrement réalisé entre 2003 et 2008).



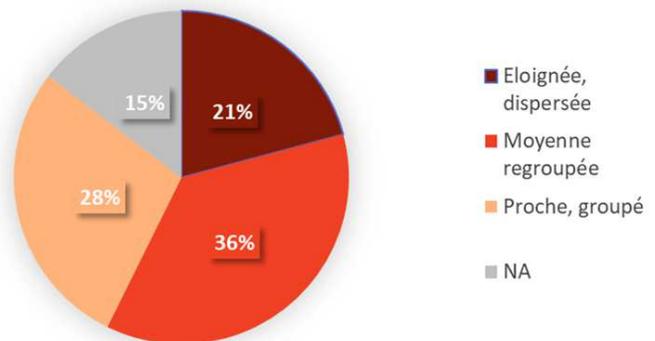
Paysage résultant du remembrement à Vensat (SOURCE, DATE A AJOUTER)

D'après l'enquête réalisée auprès des exploitants en 2018, les agriculteurs perçoivent en majorité leur structure parcellaire comme regroupée ou moyennement regroupée. Les îlots agricoles sont de plus grande taille dans les secteurs céréaliers.

Beaucoup d'agriculteurs exploitent néanmoins sur plusieurs communes et près d'1/4 des agriculteurs ayant répondu à l'enquête perçoivent leur parcellaire comme dispersé.

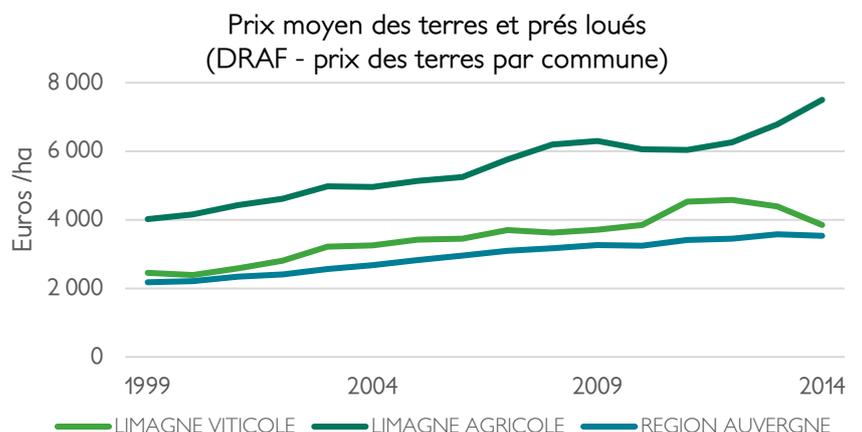
De plus, selon le RGA, en 2010, 80 % des terres sont exploitées en fermage avec une tendance à la hausse.

Perception de la structure parcellaire des exploitations (en taux de réponses)



- Evolution du prix du foncier agricole (source DRAF Auvergne/Rhône Alpes – prix des terres par commune)

Le territoire agricole de Plaine Limagne fait partie de la petite région agricole «Limagne agricole», sauf la commune d'Artonne qui appartient à la «Limagne Viticole». Le prix du foncier moyen sur la Limagne agricole est bien supérieur à la moyenne régionale, traduisant la forte valeur économique des terres. Le prix moyen du foncier a nettement augmenté entre 1999 et 2014 (hausse de 86 %). Cette hausse est plus importante que celle observée sur la région sur la même période (62 %). Les tendances observées pour la Limagne viticole (qui concerne



Artonne) se rapprochent des tendances régionales.

EN SYNTHÈSE :

- Une attention particulière à porter sur les terres à haut potentiel agronomique et à forte valeur économique de la plaine de la Limagne et sur les terres qui ont fait l'objet d'investissement (irrigation, remembrement ...)
- Sur les secteurs d'élevage, attention à protéger les prairies/ terres fourragères, menacées par les risques de déprise et les pressions d'urbanisation

16.5 La diversification et valorisation des produits agricoles

- **Signes de qualité, appellations**

Le territoire de Plaine Limagne est inclus pour totalité dans les aires d'appellation d'origine contrôlée suivantes :

- Aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage de l'AOC fromagère « bleu d'Auvergne »
- Aire géographique d'affinage de l'AOC fromagère « Saint-Nectaire »
- Aire géographique des Indications Géographiques Protégées : « Jambon d'Auvergne », « Saucisson et saucisse d'Auvergne », « Volailles du Forez », « Volailles d'Auvergne », « Puy-de-Dôme (vin) » et « Val de Loire (vin) »

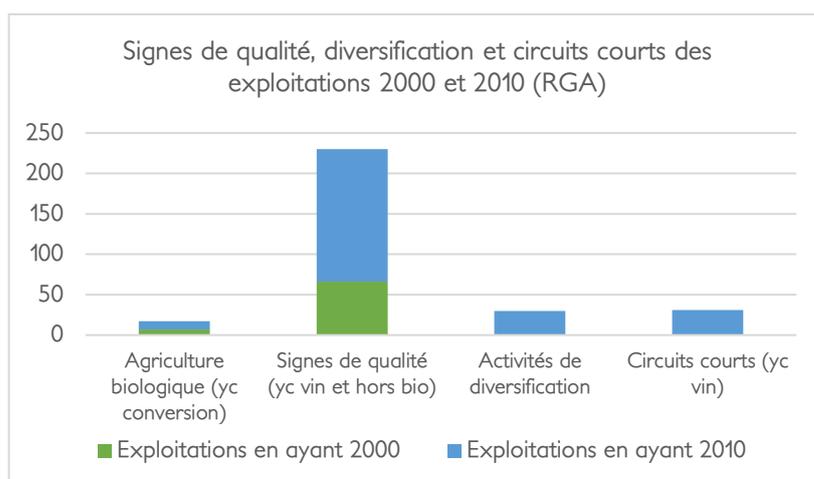
De plus, le territoire Plaine Limagne, sauf les communes de Bas-et-Lezat, Saint-Clément-de-Régnat, Villeneuve-les-Cerfs, Aigueperse, Aubiat, Bussières-et-Pruns, Effiat, Montpensier, Sardon, Thuret et Saint-André-le-Coq, est inclus dans l'aire géographique de l'IGP « Porc d'Auvergne ».

- **Des signes d'amélioration de la valorisation des produits et de diversification**

L'agriculture sur le territoire reste globalement conventionnelle. Un développement timide des circuits courts, et une diversification de l'activité est observée ces dernières années, répondant à la demande sociétale. Ces initiatives restent peu nombreuses au regard de l'importance de l'activité agricole du territoire.

En 2010, selon le RGA, le territoire comptait :

- 10 exploitations en Agriculture Biologique (7 en 2000)
- 164 exploitations ayant un signe de qualité en 2010 (66 en 2000)
- 30 exploitations en circuits courts (non recensé en 2000)
- 31 exploitations avec une activité de diversification (non recensé en 2000)



Plusieurs labels et signes de qualité des productions ont été évoqués par les agriculteurs lors de l'enquête réalisée en 2018 : blé améliorant, Charte Jacquet en blé, Filière Limagrain, Globalgapp, label rouge, AB...

En 2017, les circuits courts suivants sont présents sur le territoire (données CCPL) :

- Une AMAP à Maringues créée en 2015 (1 producteur de légumes, exploitant à Limons)
- La coopérative d'Aigueperse, les jardins de Limagne, regroupant plus de 15 producteurs et partenaires, assurant stockage, conditionnement et proposant des fruits et légumes à la vente (pommes de terre, oignons, échalotes, choux, fruits rouges...)
- Un producteur/ vendeur de fruits et légumes biologiques à Luzillat : le « potager de Béline »
- Une coopérative de producteurs et vente de plantes médicinales à Aubiat (SICCARAPAM)
- Quelques exploitations en vente directe (Limons, Thuret, Montpensier, Artonne) : viande bovine, volaille, œuf, fromage, horticulteurs
- Une société de vente par correspondance de produits locaux avec 3 points de retrait sur le territoire



Les « Jardins de Limagne à Aigueperse - La halle aux blés de Maringues

Trois marchés traditionnels ont lieu chaque semaine sur le territoire :

- Marché de Volaille à Maringues
- Marché d'Aigueperse
- Marché de Randan

Plusieurs agriculteurs développent une activité complémentaire d'accueil à la ferme :

- 3 exploitations organisant des visites
- A minima 2 exploitations proposant des gîte ou chambre d'hôtes (donnée issue de l'enquête agricole)
- 1 exploitation produit des énergies renouvelable (panneaux photovoltaïques)

- **L'activité Limagrain**

La production de céréales repose sur de nombreuses filières telles que Limagrain, Cristal, Union, Progalim, Force Centre, permettant la valorisation de productions spécifiques telles que le maïs semence, le maïs pour l'alimentation humaine, le blé améliorant, la betterave sucrière... La filière Limagrain est particulièrement visible sur le territoire avec plus de 2 000 adhérents en Limagne, 1 500 salariés en Auvergne dont 220 dans la recherche. Ce groupe coopératif agricole de dimension internationale produit des semences de grandes cultures et potagère et des céréales. Son siège social est situé à Saint-Beauzire.

Plusieurs sites affiliés à Limagrain sont présents sur le territoire :

- Station de recherche maïs à Aubiat
- Stockage et magasin à Aigueperse
- Silos de stockage à Vensat, Limons, Sardon, Effiat et Saint-Agoulin



Silos à Aigueperse et station de recherche maïs à Aubiat

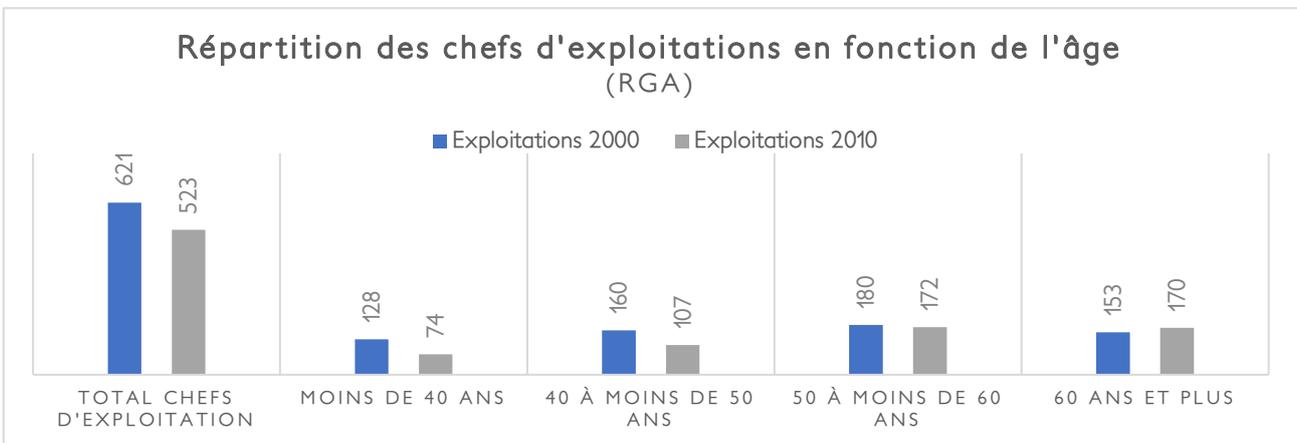
EN SYNTHÈSE :

- Un rayonnement économique fort de l'agriculture avec beaucoup d'entreprises associées au monde agricole
- Une diversification des activités agricoles encore timide à encourager
- Des pratiques plus vertueuses en matière environnementale à encourager

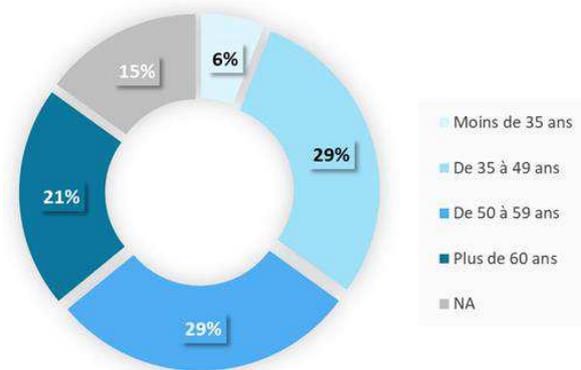
16.6 Les perspectives d'évolution de l'activité agricole

- Une tendance au vieillissement des chefs d'exploitation

Selon le RGA, un vieillissement des chefs d'exploitation est observé entre 2000 et 2010. 65 % des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans en 2010 et 33 % plus de 60 ans. La part des agriculteurs âgés de plus de 60 ans a augmenté, puisqu'ils représentaient 25 % des chefs d'exploitations en 2000. Les moins de 40 ans ne représentent que 14 % des chefs d'exploitation en 2010 (25 % en 2000).



Age des exploitants interrogés (en taux de réponses)

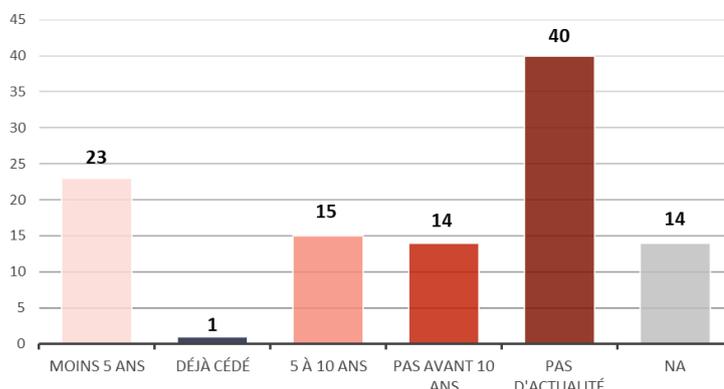


D'après l'enquête agricole réalisée en 2018, sur les 101 exploitants ayant répondu, 50 % des agriculteurs ont plus de 50 ans et 21 % plus de 60 ans.

• Les perspectives de transmission des exploitations

D'après l'enquête agricole, sur les 101 exploitants ayant répondu à l'enquête, 23 cessions d'exploitations sont prévisibles dans moins de 5 ans et 15 entre 5 et 10 ans. Dans la majorité des cas, un repreneur est identifié au moins pour les terres. La baisse prévisible du nombre d'exploitations ne s'accompagne généralement pas d'un risque de déprise sur les terres. Une augmentation de la taille moyenne des exploitations restantes est prévisible. Elle ne s'accompagne pas toujours d'un renforcement de la main d'œuvre. Une diminution du nombre d'emplois liés à l'agriculture est donc prévisible.

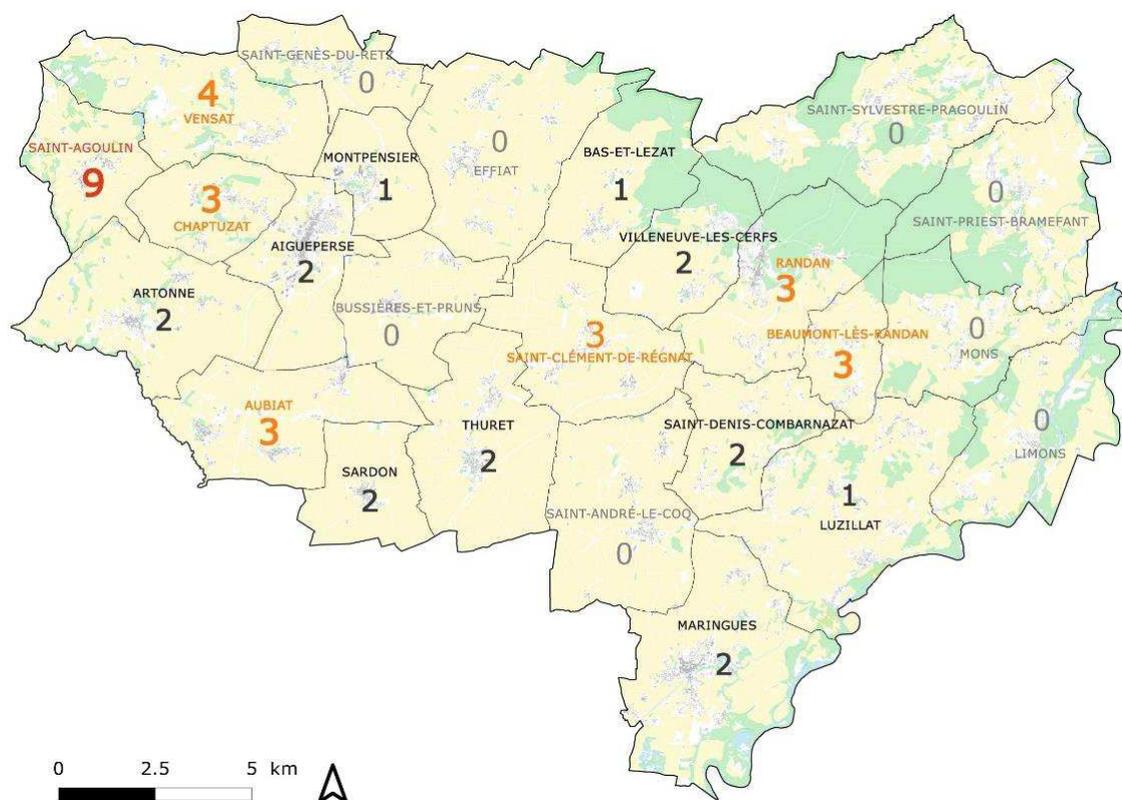
Cessions potentielle des exploitations
(en nombre de réponses)



Un risque d'abandon des terres existe néanmoins pour les secteurs les plus difficiles dominés par l'élevage, où le nombre d'exploitation trop faible ne permet pas d'envisager la reprise de toutes les terres (Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin). Ces secteurs sont aussi les plus sensibles aux pressions d'urbanisation. Les terres situées en bordure du bois de Randan, sont plus difficiles à entretenir et une tendance à l'enfrichement est constatée.

• Les projets des agriculteurs

40 % des agriculteurs ayant répondu à l'enquête souhaitent développer leur activité. Il s'agit essentiellement de projets de nouveaux bâtiments, associé parfois à une recherche de foncier. Quelques projets de diversification sont recensés mais peu nombreux.



Projets recensés par commune lors de l'enquête agricole 2018

- **Les pressions liées à l'urbanisation**

Historiquement, les activités agricoles sont insérées dans le tissu urbain, sous forme de hameaux agricoles ou au sein des bourgs. Certaines fermes restent isolées mais de nombreux corps de ferme ont été « rattrapés » progressivement par le développement de l'urbanisation. La proximité des exploitations avec le tissu résidentiel est source de conflits d'usage : bruit, odeurs, déplacement d'engins...

Pour les activités d'élevage, des distances à respecter, déterminées selon le type et le régime sanitaire de l'élevage (ICPE ou Règlement Sanitaire Départemental) sont imposées entre bâtiment d'élevage et habitation de tierces personnes. La proximité du tissu résidentiel empêche l'évolution de certaines activités d'élevage (agrandissement, construction de nouveaux bâtiments). Les agriculteurs souhaitant se développer recherchent donc de nouveaux sites à l'extérieur des bourgs/hameaux. Le développement du tissu résidentiel sur les terres agricoles accentue aussi le morcellement des terres en affectant l'unité d'îlots cultivés. Les pressions d'urbanisation compromettent la transmissibilité des exploitations, accentuant ainsi la baisse du nombre d'exploitants sur le territoire. Ces pressions ont plus d'impact sur les secteurs fragilisés dont le potentiel économique est moins fort. Le secteur de la plaine de Limagne est moins impacté, l'urbanisation est historiquement plus rassemblée, les terres agricoles à fort potentiel économique y sont mieux protégées du fait de leur valeur économique.

EN SYNTHÈSE :

- Enjeu de maintien et de transmission des exploitations pour maintenir un haut niveau d'emploi agricole
- Des terrains constructibles pour de nouveaux bâtiments agricoles doivent être prévus tout en protégeant les terres à haut potentiel pour permettre aux exploitations d'évoluer
- Un équilibre doit être garanti entre terres agricoles et urbanisation de façon à ne pas compromettre la fonctionnalité des exploitations et assurer leur pérennité

IV. Les équipements et services publics

IV.1. Equipements administratifs

Le réseau communal de mairies constitue pour la population le 1^{er} échelon en matière de services publics administratif.

Le bourg de Randan accueille une maison de services au public, aménagée dans le bâtiment du bureau de poste ; il n'est pas envisagé de créer un autre établissement de ce type sur l'intercommunalité. Le territoire de Plaine Limagne compte deux sites du centre des impôts et des finances publiques (perception), à Luzillat et à Aigueperse, avec une incertitude sur le maintien de ce dernier après 2020, dans le cadre d'une réduction d'activité en faveur de Riom. La population dispose de cinq agences postales : Aigueperse, Artonne, Maringues, Luzillat et Randan.

Pour certaines démarches administratives, comme la création de cartes d'identité, il est désormais nécessaire de se reporter sur Riom, Gannat ou Pont-du-Château.



Mairie et maison de services au public (avec agence postale) à Randan, perception à Luzillat

EN SYNTHÈSE

- Des points de contact indispensables pour maintenir la proximité des services publics administratifs
- Une certaine faiblesse/fragilité du maillage

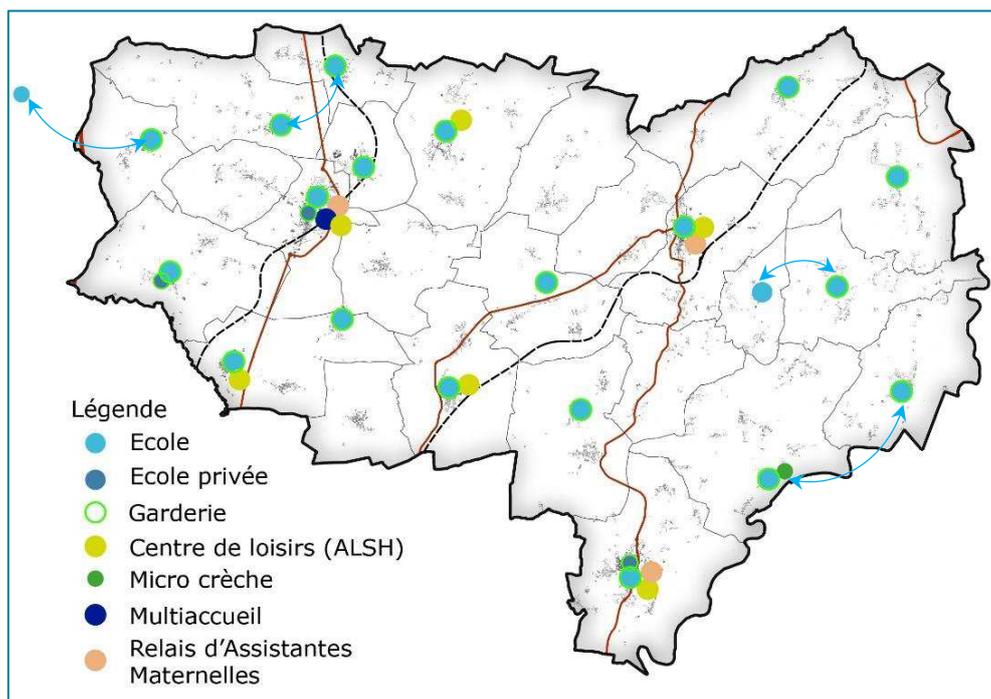
IV.2. Petite enfance et enseignement

Un habitant sur cinq de Plaine Limagne est âgé de 0 à 14 ans. Cette tranche de la population est particulièrement représentée (niveau supérieur à celui du département, de la région et du Pays de Vichy Auvergne), en lien avec le rôle d'accueil des familles avec jeunes enfants joué par le territoire.

En matière de petite enfance, plusieurs dispositifs existent. Le relais d'assistants maternels dispose de trois antennes, à Aigueperse, Randan et Maringues. Le territoire compte 182 assistants maternels, pour un total de 623 places. La communauté de communes a mis en place d'un espace multi-accueil à Aigueperse, proposant un accueil de type crèche et halte-garderie. A cela s'ajoute les services de garderie associés aux écoles communales, et la micro-crèche privée existant à Luzillat.

Une offre de centre de loisirs (accueil de loisirs sans hébergement) est présente dans les bourgs-centres et quelques autres communes (Effiat, Thuret, Aubiat, Bussièrès-et-Pruns), globalement plutôt dans la partie centrale de Plaine Limagne ; les communes des bords de l'Allier (hors Maringues) sont moins dotées. Il n'y a

pas de nouvelles implantations d'ALSH prévues. Le fonctionnement actuel se fait en multisites : chacun peut fréquenter n'importe quel centre.

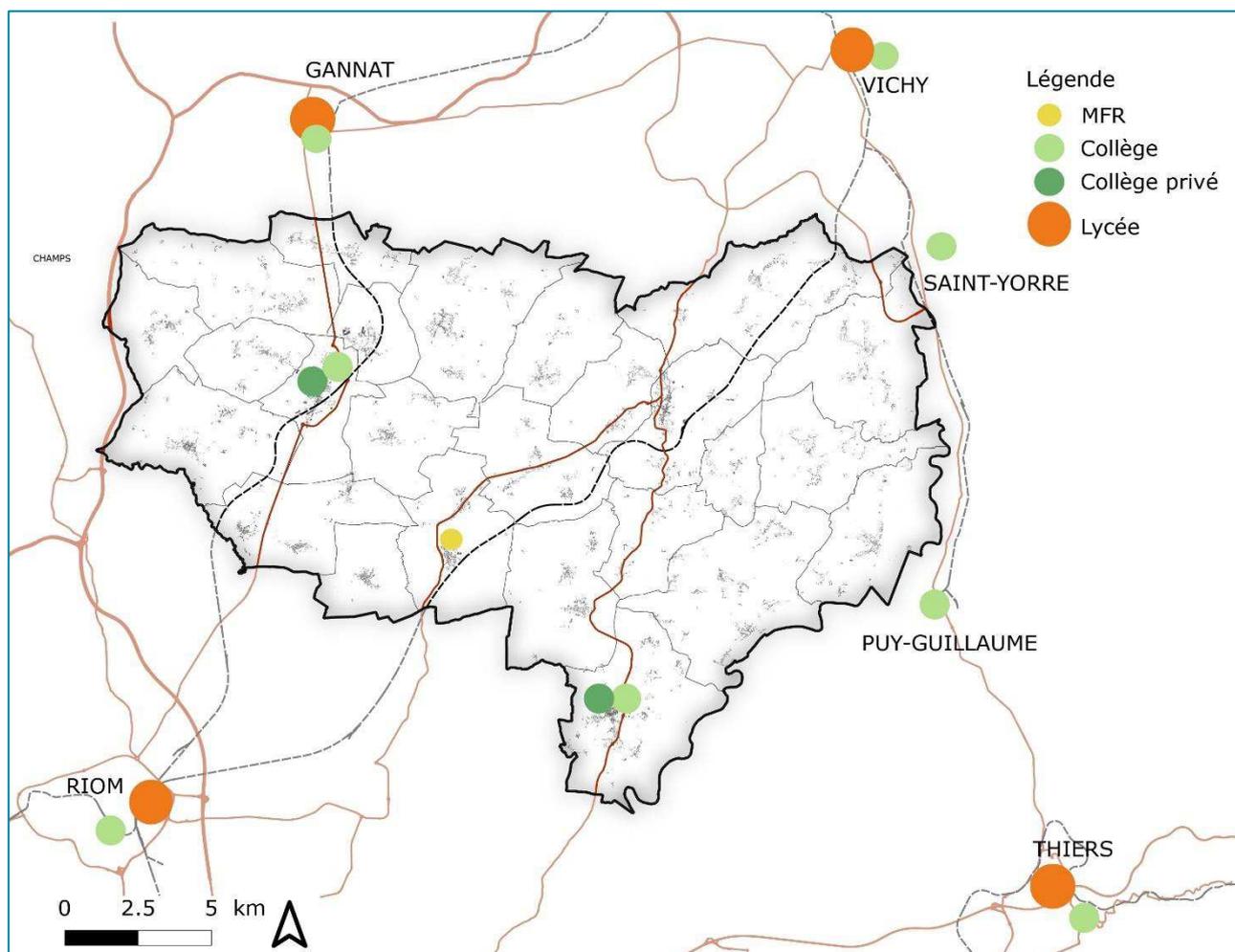


Equipements pour la petite enfance et l'enseignement primaire



Equipements scolaires à Luzillat, Saint-Clément-de-Régnat, Mons, Aubiat, Saint-Priest-Bramefant et Montpensier

En matière d'enseignement primaire, 19 communes disposent d'une école. Parmi elles, 7 fonctionnent en regroupement pédagogique intercommunal (Luzillat et Limons, Beaumont et Mons, Vensat et Saint-Genès-du-Retz, Saint-Agoulin et Champs (commune extérieure à Plaine Limagne)). Ces équipements font l'objet d'une attention particulière des communes, qui ont mené de nombreux investissements (réfection, extension, relocalisation et nouvelles installations) ou prévoient d'en réaliser, à des stades de réflexion plus ou moins avancés. Parmi ces projets, quelques cas peuvent être cités (de manière non exhaustive) : réfection de l'ancienne école maternelle à Effiat, regroupement engagé des écoles à Saint-Sylvestre-Pragoulin, relocalisation de l'école de Maringues sur un secteur plus adapté, contrainte de stationnement au niveau de l'école d'Aubiat et réflexion sur un éventuel transfert, réflexion sur le devenir de l'ancienne école à Vensat...



Equipements d'enseignement secondaire

Le territoire de Plaine Limagne compte 4 établissements de collèges, à Aigueperse et Maringues, avec pour chacun de ces bourgs-centres un établissement public et un établissement privé. Le collège public d'Aigueperse connaît une forte augmentation de ses effectifs (effectifs de 700 en 2019, contre 653 en 2018, pour une capacité initiale de 600 places). Cette augmentation est liée à la récupération d'une moitié des collégiens de Combronde auparavant rattachés à Châtel-Guyon. Les communes du nord-est du territoire, qui ne disposent pas d'établissement, doivent se tourner vers les collèges présents dans les villes proches (Saint-Yorre, Puy-Guillaume).

Concernant l'enseignement secondaire de second cycle, le périmètre de Plaine Limagne ne comprend pas de lycée. Les établissements les plus proches se trouvent à Riom, Gannat, Vichy-Cusset et Thiers.

Une Maison Familiale Rurale (MFR), association loi 1901, est implantée à Thuret, et propose une offre de formation complémentaire, basé sur l'alternance.

EN SYNTHÈSE

- Une offre scolaire satisfaisante, qui évolue et qui fait l'objet d'investissements importants pour les communes
- Des équipements scolaires et liés à la petite enfance qui sont des atouts pour l'attractivité et la vie rurale, et pour attirer les actifs avec emploi
- Interrelation forte avec les perspectives démographiques à envisager
- Une présence de collèges qui renforce le statut des bourgs-centres d'Aigueperse et Maringues, constitue une offre de proximité, mais dont l'évolution dépend de politiques définies à l'échelle supérieure à Plaine Limagne

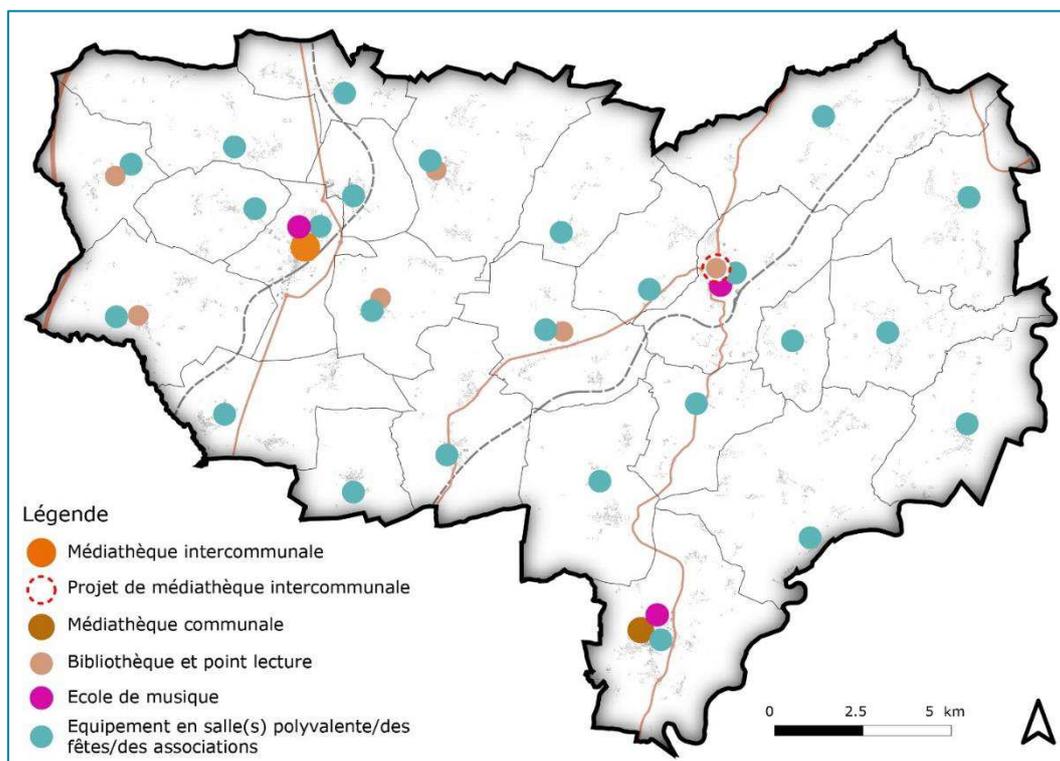
IV.3. Equipements sportifs, culturels et de loisirs

La communauté de communes dispose d'une médiathèque intercommunale à Aigueperse. Un second équipement de ce type est prévu sur la commune de Randan (deux sites à l'étude : foyer rural ou ancienne école Saint-Louis). Maringues accueille une médiathèque communale, et un théâtre privé. Le Domaine royal de Randan propose une programmation qui vient enrichir l'offre culturelle du territoire.

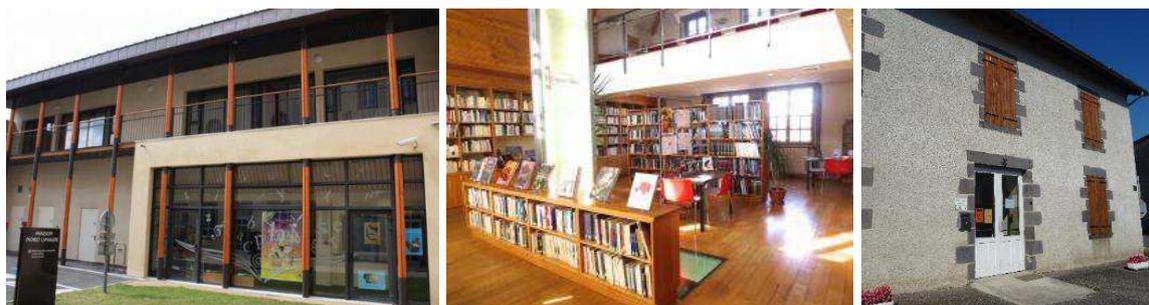
Le devenir du bibliobus départemental est en question ; la desserte évolue et l'offre connaît une réduction. Les bibliothèques et points de lecture dans les communes prennent le relais, avec un approvisionnement via les médiathèques. Le réseau numérique des bibliothèques est en développement.

Plaine Limagne bénéficie de l'activité d'une école de musique associative, présente sur 3 sites (bourgs-centres).

L'activité culturelle et de loisirs s'appuie sur de nombreuses associations locales qui participent à la vie de chaque commune. Elles utilisent les nombreuses salles (des fêtes, polyvalentes, des associations...) mises à disposition par les communes, et qui font elles aussi l'objet d'investissements communaux. A titre d'exemples peuvent être évoqués les projets suivants : travaux récents sur la salle communale à Bas-et-Lezat, nouvelles salles des fêtes à Aigueperse et Effiat, réfection d'une salle à Villeneuve-les-Cerfs et à Saint-André-le-Coq, réflexion sur le devenir de locaux communaux...



Equipements culturels



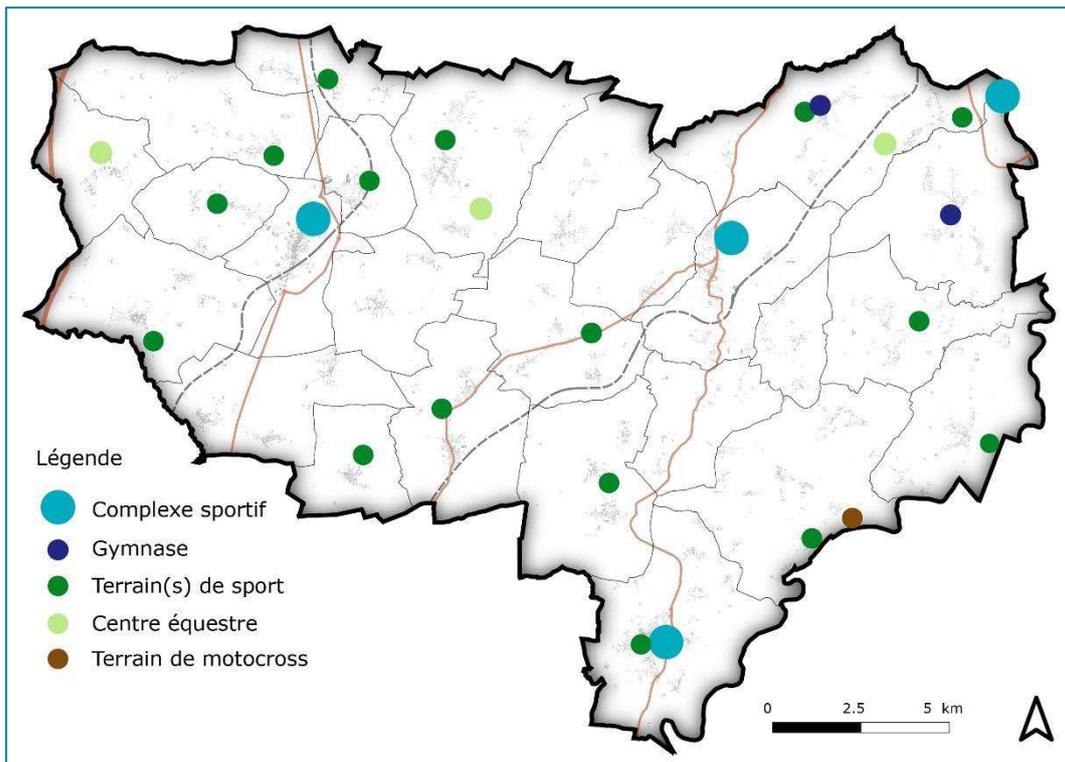
Médiathèque intercommunale à Aigueperse, médiathèque communale de Maringues et bibliothèque relais à Saint-Clément-de-Régnat



Salles des fêtes à Effiat, Vensat et Thuret

Le territoire de Plaine Limagne dispose de multiples équipements sportifs. Ces équipements sont diversifiés dans le sport praticable (football, rugby, basket, tennis, pétanque...) et la nature des installations (terrain de plein air, terrain couvert, gymnase). Les bourgs-centres disposent de complexes sportifs plus conséquents, associant salles et terrains extérieurs. L'utilisation et l'animation de ces installations s'appuient sur les nombreuses associations sportives et de loisirs présentes à l'échelle locale.

De la même manière que pour les équipements scolaires, les communes sont attentives à l'évolution des besoins. Quelques projets d'évolution de l'offre d'équipements sportifs peuvent être évoqués, et notamment : la création d'un terrain de tennis à Effiat, un projet de terrain multisport à Mons, la rénovation-extension de la salle de basket de Saint-Priest-Bramefant, la rénovation de la salle des sports à Saint-Sylvestre-Pragoulin.



Equipements sportifs



Complexe sportif d'Aigueperse, stade de Saint-Sylvestre-Pragoulin

A noter qu'un projet intercommunal de centre aquatique, avait été discuté par les anciennes communautés de communes et avec des EPCI voisins ; le contexte financier et l'incertitude de la fusion ont stoppé cette idée. Pourtant un manque de bassins est notable, surtout pour les scolaires, qui doivent se rendre à Gannat, Thiers, Bellerive ou Riom avec un temps de transport important. Le refus de Gannat d'accepter l'accueil de nouveaux établissements scolaires rend nécessaire une réflexion à terme sur ce projet.

EN SYNTHÈSE

- Une offre culturelle, sportive et de loisirs de qualité, renforcée sur les bourgs-centres, et qui se décline à l'échelon communal
- Des équipements diversifiés, animés par le tissu associatif, favorisant les liens sociaux et contribuant à l'appropriation du territoire par les habitants
- Des communes attentives pour proposer des locaux adaptés aux besoins

IV.4. Équipements de santé

Plaine Limagne ne dispose pas d'hôpital sur son territoire ; les plus proches se trouvent à Riom, Vichy et Thiers. L'offre de soin locale s'appuie sur les médecins libéraux, les pharmacies et professions paramédicales. Comme d'autres territoires ruraux ou périurbains, Plaine Limagne est impactée par la désertification des professionnels de santé. Est notée une saturation des médecins actuellement en poste, souvent proches de la retraite, à Maringues et Aigueperse. Officiellement le territoire n'est pas considéré par l'ARS comme étant défavorisé au niveau médical car côté Randan il se situe à 20 minutes de Vichy et de l'autre côté bénéficie d'une proximité à Riom et Clermont-Ferrand. L'offre de soin se rassemble majoritairement autour des trois bourgs-centres.

Les éléments suivants apportent quelques précisions :

- A Maringues : 4 médecins en poste (perte de 4 médecins ces dernières années) pour une population de 3 000 habitants qui augmente. Le pôle médical de Joze situé à proximité permet de répondre en partie à la demande croissante.
- A Randan : 3 jeunes médecins, à temps partiel (80 %), dont 1 au pôle santé. La commune a essayé il y a plusieurs années d'embaucher un médecin à plein temps, sans succès.
- A Aigueperse : 5 médecins, pour partie salariés à l'EHPAD.
- A Luzillat : réhabilitation de l'ancienne école avec aménagement d'un local pour un médecin ; installation d'un dentiste en 2019.
- La commune de Brugheas à proximité de Plaine Limagne a un local médical vide.

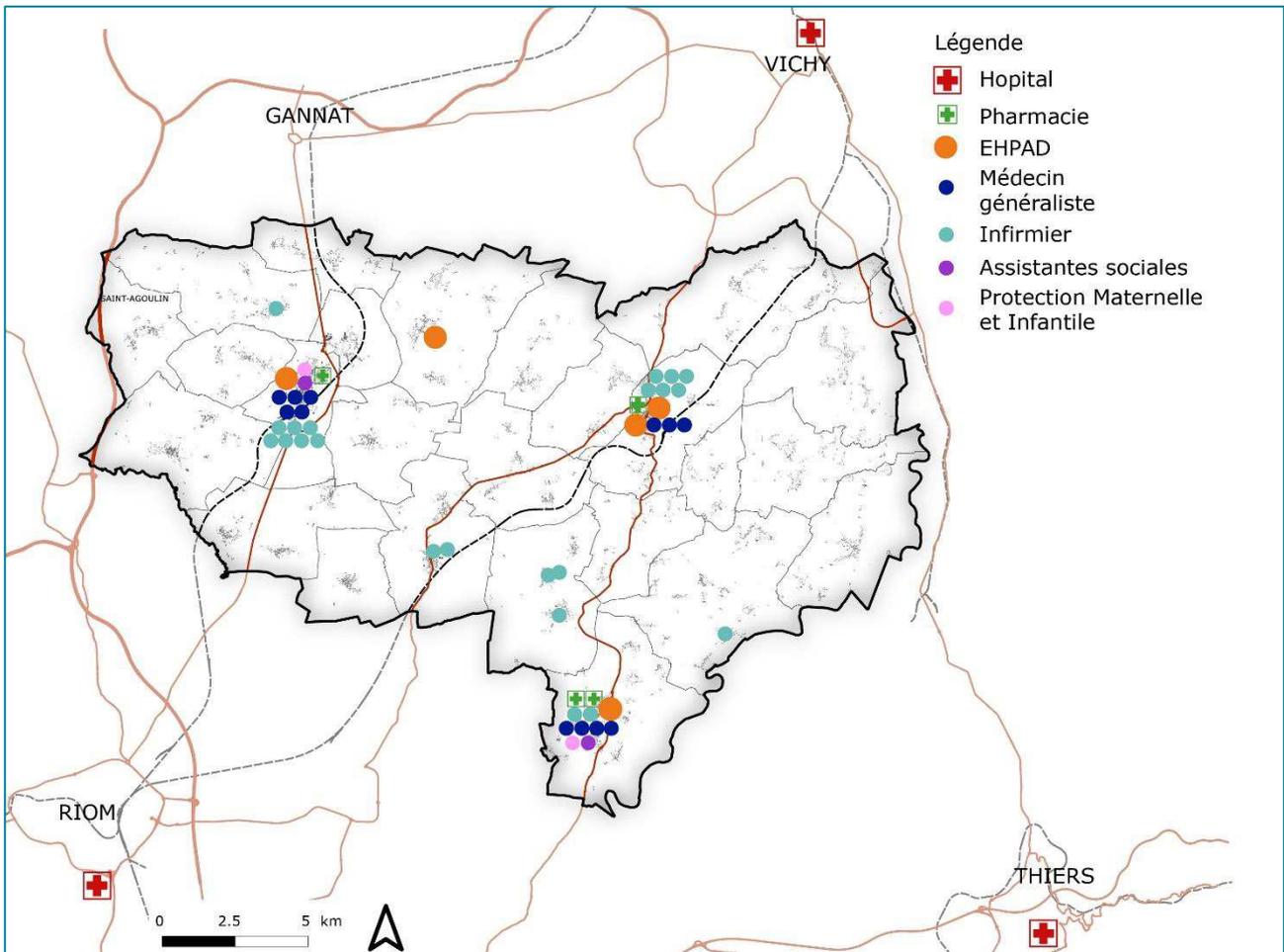
Concernant les équipements à destination des personnes âgées, il convient de rappeler les éléments apportés par le diagnostic démographique : le territoire connaît une forte accentuation de la classe d'âge des 60 à 74 ans, correspondant au vieillissement des baby-boomers, et un vieillissement important à attendre compte tenu du nombre de personnes de la classe des 45-59 ans, sauf à ce qu'ils quittent le territoire auparavant.

Plaine Limagne compte plusieurs centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Il s'agit de guichets d'accueil, d'information et de coordination ouverts aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ils sont mis en œuvre par les départements. Ils constituent le lieu d'information privilégié des personnes âgées et de leur entourage.

Un total de 5 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont présents sur le territoire : à Aigueperse (1er Auvergne), Effiat, Randan (un établissement public et un privé) et Maringues. Le site de l'EHPAD d'Effiat fait l'objet d'un projet de bâtiment PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Témoignant de l'importance de l'enjeu de prise en compte du vieillissement de la population, des projets visent à développer une offre intermédiaire entre maintien dans l'habitation personnelle et accueil dans un établissement spécialisé de type EHPAD : les maisons « Ages & Vie » à Aigueperse (livraison prévue fin 2019), et le projet de logements pour personnes âgées dépendantes à Thuret, visant à répondre au manque de logements adaptés proches des commodités et du bourg.

De manière générale, l'adaptation des logements existants au vieillissement de la population constitue un enjeu important, de même que l'évolution du service de transport à la demande (cf. chapitre V.) qui est un facteur clé pour favoriser le maintien à domicile. Notons également le rôle des syndicats intercommunaux d'aide et de soins à domicile (SIAD ou CIAS), qui proposent leurs services sur les secteurs de Lezoux, Maringues, Puy-Guillaume et Riom-Limagne.



Répartition de l'offre de soin

EN SYNTHÈSE

- Une offre de soin présente sur le territoire, concentrée dans les bourgs-centres
- Une insuffisance du nombre de médecin et un risque d'aggravation future due à l'âge des praticiens
- Un vieillissement de la population nécessitant une réponse adaptée, diversifiée, ancrée à l'échelle locale

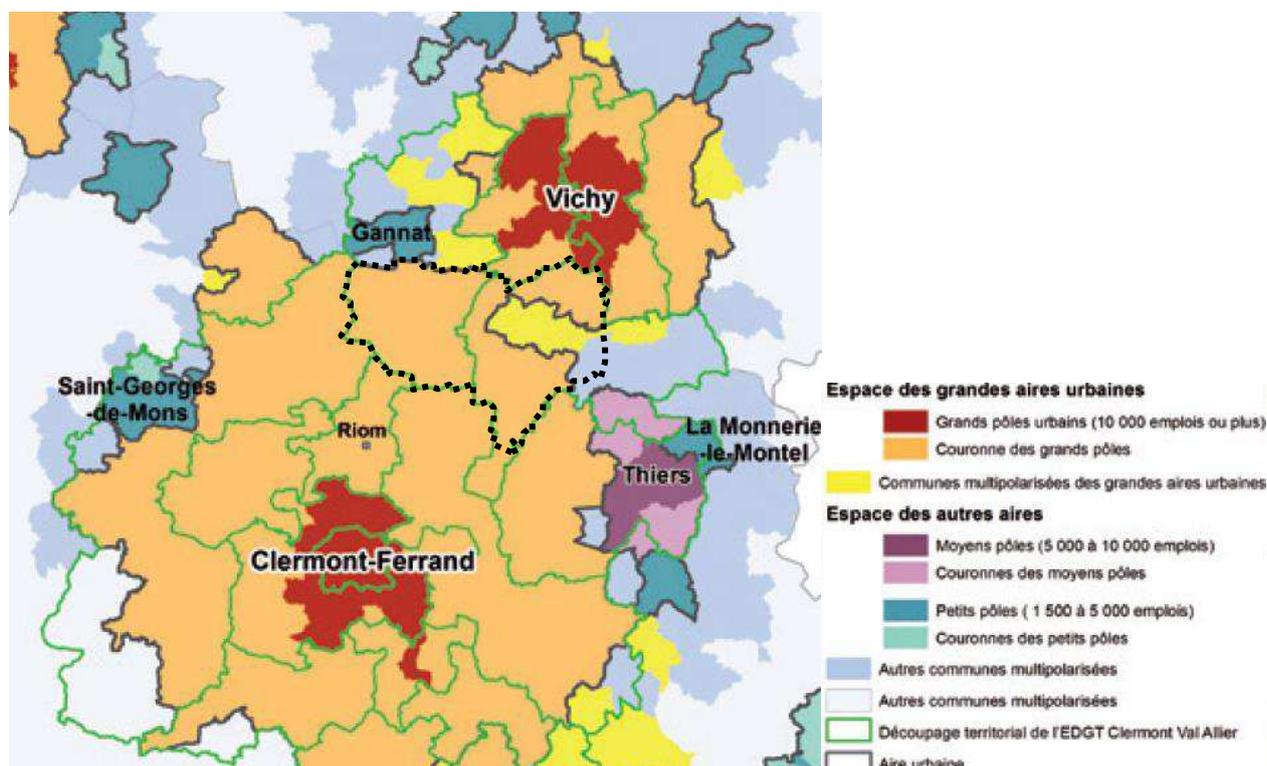
IV.5. Gestion des déchets et réseaux

Cette thématique est traitée en Partie 2 - Etat Initial de l'Environnement.

V. Les déplacements

V.1 Les besoins en mobilité

Les besoins en déplacements des acteurs du territoire de Plaine Limagne sont multiples. Ils sont liés au travail, à l'éducation, aux achats ou encore aux loisirs.



Insertion du territoire de Plaine Limagne au sein des aires urbaines (Source : Etude de déplacement SMTC)

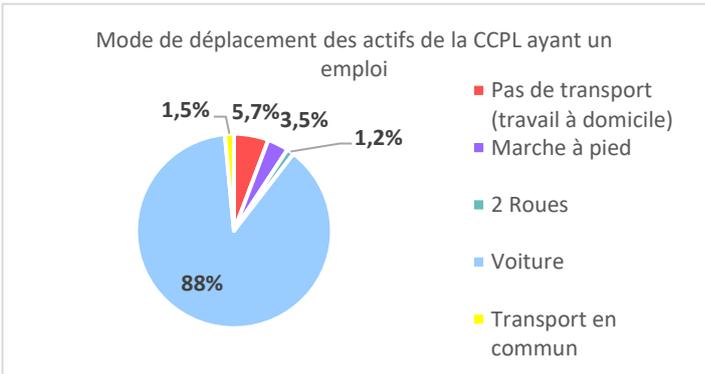
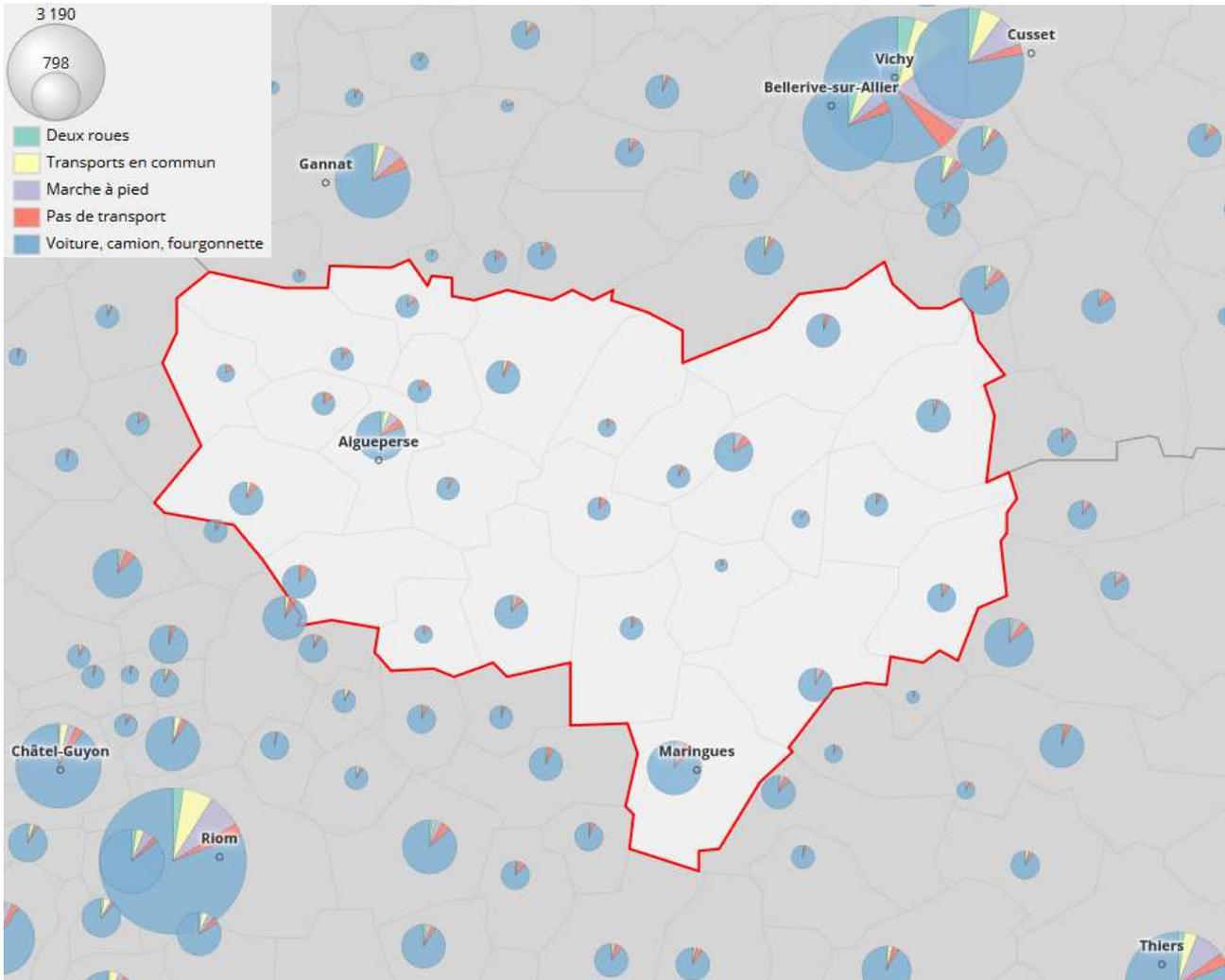
Du fait de son positionnement territorial, le territoire de Plaine Limagne s'inscrit en majorité dans la couronne du grand pôle urbain de Clermont-Ferrand. Les communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest-Bramefant sont, elles, insérées dans l'aire urbaine du pôle de Vichy. A l'interface de ces deux portions, les communes de Villeneuve-les-Cerfs, Randan, Beaumont-lès-Randan, Mons et Limons sont partagées entre les influences de plusieurs pôles. Ces communes connaissent une influence aussi bien vers Clermont-Ferrand que vers Vichy.

EN SYNTHÈSE

- Des besoins en déplacement au sein du territoire intercommunal et vers des polarités extérieures, notamment vers les pôles clermontois et vichyssois

V2. Les modes de déplacements

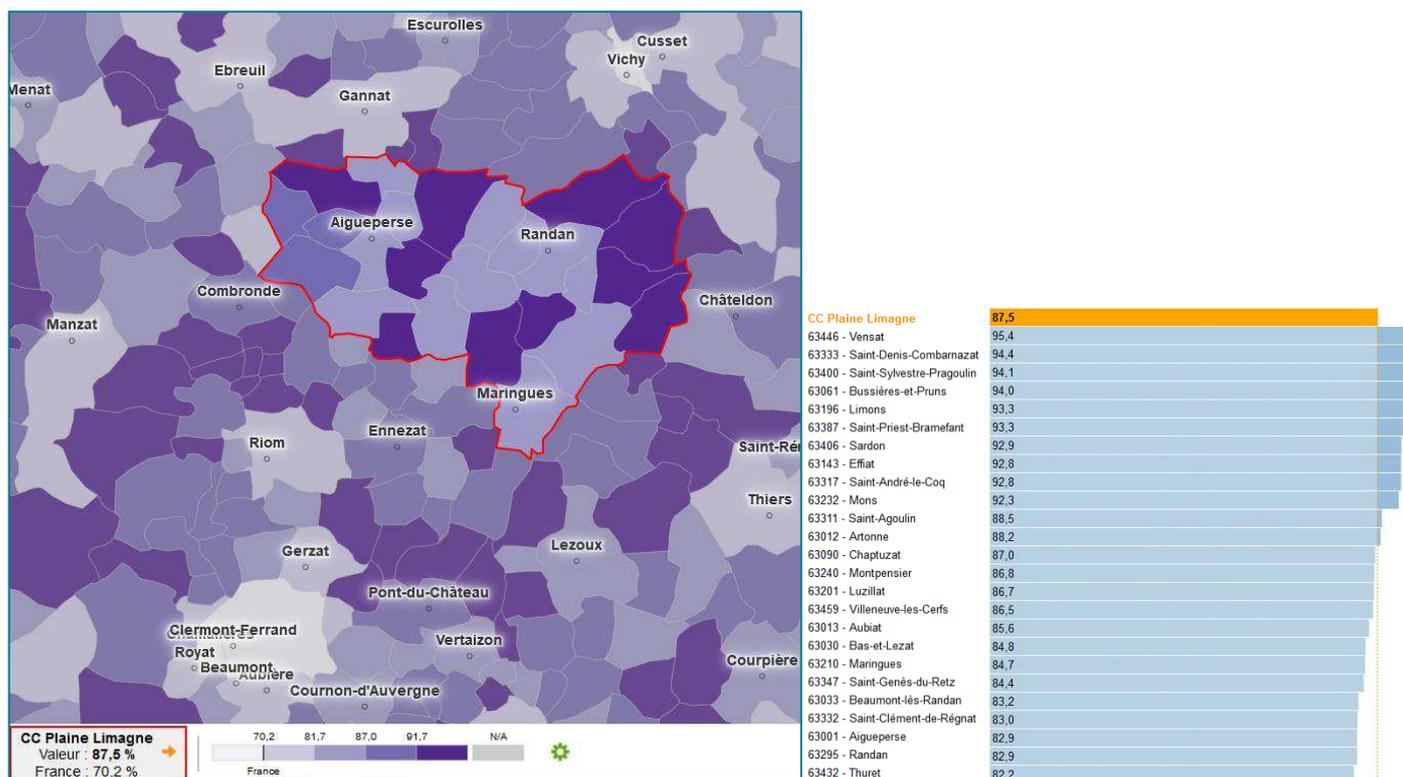
V2.1 Répartition modale



Mode de déplacement des actifs avec emploi, pour se rendre au travail (INSEE, 2015)

La voiture est le mode de déplacement très majoritairement utilisé par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail. Sa part modale varie selon les communes de 82 à 95 % et représente 88 % à l'échelle de Plaine Limagne.

Dans la tendance de renchérissement des prix des carburants, cette forte dépendance à la voiture pourrait exposer à une vulnérabilité financière des ménages n'ayant pas d'autres choix que l'usage de la voiture, (coût d'utilisation d'environ 5 000 € en moyenne par an et par véhicule, d'après l'ADEME). Sur ce point, l'attractivité résidentielle du territoire de Plaine Limagne pourrait également être impactée.



Part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail (INSEE, 2015)

Les communes de bourgs-centres sont celles où la part de la voiture est la plus faible. Les modes alternatifs, notamment la marche à pied, ou l'absence de transport, y sont davantage représentés. En effet il s'agit de polarités en termes d'emploi et de population, ce qui favorise une certaine proximité entre domicile et travail.

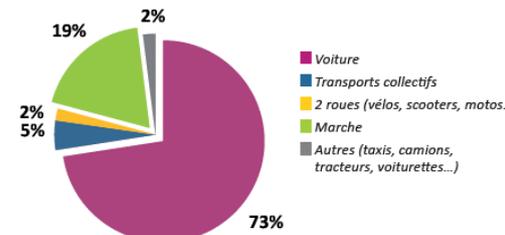
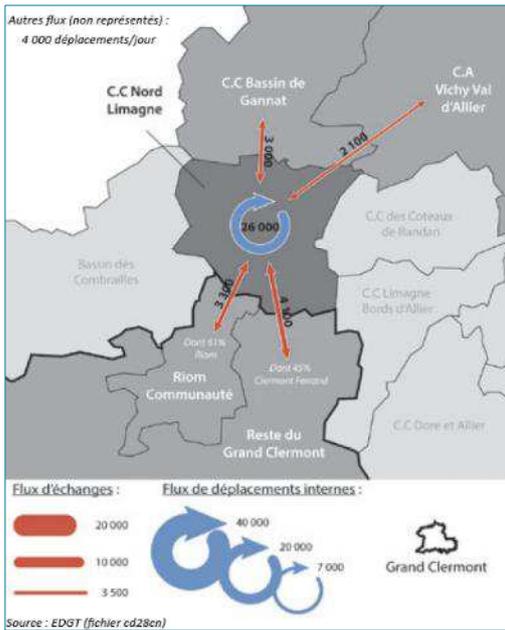
A l'échelle du territoire intercommunal, près de 6 % des actifs n'ont pas de transport jusqu'à leur travail (travail à domicile), et la marche à pied représente 3,5 % des déplacements domicile-travail.

L'utilisation des transports en commun s'établit à 1,5 % en moyenne sur le territoire, avec toutefois des disparités importantes. Leur part est davantage élevée sur les communes d'Aigueperse (3,7 %), Artonne (3 %), Montpensier (2,9 %) et Effiat (2,7 %). Cela est à mettre en lien avec l'organisation du réseau de transport en commun desservant le territoire, et notamment le réseau TER (voir chapitre dédié par la suite).

	Nord Limagne	Coteaux de Randan	Limagne Bords d'Allier	Ensemble de Clermont val d'Allier
Déplacements par personne et par jour	3,45	2,84	3,29	3,81
Déplacements en voiture par personne et par jour	2,51	2,15	2,45	2,45
Utilisation de la voiture de manière courante	93 %	89 %	89 %	84 %
Taux de motorisation des ménages	1,89	1,88	1,74	1,40
Ménages ne possédant pas de voiture	3 %	5 %	8 %	14 %
Ménages possédant une ou plusieurs voitures	97 %	95 %	92 %	86 %
Ménages possédant au moins 2 voitures	66 %	66 %	58 %	44 %
Flux au sein du territoire	50 %	39 %	50 %	
Flux particuliers	23 % vers GC	29 % avec VVA	28 % avec GV	
Temps moyen de déplacement quotidien	53 min	47 min	54 min	54 min
Distance quotidienne	32 km	29 km	34 km	24 km

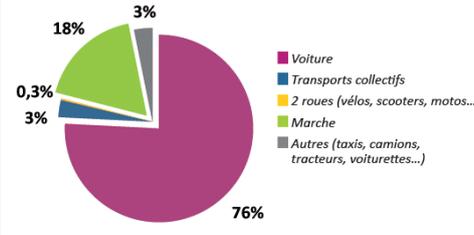
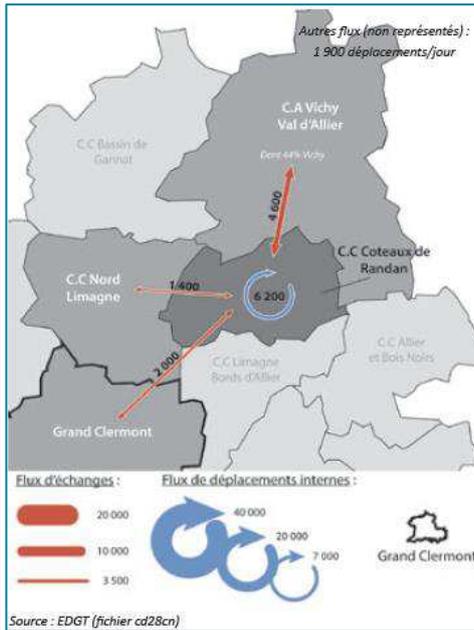
Analyse de l'ensemble des déplacements par secteur (Etude déplacement SMTC, 2012)

Secteur Nord Limagne



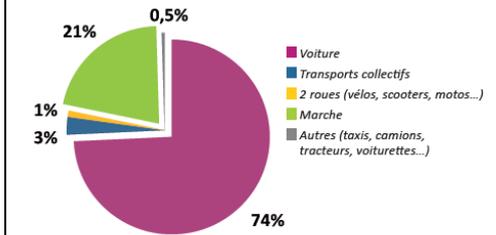
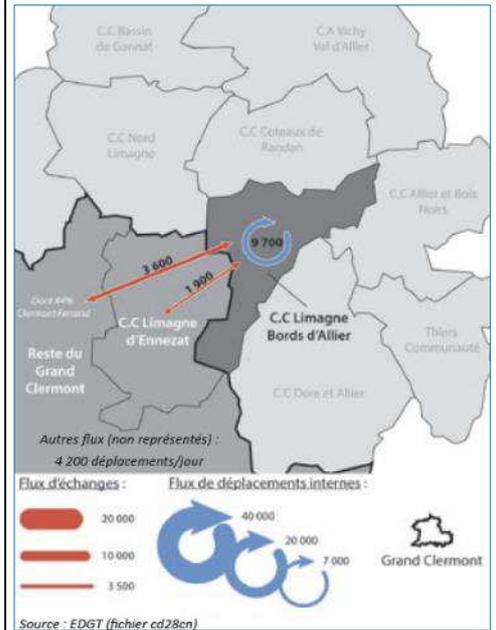
- 35 % des actifs travaillent au sein du périmètre : multiples influences (agglomération clermontoise, riomoise et vichyssoise)
- Tout de même 50 % de flux internes, témoignant du rôle local fort du bourg centre d'Aigueperse pour l'emploi, les équipements et les achats
- Malgré la présence d'une offre TC sur l'axe Clermont-Ferrand – Gannat (TER et cars interurbains), recours restant très marqué à la voiture ; motorisation des ménages élevée.

Secteur Coteaux de Randan



- Seulement 26 % des actifs travaillent au sein du périmètre et part plus faible des déplacements internes (39 %)
- Mobilité par personne et par jour relativement faible : hypothèse de déplacements contraints, avec optimisation des trajets du fait de l'éloignement des destinations
- Faible densité actuelle compliquant le développement des TC

Secteur Limagne Bords d'Allier



- 34 % des actifs travaillent au sein du périmètre ; échanges principalement avec le Grand Clermont, mais aussi les intercommunalités voisines
- Tout de même 50 % de flux internes, témoignant du rôle local fort du bourg centre de Maringues pour l'emploi, les équipements et les achats
- Forte utilisation de la voiture ; offre de transport vers l'extérieur quasiment inexistante
- Part plus importante de la marche ; probablement liée au bourg centre de Maringues

Analyse de l'ensemble des déplacements par secteur (Etude déplacement SMTc, 2012)

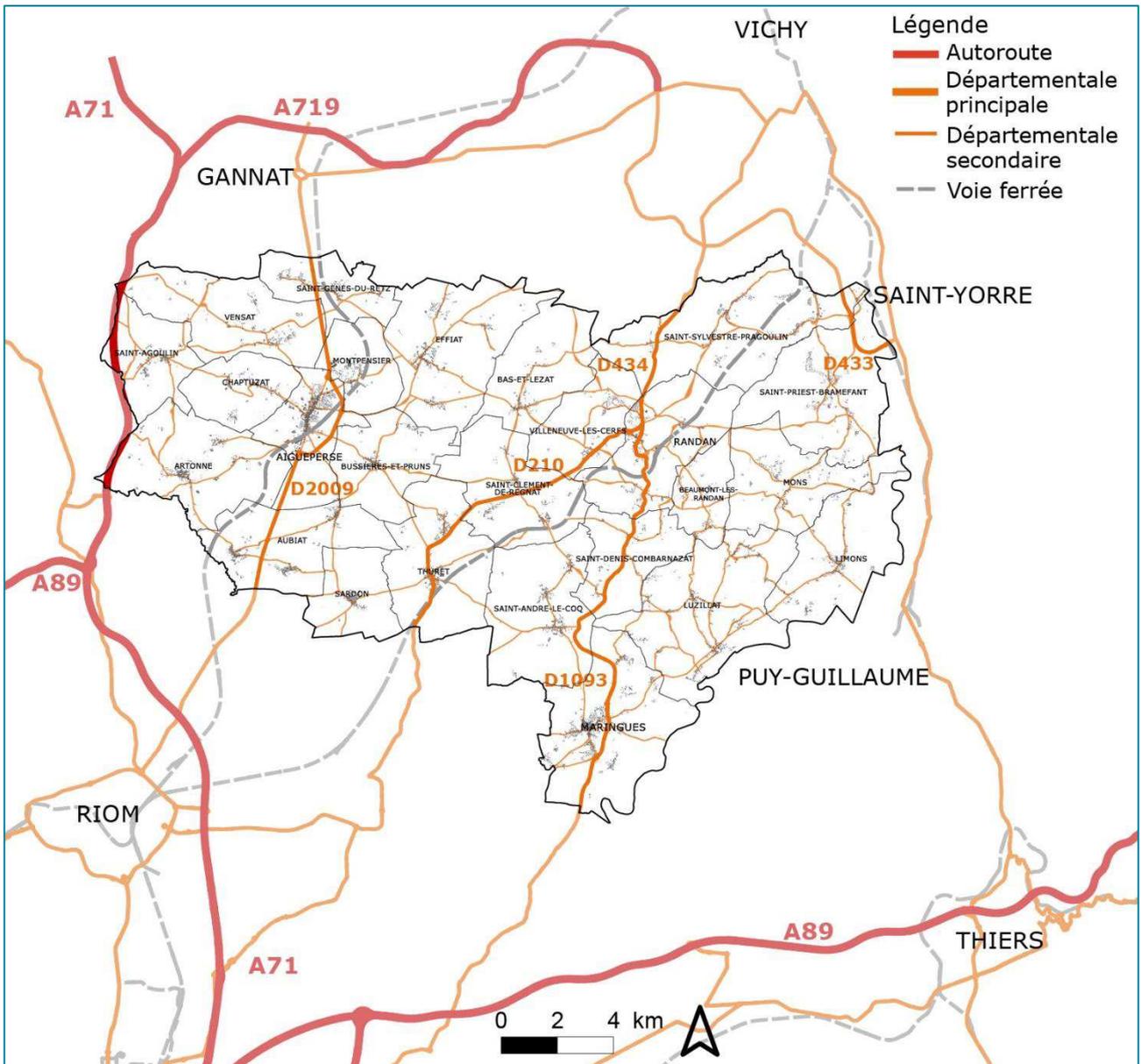
EN SYNTHÈSE

- Un poids élevé de la voiture caractéristique des secteurs périurbains et ruraux
- Un tissu économique local et une offre en équipements et services permettant de limiter une partie des déplacements
- Un poids de l'habitat sur les bourgs centres favorisant la proximité et donc la marche à pied
- Une utilisation des transports alternatif à la voiture individuelle à encourager

V22 La desserte routière

Le territoire bénéficie de la présence/proximité d'axe structurants, avec notamment les autoroutes A71 et A89, et les axes départementaux Gannat – Riom (RD2009), Riom – Vichy (RD210+RD434), Clermont – Vichy (RD1093 + RD434).

Ce réseau routier supra-communal est complété par d'autres voies départementales plus modestes qui assurent une desserte plus fine de Plaine Limagne.

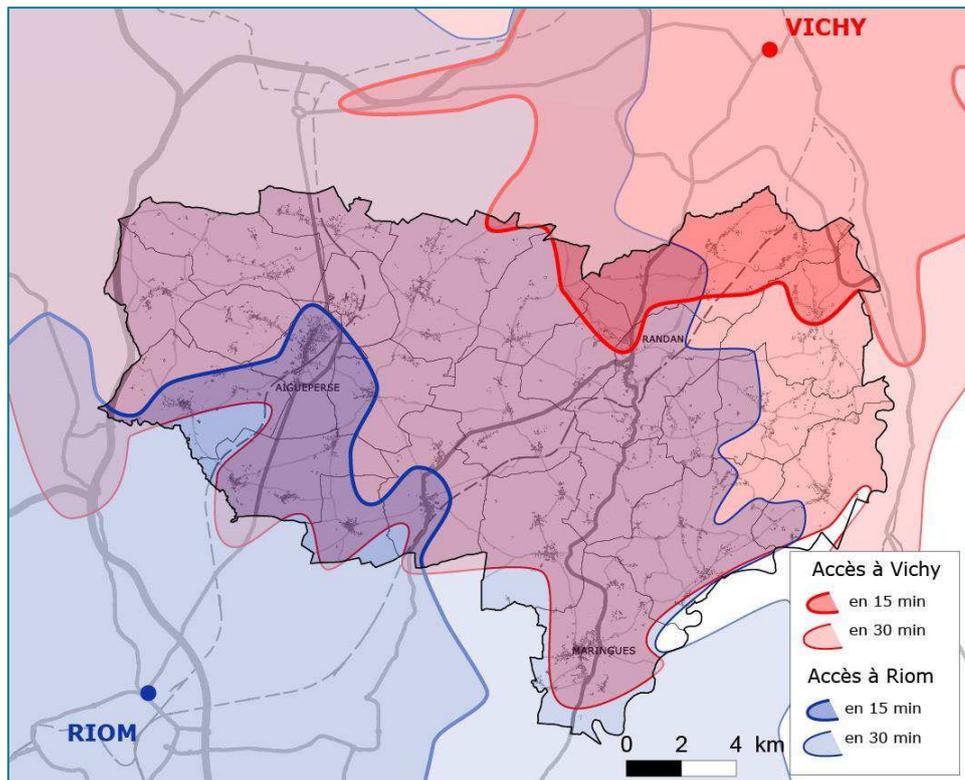


Réseau routier structurant

Le territoire dispose ainsi d'une bonne accessibilité routière aux polarités extérieures, avec :

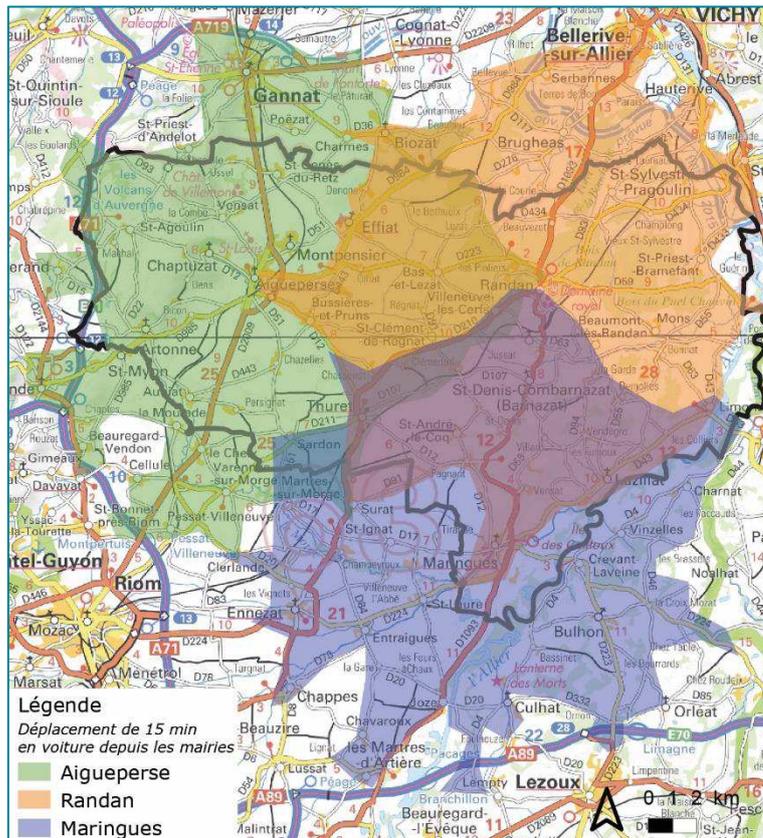
- Une frange Nord-Est < 15 min de Vichy (*entrée après le pont sur l'Allier*)
- Une frange Sud-Est < 15 min de Riom (*zone de La Gravière*)
- Et une accessibilité quasi complète du territoire à moins de 30min de ces deux polarités.

Accessibilité des polarités extérieures en 15-30 min en voiture



En interne, l'ensemble du territoire de Plaine Limagne est situé à 15 min maximum d'un des trois bourgs centres (Aigueperse, Randan ou Maringues).

Accessibilité des bourgs centres



EN SYNTHÈSE

- Un territoire connecté aux polarités d'échelle départementale
- Une armature territoriale interne via les bourgs centres qui permet une proximité (<15 min) avec des commerces et services de première nécessité

V23 Les traversées de bourg

L'ensemble des communes, toutefois à des degrés divers, est confronté à la problématique de trafic et de vitesse en traversée de bourg, lié aux flux de transports routiers et aux déplacements individuels. Ce trafic génère des nuisances pour la population et est source d'insécurité pour les déplacements piétons et plus largement modes doux. A noter l'impact de la réalisation du contournement sud-ouest Vichy – Saint-Yorre, qui a conduit à une évolution des flux et notamment au renforcement du trafic sur l'axe Aigueperse – Serbannes (RD 984) passant par Effiat.

En réponse, de nombreuses communes ont mis en place des aménagements légers visant à réduire la vitesse : coussins berlinois, radars pédagogiques.

Des projets plus profonds de réaménagement de bourg sont envisagés (par exemple à Aubiat, Beaumont-lès-Randan, Chaptuzat, Luzillat, Randan, Saint-Priest-Braméfant, Thuret), à des stades plus ou moins avancés, pour mieux organiser la circulation et le stationnement, pour sécuriser, faire davantage de place aux modes doux.

EN SYNTHÈSE

- Des flux routiers, lorsqu'ils sont importants, sources de nuisance et d'insécurité
- Une démarche de réaménagement de bourg à développer et valoriser en matière d'organisation urbaine
- Un développement d'alternatives à la voiture individuelle qui réduirait cette pression

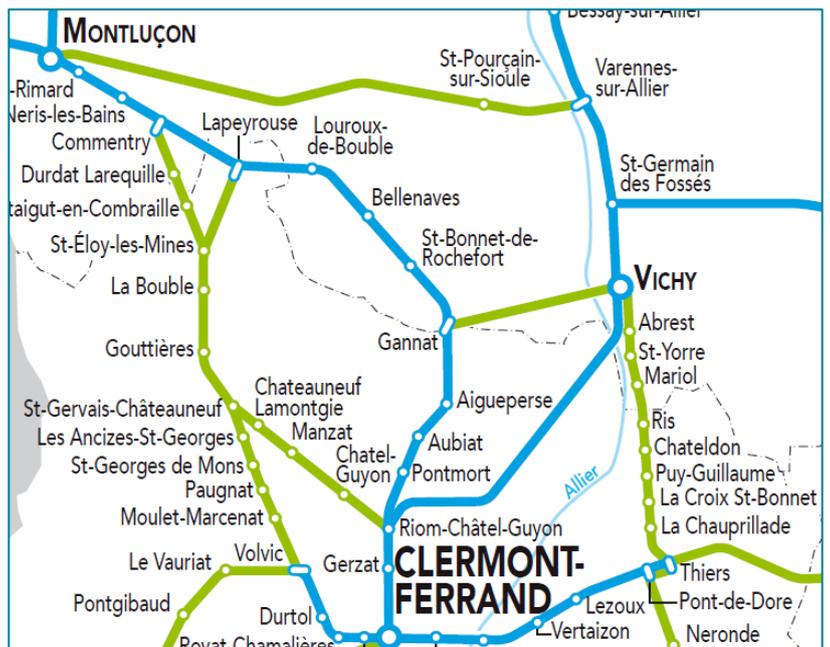
V24 Les transports en commun

• Les transports en commun ferroviaires

En dehors du territoire de Plaine Limagne, les gares SNCF les plus proches se trouvent à Riom, Vichy et Gannat.

Deux lignes TER traversent le territoire :

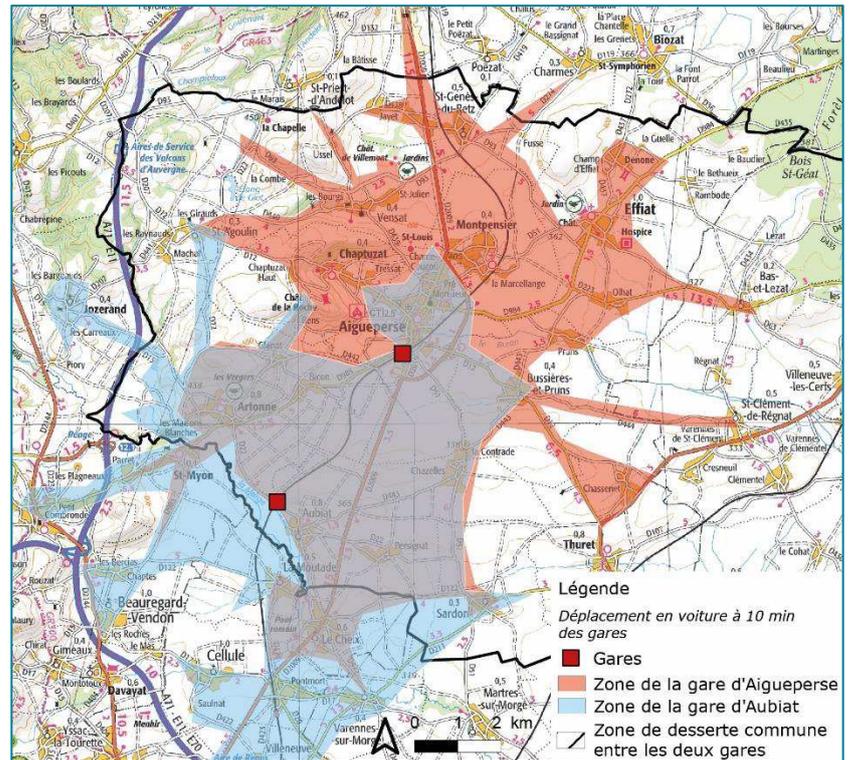
- la ligne Clermont – Gannat – Montluçon. Elle marque deux arrêts, à Aigueperse et Aubiat, arrêts qui sont facilement accessibles depuis un large tiers Ouest de Plaine Limagne. Il s'agit d'une ligne bien utilisée, par les actifs et les lycéens. Cette desserte est assurée à certains horaires par un autocar TER qui emprunte la RD 2009.



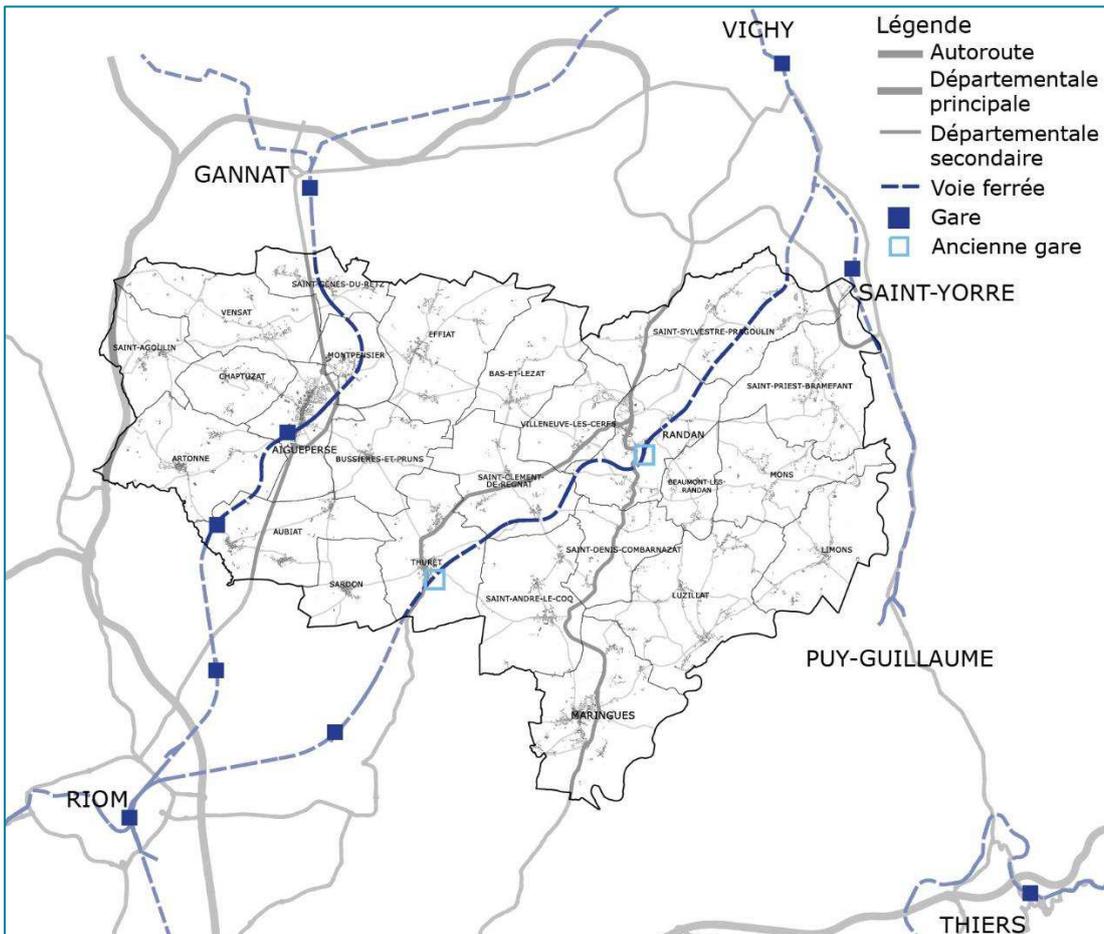
Extrait de la carte du réseau régional (Région Auvergne Rhône-Alpes, SNCF)

Les arrêts TER d'Aigueperse et d'Aubiat sont accessibles en 10 min en voiture depuis les communes de Saint-Genès-du-Retz (+ vers gare de Gannat), Montpensier, Effiat, Bussières-et-Pruns, Sardon, Artonne et Chaptuzat, et à peine plus de 10 min pour Saint-Agoulin, Thuret, Bas-et-Lezat et Saint-Clément-de-Régnat.

Accessibilité des arrêts d'Aigueperse et d'Aubiat en 10 min en voiture



- La ligne Clermont – Vichy : bien que dotée de davantage de fréquence, cette ligne ne marque plus d'arrêt sur le territoire, à Randan et Thuret.



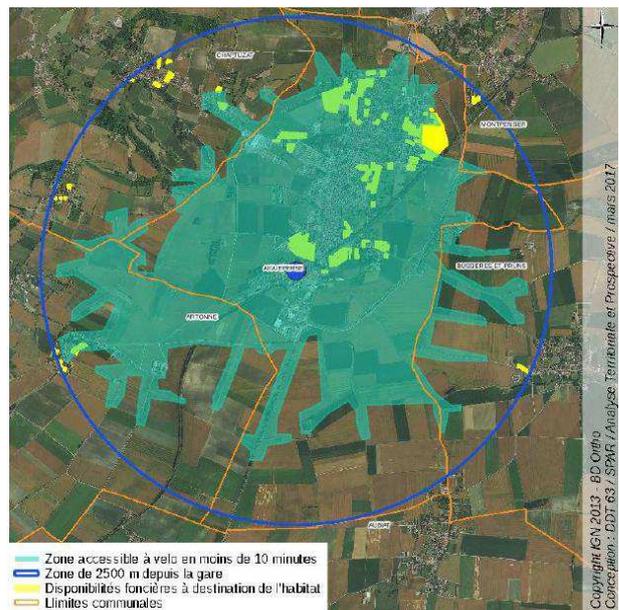
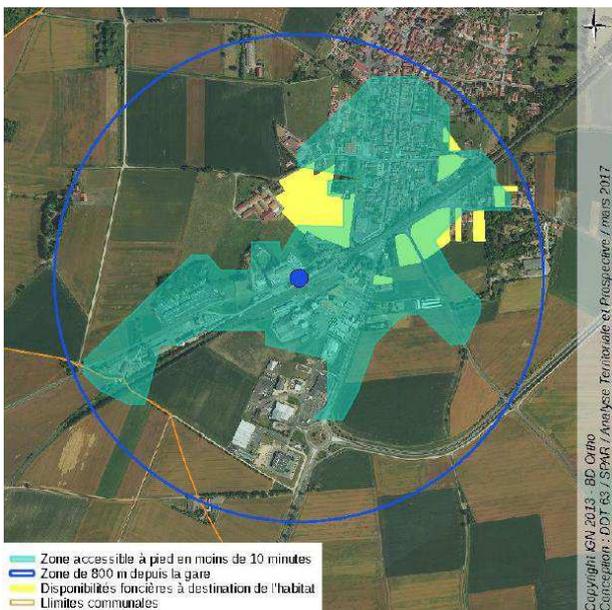
Desserte de Plaine Limagne par le réseau TER

La région et RFF (désormais SNCF Réseau) ont réalisé en 2014 une étude relative au déplacement ou à la création de haltes sur le réseau ferré à proximité de Clermont-Ferrand, dont la ligne Clermont – Vichy, portant sur les éventuelles haltes à Ennezat, Thuret et Randan. Il est ressorti de cette analyse la création possible d'une seule halte, avec un choix à faire entre Ennezat et Thuret, avec toutefois un potentiel plus important à Ennezat. Aucune réouverture n'est prévue dans une échéance proche.

Les usagers de ces lignes sont confrontés à un problème de rupture de charge à l'arrivée à Clermont-Ferrand : il manque un relai efficace en direction des grands équipements et pôles d'activités de l'agglomération clermontoise. Dans le cadre des réflexions du pôle métropolitain, la mise en place d'un tram-train est à envisager.

L'arrêt d'Aigueperse présente les caractéristiques suivantes :

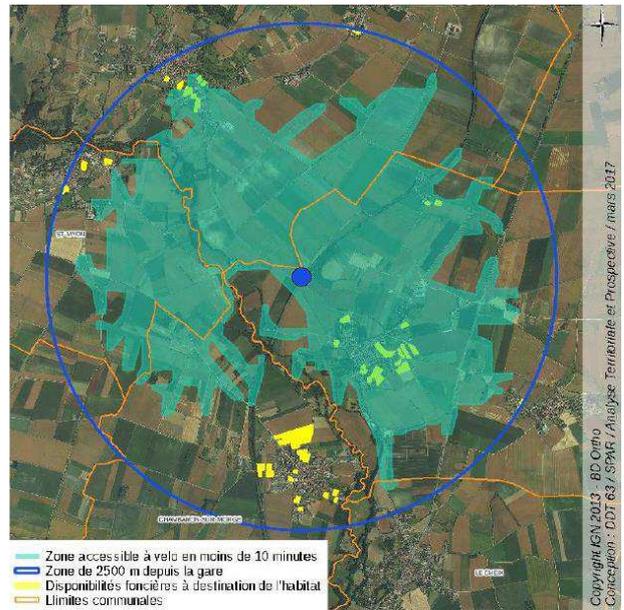
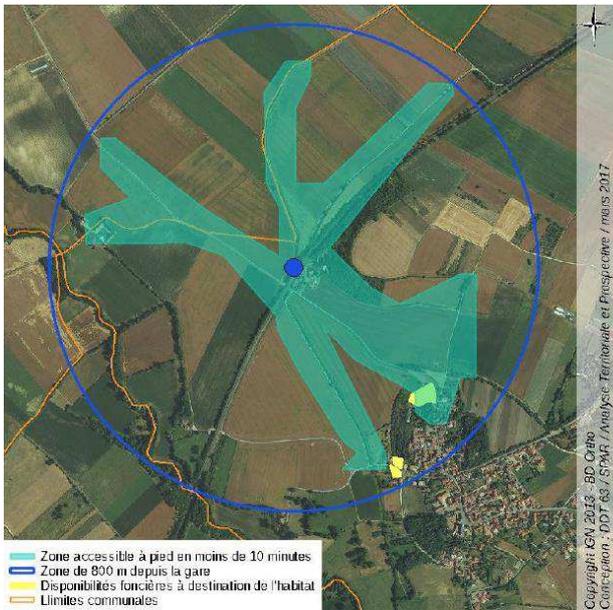
- 75 700 voyageurs en 2015
- Utilisation par environ 250 personnes/jour ; x 3 en 5 ans
- Une zone accessible à 10 min à vélo englobant la totalité d'Aigueperse ainsi que certains secteurs proches
- Une densification de l'habitat à proximité difficile du fait de l'organisation des réseaux, notamment d'assainissement
- Des capacités de stationnement insuffisantes ($\approx 15 + 30$ places près de la gare, + stationnement « sauvage ») ; souhait communal d'aménager davantage de stationnement, sur un terrain au sud (SNCF sollicitée).



Accessibilité de l'arrêt TER d'Aigueperse en moins de 10 minutes à pied (à gauche) et à vélo (à droite)

L'arrêt d'Aubiat présente les caractéristiques suivantes :

- 4 472 voyageurs en 2015, surtout des lycéens
- Localisation isolée, à l'écart du bourg d'Aubiat
- Une zone accessible à 10 min à vélo englobant la totalité du bourg d'Aubiat et une partie des bourg d'Artonne et de Saint-Myon
- Stationnement non organisé et limité ; est envisagé l'aménagement de stationnement à l'angle est du carrefour avec la RD22.



Accessibilité de l'arrêt TER d'Aubiat en moins de 10 minutes à pied (à gauche) et à vélo (à droite)

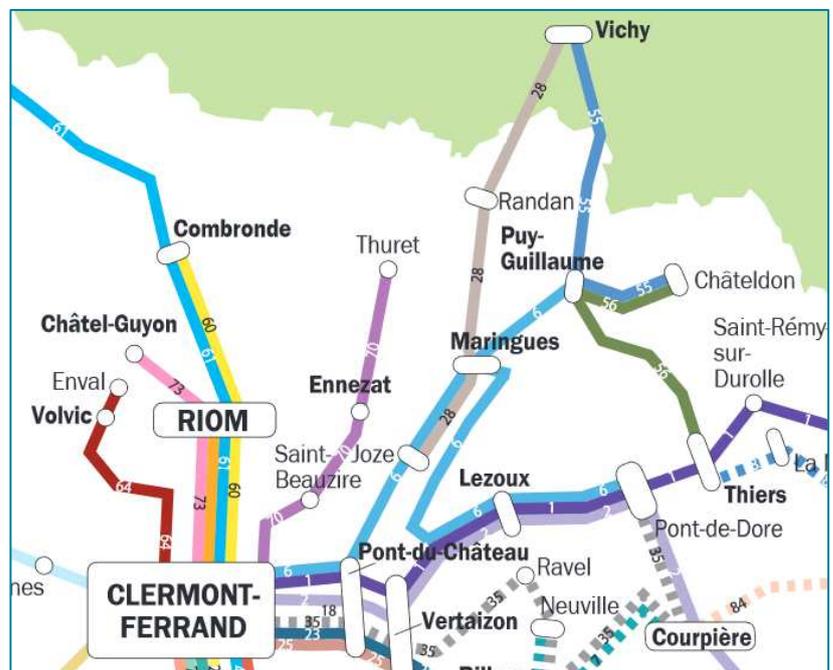
- Les transports en commun routiers

Des lignes d'autocar assurent les transports scolaires en interne vers les collèges d'Aigueperse et de Maringues, et vers l'extérieur du territoire en direction des collèges de Puy-Guillaume ou Saint-Yorre, ainsi que les lycées de Riom, Thiers et Vichy – Cusset.

Dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux, des ramassages scolaires sont également en place, par exemple entre Beaumont-lès-Randan et Mons, Limons et Luzillat, Vensat et Saint-Genès-du-Retz.

En matière de transports départementaux, Plaine Limagne est concernée par les lignes 6, 28, 56 et 70 du réseau Transdôme.

Pour chacune de ces lignes, 1 à 2 allers-retours quotidiens sont proposés. Cette desserte est peu intéressante pour répondre aux besoins réguliers des actifs, en raison des fréquences limitées et de temps de trajet souvent longs, surtout comparativement à la voiture individuelle. En effet la diversité des flux des actifs du territoire fait qu'il est difficile pour les transports en commun de proposer une offre adaptée et suffisamment attractive. A l'inverse, une optimisation des transports en commun en matière de remplissage implique un temps de trajet plus long qui n'est pas compétitif par rapport à la voiture individuelle, pour les actifs, ainsi que pour les lycéens.



Extrait de la carte du réseau Transdôme 2018 (Département du Puy-de-Dôme)

- **Le transport à la demande**

Par comparaison avec les lignes régulières de type Transdôme, les dispositifs de transport à la demande s'avèrent globalement plus rentables car plus ciblés sur les usagers intéressés.

Des services de transport à la demande avaient précédemment été mis en place sur les anciennes Communautés de communes Nord Limagne (à l'intérêt de son territoire) et des Côteaux de Randan (desserte de Randan, Vichy, Riom et Maringues pour sa foire).

La politique communautaire en la matière est à définir, à l'échelle du nouveau périmètre de Plaine Limagne.

Néanmoins, les principaux constats sont que ce service de transport à la demande fonctionne bien vers le marché de Randan, et est principalement utilisé par les personnes âgées. Il s'agit d'un élément majeur pour la mobilité de cette population et son autonomie.

EN SYNTHÈSE

- Un nécessaire lobbying auprès de la Région et dans le cadre du Pôle métropolitain pour renforcer la desserte TER et l'articulation avec le réseau T2C
- Une réflexion urbaine et de développement à avoir pour valoriser la présence de ces arrêts TER
- Des capacités de stationnement à développer à proximité des gares (sites potentiels identifiés)
- Des liaisons bourgs – gare à valoriser
- Un maillage par les cars Transdôme qui se dédensifie (3 lignes en 2018) ; une desserte insuffisante et peu attractive (fréquence, temps de trajet), notamment pour les actifs ; une offre adaptée difficile à proposer en raison de la diversité des flux des actifs
- Un service de transport à la demande essentiel pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ; une évolution du service en cours de réflexion

V25 Le covoiturage

En contexte périurbain/rural, pour pallier la difficulté de mettre en place et supporter une offre de transport en commun adaptée, et réduire le coût de la dépendance à la voiture pour de nombreux ménages, le covoiturage apparaît comme une alternative, une solution pertinente par sa souplesse et son coût limité pour les collectivités.

Plusieurs aires sont situées sur Plaine Limagne :

- A Aigueperse (au Nord, parking du stade) : 20 places.

Cette aire pâtit d'une mauvaise localisation par rapport aux flux des actifs, qui utilisent plutôt le parking de « Carrefour market » au Sud de la ville, au carrefour des RD2009 et RD2019. Cet usage constaté souligne la pertinence d'un stationnement dédié au covoiturage sur ce secteur de Julliat, qui pourrait être particulièrement judicieux sur la parcelle AE68.

- A Randan (avenue de Vichy) : 20 places ; bien utilisée, par environ une dizaine de véhicules par jour.
- A Maringues (route de Vichy) : 10 places.

Cette aire est souvent pleine ; il est toutefois difficile d'estimer la part des véhicules relevant du covoiturage car ce stationnement répond également à d'autres usages dans le secteur, notamment des équipements. Cette aire n'apparaît pas idéalement située pour le covoiturage ; les covoitureurs se retrouvent plutôt sur le parking d'Auchan, à l'angle des RD224d et 1093a.

- Limons (parking mairie) : 20 places
- Luzillat (parking mairie) : 15 places
- Thuret (angle des RD210 et RD107) : quelques places

Dans la pratique, le constat est que le covoiturage fonctionne relativement bien, parfois en dehors d'aire formalisée ou identifiée comme à vocation de covoiturage (exemple de la place de la mairie de Villeneuve-les-Cerfs).

EN SYNTHÈSE

- Une alternative bien présente, à encourager, pertinente en contexte périurbain/rural
- Des aménagements à localiser selon la réalité des usages.

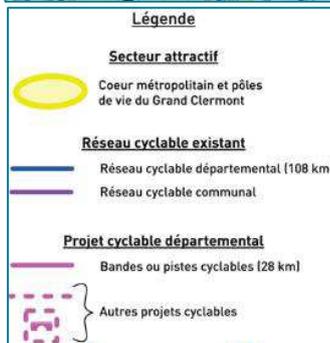
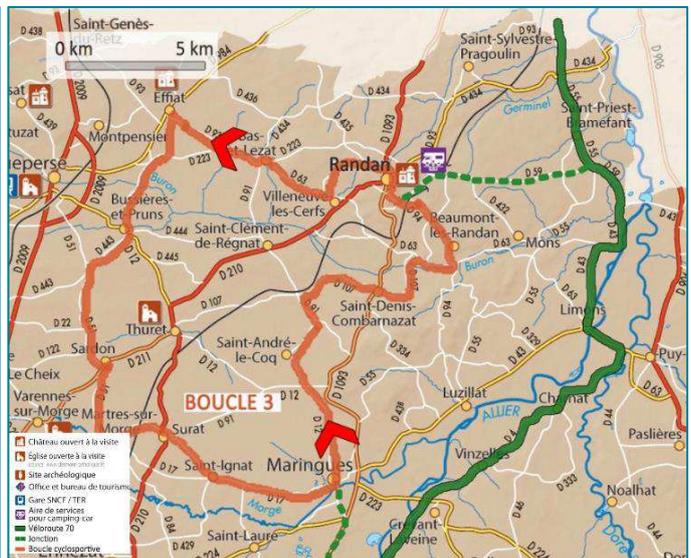
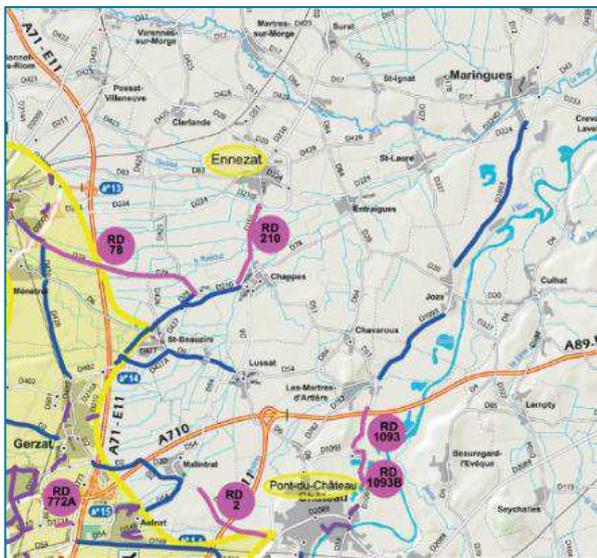
V26 Les modes doux

- Voies structurantes

A l'échelle supra communale, le territoire est concerné par deux axes structurants en matière de mobilités douces :

- La liaison existante le long de la RD1093 entre Maringues et Les-Martres-d'Artière, via Joze, qui s'inscrit dans le réseau cyclable départemental ;
- La véloroute V70 qui relie Nevers à Palavas-les-Flots et, à travers le Puy-de-Dôme est jalonnée sur des voies situées non loin l'Allier et concerne les communes de Limons, Mons, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin ;

A cela s'ajoute le projet de voie verte longeant l'Allier, exclusivement réservée aux vélos et piétons, portée par le département du Puy-de-Dôme et appuyé financièrement par la région AuRA et les EPCI.



Extractions du Schéma cyclable départemental 2014-2023 (Département du Puy-de-Dôme)

Extrait du carnet de route véloroute 70 (Département du Puy-de-Dôme)

- **Liaisons locales**

Les cheminements piétons font l'objet de quelques aménagements dans les centres-bourgs et hameaux principaux, sous la forme de trottoirs et accotements dédiés, selon les possibilités offertes par la configuration du tissu bâti.

Les bourgs-centres peuvent apparaître mieux dotés sur certains secteurs, du fait d'une structuration urbaine historique plus importante : exemples du boulevard du Chery à Maringues et ses « contre-allées » piétonne, de la Grande Rue d'Aigueperse ainsi que de l'axe principal de Randan (avenue de Vichy, rue du Commerce et avenue de la Libération).

Au-delà de ses axes structurants, des contraintes d'accessibilité piétonne existent.

Maringues

A Maringues, bien que des liaisons transversales (escaliers piétons et venelles entre le haut et le bas du centre) existent dans le centre ancien, par exemple entre la Grand rue et la rue Beudet Lafarge, le relief et l'étroitesse de certaines voies pénalisent les circulations piétonnes. La commune a mené une étude pour améliorer la circulation dans le centre ancien, avec notamment une proposition de mise en place de voies partagées (limitées à 20 km/h) dans les rues les plus étroites. Une réelle problématique de cheminement piéton notamment pour les scolaires est présente le long de la rue Gabriel Boudet (RD1093) au sud de la Morge, pour la liaison avec le centre-bourg (absence de trottoir, rue étroite et circulante). Les secteurs d'extension pavillonnaire du bourg ont bien intégré dans leur aménagement des trottoirs. Toutefois, les circulations piétonnes vers les équipements, commerces et services restent peu favorisées, du fait de la distance au bourg généré par ce mode d'urbanisation (qui s'explique notamment par des contraintes géographiques). De nombreuses initiatives sont menées en vue du renforcement du maillage piéton (aménagement du parc autour du monument aux morts, des jardins le long de la Morge, acquisition du parc Baillard et passerelle sur la Morge, ...).



Exemple d'aménagements piétonniers à Aigueperse et Maringues

Aigueperse

Le bourg d'Aigueperse bénéficie d'une topographie clémente, favorable aux déplacements modes doux. Il est notamment noté un flux certain de mobilité douce (piétons, vélos) en direction de la gare. L'organisation urbaine reste très marquée par un caractère linéaire, avec la Grande Rue qui structure les déplacements nord-sud au sein du bourg, sur une longueur d'environ 1,6 km. Au sein du bourg ancien, en dehors de cette rue et des boulevards (des Valos, du Pont Garnichaud, Coreil, Saint-Louis), les rues secondaires sont plus étroites et les déplacements modes doux moins sécurisés. De la même manière qu'à Maringues, les secteurs d'extension pavillonnaire du bourg présentent des aménagements plus favorables, sous formes de trottoirs et de voies structurantes (avenue Condorcet, rue Marivaux, allée du Pré Monsieur) faisant l'objet d'un traitement qualitatif (larges trottoirs, plantations voire alignements arborés). Le développement pavillonnaire du bourg sur sa façade Nord-Est surtout a toutefois nettement étendu l'urbanisation et allongé les distances vis-à-vis de la centralité communale.

Randan

Le bourg de Randan s'organise autour d'un axe principal globalement nord-sud qui s'étire sur près de 1,4 km et s'est peu étoffé dans sa partie ancienne. Ainsi le bourg compte relativement peu de rues étroites, contraintes par le bâti ancien et réservant peu de place aux déplacements piétons. Comme pour les deux autres bourgs-

centres, les extensions modernes du bourg se sont faites avec des voiries intégrant des abords aménagés pour les piétons (trottoirs). Le principal frein aux mobilités douces est là encore les distances à parcourir entre les quartiers d'habitat (en périphérie du bourg et sur les hameaux (Jussat, Lhérat, Loriaval) et les équipements, commerces et services.

Communes hors bourgs-centres

De la même manière que les bourgs-centres, les bourgs des autres communes, ainsi leurs hameaux conséquents, présentent globalement les caractéristiques suivantes. Les cœurs historiques de ces bourgs et hameaux comportent un bâti ancien dense, définissant par son alignement des rues parfois étroites. En raison des nécessités de circulation automobile dans ce cadre contraint, les circulations piétonnes ne peuvent souvent pas bénéficier de cheminements propres, et se révèlent donc peu sécurisées, notamment sur les voies où le trafic est important (cf. précédemment, problématique des traversées de bourg). De multiples réflexions d'aménagement des centres bourgs, notamment au niveau de la place centrale et/ou de la traversée de bourg, sont engagées par les municipalités, à des stades plus ou moins avancés, afin de davantage valoriser l'espace public, réduire la vitesse des véhicules, dégager plus d'espace pour les piétons/vélos et sécuriser les déplacements de ces derniers.

En périphérie des cœurs anciens, l'urbanisation nouvelle fait l'objet d'aménagements pour les piétons lorsqu'elle se réalise dans le cadre d'opération d'ensemble. Les constructions individuelles, réalisées au coup par coup, impliquent la réalisation de ces aménagements par les municipalités, qui ne peuvent financièrement pas systématiquement les mener à bien. L'urbanisation pavillonnaire est par essence de plus faible densité, et implique des aménagements relativement plus conséquents et chers au regard de la population desservie. Ainsi, le maillage de cheminement y est plus lâche. De plus, ce mode de développement étire les villages, allonge les distances, ce qui défavorise la pratique des modes doux et de fait incite davantage les habitants à utiliser la voiture individuelle pour rejoindre les cœurs de vie communaux, animés par les équipements publics et les quelques commerces et services en place.

Néanmoins la volonté de favoriser les cheminements modes doux est de plus en plus présente, à travers les études de réaménagement de centre-bourg, mais aussi des actions de création de liaisons modes doux au sein des bourgs pour proposer des connexions pratiques et agréables (exemple d'Artonne près de l'église, ou à Montpensier entre le lotissement rue des Prieux et le pôle mairie-école). D'autres projets visent à améliorer les liaisons modes doux entre bourg et hameaux ; c'est notamment le cas à Saint-Genès-du-Retz, entre le bourg et Jayet.



Liaison piétonne à Artonne



Accotement de voirie (près de l'école à Chazelles, Aubiat)



Exemple de développement pavillonnaire étirant les distances (Bas-et-Lezat)

EN SYNTHÈSE

- Un manque d'aménagements sécurisés qui favorise la voiture, même pour des déplacements communaux
- Des voies supracommunales quasi absentes
- Un développement pavillonnaire qui souvent allonge les distances et dont la faible densité pénalise l'intérêt d'aménagements publics
- Un maillage à développer, notamment en direction des bourgs centres, des gares et des centralités communales
- Une démarche de réaménagement de bourg à développer et valoriser en matière d'organisation urbaine, pour réduire les distances et faciliter les modes doux

V.3. Le stationnement

Aigueperse

Le bourg d'Aigueperse dispose de capacités de stationnement le long de la Grande Rue ainsi que sur certaines portions des boulevards. A cela s'ajoutent des espaces de stationnement situés notamment : place du marché, rues du Buron et des Tanneries, place Marcel Lacour, place Saint-Joseph, rue de l'Hôpital, place d'Orléans, place Saint-Exupéry, place du Foirail, et près du collège et des équipements sportifs. La plupart de ces poches de stationnement ont été créées suite à des démolitions de bâti. Plus en périphérie, près de la gare, des capacités de stationnement supplémentaire sont présentes de l'autre côté de la voie ferrée, rue de la Petite Vitesse ; ces capacités se révèlent actuellement insuffisantes pour les usagers du TER.



Stationnement le long de la Grande Rue et place Marcel Lacour

Randan

La commune de Randan ne présente pas de problème de stationnement particulier, hors évènement exceptionnel. Le bourg compte plusieurs poches de stationnement, plus ou moins importantes, et notamment : près du cimetière entre l'avenue de Vichy et la rue des Potiers, place des Sports, rue du Commerce près de l'église et de l'entrée du domaine royal, rue Léon Blanc près du pôle scolaire, et place de la Mairie.



Stationnement place d'Agosta et place de la Mairie

Maringues

Le bourg de Maringues est confronté au problème d'augmentation des véhicules en centre ancien et de contraintes de stationnement. La difficulté de stationnement peut constituer un frein pour l'installation de ménages dans le centre ancien. Plusieurs poches de stationnement existent dans le centre-ville : place J.F. Seguin près de la halle, le long du Boulevard du Chery, place de la Mairie, place du Champ de foire, place de la Petite Charme, place Michel de l'Hospital, place Beaudet Lafarge. Plus en périphérie, des espaces de parkings sont présents près des équipements sportifs et du collège, ainsi qu'au niveau de l'école.



Stationnement place de la Mairie et place Michel de l'Hospital

Communes hors bourgs-centres

En dehors de communes de bourgs-centres, les villages présentent des situations diverses vis-à-vis du stationnement. La problématique des habitants qui ne rentrent pas leur voiture et reportent l'impact du stationnement sur l'espace public est à évoquer pour plusieurs villages.

Si la quasi-totalité des communes dispose de capacités de stationnement à proximité des équipements : mairie, salle des fêtes, école, et/ou au niveau des places de villages, le nombre de places et la configuration urbaine ne permet pas toujours de répondre aux besoins.

A titre d'exemple, quelques cas peuvent être abordés, ainsi que les projets envisagés. A Saint-Priest-Bramefant, le stationnement au niveau de la salle de basket devient problématique, et une acquisition foncière est à prévoir. A Aubiat, l'école située en plein centre-bourg rend le stationnement délicat à gérer ; un emplacement réservé est prévu dans le PLU en vigueur pour le parking des bus et des parents d'élève. Toujours sur cette commune, le développement de l'usage des TER nécessite d'augmenter les capacités de stationnement près de l'arrêt SNCF. A Artonne, du fait des contraintes du vieux bourg, le stationnement s'avère problématique, pour les habitants et le tourisme ; la municipalité mène une stratégie d'aménagement de poches de stationnement selon les opportunités foncières et possibilités de démolition. A Thuret et à Effiat, les études d'aménagement de centre-bourg et de traversée par la route départementale, intègrent la création de places de stationnement supplémentaires.

EN SYNTHÈSE

- Des capacités de stationnement à conforter dans les bourgs, notamment dans le cadre de leur renforcement et de la redynamisation de leur cœur ancien
- Des problématiques locales qui nécessitent la création d'espaces de stationnement sur des secteurs ciblés

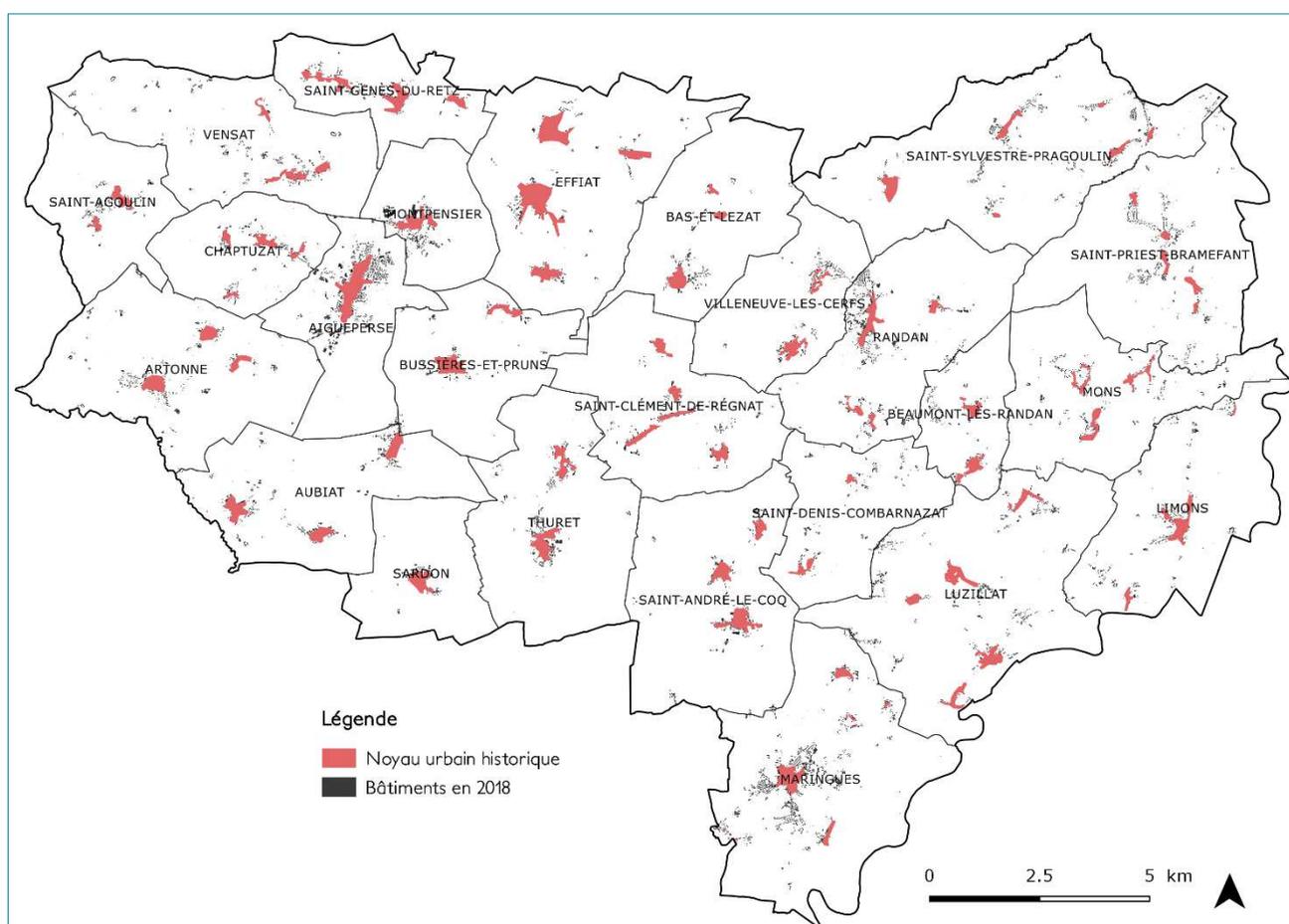
VI Le développement urbain

VI.1 L'organisation du tissu urbain intercommunal

VI.1.1 L'évolution du développement urbain

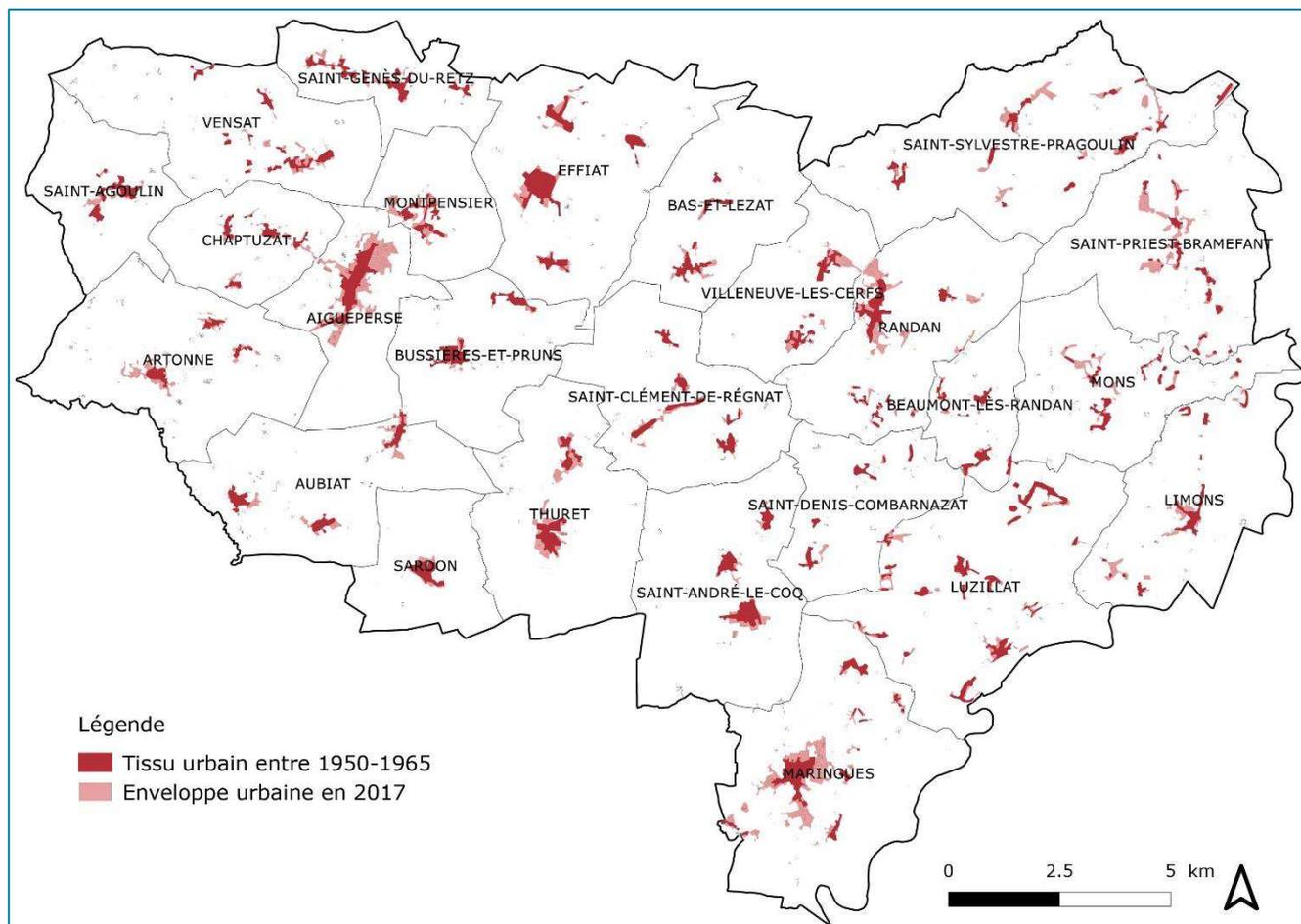
La carte d'État major réalisée entre 1820 et 1866 permet de localiser les principaux noyaux urbains de l'époque, qui constituent les cœurs historiques des communes. Plusieurs répartitions urbaines à l'échelle de chaque commune se distinguent dès lors avec :

- Une urbanisation rassemblée en une seule entité de bourg : Aigueperse, Sardon, Montpensier
- Une urbanisation constituée en plusieurs entités dont un bourg qui domine, nettement identifiable : Randan, Maringues, Effiat, Artonne, Thuret, Limons...
- Des communes présentant plusieurs noyaux urbains sans posséder un bourg clairement identifié et influent : Saint-Denis-Combarnazat.



Principaux noyaux urbanisés d'après la carte d'État major

Généralement, les répartitions spatiales historiques de l'urbanisation sont toujours perceptibles dans l'analyse de l'organisation urbaine aujourd'hui (cf. carte ci-dessous). Certaines communes historiquement éclatées en plusieurs noyaux urbains voient ce phénomène s'accroître, à l'instar de Luzillat ou Saint-Sylvestre-Pragoulin par exemple, par l'apparition de nouveaux secteurs d'urbanisation, parfois à partir d'ensembles bâtis anciens précédemment isolés, et/ou par le développement de secteurs secondaires au bourg. Cette évolution est surtout présente sur la partie est du territoire intercommunal, dont l'urbanisation est structurellement plus dispersée. Les communes de la partie ouest conservent leurs noyaux urbains historiques en poursuivant leur développement autour d'eux.



Evolution du tissu urbain entre 1950-65 et 2017 (analyse d'après l'IGN)

L'évolution de l'urbanisation entre les années 1950-60 et 2017 est contrastée selon les communes. Certaines conservent des contours d'urbanisation à peu près identiques avec un étalement urbain modéré, comme Sardon, Saint-André-le-Coq. D'autres communes connaissent un étalement urbain plus important pouvant former une continuité urbaine entre les bourgs, les villages ou les hameaux environnants et précédemment séparés. C'est le cas par exemple à Saint-Priest-Bramefant, Mons, Saint-Genès-du-Retz, Vensat, Chaptuzat...

Les trois polarités principales de Randan, Aigueperse et Maringues ont un étalement urbain plus accentué par rapport aux autres communes membres du fait de leur poids démographique et de leur développement économique et social.

- **Les formes urbaines du territoire intercommunal**

Ainsi, le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne présente différentes entités bâties :

- Les bourgs denses / centres bourgs historiques : l'urbanisation est agglomérée autour d'un noyau traditionnel, disposant d'équipements, services, commerces de niveau communal ou intercommunal. Il peut s'établir le long des voies de communication ou près d'un cours d'eau.
- Les villages et hameaux : petites agglomérations rurales organisées autour d'un noyau traditionnel suffisamment important pour y développer une vie propre. Des services de proximité administratifs, culturels, commerciaux peuvent être présents actuellement ou par le passé. Cet ensemble se distingue par une continuité du bâti voire une implantation autour des espaces publics.



- L'habitat isolé/les écarts : une ou quelques habitations sont présentes (maisons d'habitation, ferme, manoir, siège d'exploitation agricole...). Le tissu est alors lâche, peu structuré et le retrait des constructions par rapport à la voie peut être important.
- Les extensions pavillonnaires récentes : en plus de prendre la forme d'habitat isolé pour certaines, la majorité de ces constructions récentes s'effectuent sous forme d'opérations de lotissement. En venant se greffer au tissu urbain existant les constructions sont principalement en retrait d'implantation sur la parcelle. Les dessertes sont souvent en forme d'impasse, sans liaisons piétonnes vers le reste du quartier.

Lotissement des Rondeaux à Saint-Sylvestre-Pragoulin

• Les caractéristiques morphologiques des centralités communales

Parmi les bourgs et principaux villages exerçant une centralité à l'échelle communale, des morphologies urbaines particulières peuvent être identifiées en observant les configurations anciennes, l'agencement des voies et des constructions : concentrique, rue et étoile. Ces morphologies résultent de l'importance de certaines voies de circulation anciennes, qui sont plus ou moins structurantes pour la configuration des bourgs.

Pour plusieurs communes, aucune morphologie ne se distingue clairement parmi ces modèles, du fait d'une taille d'entité urbaine trop réduite, un caractère trop diffus ou un caractère composite (esquisse d'organisation en étoile, village-rue irrégulier, etc.)



• Les bourgs-centres concentriques

Le tissu urbain est issu d'un noyau historique dense où sont regroupés les commerces, services et équipements majeurs avec un maillage des voies étroit desservant l'habitat ancien.

Quelques exemples de communes : Maringues, Artonne

Caractéristiques principales :

- Alignement du bâti sur la rue avec des façades mitoyennes
- Ruelles souvent à sens unique, présence de venelles favorisant un maillage piéton
- Traitement qualitatif des espaces publics : plantations, matériaux de qualité



• La morphologie en « rue »

L'urbanisation s'est organisée historiquement de façon linéaire le long d'une voie routière structurante. Ce modèle est très présent sur le territoire de Plaine Limagne par la présence d'un réseau de routes départementales structurantes. A partir de cette rue centrale, des axes secondaires, perpendiculaires ou parallèles, sont venus structurer le développement suivant.

Quelques exemples de communes : Aigueperse, Randan, Chazelles sur la commune d'Aubiat

Caractéristiques :

- Développement de l'urbanisation le long d'un axe routier structurant
- Absence de centralité de village bien marquée, des commerces et services disséminés le long de l'axe



- La morphologie en « étoile »

L'urbanisation s'organise à l'intersection de voies routières où une centralité est clairement identifiée (place de bourg, église, présence de commerces de proximité)

Quelques exemples de communes : Thuret, Sardon, Bussières-et-Pruns, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-André-le-Coq

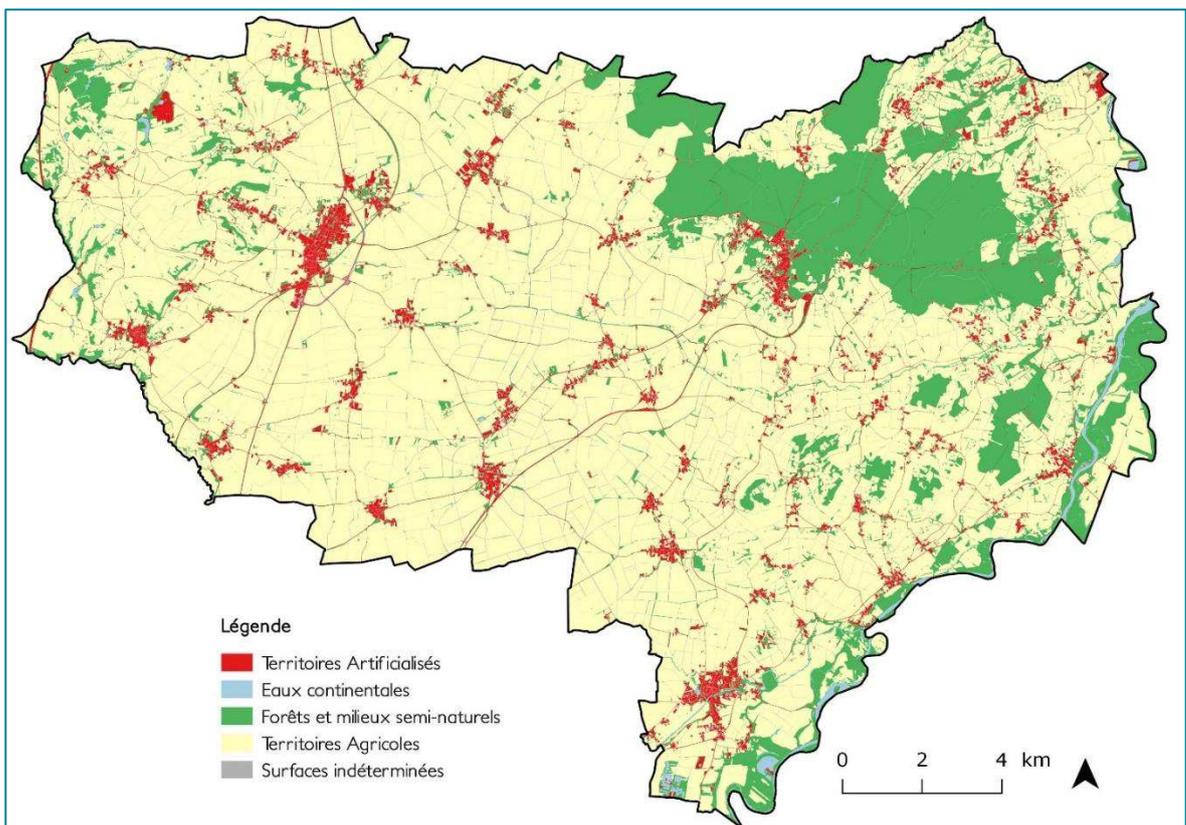
Caractéristiques :

- Une centralité de bourg marquée spatialement : placette, église, four communal, commerces de proximité regroupés
- Des espaces non bâtis à l'arrière des constructions implantées sur les branches de l'étoile
- L'effet de développement en étoile longeant les voies peut être accentué par les nouvelles constructions pavillonnaires à l'instar de Thuret.

VI12 L'analyse des densités urbaines

- Densité globale de la population

Le département du Puy-de-Dôme présente une densité moyenne de 82 hab./km², par rapport à la moyenne nationale de 113 hab./km². Néanmoins, il présente des contrastes importants, notamment du fait de sa géographie. Ces variations sont notamment visibles sur la communauté de communes Plaine Limagne, présentant une densité d'environ 59 hab./km². L'occupation du sol explique ce contraste par une majorité d'espaces à vocation agricole ou naturelle à l'échelle de l'intercommunalité. Les espaces urbanisés représentent 18 % du territoire contre 19 % d'espaces naturels et 73 % de terres agricoles.



Occupation des sols à l'échelle de l'intercommunalité (Source : OCSOL 63)

- Calcul et perception de la densité de l'habitat

La densité peut se mesurer en nombre de logements par hectare. Un espace de référence d'une densité de 20 logements par hectare peut se décliner par une variété de formes urbaines plus ou moins consommatrices de foncier.



Modulation de la densité selon les formes urbaines, CAUE 53

En analysant la perception de la densité, les bâtiments collectifs sous forme de grands immeubles sont associés par l'opinion publique à une densité forte. Pourtant la densité des grands ensembles est plus faible que les immeubles haussmanniens parisiens ou les habitats mitoyens historiques des centres-bourgs. En effet, la surface occupée par les bâtiments est plus importante pour les seconds, car ils ne possèdent pas de surface non bâtie dédiée aux espaces verts, aires de stationnement et autres espaces publics.

La densité perçue est alors erronée, comme le souligne une étude menée par l'APUR en 2003¹⁷ : « *La hauteur objective des bâtiments constitue un critère objectif déterminant de la perception de la densité. Plus les habitants vivent dans des immeubles hauts et plus ils ont tendance à considérer, non seulement que la hauteur des bâtiments est oppressante, mais encore qu'il y a trop de constructions dans leur quartier* ». La densité perçue est un critère important dans l'analyse des densités comme elle renvoie à la perception de chacun aux formes urbaines et densités associées. La densification ne sera alors pas perçue de la même manière dans les espaces à dominante rurale, avec une volonté de formes moins denses généralement souhaitées par la population.

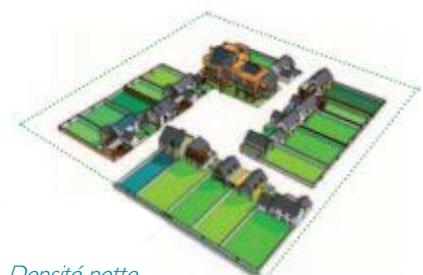
- Densité bâtie

Les densités les plus importantes se localisent dans les tissus anciens des centres-bourgs de l'intercommunalité (de 60 à 70 logements/ha). Elles sont liées à l'implantation du bâti à l'alignement s'étirant plutôt en hauteur et à l'absence d'espaces extérieurs comme les jardins privatifs. Cependant la densité du bâti dans certains quartiers en centre-bourg peut créer un manque de luminosité et de visibilité. En général, seuls les derniers étages des constructions proposent une vue sur les paysages environnants, un sentiment d'enclavement et de promiscuité peut alors être ressenti.

Les développements des bourgs peuvent se schématiser sous plusieurs formes urbaines aux densités contrastées, calculées en densité brute (cf. tableau ci-dessous). La densité brute prend en compte l'ensemble d'une surface d'opération d'habitat en ajoutant les voiries, et cheminements, les espaces verts, les aires de stationnements associés...



Densité brute



Densité nette

Source : CAUE 53

¹⁷ APUR (Atelier parisien d'urbanisme), juin 2003. *Densités vécues et formes urbaines, Etude de quatre quartiers parisiens*, 141p.



Exemple de noyau ancien des villes

Localisation : Centre-ancien de Maringues

Densité brute : 62 logements à l'hectare

- Tissu bâti continu
- Hauteur bâtie : R+2
- Implantation des constructions à l'alignement
- Jardins, cours privatives en cœur d'îlot
- Stationnement privatif (garage) ou public (placette, rue)
- Voirie structurante sans impasse



Exemple de faubourg

Localisation : Extrémité nord du bourg d'Aigueperse

Densité brute : 14 logements à l'hectare

- Tissu bâti continu ou semi-continu
- Hauteur bâtie : R+1 ou R+1+c
- Jardins, cours privatives en cœur d'îlot et présence d'espaces verts résiduels
- Stationnement privatif (garage) ou public (placette, rue)
- Voirie structurante sans impasse



Exemples de lotissements pavillonnaires

Localisation : Extension à l'ouest du bourg de Maringues

Opération 1 : Lotissement antérieur aux années 2000

Densité brute : 15 logements à l'hectare avec présence de logements groupés

Taille moyenne de parcelles : 350 m² pour l'habitat individuel groupé et 700m² pour l'habitat individuel pur

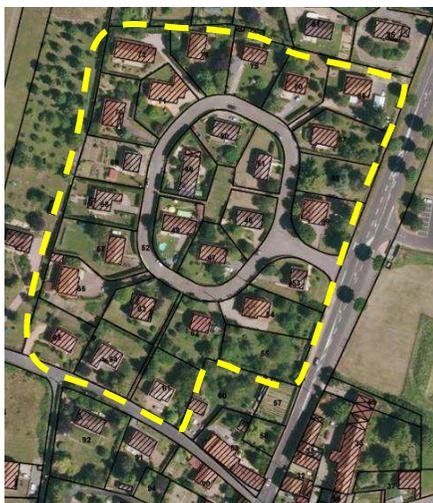
- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu de jardin
- Hauteur bâtie : R+1
- Jardins privatifs
- Stationnement privatif
- Voirie en impasse avec aire de retournement

Opération 2 : Lotissement construit après 2005

Densité brute : 15 logements à l'hectare uniquement en individuel pur

Taille moyenne de parcelles : 600 m²

- Même descriptif que l'opération précédente avec une densité identique pour une typologie d'habitat différente(groupé/individuel)



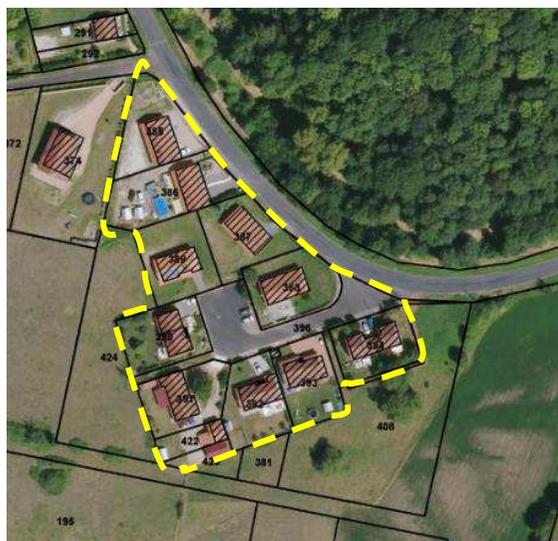
Habitat pavillonnaire d'opération d'ensemble fin des années 70

Localisation : Extension au nord du bourg d'Aigueperse, lotissement Chante-Coucou

Densité brute : 9 logements à l'hectare

Taille moyenne de parcelles : 800 m² pour de l'habitat individuel pur

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu de jardin voire proche des voies de desserte
- Hauteur bâtie : R+1
- Jardins privatifs
- Stationnement privatif
- Voirie en impasse sans aire de retournement



Exemple de lotissement pavillonnaire construit après 2005

Localisation : Extension au sud-ouest du bourg de Randan

Densité brute : 12 logements à l'hectare en individuel pur et une construction en individuel groupé

Taille moyenne de parcelles : 700 m²

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu de jardin
- Hauteur bâtie : R voire R+C
- Jardins privatifs
- Stationnement privatif
- Voirie en impasse avec aire de retournement et parking public (forte consommation foncière)



Exemple d'opération d'ensemble mêlant habitat individuel pur et groupé

Localisation : Extension à l'ouest du bourg de Saint-Sylvestre-Pragoulin, lotissement présentant des formes d'habitat groupé astucieuses (entrée séparée sur 2 voies différentes).

Densité brute : 12 logements à l'hectare

Taille moyenne de parcelles : 850 m² pour de l'habitat individuel

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu de jardin
- Hauteur bâtie : R
- Jardins et stationnement privatifs
- Aménagement de deux voiries en impasse avec aires de retournement et stationnement public



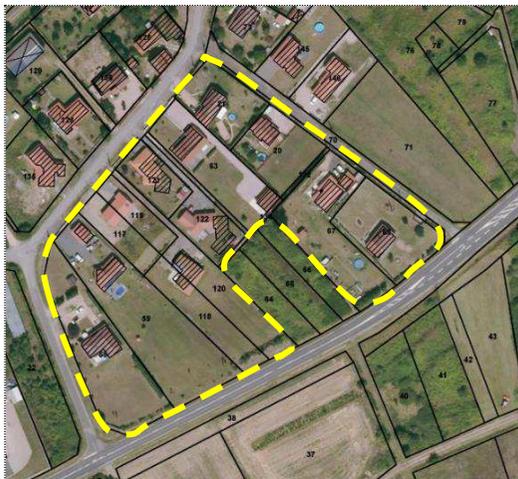
Opération d'ensemble d'habitat pavillonnaire en cours de construction

Localisation : Extension à l'ouest du bourg d'Artonne, lotissement en cours de construction se greffant à un habitat pavillonnaire de la fin de années 80.

Densité brute : 12 logements à l'hectare

Taille moyenne de parcelles : 750 m² pour de l'habitat individuel pur

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu de jardin
- Hauteur bâtie : R+1
- Jardins et stationnement privatifs
- Aménagement d'une voirie en impasse avec une aire de retournement



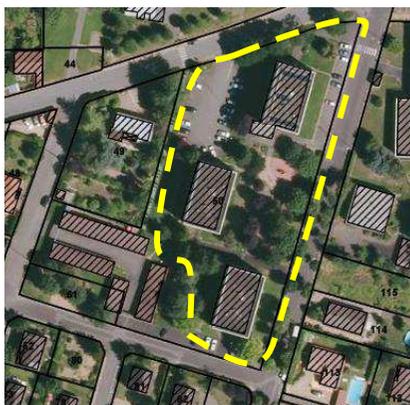
Habitat pavillonnaire hors opération d'ensemble (au coup par coup)

Localisation : Chassenet à Thuret

Densité brute : moins de 4 logements à l'hectare

Taille moyenne de parcelles : 1 500 m²

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Construction en milieu ou proche de la voie
- Hauteur bâtie : Rez-de-chaussée
- Jardins vastes et stationnement privés
- Appui sur les voies existantes pour éviter l'aménagement de nouvelles voies
- Le tissu urbain présente des potentialités de construction par densification en dents creuses

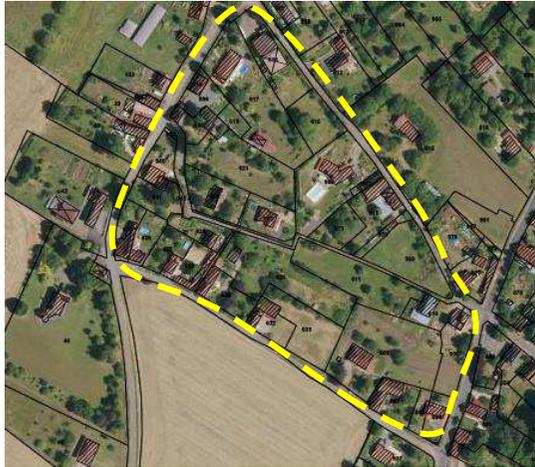


Habitat collectif

Localisation : Extension au nord-ouest du bourg d'Aigueperse

Densité brute : 85 logements à l'hectare avec présence de logements collectifs

- Tissu bâti discontinu et implanté en recul des voies
- Aires de jeux, espaces verts
- Parking collectif en extérieur
- Hauteur bâtie : R+4



Habitat individuel pavillonnaire au sein d'un village

Localisation : Village de Denone à Effiat

Densité brute : 4 logements à l'hectare

- Tissu bâti discontinu
- Hauteur bâtie R+c
- Vastes jardins privatifs
- Stationnement privatif
- Appui sur la voirie existante pour éviter la desserte en impasse
- Possibilité de constructions nouvelles en exploitant les dents creuses en cœur d'îlot

L'analyse des densités démontre la forte densité des secteurs de centres-bourgs anciens, contrairement aux morphologies plus en périphérie où l'habitat individuel pur prédomine. L'enjeu en matière de développement urbain est de favoriser une ville compacte, en s'inscrivant dans le principe global de densification auquel s'ajoute la préservation des espaces agricoles et naturels prégnants au sein de l'intercommunalité Plaine Limagne.

Les communes les plus développées présentent des formes d'habitat diversifiées (individuelles groupées, intermédiaire, voire collectif), même si l'habitat individuel pur reste majoritaire en périphérie du tissu ancien où l'habitat individuel mitoyen prédomine.

EN SYNTHÈSE

- Trois principaux types d'organisation urbaine :
 - Urbanisation rassemblée sur le bourg
 - Plusieurs entités urbaines avec un bourg dominant
 - Eclatement entre plusieurs entités urbaines sans une centralité dominante
- Un recours privilégié aux formes urbaines individuelles et pavillonnaires à l'échelle de l'intercommunalité Plaine Limagne
- Une légère diversification des formes urbaines dans les polarités principales (habitat individuel groupé, intermédiaire voire collectif)

VI2. Les typologies bâties

VI2.1 L'habitat groupé mitoyen et historique

Les centres-bourgs historiques sont denses du fait notamment des formes d'habitat mitoyennes traditionnelles. Il s'agit majoritairement d'habitat individuel en R+1+c ou R+2 parfois avec des combles aménagés. Certains rez-de-chaussée peuvent accueillir une activité commerciale ou de service.



Boulevard des Ussels, Artonne



Rue du commerce, Randan

VI2.2 L'habitat en extension des centralités historiques

En périphérie des noyaux urbains historiques, la typologie d'habitat la plus développée est l'individuel pur, c'est-à-dire une maison seule. Cette forme urbaine s'inscrit majoritairement dans le cadre d'opérations d'ensemble, mais peut également être issue de constructions au coup par coup. L'architecture et les choix d'aménagement divergent des formes traditionnelles, notamment en reprenant la forme de lotissements « standardisés ».



Habitat individuel construit au coup par coup à l'ouest du bourg d'Aubiat



Divisions parcellaires sans espaces communs en périphérie du bourg de Bas-et-Lezat



Habitat individuel en périphérie sud du bourg de Sardon

D'autres formes d'habitat individuel, dites groupées, comprennent plusieurs logements individuels accolés. Repérables par leur mitoyenneté, ces formes urbaines sont moins répandues sur le territoire intercommunal et sont fréquemment construites dans le cadre d'opérations d'ensemble.



Rue du 19 mars 1962 à l'ouest du bourg de Maringues



Rue des Vignes au nord du bourg d'Aigueperse

Les formes d'habitat semi-collectif et collectif sont rares sur le territoire intercommunal de Plaine Limagne et font l'objet d'une architecture moderne pouvant être marquée par rapport au contexte urbain, à l'instar de l'habitat individuel groupé en périphérie des centres-bourgs.



Habitat semi-collectif, Résidence le Buron OPHIS, Aigueperse



Habitat collectif, Allée du Pré Monsieur, Aigueperse

VI23 L'habitat individuel diffus et récent

En périphérie des centres-bourgs les constructions diffuses et récentes sont remarquables par leur architecture moderne, leurs couleurs variées et matériaux utilisés pouvant contraster par rapport aux constructions plus traditionnelles.



Habitat contemporain excentré du tissu urbain de Luzillat se démarquant de l'architecture traditionnelle



VI24 Les hameaux

Les hameaux possèdent des bâtiments agricoles récents et corps de fermes traditionnels auxquels peuvent se greffer des formes d'habitat individuel plus modernes.



Hangars dans le hameau le Puy Merle, Artonne



Bâtiments agricoles traditionnels dans le hameau les Baraques, Limons



Le hameau des Maréchaux, Luzillat

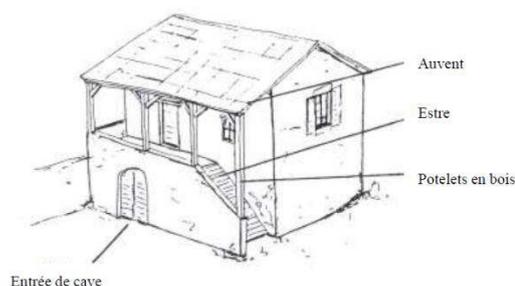
VI25 Les corps de fermes

La prégnance de l'agriculture sur le territoire intercommunal de Plaine Limagne s'accompagne d'une diversité de formes urbaines concernant les fermes au sein des hameaux ou isolées. Elles sont majoritairement organisées autour d'une cour, généralement fermée ou semi-fermée. Plusieurs typologies se dessinent selon l'agencement et la vocation des constructions concernées.

- La maison viticole de taille modeste, abrite à l'étage l'habitation et au rez-de-chaussée une cave pour procéder à la vinification et stocker la production. Localisée près des coteaux, elle présente une forme architecturale singulière par la présence d'un escalier extérieur (estre).



Maisons viticoles à Artonne

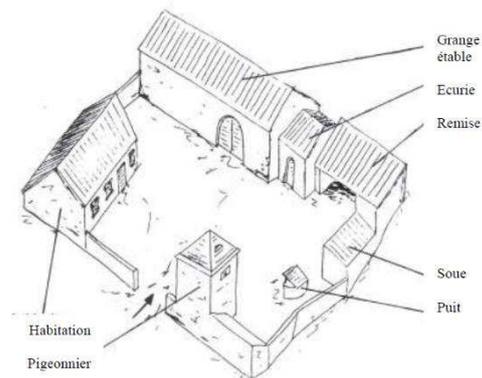


Schématisme d'une maison viticole

- La maison de journalier est le modèle d'habitat le plus ancien pour le logement à destination historique des ouvriers agricoles qui ne possédaient pas de terre. Elles sont caractérisées par des petits volumes en plan rectangulaire avec des toitures deux pans et des pignons et façade nord généralement aveugles.
- La locaterie se compose d'une habitation (souvent en rez-de-chaussée) et d'une petite grange étable pouvant être accolée à l'habitation ou bien séparée (Maringues, Luzillat). Ce type de construction est très répandu sur le territoire intercommunal, généralement situé dans les hameaux et pouvant faire l'objet de constructions annexes (pigeonnier, grange et autres locaux de stockage).
- Les fermes à éléments groupés ou séparés sont constituées d'une habitation, d'une grange d'un volume supérieur à celui de l'habitation, d'une remise, d'un pigeonnier, d'une porcherie, d'un four, aboutissant à une cour fermée. La dissociation entre la grange et l'habitation différencie la ferme à éléments séparés de la ferme à éléments groupés.



Corps de ferme à éléments groupés, Saint-Genès-du-Retz



Plan de ferme à éléments groupés

Source : Charte paysagère et architecturale de la CC Nord Limagne

- La ferme moderne de la fin du XIX^e possède une habitation et une grange étable complètement séparées et occupant chacune les deux côtés d'une cour régulière, de vaste superficie (parfois supérieure à 1 000 m²). Les volumes sont plus conséquents par rapport aux types de constructions précédentes et le logement se distingue par une toiture à quatre pans.



Ferme moderne, Les Fourniers à Maringues

Ces bâtiments traditionnels font parfois l'objet de réhabilitation, notamment au sein de villages ou hameaux en vue d'y développer de l'habitat ou de l'hébergement. Ce phénomène permet de valoriser les constructions existantes et le respect de leur caractère traditionnel devient un véritable enjeu.



Réhabilitation d'une ferme, Montpensier

VI2.6 Les bâtiments agricoles récents

Les bâtiments agricoles récents et de grande dimension marquent le paysage de Plaine Limagne, à l'instar de hangars de stockage, de silos et séchoirs, pouvant parfois se situer aux entrées de bourgs. Leur insertion paysagère à proximité des tissus urbanisés est un véritable enjeu, notamment par le traitement de l'interface entre les espaces à vocation agricole et les espaces urbanisés.



Hangar à structure porteuse métallique à Saint-Genès-du-Retz



Silos et hangars de stockage à Saint-Clément de-Régnat

VI2.7 Les zones d'activités

Les trois centralités majeures de l'intercommunalité, à savoir Randan, Maringues, Aigueperse possèdent des zones d'activités plus ou moins excentrées du centre-bourg. Elles se distinguent par leur architecture moderne, facilement perceptible dans les paysages de plaines, même si la zone de Lhérat à Randan s'intègre dans un paysage boisé avec notamment la société Seguin et le gîte d'entreprises.



Entreprise Seguin et gîte d'entreprise dans la zone d'activités de Lhérat, Randan



Zone d'activités de Champ Moutier en cours d'aménagement, Maringues

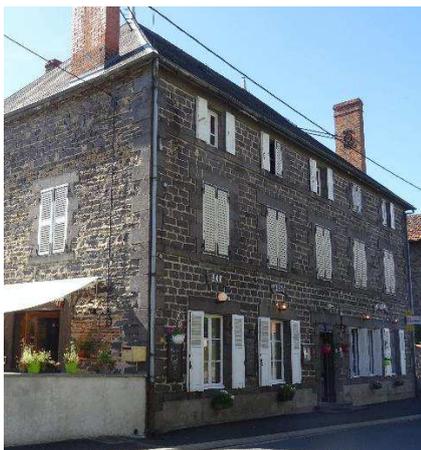


Zone de Julliat Est en cours d'aménagement (gauche) et zone de Julliat Ouest (droite) ne présentant plus de foncier disponible, Aigueperse

VL28 Les principaux matériaux utilisés

Le territoire se caractérise par une diversité de matériaux avec une richesse de teintes notamment sur les constructions traditionnelles, dont :

- Le pisé correspondant à un mode de construction alternant la terre et la chaux, caractéristique des constructions anciennes jusqu'à la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, à savoir les constructions de logements, dépendances agricoles.
- La pierre est présente sous diverses formes, notamment le galet de rivière, la pierre calcaire et l'arkose, la pierre de Volvic, pour tous types de bâtiments : logements, dépendances agricoles, murs de clôture. La pierre de Volvic étant plus coûteuse elle peut parfois être réservée à la façade principale. La pierre de Chaptuzat (pierre calcaire blanche) est très présente dans le bâti traditionnel en partie Ouest du territoire.



Façade en pierre de Volvic, Luzillat



Mur en galets, Luzillat



Façade en pisé, Limons

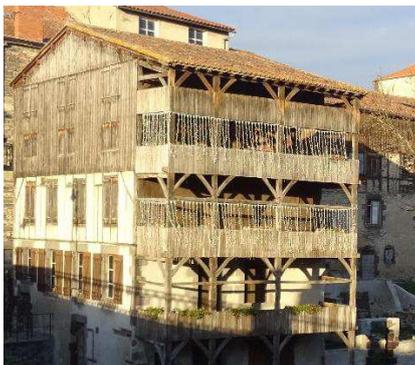
- La brique est utilisée principalement en gros œuvre et parement, notamment à Randan, mais également dans d'autres communes sur les façades de maisons de maître et les constructions plus banales.
- Le bois est présent dans la construction des dépendances agricoles, granges/étables, souvent en structure porteuse ou en bardage. Les tanneries de Maringues possèdent des galeries extérieures composées de bois.



Façade ornementée en brique, Mons



Mairie de Randan



Tanneries de Maringues



Grange à Saint-André-le-Coq

- Les enduits sont fréquemment utilisés sur les constructions réalisées à base de matériaux moins nobles ou non assemblées, destinés à être enduits, sans conserver le gros œuvre apparent (briques, pierres...). Certains enduits peuvent être colorés par un badigeon obtenu par un mélange de chaux, d'eau et de pigments.



Badigeon, Aigueperse



Rue du commerce et ses façades enduites, Randan

VI.2.9 Les spécificités architecturales

Les bâtiments d'architecture traditionnelle du territoire de la Plaine Limagne font l'objet de singularités architecturales dans la forme des toits, la morphologie des façades et ouvertures...

- **La toiture à quatre pans**

La majorité des constructions sont à deux pans sur le territoire intercommunal, à l'exception des pigeonniers et des bâtiments d'habitation que l'on retrouve dans les ensembles bâtis des fermes de la fin du XIX^e siècle (cf. chapitre VI.2.5).

- **Les génoises**

Elles sont présentes majoritairement sur les habitations et sont faites d'alignements superposés de tuiles plates et de tuiles canal (orientées de façon concave par rapport au sol) assemblées à un mortier de chaux (cf. schéma ci-dessous).



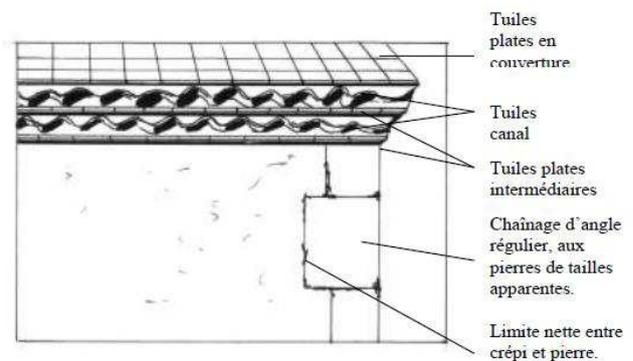
Génoise sur un bâtiment agricole et une habitation, Sardon

- Les chaînages d'angle

Dans la construction des murs le chaînage d'angle désigne les piliers de pierre élevés d'aplomb et espacés pour former l'encoignure d'un bâtiment. Ils pouvaient être réalisés en calcaire taillé ou en granit, avant l'utilisation des pierres de Volvic à partir du XIX^e siècle et étaient laissés apparents.



Chaînage d'angle en pierre sur la mairie d'Artonne



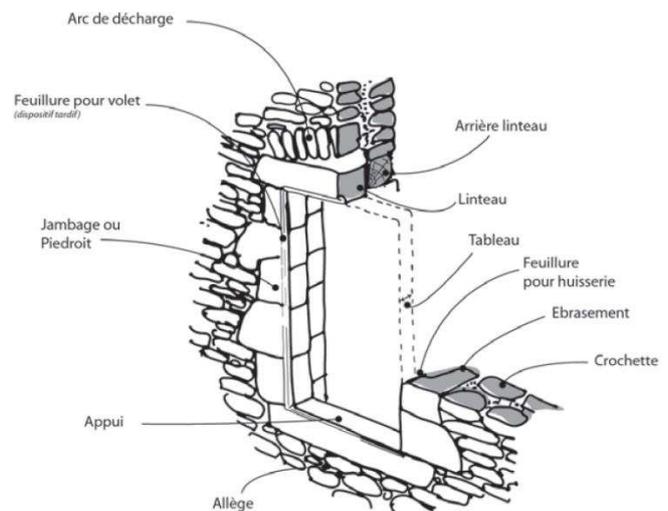
Schématisation du chaînage d'angle et des génoises

- L'encadrement des ouvertures

Les ouvertures des constructions traditionnelles sont composées d'un linteau en partie supérieure auxquels s'ajoutent des jambages ou piédroits situés de part et d'autre de l'ouverture. Ils sont parfois associés à un arc de décharge qui permet d'alléger le poids du mur sur le linteau en déplacement des charges sur les côtés. Les matériaux utilisés peuvent être des pierres, des briques ou bien du bois selon les constructions.



Arc de décharge en briques au-dessus des linteaux en bois et jambages en pierres, Maringues



Principaux éléments composants d'une ouverture traditionnelle
 Source : CAUE Midi-Pyrénées

EN SYNTHÈSE

- Des entrées de bourg parfois peu valorisées par la présence de constructions modernes ou à vocation agricole
- Une tendance au développement de l'habitat diffus à faible densité
- Des matériaux traditionnels et une architecture singulière témoignant du développement passé du territoire (corps de fermes et centres-bourgs anciens)

VI.3. L'identification des potentialités foncières

VI.3.1 L'analyse de la consommation foncière

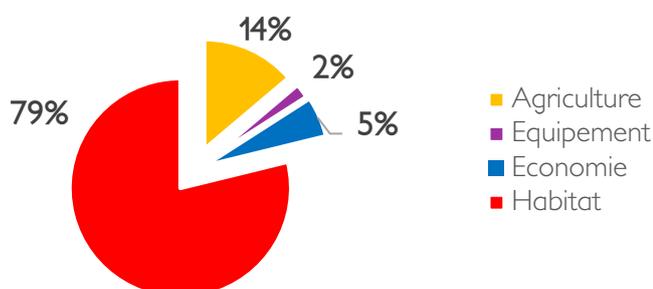
- **Méthodologie :**

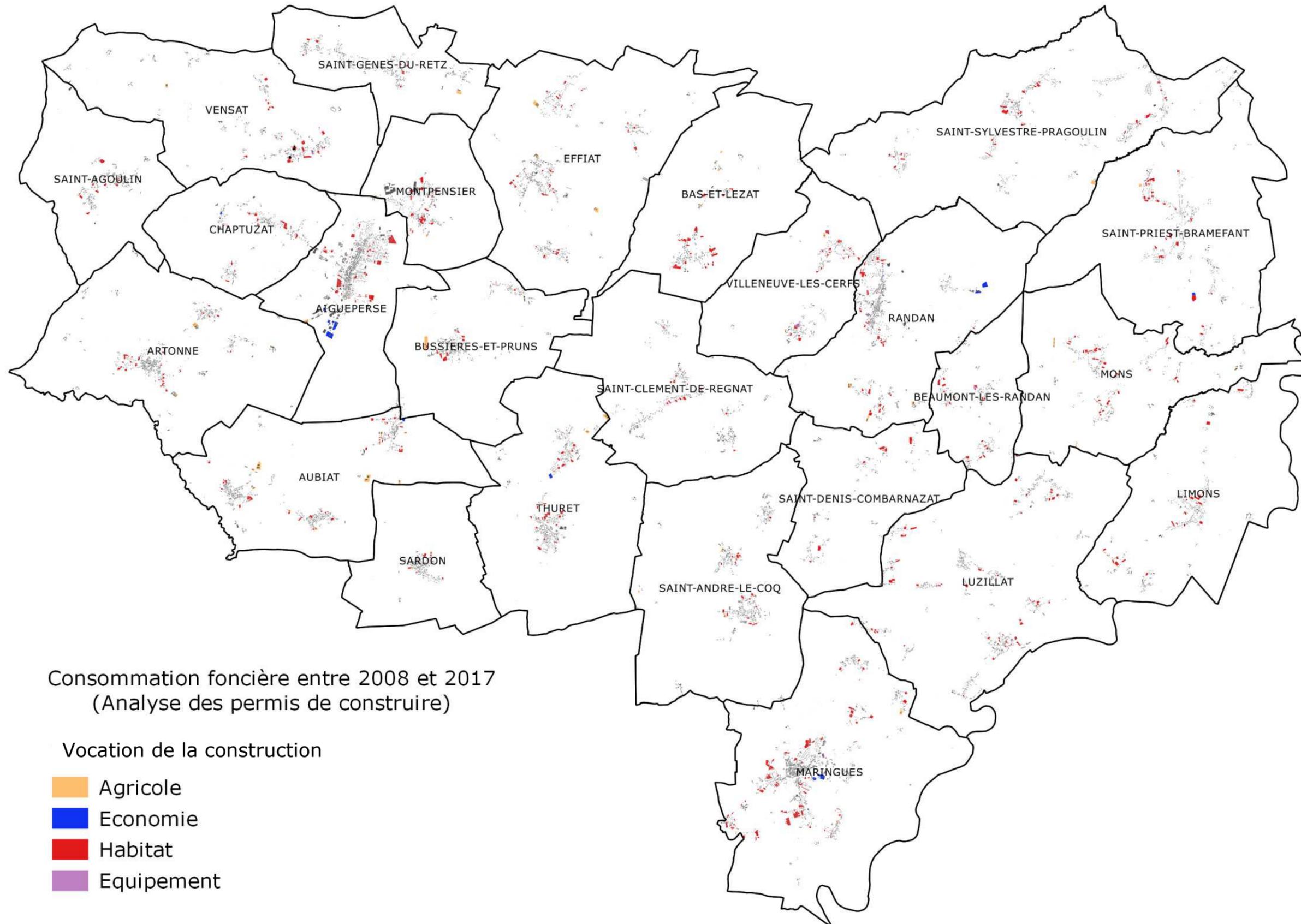
- L'analyse de la consommation d'espace sur la dernière décennie s'appuie sur l'étude des permis de construire accordés au cours de la période 2008-2017, pour des constructions nouvelles et qui ne sont pas restées sans suite.
- Seuls les projets portant sur des terrains non urbanisés précédemment sont pris en compte dans cette analyse.
- Dans les opérations d'ensemble, les espaces intégrés à l'aménagement des constructions sont intégrés dans la surface consommée. Il s'agit des voiries, espaces publics (voiries, espaces publics tels les aire de jeux, les espaces verts, le stationnement collectif...).

- **Dynamique générale 2008-2017 :**

Entre 2008 et 2017, la consommation foncière est estimée à 165 hectares répartis ainsi :

- o Habitat : 130 ha (13 ha/an)
- o Agriculture : 22,6 ha (2,26 ha/an)
- o Economie : 8,7 ha (0,87 ha/an)
- o Equipement : 3,5 ha (0,35 ha/an)





Consommation foncière entre 2008 et 2017
(Analyse des permis de construire)

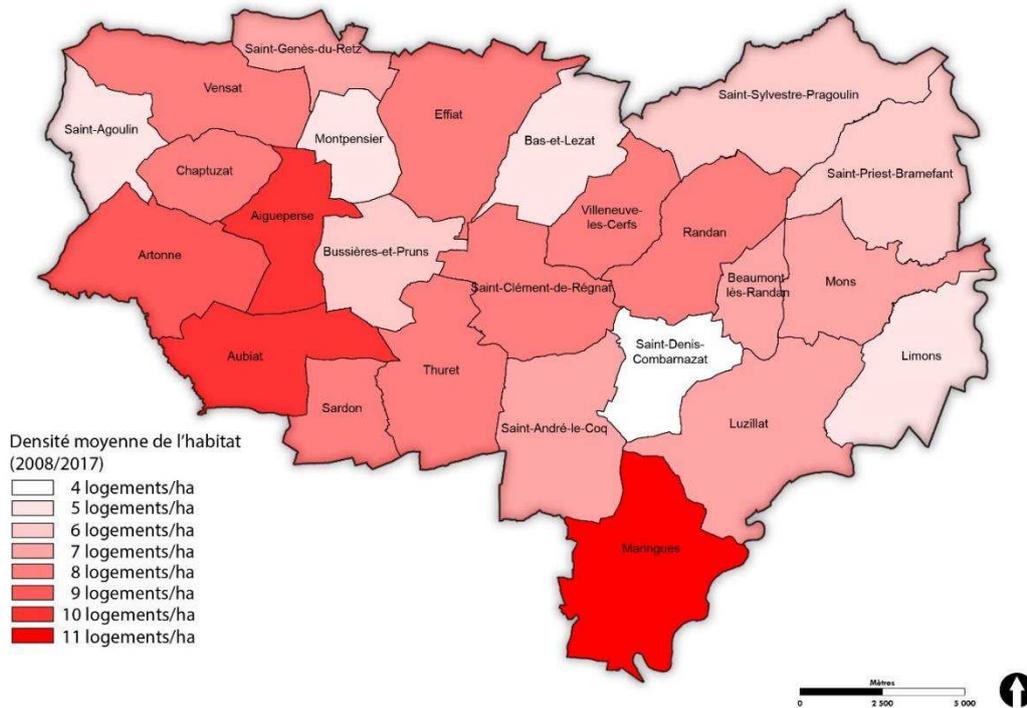
Vocation de la construction

- Agricole
- Economie
- Habitat
- Equipement

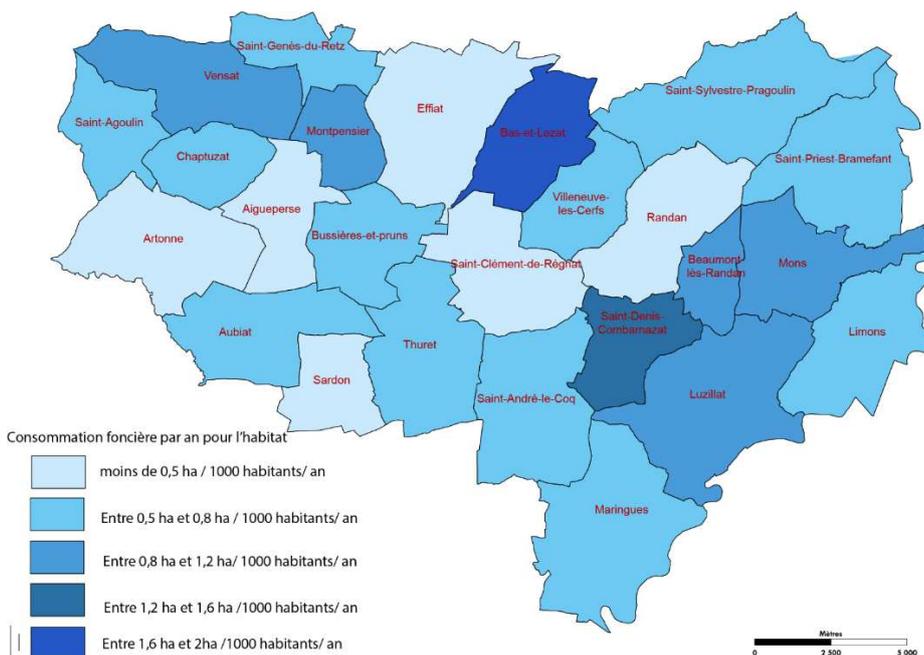
• Analyse de la consommation d'espace pour l'habitat :

Concernant l'habitat, la densité moyenne entre 2008 et 2017 est estimée à 8 logements/ha (soit 1250m² par logement) à l'échelle de l'intercommunalité pour les constructions sur du foncier neuf. Cette densité des nouvelles constructions est globalement faible, ce qui traduit une dynamique d'urbanisation à vocation d'habitat essentiellement sous forme pavillonnaire. Des disparités sont toutefois notables entre les communes, à l'instar de Maringues présentant la plus forte densité moyenne de 11 logements/ha (environ 900m² par logement), contrairement à Saint-Denis-Combarnazat ayant une densité de seulement 4 logements/ha.

Ainsi, les communes plus urbaines et développées, comme Aigueperse et Maringues, présentent des densités plus importantes liées à une urbanisation privilégiant les opérations de lotissements avec plus de formes urbaines diversifiées, quoique modérées. Le secteur de la plaine de Limagne où le bâti est historiquement plus regroupé avec moins de noyaux dispersés semble se caractériser par une densité plus élevée.



Densité moyenne de l'habitat entre 2008 et 2017 pour les constructions concernées par des permis de construire sur du foncier neuf



Consommation foncière/ha/1000 habitants/ an pour les constructions nouvelles à vocation d'habitat entre 2008 et 2017

La consommation foncière à vocation d'habitat peut également être analysée par le nombre d'hectares moyens consommés pour 1 000 habitants par an. Cet indicateur permet d'uniformiser l'analyse de la consommation foncière à l'échelle de la communauté de communes Plaine Limagne. La moyenne intercommunale est alors estimée à 0,62 ha / 1 000 hab / an en variant de 0,5 ha / 1 000 hab / an à 2 ha / 1 000 hab / an.

Une forte consommation foncière par habitant peut traduire à la fois une dynamique de construction importante au regard de la population, et une faible densité des nouvelles constructions. Les plus fortes consommations foncières s'établissent dans les communes les moins peuplées avec un fort niveau de croissance et une dynamique élevée de dispersion de l'habitat. La commune de Bas-et-Lezat, qui ne dispose pas de document d'urbanisme est caractérisée par l'urbanisation la plus consommatrice d'espace.

VI32 Les potentialités foncières au sein des documents d'urbanisme en vigueur

• Méthode

En considérant l'enveloppe constructible des documents d'urbanisme en vigueur (PLU, POS, CC), les potentialités foncières sont définies de la manière suivante :

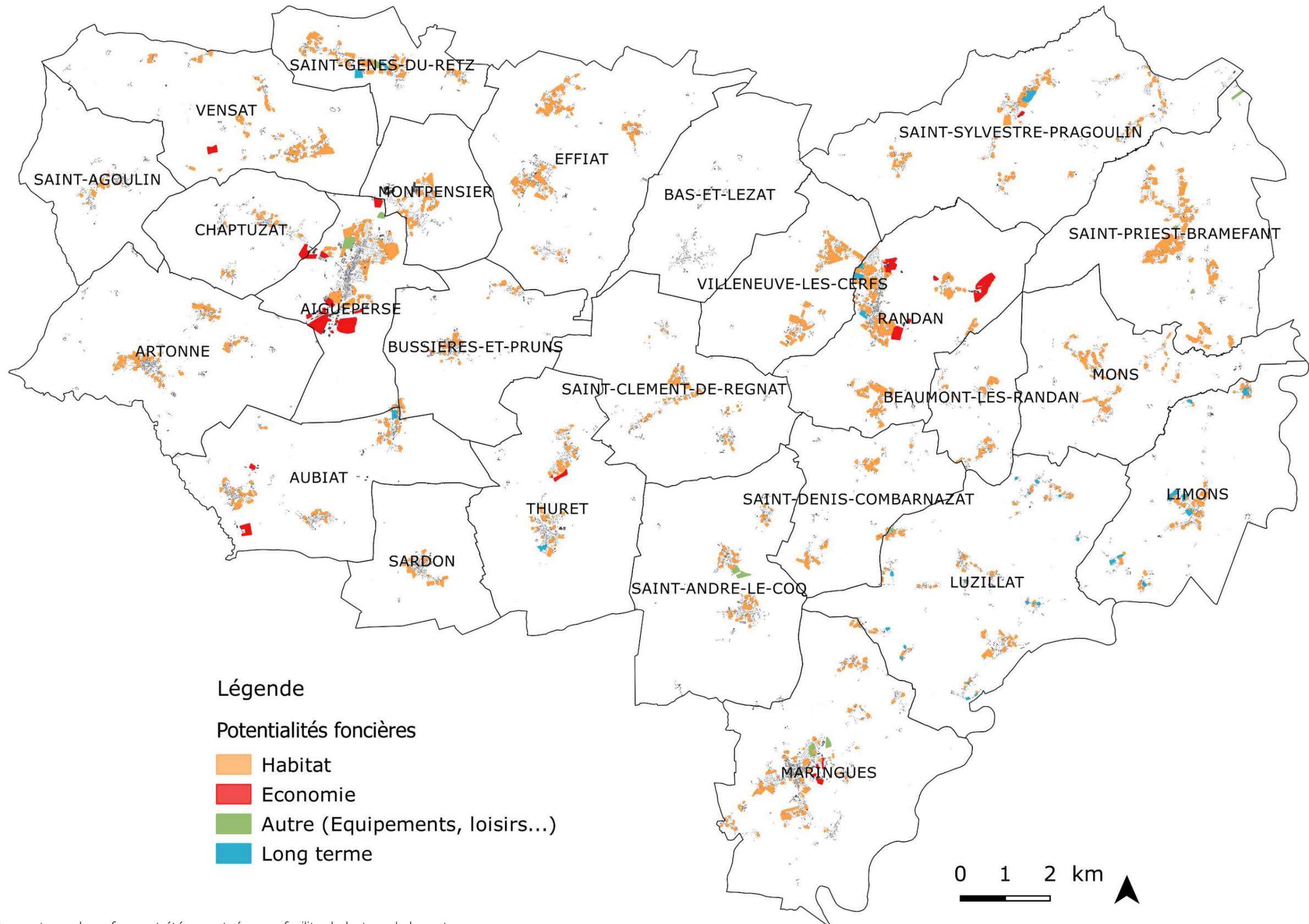
- Prise en compte des permis de construire récents,
- Identification des potentialités foncières au sein des zones constructibles (U et AU opérationnelles) en deux types :
 - o Parcelles libres et portions de parcelles déjà bâties, mais fonctionnellement distinctes (partie en champs, prairie...) avec une surface minimale de 400 m²,
 - o Autres divisions parcellaires estimées en nombre de logements potentiels, et non en surface. Il s'agit de parcelles déjà bâties mais présentant une surface supérieure à 2 000 m² et une configuration adaptée pour permettre le détachement d'au moins un lot (forme de la parcelle, desserte...)
- Distinction des zones AU strictes qui sont constructibles sur le long terme.

• L'estimation des potentialités foncières en surface constructible

Cette analyse comprend les parcelles libres et les portions de parcelles déjà bâties mais fonctionnellement distinctes. Les divisions parcellaires seront analysées par la suite car leur estimation s'exprime en nombre de logements et non en surface.

Potentialités urbaines	Surfaces en hectare	
	Zones U	Zones AU
Habitat	374,2	48,9
Economie	21,5	46,7
Autre (Equipement, loisirs)	12,3	7,7
Long terme	0	27,3
Total général	538,5	

Ce tableau distingue les potentialités foncières par fonction en se basant sur la vocation principale des zones dans les zonages en vigueur des divers documents d'urbanisme. La surface totale des parcelles potentiellement disponibles à l'urbanisation est de 408 ha dans les zones U et de 130 ha au sein des zones AU dont 27,3 ha compris en zone à urbaniser sur le long terme (zones AU strictes, fermées). Le potentiel foncier concerne principalement l'habitat (73 %). Le potentiel pour l'économie représente 13 % et le potentiel pour l'équipement/loisirs 4 % des disponibilités foncières.



Note 1 : les contours de surface ont été accentués pour faciliter la lecture de la carte

Note 2 : prise en compte du PLU d'Artonne en vigueur

Note 3 : pas de document d'urbanisme en vigueur à Bas-et-Lezat

- Estimation du potentialités foncières en nombre de logements

Un bilan des surfaces et du potentiel estimé en logements est établi en considérant :

- en zone U, une densité moyenne de 10 logements/ha. Cette hypothèse basse prend en compte le contexte de la zone et des tailles d'entités plus réduites qu'en zone AU.
- en zone AU, une densité moyenne cohérente avec ce qui est envisagé dans le SCoT du Grand Clermont, document référence du territoire voisin, et modulés selon la typologie des communes :
 - o 20 logements/ha pour les bourgs-centre (Aigueperse, Maringues, Randan)
 - o 14 logements/ha pour les autres communes

Communes	Foncier en zones U		Foncier en zones AU opérationnelles (hors AU stricte)		Divisions parcellaires (potentiel logement)
	Surface (ha)	Potentiel logement estimé	Surface (ha)	Potentiel logement estimé	
Aigueperse	22,7	227	12,8	256	9
Artonne	17,0	170	1,6	22	9
Aubiat	12,7	127	0	0	3
<i>Bas-et-Lezat</i>	<i>Pas de document d'urbanisme en vigueur</i>				
Beaumont-lès-Randan	6,73	67	0	0	15
Bussières-et-Pruns	8,0	80	0	0	0
Chaptuzat	4,1	41	0	0	3
Effiat	29,2	292	0	0	21
Limons	11,5	115	0	0	19
Luzillat	13,5	135	1,1	15	4
Maringues	23,9	239	2,8	56	25
Mons	14,0	140	0	0	18
Montpensier	12,5	125	0	0	12
Randan	36,8	368	14,2	284	9
Saint-Agoulin	2,6	26	0	0	2
Saint-André-le-Coq	10,3	103	0	0	6
Saint-Clément-de-Régnat	8,9	89	0	0	6
Saint-Denis-Combarnazat	10,1	101	0	0	1
Saint-Genès-du-Retz	14,6	146	5,0	70	19
Saint-Priest-Bramefant	44,6	446	0	0	16
Saint-Sylvestre-Pragoulin	17,4	174	4,3	60	13
Sardon	6,2	62	0	0	6
Thuret	7,1	71	3,9	55	8
Vensat	18,0	180	3,3	46	10
Villeneuve-les-Cerfs	21,9	219	0	0	8
TOTAL	374,2	3 743	48,9	865	242

Le potentiel théorique en logements résultant des disponibilités foncières des documents d'urbanisme en vigueur est très conséquent avec environ 3 700 logements en zone U et 865 en zone AU pour les parcelles libres, auquel est à ajouter une estimation de 242 logements en divisions parcellaires.

EN SYNTHÈSE

- Un développement de l'habitat diffus associé à une forte consommation foncière des espaces naturels et agricoles
- Des potentialités foncières importantes dans les documents d'urbanisme en vigueur

Partie 2 :

Etat initial de l'environnement

I. Le milieu physique

I1. Présentation du territoire

La communauté de communes Plaine Limagne représente un territoire de 355 km², elle rassemble 25 communes pour un total de 21 019 habitants.

Elle se situe dans la partie nord de la plaine de la Limagne et est bordée dans sa frange est par l'Allier. Le territoire présente une unité forte centrée autour de la plaine agricole, seules les franges est (bordure de l'Allier) et ouest (coteaux de Limagne) montrent une hétérogénéité.

L'hétérogénéité du territoire peut donc se lire selon un axe ouest-est :

- Les coteaux de Limagne, à l'ouest du territoire, ils correspondent au piedmont du Massif Central, ainsi qu'à la limite des Combrailles. Cet ensemble présente globalement une altitude plus élevée que le reste du territoire. C'est notamment là que se situe le point culminant de Plaine Limagne sur la commune de Saint-Agoulin avec une altitude de 578 m NGF ;
- La plaine de la Limagne dans la partie centrale, c'est une plaine agricole cultivée de manière intensive pour la production céréalière. L'altitude s'échelonne aux alentours de 350 m NGF avec quelques buttes çà et là, notamment la butte de Montpensier qui culmine à 400 m NGF ;
- Le val d'Allier à l'est du territoire qui correspond à la plaine alluviale de la rivière Allier. C'est là que se situent les altitudes les plus faibles, autour de 250 m NGF. Le réseau hydrographique y est plus dense, ceci en raison de la faible pente du cours de l'Allier qui permet au cours d'eau de méandrer.

Le territoire de Plaine Limagne présente donc une unité en étant situé pratiquement dans son intégralité dans la plaine de la Limagne. Il est toutefois possible de définir trois entités, qui correspondent à des variations d'altitude selon un gradient ouest-est.

I2. Climat et qualité de l'air

I2.1 Climat

Source : Infoclimat stations de Clermont-Ferrand Aulnat, Vichy Charmeil et Maringues

- **Températures**

Le département du Puy-de-Dôme présente une forte variabilité climatique en lien avec la variabilité topographique qui le caractérise. Les massifs volcaniques de la Chaîne des Puys et du plateau des Dômes connaissent ainsi un climat frais, marqué par de fortes précipitations. Le massif du Sancy connaît des cumuls de précipitations de plus de 200 cm. Les précipitations océaniques arrêtées par le relief évitent la plaine de Limagne qui connaît un effet de Foehn important. Le climat y est plus chaud et sec. La position en cuvette de la plaine permet des montées en températures importantes en été avec des maxima à plus de 40°C. Enfin, la partie orientale du Massif Central qui correspond aux Monts du Livradois Forez connaît aussi des hivers rigoureux marqués par des orages en été. Les précipitations se sont en effet reconstituées au passage de la plaine et sont de nouveau arrêtées par le relief.

Le territoire de Plaine Limagne s’inscrit dans l’ensemble de la plaine de la Limagne. Le climat est donc relativement doux et présente une variabilité annuelle limitée. Le territoire ne présente pas de variabilité géographique particulière, le gradient topographique ouest-est n’étant pas suffisant pour marquer une réelle variabilité à l’échelle du territoire.

Les températures moyennes s’échelonnent entre 0°C en hiver et 26°C en été, les températures extrêmes présentent une amplitude importante avec un minimum enregistré à -24°C en février à Maringues et un maximum de 41,2°C en Août. L’ensoleillement à Vichy Charmeil (10 km au nord de Plaine Limagne) est de 1862 h par an, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (2 986 h).

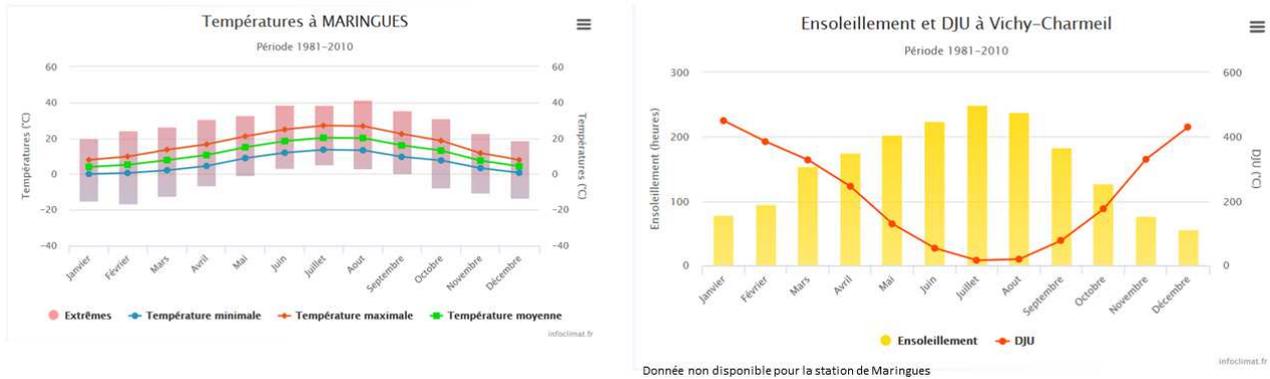


Figure 1 – Températures à Maringues et ensoleillement à Vichy-Charmeil

(Note : DJU = degré jour unifié ; le nombre de DJU est calculé en faisant la différence entre une température de référence 18°C et la moyenne des températures minimales et maximales du jour en question ; les DJU sont additionnés jour par jour, par mois et par année, ce qui permet un calcul très fin pour déterminer les besoins de chauffage d'un bâtiment d'une zone climatique donnée)

- **Précipitations**

Le territoire de Plaine Limagne est assez peu arrosé, le cumul annuel moyen à Maringues est de 751,8 mm contre 900 mm au niveau national. L’été est globalement davantage arrosé que l’hiver (environ 40 mm par mois en hiver contre 80 mm en été). Des maxima sur 24 h importants ont été enregistrés (65,8 mm le 2 juillet 2008) qui se situent aux alentours des cumuls mensuels. Plaine Limagne connaît en moyenne 88 jours de pluie par an.

Le territoire ne connaît pas d’hétérogénéité majeure du point de vue des précipitations. Il est globalement faiblement arrosé.

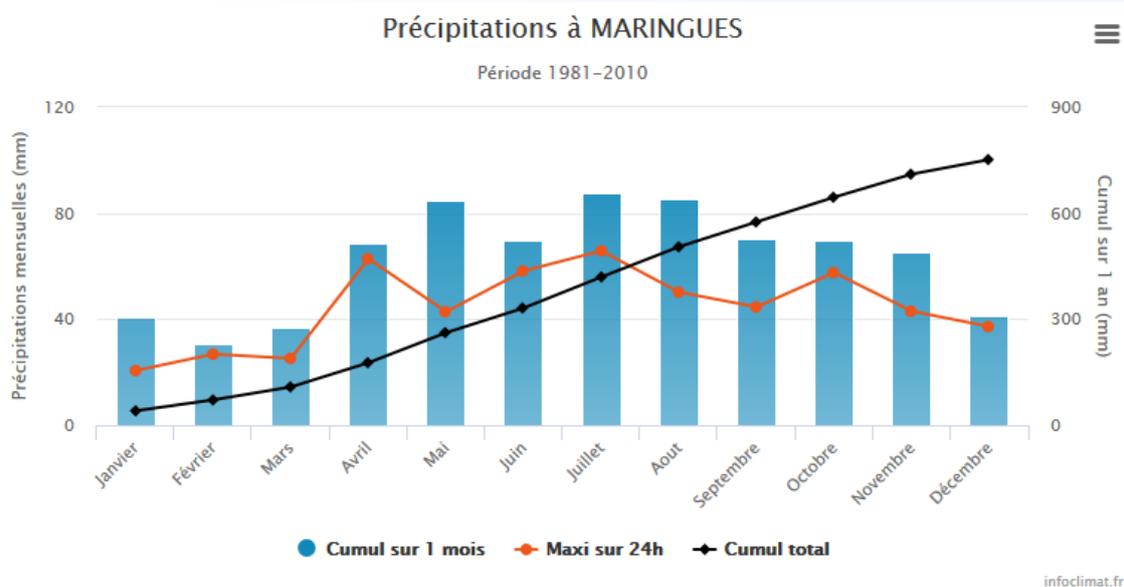


Figure 2 : Précipitations à la station de Maringues

• Rose des Vents

D'après une étude menée par ARIA TECHNOLOGIE pour l'ADEME, le territoire de Plaine Limagne est soumis à des vitesses moyennes du vent relativement faibles (entre 5,5 et 5 m/s soit de 19,8 à 18 km /h). Les rafales maximales enregistrées à Vichy sont également majoritairement en dessous de 120 km/h. Les épisodes venteux ont donc des intensités modérées.

A la station de Vichy-Charmeil, entre 2002 et 2018, les vents sont principalement orientés nord-sud. Les vents frais venant du nord et les vents chauds du sud.

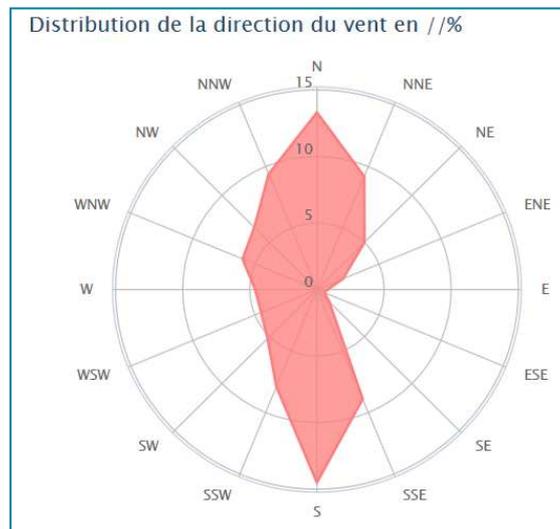


Figure 3 – Distribution des vents en % (station de Vichy-Charmeil entre 2002 et 2018 Windfinder)

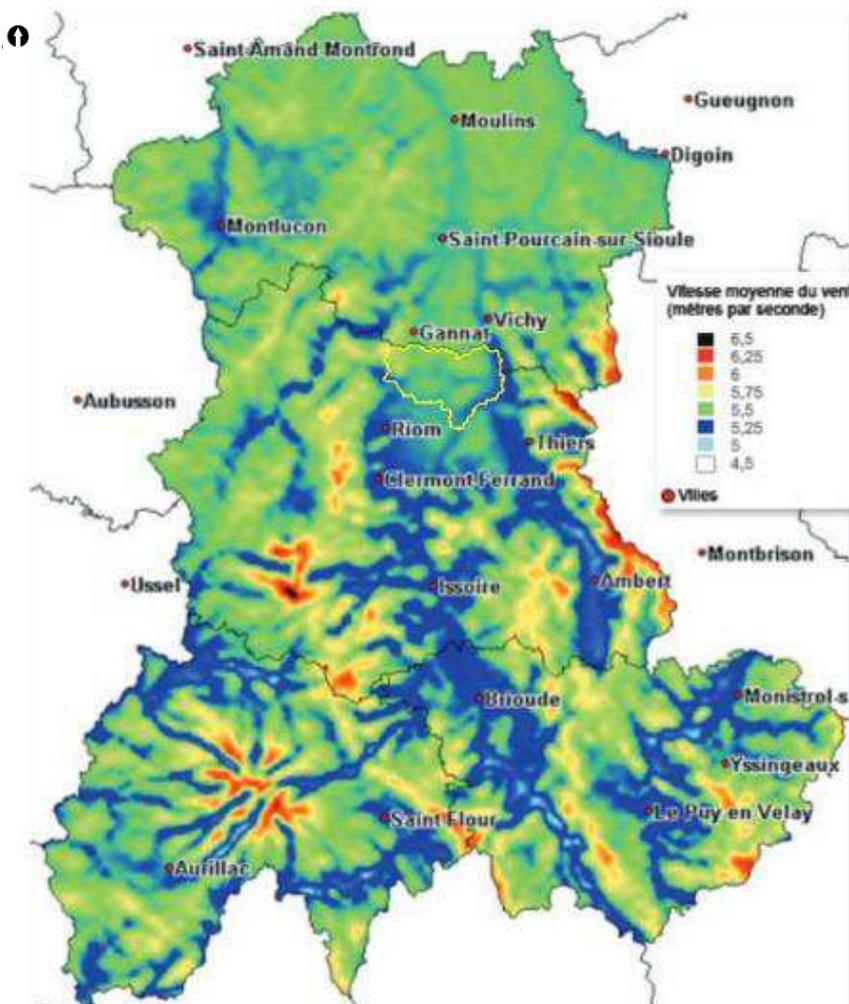


Figure 4 – Cartographie indicative de la vitesse moyenne du vent (m/s) sur la région Auvergne pour une hauteur par rapport au sol de 60 mètres (source ADEME – étude ARIA TECHNOLOGIES) ; en jaune, le territoire de Plaine Limagne

La densité de foudroiement dans le département du Puy-de-Dôme est modérée à l'échelle nationale. Il s'agit du 22^e département le plus foudroyé de France avec une densité moyenne de 1,28842 nsg/km²/an. Plaine Limagne connaît également une densité de foudroiement modérée à l'échelle du territoire. Il est possible de noter que les communes situées à l'ouest de Plaine Limagne ont une densité de foudroiement faible, ce qui peut suggérer que les communes de l'ouest de Plaine Limagne sont moins foudroyées que celles de l'est.

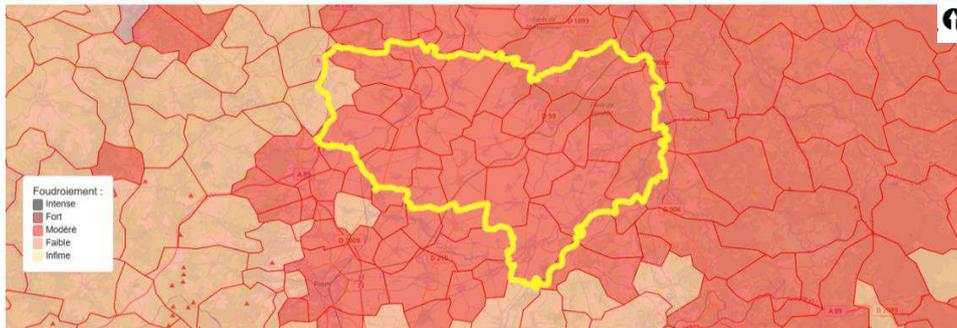


Figure 5 – Carte de la densité de foudroiement (source : météorologie) ; en jaune, territoire de Plaine Limagne

Cette densité modérée est à mettre en relation avec la présence d'orages en été qui est associée à un risque grêle fort. Cette grêle en été est source de destruction pour les cultures de la plaine agricole.

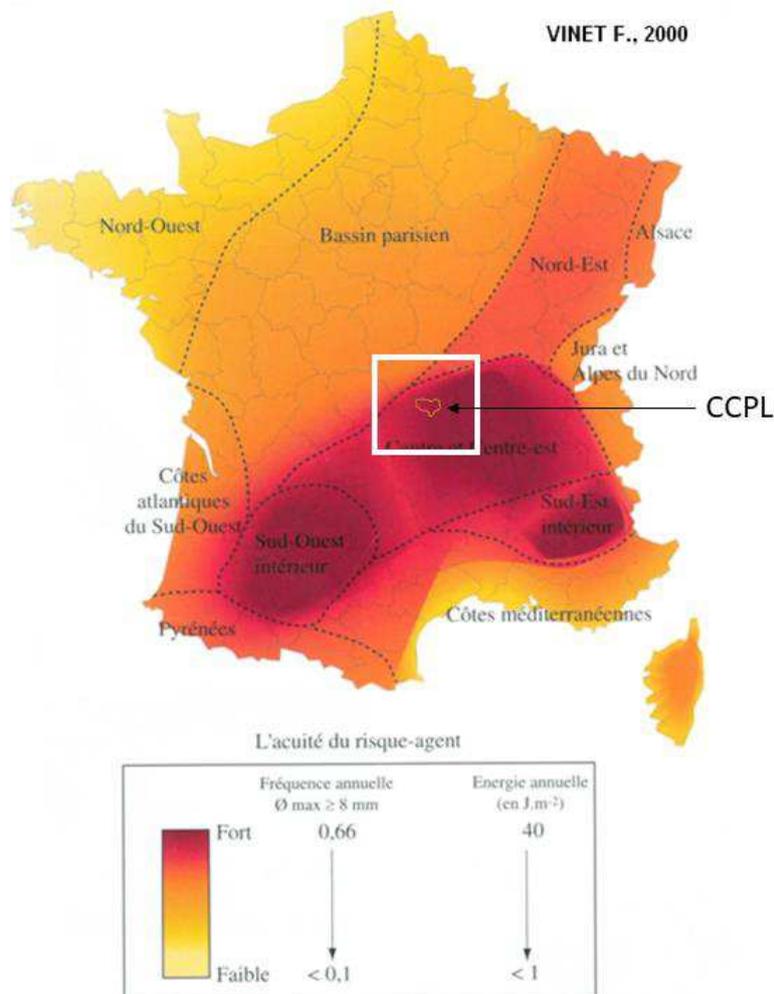


Figure 6 - Carte du risque grêle à l'échelle nationale (d'après le risque grêle en agriculture, Vinet, 2000)

- Tendances climatiques futures (D'après l'analyse des enjeux de vulnérabilités aux changements climatiques réalisé dans le cadre du PCAET de Plaine Limagne, Algoé consultants, 2018)

Sources : D'après l'analyse des enjeux de vulnérabilités aux changements climatiques réalisé dans le cadre du PCAET de Plaine Limagne, Algoé consultants, 2018)

D'après les scénarii réalisés par le GIEC (RCP 2.6 : scénario optimiste, RCP 4.5 : scénario médian et RCP 8.5 : scénario pessimiste), le territoire de Plaine Limagne devrait connaître une élévation des températures moyennes annuelles ; seul le scénario optimiste prévoit une stabilisation des températures. Le nombre de jours de gel devrait diminuer (de l'ordre de -22 jours selon le scénario RCP 4.5 à -37 jours selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2080 par rapport à la période 1976 - 2005). Le nombre de journées très chaudes (températures supérieures à 35°C) devrait suivre le chemin inverse et connaître une augmentation de 21 jours (RCP 4.5) à 50 jours (RCP 8.5) à l'horizon 2080 par rapport à la période 1976-2005. Ce réchauffement climatique a des conséquences notamment sur l'augmentation de l'exposition des populations au risque feu de forêt. Le nombre de jours où le risque feu de forêt est élevé est passé de 7,1 jours (1959 – 1988) à 10,2 jours (1986 – 2015).

SYNTHÈSE SUR LE CLIMAT

- Climatologie homogène sur le territoire avec des températures douces et des cumuls de précipitations faibles.
- Les étés peuvent être chauds, les précipitations sont faibles en hiver et importantes en été. Les étés sont marqués par des orages.
- Le changement climatique va générer une hausse des températures sur le long terme.

I22 Qualité de l'air

Source : Diagnostic territorial de Plaine Limagne (ADUHME, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, département du Puy-de-Dôme, 2018)

Les émissions de gaz à effet de serre de la communauté de communes Plaine Limagne sont de 148 kt eq CO₂/an. Ces émissions proviennent majoritairement de l'agriculture (49 %), du transport routier (28 %) et du résidentiel (15 %). Les émissions liées à l'agriculture sont majoritairement (80 %) dues à l'épandage des engrais (émissions d'oxydes d'azote), les 20 % restants sont liées au métabolisme méthanogène des bactéries symbiotiques du bétail.

Les émissions du transport sont réparties à 59% pour le transport de personnes et à 41% pour le transport de marchandises. Celles du secteur résidentiel sont dues à 82% au chauffage.

La répartition par polluant montre :

- Une prépondérance du secteur routier (53 %) et de l'agriculture (22 %) dans les émissions d'oxydes d'azote ;
- Une part majoritaire de l'agriculture (56 %) et du résidentiel (29 %) dans les émissions de particules fines PM10 ;
- Une majorité (58 %) d'émissions de PM2,5 dues au secteur résidentiel ;
- Une part très importante (73 %) du secteur résidentiel dans les émissions de composés organiques non volatils.

Le territoire connaît aussi des émissions de dioxyde de soufre majoritairement causées par l'industrie et d'ammoniac qui provient de l'épandage des déjections animales.

Au final, la qualité de l'air au regard de la réglementation est bonne. Les secteurs d'émissions sont révélateurs d'un territoire rural (importance du transport de personnes, chauffage au bois) et agricole (part de l'agriculture dans les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines).

- Lutte contre l'Ambroisie

Sources : Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne ; ambroisie.info ; Conservatoire Botanique National du Massif Central

L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. La région Auvergne-Rhône-Alpes subit l'invasion de cette plante qui se développe sur des terrains non entretenus (chantiers, linéaires des infrastructures routières et ferroviaires, berges et rivières, terrains agricoles ou résidentiels). C'est en août et en septembre que le risque d'allergie est le plus élevé. Les effets négatifs de cette plante sur l'état de santé des populations, la biodiversité et les rendements agricoles sont de plus en plus marqués.

A l'échelle de l'ancienne région Auvergne, c'est le département de l'Allier qui est le plus touché par la présence de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise. Le nord du département du Puy-de-Dôme, ainsi que le cours de la Loire et de l'Allier sont également concernés. Des plants d'ambroisie ont donc été recensés dans les communes de Plaine Limagne.

Le département du Puy-de-Dôme s'est doté d'un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) (arrêté n°12/01525 du 11 juillet 2012).

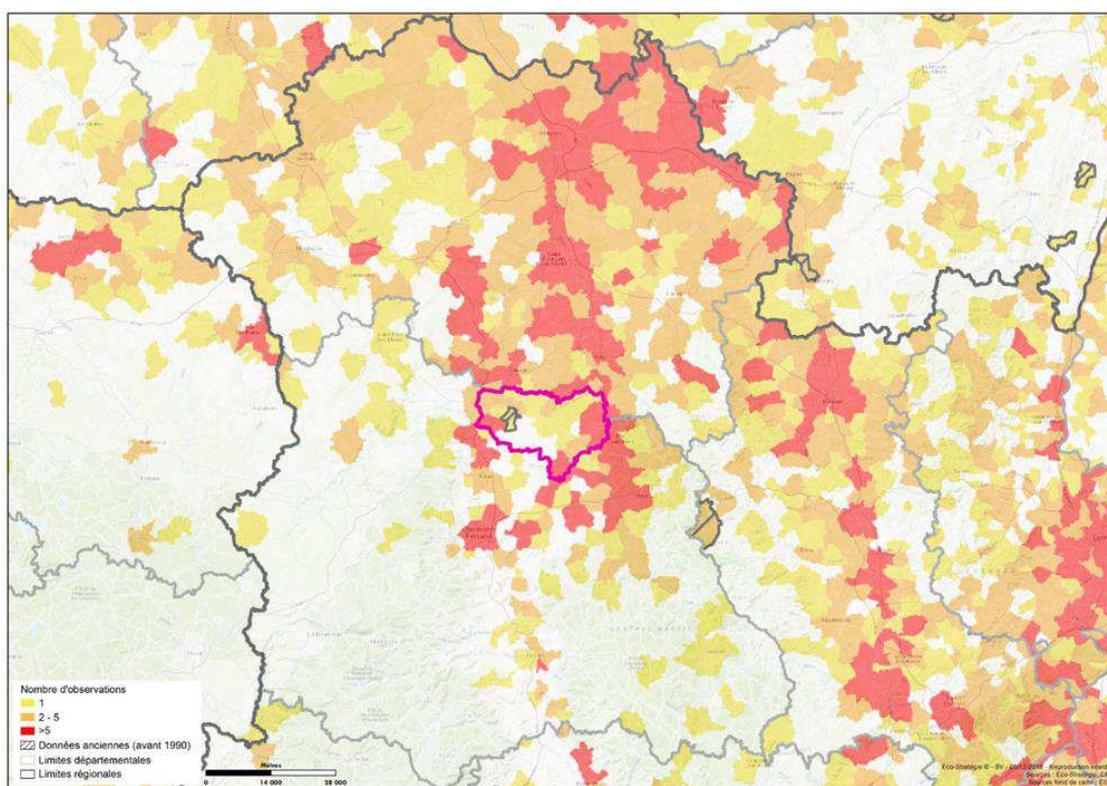


Figure 7 - Répartition de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise en Auvergne (source : Conservatoire Botanique du Massif Central, 15 novembre 2018)

SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR :

La qualité de l'air sur le territoire est globalement bonne par rapport aux standards de la réglementation. Les secteurs d'émissions et les types de polluants émis sont caractéristiques d'une situation rurale et agricole.

→ L'Ambroisie est signalée sur le territoire de la CCPL et un arrêté rend sa destruction obligatoire. Il est important de participer à la non-prolifération de cette plante allergène.

13. Géologie

Sources : Infoterre, Carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée

- Contexte général

La plaine de la Limagne correspond à un fossé d'effondrement qui s'est formé lors de l'orogénèse alpine. En effet, la collision qui a donné naissance à la chaîne alpine a engendré une augmentation locale de l'épaisseur de la croûte terrestre. La formation de ce « bourrelet » a provoqué des tensions liées à l'amincissement la croûte en arrière du front de collision. Ces tensions ont créé un fossé d'effondrement au niveau du socle de l'ancienne chaîne hercynienne (actuel Massif Central). Ce fossé d'effondrement a par la suite été comblé par l'eau, formant un lac de faible profondeur qui a permis une sédimentation et la mise en place d'épaisseurs importantes de calcaire.

Le volcanisme s'est ensuite mis en place en lien avec l'enfoncement de matière lors de l'orogénèse alpine qui serait remontée au niveau de l'amincissement crustal provoqué par cette même orogénèse.

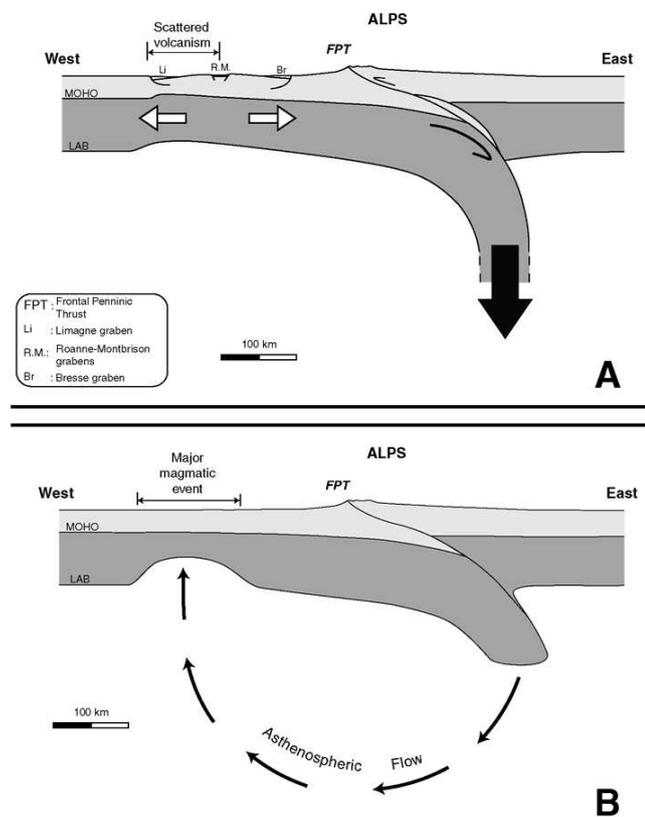


Figure 8 - Modèle de formation de la Limagne et du volcanisme en Auvergne (source : plateforme Planet Terre de l'ENS Lyon)

- Contexte géologique local

Située dans la plaine de la Limagne, le territoire de Plaine Limagne repose sur les terrains sédimentaires oligocènes dans sa majorité. A l'est, les sédiments alluviaux de l'Allier délimitent la frontière orientale de la communauté de communes. Le territoire s'étend à l'ouest jusqu'au socle granitique du Massif Central.

Les couches sédimentaires présentent de grandes failles d'orientation nord-est / sud-ouest dans la partie ouest du territoire, à l'inverse, elles sont d'orientation nord-ouest / sud-est dans la partie orientale. La limite entre le bassin sédimentaire et le socle granitique est marqué par de nombreuses failles qui témoignent de l'effondrement qui a eu lieu lors de l'orogénèse alpine.

Les alluvions et les colluvions forment les « terres noires de Limagne », des terres fertiles au bon potentiel agronomique. A l'inverse, les premiers contreforts du Massif Central à l'ouest sont recouverts de forêts. Il est à

noter que la partie ouest de Plaine Limagne est couverte par des coulées de complexes volcaniques et volcano-sédimentaires viséen type Manzat, Ferrières-sur-Sichon.

Trois éléments géologiques se détachent donc de l'ouest à l'est :

- Les contreforts du Massif Central qui correspondent à un socle granitique, par endroits surmontés de complexes volcaniques ;
- Le bassin sédimentaire oligocène de la plaine de Limagne, qui est une couche calcaire ou mamocalcaire, par endroits surmontée d'alluvions et colluvions fertiles ;
- Les alluvions de l'Allier qui forment également des terrains fertiles.

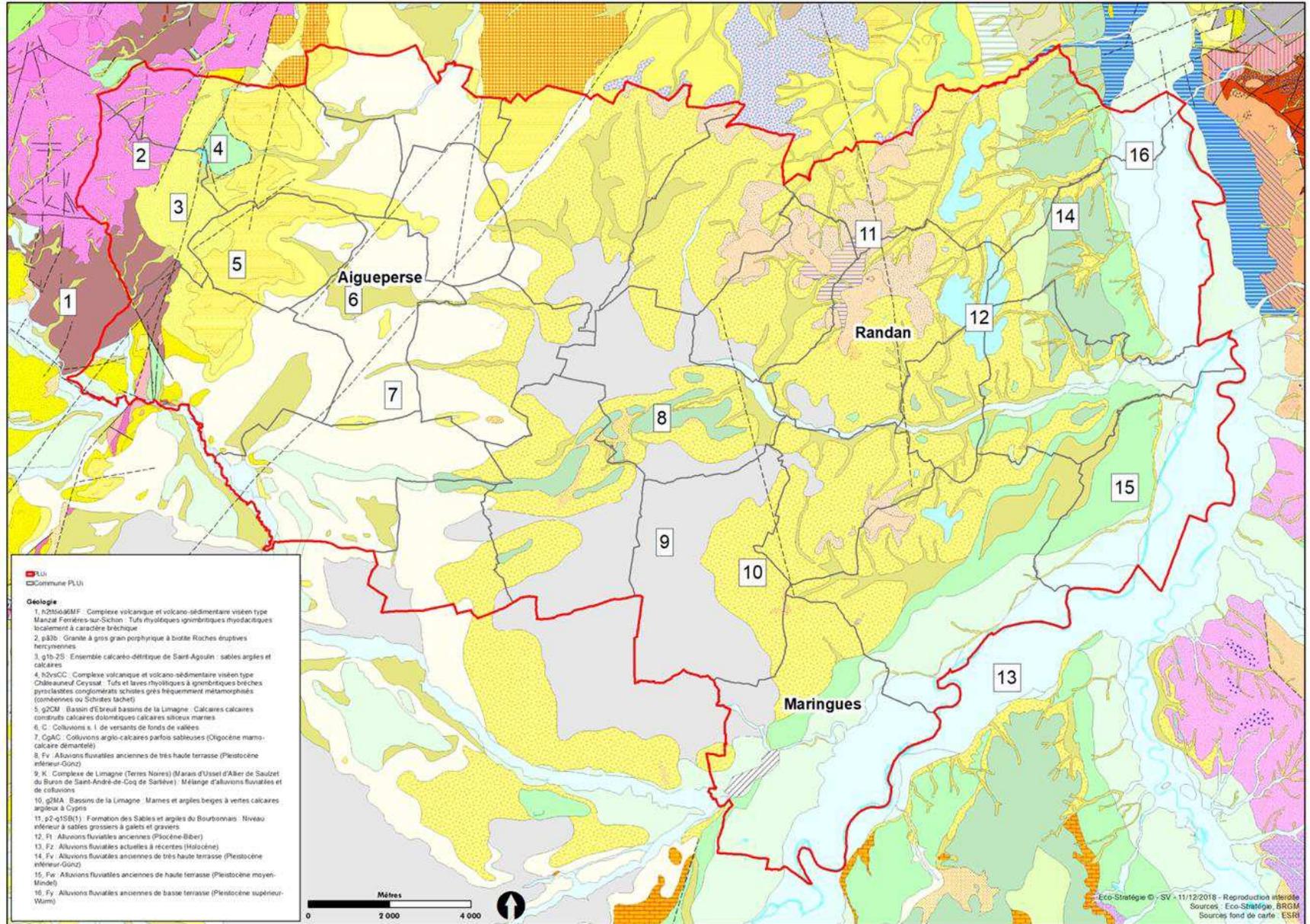


Figure 9 – Carte géologique (source : info terre BRGM)

- Cavités souterraines

Quatorze cavités sont recensées sur le territoire dont 13 ouvrages civils et une carrière souterraine. Les ouvrages civils sont répartis dans 9 communes, la commune d'Aigueperse est celle qui en compte le plus avec quatre cavités.

La carrière est située sur la commune de Limons, il s'agit de la carrière du lieu-dit Les Fours à Chaux.

Les cavités étant toutes des cavités artificielles, le risque d'effondrement est limité.

- Exploitation des sous-sols

Sources : Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Puy-de-Dôme, 2014

La diversité géologique du département du Puy-de-Dôme assure une diversité de ressources en matériaux de carrière dont la répartition est directement liée à la géologie :

- Abondance de roches éruptives de qualité et notamment du basalte, permettant une bonne répartition de ces carrières ;
- Présence des plaines alluviales de l'Allier et de la Dore, déjà fortement sollicitées pour leurs alluvions ;
- Existence de matériaux spécifiques et plus particulièrement la pouzzolane et la lave (Pierre de Volvic) ;
- Peu de matériaux à usage industriel.

Le secteur du BTP produit une quantité importante de matériaux inertes issus de la démolition ou de déblais. Ces matériaux peuvent ensuite être réutilisés pour économiser les ressources naturelles.

En termes de besoins, le département du Puy-de-Dôme peut être divisé en trois secteurs : une partie ouest qui rassemble les monts du Sancy et les Combrailles très productive et qui a peu de besoins, une partie centrale qui rassemble l'agglomération clermontoise, la Limagne et les contreforts du Massif Central qui a de gros besoins et une partie est qui a peu de demandes mais très peu de ressources.

La production majoritaire est celle des roches massives (64 %), suivent les alluvions (27 %) puis les pouzzolanes (8 %).

Le SDC identifie plusieurs nuisances des carrières sur l'environnement :

- Un impact sur l'eau qui est limité car les carrières dans les nappes alluviales ont cessé leur activité à la suite du précédent SDC et les extractions qui peuvent avoir un impact sur l'aquifère de la chaîne des Puys font l'objet d'une vigilance particulière.
- Un impact sur les milieux naturels d'autant plus important qu'environ une carrière sur quatre se situe dans un espace d'intérêt écologique fort.
- Un impact sur le patrimoine et le paysage qui est bien pris en compte par les exploitants de carrière bien que certaines carrières dans les vallées n'aient pas fait de réaménagement qualitatif ;
- Un impact sur la préservation du cadre de vie pour lequel des mesures ont été prises mais qui reste encore une nuisance mal vécue ;
- Un impact sur les risques : une seule carrière est encore située en zone inondable ;
- Un impact sur le changement climatique, tous les matériaux étant transportés par la route.

Le SDC identifie 5 objectifs :

- La protection de la ressource en eau ;
- La substitution de la ressource alluvionnaire par les matériaux de riches massives ;
- L'économie de la ressource ;
- La prise en compte de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, du paysage et des nuisances dues au trafic routier ;

- La proximité entre production et consommation pour limiter les transports.

Deux carrières sont identifiées par le Schéma départemental des carrières sur le territoire :

- La carrière du Champ des croix sur la commune d'Artonne. Cette carrière exploite une couche de migmatite et de granite migmatitique, la carrière est d'une superficie de 0,46 ha, la profondeur atteinte est de 6,2 m ;
- La carrière de la Côte Rousse sur la commune de Vensat, elle est exploitée par Concassage, Extraction, Recyclage de fournitures, la carrière exploite une couche de rhyodacite sur une superficie de de 21 ha et pour une profondeur de 70 m.

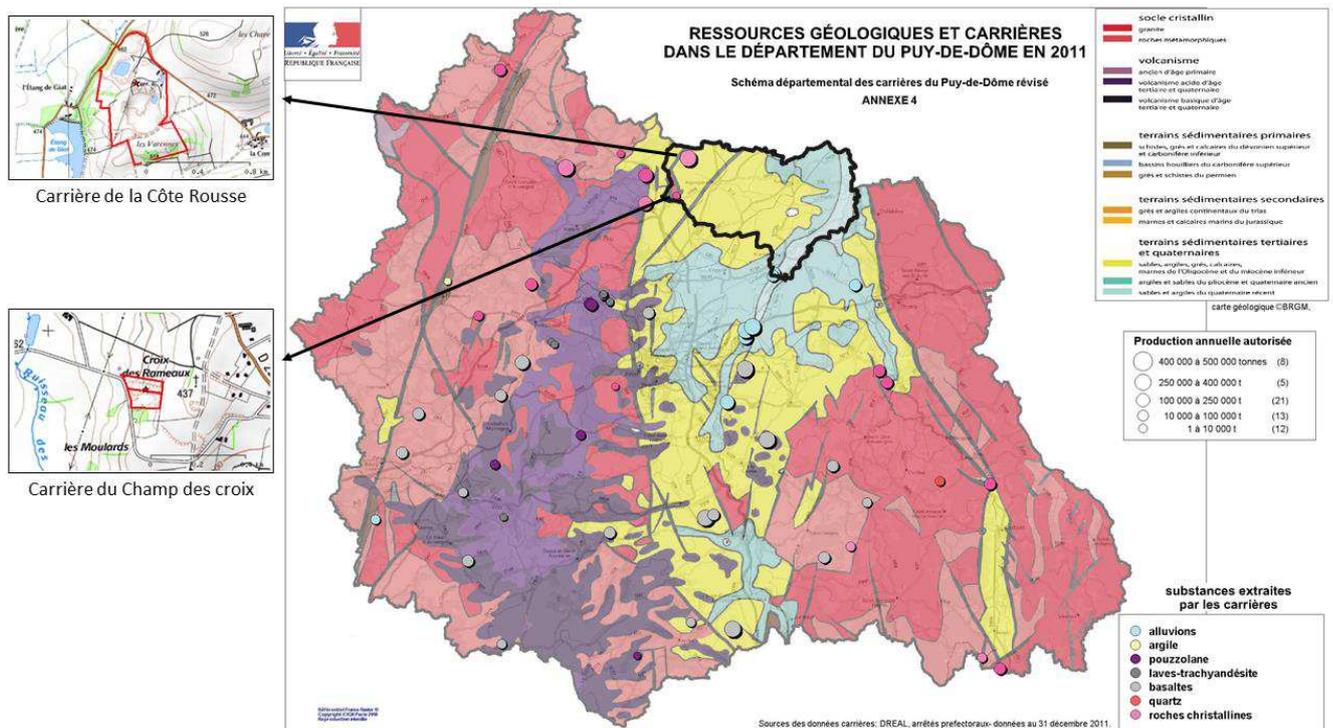
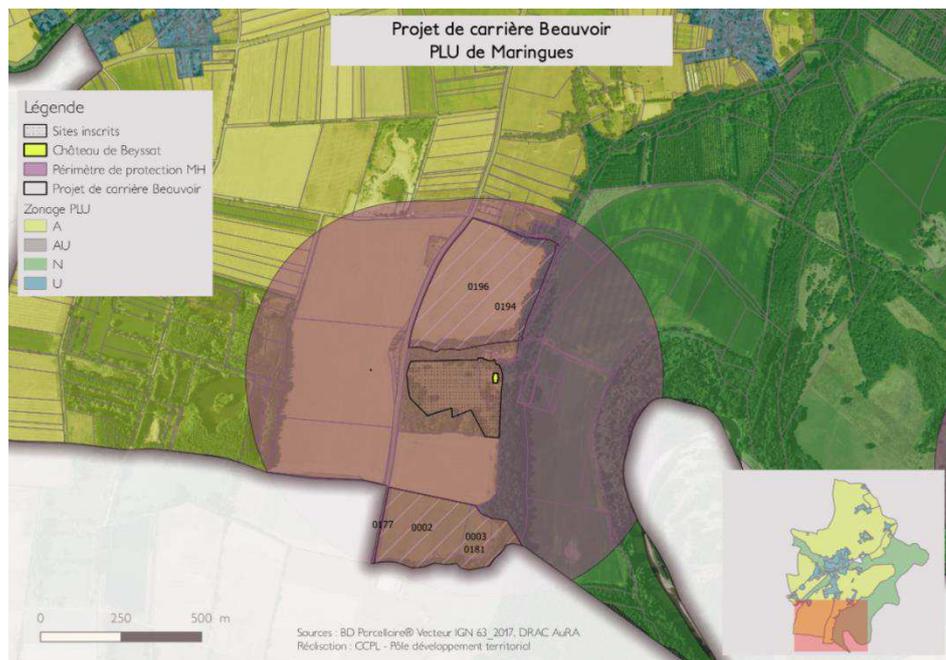


Figure 10 - Ressources géologiques et carrières dans le Puy-de-Dôme en 2011, Plaine Limagne est en noir (d'après le SDC du Puy-de-Dôme, 2014 et infoterre, 2018)

D'autres carrières, à ciel ouvert, non mentionnées dans le schéma départemental, sont présentes sur la commune de Maringues au Sud-Ouest du territoire. Certaines sont en activité, d'autres ont été remblayées ou abandonnées puis remplies d'eau formant un ensemble d'étangs. Une demande d'autorisation d'exploiter est en cours sur ce secteur portant sur une superficie de 26 ha et mentionnée sur le PLU récemment approuvé.

A cela s'ajoute un projet de création de carrière sur la commune de Maringues, au voisinage du château de Beyssat.



SYNTHÈSE SUR LA GÉOLOGIE

- Trois grands ensembles géologiques sur le territoire : les contreforts du Massif Central à l'ouest, le bassin sédimentaire de la Limagne au centre et les alluvions de l'Allier à l'est.
- D'après le schéma départemental, deux carrières sur le territoire, une à Artonne et une à Vensat. Les deux exploitent de la roche massive. Une 3e carrière est présente à Maringues avec une demande d'autorisation d'exploiter en cours. Un projet de création d'une autre carrière a été formulé sur Maringues.

14. Diversité des sols

Sources : Carte des sols dominants par U.C.S ; INRA ; Banque de données BASIAS et BASOL du BRGM

14.1 Pédologie

La pédogenèse, le processus de génération des sols, repose sur une altération de la roche mère sous l'effet des conditions climatiques, topographiques et biotiques. La majorité des sols du territoire sont issus d'une roche mère calcaire. Située au niveau de la plaine agricole de la Limagne, le territoire de Plaine Limagne repose en majorité sur des sols profonds présentant un bon potentiel agronomique.

Quatre types de sols coexistent au niveau de Plaine Limagne :

- Les brunisols eutriques ;
- Les calcosols ;
- Les alocrisols ;
- Les sols lessivés.

Les sols bruns, brunisols et alocrisols, correspondent à deux situations, ils se retrouvent en effet à la fois au niveau de la plaine de la Limagne mais également au niveau de la partie sommitale des coteaux de Limagne, à l'ouest de la communauté de communes : communes de Vensat, Saint-Agoulin, Artonne, Chaptuzat. Ces sols présentent un bon potentiel agronomique du fait de leur profondeur importante et de l'existence de complexes argilo-humiques. Les alocrisols, qui se situent dans la partie ouest de Plaine Limagne sont issus de la dégradation des argiles des brunisols, ils sont un intermédiaire entre ces sols bruns et les sols lessivés.

La partie est de la communauté de communes est justement située sur des sols lessivés en lien avec la présence de la rivière Allier à proximité. Ces sols lessivés issus de la migration de l'argile en profondeur en lien avec la présence de la rivière présentent également un bon potentiel agronomique mais nécessitent souvent un drainage du fait de la présence potentielle d'eau en profondeur.

Enfin, entre les brunisols du centre de la plaine et les sols davantage lessivés de périphérie du territoire se situent des calcosols, qui correspondent à des sols présentant un horizon riche en matière calcaïque.

Les sols du territoire de Plaine Limagne présentent donc globalement un bon potentiel agronomique, en lien avec la forte prépondérance de l'agriculture sur le territoire.

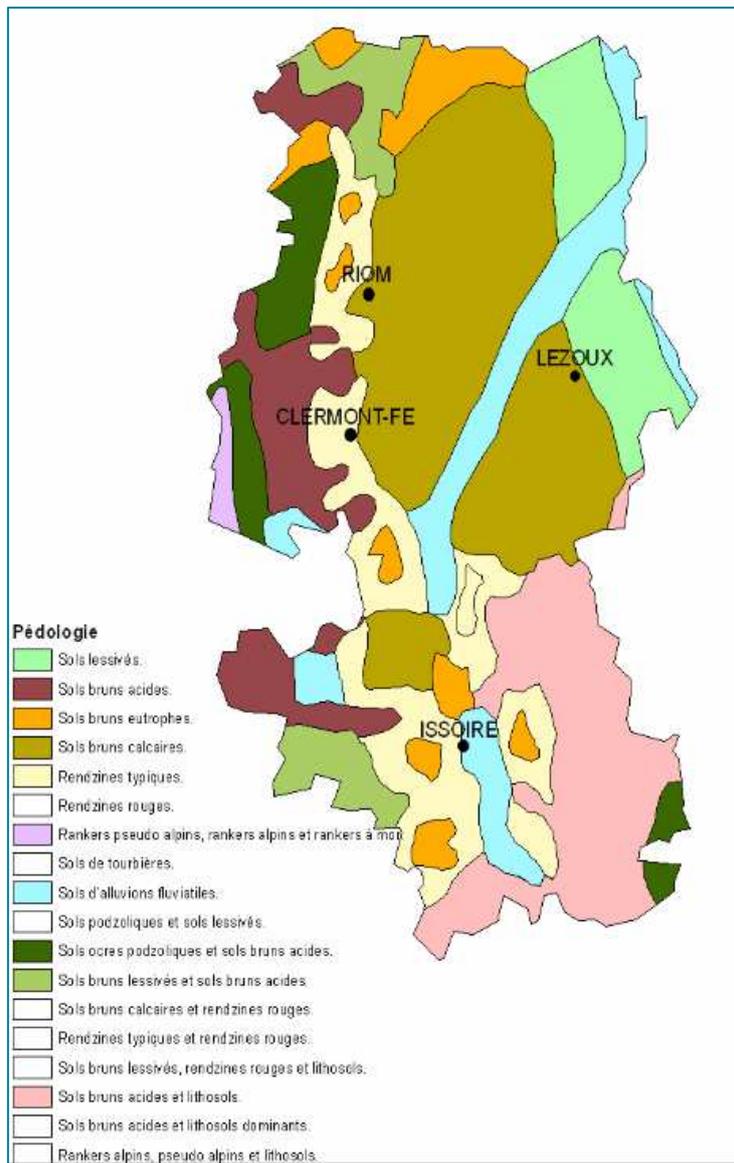


Figure 11 : Carte pédologique de la plaine des Limagnes (source : Régions Agricoles (RA), 2000)

SYNTHÈSE SUR LA DIVERSITÉ DES SOLS :

→ Quatre ensembles de sols sur le territoire de la CCPL : les brunisols eutriques et les alocrisols au niveau de la plaine de la Limagne et des coteaux de Limagne, les sols lessivés au niveau des alluvions de l'Allier et des calcosols entre ces éléments.

15. Gestion de l'eau

Sources : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, Etat initial de l'environnement – PCAET Plaine Limagne, https://carto.datara.gov.fr/1/dreal_eau_r84.map, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'eau Loire-Bretagne, SAGE Allier aval 2015, Gest'eau, Bilan national 2017 – Qualité de l'eau de baignade en France, Carmen Nature.

15.1 Documents cadre de gestion des eaux

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015, définit un programme de mesures permettant d'améliorer la qualité globale des masses d'eau superficielle, souterraine et des plans d'eau. Ce programme précise notamment des objectifs de qualité à atteindre pour les masses d'eau de l'ensemble du bassin et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le SDAGE définit des actions pour garantir la qualité des eaux, réparties en 6 orientations fondamentales :

- Réduire la pollution par les nitrates (chapitre n° 2). Respecter l'équilibre de la fertilisation des sols et réduire le risque de transfert des nitrates vers les eaux. Les modes d'action à développer reposent à la fois sur des dispositifs réglementaires et sur l'incitation.
- Réduire la pollution organique et bactériologique (chapitre n° 3). L'un des effets les plus marquants de ces pollutions est l'eutrophisation et la prolifération d'algues. La lutte contre l'eutrophisation implique de restaurer la dynamique des rivières et de réduire les flux de toutes origines, à l'échelle du bassin versant.
- Maîtriser et réduire les pollutions par les pesticides (chapitre n° 4). Il est nécessaire de limiter leur utilisation et les risques de transfert vers les eaux. Le Sdage promeut des changements de pratique pour supprimer l'usage des pesticides par les particuliers.
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses (orientation n° 5). Le traitement à la source est à privilégier avec des objectifs de réduction, de suppression et de respect des normes de qualité environnementale (NQE).
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau (chapitre n° 6). Mettre en place les périmètres de protection sur tous les captages pour l'eau potable - Action renforcée sur les captages prioritaires, en particulier pour réduire les pollutions diffuses - Réserver pour l'alimentation en eau potable des ressources bien protégées naturellement - Mettre en œuvre des profils de baignade comme outil de reconquête du milieu - Une meilleure connaissance des substances dangereuses et émergentes et de leurs impacts environnementaux et sanitaires.
- Préserver le littoral (certaines dispositions du chapitre n° 10). Améliorer et préserver la qualité des eaux en particulier sur les aspects suivants : eutrophisation, rejets en mer et dans les ports, qualité sanitaire des eaux de baignade, eaux conchylicoles, sites de pêche à pied professionnel et de loisir – Equilibrer besoins et ressources en eau potable – Protéger les écosystèmes littoraux et en améliorer la connaissance – Encadrer les extractions de matériaux marins – Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement.

Pour préserver les milieux aquatiques, le SDAGE LB prévoit également les actions suivantes :

- Préserver et restaurer le caractère naturel des cours d'eau, les capacités d'écoulement des crues, les zones humides, la continuité écologique et les habitats piscicoles, les écosystèmes littoraux ;
- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des milieux aquatiques et leur résilience : cours d'eau, zones humides, littoral, têtes de bassin versant ;
- Favoriser la prise de conscience des services rendus par les cours d'eau, les têtes de bassin versant, les marais, les estuaires, etc.

Les résultats des mesures effectuées en 2016 confirment globalement le diagnostic de l'évaluation de l'état des eaux réalisée en 2015 qui fait apparaître qu'environ 30 % des cours d'eau du territoire du SDAGE Loire-Bretagne sont en bon état et environ 45 % en état moyen. Si la situation est stable dans le temps, elle est très différenciée selon les territoires.

C'est principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne que l'on trouve les secteurs en bon ou très bon état. Inversement la région médiane, avec une population parfois dense, une agriculture et

une irrigation importante et des étiages naturels faibles, présente un état nettement dégradé. La situation est critique aussi en Loire-aval et côtiers vendéens et sur l'axe Loire entre Saint-Étienne et Nevers.

La part des eaux en bon état est globalement stable depuis la première évaluation de l'état des eaux en 2007 masque des évolutions sur certains paramètres ou groupes de paramètres. Cette stabilité peut s'expliquer par le faible recul (moins de 10 ans), l'inertie des milieux l'effet des actions entreprises n'est pas immédiatement lisible – mais aussi par la sévérité de la notion de bon état : tant qu'un seul élément de qualité n'est pas bon, l'état n'est pas bon.

- **Politiques locales : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Les SAGE sont les déclinaisons locales des SDAGE. Plaine Limagne est concernée sur la totalité de son territoire par le SAGE Allier Aval, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 novembre 2015 et par le SAGE Dore pour la seule commune de Limons.

SAGE Allier Aval :

Le SAGE Allier-Aval définit des enjeux sur son territoire, qui concerne 463 communes de 5 départements pour une surface de 6 344 km² :

- Enjeu 1 : Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre ;
- Enjeu 2 : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme ;
- Enjeu 3 : Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue ;
- Enjeu 4 : Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant ;
- Enjeu 5 : Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau ;
- Enjeu 6 : Empêcher la dégradation, préserver et voire restaurer les têtes de bassin versant *
- Enjeu 7 : Maintenir les biotopes et la biodiversité ;
- Enjeu 8 : Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.

Le contrat territorial est un outil propre à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Créé au cours du 9^e programme et renforcé au 10^e programme, il a pour but, l'atteinte du « bon état » des masses d'eau visée par la DCE.

En 2016, 15 contrats territoriaux (dont 3 sur des aires d'alimentation de captage), à des stades divers d'avancement, sont répertoriés dans le périmètre du SAGE Allier aval.

Tableau 1 – Synthèse des contrats territoriaux du territoire du SAGE Allier aval

Nom	Département	Porteur
Affluents de l'Allier du bassin de Vichy val d'Allier	Puy-de-Dôme et Allier	Vichy Communauté (convention de partenariat pour le Saumon)
Auzon	Puy-de-Dôme	Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
Charlet	Puy-de-Dôme	Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
Rivières du territoire de Clermont Communauté	Puy-de-Dôme	Clermont Auvergne Métropole
Couze Chambon amont	Puy-de-Dôme	Communauté de communes Massif du Sancy
Couze Pavin, Couze Valbeleix et de leurs affluents	Puy-de-Dôme	Communauté de communes Massif du Sancy et Agglo Pays d'Issoire
Eau Mère et Ruisseau des Parcelles	Puy-de-Dôme	Agglo Pays d'Issoire
Lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin	Puy-de-Dôme	Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
Morge / Buron / Merlaude (projet)	Puy-de-Dôme et Allier	Riom Limagne et Volcans, Combrailles Sioule et Morge et Plaine Limagne (convention à terme avec Vichy communauté pour confluence Buron/Allier)
Cours d'eau et zones humides de la région de Riom	Puy-de-Dôme	Riom Limagne et Volcans
Veyre	Puy-de-Dôme	Cours d'eau et zones humides de la région de Riom
Val d'Allier alluvial	Puy-de-Dôme	Etablissement public Loire
Captages prioritaires de l'Allier	Allier	Syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA)
Lembronnet	Puy-de-Dôme	Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise (SIVOM de la région d'Issoire)
Pont-du-Château – Vinzelles	Puy-de-Dôme	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Basse Limagne (SIAEP Basse Limagne)
Sioule / Andelot (projet)	Puy-de-Dôme et Allier	Saint-Pourçain Sioule et Limagne (avec SMADT des Combrailles et Plaine Limagne)

L'ensemble du territoire de Plaine Limagne est concerné par le contrat territorial « Limagne ». Celui-ci est notamment articulé autour des thématiques suivantes :

- Restauration et mise en valeur des cours d'eau ;
- Continuités écologiques ;
- Pollutions diffuses.

SAGE Dore :

Le SAGE Dore a été mis en place à l'initiative du Parc naturel régional Livradois-Forez qui en est la structure porteuse. Il couvre 104 communes. Seules les communes de Limons et de Mons (l'ENS bec de Dore) sont concernées pour ce qui est du territoire de Plaine Limagne. Les trois problématiques clés concernent :

- La préservation de la dynamique fluviale de la Dore dans sa zone de mobilité fonctionnelle ;
- La limitation de l'impact des plans d'eau ;
- La préservation des zones humides.

152 Qualité des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle de la Communauté de communes

• Réseaux de mesures

Le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne est situé dans le bassin versant de l'Allier, qui le longe dans sa partie est.

Pour orienter ses choix et aider ses interlocuteurs à fonder leur propre politique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne contribue à la connaissance de la qualité du milieu par rapport aux équilibres naturels et à son aptitude à satisfaire les usages. Elle contribue à la connaissance des causes de perturbation et de l'efficacité prévue, puis constatée, des actions.

L'agence de l'eau met en place différents types de réseaux permettant de mesurer la qualité des eaux superficielles ou souterraines :

- Le réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau, doté de 420 stations de mesure et qui intègre dans ses objectifs la réponse aux exigences de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de décembre 2000 ;
- Le réseau de suivi de la qualité des plans d'eau ;
- Les réseaux de surveillance du littoral ;
- Le réseau de surveillance de la qualité des nappes ;
- Les réseaux locaux complémentaires.

Qu'ils concernent les cours d'eau, les plans d'eau ou les nappes, les réseaux de surveillance répondent tous à des objectifs de connaissance, de bilan et d'information :

- Connaître la qualité de l'eau et suivre son évolution ;
- Détecter d'éventuels nouveaux types de dégradation des milieux ;
- Contribuer à la connaissance nécessaire à la mise en œuvre des réglementations européennes et nationales, et au suivi des points nodaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sur les cours d'eau ;
- Evaluer globalement l'impact sur le milieu naturel des rejets urbains et industriels, des ouvrages, et des pollutions diffuses ;
- Evaluer à long terme l'impact des actions de protection et de restauration de la qualité ;
- Informer l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau et son évolution.

• Réseau hydrographique

Les cours d'eau

Le réseau hydrographique du territoire intercommunal comprend :

- l'Allier, qui s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et s'écoule du sud-est au nord-ouest sur 425 kilomètres, jusqu'au Bec d'Allier, où elle conflue avec la Loire ;
- la Dore, longue d'environ 140 km, qui prend sa source dans les monts du Livradois et se jette dans l'Allier en rive droite à Mons ;
- la Morge, affluent de rive gauche qui prend sa source à Lachamp (Manzat) et se jette dans l'Allier à Luzillat. La rivière est connue pour ses moulins, ses tanneries et ses vieux ponts. C'est une belle rivière dans son cours supérieur et moyen où elle circule alors dans un environnement forestier ;
- les autres affluents forment un chevelu dense en forme de peigne, plus développé en rive gauche. Leurs débits sont assez faibles.

Les cours sont peu nombreux sur le territoire de la communauté de communes et ils sont surtout concentrés dans la partie est du territoire et traversent le territoire selon un axe nord-sud. La principale exception est la Morge qui traverse le territoire selon un axe est-ouest. La faible pente du territoire permet à l'Allier de méandrer.

Au total, douze masses d'eau superficielles sont présentes sur le territoire. Ces masses d'eau et leur état écologique et chimique sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 – Etats des masses d'eau superficielles du territoire par le SDAGE LB 2016-2021

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat écologique actuel	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Objectif d'état global	Risques
FRGR0143a	L'Allier depuis la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	Médiocre	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Pesticides, obstacles, morphologie
FRGR0231	La Dore depuis Courpiere jusqu'à la confluence avec l'Allier	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Macropolluants, morphologie
FRGR0262	La Morge et ses affluents de la confluence du ruisseau de Sagnes jusqu'à la confluence avec l'Allier	Médiocre	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	2027	Macropolluants, pesticides, morphologie, hydrologie
FRGR0263	La Morge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Sagnes	Bon état	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Obstacle, hydrologie
FRGR0274	Le Buron depuis Saint-Clément-de-Régnat jusqu'à la confluence avec l'Allier	Moyen	Bon Potentiel	2021	Bon Etat	ND	2021	Macropolluants, pesticides, hydrologie
FRGR1502	Le Buron et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Clément-de-Régnat	Médiocre	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles, hydrologie
FRGR1503	Les fontaines de Marchezat et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Buron	Moyen	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	2027	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles, hydrologie
FRGR1504	L'Andelot et ses affluents depuis la source jusqu'à Gannat	Mauvais	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Pesticides, morphologie, obstacles
FRGR1665	La Credogne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Obstacles
FRGR1694	Le Geminel et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Morphologie, obstacles, hydrologie
FRGR1707	Le Samon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Morphologie, obstacles
FRGR1713	La Toulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Andelot	Moyen	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	2027	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles
FRGR1695	Le Merlaude et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	Bon état	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Morphologie
FRGR1674	Le Sagnes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Morge	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Morphologie
FRGR1679	Le Vauziron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore	Moyen	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	2021	Morphologie, hydrologie

Remarque : les masses d'eau sur fond gris sont situées en limite extérieure de Plaine Limagne.

Selon les données du SDAGE, 2 masses d'eau sont en bon état écologique, 7 masses d'eau en état moyen, 3 en état médiocre et 1 en état mauvais en 2013. Environ 3 masses d'eau sur 4 voient leurs objectifs de bon état écologique repoussés à 2021 contre 2027 pour les autres. Les objectifs d'atteinte du bon état chimique ne sont pas déterminés.

A noter que les données de 2013 indiquaient (sur la période de 2011 à 2013), une aggravation de la situation par rapport à l'état des lieux (2011) pour 60 % des masses d'eau du territoire avec une régression du délai écologique de :

- 2015 à 2021 pour les masses d'eau FRGR0263 « la Morge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Sagnes » et FRGR0274 « le Buron depuis Saint-Clément-de-Régnat jusqu'à la confluence avec l'Allier » ;
- 2021 à 2027 pour la masse d'eau FRGR0262 la Morge et ses affluents de la confluence du ruisseau de Sagnes jusqu'à la confluence avec l'Allier et FRGR171 « la Toulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Andelot » ;
- 2015 à 2027 pour la masse d'eau FRGR1503 « les fontaines de Marchezat et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Buron ».

Les plans d'eau

Les plans d'eau sont surtout situés en partie ouest de Plaine Limagne sur les communes d'Artonne, Saint-Agoulin ou Vensat et en partie est sur les communes de Maringues, Limons ou encore de Saint-Priest-Bramefant.

Le SDAGE LB 2016-2021 ne définit pas l'état des plans d'eau sur le territoire de Plaine Limagne.

Les eaux de baignade

Une évaluation de la qualité de l'eau est réalisée annuellement pour prévenir des risques de contamination microbiologique ayant une incidence sur la santé des baigneurs. Le contrôle est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) selon la directive européenne 76/160/CEE de 1975 et la directive 2006/7/CE en vigueur introduisant la notion de profil d'eau de baignade, avec un classement de la qualité de l'eau. Le contrôle permet de quantifier la présence de bactéries nocives pour la santé humaine, telle que l'*Escherichia coli*.

Le territoire n'est concerné par aucun site de baignades publiques.

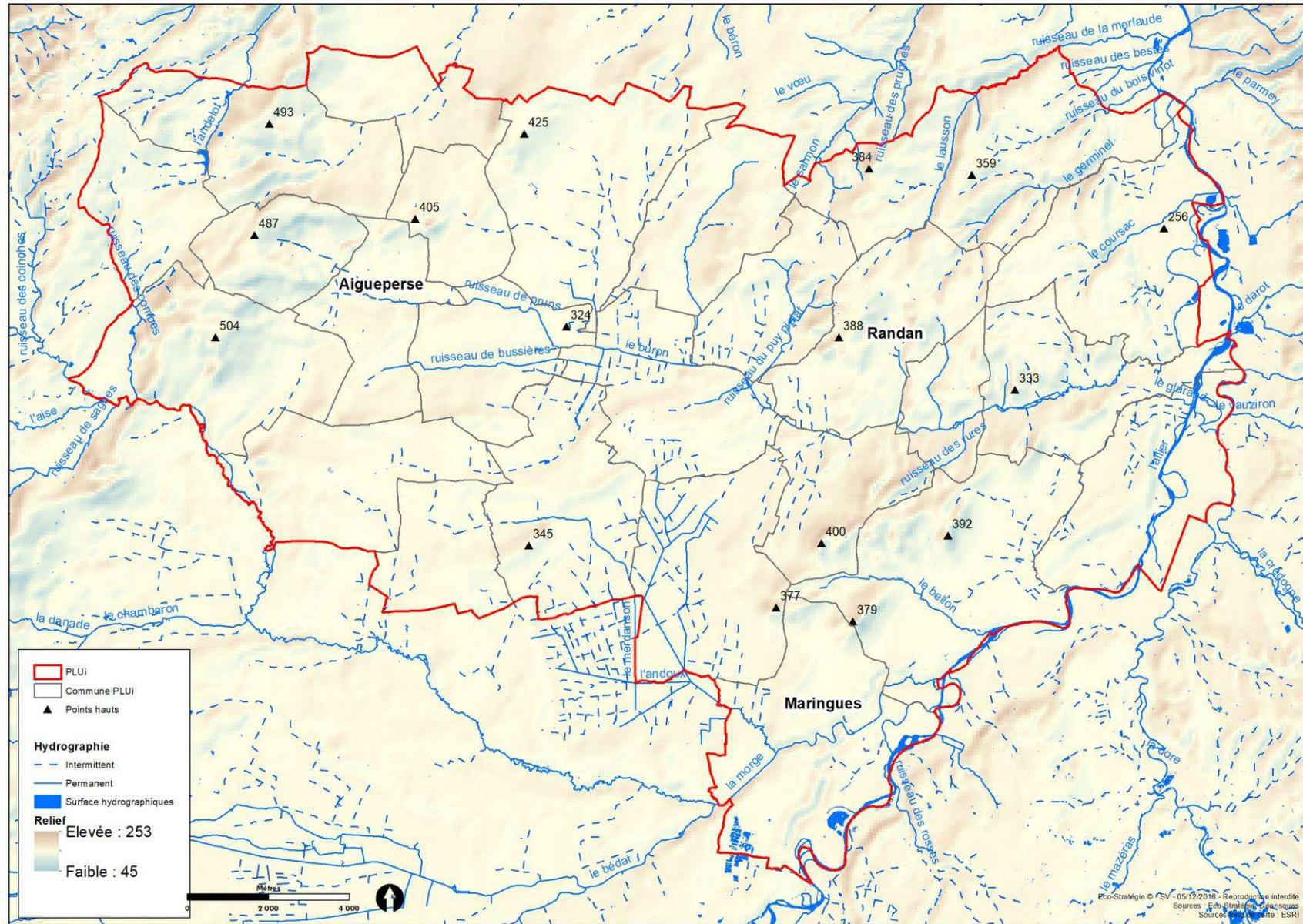


Figure 12 – Carte topographique et hydrographique du territoire

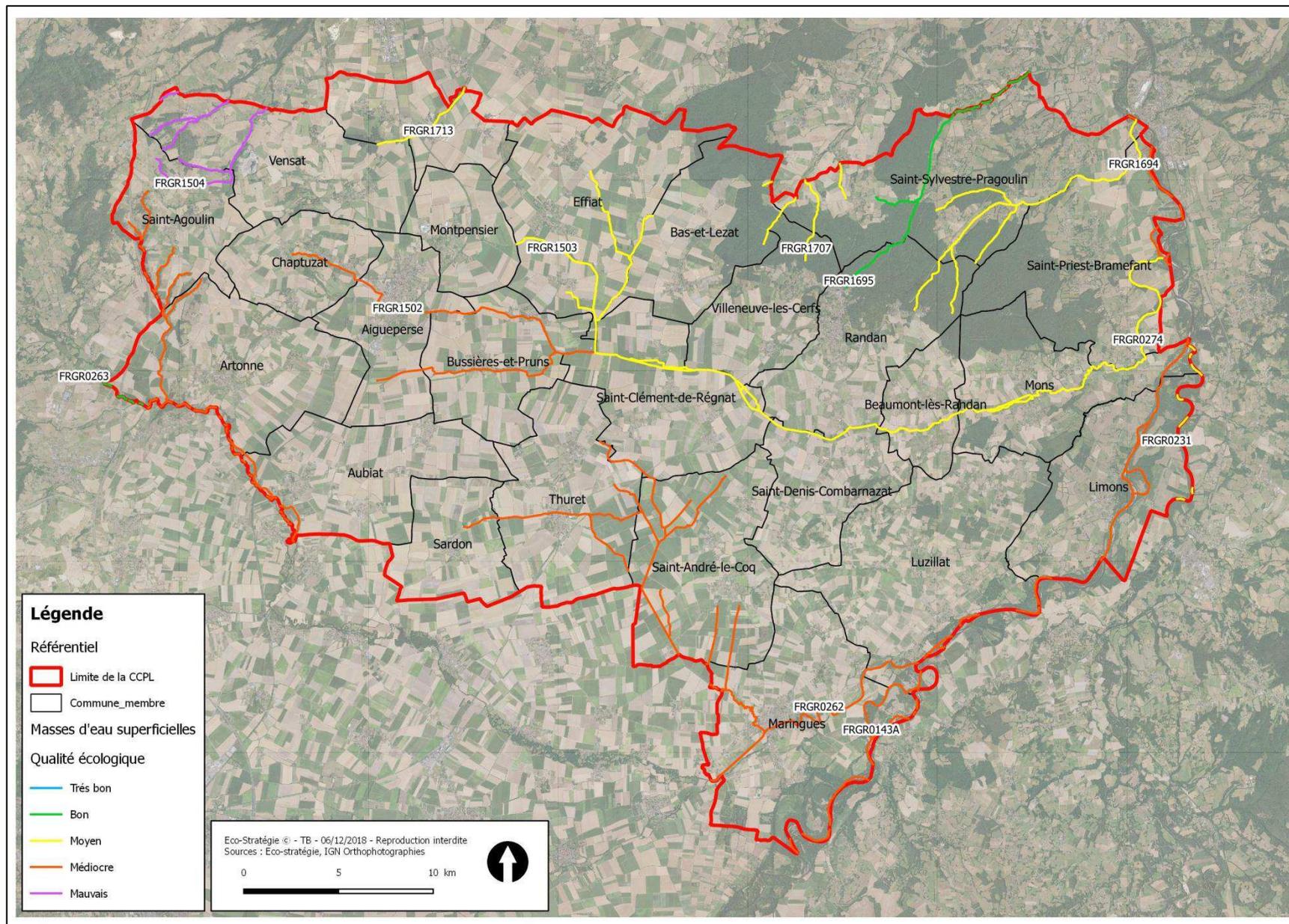


Figure 13 - Masses d'eau superficielles du territoire et leurs états écologiques en 2015

- **Masses d'eau souterraines**

D'après le référentiel du SDAGE 2016-2021, la communauté de commune est concernée par les masses d'eau souterraines suivantes :

- Massif Central BV Sioule - FRGG050 ;
- Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne - FRGG051 ;
- Alluvion Allier amont - FRGG052 ;
- Alluvion Allier aval - FRGG128 ;
- BV socle Allier aval - FRGG134.

Ces cinq masses d'eau souterraines et leur état chimique et quantitatif sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 3 – Objectifs des masses d'eau souterraines identifiées sur le territoire par le SDAGE 2016-2021

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique	Paramètre Nitrate	Paramètre pesticides	Etat quantitatif	Objectif chimique	Objectif quantitatif
FRGG051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	2	2	2	2	2015	2015
FRGG050	Massif Central BV Sioule	2	2	2	2	2015	2015
FRGG052	Alluvion Allier amont	3	3	2	2	2027	2015
FRGG128	Alluvion Allier aval	3	3	2	2	2027	2015
FRGG134	BV socle Allier aval	2	2	2	2	2015	2015

Légende : *Bon état* : 2 ; *Etat médiocre* : 3.

Toutes ces masses d'eau présentent un bon état quantitatif, atteint dès 2015. L'état chimique est également bon pour 3 des 5 masses d'eau et les objectifs sont atteints en 2015.

Des pollutions ponctuelles non représentatives liées à des micropolluants organiques (phytosanitaires dont pesticides) et minéraux (d'origine naturelle ou issus du traitement de surface, la métallurgie, des usages agricoles ...) sont signalées sur les masses d'eau Massif Central BV Sioule - FRGG050, Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne - FRGG051 et Alluvion Allier aval - FRGG128 mais n'entraînent pas de déclassement.

Par contre, les masses d'eau Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne - FRGG052 et Alluvion Allier aval - FRGG128 présentent une qualité médiocre liée à des pollutions ponctuelles par les nitrates. Les objectifs sont repoussés en 2027.

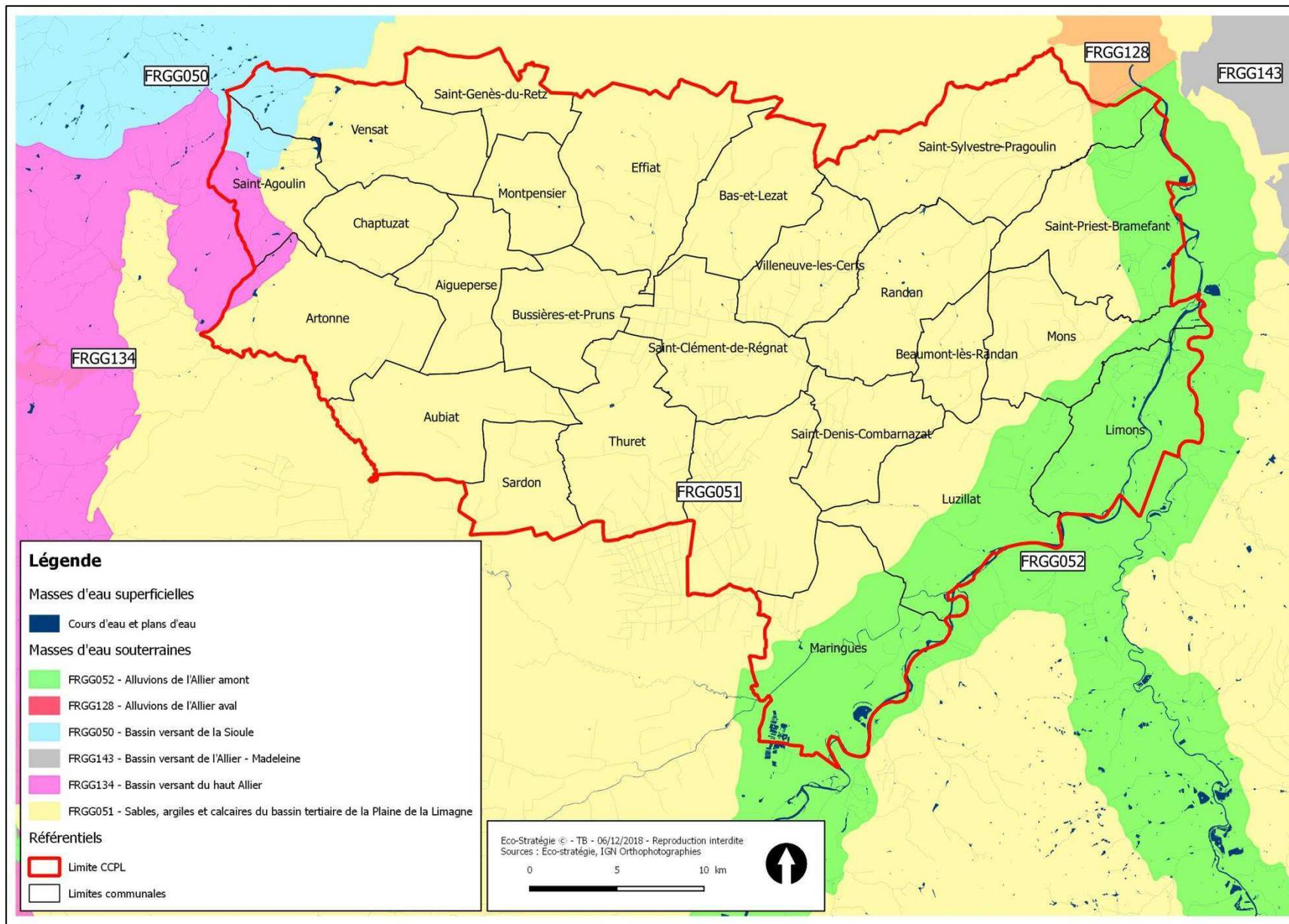


Figure 14 – Masses d'eaux souterraines du territoire et leurs états quantitatifs et chimiques

- Zone vulnérable aux nitrates / zone sensible à l'eutrophisation

Plaine Limagne se situe en grande partie en zone vulnérable aux nitrates (directive 91/676/CEE vis-à-vis des pollutions des eaux par les nitrates d'origine agricole et arrêté du 27/03/2015). Toutes les communes sont concernées sauf quatre qui le sont sur une partie de leur territoire (Saint-Agoulin, Chaptuzat, Aigueperse et Bussièrès-et-Pruns) et la commune de Vensat qui n'est pas concernée par cette problématique.

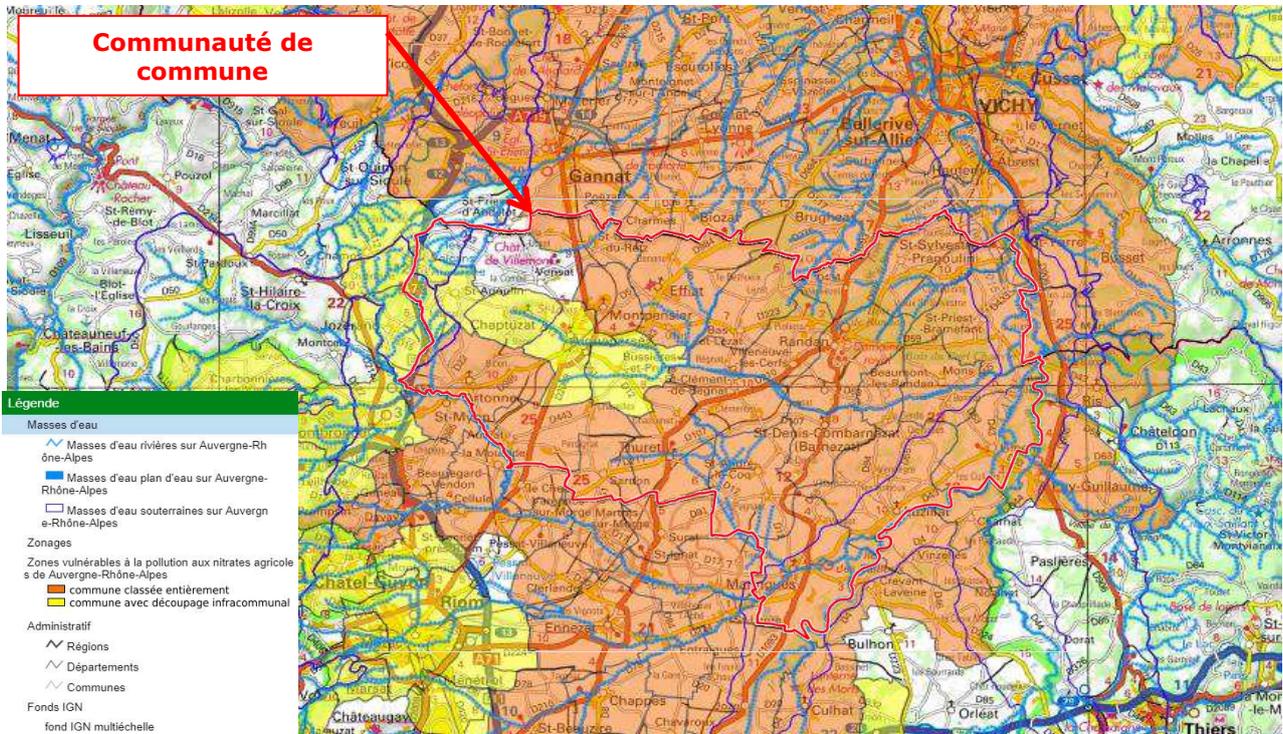


Figure 15 – Localisation des zones vulnérables aux nitrates sur le territoire de Plaine Limagne (source : DREAL Auvergne)

- Captages d'alimentation en eau potable et gestionnaires

Trois Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) concernent le territoire :

- Le SIAEP de la Basse-Limagne. Au 31/12/2016, le SIAEP desservait 88 656 habitants (source Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2016) dont celles de la frange orientale de Plaine Limagne. Ses ressources proviennent intégralement des nappes souterraines prélevées au niveau des captages gravitaires d'Argnat (commune de Sayat) et des Grosliers (commune de Blanzat), des pompages dans la nappe alluviale de l'Allier, de la Boucle du Buisson et les Cotilles (Pont-du-Château), des ressources aquifères volcaniques prélevées dans le bassin du Bédât et du pompage dans la nappe alluviale de Limons et le confluent Dore Allier sur les communes de Limons et de Mons. Le rendement du réseau était, en 2016, de 72,9 % tandis que l'indice linéaire de pertes était de 4,3 m³/j/km en 2016 ;
- Le SIAEP de la Plaine de Riom dessert une population de 15 375 habitants, incluant la partie centrale du territoire. Il s'appuie sur 2 ressources principales : le captage gravitaire du goulet de Volvic et les pompages dans la nappe alluviale de l'Allier, au niveau de Limons-Grand Gravier (5 puits à Limons) renforcés par l'exploitation des puits de nappe de la confluence Dore-Allier (Port de Ris) situés sur Mons (4 puits) et Limons (2 puits). Le captage de la confluence Dore Allier appartient au SIAEP Plaine de Riom dispose également d'un apport d'eau en provenance de la commune de Charbonnières-les-Varennes (pour alimenter Beauvaleix-Haut – commune d'Enval). La qualité biologique et écologique est passable pour la masse d'eau de la Dore de la confluence Dore-Allier. La principale cause de non atteinte du bon état du point de vue de la qualité de l'eau est liée aux macro-polluants (matières organiques). En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, l'objectif de bon état qualitatif pour la nappe alluviale de l'Allier est reporté en raison de la présence de nitrates dans l'aquifère ;

- Le SIAEP Sioule et Morge, qui capte, traite et distribue l'eau potable de 58 communes dont celles du nord-est de Plaine Limagne, ce qui représente une population d'environ 39 069 habitants et un volume moyen facturé est de l'ordre de 2 500 000 m³ par an. La ressource est issue de la nappe alluviale profonde.

Le service public d'eau potable est géré par la SEMERAP (Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement). L'eau est distribuée à partir des captages par des réseaux intercommunaux. Certaines parties du territoire sont desservies par des réservoirs.

La rivière Allier et sa nappe d'accompagnement constituent la principale ressource en eau potable de la population mais celle-ci est particulièrement vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses.

Les captages présents sur le territoire sont globalement peu protégés (seuls 60 % des ouvrages bénéficient de périmètres de protection). Aucun captage prioritaire ne concerne le territoire de Plaine Limagne: le plus proche est celui de Vinzelles sur une commune voisine.

Par ailleurs, la perturbation de la dynamique alluviale de l'Allier liée extractions de granulats et les enrochements entraîne un enfoncement du lit de la rivière. Cela engendre une baisse de productivité des captages d'eau potable implantés dans le val. Ces derniers peuvent constituer un obstacle à l'érosion latérale et donc à la libre divagation de la rivière.

Enfin, l'insuffisance d'interconnexions entre les unités de production d'eau potable ne permet pas d'assurer de façon suffisante la sécurité d'alimentation en eau potable les populations.

La sécurisation de l'AEP est fragilisée par une faible protection des captages (qualité) et l'enfoncement du lit de l'Allier qui entraîne une baisse de leur rendement.

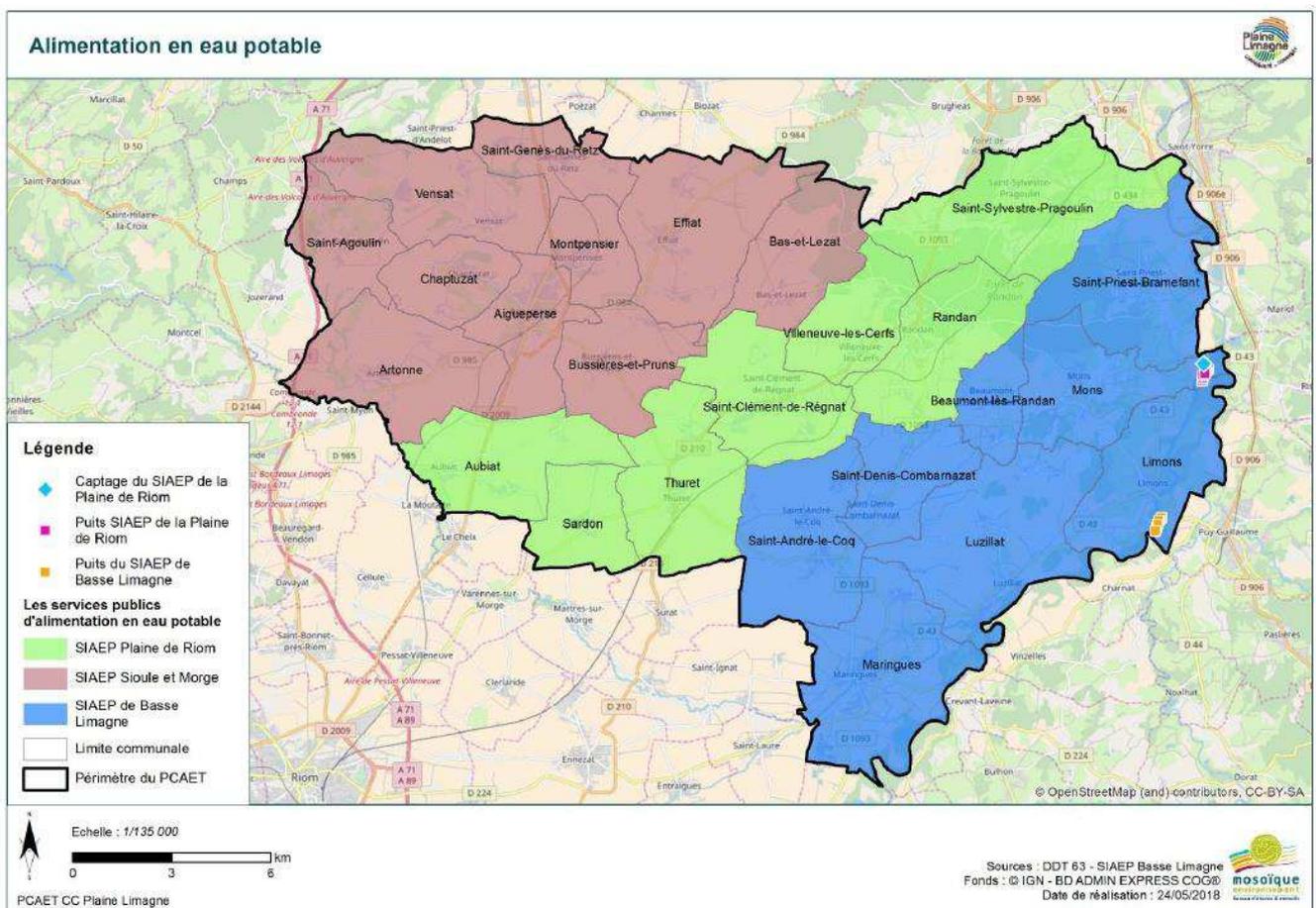


Figure 16 – Alimentation en eau potable du territoire (PCAET Plaine Limagne, 2018)

- **Vulnérabilité des ressources en eau au changement climatique**

Depuis 2007, l'Établissement Public Loire mène des actions visant l'adaptation aux impacts du changement climatique afin de les intégrer opérationnellement dans ses interventions. A partir des études Explore 20704 (portée par le Ministère) et ICC Hydroqual5 (portée par l'EP Loire), il a ciblé son étude sur les 9 SAGE qu'il porte, dont le SAGE Allier aval qui concerne le territoire de Plaine Limagne.

Les conséquences attendues des évolutions climatiques déjà perceptibles sont :

- Une diminution généralisée des débits moyens mensuels des cours d'eau, avec une baisse maximale en septembre et octobre sur l'Allier ;
- Un décalage de l'étiage (+ 0,4 à 0,7 mois sur l'Allier, + 1 mois sur la Morge) et des étiages plus sévères et prolongés en automne ;
- Une baisse de la recharge des nappes (- 27,4 % à - 25,7 % sur l'Allier aval) ;
- Une baisse du niveau de la nappe alluviale de l'Allier ;
- Un réchauffement de la température des masses d'eau (+ 2,1°C en milieu de siècle et + 2,9°C en fin de siècle) avec un pic en automne ;
- Une augmentation de la demande en eau agricole, qui affectera particulièrement les cultures d'été ;
- Un raccourcissement des cycles de cultures avec un décalage de la période de besoins en eau ;
- La hausse de la température de l'eau et la baisse des débits des cours d'eau entraîneront une modification de la phénologie des espèces (migrations de reproduction, ponte, âge à maturité) ;
- La baisse de la disponibilité en oxygène entraînera un déplacement des espèces vers de plus hautes altitudes et latitudes sous réserve de la disponibilité en habitats diversifiés et de l'absence d'obstacles aux déplacements.

L'alimentation en eau potable sera particulièrement affectée eu égard au fait que :

- Le bassin Loire-Bretagne a plus recours aux eaux superficielles pour la production d'eau potable, alors qu'il s'agit d'une ressource plus sensible à la pollution, à l'évaporation, et qui nécessite plus d'énergie pour être rendue potable. Le développement des cyanobactéries, favorisé par le réchauffement des eaux, complique le traitement de l'eau en interdisant le recours à certaines techniques (comme l'ultrafiltration) ;
- Il existe une relation entre les eaux de l'Allier et celles issues de l'impluvium de l'aquifère alluvionnaire. Cette relation semble se cantonner de part et d'autre de l'Allier sur une bande de quelques centaines de mètres (nappe d'accompagnement). On peut considérer que tous les ouvrages, notamment les captages destinés à l'AEP et l'irrigation, qui pompent dans cette bande alluviale, appellent les eaux en provenance de la rivière Allier et par conséquent, consommeront avant tout l'eau de l'Allier.

Eu égard au faible temps de transfert (1 à 2 jours au lieu de 50) la qualité des eaux de l'Allier est très importante pour préserver celle des nappes. De fait, le territoire de Plaine Limagne présentera :

- Une sensibilité forte vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau (baisse des débits et/ou de la recharge des nappes) ;
- Une sensibilité forte vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau (baisse de la capacité de dilution) ;
- Une sensibilité forte vis-à-vis de la biodiversité de la ressource en eau (hausse de la température de l'eau, baisse des débits d'étiage) ;
- Une sensibilité moyenne à l'eutrophisation (hausse de la température, baisse des débits d'étiage).

- Réseau d'irrigation

Autrefois très sévères, les étiages de l'Allier sont à présent soutenus par la retenue de Naussac située dans le Haut-Allier. Cette retenue de 190 millions de m³ garantit en période d'étiage un débit de 6 m³ à Vieille-Brioude (limite amont du périmètre du SAGE Allier aval).

Cependant les affluents de l'Allier peuvent présenter une faiblesse des étiages notamment dans la plaine de la Limagne. Cette situation est aggravée par les prélèvements agricoles et peut nécessiter la mise en place de mesures de restriction. Des problèmes quantitatifs peuvent survenir dans les cours d'eau notamment en période d'étiage, et peuvent être accentués par les besoins de l'irrigation.

- Assainissement

Au total, 32 ouvrages assurent l'assainissement des eaux usées et pluviales sur le territoire. Hormis les stations d'épuration (STEP) d'Aigueperse et de Randan bourg, tous présentent une capacité faible à modérée (50 à 600 équivalent habitants). Les ouvrages d'épuration sur le territoire de Plaine Limagne sont conformes en équipement et en performance pour la très grande majorité d'entre eux (sauf la station de Beaumont-lès-Randan qui est signalée comme étant non conforme en équipement en 2018). Il convient de signaler que Maringues dispose d'une nouvelle station.

Le service d'assainissement non collectif de la SEMERAP gère plusieurs Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) communaux et intercommunaux, dont ceux des syndicats de Sioule et Morge (8 200 abonnés) et Basse Limagne (1 525 abonnés). Il réalise le contrôle des installations existantes et des installations neuves. Il produit les dossiers de réhabilitations des installations d'Assainissement Non Collectif obsolètes et/ou défectueuses dans le cadre des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les contrôles de conformité en cas de vente.

Les communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin, Randan, Villeneuve-les-Cerfs, St-Clément-de-Régnat, Beaumont-lès-Randan, Thuret, Sardon et Aubiat ne disposent pas d'un SPANC.

Tableau 4 – Synthèse des stations d'assainissement de Plaine Limagne (PCAET Plaine Limagne, 2018)

Nom ouvrage	Date mise en service	Type	Récepteur	Capacité (EqH)	Conformité équipement	Conformité performance
Aigueperse	2008-08-01	Boue activée aération prolongée	Buron	7 200	oui	oui
Aigueperse	-	Buron	135	135	-	-
Artonne Glénat et Bicon	1999-01-01	Lit bactérien	Fossé puis Morge	250	oui	inconnue
Aubiat bourg	2004-06-30	Filtre planté	Fossé puis Morge	300	oui	oui
Aubiat-persignat	2016-02-01	-	-	233	oui	ou
Bas-et-Lezat La Lrade	2003-01-01	Filtre planté	-	240	oui	inconnue
Beaumont-les-Randan bois de Chandias	2010-01-01	Filtre à sable	abandonné	50	non	inconnue
Beaumont-les-Randan bourg	2000-01-01	Filtres Plantés	Buron	90	oui	oui
Beaumont-les-Randan grands vaux	2000-01-01	Filtres Plantés	Buron	55	oui	oui
Chaptuzat Bens	2006-08-01	Boue activée aération prolongée	Buron	135	oui	oui
Effiat bourg	1987-02-01	Lagunage naturel	Buron	517	oui	oui
Limons	2011-11-17	-	-	110	oui	inconnue
Limons le bourg	1991-06-01	Filtre planté	-	600	oui	oui
Luzillat bourg	1993-07-01	Lit bactérien	Allier	500	oui	oui
Maringues - côte rouge	2011-01-01	-	-	490	oui	oui
Maringues bourg	2018	Boue activée	La Morge	3 800	-	-
Mons bourg	1999-06-01	Filtre planté	Buron	350	oui	oui

Randan bourg	1974-01-01	Boue activée	Buron	1 200	oui	oui
Saint-Agoulin bourg	2006-05-18	Lit bactérien	Ruisseau des Combes	300	oui	oui
Saint-Genes-du-Retz bourg	1999-01-07	Lit bactérien	La Toulaine	200	oui	oui
Saint-Genes-du-Retz Jayet	1999-01-08	Lit bactérien	La Toulaine puis L'Andelot	250	oui	oui
Saint-Priest-Bramefant Graveyron	1999-01-01	Lit bactérien	Buron	500	oui	oui
Saint-Priest-Bramefant le ruisseau	1998-01-01	Lit bactérien	Geminel	400	oui	oui
Saint-Sylvestre-Pragoulin Les Caires	1974-01-01	-	-	900	oui	oui
Saint-Sylvestre-Pragoulin Les Gravières	1977-01-01	-	-	167	oui	oui
Saint-Sylvestre-Pragoulin Les trois ponts	1979-01-01	-	-	233	oui	oui

> Le réseau d'assainissement collectif de Saint-Sylvestre-Pragoulin est désormais rassemblé sur une « station » jouant le rôle de bassin tampon, avec une pompe de relevage pour le transfert vers la station de Saint-Yorre (Vichy Communauté), qui se trouvait en surcapacité du fait de la fermeture d'usines. La station de Saint-Yorre a été mise en service en 2000, pour une capacité nominale de 8217 EH et est conforme en équipement et en performance.

Sardon bourg	1986-01-01	-	-	280	oui	oui
Thuret bourg	1983-01-01	Boue activée	Merdanson	530	oui	oui
Thuret Chassenet	2001-05-30	Filtres à sables	Fossé, puis Buron	310	oui	oui
Vensat bourg	2006-05-11	-	-	500	oui	oui
Villeneuve-les-cerfs bourg	1995-06-01	-	-	180	oui	oui

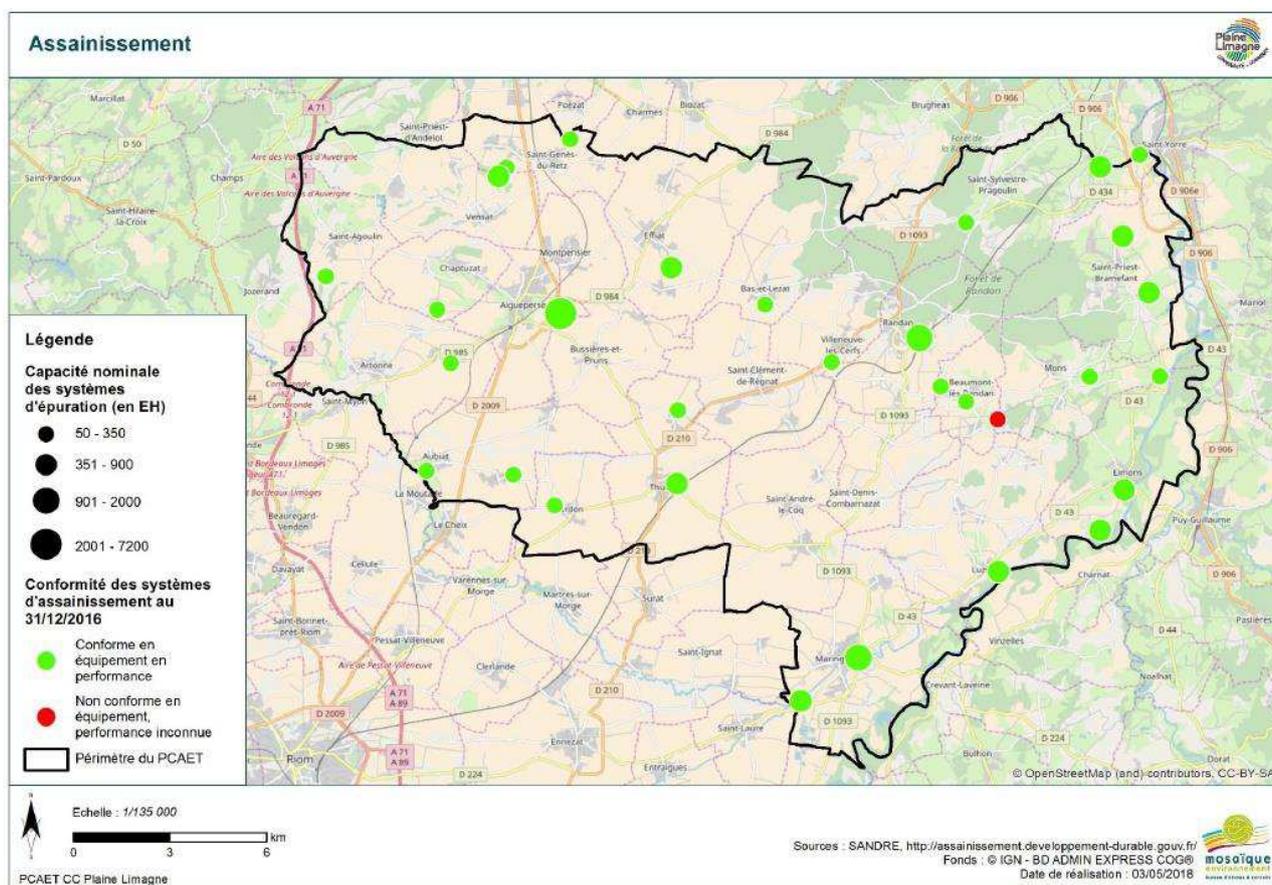


Figure 17 – Assainissement du territoire (PCAET Plaine Limagne, 2018)

Tableau 5 – Synthèse de la gestion de l'eau sur le territoire de Plaine Limagne (PCAET Plaine Limagne, 2018)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> → Un réseau hydrographique dense et structurant → Un bon état quantitatif des masses d'eau souterraine et des objectifs atteints en 2015 → Bon état chimique de la principale masse d'eau souterraine et objectif atteint en 2015 → Une stabilisation des concentrations en nitrates → Des procédures de gestion → une gestion organisée de l'AEP et une production suffisante pour répondre aux besoins futurs → Aucun captage Grenelle identifié sur le territoire → Contrat territorial pour la gestion de l'Aire d'Alimentation du Captage du puits de captage de Vinzelles qui concerne Luzillat → 20 communes dotées d'au moins 1 STEP largement dimensionnées dans l'ensemble → SPANC géré par les SIAEP Basse-Limagne (est) et le SIAEP Sioule et Morge (ouest) et confié par contrat d'affermage à la SEMERAP → AMO aux privés pour réhabiliter les installations ANC classées comme « points noirs » 	<ul style="list-style-type: none"> → Un état écologique dégradé, avec un report de bon état à 2021 (73 %), voire 2027 (23 %) des masses d'eau superficielles → Un état physico-chimique mauvais pour le Buron amont et médiocre pour la partie aval de la Morge et du Buron → Un état chimique médiocre de la nappe des alluvions de l'Allier amont et un objectif repoussé en 2027 (nitrates et autres polluants non déclassants) → Une ressource peu protégée (60 % des captages bénéficient de périmètres de protection) → Une vulnérabilité de certains puits (pollution, inondations) et une baisse du rendement global de certains puits liée à l'enfoncement de l'Allier → Un rendement de réseaux AEP encore insuffisant (< 75 %) → 2 ouvrages supportant des charges importantes (Randan, Villeneuve les Cerfs) → 8 communes ne disposant pas d'un SPANC
ENJEUX ET PRIORITÉ	
La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides	+++
Un développement urbain prenant en compte le cycle de l'eau (EU, EP)	++
La sécurisation des usages de l'eau (qualité, quantité)	+++

SYNTHÈSE SUR LA GESTION DE L'EAU

- Le territoire de la CCPL est concerné par le SDAGE Loire-Bretagne et par le SAGE Allier aval et le SAGE Dore.
- Les cours sont peu nombreux sur le territoire de la communauté de communes et ils sont surtout concentrés dans la partie est du territoire et traversent principalement le territoire selon un axe nord-sud. Selon les données de la stratégie du SDAGE, 80 % des masses d'eau superficielles voient leurs objectifs de bon état écologique repoussés à 2021 contre 2027 pour les 3 autres. Toutes les masses d'eau souterraines du territoire présentent un bon état quantitatif. La nappe des alluvions de l'Allier présente par contre un état chimique médiocre, et l'objectif de bon état est repoussé à 2027.
- Des problèmes quantitatifs peuvent survenir dans les cours d'eau notamment en période d'étiage, et peuvent être accentués par les besoins de l'irrigation.
- Le territoire de la CCPL n'est pas concerné par des eaux de baignades.
- La rivière Allier et sa nappe d'accompagnement constituent la principale ressource en eau potable de la population mais celle-ci est particulièrement vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses.
- La sécurisation de l'AEP est fragilisée par une faible protection des captages (qualité) et l'enfoncement du lit de l'Allier qui entraîne une baisse de leur rendement.
- Les ouvrages d'épuration sur le territoire de la CCPL sont conformes en équipement et en performance pour la très grande majorité d'entre eux. Quelques communes ne disposent pas d'un SPANC.

16. Risques majeurs naturels

Sources : DDRM, 2012 ; Etat initial de l'environnement du PCAET Plaine Limagne, 2018

Un risque naturel majeur est le croisement entre un aléa (phénomène naturel d'intensité et d'occurrence donnée), des enjeux (personnes, habitat, infrastructures, etc.) et de leur vulnérabilité. Il est généralement caractérisé par la faible fréquence de l'aléa et par l'importante gravité des enjeux (nombre de victimes, dommages aux biens et à l'environnement).

16.1 Inondation

Plaine Limagne est concernée par trois types de risques d'inondations :

- Les inondations de plaine : lorsque la rivière sort de son lit majeur et inonde la plaine pendant une période plus ou moins longue ;
- Les inondations par remontée de nappe phréatique : lorsque le sol est saturé en eau et que la nappe est affleurante. Ceci inonde les terrains bas et mal drainés durant plusieurs heures ;
- Les inondations par ruissellement urbain : lorsque les sols imperméabilisés limitent l'infiltration des précipitations et favorisent le ruissellement.

Au total, 9 communes sont concernées par le risque inondation au sein de Plaine Limagne : Aubiat, Artonne, Vensat, Maringues, Luzillat, Limons, Mons, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin. Le risque est donc relativement étendu, notamment sur les communes proches du cours de l'Allier.

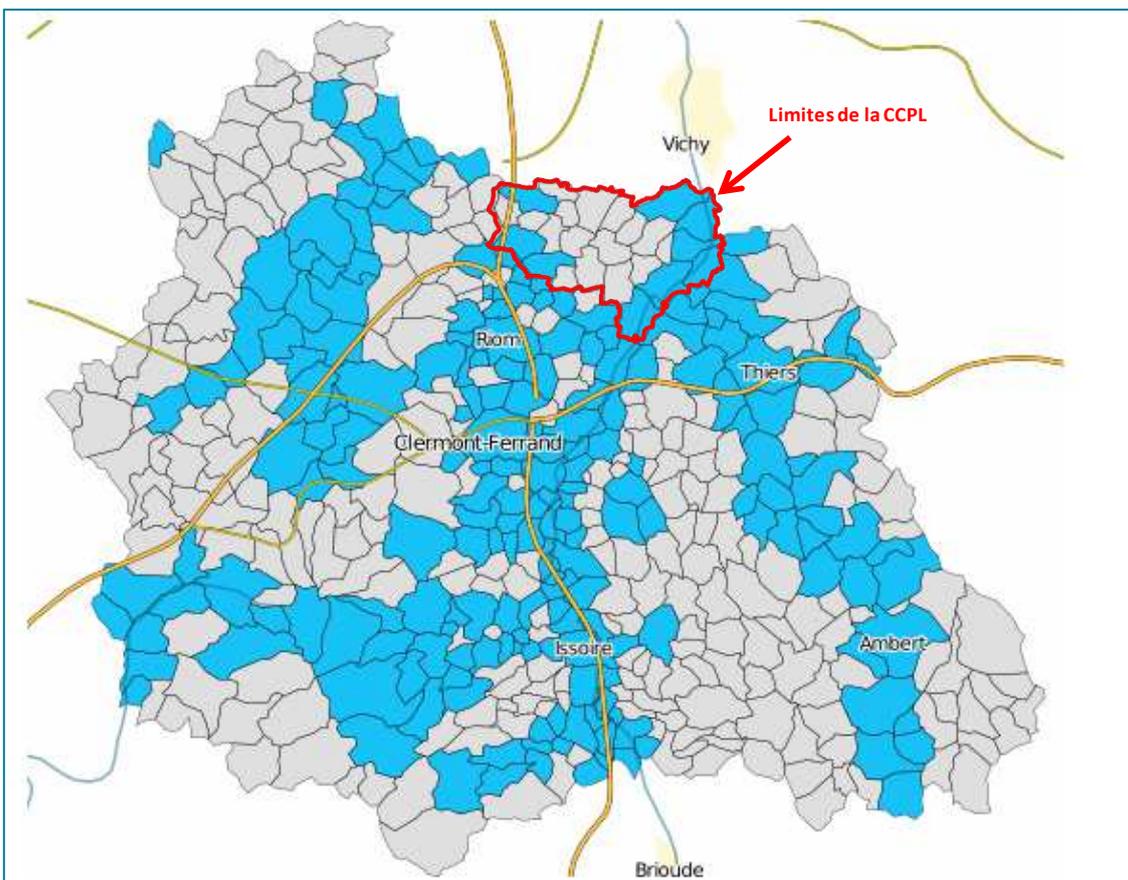


Figure 18 : Cartographie des communes concernées par le risque d'inondation dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)

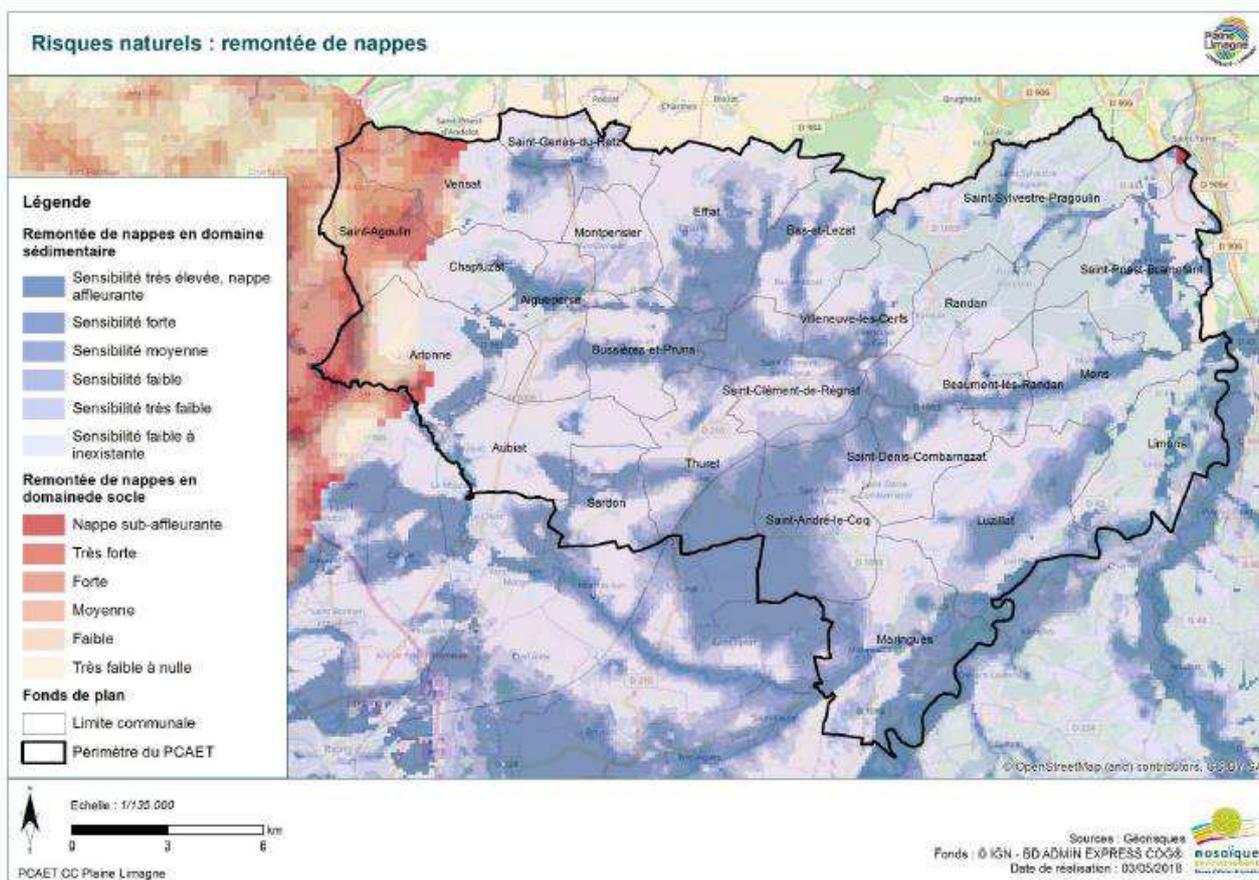


Figure 19 : Cartographie des risques d'inondation par remontée de nappe sur Plaine Limagne (source : PCAET, 2018)

Le territoire comprend un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) pour la rivière Allier, approuvé par arrêté préfectoral le 17 octobre 1969. Il implique les 6 communes riveraines de l'Allier, à savoir Maringues, Luzillat, Limons, Mons, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Plaine Limagne comprend également un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour l'Allier des Plaines, qui concerne les 6 communes citées précédemment. Il a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013/02169 le 4 novembre 2013. Ce dernier définit trois niveaux d'aléa (faible, moyen, fort) selon les hauteurs d'eau et la vitesse d'écoulement de l'inondation. Ainsi, l'aléa est principalement fort sur une large partie du secteur inondable évalué par le PPRI. L'aléa est qualifié de faible à moyen sur les bordures externes du secteur inondable. Ce secteur concerne majoritairement les milieux agricoles (cultures, prairies) et les milieux annexes au cours de l'Allier (ripisylves, boisements). Néanmoins, le secteur inondable s'étend parfois jusqu'à la limite des bourgs, comme sur les communes de Limons et de Saint-Priest-Bramefant.

162 Mouvement de terrain

Plaine Limagne est concernée par quatre types de mouvements de terrain :

- Les glissements de terrain : lorsque les sols sont saturés en eau, ce qui entraîne le déplacement d'un volume plus ou moins important de terrain le long d'une pente ;
- Les coulées de boue : lorsque des matériaux (argiles, limons, sols, éboulis) sans cohésion ou ayant perdu leur cohésion se mettent en mouvement ;
- Les effondrements de cavités souterraines ;
- Les érosions des berges.

Au total, 12 communes sont concernées par le risque mouvement de terrain au sein de Plaine Limagne : Effiat, Chaptuzat, Vensat, Aigueperse, Artonne, Randan, Maringues, Limons, Mons, Luzillat, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin. Le risque est donc étendu, principalement sur les bordures ouest et est du territoire.

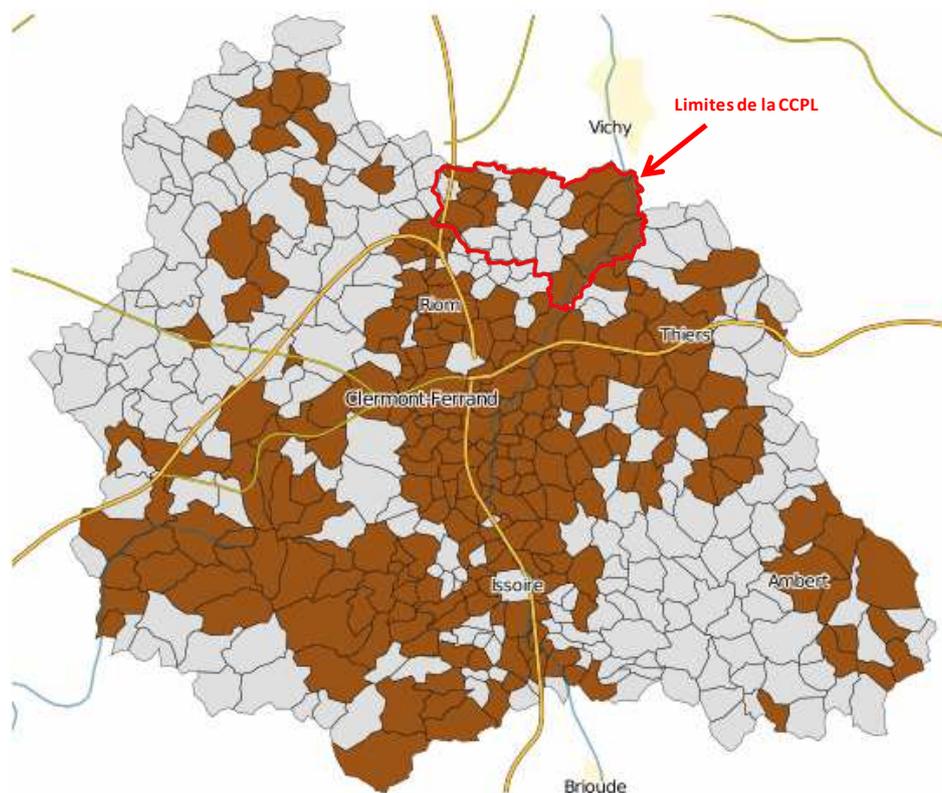


Figure 20 : Cartographie des communes concernées par le risque de mouvement de terrain dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)

Les mouvements de terrain lents de type retrait-gonflement des sols argileux sont des phénomènes peu connus mais très présents sur le département du Puy-de-Dôme. Sur le territoire de Plaine Limagne, seule la ligne reliant Saint-Priest-Bramefant à Maringues est concernée par un aléa faible de manière globale, le reste du territoire étant concerné par un aléa modéré à fort.

Notons la présence d'un PPR Mouvement de terrain sur la commune d'Artonne.

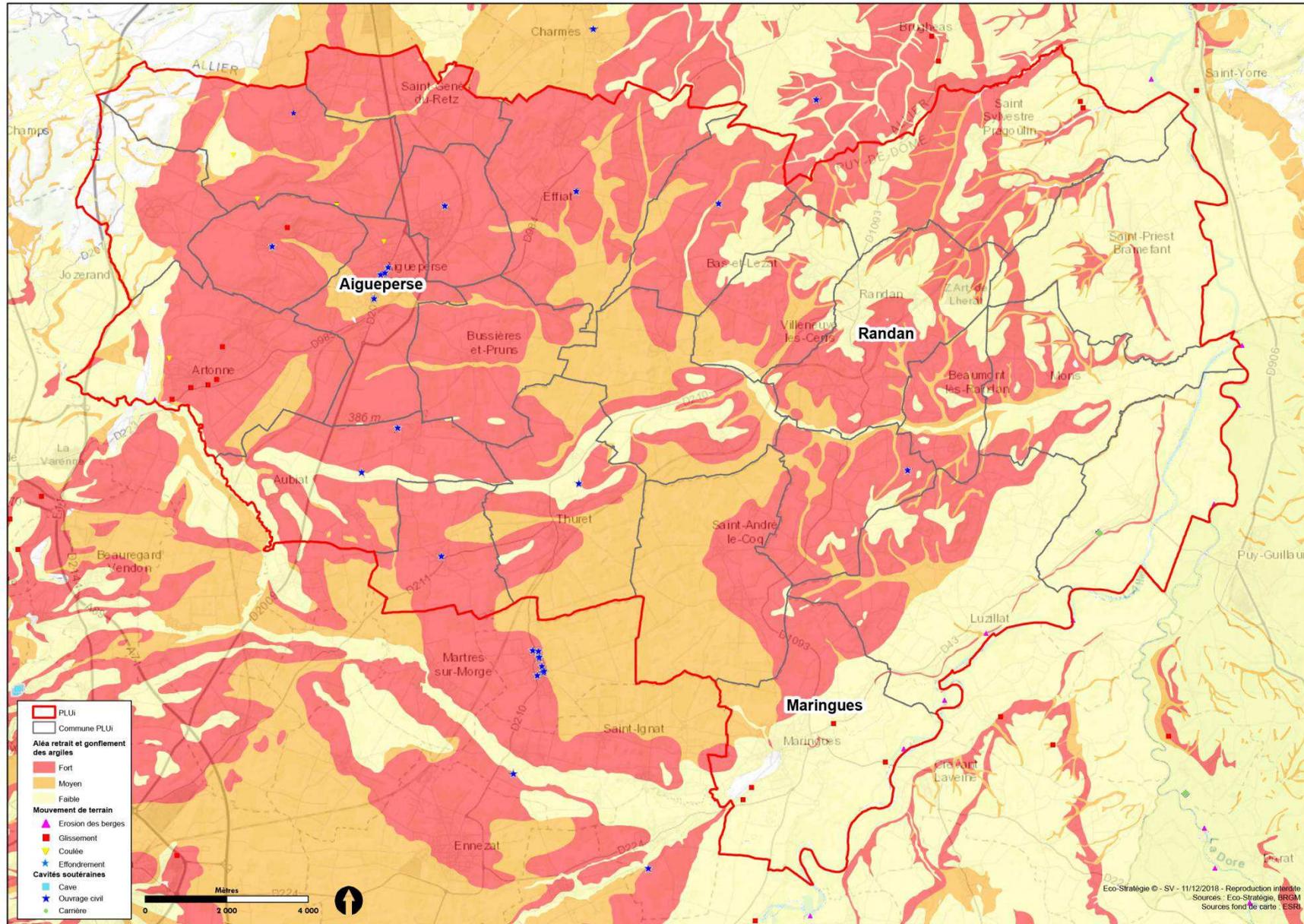


Figure 21 : Cartographie des risques de mouvement de terrain sur la

16.3 Séisme

Le territoire français fait l'objet, depuis le 1^{er} mai 2011, d'un zonage sismique défini par le Code de l'Environnement (article D. 563-8-1). Il est basé sur l'analyse de probabilité de l'aléa et se divise en 5 zones de sismicité très faible (zone 1) à fort (zone 5).

Au sein de Plaine Limagne, l'ensemble des communes est concerné par une sismicité modérée (zone 3).

Notons que les communes de Randan et d'Aigueperse ont déjà fait l'objet de séismes d'intensité supérieure ou égale à V que l'échelle de M.S.K., respectivement en 1957 et 1839. Afin de prévenir des risques sismiques, le département Puy-de-Dôme est équipé de 6 sismomètres, dont un sur la commune de Saint-Agoulin, et de 5 accéléromètres.

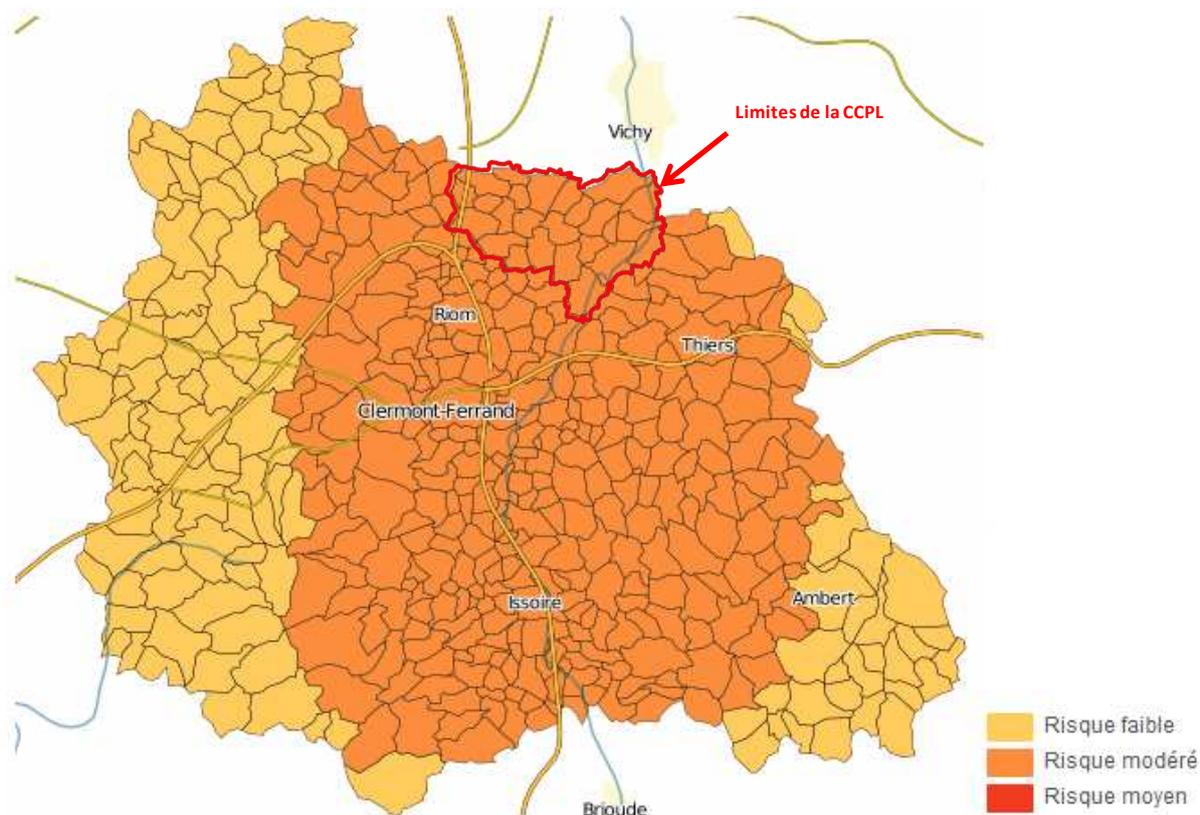


Figure 22 : Cartographie des communes concernées par le risque sismique dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)

16.4 Feu de forêt

Un feu de forêt est défini comme incendie lorsque la surface minimale de 0,5 ha d'un seul tenant est brûlée et lorsqu'une partie de la strate arbustive et/ou arborée est détruite.

Au sein de Plaine Limagne, 9 communes sont concernées par le risque de feu de forêt : Saint-André-le-Coq, Maringues, Limons, Mons, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Randan, Villeneuve-les-Cerfs et Bas-et-Lezat. Toutes ces communes se situent dans la moitié est de Plaine Limagne, et comprennent la majeure partie des surfaces boisées du territoire intercommunal.

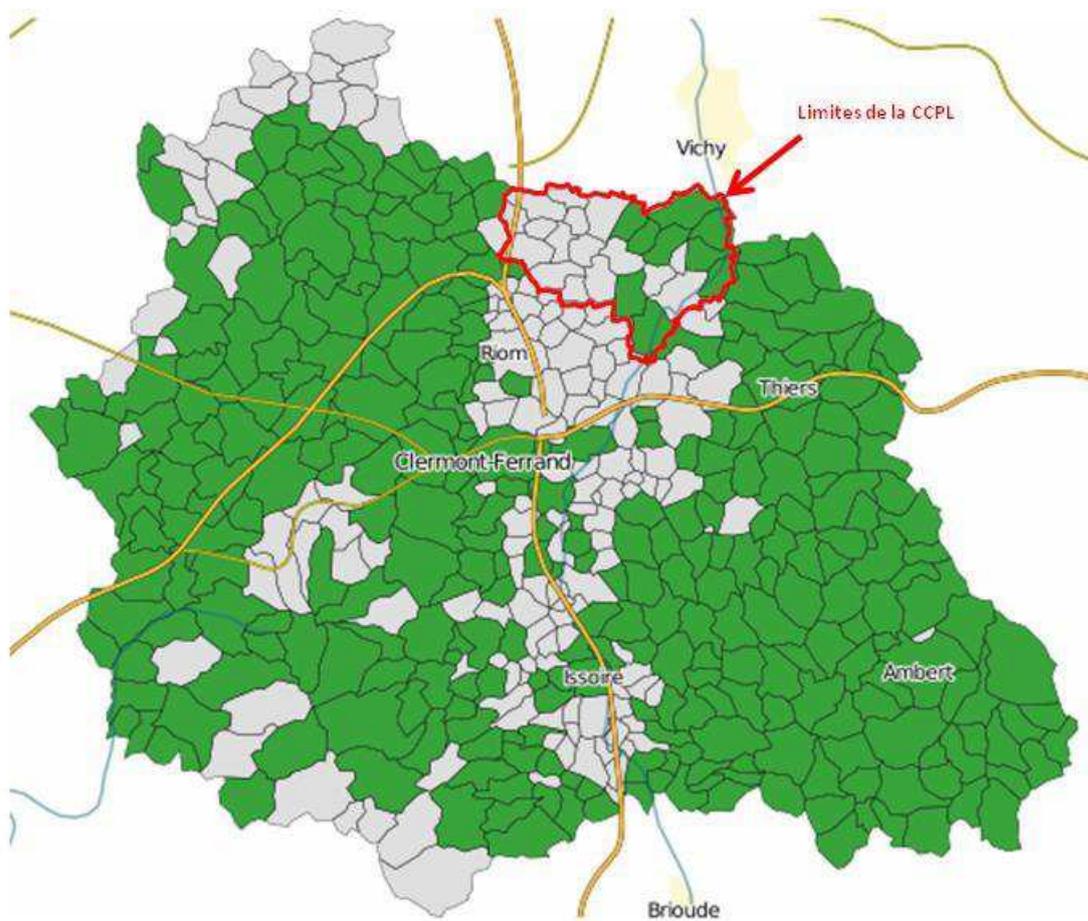


Figure 23 : Cartographie des communes concernées par le risque de feu de forêt dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)

SYNTHÈSE SUR LES RISQUES MAJEURS NATURELS

→ Le territoire est concerné par les risques d'inondation de plaine, par remontée de nappe ou par ruissellement urbain, principalement au niveau du val d'Allier. Les mouvements de terrain, notamment les retraits-gonflements d'argiles impliquent une grande partie du territoire de la CCPL. Le risque sismique est, quant à lui, modéré sur l'ensemble des communes du territoire. Enfin, le risque de feu de forêt concerne des communes situées à l'est de la CCPL, et qui comprennent, pour la plupart, une importante surface boisée.

II. Le milieu naturel

II.1. Les zones naturelles remarquables

II.1.1 Les sites réglementaires

Sources : DREAL Auvergne - Rhône-Alpes ; Commission Européenne ; Fiches FSD de l'INPN

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen.

Le réseau écologique européen Natura 2000 se compose de deux types de sites :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : elle applique les orientations de la Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 ;
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : elle applique les orientations de la Directive Habitats, faune, flore 92/43/CEE du 21 mai 1992.

Les ZPS visent à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. Elles imposent aux Etats membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou de les détenir (exception faite des espèces chassables).

Les Sites ou propositions de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC) qui deviennent ZSC par arrêtés ministériels sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive « Habitats, faune, Flore ». La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique.

Le territoire de la plaine de Limagne comprend quatre sites Natura 2000, une ZPS et trois ZSC, tous situés en bordure est de la communauté de communes. Les sites concernent principalement le val d'Allier et les milieux et/ou espèces liées au cours d'eau et ses abords, mais aussi certains secteurs de pelouses au sud-ouest du territoire.

Code du site	Type de site	Nom du site	Surface totale (en ha)	Surface sur le territoire (en ha)
FR8312013	ZPS	Val d'Allier Saint Yorre-Joze	5 650	2 616
FR8301032	ZSC	Zones alluviales de la confluence Dore-Allier	2 401	969
FR8301016	ZSC	Vallée de l'Allier sud	2 092	54
FR8301036	ZSC	Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand	235	9

- [Description de la ZPS « Val d'Allier Saint-Yorre - Joze »](#)

Description générale

Il s'agit d'un important site alluvial en Auvergne. Le val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son intérêt pour les oiseaux :

- Nidification de nombreuses espèces dont certaines sont rares (4 espèces de hérons arboricoles, très forte population de Milan noir, colonie de Sterne pierregarin, d'Oedicnème criard...) ;
- Site d'importance majeure pour la migration et l'hivernage (nombreuses espèces dont la Grande

aigrette, le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée, divers anatidés et limicoles...).

On peut noter également des espèces occasionnelles qui font parties de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (Botaurus stellaris, Luscinia svecica, Mergus albellus, Larus melanocephalus, Tetrax tetrax) ou sont des espèces migratrices (Netta rufina, Arenaria interpres, Pluvialis squatarola, Acrocephalus arundinaceus). A signaler la présence assez rare de Branca leucopsis.

Habitats – Faune - Flore

Le formulaire standard de données du site met en évidence la présence de classes d'habitat sur le site. La répartition surfacique des habitats du site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 6 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture	
Autres terres arables	82 %	4 633,0 ha
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %	282,5 ha
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %	282,5 ha
Prairies améliorées	3 %	169,9 ha
Forêts caducifoliées	2 %	113,0 ha
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %	113,0 ha
Pelouses sèches, Steppes	1 %	56,5 ha
Total	100 %	5 650 ha

N.B. : Les données sont tirées des formulaires standards de données (fiches FSD) de l'INPN

Les inventaires conduits lors de la désignation du site ont permis de lister 79 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées à l'article 4 de la Directive Oiseaux, dont la plupart sont inféodées aux milieux aquatiques et humides (Anatidés, Limicoles, Ardéidés, Rallidés, etc.).

- Description de la ZSC « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier »

Description générale

Le site est marqué par la confluence de deux rivières : l'Allier et la Dore qui évoluent quasiment en parallèle le long de cette zone de plaine. Leur jonction est le résultat de la réunion de deux bassins versants, celui de l'Allier avec celui de la Dore. Cette zone correspond à une très forte dynamique fluviale caractérisée par la formation de nombreux méandres, de boires et le dépôt de sédiments. De cette dynamique, les communautés végétales sont sans cesse remaniées.

Le site présente un nombre important d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dont certains ont une importance particulière sur le territoire. C'est le cas pour certains habitats, telles que les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur, qui représentent plus d'un tiers de la surface totale du site, les végétations de grèves annuelles liées à la dynamique fluviale importante, ainsi que les pelouses alluviales diversifiées sur ce site. Le site a également une responsabilité pour la préservation des prés salés, habitat prioritaire.

Pour les habitats d'espèces, le site a une responsabilité importante pour certaines espèces telles que les poissons migrateurs (Saumon, Alose, Lamproie marine) car il représente un lieu de transit et de reproduction. Il a également une responsabilité forte vis-à-vis des espèces de mammifères aquatiques : Castor, et Loutre surtout, le site a une grande responsabilité puisqu'il est un siège de transit sur le bassin de l'Allier.

Habitats – Faune - Flore

Le formulaire standard de données du site met en évidence la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires. Ils se répartissent comme suit :

- 6 habitats liés aux rivières et milieux humides, dont 1 prioritaire ;
- 2 habitats de pelouses sèches, dont 1 prioritaire ;
- 1 habitat de prairie ;
- 3 habitats forestiers, dont 1 prioritaire.

La répartition surfacique des habitats du site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 7 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture	
Forêts caducifoliées	30 %	720,3 ha
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	25 %	600,3 ha
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %	480,2 ha
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %	408,2 ha
Pelouses sèches, Steppes	4 %	96,0 ha
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %	48,0 ha
Dunes, Plages de sables, Machair	1 %	24,0 ha
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %	24,0 ha
Total	100 %	+/- 2 401 ha

N.B. : Les données sont tirées des formulaires standards de données (fiches FSD) de l'INPN

Les inventaires conduits sur le site ont permis de lister 21 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive « Habitats – Faune - Flore ». Ces espèces se répartissent comme suit :

- 7 mammifères, dont 2 aquatiques (Loutre d'Europe et Castor d'Europe) ;
- 6 poissons dont certains migrateurs (Lamproie marine, Saumon de l'Atlantique, Grande alose, etc) ;
- 5 insectes : l'Agrion de Mercure ;
- 1 crustacé : l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- 1 amphibien : le Sonneur à ventre jaune ;
- 1 plante : la Marsillée à quatre feuilles.

- Description de la ZSC « Vallée de l'Allier sud »

Description générale

Le site est important en tant que partie intégrante du réseau de sites du val d'Allier découpé en plusieurs tronçons. Le site possède une grande diversité de milieux due à la dynamique fluviale de l'Allier avec des plages, landes, ripisylves, pelouses, microfalaises qui se succèdent. De plus, l'Allier est un axe migratoire important pour plusieurs espèces de poissons migrateurs qui transitent et se reproduisent sur ce site.

La qualité en eau des nappes de la rivière est dépendante de la mobilité de l'Allier. Cette ressource en eau est

exploitée par les collectivités et l'agriculture.

Habitats – Faune - Flore

Le formulaire standard de données du site met en évidence la présence de 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires. Ils se répartissent comme suit :

- 5 habitats liés aux rivières et milieux humides ;
- 2 habitats de pelouses sèches, dont 1 prioritaire ;
- 1 habitat de prairie ;
- 1 habitat lié aux milieux rocheux ;
- 2 habitats forestiers, dont 1 prioritaire.

La répartition surfacique des habitats du site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 8 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture	
Forêts caducifoliées	27,9 %	583,7 ha
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	24,4 %	510,5 ha
Prairies améliorées	13,7 %	286,6 ha
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12,5 %	261,5 ha
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8,4 %	175,7 ha
Pelouses sèches, Steppes	5 %	104,6 ha
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2,8 %	58,6 ha
Dunes, Plages de sables, Machair	2,7 %	56,5 ha
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1,5 %	31,4 ha
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0,9 %	18,8 ha
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0,2 %	4,2 ha
Total	100 %	+/- 2 092 ha

N.B. : Les données sont tirées des formulaires standards de données (fiches FSD) de l'INPN

Les inventaires conduits sur le site ont permis de lister 14 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive « Habitats – Faune - Flore ». Ces espèces se répartissent comme suit :

- 3 mammifères, dont 2 aquatiques (Loutre d'Europe et Castor d'Europe) ;
- 3 poissons migrateurs : Lamproie marine, Saumon de l'Atlantique, Grande alose ;
- 5 insectes (dont l'Agrion de Mercure);
- 1 amphibien : le Triton crêté ;
- 1 reptile : la Cistude d'Europe ;
- 1 plante : la Marsillée à quatre feuilles.

- Description de la ZSC « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand »

Le site concerne essentiellement des milieux menacés par les activités agricoles et humaines (urbanisation et cultures intensives). Ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour des habitats naturels relictuels (pelouses sèches et forêts alluviales).

Il est concerné par 6 habitats d'intérêt européen, représentant au minimum 31 % de la surface totale du site. Il s'agit avant tout d'habitats ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche) et de milieux forestiers (forêts alluviales à aulnes et frênes, chênaies-charmaies). Le site est par ailleurs concerné par 5 espèces d'intérêt communautaire dont la Loutre et la Lamproie de Planer sur la rivière Morge. Le Lucarne cerf-volant est également présent dans plusieurs espaces forestiers. La Laineuse du prunellier est l'espèce la plus fréquente et la plus remarquable de ce site Natura 2000.

Habitats – Faune - Flore

Le formulaire standard de données du site met en évidence la présence de 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires. Ils se répartissent comme suit :

- 2 habitats liés aux milieux humides, dont 1 prioritaire ;
- 1 habitat de pelouses sèches ;
- 1 habitat de prairie ;
- 2 habitats forestiers, dont 1 prioritaire.

La répartition surfacique des habitats du site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 9 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture	
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	38 %	89,3 ha
Forêts caducifoliées	31 %	72,9 ha
Pelouses sèches, Steppes	19 %	44,7 ha
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6 %	14,1 ha
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %	11,8 ha
Forêts de résineux	1 %	0,24 ha
Total	100 %	+/- 235 ha

N.B. : Les données sont tirées des formulaires standards de données (fiches FSD) de l'INPN

Les inventaires conduits sur le site ont permis de lister 5 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive « Habitats – Faune - Flore ». Ces espèces se répartissent comme suit :

- 2 mammifères : dont 1 aquatique (Loutre d'Europe) ;
- 2 insectes (dont la Laineuse du Chêne) ;
- 1 poisson : la Lamproie de Planer.

II2 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Les APPB s'appliquent sur des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des habitats et des espèces faunistiques et floristiques à forte valeur patrimoniale et protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement. L'instauration d'un tel statut sur un site a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées en fixant des mesures de conservation.

Plaine Limagne n'est concernée par aucun arrêté de protection de biotope. Néanmoins, un APPB est présent en marge, à l'est du territoire étudié et concerne la rivière Allier (FR3800783). Créé le 26 mai 2011, il vise avant tout à protéger la faune et la flore des activités humaines et de toute pollution.

II2. Les sites naturels d'inventaires patrimoniaux

II2.1 Les Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les différents inventaires du patrimoine naturel permettent de mettre en évidence les espaces écologiquement riches, présentant un intérêt régional voire national. Des inventaires ont été menés pour délimiter les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de la communauté de communes comprend 12 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II, concernant principalement les cours d'eau, les boisements et quelques zones de culture.

Tableau 10 – ZNIEFF présentes sur le territoire de Plaine Limagne

Nom du site (code)	Surface totale (en ha)	Surface sur le territoire (en ha)	Communes concernées	Nb d'habitats ou d'espèces déterminantes
ZNIEFF de type I				
Bec de Dore (830000174)	772	607	Mons, Limons	Habitats : 10 Flore : 8 Faune : 23
Val Allier du pont de Joze au pont de Crevant (830000175)	596	163	Maringues	Habitats : 4 Flore : 7 Faune : 32
Val Allier du pont de Crevant au pont de Limons (830000176)	744	438	Limons, Luzillat, Maringues	Habitats : 31 Flore : 6 Faune : 20
Forêt de Randan (830005673)	2713	2618	Bas-et-Lezat, Saint-Priest-Bramefant, Mons, Villeneuve-les-Cerfs, Beaumont-lès-Randan,	Habitats : 1 Flore : 5 Faune : 10

			Saint-Sylvestre-Pragoulin, Randan	
Zone alluviale de Saint-Priest- Bramefant (830020034)	391	85	Saint-Priest-Bramefant, Mons	Habitats : 4 Flore : 13 Faune : 13
Le Grand Puy et le Mont Chassaing (830020120)	256	256	Sain-Denis-Combarnazat	Habitats : 1 Flore : 2 Faune : 1
La Grande Fontaine (830020128)	2	2	Sardon	Habitats : 6 Flore : 1
Biozat (830020380)	320	66	Effiat	Habitats : 5 Faune : 10
Val d'Allier entre Vichy et Mariol (830020416)	872	195	Saint-Priest-Bramefant, Saint- Sylvestre-Pragoulin	Habitats : 4 Flore : 5 Faune : 14
Forêt de Montpensier et Bois Saint-Géat (830020422)	1901	333	Bas-et-Lezat, Effiat	Habitats : 8 Flore : 4 Faune : 8
Vallée de la Morge (830020425)	1698	351	Artonne, Luzillat, Maringues, Aubiat	Habitats : 1 Flore : 9 Faune : 9
Environs de Thuret (830020529)	705	320	Sardon, Thuret	Faune : 4
ZNIEFF de type II				
Lit majeur de l'Allier moyen (830007463)	34934	3136	Maringues, Luzillat, Saint- Sylvestre-Pragoulin, Limons, Mons, Saint-Priest-Bramefant	Habitats : 17 Flore : 59 Faune : 114

N.B. : Les données sont tirées des formulaires standards de données (fiches FSD) de l'INPN

122 Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

De la même manière que les ZNIEFF, les ZICO correspondent à une portion de territoire présentant un intérêt pour la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux.

Le territoire de la Plaine Limagne est concerné par la ZICO « Val d'Allier : Saint-Yorre – Joze », située dans sa partie est. La ZICO occupe une superficie de 5523 ha dont 2442,5 ha sont présents sur le territoire de Plaine Limagne, le long de l'Allier.

- Description de la ZICO « Val d'Allier : Saint-Yorre – Joze »

Cette ZICO s'inscrit dans une grande variété de milieux : bras morts, grèves, pelouses, prairies humides, landes, grandes cultures, bocage et zones boisées. Cette grande diversité est directement corrélée à l'existence d'une dynamique qui permet un renouvellement constant : communication avec la rivière pendant les crues, inondations régulières, etc. qui détermine dans une large mesure la diversité de l'avifaune présente. Aussi, le val d'Allier voit notamment se reproduire plusieurs espèces de Hérons arboricoles, une forte population de Milans noirs, l'Édicnème criard, le Guêpier d'Europe, l'Hirondelle de rivage, etc. En migration et en hivernage, le site

accueille de nombreuses espèces dont le Balbuzard pêcheur, le Faucon émerillon, la Grue cendrée ainsi que divers anatidés et limicoles.

L'enjeu de conservation du site correspond à un maintien de la dynamique fluviale qui alimente périodiquement les bras morts et permet l'expression de la diversité des milieux.

I3. Les sites gérés

Sources : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ; Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne

I3.1 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques ou paysagères. Le département de l'Ardèche a défini 16 sites en ENS pour une couverture d'environ 45 % du département. Les ENS restent des périmètres de travail et d'observation, sur lesquels il ne s'applique pas de réglementation particulière.

Le département du Puy-de-Dôme comptabilise 26 ENS, dont 3 sur le territoire intercommunal de Plaine Limagne:

- o Le Bec de Dore (349 ha - communes de Limons et Mons) : situé à la confluence de la Dore et de l'Allier, il contient une importante diversité faunistique et floristique, dont plusieurs espèces rares ou protégées ;
- o Le val d'Allier de Joze à Maringues (854 ha - communes de Maringues et Luzillat) : longeant l'Allier sur 14 km, ce tronçon est marqué par de nombreux méandres et une dynamique fluviale peu altérée ;
- o Le val de Morge (137 ha - commune d'Artonne) : il correspond à une partie de la vallée de la Morge, jouissant d'une excellente biodiversité, et dont les milieux doivent être préservés des activités agricoles et humaines.

- Description de l'ENS « Le Bec de Dore »

Le Bec de Dore, ou la confluence des rivières Dore et Allier, est à la limite entre les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Le site s'étend sur une superficie de 84 ha. Le Bec de Dore, et plus largement l'axe Allier, est considéré comme un corridor « refuge » ou « trame verte et bleue » par lequel transitent une flore et une faune remarquables. Ainsi, malgré sa taille réduite, ses caractéristiques en termes de variété et de qualité d'habitats lui confèrent une valeur écologique très intéressante.

Aujourd'hui, sa richesse naturelle est préservée en raison de la faible activité humaine due à son enclavement et au risque d'inondation. Aussi le site ne se prête guère à l'accueil du public.

Sa richesse naturelle provient notamment de la forte dynamique fluviale de la rivière Allier. En effet, ces rivières, encore « sauvages », façonnent les milieux naturels au gré des crues et régénèrent les milieux pionniers (plages remodelées, berges mises à nues...), alimentent les « boires » (bras de rivière en retrait du lit principal), les mares et les prairies humides...

Aussi, le site accueille notamment :

- o 149 oiseaux dont 32 nicheurs (surtout des espèces affiliées aux milieux humides : Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron cendré, etc. ; mais aussi le Milan noir, Lorient d'Europe, Hironnelle de rivage, etc.) ;
- o 42 libellules, 24 orthoptères, 317 coléoptères, 54 papillons diurnes ;
- o 25 mammifères (dont la Loutre d'Europe et le Castor) ;
- o 315 espèces végétales (dont des espèces rares comme le Pigamon jaune, la Renoncule des marais, la Laïche maigre et la Laïche des rives).

L'objectif principal, fixé par le plan de gestion du site, consiste à la préservation des milieux naturels. A noter que le Bec de Dore accueille des puits de captages : la préservation de la biodiversité participe également à la protection de la ressource en eau.

- **Description de l'ENS « Le Val de Morge »**

Ce site s'étend sur une superficie de 157 ha dont 17 ha environ sous maîtrise publique. La Morge prend sa source à Manzat et traverse la plaine de Limagne. Elle rencontre des enrochements, des plantations de peupliers, des plantes invasives, des pressions agricoles et urbaines.

Sur le périmètre labellisé ENS, la rivière dispose encore d'une belle forêt alluviale qu'il faut préserver. Le passage de la rivière dans le horst de St-Myon ajoute des éléments originaux : les sources salées et les affleurements de migmatite.

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire comme les forêts alluviales, les prairies de fauche et les pelouses sèches sont présents sur le site.

Il abrite une faune et flore inhérents aux forêts alluviales et escarpements rocheux :

- 66 espèces d'oiseaux dont 6 nicheurs remarquables : Faucon hobereau, Grand-duc d'Europe, Huppe fasciée, Martin pêcheur, Milan noir et Pie grièche écorcheur ;
- 28 espèces de papillons dont le Mélitée du Plantain, le Moro-sphinx et l'Argus bleu ;
- En bord de rivière : la Loutre et la Lamproie de planer dans les eaux de la Morge ;
- Notons également la présence du Lucarne cerf-volant, coléoptère d'intérêt communautaire ;
- Concernant la flore, environ 160 espèces recensées donc la Gagée jaune (protégée au niveau national), le Miroba nain, l'Orme lisse, le Séséli verdâtre, le Spéculaire hybride et la Vesce de Narbonne (inscrit sur la liste rouge régionale).

Les objectifs de gestion, fixés par le plan de gestion rédigé par le CEN Auvergne, sont les suivants :

- Restaurer la fonctionnalité de la rivière et des milieux associés ;
- Conserver la diversité et la qualité des habitats ;
- Améliorer la qualité paysagère du site ;
- Améliorer la connaissance du site ;
- Valoriser le petit patrimoine et le patrimoine lié à l'eau.

- **Description de l'ENS « Le Val d'Allier de Joze à Maringues »**

À une quinzaine de kilomètres en amont de l'ENS du Bec de Dore, le val d'Allier de Joze à Maringues s'étend sur environ 3 ha et représente l'un des plus intéressants secteurs du Puy-de-Dôme en matière de dynamique fluviale et de milieux naturels. Le site, et plus largement l'axe Allier, est considéré comme un corridor « refuge » ou « trame verte et bleue » par lesquelles transitent une flore et une faune remarquables.

La dynamique fluviale s'y exprime, l'Allier méandre, érode ses berges, régénérant ainsi les milieux naturels. Les processus d'érosion, de transport et de dépôt des sédiments sont à l'origine de la création de milieux spécifiques à ces rivières et donc de la présence d'espèces caractéristiques de ces habitats naturels. La bande active soumise à cette dynamique a développé une mosaïque complexe et diversifiée de milieux naturels où la forêt à bois tendre est prédominante.

Les principaux habitats naturels remarquables (d'intérêt communautaire) sont :

- Les lacs eutrophes naturels (communautés à Lentilles d'eau) ;
- La végétation annuelle des rives exondées (communautés pionnières des vases humides) ;
- Les pelouses pionnières sur dômes rocheux (pelouse à sedum) ;

- La forêt alluviale résiduelle (saulaie à *Salix alba*) ;
- La forêt mixte des grands fleuves (chenaie alluviale à *Quercus robur*).

Les principales espèces remarquables sont :

- Pulicaire vulgaire, Souchet de Micheli, Orme lisse...
- Saumon atlantique, Brochet, Grande alose, Lamproie marine...
- Loutre d'Europe, Castor d'Europe
- Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées...
- Martin-pêcheur d'Europe, Bihoreau gris, Hirondelles des rivages, Sterne pierregarin
- Agrion mignon, agrion nain, Grand cuivré des marais...

Actuellement le Département possède à peine 3 ha dans ce vaste périmètre, aussi les actions qui sont actuellement menées sur le site sont réalisées dans le cadre du Plan Loire ou de Natura 2000 par le CEN auvergne ou la LPO. Le Département assure l'acquisition de terrain en attendant de posséder un territoire permettant une gestion au titre des ENS.

L'objectif principal de conservation du site réside dans la préservation de sa dynamique fluviale.

I32 Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne

Les CEN ont pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leurs qualités paysagère ou géologique. Leurs priorités d'intervention portent sur la préservation des sites les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides les plus remarquables (mares, étangs, tourbières, prairies, etc.), ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares.

Leurs axes de travail sont les suivants :

- La connaissance des espèces et des milieux ;
- La préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage ;
- La gestion ;
- L'ouverture au public, l'information et l'animation.

Le CEN Auvergne gère, entièrement ou en partie, plusieurs espaces naturels reconnus pour leur intérêt écologique, paysager ou patrimonial. Le CEN a alors pour but de maintenir, de préserver et de valoriser (par de la sensibilisation) l'ensemble de ces sites.

Dans le département du Puy-de-Dôme, 47 sites du CEN Auvergne sont recensés, dont 2 sont présents sur le territoire intercommunal :

- o Le Val de Morge (3 ha – commune d'Artonne), dont la description a été faite précédemment ;
- o Le Coteau du puy Saint-Jean (3 ha – commune d'Artonne), un site surplombant le village d'Artonne, marqué par les plantations de vergers et de vignes.

- **Description du site du CEN « Val de Morge »**

Coupés par la Morge, les villages d'Artonne et de Saint-Myon accueillent le public autour de leur pittoresque petite vallée, dont quelques ruines de moulins révèlent une activité ancienne et abondante. Un sentier balisé au départ de la place de l'Oche à Saint-Myon, permet d'aborder la Morge aux abords des deux villages.

Le CEN Auvergne recense notamment sur le site : le Lucane cerf-volant, le Cincle plongeur et la Loutre d'Europe ainsi que l'Orme lisse, la Gagée jaune, l'Anémone sylvie et le Mibora nain.

Concernant les actions menées, en accord avec le Sivom Val de Morge, le CEN Auvergne a par exemple remplacé une ancienne peupleraie par la plantation d'arbres de forêts alluviales (*Chêne pédonculé, Frêne élevé...*). Le CEN Auvergne organise régulièrement des animations ou des chantiers bénévoles.

- **Description du site du CEN « Coteau du puy Saint-Jean »**

Considéré comme un des lieux habités les plus anciens de la région, Artonne occupe une situation agréable et abritée aux confins de la Limagne et des Combrailles. Héritière d'un riche passé agricole, le coteau du puy Saint-Jean retrace ces activités autour des vergers et de la vigne. Superbe panorama sur les enceintes du village, véritable cité de caractère, ainsi que sur la chaîne des Puy.

Le CEN Auvergne recense notamment sur le site de 3 ha : le Rougeque à front blanc, la Caille des blés, le Faucon crécerelle, le Triton palmé ainsi que l'Arume d'Italie et le Cormier néflier.

Le CEN Auvergne, en accord avec la commune, a réhabilité cette parcelle fortement dégradée en replantant de nombreux arbres (haie, arbres fruitiers, bois), en restaurant une mare et un puits, en posant des nichoirs. Une plaquette, un balisage et l'étiquetage des éléments remarquables ont aussi été réalisés pour faire découvrir en toute autonomie aux petits et grands ce site. Une fauche retardée est pratiquée pour favoriser la floraison des étendues herbeuses favorables aux abeilles et aux papillons. Des animations "verger" sont organisées régulièrement. Enfin, un test d'éco-vigne est en cours sur une partie du site.

I4. Les sites contractuels

I4.1 Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les PNR constituent un cadre d'actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages, du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Les PNR visent principalement à protéger le patrimoine naturel et culturel riche et menacé, à participer à l'aménagement et au développement économique, social et culturel du territoire et à contribuer à des programmes de recherche.

Aucun parc naturel régional n'est présent dans le territoire de la communauté de communes.

Néanmoins, notons la présence de deux PNR à proximité de la communauté de communes :

Le PNR Livradois-Forez (FR8000019), qui jouxte la plaine de Limagne à l'est. Créé en 1986, il couvre une superficie de 282 950 ha et s'étend sur trois départements (Puy-de-Dôme, Loire et Haute-Loire) ;

Le PNR des Volcans d'Auvergne (FR8000028), à environ 3,5 km à l'ouest du territoire intercommunal. Il fut créé en 1977 et s'étend sur près de 388 953 ha sur deux départements (Puy-de-Dôme et Cantal).

I4.2 Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) et Réserves Biologiques

- **Les RNN et RNR**

Les réserves naturelles sont des outils de protection d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la biodiversité à l'échelle du territoire national ou régional.

Aucune RNN ou RNR n'est présente sur le territoire de Plaine Limagne.

- **Les Réserves Biologiques**

Le statut de réserve biologique est un outil de protection propre aux forêts publiques, visant à protéger leur patrimoine naturel remarquable : sauvegarde des milieux, de la faune, de la flore ou de toute autre ressource naturelle.

Seules les forêts relevant du régime forestier (forêts domaniales et forêts de collectivités), et gérées à ce titre par l'Office National des Forêts (ONF), peuvent bénéficier de ce statut.

Il existe deux types de réserves biologiques : les Réserves Biologique Intégrales (RBI), dans lesquelles les exploitations forestières et les travaux sont exclus ; et les Réserves Biologiques Dirigées (RBD), dans lesquelles les interventions sylvicoles ou les travaux spécifiques sont orientés uniquement dans un but de conservation des habitats et des espèces ayant motivé la création de la réserve.

Aucune RBI ou RBD n'est présente sur le territoire de Plaine Limagne.

I4.3 L'inventaire des zones humides

Sources : Inventaire Départementale des zones humides dans le Puy-de-Dôme, données disponibles sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le 12/03/2019

D'après le Code de l'environnement (L.211-1), les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire » et dont « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Néanmoins, depuis février 2017 (décision du Conseil d'Etat), la caractérisation d'une zone humide se définit par la présence d'une végétation hygrophile et d'un sol hydromorphe (et non l'un ou l'autre des critères comme c'était le cas auparavant).

L'inventaire réalisé à l'échelle du département du Puy-de-Dôme dénombre près de 3 050 zones humides, mais certains secteurs du département semblent avoir fait l'objet d'inventaires peu exhaustifs. C'est le cas du territoire de la plaine de Limagne, sur lequel seulement trois zones humides sont recensées parmi les 25 communes.

La première zone humide se trouve en partie sur la commune de Luzillat, et s'apparente à un milieu tourbeux d'environ 44 ha. La seconde est à cheval entre les communes de Vensat et Saint-Genès-du-Retz et s'étend sur 27,5 ha, mais la nature de la zone humide n'est pas précisée. La troisième est un milieu tourbeux de 3,8 ha présent sur la commune de Maringues.

SYNTHÈSE SUR LES ESPACES REMARQUABLES :

Le territoire de la CCPL abrite :

- 4 sites Natura 2000 :
 - ZPS (FR8312013) « Val d'Allier Saint Yorre-Joze » ;
 - ZSC (FR8301032) « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » ;
 - ZSC (FR8301016) « Vallée de l'Allier sud » ;
 - ZSC (FR8301036) « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand).
- 12 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II ;
- 1 ZICO « Val d'Allier : Saint-Yorre – Joze » ;
- 3 ENS : « Le Bec de dore », « Val de Morge » et « Le Val d'Allier de Joze à Maringues » ;
- 2 sites du CEN Auvergne : « Val de Morge » et « Coteau du puy Saint-Jean » ;

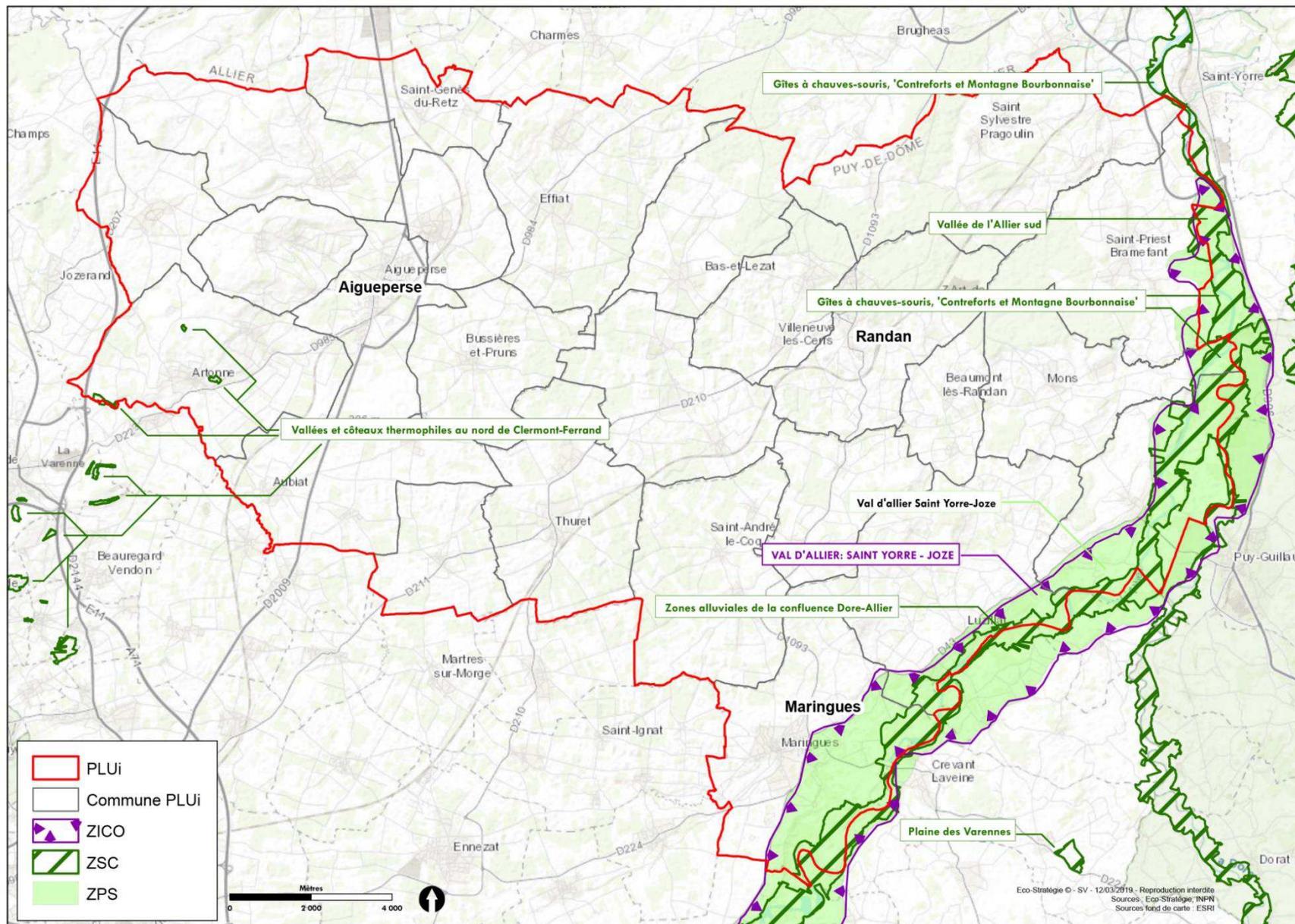


Figure 24 – Réseau écologique Natura 2000 et ZICO sur le territoire de Plaine Limagne

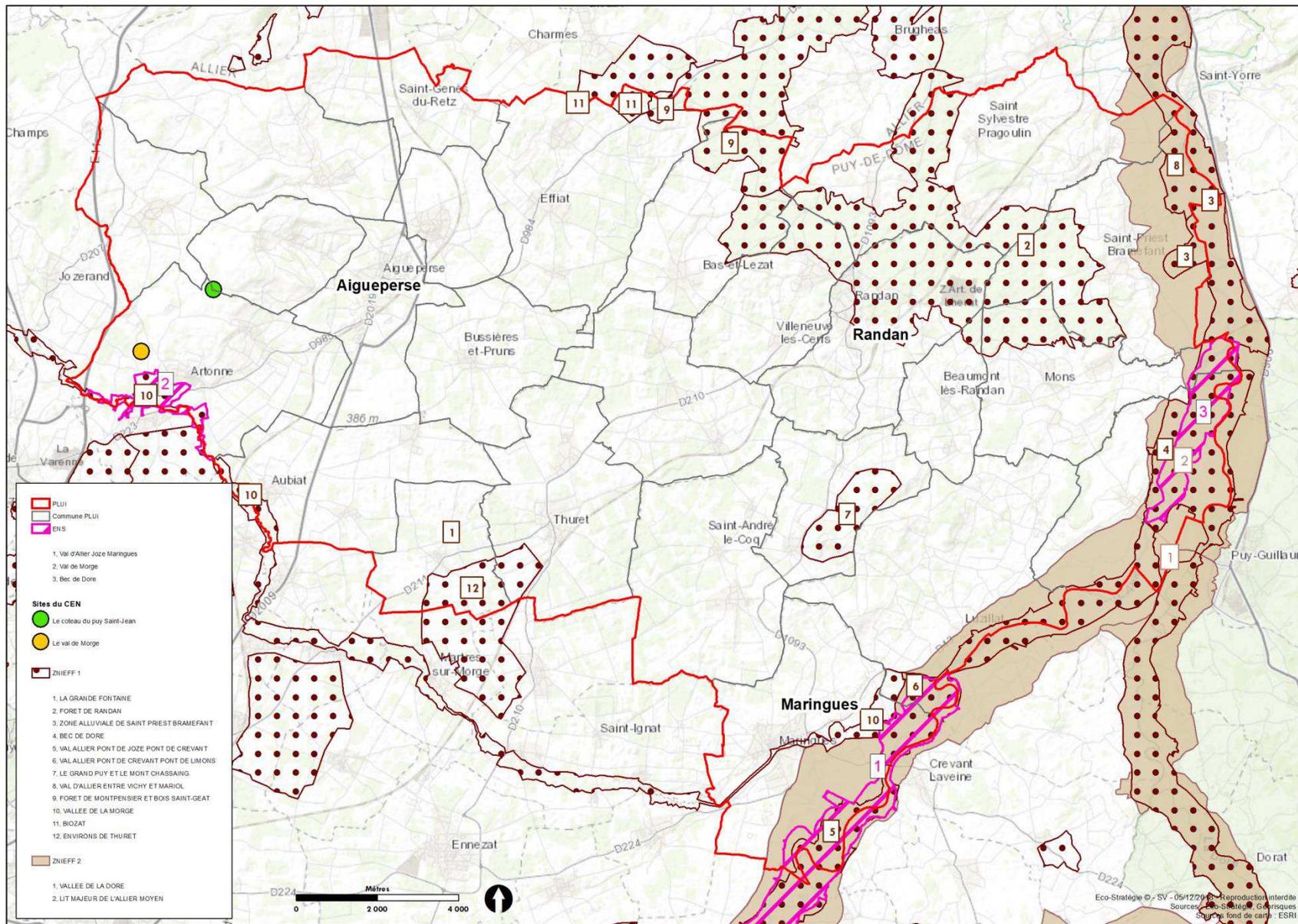


Figure 25 – Réseau écologique ZNIEFF, sites du CEN et ENS sur le territoire de Plaine Limagne

I5. Les grands ensembles écologiques du territoire

Source : Investigations de terrain des 25/26 septembre 2018 et des 24/25 octobre 2018 ; Données OSCOM, DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, 2016

Selon la base de données de l'Occupation du Sol à l'échelle Communale (OSCOM) de la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes publiée en 2016 (cf. Figure 27 – Répartition de l'occupation du sol sur le territoire de), l'occupation du sol se compose de 5 grands types d'ensembles écologiques : les milieux boisés, les milieux semi-ouverts à ouverts, les milieux aquatiques et humides, les autres milieux et enfin les milieux anthropisés.

Le territoire de Plaine Limagne est majoritairement occupé par des milieux agricoles dont notamment des cultures annuelles sur plus de 55 % de la superficie du territoire.

La cartographie de l'occupation du sol est présentée en Figure 28 – Occupation du sol sur le territoire de la Plaine Limagne (source : OSCOM, 2016)

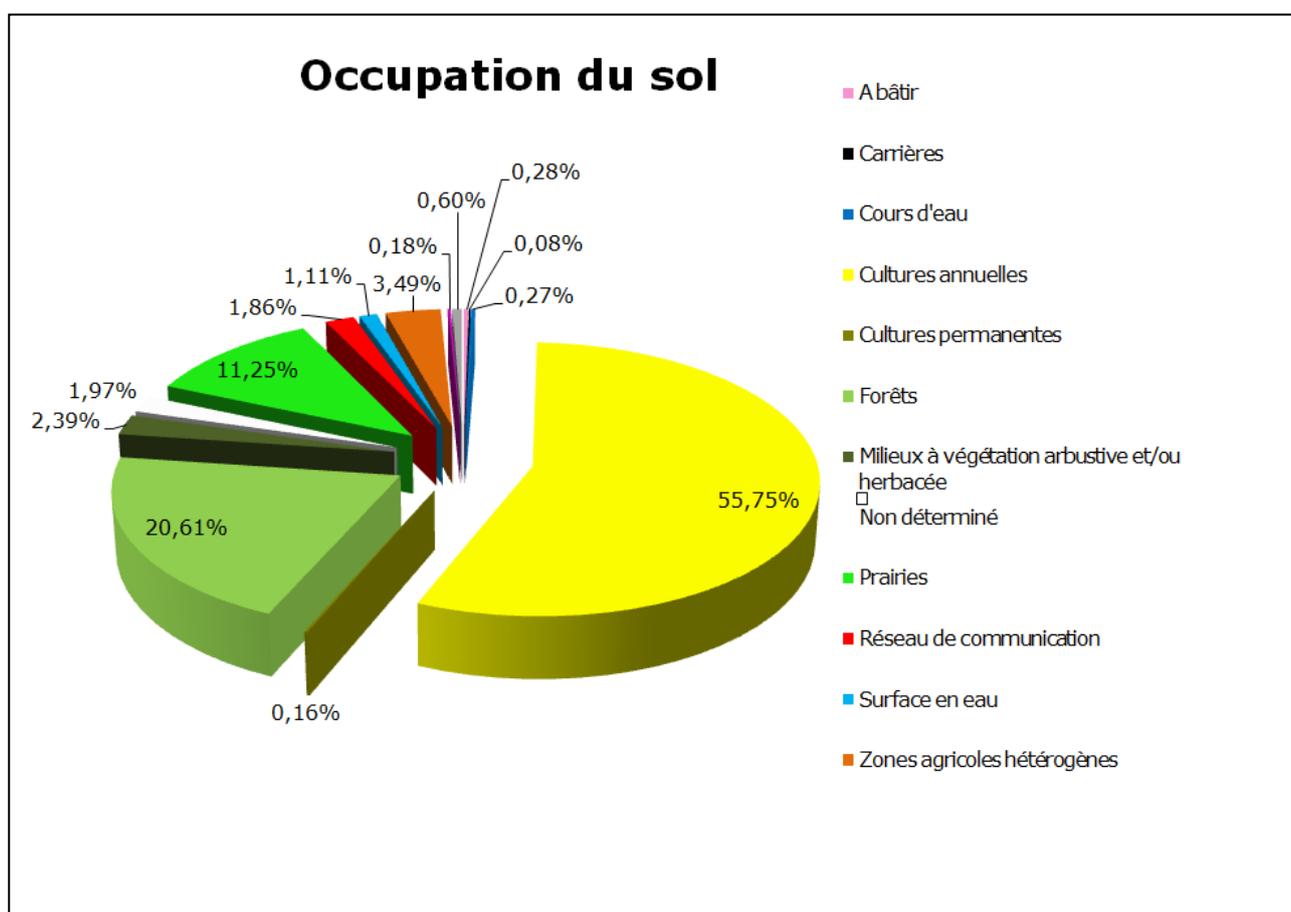


Figure 27 – Répartition de l'occupation du sol sur le territoire de Plaine Limagne (source : OSCOM, 2016)

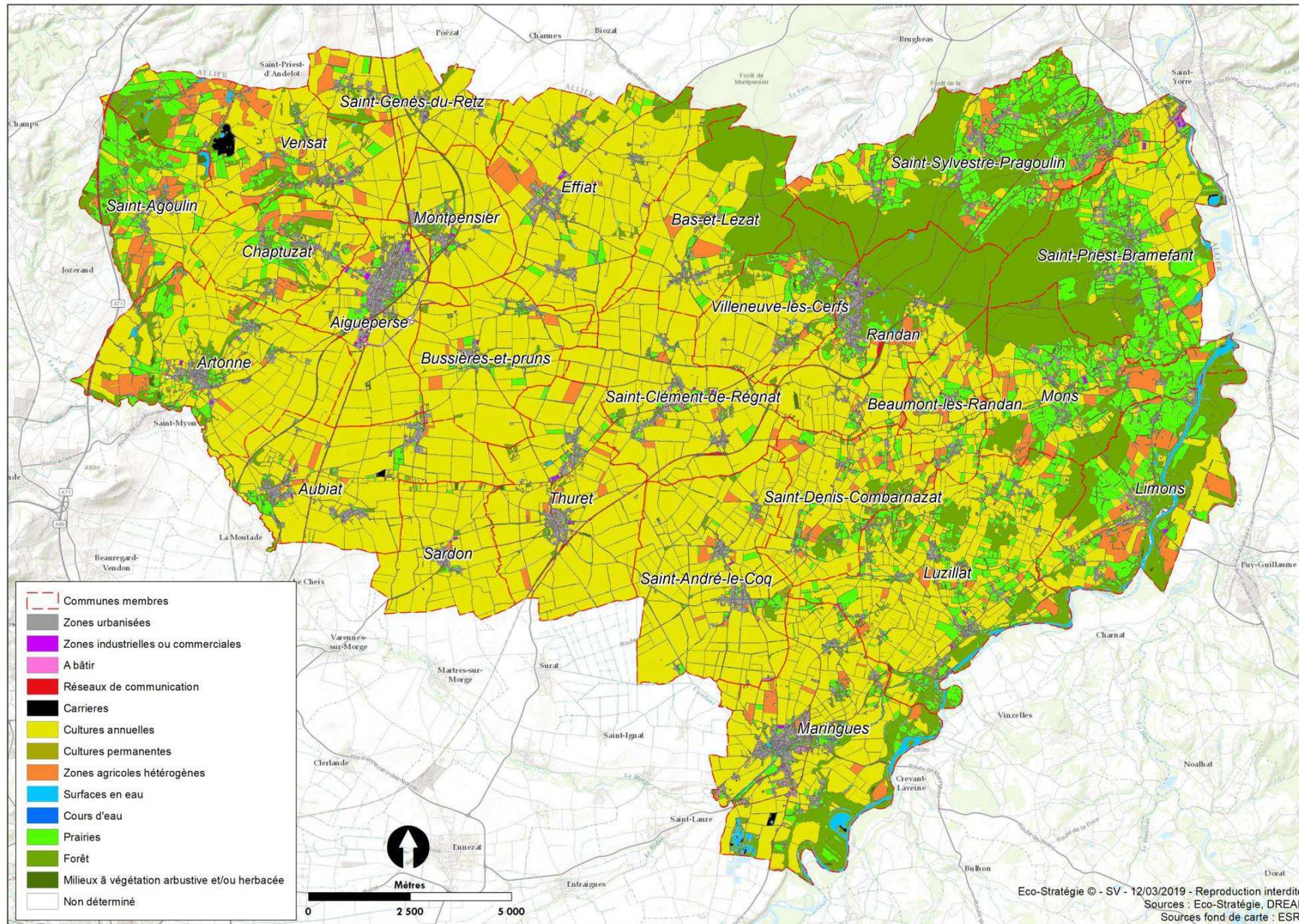


Figure 28 – Occupation du sol sur le territoire de la Plaine Limagne (source : OSCOM, 2016)
page 194 / 309

15.1 Les milieux boisés

Les grands espaces boisés sont relativement peu nombreux sur le territoire intercommunal. Le principal massif boisé se situe au nord-est du territoire, à cheval sur sept communes. Les autres boisements ou espaces boisés sont ponctuels et sont principalement situés aux extrémités est ou ouest du territoire. Ils sont alors séparés par de vastes milieux ouverts de type bocage ou culture céréalière.

- Les boisements de type chênaie-charmaie

Description : ce type de boisement se caractérise par la dominance du Chêne sessile (*Quercus petraea*) au niveau de la strate arborée, et du Charme (*Carpinus betulus*) au niveau de la strate arbustive. Le sous-bois comprend également plusieurs espèces accompagnatrices, comme le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) voire même du Sapin pectiné (*Abies alba*). La strate herbacée est plutôt pauvre, avec une dominance des ronces (*Rubus* sp.).

Répartition : la chênaie-charmaie est surtout présente au nord-est du territoire, et compose la majeure partie du bois de Randan et des boisements annexes (bois Saint-Géat, forêt de la Boucharde, bois des Prunes, bois Gros, etc.).

Biodiversité et enjeux : ce type de milieu présente surtout un intérêt pour l'avifaune nicheuse du cortège boisé, avec des espèces patrimoniales comme le Pic noir (*Dryocopus martius*) ou le Pic mar (*Dendrocopos medius*). Il constitue également un milieu de refuge ou de reproduction pour certaines espèces de mammifères (Ecureuil roux : plusieurs individus aperçus lors des prospections) et d'amphibiens (Sonneur à ventre jaune : données bibliographiques). De plus, la présence de vieux arbres sénescents ou à cavités est favorable à la présence de chiroptères à gîtes arboricoles (Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées). L'enjeu local de cet habitat est évalué comme faible à modéré.



Photographie 1: Boisement de type chênaie-charmaie sur les communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin (à gauche) et de Bas-et-Lezat (à droite)

- Les boisements de type frênaie-chênaie

Description : ce type de boisement se caractérise par la présence en strate arborée du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Frêne (*Fraxinus excelsior*). La sous-strate comprend des espèces telles que le Charme ou le Noisetier. La strate herbacée se compose généralement d'espèces affectionnant les milieux ombragés et frais, comme le Primevère élevée (*Primula elatior*) ou l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*).

Répartition : la frênaie-chênaie est présente ponctuellement sur le territoire, notamment au nord-est et à l'extrémité est, sur des sols plus ou moins humides.

Biodiversité et enjeux : ce type de boisement présente les mêmes intérêts écologiques que la chênaie-charmaie décrite précédemment, d'où un enjeu faible à modéré.



Photographie 2 : Boisement de type frênaie-chênaie sur les communes d'Artonne (à gauche) et de Saint-Sylvestre-Pragoulin (à droite)

- Les boisements de Robinier faux-acacia

Description : ce type de boisement spontané ou planté est dominé par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La diversité floristique est faible, même si quelques espèces arborées ou arbustives sont accompagnatrices comme le Chêne (*Quercus* sp.) ou le Peuplier noir (*Populus nigra*).

Répartition : le boisement de Robinier est présent sur des milieux généralement perturbés, très localement sur l'ensemble du territoire. Il se retrouve principalement en bordure de route ou de voie ferrée, ou encore en ripisylve de plusieurs cours d'eau.

Biodiversité et enjeux : ce type de boisement présente un intérêt écologique très limité, tant d'un point de vue faunistique que floristique, d'où un enjeu faible.



Photographie 3 : Boisement de Robinier en bordure de voie ferrée à Saint-Sylvestre-Pragoulin

- Les plantations de feuillus

Description : les principales plantations du territoire concernent le Peuplier noir, majoritairement à des fins sylvicoles. D'autres essences, comme le Frêne, le Tilleul ou le Noyer, sont utilisées pour des plantations ponctuelles. Les strates arbustive et herbacée sont généralement peu développées et faiblement diversifiées au sein de ces plantations.

Répartition : les peupleraies plantées sont présentes sur plusieurs communes du territoire (Maringues, Sardon, Saint-Priest-Bramefant), surtout à proximité de cours d'eau ou de plans d'eau. Les autres types de plantations sont très localisés, en bordure de route ou dans des milieux agricoles.

Biodiversité et enjeux : les plantations en présence se composent essentiellement de jeunes arbres (de faible diamètre), dont l'intérêt écologique est limité. L'enjeu inféodé à ce type d'habitat est donc évalué comme faible.



Photographie 4 : Plantation de frêne à Thuret (à gauche) et de peuplier noir à Luzillat (à droite)

- Les boisements mixtes

Description : il s'agit de boisements de feuillus mélangées à des essences de résineux. La strate arborée est dominée par le Chêne sessile, auquel se joignent plusieurs conifères selon les localisations : le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Sapin pectiné ou l'Epicéa commun (*Picea abies*).

Répartition : les boisements mixtes sont surtout présents au nord-est du territoire, dans le secteur dominé par les massifs boisés. Cependant, leur présence est très localisée dans ce secteur.

Biodiversité et enjeu : le mélange des essences de feuillus et de résineux permet d'accueillir des espèces, notamment d'oiseaux, affectionnant les deux types de boisements. Néanmoins, l'intérêt de l'habitat d'un point de vue écologique reste faible, d'où un enjeu faible.



Photographie 5 : Boisement mixte sur les communes de Randon (à gauche) et d'Effiat (à droite)

- Les boisements de résineux

Description : les boisements de résineux du territoire correspondent à des plantations monospécifiques, avec une essence principale de conifère : le Pin sylvestre. La strate sous-arbustive forme par endroits des landes à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), tandis que la strate herbacée est faiblement diversifiée et dominée par les graminées.

Répartition : les plantations de résineux sont très rares sur le territoire, avec deux mentions : à Saint-Agoulin et à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Biodiversité et enjeu : ce type d'habitat d'origine anthropique induit un intérêt écologique limité, lié à une faible diversité faunistique et floristique. La présence de résineux est bénéfique pour certaines espèces avifaunistiques communes du cortège boisé, comme la Mésange noire (*Periparus ater*) ou le Roitelet huppé

(*Regulus regulus*). Cependant, l'enjeu global reste faible.



Photographie 6 : Boisement de pin sylvestre à Saint-Agoulin

- Les ripisylves et boisements humides

Description : ces espaces boisés sont implantées le long des cours d'eau et des plans d'eau. Ces formations sont principalement de quatre types sur le territoire :

- Les aulnaies-frênaies riveraines : elles se composent principalement d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Frêne (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive comprend parfois des espèces accompagnatrices comme le Noisetier ou l'Erable champêtre. Ces formations sont généralement denses, avec une abondance des Ronces (*Rubus* sp.), laissant peu de place à une strate herbacée diversifiée ;
- Les boisements à mélange de chêne, d'orme et de frêne : ils sont présents en bordure des cours d'eau, comme l'Allier, et leur composition arborée et arbustive est très variable. Les essences dominantes sont le Chêne (*Quercus* sp.), l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) ou l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et le Frêne. Les espèces accompagnatrices sont nombreuses et variées, avec des essences comme le Peuplier noir, le Saule blanc (*Salix alba*) ou l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ;
- Les saulaies riveraines : elles sont très présentes le long des ruisseaux et de la rivière Allier. L'espèce dominante est le Saule blanc (*Salix alba*), parfois accompagné du Peuplier noir ou du Frêne. La strate herbacée est bien développée, avec des espèces caractéristiques des zones humides comme les Joncs (*Juncus* sp.) ou les Laïches (*Carex* sp.) ;
- Les peupleraies : ce sont généralement des plantations monospécifiques de Peuplier noir, localisées en bordure de cours d'eau ou d'étangs. La strate arbustive est généralement peu développée et la strate herbacée peu diversifiée.

Répartition : les ripisylves sont bien représentées sur l'ensemble du territoire, sur tous les secteurs présentant des cours d'eau (rivières, ruisseaux) ou des plans d'eau (étangs). Les aulnaies-frênaies et les boisements à mélange de chêne, d'orme et de frêne se concentrent le long de l'Allier, sur les communes de Maringues, Luzillat et Limons. Les saulaies sont les boisements humides les plus représentés car présents le long des ruisseaux et rivières, mais aussi sur certains fossés bordant les milieux agricoles. Enfin, les peupleraies sont également bien représentées comme cité précédemment.

Biodiversité et enjeu : les ripisylves et boisements humides sont des habitats fragiles, qui se raréfient avec la dégradation des zones humides. De plus, ils jouent un rôle écologique non négligeable en accueillant l'avifaune nicheuse liée aux milieux humides, comme le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), mais aussi plusieurs espèces d'Amphibiens (Sonneur à ventre jaune) et d'Odonates (Caloptéryx vierge méridional, Agrion de Mercure, etc). Les berges des cours d'eau sont également utilisées par la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*), deux espèces protégées, pour établir leur refuge et s'y reproduire. L'enjeu est considéré comme modéré à fort pour ces milieux. Notons la présence de plusieurs stations de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce exotique envahissante avérée, aux

abords de cours d'eau du territoire intercommunal.



Photographie 7 : Boisement de type aulnaie-frênaie à Maringues (à gauche) et saulaie riveraine à Villeneuve-les-Cerfs (à droite)

II.5.1.1. Les fourrés arbustifs et friches arbustives

Description : ces milieux correspondent au premier stade de régénération forestière dans l'évolution de la végétation. Sur le territoire, ils se composent principalement des Ronces (*Rubus* sp.) et du Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi d'autres arbustes comme l'Aubépine monogyne ou le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Ce sont des milieux denses, où la strate herbacée est dominée par les graminées dans la majorité des cas. Les coupes forestières forment, quant à elles, des zones de friche où les jeunes arbustes sont prédominants.

Répartition : les fourrés arbustifs sont présents sur l'ensemble du territoire, de façon ponctuelle. Ils se retrouvent notamment en bordure de voirie (routes et voie ferrée), au niveau des coupes forestières ou sur des parcelles agricoles laissées à l'abandon.

Biodiversité et enjeux : ce type de milieu présente un intérêt pour la nidification des oiseaux typiques des milieux semi-ouverts, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Ils sont également un refuge pour les reptiles (Lézard vert occidental, Couleuvre verte et jaune, etc) lors de leur activité de thermorégulation. L'enjeu global est évalué comme faible.



Photographie 8 : Fourrés arbustifs à Saint-André-le-Coq (à gauche) et friche arbustive suite à une coupe forestière à Vensat (à droite)

152 Les milieux semi-ouverts et ouverts

Cet ensemble comprend divers types d'habitats naturels ou exploités, allant du bocage aux cultures céréalières en passant par les prairies. Les milieux ouverts ne comprennent pas de strate arbustive, contrairement aux milieux semi-ouverts, chez lesquels elle est bien développée sous forme de haies ou de bosquets.

- Le bocage

Description : les milieux bocagers sont généralement caractérisés par l'association entre des milieux ouverts, de type prairie ou culture, et des milieux arbustifs ou arborés, de type haie, bosquets ou arbres isolés. Le réseau de haies est plus ou moins dense selon les pratiques agricoles, et sa hauteur varie également avec environ 1,50 m pour les haies arbustives et jusqu'à une dizaine de mètres pour les haies arborées. Les haies arbustives se composent principalement du Prunellier, de l'Aubépine, du Cornouiller sanguin et de l'Eglantier (*Rosa* sp.), tandis que les haies arborées sont de composition plus variable (Charme, Orme lisse, Erable champêtre, Sorbier des oiseleurs, etc). Les arbres isolés sont généralement des individus imposants, avec une hauteur dépassant les 10-15 mètres et un diamètre parfois supérieur à 1,50 m.

Répartition : le bocage est faiblement représenté en proportion à la surface de milieux ouverts présents sur le territoire. Il se retrouve cependant sur bon nombre des communes de la plaine de Limagne, même s'il semble plus développé au sud-est et à l'ouest. Les haies en présence sont globalement dégradées, c'est-à-dire avec une faible épaisseur (moins de 1 mètre) et avec des linéaires parfois interrompus.

Biodiversité et enjeux : le milieu bocager possède un important intérêt écologique puisqu'il constitue un réseau de continuités écologiques utilisé par les espèces faunistiques et floristiques. De plus, les haies sont utilisées comme sites de nidification par différents oiseaux du cortège bocager, comme le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) ou la Fauvette grise (*Sylvia communis*). De nombreux mammifères, comme le Lièvre d'Europe ou le Chevreuil, et de reptiles, comme le Lézard vert occidental, les utilisent également comme refuges contre les prédateurs ou les conditions climatiques. La rareté de ce milieu et son rôle dans la Trame verte lui procurent un enjeu modéré.



Photographie 9 : Haie arbustive à Maringues (à gauche) et haie arborée à Saint-Agoulin (à droite)

- Les prairies

Description : les milieux prairiaux sont de différent type selon leur composition végétale et selon leur utilisation agricole. Sur le territoire, les prairies mésophiles sont dominantes et destinées à la fauche ou à la pâture par du bétail. Les espèces présentes sont alors relativement communes, comme les Trèfles (*Trifolium* sp.), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ou le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Quelques prairies humides sont également présentes et sont caractérisées par des patches de Joncs (*Juncus* sp.), le plus souvent en bas de pente où les eaux de ruissellement s'accumulent. Enfin, les prairies non gérées (pas d'activité de fauche ou de pâture) sont reconnaissables à leur faciès d'enfrichement et au développement de leur strate herbacée.

Répartition : les prairies sont bien représentées sur les côtés est et ouest du territoire, et peu présentes ailleurs

(notamment dans la large zone agricole centrale). Les prairies mésophiles constituent la majeure partie des milieux prairiaux décrits sur le territoire. Les prairies humides sont rares et localisées, notamment à l'est sur les communes de Luzillat, Limons et Mons. Enfin les prairies abandonnées sont ponctuelles et disséminées sur le territoire de la communauté de communes.

Biodiversité et enjeux : seules les prairies humides présentent un intérêt écologique notable lié à la raréfaction des milieux humides. De plus, elles abritent, la plupart du temps, des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales (Vanneau huppé, Cuivré des marais) lorsque leur état de conservation le permet. L'enjeu est donc modéré pour les prairies humides et faible pour les autres types de prairies.



Photographie 10 : Prairie de pâture à Artonne (à gauche) et prairie de fauche à Vensat (à droite)



Photographie 11 : Prairie mésophile à Luzillat (à gauche) et prairie humide à Limons (à droite)

- Les pelouses sèches

Description : les pelouses sèches du territoire se situent majoritairement sur les versants ensoleillés et les coteaux secs. La strate herbacée est dominante avec une abondance des graminées et des espèces appréciant les milieux méso-xérophiles. De plus, les pelouses peuvent parfois abriter des stations d'orchidées remarquables (genre *Ophrys* et *Orchis*).

Répartition : ce type de milieu est très localisé sur le territoire intercommunal, et essentiellement présent en bordure ouest et est de la zone étudiée.

Biodiversité et enjeux : les pelouses sèches sont, pour la plupart, des habitats d'intérêt communautaire à fort intérêt écologique. Elles abritent généralement de nombreuses espèces patrimoniales, notamment des orchidées et de l'entomofaune (insectes). De plus, ces milieux se raréfient de plus en plus avec l'expansion des activités agricoles et humaines. Par conséquent, l'enjeu est qualifié de modéré à fort.

- Les cultures et les friches

Description : les cultures présentes sur le territoire sont principalement céréalières (maïs), mais aussi fourragères (luzerne, colza) voire oléagineuses (tournesol). Les parcelles cultivées se transforment en labours à certains endroits, et parfois même en friches lorsqu'elles sont laissées à l'abandon. Ces milieux sont alors dominés par des espèces herbacées comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*) ou les Oseilles (*Rumex* sp.). Les friches dites rudérales s'établissent, quant à elles, sur des terrains fortement perturbés ou modifiés, en laissant place à une végétation pionnière spontanée.

Répartition : les cultures représentent l'entité paysagère dominante de la plaine de Limagne, notamment sur une large partie centrale du territoire. Les friches herbacées ou rudérales sont également très présentes, avec une répartition relativement disséminée sur l'ensemble des communes.

Biodiversité et enjeux : les zones de culture intensive possèdent un faible intérêt écologique, si ce n'est pour certaines espèces d'oiseaux nichant au sol, comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) ou le Busard cendré (*Circus pygargus*). Les friches peuvent également jouer ce rôle de site de nidification pour le cortège des milieux ouverts. Elles accueillent également des plantes messicoles, comme le Bleuet ou le Coquelicot, faisant l'objet d'un Plan National d'Actions depuis 2012. De plus, les friches abritent parfois une importante diversité et/ou abondance entomologique (Lépidoptères, Orthoptères) grâce à un bon développement de la strate herbacée. L'enjeu de cet ensemble de milieux est considéré comme faible à modéré.



Photographie 12 : Culture de maïs à Vensat (à gauche) et de luzerne à Bas-et-Lezat (à droite)



Photographie 13 : Friche herbacée à Saint-Clément-de-Régnat (à gauche) et friche rudérale à Saint-André-le-Coq (à droite)

- Les vergers, les vignobles et les potagers

Description : ces milieux d'origine anthropique sont généralement de faible superficie et se composent essentiellement d'espèces destinées à la production de fruits ou de légumes. Les vignobles sont

préférentiellement établis sur des versants exposés à un ensoleillement maximal.

Répartition : les vergers et les potagers sont très localisés sur le territoire, uniquement sur quelques communes. Les vignobles sont également peu représentés, avec des localisations dans la partie sud du territoire (Sardon, Saint-Denis-Combarnazat).

Biodiversité et enjeux : ces milieux ne possèdent aucun intérêt écologique particulier, d'où un enjeu jugé faible.



Photographie 14 : Plantation de vignes à Sardon (à gauche) et potager à Maringues (à droite)

15.3 Les milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides incluent une large gamme d'habitats liés à la présence d'eau permanente ou temporaire. Plusieurs d'entre eux ont été décrits dans les parties précédentes, comme les ripisylves ou les prairies humides. Les autres types de milieux sont décrits par la suite.

- Les cours d'eau

Description : le réseau hydrologique inclut tous les cours d'eau présents sur le territoire intercommunal, des petits ruisseaux temporaires aux larges rivières. Les ruisseaux et cours d'eau temporaires se caractérisent par leur assèchement durant une partie de l'année et représentent généralement les derniers maillons de la chaîne hydrologique. Les cours d'eau permanents possèdent un débit continu et un fonctionnement hydrologique tout au long de l'année. Les rivières, comme l'Allier, sont caractérisées par un lit de large envergure et une ripisylve souvent bien développée.

Répartition : les cours d'eau sont présents sur l'ensemble des communes du territoire. Le principal cours d'eau est la rivière Allier, affluent de la Loire, localisée en bordure est de la communauté de communes. D'autres rivières, de moins grande envergure, comme la Morge, le Buron ou l'Andelot, sont également présentes sur le territoire. En revanche, de nombreux ruisseaux permanents ou temporaires couvrent le réseau hydrologique, notamment dans la plaine agricole centrale.

Biodiversité et enjeux : les divers cours d'eau présents sur la communauté de communes sont favorables à la présence d'une bonne diversité floristique et faunistique. Les abords des cours d'eau sont propices à la présence et à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (Anatidés, Limicoles, Ardéidés, etc). Ils accueillent également des espèces de mammifères semi-aquatiques protégées, comme le Castor d'Eurasie et la Loutre d'Europe. Les rivières, comme l'Allier (dont certains secteurs sont classés comme sites Natura 2000), sont des milieux favorables à la présence d'une faune piscicole variée, avec des espèces d'intérêt patrimonial comme la Grande alose (*Alosa alosa*) ou la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). La diversité écologique et la fragilité de ces milieux induisent un enjeu de conservation modéré à fort.



Photographie 15 : Ruisseau de sous-bois à Saint-Priest-Bramefant (à gauche) et rivière Allier depuis Maringues (à droite)

- Les plans d'eau

Description : le réseau hydrologique comprend également l'ensemble des plans d'eau du territoire, à savoir les mares et les étangs (aucun lac n'étant présent dans la plaine de Limagne). Les étangs se caractérisent par une superficie et une profondeur en eau généralement supérieures à celles des mares. La plupart des étangs sont privés et utilisés à des fins piscicoles. Notons également la présence de plusieurs bassins artificiels, utilisés comme bassins de rétention ou comme réserves incendie.

Les étangs sont parfois marqués par la présence d'une ripisylve arborée, composée la plupart du temps par du Peuplier noir ou du Saule blanc. En revanche, une majeure partie des étendues d'eau du territoire présentent une végétation héliphyte, de type roselière avec le Roseau commun (*Phragmites australis*) ou de type Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*). La strate herbacée est souvent constituée de plantes caractéristiques des milieux humides, comme les Joncs et les Laïches.

Répartition : les étangs se cantonnent surtout sur les bordures est et ouest du territoire, et sont très présents sur la commune de Maringues. Les mares, quant à elles, sont très ponctuelles et localisées sur le territoire. Dans l'ensemble, le secteur agricole central est quasiment dépourvu de plans d'eau de type étang ou mare. Les bassins artificiels sont également très disparates sur l'ensemble des communes.

Biodiversité et enjeux : les plans d'eau présentent généralement une bonne diversité écologique, suivant leur état de conservation. Les eaux stagnantes sont favorables à la présence d'une flore aquatique et semi-aquatique développée, avec des espèces patrimoniales comme la Fougère d'eau à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) ou la Scirpe maritime (*Scirpus maritimus* var. *digynus*). Les abords des plans d'eau, comme les ripisylves et les roselières, sont propices à la nidification de passereaux ou d'oiseaux d'eau (Anatidés, Rallidés, Ardéidés, etc). Notons, par exemple, la présence d'un couple de Martin-pêcheur d'Europe, espèce menacée en Auvergne, sur l'un des étangs de la commune de Vensat. Les amphibiens, comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*), affectionnent également les eaux stagnantes pour effectuer leur cycle de reproduction. L'enjeu de ce type de milieu est considéré comme fort.



Photographie 16 : Etang à Vensat (à gauche) et mare à typhaie à Villeneuve-les-Cerfs (à droite)



Photographie 17 : Plan d'eau urbain à Maringues (à gauche) et bassin de rétention à Effiat (à droite)

- Les zones humides

Description : les zones humides englobent l'ensemble des milieux caractérisés par la présence d'une végétation hygrophile et par un sol hydromorphe, démontrant la présence quasi-permanente d'eau plus ou moins en profondeur. Ainsi, la présence de plantes hygrophiles, comme les Joncs, les Laïches ou les Phragmites, permet d'évaluer un habitat comme zone humide potentielle. Ceci est le cas des ripisylves ou des patches de joncs des prairies humides présents sur le territoire. Ce cas de figure concerne également de nombreux fossés, marqués par la présence de Joncs, de Roseau commun ou de Massette. Ces fossés sont surtout présents en bordure de cultures ou de prairies, et possèdent une profondeur très variable (d'une vingtaine de centimètres à plus d'un mètre).

Répartition : les fossés humides sont bien représentés sur le territoire intercommunal, notamment dans le secteur agricole, où les fossés de drainage sont nombreux. Néanmoins, leur répartition est très aléatoire et localisée sur l'ensemble des communes de la plaine de Limagne.

Biodiversité et enjeux : les zones humides se caractérisent par une biodiversité non négligeable, avec des espèces patrimoniales comme le Cuivré des marais. De plus, ces milieux sont en forte régression à cause de leur assèchement, des pollutions ou des perturbations d'origine anthropique. Par conséquent, l'enjeu de conservation est évalué comme modéré à fort.



Photographie 18 : Fossé humide de type cariçaie à Saint-Priest-Bramefant (à gauche) et fossé humide de type phragmitaie à Aigueperse (à droite)

15.4 Autres milieux naturels

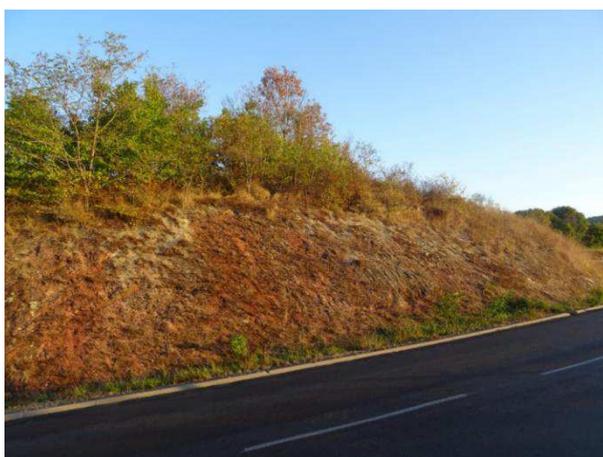
Ils correspondent aux milieux peu représentés sur le territoire car observés de manière ponctuelle et couvrant une faible superficie.

- Les affleurements rocheux et dalles rocheuses

Description : ces milieux sont généralement marqués par l'érosion qui laisse apparaître la partie minérale du sol. Sur le territoire, ils ne couvrent pas plus d'une dizaine de m². Les affleurements et les dalles sont également caractérisés par une végétation méso-xérophile, de type pelouse sèche. Cette végétation est alors souvent dominée par les graminées, notamment le genre *Festuca* ou le Brome dressé (*Bromus erectus*).

Répartition : ces milieux marginaux semblent surtout présents sur les communes formant la bordure est du territoire (Artonne, Saint-Agoulin, Vensat). Les affleurements sont surtout présents en bordure de routes, tandis que les dalles rocheuses se concentrent dans des zones de prairies, bien souvent pâturées, à végétation graminéenne.

Biodiversité et enjeu : selon la végétation qu'ils accueillent, ces milieux peuvent former des habitats d'intérêt communautaire. Ils accueillent notamment des plantes succulentes, comme les Orpins (*Sedum* sp.) ou certaines espèces d'Orchidées, comme l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Concernant la faune, l'intérêt est principalement entomologique, notamment pour les Lépidoptères ou les Orthoptères. L'enjeu global est donc évalué comme modéré à fort.



Photographie 19 : Affleurement rocheux à Artonne

- Les arbres remarquables

Description : la qualification d'un arbre comme « remarquable » sur le plan écologique se base sur un ensemble de critères comme son diamètre, sa hauteur, son degré de sénescence ou la présence de cavités. Il peut s'agir d'arbres isolés, en bordure de parcelle agricole ou bocagère, ou d'arbres inscrits dans un ensemble boisé, comme une ripisylve ou un boisement de feuillus. Sur le territoire, l'essence la plus concernée par ce type d'arbre correspond au Saule blanc, mais d'autres essences (Frêne, Chêne) présentent également des arbres dits remarquables.

Répartition : ces arbres sont relativement localisés et disséminés sur le territoire (Aigueperse, Maringues, Luzillat, Saint-Priest-Bramefant, Villeneuve-les-Cerfs).

Biodiversité et enjeu : les arbres remarquables possédant des cavités peuvent jouer un rôle de gîtes arboricoles pour plusieurs espèces de chauves-souris (Noctule de Leisler, Barbastelle d'Europe, Pipistrelle de Nathusius, etc), mais aussi pour les pics. De plus, ces arbres sont favorables à la présence de deux insectes d'intérêt communautaire, dont les larves se développent dans le bois mort : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). L'enjeu est évalué comme fort.



Photographie 20 : Saule blanc à cavités à Villeneuve-les-Cerfs (à gauche) et frêne à cavités à Aigueperse (à droite)

155 Les milieux anthropisés

- Les bâtiments et les infrastructures de transport

Description : le territoire est composé de villages et de hameaux, dont les habitations varient des fermes anciennes aux lotissements récents. Les bâtiments anciens sont très présents, avec plusieurs lavoirs, églises ou châteaux sur les communes du territoire. Dans la plaine agricole, quelques bâtiments abandonnés sont à noter, ainsi que des murets en pierre localisés. Les infrastructures de transport correspondent à l'ensemble des routes, chemins et voies ferrées présents au sein de la communauté de communes.

Répartition : les bâtiments anciens sont disséminés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Biodiversité et enjeux : les bâtiments abandonnés ou anciens (fermes, églises, tours) sont propices à la nidification de certains oiseaux anthropophiles comme l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*). Ces bâtiments sont également favorables à l'établissement de gîtes pour plusieurs espèces de chauves-souris (Pipistrelle commune, Petit rhinolophe, Sérotine commune, etc), qui utilisent les anfractuosités ou les combles pour s'établir. De plus, les murs des vieux bâtiments et les murets en pierre servent d'abris à plusieurs reptiles, comme le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). L'enjeu écologique est considéré comme modéré.



Photographie 21 : Bâtiment ancien (église) à Vensat (à gauche) et lotissement récent à Marignies (à droite)



Photographie 22 : Bâtiment abandonné (à gauche) et muret en pierres (à droite) à Artonne



Photographie 23 : Lavoir à Effiat (à gauche) et passage sous voie ferrée à Saint-Sylvestre-Pragoulin (à droite)

- Les milieux d'exploitation, de loisirs et de gestion des déchets

Description : les zones d'exploitation correspondent aux carrières, permettant l'extraction de sables et de granulats sur le territoire intercommunal. Les zones de loisirs se composent des terrains de sport ou des secteurs dédiés aux loisirs (aire de jeux, piste d'aérodrome). La végétation est alors essentiellement herbacée et entretenue (tonte, gyrobroyage). Les parcs urbains sont généralement constitués d'une strate arborée alternant feuillus (Tilleul, Platane, Erable) et résineux, et d'une strate herbacée mésophile, généralement entretenue. Enfin, les sites de gestion des déchets correspondent aux déchèteries et aux stations d'épuration.

Répartition : sur l'ensemble du territoire, deux carrières sont recensées sur les communes de Maringues et de Vensat. Les zones de loisirs sont très localisées et se situent généralement à proximité des zones urbanisées. Exception faite à la piste ULM présente sur la commune de Maringues, au sein des parcelles agricoles. Deux déchèteries ont été recensées lors des prospections, sur les communes de Maringues et d'Aigueperse (à laquelle s'ajoute la déchèterie de Randan, fermée en 2018). Enfin, les stations d'épuration sont relativement nombreuses et varient en superficie et en équipement de traitement des eaux (présence de bassins ou non).

Biodiversité et enjeux : ces milieux très exploités ou anthropisés possèdent un intérêt écologique faible. L'enjeu de conservation qui en découle est évalué comme faible.



Photographie 24 : Carrière de sable à Maringues (à gauche) et zone de loisirs à Luzillat (à droite)



Photographie 25 : Déchèterie de Maringues (à gauche) et station d'épuration à Aigueperse (à droite)

SYNTHÈSE SUR L'OCCUPATION DU SOL :

Le territoire de la CCPL abrite :

→ Des milieux boisés :

- Boisements de type chênaie-charmaie (nord-est du territoire) ;
- Boisements de type frênaie-chênaie (présence ponctuelle surtout au nord-est et à l'extrémité est du territoire) ;
- Boisements de Robinier faux-acacia (localement sur l'ensemble du territoire) ;
- Plantations de feuillus (très localisées) ;
- Boisements mixtes (nord-est du territoire) ;
- Boisements de résineux (rares sur le territoire, seulement sur 2 communes) ;
- Ripisylves et boisements humides (bien représentées aux abords des cours d'eau sur l'ensemble du territoire) ;
- Fourrés arbustifs et friches arbustives (de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire).

→ Des milieux semi-ouverts et ouverts :

- Bocage (peu représenté en proportion à la surface de milieux ouverts, surtout au sud-est et à l'ouest du territoire) ;
- Prairies (partie est et ouest du territoire, rares ailleurs) ;
- Pelouses sèches (très localisées en partie est et ouest du territoire) ;
- Cultures et friches (représente l'entité paysagère dominante de la plaine de Limagne sur une large partie centrale du territoire) ;
- Vergers, vignobles et potagers (très localisés et peu présents, vignobles surtout dans la partie sud du territoire).

→ Des milieux aquatiques et humides :

- Cours d'eau (sur l'ensemble des communes du territoire. L'allier est le cours d'eau principal) ;
- Plan d'eau (surtout en bordure est et ouest du territoire, très présents sur la commune de Maringues) ;
- Les zones humides (fossés humides bien représentés notamment dans le secteur agricole).

→ Des autres milieux :

- Affleurements rocheux et dalles rocheuses (surtout sur les communes formant la bordure est du territoire) ;
- Arbres remarquables (localisés et disséminés sur le territoire) ;

→ Des milieux anthropisés :

- Bâtiments et infrastructures de transport (sur l'ensemble du territoire) ;
- Milieux d'exploitation, de loisirs et de gestion des déchets (sur l'ensemble du territoire avec 2 carrières sur la commune de Maringues et Vensat).

I6. La Trame Verte et Bleue (TVB)

I6.1 Définition de la Trame Verte et Bleue

Face à la dégradation des milieux et à la diminution de la biodiversité (disparition, mortalité d'espèces), le Grenelle de l'Environnement issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dit « Grenelle 1 », a instauré le principe de « Trame Verte et Bleue » portant sur les continuités écologiques, notion reprise dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

La loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise que :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural »

La préservation des continuités écologiques vise à permettre les migrations et les échanges génétiques nécessaires au maintien à long terme des populations et des espèces animales et végétales.

La Trame Verte et Bleue ou TVB comprend l'ensemble des éléments de la mosaïque naturelle regroupant les espaces naturels majeurs et les corridors écologiques qui les relient.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces (effectifs importants) à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont également susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (faibles effectifs mais issus d'une reconquête ou d'une conquête d'un territoire nouveau).

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'environnement) ;

- Les corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'environnement (articles L. 371-1 II et R. 371-19 III du Code de l'environnement).

- Les points noirs ou zones de conflits : éléments perturbant la fonctionnalité des continuités écologiques :
 - o Les zones construites et plus ou moins artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales) ;
 - o Les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires
 - o Les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, canaux artificialisés et lits des cours d'eau imperméabilisés (bétonnés) ;
 - o Certaines zones d'agriculture intensive ;
 - o Les ruptures topographiques ;
 - o Les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores ;
 - o Les clôtures.

Sur un territoire défini, on distingue :

- La trame verte forestière constituée des espaces arborés (forêts, bosquets) ;
- La trame verte de milieux ouverts, composée de pelouses sèches et de prairies naturelles ;

- La trame verte de milieux agricoles extensifs, comprenant le bocage ;
- La trame bleue qui regroupe les espaces aquatiques (plan d'eau et cours d'eau) et les zones humides associées.

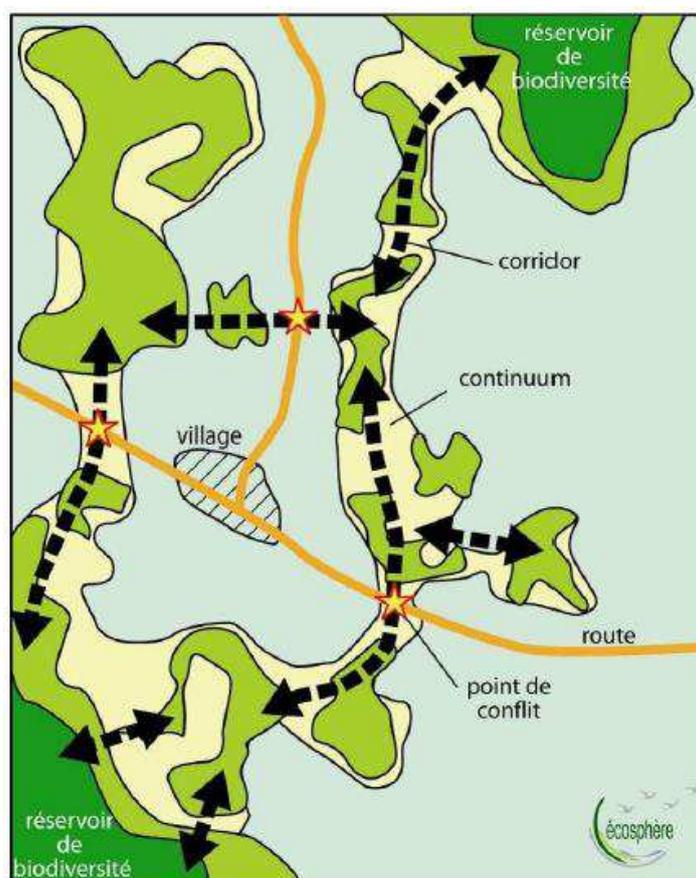


Figure 29 – Schéma des différentes composantes d'un réseau écologique
(Source : Ecosphère, 2011)

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la TVB participe à la préservation :

- Des ressources naturelles (protection des sols, qualité de l'eau, lutte contre les inondations) ;
- De la qualité paysagère (maintien de l'identité du territoire, valorisation des sites naturels) ;
- De la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire (déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert).

162 Application locale de la Trame Verte et Bleue nationale

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La trame verte et bleue nationale se décline au niveau régional en Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le but est d'identifier les réseaux écologiques (continuités et réservoirs de biodiversité) à l'échelle de la région.

Le SRCE d'Auvergne a été approuvé le 30 juin 2015 puis adopté par arrêté préfectoral le 7 juillet 2015.

D'après le SRCE, le territoire de Plaine Limagne présente un réseau écologique intéressant avec au moins 4 réservoirs de biodiversité : le val d'Allier, les boisements de Randan et Saint-Géat, le Grand puy et le Mont Chassaing et une partie de la vallée de la Morge. Les réservoirs cités et externes sont reliés entre eux par une dizaine de corridors écologiques diffus à préserver et 4 corridors linéaires à restaurer, principalement situés dans la plaine agricole. En bordure ouest, un important corridor en pas japonais traverse le territoire sur un axe nord-sud, de Riom à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

La trame bleue est également bien présente avec un vaste espace de mobilité des cours d'eau, à préserver ou à restaurer, correspondant au val d'Allier. De plus, plusieurs cours d'eau à préserver sont identifiés, comme le

Lausson (Saint-Sylvestre-Pragoulin) ou la Grande Rase (Aubiat, Artonne).

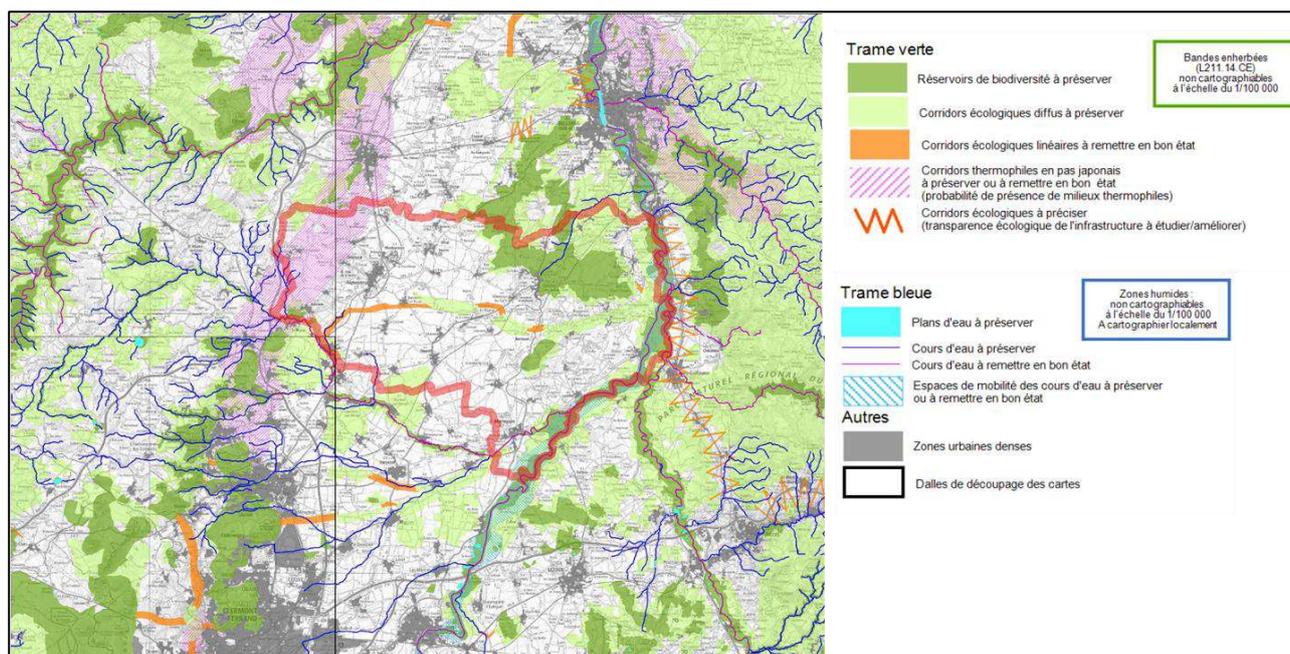


Figure 30 – Extrait de la carte de la TVB du SRCE Auvergne et localisation de Plaine Limagne en rouge (source : DREAL Auvergne)

I.6.3 La Trame Verte et Bleue sur le territoire intercommunal

• La trame verte

La trame verte à l'est du territoire se traduit par une concentration de plusieurs réservoirs principaux (milieux à dominance boisée) présents en marge de l'Allier, ainsi que le grand massif boisé du Bois de Randan. Ces réservoirs correspondent aux ZNIEFF de type 1 et sites Natura 2000. Un réservoir local de 23 ha a été identifié et correspond à un boisement de feuillus bordé de pelouses sèches.

Ces réservoirs sont reliés entre eux par plusieurs corridors fonctionnels, qui se traduisent par des bosquets et un bocage plus ou moins denses (prairies, cultures bordées de haies). On note par ailleurs certains secteurs de corridors diffus où la continuité écologique des milieux est fragilisée. Cette fragilité s'explique par la dominance de grandes cultures agricoles avec pas ou peu de haies et bosquets.

La trame verte à l'ouest du territoire se traduit par un nombre moindre de réservoirs principaux mais avec plusieurs petits réservoirs locaux recensés sur les collines. Ces réservoirs présentent des prairies, milieux pelousaires ainsi que quelques boisements feuillus composés de vieux arbres. Ces réservoirs sont ainsi implantés sur les collines non cultivées. Les corridors sont principalement fonctionnels avec une bonne densité de haies et bosquets dans le paysage qui sont favorables au déplacement des espèces.

La trame au centre du territoire est très réduite du fait de la présence de la grande plaine agricole de la Limagne où les haies, bosquets, prairies, friches herbacées et arbustives sont peu présents. Un corridor a été identifié et traverse le territoire d'ouest en est. Ce corridor très étiré, avec une faible largeur, est axé au niveau du Buron et de sa ripisylve. Ainsi les réservoirs présents à l'est et l'ouest du territoire sont plutôt isolés.

Des corridors limitrophes au territoire ont été définis et permettent d'identifier les continuités écologiques présentes au niveau des communes périphériques.

Les points de conflits de la trame verte sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne se traduisent par les zones urbanisées qui s'étendent parfois de manière linéaire ce qui renforce l'action de barrière à la dispersion des espèces (Randan, Saint-Genès-du-Retz, Saint-Agoulin, etc.). Toutefois les multiples villages qui ponctuent le territoire restent de taille réduite et ne constituent pas un point de conflit majeur à la continuité écologique du territoire. Comme évoqué précédemment, la trame verte est fragilisée en raison de l'ampleur des surfaces agricoles d'où résultent des réservoirs souvent localisés voire absents sur la partie centrale du

territoire.

Les multiples routes sont également un frein à la dispersion des espèces, avec en particulier la RD1093 et la RD984, RD2009. L'A71 en limite ouest du territoire forme une barrière infranchissable pour de nombreuses espèces animales. Les petites routes communales constituent des points de conflit plus ou moins importants en fonction du trafic routier. D'autre part, deux voies ferrées traversent du nord au sud le territoire et forment des obstacles importants.

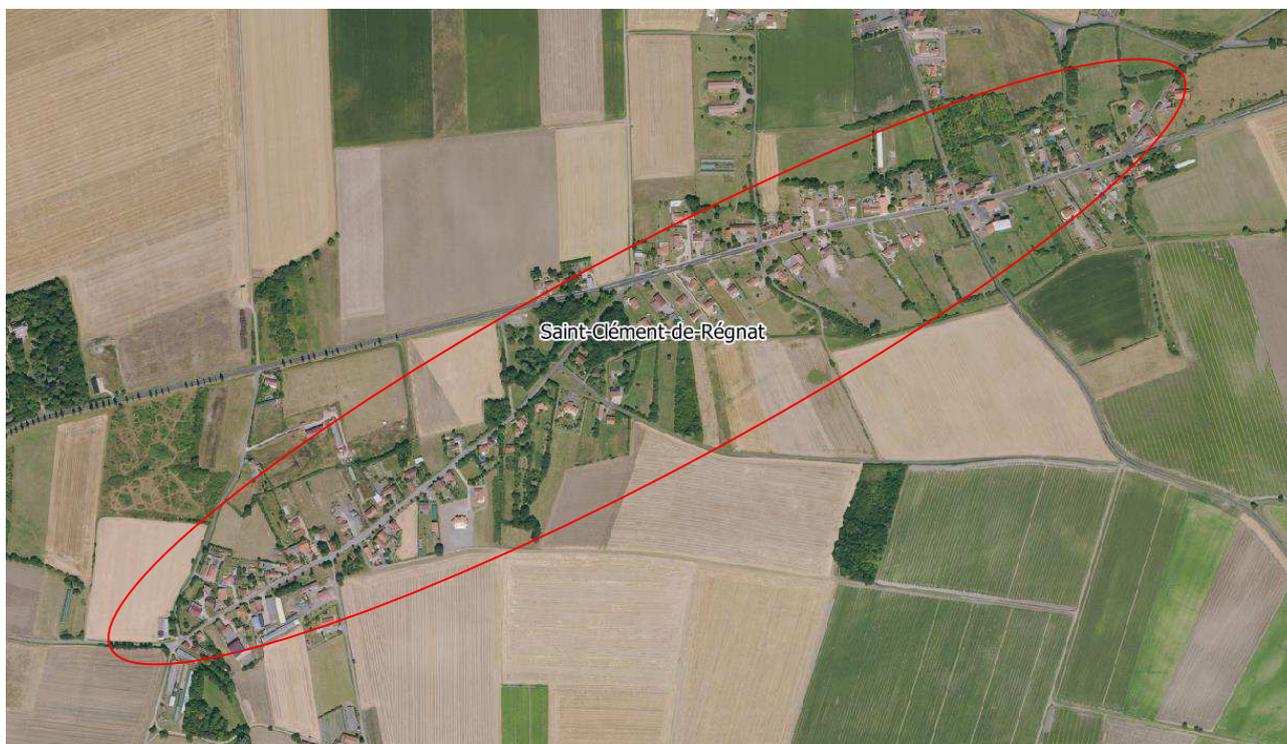


Figure 31 – Exemple d'urbanisation linéaire au niveau de Saint-Clément-de-Régnat et de la RD210

- La trame bleue

La trame bleue se traduit d'une part par la présence de cours d'eau permanents considérés à la fois comme réservoirs et corridors écologiques en raison de leur composante linéaire, les cours d'eau temporaires constituant uniquement des corridors. Les zones humides et plans d'eau forment les autres types de réservoirs.

La trame bleue est localisée principalement à l'est du territoire de Plaine Limagne au niveau de la rivière de l'Allier et des zones humides attenantes. Les autres cours d'eau sont très localisés et à débit limité.

Le réseau de fossés est dense et présent sur tout le territoire. Il s'agit de fossés drainant les eaux des grandes parcelles agricoles. Ces fossés constituent un maillage de zones potentiellement humides, mais fragilisés de par leur faible largeur et la pression probable des intrants utilisés dans l'agriculture.

Les zones humides sont également peu nombreuses et souvent de taille restreinte, mis à part le bois humide au sud de Jayet.

Pour les points de conflit, on peut noter la présence de seuils sur certains cours d'eau (obstacle à l'écoulement). D'autre part, des pollutions ponctuelles peuvent constituer aussi des points de conflit pour cette trame, avec par exemple un rejet d'eau non traitée qui a été observé sur la commune de Maringues au niveau de la Morge.

- Les enjeux de conservation de la trame verte et bleue

L'ensemble des réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques les reliant sont à préserver. Cet enjeu de conservation est important, en particulier au niveau des corridors limités dans leur largeur et parfois déjà fragilisés. La densification de haies arbustives dans la partie centrale du territoire permettrait de développer

les continuités écologiques et optimiser les possibilités d'échanges entre les parties est et ouest de la trame verte. La préservation de la végétation en bordure des cours d'eau participe au maintien de la qualité des eaux et le maintien des berges.

SYNTHÈSE SUR LA TVB COMMUNALE :

→ Le territoire de la CCPL abrite pour la trame verte :

- Plusieurs réservoirs principaux à dominante boisée sur de grandes surfaces à l'est du territoire (en marge de l'Allier et bois de Randan). Les réservoirs principaux situés à l'ouest du territoire sont de surfaces réduites et localisées sur les collines (prairies et milieux pelousaires) ;
- Un réservoir local (boisement de feuillus bordé de pelouses sèches) ;
- Des corridors fonctionnels s'appuyant sur des bosquets et sur un bocage plus ou moins dense (prairies, cultures bordées de haies) reliant les réservoirs mais aussi des corridors diffus (s'expliquant par la dominance des grandes cultures) ;
- Des corridors limitrophes de la CCPL.

La trame verte du centre du territoire est très réduite par la présence de la grande plaine agricole de la Limagne où les haies, bosquets, prairies et friches sont peu présentes. Toutefois, un corridor fonctionnel étiré traversant le territoire d'est en ouest est recensé au niveau du Buron.

Les points de conflits de la trame verte correspondent aux zones urbanisées, parfois étendue sur de longs linéaires, ainsi qu'aux routes (notamment la RD1093, RD984 et RD2009 et surtout l'A71 à l'ouest du territoire).

→ Pour la trame bleue :

- Des cours d'eau permanents considérés à la fois comme réservoirs et corridors écologiques (surtout présents à l'extrémité est du territoire, aux abords de l'Allier) ;
- Des cours d'eau temporaires considérés uniquement comme corridors ;
- Des zones humides et plan d'eau qui forment d'autres réservoirs.

Des seuils en rivière sont présents sur certains cours d'eau et constituent les principaux points de conflits à la trame bleue sur le territoire.

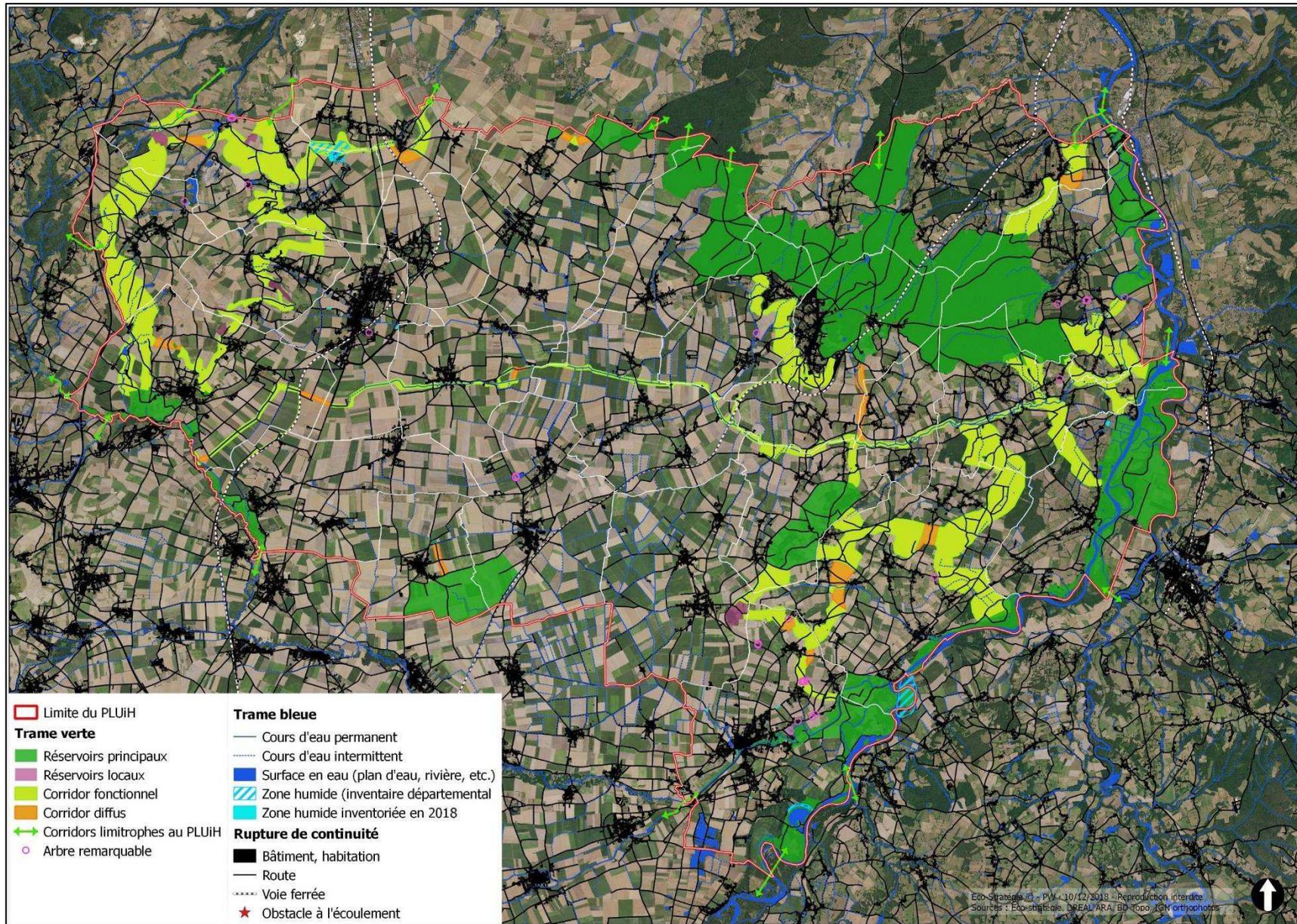


Figure 32 – Carte de la trame verte et bleue sur le territoire de Plaine Limagne

III. Le milieu humain

III.1 Activités socio-économiques

III.11 Agriculture

→ Cf. Diagnostic agricole au chapitre III de la partie 1.

III.12 Sylviculture

Source : Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; PPRDF Auvergne, janvier 2012.

- [La forêt en Auvergne : PPRDF](#)

Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré dans chaque région un Plan Pluriannuel de Développement Forestier (P.P.R.D.F.).

Le PPRDF d'Auvergne approuvé le 10 janvier 2012 (arrêté n° 2012-03) pour la période 2011-2020 identifie 33 massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois.

Plaine Limagne appartient au massif « Limagnes et bassins » qui est le massif le plus faiblement boisé identifié en Auvergne selon le PPRDF.

- [La forêt dans le Puy-de-Dôme](#)

Selon le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'insuffisance de la récolte de la forêt privée dans le Puy-de-Dôme conduit à une surcapitalisation dangereuse et un appauvrissement biologique des forêts et à un manque à gagner pour l'économie locale.

Face à ce constat, le Conseil départemental s'est engagé dans une politique volontariste de soutien à la filière forêt-bois visant à :

- Réduire le morcellement de la propriété forestière privée ;
- Intensifier la sylviculture ;
- Augmenter la récolte ;
- Créer des emplois.

Ceci avec un budget moyen de 1 100 000 € par an en faveur de la filière forêt-bois.

Importance

La forêt puydômoise couvre, avec plus de 240 000 ha, plus de 30 % du territoire départemental. De manière générale, les surfaces forestières sont plus importantes dans les zones de moyenne montagne où les potentialités de production forestière sont les meilleures et les terres délaissées par l'agriculture. Ainsi, le taux de boisement sur le Livradois-Forez est de 51 %, alors qu'en Limagne et bassins, il est de 17 %.

Propriétaires

La forêt dans le Puy-de-Dôme est essentiellement privée (86,9 % soit 210 800 ha). Le reste, soit environ 32 000 ha, appartient à l'Etat, aux communes ou aux sections de communes et est géré par l'Office National des Forêts.

La forêt privée appartient à environ 85 000 propriétaires. La surface moyenne par propriétaire est de l'ordre de 2 ha, constituée en 4 ou 5 parcelles, souvent non contiguës.

Caractéristiques

Les variations d'altitude (s'échelonnant de 300 à 1 400 m), les conditions climatiques et géologiques et la diversité des essences sont à l'origine de la variété des forêts du Puy-de-Dôme.

La répartition feuillus/résineux est presque équilibrée en surface : 46 % pour 54 %.

Les résineux sont en majorité représentés par le sapin et l'épicéa, le douglas et le pin sylvestre. Les feuillus principaux sont le chêne sessile et le hêtre.

Potentialités

Le volume sur pied des peuplements forestiers du Puy-de-Dôme est de 57 millions de m³ (en 2006) réparti à 63,6 % en résineux et 36,4 % en feuillus.

La forêt privée représente 87,7 % de ce capital. La forêt puydômoise s'accroît annuellement de près 2,5 millions de m³, ce qui traduit une production biologique, globalement élevée, de 10,1 m³/ha/an.

Le prélèvement annuel était d'environ 0,7 millions de m³ de bois en 2005. Ceci représente moins de la moitié de l'accroissement biologique annuel des forêts.

Problématiques forestières

Les problématiques liées à la filière forestières sont principalement de deux types dans le département :

- Le morcellement généralisé de la propriété forestière du Puy-de-Dôme constitue un des handicaps structurels majeurs pour une gestion durable de la forêt et pour une mobilisation conséquente de la ressource forestière. Ce morcellement provoque :
 - o Une très petite taille des parcelles qui rend les coûts d'exploitation et de gestion proportionnellement plus importants ;
 - o Des difficultés d'accessibilité aux parcelles ;
 - o Des difficultés pour mener des opérations sylvicoles.

Cette non gestion sylvicole entraîne une instabilité des peuplements, une diminution de la qualité des bois et une perte de biodiversité.

- L'absence de desserte ou son mauvais état sont des facteurs limitants du développement de la gestion et de la mobilisation du bois : aujourd'hui encore, le quart des peuplements productifs est mal desservi.

C'est pourquoi le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place deux outils :

- Une aide à la réalisation de schéma de desserte forestière. Cette approche consiste en une étude destinée à permettre aux élus locaux et aux propriétaires fonciers d'appréhender les besoins en matière de voirie.
- Une aide à la réalisation des travaux de desserte forestière afin de contribuer à améliorer l'accès à des zones productives des massifs.

Renforcer la structuration de la filière forêt-bois

Deux outils sont mis en place sur le département du Puy-de-Dôme :

- Instituées par la loi d'orientation forestière de 2001, les Chartes Forestières de Territoire (CFT) visent à replacer la forêt dans un contexte local, et de l'intégrer à un développement territorial plus vaste que le simple massif forestier.
- Le Plan de Développement de Massif forestier (PDM) est un outil d'animation concentrée dans le temps et l'espace visant la mise en gestion pérenne de la forêt privée et donc une augmentation du niveau de mobilisation des bois. L'objectif est d'inciter les propriétaires à gérer leur patrimoine et par conséquent de faire des coupes de bois, de mobiliser les opérateurs économiques et de montrer aux élus les potentialités de développement de leur territoire en provenance de la forêt.

Soutenir l'essor de la filière bois-énergie :

Face aux graves problèmes environnementaux et aux dépendances énergétiques coûteuses auxquels nous sommes confrontés, le bois-énergie, énergie renouvelable par excellence, se présente comme une pièce maîtresse du développement durable.

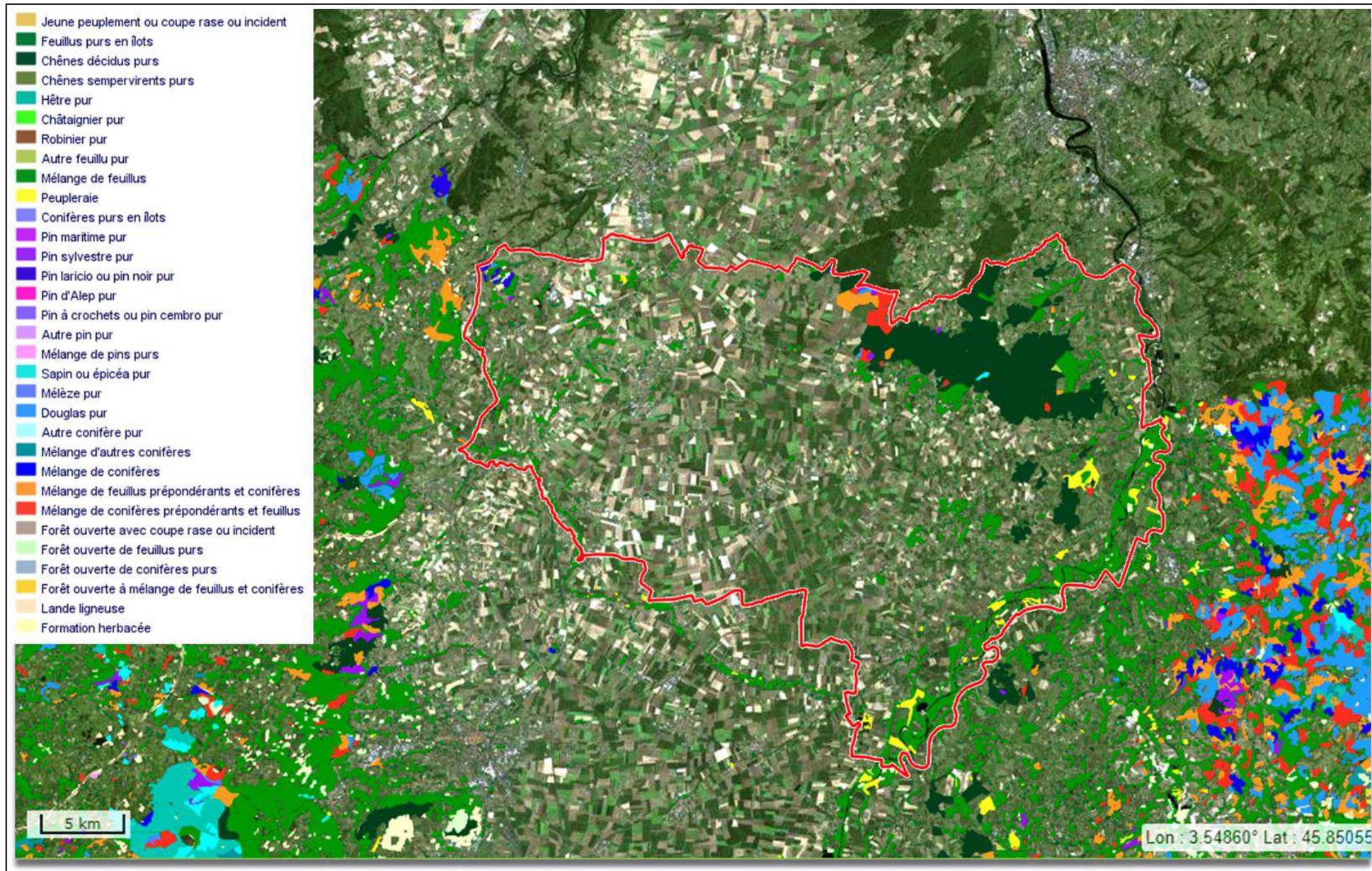


Figure 33 – Peuplements forestiers (Source : IFN BD Forêt V2, 2014 et révisée en 2016) et périmètre de Plaine Limagne en rouge

SYNTHÈSE SUR LA SYLVICULTURE :

- A l'échelle de la région, le Puy-de-Dôme et le territoire de la CCPL s'insère dans le massif de la « Limagne et bassins » qui est le moins boisé d'Auvergne.
- A l'échelle du département, la sylviculture souffre de deux problématiques majeures :
 - o Le morcellement généralisé de la propriété forestière ;
 - o L'absence de desserte ou son mauvais état.
- A l'échelle de la CCPL, les forêts sont peu nombreuses. On retrouve essentiellement des forêts de feuillus (feuillus purs et chênaie décidue pure) au nord-est et à l'est.

II.2. Gestion des déchets

II.2.1 Politique départementale

Sources : PPGDND de du Puy-de-Dôme 16 décembre 2014 ; Etat initial de l'Environnement, PCAET Plaine Limagne, 2018.

- **Gestion des déchets ménagers et industriels banaux**

La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 07 Août 2015 a transféré la compétence Planification de la prévention et de la gestion des déchets aux Régions. Dans l'attente de la publication du nouveau Plan régional de Prévention et de gestion des déchets, qui, réglementairement, est attendu avant février 2017, les Plans départementaux approuvés restent en vigueur. C'est le cas du Plan de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux (PPGDND).

Le PPGDND

Le PPGDND du Puy-de-Dôme est en vigueur depuis le 13 février 2015. Ce document permet de définir les actions à mettre en place pour améliorer la collecte, le transport et le traitement des déchets non dangereux produits, la priorité étant la réduction des déchets à la source.

C'est un document d'orientation stratégique qui fixe des objectifs en matière de prévention, collecte, tri et valorisation des déchets. Il a pour objet de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue de :

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets ;
- Assurer la gestion des déchets sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement ;
- Assurer le transport des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets ;
- Il a également pour vocation d'anticiper les besoins en infrastructures et de veiller à l'articulation de l'ensemble des filières de gestion des déchets mises en œuvre dans le département. Les plans sont établis pour une période de 12 ans. Ils doivent faire l'objet d'une évaluation tous les six ans et sont révisés si nécessaire.

Les décisions des collectivités ou de leurs concessionnaires doivent être compatibles avec le plan.

Le Plan traite désormais l'ensemble des déchets non dangereux quelle que soit l'origine du déchet.

Le terme de déchet non dangereux correspond à tout déchet qui ne possède aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux. C'est-à-dire tout déchet qui n'est pas : « explosif », « comburant », « inflammable », « irritant », « nocif ou toxique par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée », « cancérigène », « corrosif », « infectieux », « toxique pour la reproduction », « mutagène », « sensibilisant », « écotoxique » (annexe 1 de l'article R541-8 du Code de l'Environnement).

- **Gestion des déchets de bâtiment et des travaux publics**

En ce qui concerne le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics, seule la phase « Etat des lieux » a été élaborée ; la nouvelle autorité compétente poursuivra le travail réalisé.

La circulaire interministérielle du 15 février 2000 a précisé la nécessité de planifier la gestion des déchets du BTP au niveau départemental pour respecter la réglementation nationale (Loi déchets du 13 juillet 1992) et les engagements européens, en particulier la Directive Décharges 74/442/CEE modifiée par les Directives 91/156/CEE et 96/360/CEE.

Le plan départemental de gestion des déchets de chantier du BTP du Puy-de-Dôme répondait, lors de son élaboration, aux objectifs de la circulaire :

- D'assurer le respect de la réglementation en luttant contre les décharges sauvages et en faisant appliquer le principe « pollueur-payeur » contenu dans la loi du 15 juillet 1975, qui attribue la charge du traitement et de l'élimination des déchets à leurs producteurs et détenteurs ;
- De mettre en place un réseau de traitement offrant une répartition géographique équilibrée des installations de recyclage, pour les matériaux valorisables et d'enfouissement pour les déchets ultimes, et organiser les circuits financiers de façon à ce que les coûts soient intégrés et clairement répartis ;
- De permettre au secteur du bâtiment et des travaux publics de participer au principe de réduction à la source des déchets par l'utilisation de matériaux et de procédés de mise en œuvre et de déconstruction, produisant une quantité moindre de déchets et à caractère moins polluant et mieux valorisable ;
- De réduire la mise en décharge, et favoriser la valorisation et le recyclage afin d'économiser les ressources en matériaux non renouvelables ;
- De permettre l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers du BTP, dans le cadre des exigences habituelles d'économie, de sécurité environnementale, de sécurité technologique pour les ouvrages et de santé publique ;
- De mieux impliquer les maîtres d'ouvrages publics dans l'élimination des déchets générés par la réalisation de leurs commandes, par prise en compte systématique des coûts et des délais de gestion des déchets dans les appels d'offre des marchés publics.

- **Gestion des déchets dangereux**

La circulaire DGS-VS3/DPPR n°2000/322 du 9 juin 2000 relative à l'acceptation en déchetterie des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) produits par les ménages et les professionnels de santé libéraux vise à encourager leur accueil en déchetterie ou dans tout autre type de structure adaptée (collecte mobile, ...).

L'Auvergne dispose d'un Plan Régional d'Élimination Des Déchets Dangereux (PREDD), adopté par l'Assemblée régionale le 17 novembre 2009.

Le PREDD définit les objectifs pour le traitement de tous types de déchets dangereux présentés dans le tableau ci-dessous. Le PREDD définit également des objectifs plus précis pour chaque type de déchets dangereux qui ne seront pas détaillés ici (déchets dangereux des gros producteurs, déchets dangereux diffus des ménages,

déchets dangereux phytosanitaires, déchets dangereux du BTP, déchets dangereux des activités des PME/PMI, déchets dangereux des administrations et des établissements d'enseignement et les déchets d'activité de soins).

Tableau 11 – Objectifs globaux définis par le PREDD pour le traitement des déchets dangereux de tous types

Objectifs du PREDD et des acteurs du PREDD	Finalités du PREDD	Modalités des actions	Acteurs pouvant agir à la réalisation de ces actions
Prévention et réduction à la source	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir la production de déchets dangereux Limiter les risques associés Informar sur les solutions alternatives existantes 	<ul style="list-style-type: none"> Aider les démarches d'écoconception (produits et services) limitant la production de déchets dangereux Si possible étendre ces subventions aux investissements Utiliser le levier de la commande publique pour inciter à la réduction à la source (quantité et/ou toxicité) et aux achats de produits éco-conçus 	ADEME (objectifs déchets : - 10 %), Agences de l'eau Tous les acteurs concernés par la gestion des déchets dangereux L'ensemble des pouvoirs publics
Optimisation de la collecte des diffus	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la collecte des diffus Optimiser le regroupement des diffus 	<ul style="list-style-type: none"> Création des plates-formes de regroupement accessibles au PMEPMI (privé ou non) 	Tous les acteurs concernés par la gestion des déchets dangereux
Valorisation des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la valorisation des déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du tri des déchets dangereux chez les producteurs Promouvoir les filières de valorisation auprès des producteurs Encouragement à la mise en place de nouvelles filières 	Tous les acteurs concernés par la gestion des déchets dangereux
Promotion du transport alternatif des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'empreinte écologique Favoriser le transport alternatif 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des études incitant à la mise en œuvre du transport ferroviaire Inciter au regroupement des déchets Etudier la faisabilité de mise en œuvre d'une plate-forme de broyage des déchets dangereux type emballages souillés 	Chambres consulaires, autres acteurs locaux, Prestataires

122 La gestion des déchets

Sources : PCAET Plaine Limagne, 2018.

La collecte des déchets est une compétence transférée par la communauté de communes Plaine Limagne au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). Cette structure publique a en charge, entre autre, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables et la gestion des déchèteries.

Le SBA gère les déchets d'une population de 168 387 habitants dont 20 894 pour Plaine Limagne. A noter qu'au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Montagne Thiemoise a intégré Thiers Dore Montagne.

A l'échelle du SBA, 39 808 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) ont été collectées en 2017, soit une moyenne de 236,4 kg/hab, dont 147 kg/hab d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) contre respectivement 507 kg/hab et 217 kg/hab en région AURA. La production de déchets par habitant poursuit sa baisse (14,6 % par rapport en 2010) sous l'impulsion de la mise en œuvre de la tarification incitative et de la politique de prévention des déchets et des actions comme le « STOP PUB » (très largement proposé et distribué).

Tableau 12 – Volume de déchets gérés par le SIBA (PCAET Plaine Limagne, 2018)

Type	Tonnage SBA 2010	Tonnage SBA 2017	Evolution	Kg/hab SBA
OMr	31 270	24 916	- 20,3 %	147,9
CS	10 530	8 935	- 15,1 %	53,1
<i>Dont Refus</i>	-	2 184	-	13
Verre	4 832	5 620	+ 16,3 %	33,4
Total OMA	46 632	39 808	- 14,6 %	236,4

DMA	89 856	83 816	- 6,7 %	497,8
Textile	-	715	-	4,2

Depuis le mois d'avril 2016, le SBA a proposé un nouveau service aux professionnels et "gros producteurs" : la collecte des bio-déchets. Cinquante établissements ont adhéré à ce service.

Il existe 3 modes de collectes :

- La collecte en porte à porte, 1 fois par semaine ;
- La collecte en points d'apport volontaire : mise en place des PAV, prioritairement en habitat dense (12 962 foyers fin 2016) ;
- La collecte en déchèterie : les usagers ont accès aux 12 déchèteries du SBA dont 3 sont sur le territoire de Plaine Limagne.

En 2017, le SBA a collecté 83 816 tonnes de déchets dans les bacs verts (ordures ménagères), jaunes (emballages recyclables), marron (bio-déchets), les PAV (ordures ménagères et emballages recyclables), les conteneurs à verre et les déchèteries.

En 2017, 8 935 tonnes de déchets ont été ramassés via la collecte sélective, soit 53,1 khg/hab (contre 77 à l'échelle de la région AuRA). Le refus reste élevé (13 kg/hab). La collecte du verre a augmenté de 16,3 % entre 2010 et 2017. Entre 2015 et 2016, la quantité de déchets collectée en déchèterie a augmenté de 1,77 %.

Sur le territoire, plus de la moitié des déchets est collectée sur les 3 déchèteries de Plaine Limagne retrouvées à Aigueperse, Randan et Maringues. A noter que la déchèterie de Randan a été fermée en 2018. L'ouverture d'un nouveau site est envisagée par le SBA sur la zone d'activités de Lhérat, sur la commune de Randan.

Tableau 13 – Déchets collectés dans les déchetteries de Plaine Limagne

Type déchets	Aigueperse	Maringues	Randan	Total général
Batterie	-	-	-	0,69
Bois	287,78	284,24	109,68	681,70
Carton	72,36	54,06	21,84	148,26
ddm	14,88	14,63	2,19	31,70
Déchets verts	759,48	680,12	174,74	1 614,34
DEEE-ecran	17,32	12,07	4,58	33,97
DEEE-gef	17,60	13,31	6,30	37,20
DEEE-gehf (unite)	22,05	21,76	3,97	47,78
DEEE-pam	29,33	22,19	4,94	56,46
Eco dds	8,61	7,67	-	16,27
Eco mobilier	33,52	-	-	33,52
Ferraille	80,20	116,68	20,90	217,78
Gravats	863,20	597,54	192,44	1 653,18
Huile alimentaire	0,68	0,29	-	0,97
Huile de vidange	5,40	3,69	1,80	10,89
Non recyclable	697,76	669,74	398,86	1 766,36
Piles	0,86	0,24	-	1,10
Total général	2 911,01	2 498,92	942,25	6 352,17

Les déchèteries de Maringues et Aigueperse accueillent également les déchets verts des collectivités.

Tableau 14 – Déchets verts des collectivités accueillis dans les déchetteries de Plaine Limagne

Commune	Aigueperse	Maringues	Total général
Aigueperse	21,25	0,50	21,75
Artonne	4,00	-	4,00
Aubiat	0,75	-	0,75
Luzillat	1,50	2,50	4,00
Maringues	1,50	70,00	71,50
Randan	-	0,50	0,50
St Genès du Retz	0,50	-	0,50
Total général	29,50	73,50	103,00

Des composteurs collectifs ont été installés à Maringues, Vensat, Luzillat, Saint-Agoulin, Aigueperse, Saint-Sylvestre-Pragoulin et Artonne.

Presque la totalité des déchets collectés sur le territoire est aujourd'hui valorisée en matière (compostage, recyclage) ou en énergie (incinération, méthanisation). Le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par le Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des déchets ménagers et assimilés (VALTOM). Créé en 1997, le VALTOM traite et valorise les déchets de 547 communes réparties dans 9 EPCI dont le SBA. Il gère :

- 11 centres de traitement (dont 1 à Vertaison et 1 à Riom) ;
- 4 plateformes de broyage (St-Diéry, St-Sauves, St-Ours-les-Roches et St-Eloy-les-Mines) et 2 plateformes de compostage (Ambert et Charbonnier-les-Mines). Le syndicat a également recours à 2 plateformes de traitement de déchets verts privées (Aubiat et Lempty) ;
- 3 installations de stockage des déchets non dangereux ;
- 3 centres de tri (Ambert, Issoire et Clermont-Ferrand) ;
- 1 pôle multifilières de valorisation et de traitement des déchets (VERNEA) qui comprend :
 - Une unité de tri mécanique qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique ;
 - Une unité de valorisation biologique composée d'une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, et d'une plateforme de compostage des déchets verts ;
 - Une unité de valorisation énergétique qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique ;
 - Une unité de stabilisation biologique, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Au total, 76 % des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 6 000 tonnes de compost ;
- 3 700 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux ;
- 102 500 MWh d'électricité ;
- 28 500 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière.

Les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte sont :

- Déchets Ménagers et Assimilés : - 10 % en kg/hab. entre 2010 et 2020 ;
- Diminution des déchets non dangereux non inertes mis en décharge de 30 % entre 2010 et 2020 et de 50 % entre 2010 et 2025.

En 2010, lorsque le SBA a été précurseur dans le département en contractualisant avec l'ADEME afin d'élaborer son programme de prévention des déchets. Celui-ci a largement rempli les objectifs fixés : - 9 % de déchets ménagers et assimilés en 5 ans (objectif initial : - 7 %).

En 2015, le syndicat fait partie des 58 collectivités retenues par l'Etat pour leur démarche exemplaire et participative de gestion des déchets et d'augmentation du recyclage. Le SBA a été ainsi labellisé « territoire zéro gaspillage, zéro déchet ». Il bénéficie par ailleurs d'un accompagnement spécifique du Ministère de l'Ecologie via l'ADEME, pour aller encore plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets, tout en impliquant de nombreux partenaires et acteurs locaux dans la démarche.

SYNTHÈSE SUR LA GESTION DES DÉCHETS :

- La collecte des déchets est une compétence transférée par la communauté de communes Plaine Limagne au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). Cette structure publique a en charge la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables et la gestion des déchèteries.
- En 2017, le SBA a collecté 83 816 tonnes de déchets dans les bacs verts (ordures ménagères), jaunes (emballages recyclables), marron (bio-déchets), les PAV (ordures ménagères et emballages recyclables), les conteneurs à verre et les déchèteries. Plus de la moitié des déchets est collectée sur les 3 déchèteries de la CCPL.
- Presque la totalité des déchets collectés est aujourd'hui valorisée en matière (compostage, recyclage) ou en énergie (incinération, méthanisation).

III.3. Les énergies renouvelables sur le territoire

Sources : Diagnostic territorial Air Energies, PCAET Plaine Limagne, 2018 ; Aduhme, Oreges 2017 ; Avis de l'autorité environnementale, projet de parc photovoltaïque Saint-Clément-de-Régnat, 2012

III.3.1 Etat des lieux

A l'échelle de Plaine Limagne, la production d'énergie primaire est de 31 GWh/an, répartie dans les filières suivantes :

- Bois énergie : 16 GWh/an ;
- Aérothermie/Géothermie : 9 GWh/an ;
- Solaire thermique : 1 GWh/an ;
- Biogaz : 0 GWh/an ;
- Hydraulique : 0 GWh/an ;
- Photovoltaïque : 0 GWh/an ;
- Eolien : 0 GWh/an ;
- Déchets biodégradables : 0 GWh/an ;
- Total : 31 GWh/an.

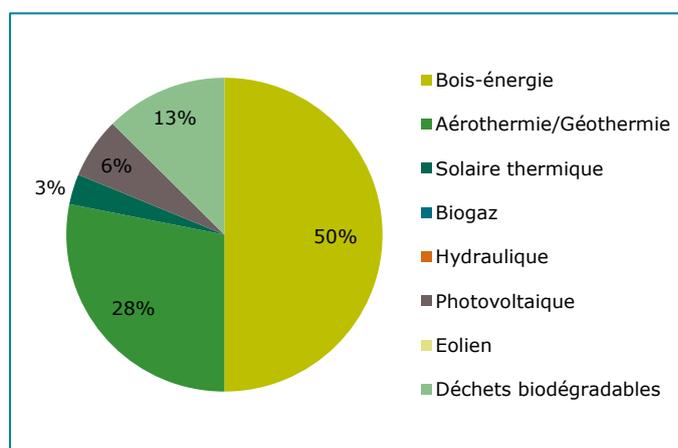


Figure 34 – Répartition de la production d'énergie primaire sur le territoire de Plaine Limagne, 2017

III.32 Potentiel de développement

Le gisement potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire de Plaine Limagne est de 185 GWh/an, réparti dans les filières suivantes :

- Bois énergie : 4 GWh/an ;
- Aérothermie/Géothermie : 0 GWh/an ;
- Solaire thermique : 0 GWh/an ;
- Biogaz : 108 GWh/an (les pailles de céréales à 86 % du potentiel et les effluents d'élevage à 14 % du potentiel) ;
- Hydraulique : 0 GWh/an ;
- Photovoltaïque : 33 GWh/an ;
- Eolien : 28 GWh/an ;
- Total : 185 GWh/an.

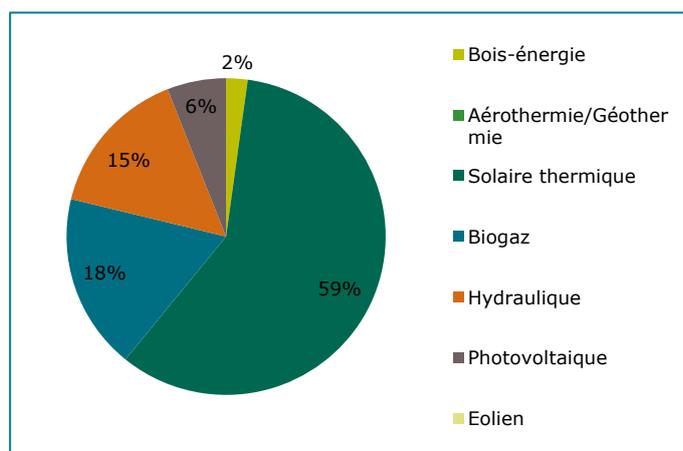


Figure 35 –répartition de la production potentielle d'énergies renouvelables sur le territoire de Plaine Limagne, 2017

Si la totalité du potentiel gisement était exploité, la production d'énergie primaire s'élèverait à environ 216 GWh/an sur le territoire. En 2017, le territoire de Plaine Limagne a donc exploité environ 14 % de sa production potentielle d'énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'éolien, le potentiel est déterminé à court terme puisqu'il ne se base que sur les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et donc des échéances courtes. Or, d'après le SRCAE Auvergne de juin 2012, l'ensemble du territoire de Plaine Limagne a été identifié comme favorable au développement éolien. Sans définir un nombre d'éoliennes potentiellement implantables sur le territoire, le potentiel éolien du territoire à long terme est bien supérieur au potentiel à court terme.

Le potentiel photovoltaïque concerne des installations en toitures (32 GWh/an à long terme) et un projet de centrale solaire au sol de Saint-Clément-de-Régnat.

III.33 Détail par filière

• Eolien

Une demande d'autorisation d'exploiter concernant un projet de parc éolien sur la commune de Saint-André-le-Coq a été déposé par la société « Ferme éolienne des anciens marais ». Ce projet concerne potentiellement 5 éoliennes de 3 MW chacune.

• Hydraulique

Sur le territoire de Plaine Limagne, aucun site de turbinage n'est identifié sur le réseau d'eau potable ou sur les cours d'eau. Toutefois, un potentiel pourrait en être dégagé en raison de certains captages d'eau potable situés en hauteur.

• Photovoltaïque

Un projet de centrale solaire au sol de 1,6 GWh/an à court terme porté par la société ES5 a vu le jour à Saint-Clément-de-Régnat. L'avis favorable de l'autorité environnementale a été rendu en le 28 septembre 2012.

Le site, d'une superficie de 3,5 ha, est localisé à environ 1,3 km au sud-ouest du bourg de la commune, le long de la RD 210.

Les principales caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :

- Surface de l'emprise au sol : 3,5 ha ;
 - Surface couverte par les panneaux : environ 1 ha ;
 - Puissance : 1458 kWc ;
 - Technologie mise en œuvre pour les modules : cellules au silicium polycristallin ;
 - Raccordement au réseau de distribution électrique : au départ Thuret issu du poste source d'Aigueperse (distance au projet non indiquée mais cheminement du raccordement le long de la RD 210).
- Géothermie

Le territoire de Plaine Limagne est concerné par le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température « Permis d'Allier Andelot ». Accordé à la société Fonroche Géothermie SAS, couvre une surface de 1 036 km² en partie sur le département du Puy-de-Dôme.

SYNTHÈSE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- A l'échelle de la CCPL, la production d'énergie primaire est de 31 GWh/an et dominée par le bois-énergie et l'aérothermie/géothermie. On retrouve également un projet éolien et un projet de centrale solaire au sol.
- Le territoire possède un fort potentiel de production d'énergies renouvelables, estimé à 216 MWh/an, surtout en ce qui concerne le solaire thermique, le biogaz et le bois-énergie.
- Le potentiel éolien, ici déterminé à court terme, pourrait s'avérer bien plus élevé à long terme puisque l'ensemble du territoire est identifié comme favorable aux projets éoliens.

4. Risques majeurs technologiques

Sources : Etat initial de l'environnement, PCAET Plaine Limagne, 2018 ; <https://risques.auvergne.pref.gouv.fr/puy-de-dome/les-risques-dans-mon-departement/les-risques-technologiques/rupture-de-barrage>

Les risques technologiques sont liés aux activités humaines comme la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Ces risques peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement.

Les risques technologiques identifiés sur le territoire sont :

- Rupture de barrage ;
- Risque industriel ;
- Transport de Matières Dangereuses.

4.1 Rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle (brèche) ou totale d'un barrage. Il entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être progressive, dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, ou brutale, dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Six communes de Plaine Limagne sont exposées au risque modéré de rupture du barrage de Naussac (Classe A). Ce barrage est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et le département du Puy-de-Dôme est concerné par l'onde de submersion de ce barrage.

Il s'agit des communes de Limons, Luzillat, Maringues, Mons, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

4.2 Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est lié aux accidents se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le territoire de Plaine Limagne est exposé au risque TMD par voie de transport terrestre (voie ferrée) et/ou par canalisation (gaz naturel).

Douze communes de Plaine Limagne sont concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses.

Il s'agit d'Aigueperse, Artonne, Aubiat, Chaptuzat, Montpensier, Randan, Saint-Agoulin, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Genès-du-Retz, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Thuret et Vensat.

4.3 Risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement (effets thermiques, toxiques, mécaniques...).

Les activités industrielles à risques sont répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en fonction de leur type d'activité et des substances employées (quantités et nature) et les soumet à un régime différent en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients que peuvent présenter leur exploitation. On distingue :

- Le régime de déclaration pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses :
- Le régime d'enregistrement, pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues ;
- Le régime d'autorisation pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants.

Par ailleurs, parmi les ICPE soumises à autorisation, la directive SEVESO identifie les établissements (et non plus les produits) où sont présentes des substances dangereuses.

Ce texte, transposé en droit français par l'arrêté du 10 mai 2000, introduit 2 classements complémentaires :

- Les installations classées « Seveso AS » (avec servitudes) appelées aussi seuils hauts, qui doivent mettre en place un système de gestion de la sécurité,
- Les établissements « Seveso seuils bas ».

Seules les communes d'Aigueperse (présence d'un site Seveso seuil bas) et Artonne sont considérées comme étant exposées au risque industriel.

Quatorze ICPE (en dehors de l'établissement Seveso seuil bas), sont présentes sur le territoire de Plaine Limagne.

Tableau 15 – Synthèse des établissements à risque industriel sur le territoire de Plaine Limagne

Etablissement	Nom usuel	Commune	Activité principale	Classement	Risques
Mairie d'Artonne	MAIRIE D'ARTONNE	Artonne	Carrière	Autorisation	-
ISDI COLAS Rhone Alpes Auvergne	ISDI COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	Artonne	-	Enregistrement	-
CERF SAS	CERF (Vensat carrière)	Vensat	Carrière	Autorisation	-
Limagrain	LIMAGRAIN - site 'Auraix'	Aigueperse	Cult céréale, légumineuse, graine oléagineux	Autorisation	Seveso3 bas
Earl de l'Envolée	EARL DE L'ENVOLEE	Aigueperse	Élevage de volailles	Autorisation	-

SANDERS centre Auvergne	SANDERS CENTRE AUVERGNE SAS	Aigueperse	Fabric. d'aliments pour animaux de ferme	Autorisation	-
Onyx Auvergne Rhône Alpes	VEOLIA-ONYX-Aubiat Compostage	Aubiat	-	Autorisation	-
Earl du Champ Violant	EARL DU CHAMP VIOLLANT	Aubiat	Elevage	Autorisation	-
Syndicat du Bois de l'Aumône	Déchèterie Aigueperse	Aigueperse	-	Enregistrement	-
Sarl Porlimagne	SCEA DE MARCHEZAT	Effiat	Élevage de porcins	Autorisation	-
Ferme éolienne des anciens marais	Ferme Eolienne des Anciens Marais	St-André-le-Coq	Production d'électricité	Autorisation	-
Pyragric industrie Lauradoux	PYRAGRIC Industrie Lauradoux	St-André-le-Coq	-	Enregistrement	-
Syndicat du Bois de l'Aumône	Déchèterie Maringues	Maringues	-	Enregistrement	-
EARL Blancher	EARL BLANCHER	St-Sylvestre-Pragoulin	-	Autorisation	-
EURL Hinderchied Laurent	HINDERCHIED Laurent	St-Priest-Bramefant	Récupération de déchets triés	Autorisation	-

Tableau 16 – Synthèse des risques technologiques par commune de Plaine Limagne

Nom de la commune	Risque industriel	TMD voie ferrée	TMD canalisation	TMD autoroute	Barrage
Aigueperse	Oui	Oui	Oui	-	-
Artonne	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Aubiat	-	-	-	-	-
Bas-et-Lezat	-	-	-	-	-
Beaumont-les-Randan	-	-	-	-	-
Bussières-et-Pruns	-	-	-	-	-
Chaptuzat	-	-	Oui	-	-
Effiat	-	-	-	-	-
Limons	-	-	-	-	Oui
Luzillat	-	-	-	-	Oui
Maringues	-	-	-	-	Oui
Mons	-	-	-	-	Oui
Montpensier	-	Oui	Oui	-	-
Randan	-	Oui	-	-	-
Saint-Agoulin	-	-	-	Oui	-
Saint-André-le-Coq	-	-	-	-	-
Saint-Clément-de-Régnat	-	Oui	-	-	-
Saint-Denis-Combarnazat	-	-	-	-	-
Saint-Genès-du-Retz	-	Oui	Oui	-	-
Saint-Priest-Bramefant	-	-	-	-	Oui
Saint-Sylvestre-Pragoulin	-	Oui	-	-	Oui
Sardon	-	-	-	-	-
Thuret	-	Oui	-	-	-
Vensat	-	-	Oui	Oui	-
Villeneuve-les-Cerfs	-	-	-	-	-

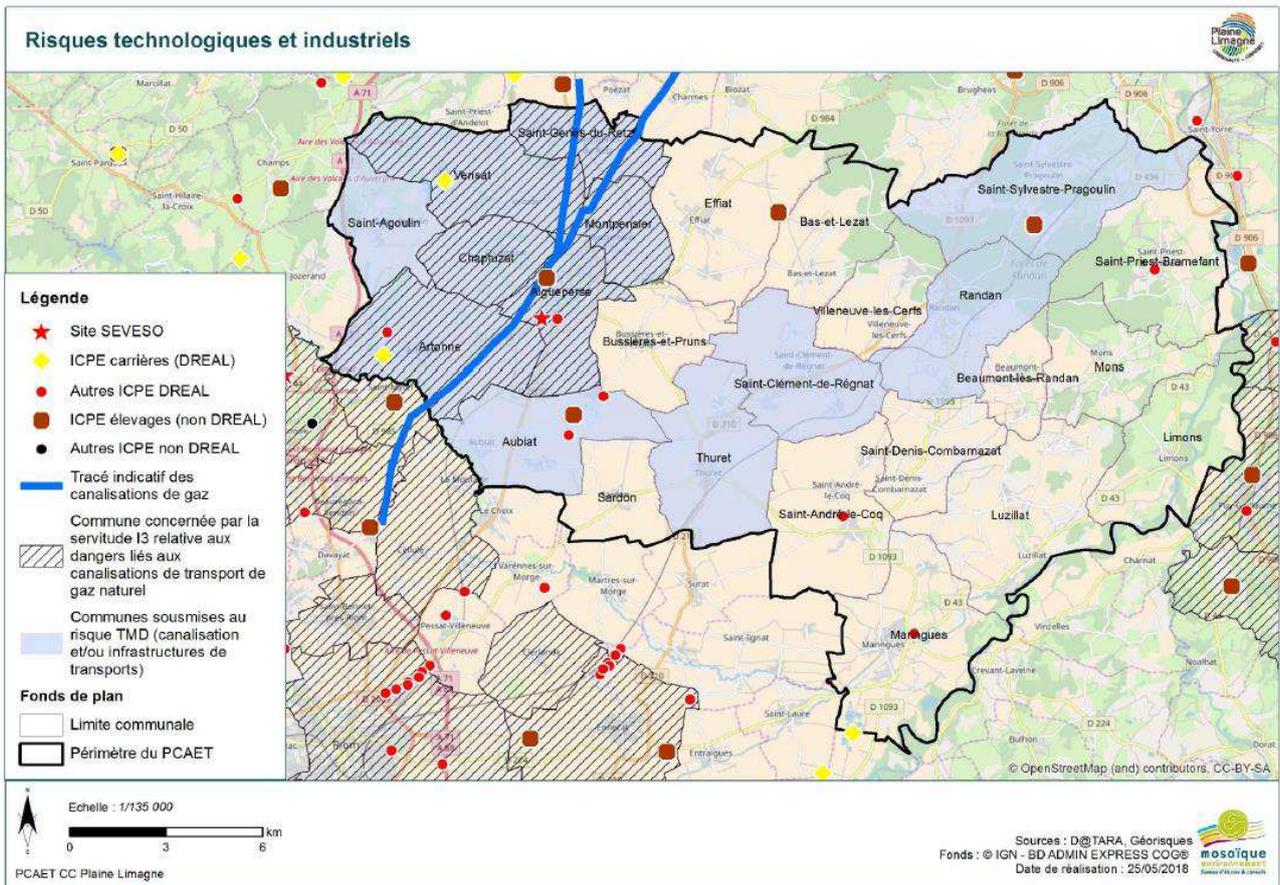


Figure 36 – Risques technologiques sur le territoire de Plaine Limagne (PCAET, 2018)

SYNTHÈSE SUR LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES :

- Trois risques majeurs technologiques sont identifiés sur le territoire de la CCPL :
 - Risque de rupture de barrage de Naussac ;
 - Risque lié au Transport de Matières Dangereuses au niveau d’axes routiers, voies ferrées et de canalisations ;
 - Risque industriel ;
- Six communes sont exposées au risque de rupture du barrage de Naussac.
- Douze communes sont concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses.
- Deux communes sont exposées au risque industriel.
- Il n’y a aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) actuellement approuvé sur le territoire.

5. Nuisances et santé

Sources : Etat initial de l’environnement, PCAET Plaine Limagne, 2018 ; http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/Portail_Carto_inter_ddt63.map#

Les nuisances identifiées sur le territoire sont :

- Le bruit ;
- Les sites et sols pollués ;
- Les ondes électromagnétiques.

5.1 Le bruit

- Le classement sonore des infrastructures terrestres

A l'échelle du Département, l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014 déterminent le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Puy-de-Dôme, qui comprend le réseau routier et le réseau ferré. Un nouvel arrêté préfectoral a été établi afin d'intégrer les communes d'Augerolles, Le Cheix, la Crouzille, Saint-Priest-Bramefant au classement sonore existant le 6 août 2014.

Située à mi-chemin entre Vichy et Riom, Plaine Limagne occupe une place privilégiée, grâce à la proximité de l'A89 au sud et de l'A71 à l'ouest. A l'écart de grands axes de circulation, elle est relativement épargnée par les nuisances sonores et bénéficie d'un environnement acoustique apaisé. Ces dernières sont principalement liées à la circulation.

En application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Sont prises en compte toutes les autoroutes et routes (existantes ou en projet) dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour.

Tableau 17 – Infrastructure classées au titre de la loi bruit sur le territoire de Plaine Limagne

Commune	Infrastructure	Catégorie	Largeur affectée (m)
Aigueperse	RD2009	3	100
Artonne	A71	1	300
Aubiat	RD2009	3	100
Saint-Agoulin	A71	2	250
Saint-Priest-Bramefant	Projet déviation Vichy	3	100
Saint-Sylvestre-Pragoulin	Projet déviation Vichy	3	100
Vensat	A71	2	250

Sont également prises en compte les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ainsi que les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour.

Tableau 18 – Voies ferrées classées au titre de la loi bruit sur le territoire de Plaine Limagne

Nom de la commune	Infrastructure	Catégorie	Largeur affectée en m
Randan	Voie Ferrée Moulins/ Clermont / Issoire	3	100
Saint-André-le-Coq		3	100
Saint-Clément-de-Régnat		3	100
Saint-Sylvestre Pragoulin		3	100
Thuret		3	100
Villeneuve-les-Cerfs		3	100

Les communes de Saint-André-le-Coq et Villeneuve-les-Cerfs, bien que non traversées par la voie ferrée, sont affectées par les nuisances de l'infrastructure.

Outres ces principales voies, Plaine Limagne est irriguée par un réseau dense de routes départementales qui relient les communes entre elles et qui génèrent un bruit de fond n'entraînant pas de gêne. Localement des déviations contribuent à déplacer les nuisances hors des zones densément habitées (comme par exemple les déviations de la RD1093 et de la RD224 qui ont amélioré le cadre acoustique du bourg de Maringues). De vastes zones de calme persistent ainsi sur le territoire.

Des dépassements des valeurs limites sont constatés sur les communes de Vensat, St Agoulin, Artonne (A71), Aigueperse et Aubiat.

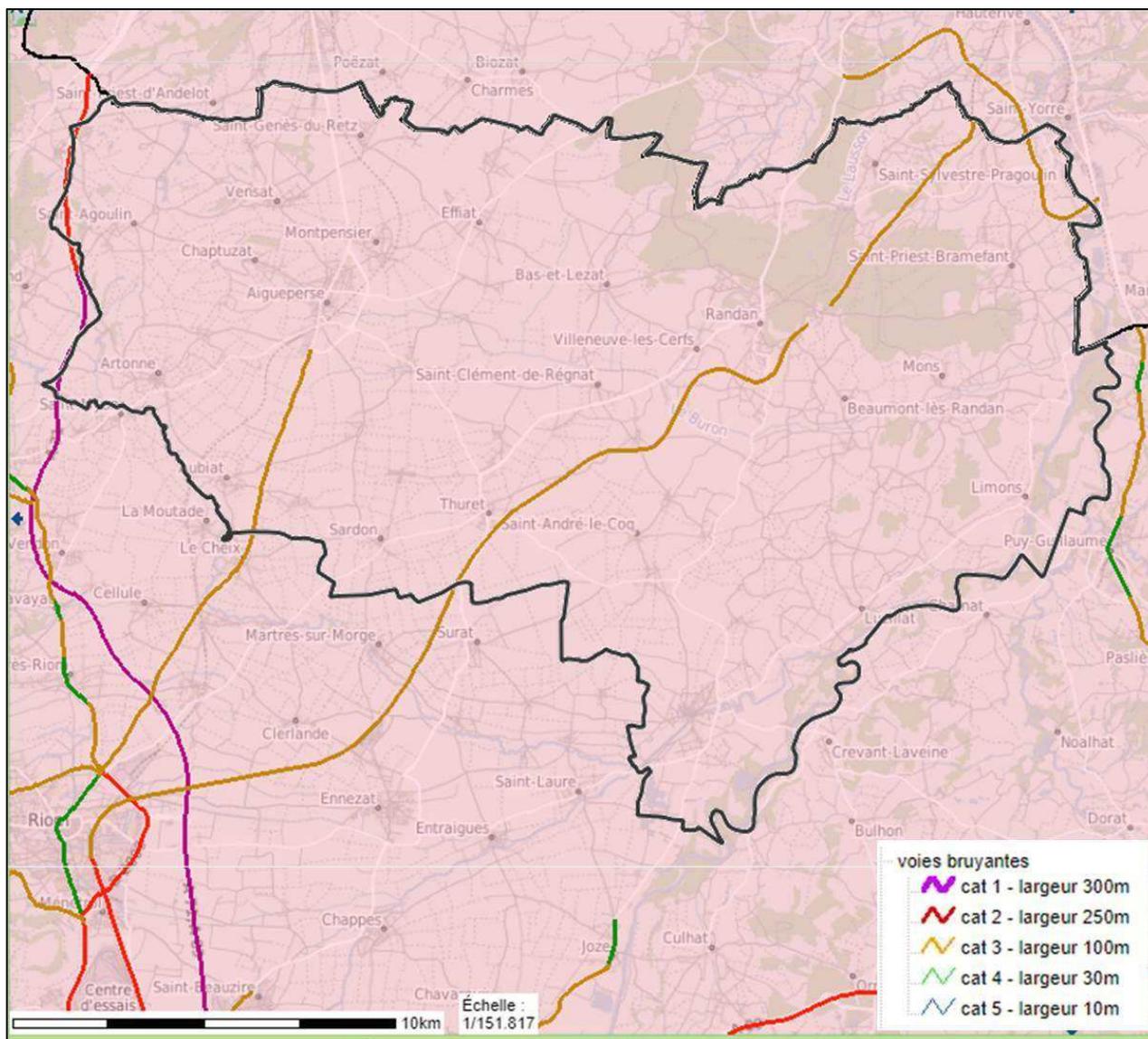


Figure 37 – Localisation de Plaine Limagne (en noir) par rapport aux infrastructures routières classées (routes et voies ferrées) (source : Classement sonore des infrastructures du Puy-de-Dôme, 2014)

- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le département du Puy-de-Dôme

Le PPBE (Plan de prévention du bruit dans l'environnement) de l'Etat dans le Puy-de-Dôme, approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2012, vise à prévenir et à réduire le bruit dans l'environnement.

Les PPBE concernent les agglomérations de plus de 100 000 habitants et les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires à fort trafic. Dans le Puy-de-Dôme, seule la communauté de Clermont est concernée.

Le territoire de Plaine Limagne n'est pas concerné par le PPBE.

- Les sites et sols pollués

Les banques de données du BRGM BASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de services) et BASOL (inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués et appelant à plus ou moins long terme une action de l'administration) identifient les sites industriels ou anciennement industriels sur le territoire national.

Aucun site BASOL n'est présent sur le territoire, cependant trois sites sont localisés dans les communes limitrophes de Plaine Limagne : le site SEDIVER à Saint-Yorre (site traité avec restrictions d'usage), le site de OI Manufacturing France à Puy-Guillaume (site en cours de traitement) et le site de la décharge de l'usine OI Manufacturing France à Puy-Guillaume.

De plus, 45 sites BASIAS sont référencés sur l'ensemble du territoire (la liste et le descriptif succinct des sites BASIAS présent sur le territoire de Plaine Limagne est présenté en Annexe 1 - . Il n'existe pas de réglementation particulière pour ces sites, référencés dans un souci de bonne information.

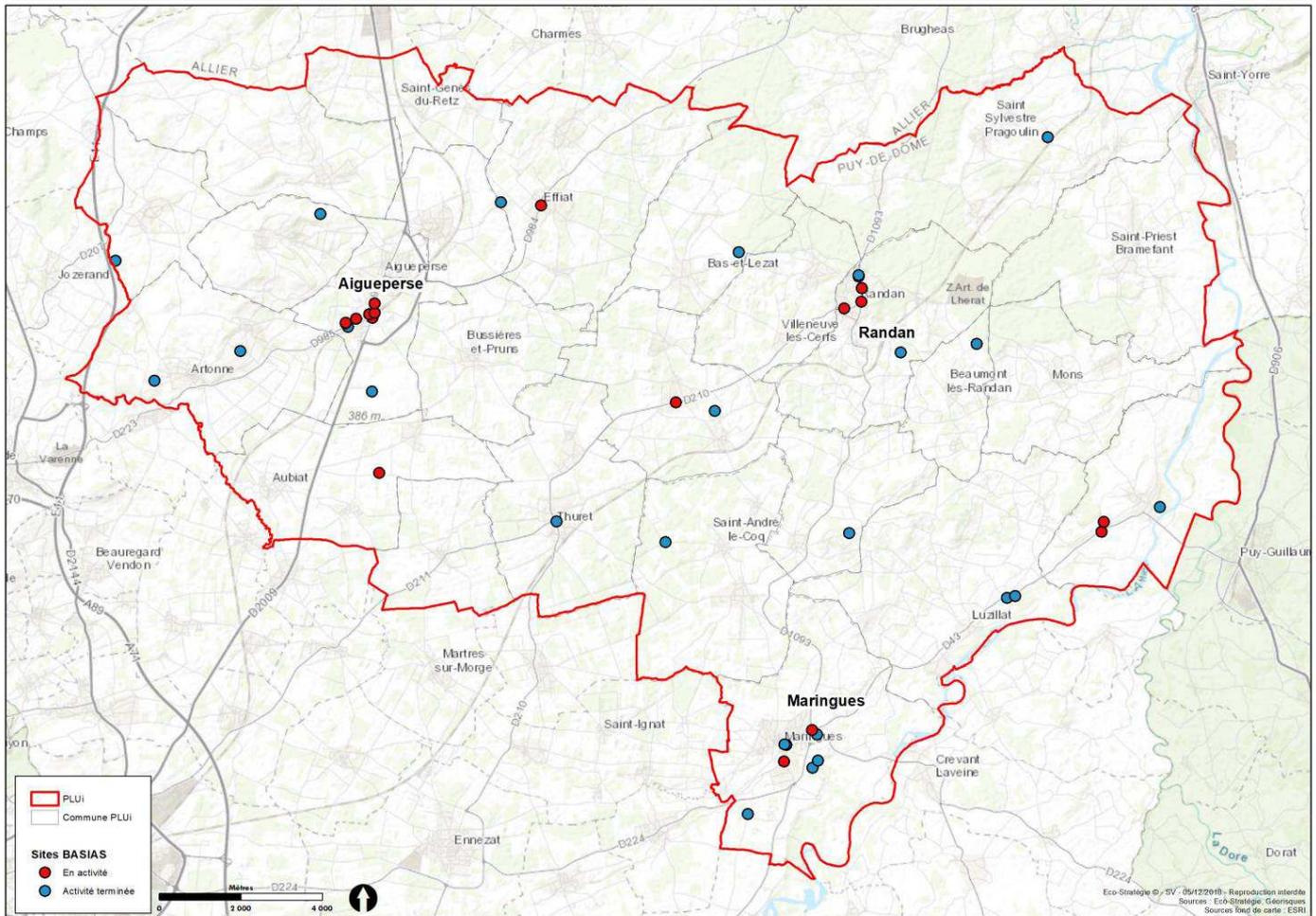


Figure 38 – Localisation des sites BASIAS sur le territoire de Plaine Limagne

152 Ondes électromagnétiques

Les champs électromagnétiques proviennent :

- De sources naturelles : celles-ci génèrent des champs statiques, tels que le champ magnétique terrestre (amplitude de 50 μ T au niveau de la France) et le champ électrique statique atmosphérique (faible par beau temps – de l'ordre de 100 V/m -, mais très élevé par temps orageux – jusqu'à 20 000 V/m),
- De sources liées aux installations électriques : les émissions proviennent de tout appareil qui fonctionne à partir de l'électricité (électroménager, matériel de bureau ou industriel, les téléphones portables, ...) et les équipements et installations qui servent à la produire (alternateurs et générateurs) et l'acheminer (lignes et câbles électriques). Les CEM ne sont émis que lors de leur fonctionnement. Ils sont alors sous forme de champs à 50 Hz mais notons qu'il existe également une multitude d'appareils générant des champs de fréquence différente.

D'une manière ou d'une autre, nous sommes tous exposés aux champs électriques et magnétiques. Par exemple, un ordinateur émet de l'ordre de 1,4 μT , une ligne électrique exposerait à un champ moyen 1 μT pour un câble 90kV à 30 m et de 0,2 μT pour une ligne 20 KV.

Seules 3 lignes haute tension sont répertoriées sur le territoire :

- Une ligne 400 kV traversant les communes de Thuret, Saint-Clément-de-Régnat et Effiat ;
 - Une ligne 225 kV traversant Artonne, saint-Agoulin et Vensat ;
 - Une ligne 63 kV traversant Aubiat, Aigueperse, Vensat et Saint-Genès-du-Retz.
-
- **Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) d'Auvergne – Rhône-Alpes**

Le 3^e Plan régional santé-environnement a été signé par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, le 18 avril 2018.

Il se décline en 19 actions dont, notamment, les actions suivantes :

- n°5 « Accompagner les actions locales en éducation à la santé-environnement » ;
- n°7 « Former les élus » ;
- n°12 « Réduire les mésusages des pesticides » ;
- n°15 « Protéger l'alimentation en eau potable » ;
- n°16 « Prendre en compte le changement climatique » ;
- n°17 « Développer un urbanisme et un aménagement favorables à la santé ».

SYNTHÈSE SUR LES NUISANCES ET LA SANTÉ

Le territoire de la CCPL est concerné par les nuisances suivantes :

- Bruit :
 - 3 voies routières classées bruyantes (A71, RD2009 et Projet de déviation Vichy) avec des catégories sonores allant de 1 à 3 sur 7 communes du territoire ;
 - 1 voie ferrée classée bruyante (voie Moulins/Clermont/Issoire).
- Sites et sols pollués : Aucun site BASOL mais 45 sites BASIAS.
- Ondes électromagnétiques : 3 lignes à haute tension sur le territoire.

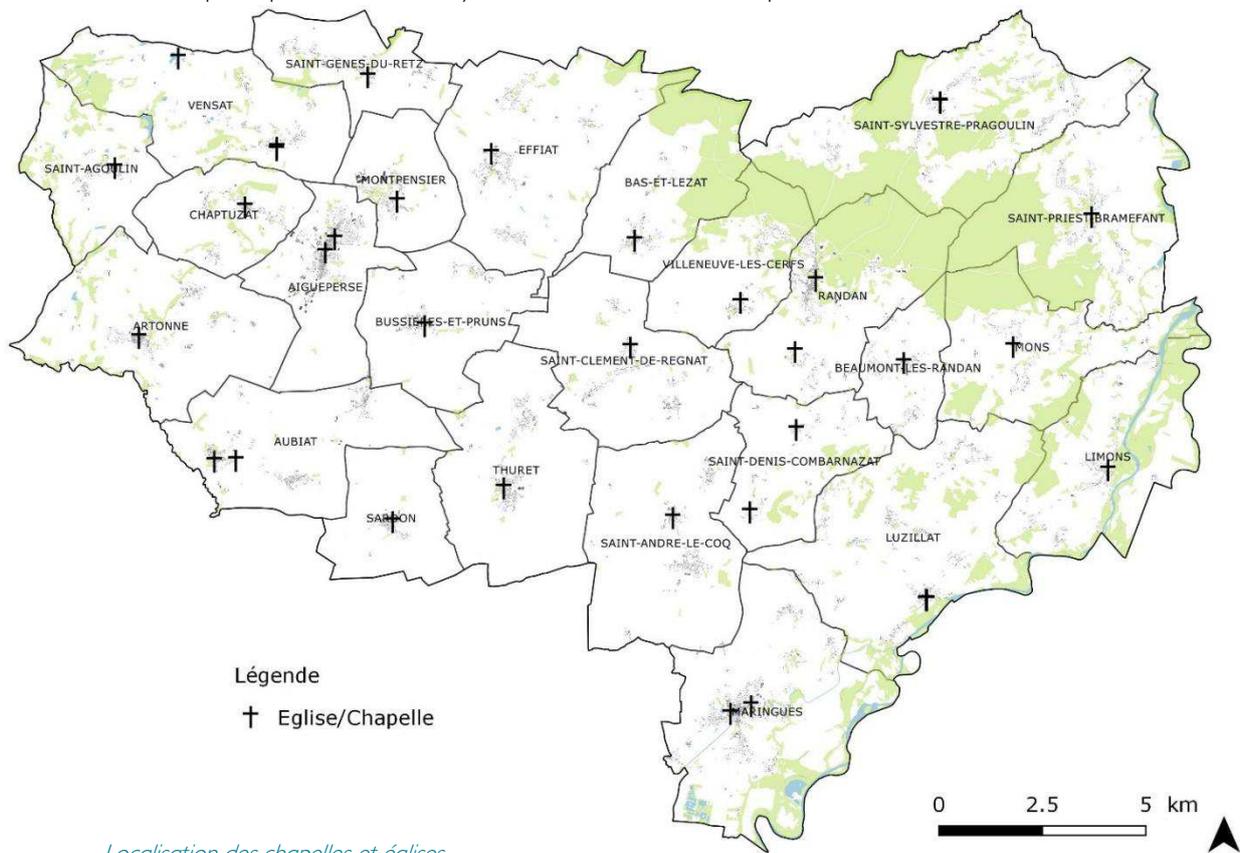
IV. Le patrimoine

IV.1 Le bâti patrimonial et le petit patrimoine

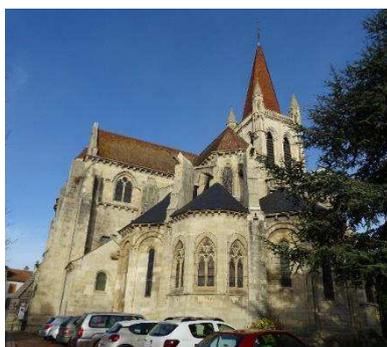
IV.11 Le bâti patrimonial remarquable

Le territoire intercommunal recèle des éléments de patrimoine bâti remarquables et peu valorisés. Pourtant ils ponctuent l'ensemble de l'intercommunalité aussi bien dans les paysages de plaine qu'au sein des boisements. Ils jouent un rôle dans le paysage, en tant que point d'appel, de repère, dans les villages même ou dans les vues lointaines à travers champs. Ils agrémentent les vues et participent à l'identité du territoire en tant qu'éléments culturels bien sûr, mais également par la diversité d'architecture qu'ils représentent : art roman, gothique, renaissance, classique, XIX^e.

Parmi ces éléments bâtis, les églises et chapelles se répartissent dans l'ensemble des vingt-cinq communes. Souvent présentes sur les places des villages et des bourgs, elles témoignent de l'importance passée des espaces publics au sein des pratiques collectives ayant évoluée au fil du temps avec les modes de vies.



Localisation des chapelles et églises



Eglise d'Aigueperse

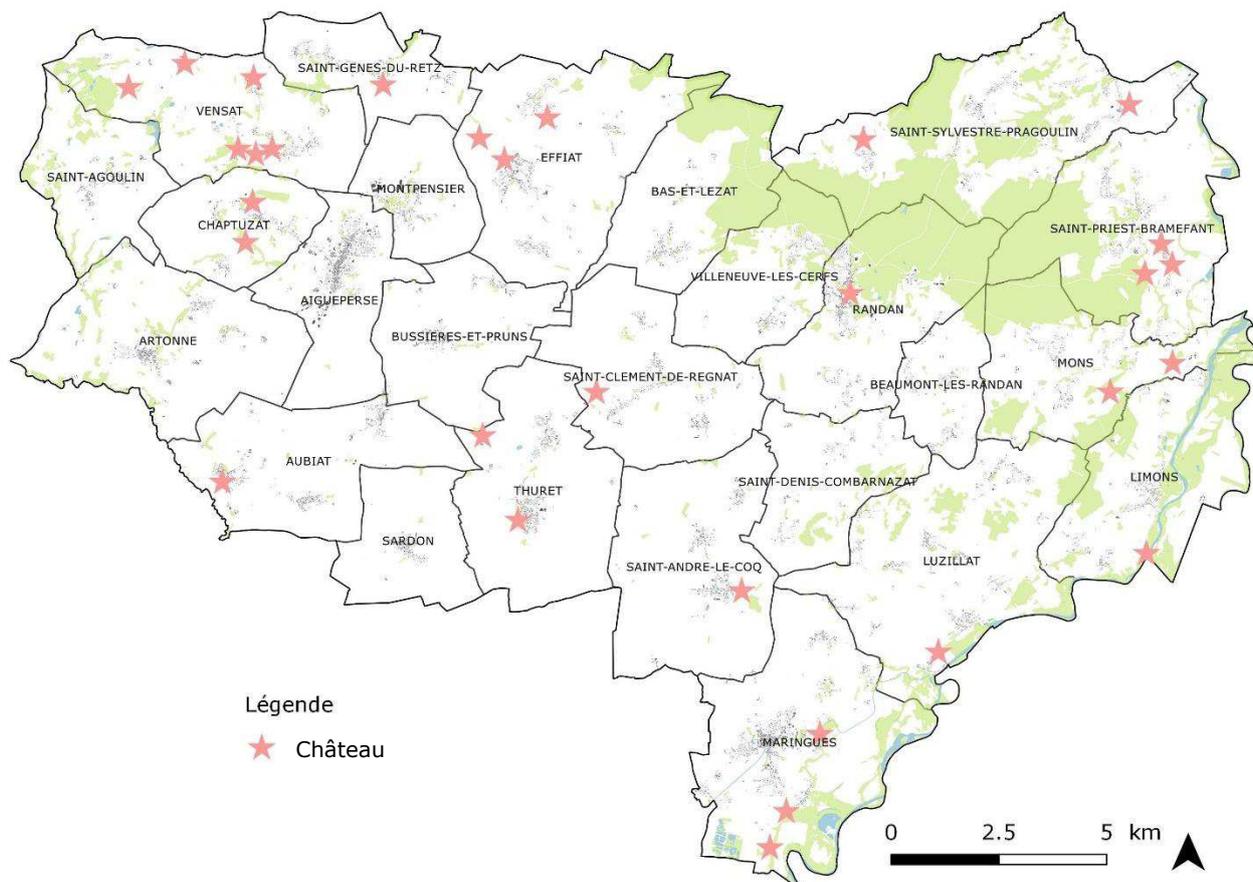


Eglise de Bamazat

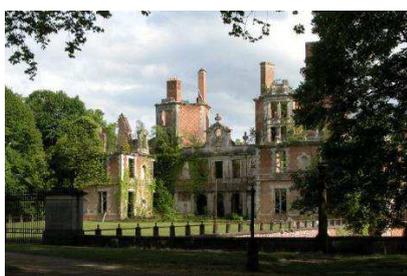


Eglise de Montpensier

Des châteaux participent également à la richesse patrimoniale de la communauté de communes de Plaine Limagne. Ils se localisent dans quinze communes et certaines en possèdent même plusieurs, à l’instar de Vensat, Chaptuzat, Effiat, Maringues, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Thuret. Le domaine Royal de Randan est le château le plus visité et connu du territoire.



Localisation des châteaux



Domaine royal de Randan



Château de Béranger, Chaptuzat



Château de Maulmont, Saint-Priest-Bramefant

Les éléments de patrimoine bâti remarquable comprennent également l’ensemble des fermes et corps de fermes associés à l’activité agricole prégnante au sein de l’intercommunalité (cf. Partie 1, Chapitre VI.2.5).

IV.12 Le petit patrimoine

Les espaces publics accueillent fréquemment des édifices communaux à usage collectifs, identifiables sous l’appellation petit patrimoine. Parmi ces constructions, les fours, les croix et calvaires, les lavoirs, fontaines, abreuvoirs, puits sont principalement présents.

Ces éléments bâtis sont édifiés avec les matériaux représentatifs de l’architecture locale : la brique pour les socles de croix et les puits, du pisé et de la pierre pour les fours, poteaux et charpentes bois pour les couvertures de lavoirs et de fontaines.



Lavoir couvert à Bussières-et-Pruns



Croix à Artonne



Pigeonnier à Luzillat

Ces éléments bâtis sont parfois dégradés, plus ou moins selon le matériau de construction utilisé (fragilité du pisé notamment pour les fours). Cependant, certains en propriété communale ont souvent fait l'objet de réhabilitation. Afin d'encourager leur entretien et leur préservation dans le paysage rural, le classement de ces éléments en patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 peut être appliqué.

IV.2. Le patrimoine réglementé

IV.2.1 Inventaires et état de la réglementation patrimoniale

Dans un premier temps, l'ensemble des protections réglementaires en vigueur sur territoire sont décrites afin de faire un état de la réglementation patrimoniale qui a récemment évoluée (loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Ainsi, seront traités :

- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) (anciennes ZPPAUP et AVAP) et leurs PSMV ou PVAP
- Sites inscrits et sites classés,
- Monuments historiques,
- Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA),

Une liste exhaustive de ces éléments patrimoniaux est présentée dans les tableaux ci-après (Tableau 19 et Tableau 20). Les unités de paysages du territoire de la communauté de communes ont été définis et décrites grâce à un travail bibliographique, cartographique et de terrain. Les éléments patrimoniaux sont repris de façon plus détaillée au sein des unités de paysages afin d'établir les caractéristiques et les enjeux des paysages de la communauté de communes.

IV.2.2 Les SPR (anciennes ZPPAUP et AVAP) du territoire

Source : Site internet du Ministère de la Culture, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes ; Diagnostic du Programme d'Aménagement de Bourg, commune Artonne (2005)

Notion :

Un site Patrimonial Remarquable (SPR) est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier « dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créée par la loi du 7 juillet 2016, il se substitue à l'AVAP, aux ZPPAUP et aux secteurs sauvegardés. Les enjeux patrimoniaux des SPR sont retranscrits dans un plan de gestion qui peut prendre deux formes : un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

La communauté de communes de Plaine Limagne abrite un SPR correspondant au périmètre de l'ancienne ZPPAUP d'Artonne. Ce site est composé de deux zones : le centre-ancien du bourg d'Artonne et le centre ancien du hameau de Bicon. La carte présentée ci-après (*Figure 39 page 243*) localise ce site et les périmètres des deux zones.



Photographie 26 et 27 – Site Patrimonial Remarquable d'Artonne (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 août 2018)

Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du SPR est en cours d'élaboration et permettra de dégager les grands enjeux patrimoniaux de ce site. Toutefois, l'établissement de la ZPPAUP a permis de dégager plusieurs enjeux :

- Réduire les « dents creuses » correspondants à des ruines ;
- Préserver le patrimoine vernaculaire majeur ;
- Préserver les éléments du patrimoine majeur, pour conserver l'identité des lieux ;
- Préserver les éléments bâtis renfermant des emplois importants de l'église St Jean et autre.

IV.23 Sites classés et sites inscrits du territoire

Notion :

La loi du 2 mai 1930 organise aujourd'hui, dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement, la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère particulier est à protéger. Ces monuments ou sites ont une valeur patrimoniale d'un point de vue naturel, scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire, qui justifie une politique rigoureuse de préservation au nom de l'intérêt général. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et, le plus souvent, de la Commission départementale des sites.

« Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. ».

Aucun site inscrit ou classé n'est répertorié sur le territoire de la communauté de communes.

IV.24 Monuments historiques du territoire

Notion :

Un monument historique (MH) est un monument ou un objet classé ou inscrit afin d'être protégé en raison de son intérêt historique, artistique et architectural. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques établit les niveaux de protection en deux catégories d'édifices :

-« Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.

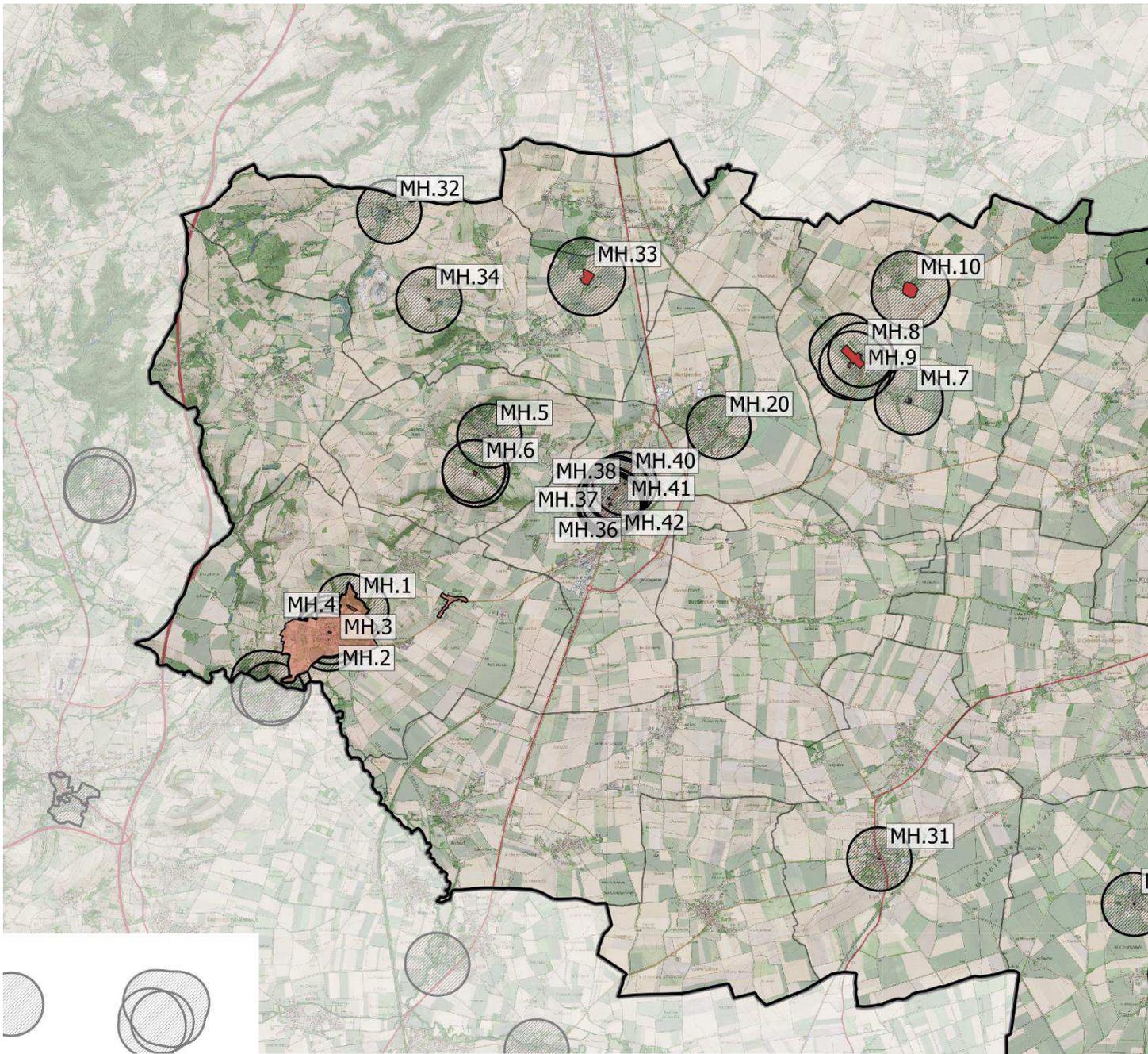
- « *Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* ». Ceux-ci peuvent être inscrits en totalité ou en partie à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMN).

Il ne faut pas confondre cet inventaire avec l'inventaire général du patrimoine culturel qui a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique » sans pour autant donner une protection au titre des monuments historiques.

Depuis la loi du 7 juillet 2016, il incombe au Préfet de délimiter le périmètre de « la Protection Délimitée des Abords » (PDA) – de chacun des monuments, sur proposition de l'ABF, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et de la ou des communes concernées, et accord de l'autorité compétente en matière de PLU –. En l'absence d'un tel périmètre, par défaut, le monument déploie autour de lui un rayon de 500 m de protection.

La communauté de commune de Plaine Limagne compte 42 monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ces monuments sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration plus importante à Aigueperse, Artonne et Maringues.

La carte présentée ci-après (Cf.



Les monuments historiques de Plaine Limagne

- Monument historique
- Périmètre de protection
- SPR
- Communauté de communes de Plaine Limagne
- Limites communales

Figure 40 (page 245) localise l'ensemble des monuments historiques de la communauté de communes.

Tableau 19 – Site Patrimoniaux Remarquables de la communauté de communes de Plaine Limagne

Commune concernée	Id retenu	Nom du site	Date de classement ou d'inscription	Surface du site (ha)	Unité Paysagère
Artonne	SPR.1	Site Patrimonial Remarquable d'Artonne	26 mars 2007	123,34	Coteaux de Limagne

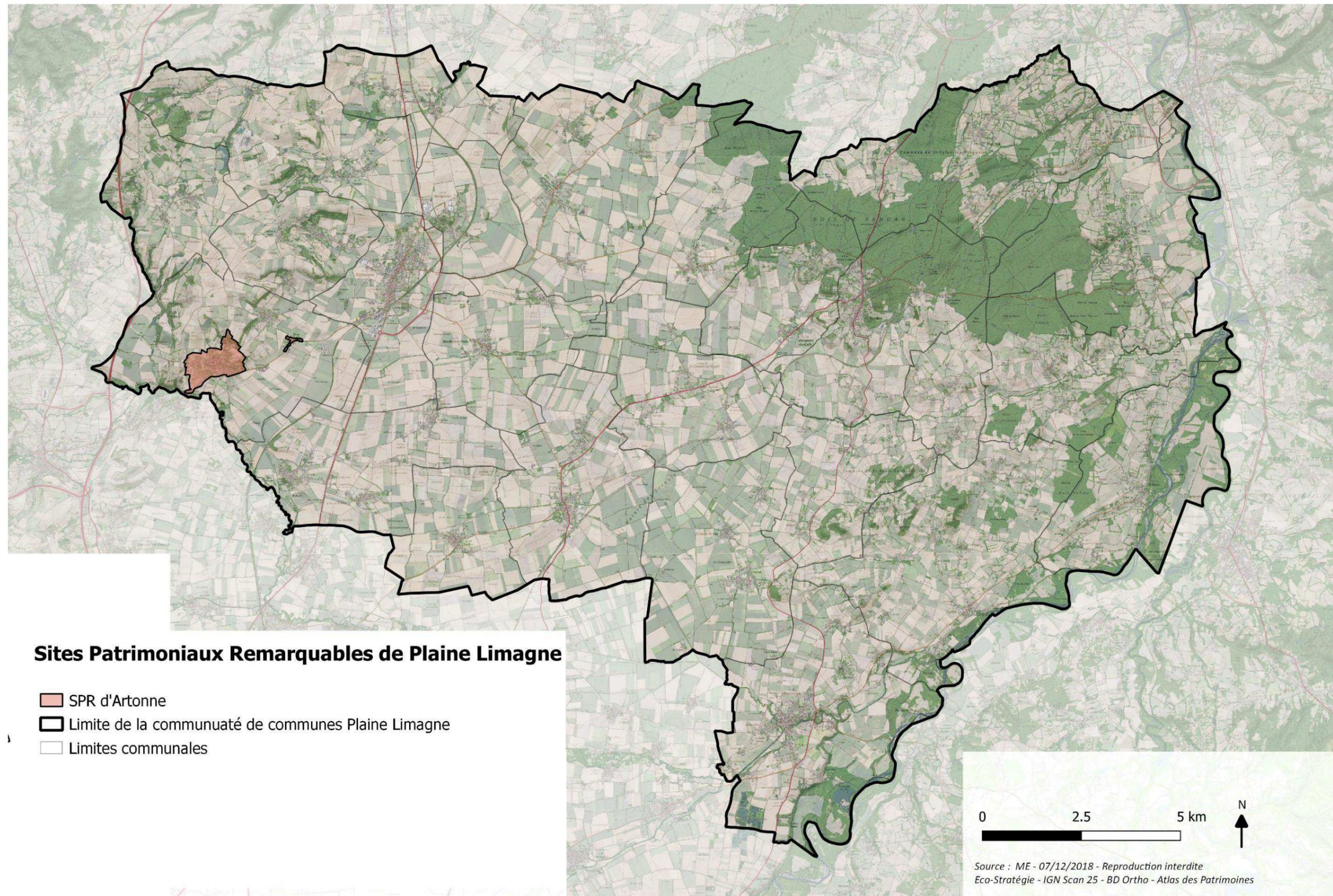


Figure 39 – Sites Patrimoniaux Remarquables de la Communauté de Communes de Plaine-Limagne

Commune concernée	Id. officiel	Id. retenu	Nom du Monument historique	Date inscription/ classement	Unité Paysagère
Aigueperse	PA00091852	MH.36	Maison	Inscrit le 17 mai 1974 Classé le 17 mai 1974	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00091850	MH.37	Ancien hôtel de Marillac	Inscrit le 2 mai 1963	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA63000121	MH.38	Hôtel Coiffier	Inscrit le 5 décembre 2016	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00091853	MH.39	Maison à arcades	Inscrit le 12 décembre 1963	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00091854	MH.40	Sainte-Chapelle ou chapelle Saint-Louis	Classé le 6 août 1993	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00091851	MH.41	Hôtel de ville et beffroi	Inscrit le 17 septembre 1956 Classé le 7 octobre 1975	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00091849	MH.42	Eglise Notre-Dame	Classé le 27 août 1904 Classé le 30 janvier 1922	Grande Limagne et plaines des Varennes
Artonne	PA63000098	MH.1	Château du Verger	Inscrit le 9 mars 2010	Coteaux de Limagne
	PA00091872	MH.2	Fontaine du 12e siècle	Inscrit le 21 janvier 1926	Coteaux de Limagne
	PA00091871	MH.3	Fontaine du 12e siècle	Inscrit le 21 janvier 1926	Coteaux de Limagne
	PA00091870	MH.4	Eglise Saint-Martin	Classé le 12 juillet 1886	Coteaux de Limagne
Chaptuzat	PA00091954	MH.5	Eglise Saint-Pierre	Inscrit le 6 juillet 1925	Coteaux de Limagne
	PA00091953	MH.6	Château de la Roche	Inscrit le 19 octobre 1965 Classé le 25 janvier 1981	Coteaux de Limagne
Effiat	PA00092118	MH.7	Hospice	Inscrit le 24 septembre 1975	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092117	MH.8	Eglise Saint-Blaise	Classé le 30 novembre 1972	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092116	MH.9	Château d'Effiat	Inscrit le 6 juin 1980 Classé le 10 mars 2004	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092115	MH.10	Château de Denone	Inscrit le 23 décembre 2009	Grande Limagne et plaines des Varennes
Luzillat	PA00092159	MH.11	Eglise Saint-Etienne	Inscrit le 13 octobre 1962	Val d'Allier
Maringues	PA63000053	MH.12	Hôtel Grimardias ou hôtel Dumas de Vault	Inscrit le 14 juin 2002	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092168	MH.13	Maison en pans de bois	Inscrit le 25 juin 1952	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092167	MH.14	Ancien hôtel des Ducs de Bouillon	Inscrit le 14 novembre 1951	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA63000110	MH.15	Château de Beyssat	Inscrit le 10 septembre 2012	Val d'Allier
	PA00092169	MH.16	Anciennes tanneries	Inscrit le 18 décembre 1980	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA00092166	MH.17	Eglise Saint-Etienne	Classé le 10 octobre 1991	Grande Limagne et plaines des Varennes
Mons	PA00092192	MH.18	Villa de la Presle	Inscrit le 12 février 2002	Val d'Allier
	PA00092191	MH.19	Château de Périgères	Inscrit le 10 février 1997	Val d'Allier
Montpensier	PA00092206	MH.20	Eglise Notre-Dame-de-Septembre	Inscrit le 28 décembre 1978	Grande Limagne et plaines des Varennes
Randan	PA00092257	MH.21	Eglise de Jussat	Inscrit le 20 août 1956	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
	PA00092256	MH.22	Ancien domaine royal de Randan	Classé le 21 février 2001	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
Saint-André-le-Coq	PA63000056	MH.23	Château de Pagnant	Inscrit le 12 février 2002	Grande Limagne et plaines des Varennes
	PA63000010	MH.24	Eglise Saint-André	Inscrit le 10 février 1997	Grande Limagne et plaines des Varennes
Saint-Denis-Combarnazat	PA00092347	MH.25	Croix de chemin	Classé le 9 novembre 1960	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
	PA63000069	MH.26	Eglise Saint-Domin	Inscrit le 13 octobre 2004	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
	PA63000016	MH.27	Maison de Villemonteix	Inscrit le 28 juillet 1998	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
	PA00092348	MH.28	Eglise de Barnazat	Inscrit le 13 octobre 1962	Forêt et Bocage du Val d'Allier Vichyssois
Saint-Priest-Bramefant	PA00092382	MH.29	Château de Maulmont	Inscrit le 12 février 2002	Val d'Allier
Saint-Sylvestre-Pragoulin	PA00092399	MH.30	Château de la Poivrière	Inscrit le 28 décembre 1978	Val d'Allier
Thuret	PA00092447	MH.31	Eglise Saint-Limin (ou Saint-Martin)	Classé le 24 avril 1850	Grande Limagne et plaines des Varennes
Vensat	PA00092457	MH.32	Ancienne église romane, ou chapelle d'Andelot	Classé le 3 novembre 1925	Coteaux de Limagne
	PA00092456	MH.33	Château de Villemont	Classé le 19 avril 2012	Limagne de Gannat et St-Pourçain
	PA00092455	MH.34	Ancienne borne de justice	Inscrit le 20 janvier 1983	Coteaux de Limagne
Villeneuve-les-Cerfs	PA00092467	MH.35	Colombier de Barlaude	Inscrit le 11 juillet 1984	Grande Limagne et plaines des Varennes

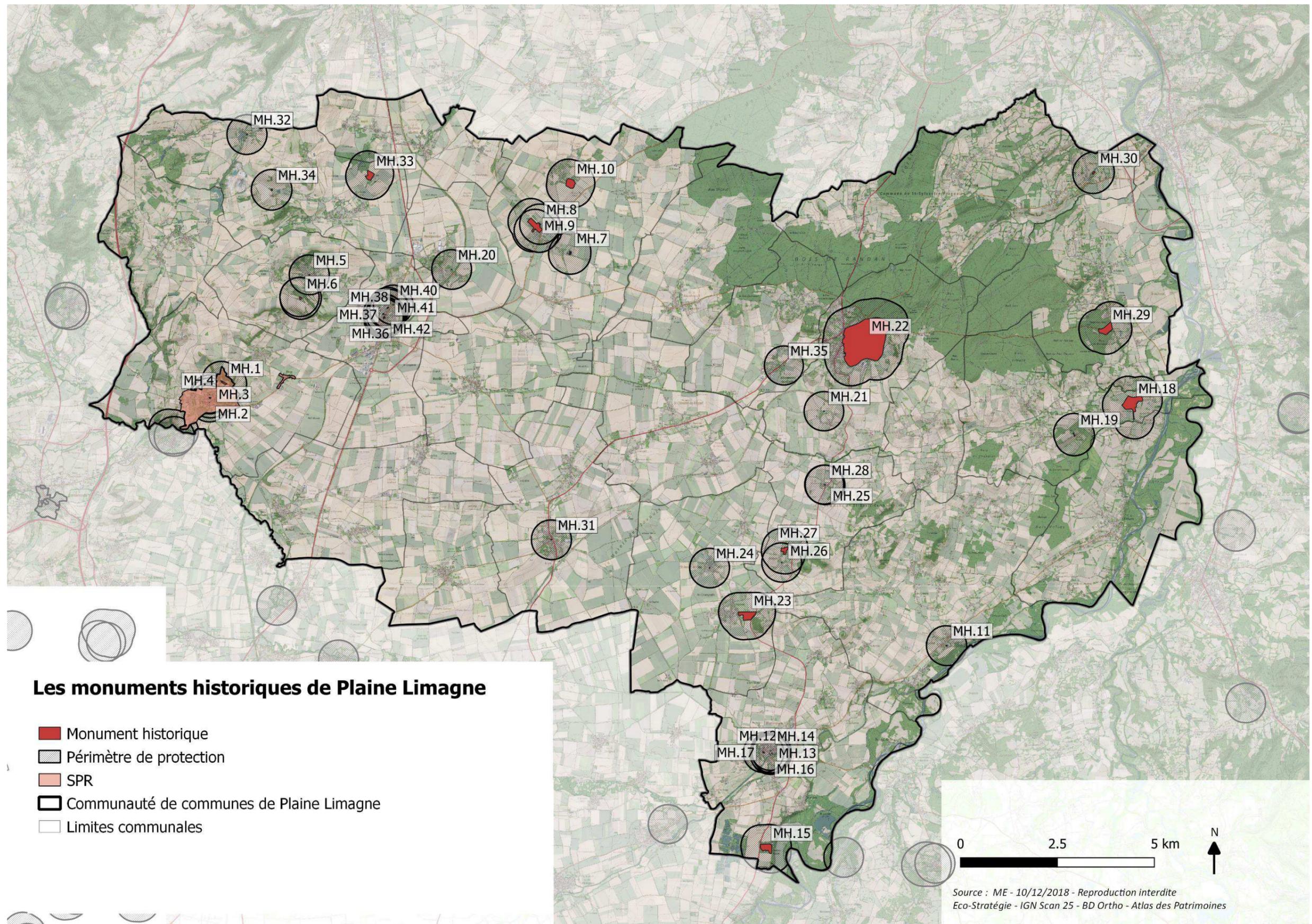


Figure 40 – Monuments historiques de la Communauté de Communes de Plaine-Limagne

IV.25 Le patrimoine archéologique

Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne - Rhône-Alpes (Courrier du 24/01/2019).

A noter que les informations communiquées par la DRAC reflètent l'état actuel des connaissances archéologiques et que d'autres sites enfouis, donc invisibles, demeurent vraisemblablement inconnus.

- Les ZPPA

Notion :

Le Code du patrimoine prévoit en outre la possibilité d'établir, commune par commune, des zones dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières, spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans un arrêté préfectoral. Ces zones dites "de présomption de prescription archéologique" (ZPPA), viennent compléter le dispositif général en l'affinant. Dans ces zones, le préfet de région est obligatoirement saisi : - soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté, - soit de ces mêmes dossiers "lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage".

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle "les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement". En conséquence, l'Etat pourra dans les délais fixés par la loi formuler, dans un arrêté, une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet. Cette décision sera prise en veillant "à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social".

Aucune ZPPA n'est référencée sur le territoire de la communauté de commune Plaine Limagne.

- Les éléments archéologiques

Notion :

La protection des éléments archéologiques relève d'une réglementation spécifique régie par le Code du patrimoine. Toutefois, les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer notamment la protection du patrimoine (Art. L101-2 du code de l'Urbanisme). Les sites archéologiques peuvent être classés en zone N (article R.151-24 du Code de l'Urbanisme) et le document graphique peut délimiter ces secteurs (Article R151-34 2° du code de l'urbanisme) permettant ainsi de protéger un sous-sol non exploré ou sauvegarder des vestiges déjà mis au jour. Les articles R151-30 et 33 du code de l'urbanisme permettent également de limiter voire d'interdire toute occupation du sol qui serait incompatible avec la conservation du patrimoine archéologique repéré par la carte archéologique nationale.

Rappel :

Le Code du patrimoine prévoit par ailleurs que toute personne projetant de réaliser des aménagements peut, avant de déposer une demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (livre V, article L. 522-4).

Enfin, aux termes de la loi du 27 septembre 1941, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au maire de la commune, lequel prévient la DRAC.

Sur le territoire des 25 communes de la CC de Plaine Limagne, 369 « entités » archéologiques sont référencées par les services de la DRAC (cf. annexe V).

Plus de la moitié des entités archéologiques référencées se concentrent sur les communes d'Aigueperse (75 entités) et d'Artonne (67 entités) et dans une moindre mesure, sur celles d'Aubiat (31 entités) et de Maringues (28 entités).

Sur les deux premières communes, la densité de sites référencés semble liée à une occupation dense dès la fin du Néolithique et à une activité archéologique soutenue (fouilles préventives liées à la déviation d'Aigueperse et à des projets de lotissements, nombreuses prospections au sol et aériennes pour Artonne).

Recommandation de la DRAC :

Concernant Artonne et Aigueperse : ce patrimoine archéologique doit être intégré dans la réflexion à mener dans le cadre de l'aménagement futur du territoire.

L'attention des autres communes doit être attiré sur un réel potentiel archéologique, pour l'instant non détecté, faute de recherche programmée ou préventive.

IV.3. Petites Cités de Caractère

Source : petitescitesdecaractere.com, site Internet de l'association Petites Cités de Caractère

Notion :

La marque « Petites Cités de Caractère® » est attribuée par une commission d'homologation qui sélectionne et contrôle tous les 3 ou 5 ans le respect de la Charte de Qualité nationale (actualisée le 8 juin 2018) à laquelle les communes sélectionnées adhèrent. L'objectif de cette marque est de fédérer les communes et les différents acteurs (STAP, DRAC, CAUE, Conseil Régional, Conseil Général, acteurs de la culture, acteurs du tourisme, ...) autour de la sauvegarde, de la restauration, de l'entretien leur patrimoine, ainsi qu'autour de la mise en valeur, de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs. Ces engagements permettent d'accompagner les communes, souvent rurales, dans le développement économique des territoires.

Cette marque est souvent accompagnée d'un dispositif réglementaire puisque la mise en place d'un SPR est fortement préconisée pour l'obtention de la marque.

La commune d'Artonne est concernée par la marque Petites Cités de Caractère. Traversée par une ancienne voie romaine (Aqua Neri), la cité médiévale s'établit à mi-pente, sur les anciens remparts d'un fort villageois. Elle offre de larges vues sur la chaîne des Puys, la plaine de la Limagne et les monts du Forez.

SYNTHÈSE SUR LE PATRIMOINE

- Est présent 1 Site Patrimonial Remarquable correspondant à l'ancienne ZPPAUP d'Artonne.
- Aucun site classé ou inscrit n'est présent sur la communauté de communes.
- Le territoire compte 42 monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration plus importante autour d'Aigueperse, d'Artonne et de Maringues.
- Par ailleurs, la commune d'Artonne possède la marque Petites Cités de Caractère.

V. Paysage

V.1 Le contexte paysager

V.1.1 Familles et unités de paysages

Source : Atlas des paysages d'Auvergne, actualisé en décembre 2018, Centre de ressources régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- Familles de paysages

L'atlas des paysages d'Auvergne identifie 9 familles de paysages au sein desquelles se distinguent 53 unités de paysages. D'après ces inventaires, la communauté de communes de Plaine-Limagne est composée de 4 de ces grandes familles :

Les coteaux et pays coupés : cette famille regroupe des ensembles de plateaux entaillés par de profondes vallées. Cette organisation géomorphologique isole de « petits bouts du monde » à l'échine incurvée ou tabulaire dont l'accès est malaisé. Les co-visibilités d'un plateau à l'autre et les panoramas sur les plaines ou les terres plus hautes nuancent cet isolement relatif. Si les crêtes et les rebords sont habités et les replats cultivés, les pentes sont souvent boisées et désertées par les habitants (autrefois la vigne pouvait y tenir une place importante).

Les limagnes et terres de grandes cultures : issues de fossés d'effondrements dans le socle hercynien, les limagnes d'Auvergne forment de vastes plaines nourricières. L'opulence des cultures a autrefois permis l'installation de grands domaines avec un motif arboré très présent. Dans ces grands aplats céréaliers, l'arbre est aujourd'hui plus rare et les dynamiques périurbaines se confrontent.

Le bocage : sur le territoire de la communauté de communes, cette famille de paysage fait la transition entre le val d'Allier et les Limagnes et terres de grandes cultures. Le bocage - réseau de haie enserrant des parcelles – se singularise selon les terroirs et prend des caractères spécifiques en fonction des secteurs (densité des haies, mode d'entretien, pratiques agricoles et forestières, etc.). Les paysages du bocage sont intimement liés à l'évolution des pratiques, des modes de production, des mentalités et des usages que les hommes adoptent face à l'arbre et au bétail.

Les vals et grandes rivières de plaines : au débouché des massifs auvergnats, les cours d'eau majeurs dessinent d'amples courbes dans les plaines. Dans le Bourbonnais, l'Allier constitue la colonne vertébrale du territoire dessinant des paysages mouvants soumis aux variations de niveaux d'eau. Entourées de terrasses alluviales, les rivières de plaine sont facilement aménageables et cultivables.

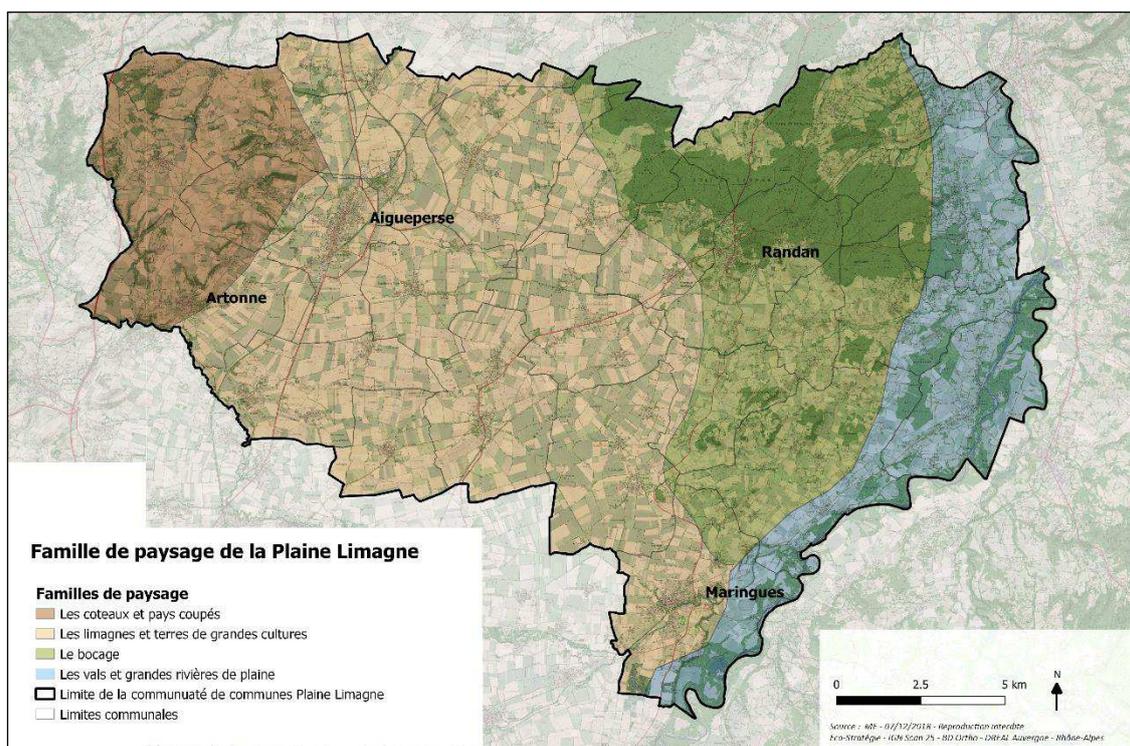


Figure 41 – Les familles de paysages de la communauté de Plaine Limagne

- Les unités de paysages

Une unité paysagère est un découpage paysager concernant un territoire dont l'ensemble des caractères (relief, hydrographie, occupation du sol, forme d'habitat et végétation) présente une certaine homogénéité d'aspect. Chaque unité possède donc des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires. Le travail d'identification des unités paysagères est basé sur les données bibliographiques (atlas des paysages, base de données cartographique de la DREAL) et complété par un travail de terrain et de cartographie.

Située dans la couronne d'extension urbaine de Clermont-Ferrand et de Vichy, la communauté de communes de Plaine Limagne est composée de cinq grandes entités de paysage. Elles sont décrites dans la présentation des enjeux paysagers.

Coteaux et pays coupés : 1. Les coteaux de Limagne

Limagnes et terres de grandes cultures :
 2. Limagne de Gannat et Saint-Pourçain
 3. Grande Limagne et les plaines des Varennes

Bocage : 4. Forêts et bocages du val d'Allier Vichyssois

Vals et grandes rivières de plaines :
 5. Val d'Allier

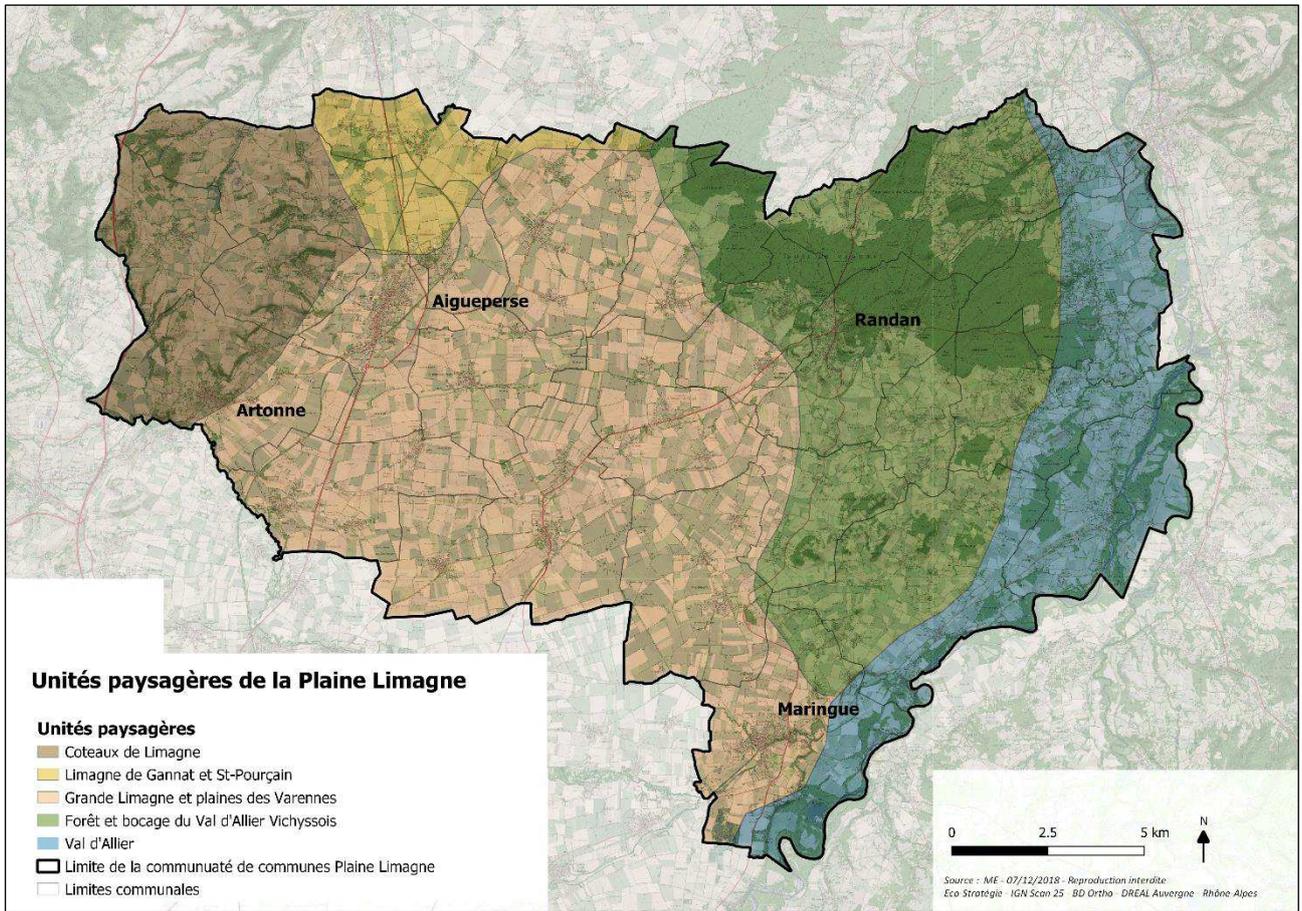


Figure 42 – Carte des unités paysagères

Notons que les paysages du val d'Allier sont identifiés comme des paysages emblématiques par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

V.12 Les Chartes architecturales et paysagères

Source : Chartes paysagères et architecturales des communautés de communes de Nord Limagne (2003), et de Limagne Bords d'Allier/Coteaux de Randan (2004).

Afin d'apporter des réponses à l'urbanisation croissante de leur territoire, chacune des anciennes communautés de communes de Plaine Limagne (Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan) a élaboré une Charte paysagère et architecturale. Établies en 2003 et 2004, ces Chartes regroupent des recommandations en matière d'architecture et de paysage appliqués à l'aménagement des espaces publics et à la révision des documents d'urbanisme.

- De Nord Limagne

Cette charte concerne l'ouest de la communauté de communes de Plaine Limagne. Afin de promouvoir les points forts du territoire et d'infléchir les tendances négatives en matière de paysage et d'architecture, un « programme d'actions » a été établi sous la forme de :

- 16 fiches « Informations-Préconisations » organisées autour des thèmes suivants : Planification, Espaces publics, Bâti, Plantations, Eau et Axes de circulation.
- 21 actions à mener rapidement, organisées autour de 3 grands axes :
 - o GERER L'IDENTITE DU CADRE BATI (Maîtriser le développement urbain – occupation du sol, qualité architecturale et paysagère - ; Préserver le caractère architectural du bâti et du petit patrimoine)
 - o VALORISER LES ESPACES (Supprimer les points noirs paysagers et architecturaux ; Renforcer la qualité des espaces naturels et paysagers)
 - o ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX (Développer la communication et le conseil auprès de la population, Sensibiliser les structures communales)

- De Limagne Bords d'Allier/Coteaux de Randan

- 10 thématiques : Préserver les grands équilibres paysagers (hors espaces construits) ; Construire ; Restaurer ; Les espaces publics ; Le fleurissement ; La préservation des éléments de patrimoine ; Les entrées de bourg ; Les bâtiments et les zones d'activités ; Publicité et signalétique ; Les bâtiments agricoles
- 13 fiches actions :
 - o Une politique de l'arbre,
 - o Actions de sensibilisation à la réhabilitation et la construction,
 - o Faire connaître l'architecture locale,
 - o Formation des entreprises,
 - o Aide à la restauration de constructions vernaculaires remarquables,
 - o Développer les chantiers école sur les espaces publics,
 - o Enfouissement des réseaux (pour mémoire),
 - o Requalification des zones d'activités existantes (pour mémoire),
 - o Amélioration des abords des routes à fort intérêt paysager,
 - o Définition de supports cohérents pour la signalétique commerciale et touristique,
 - o Se concerter avec l'ensemble des partenaires de l'acte de construire,
 - o Mettre en place une action sur le fleurissement des bourgs et des villages,
 - o Insérer des bâtiments agricoles situés dans un espace sensible, sur la base du volontariat.

V2. Caractéristiques et enjeux des paysages de la communauté de communes

Afin de décrire manière cohérente les caractéristiques et les enjeux des paysages de la communauté de communes, ce chapitre traitera des perceptions et enjeux paysagers du territoire pour chaque unité de paysages. En effet, les communes pouvant se trouver sur plusieurs unités de paysage, l'entrée par unité de paysage est plus pertinente, compte-tenu de l'étendu du périmètre de Plaine Limagne.

V2.1 Unité n°1 : Coteaux de Limagnes

Cette unité paysagère s'étend de l'agglomération clermontoise aux limites nord du département du Puy-de-Dôme. Elle fait la transition entre le plateau des Dôme (chaîne des Puys), les Combrailles et la plaine de la Grande Limagne recouvrant ainsi les rebords de la faille de Limagne.

Ayant fait l'objet d'une installation accélérée sur les trois dernières décennies, les coteaux de Limagne forment la zone la plus peuplée d'Auvergne, sur une bande étroite de trois à quatre kilomètres sur une vingtaine de long. L'histoire géologique de la faille de Limagne a eu quatre grandes conséquences paysagères difficilement dissociables les unes des autres :

1. l'implantation de l'habitat du fait du microclimat qui y règne : les coteaux et la faille de Limagne forment un ensemble paysager accueillant, avec un climat quasi « méditerranéen » et une succession de belvédères surplombant la plaine de Limagne.
2. la culture fruitière : les coteaux de Limagnes, bien exposés, ont été largement occupés par la vigne, les vergers et les petits champs. Aujourd'hui, ces cultures ont largement régressé (phylloxera, remembrement, etc.) et la végétation des coteaux évolue vers de la friche, vers des grandes cultures (bas de pentes et replats), ou des boisements.
3. le développement de stations thermales : grâce à la proximité d'excursions touristiques et des sources minérales, les établissements thermaux s'implantent sur les coteaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce développement est concomitant à ceux des infrastructures ferroviaires, du monde médical et industriel.
4. un développement du tourisme étroitement lié au précédent ainsi qu'aux visions pittoresques que génèrent les reliefs singuliers de la faille et sa position par rapport à la chaîne des Puys et à la plaine de Limagne.



Photographie 28 – Les coteaux de Limagnes depuis la Plaine de la Grande Limagne
(Source : ES, le 26 octobre 2018)



Photographie 29 – Coteaux de Limagnes Chaptuzat-Haut
(Source : ES, le 26 octobre 2018)

● Perceptions paysagères des coteaux de Limagnes

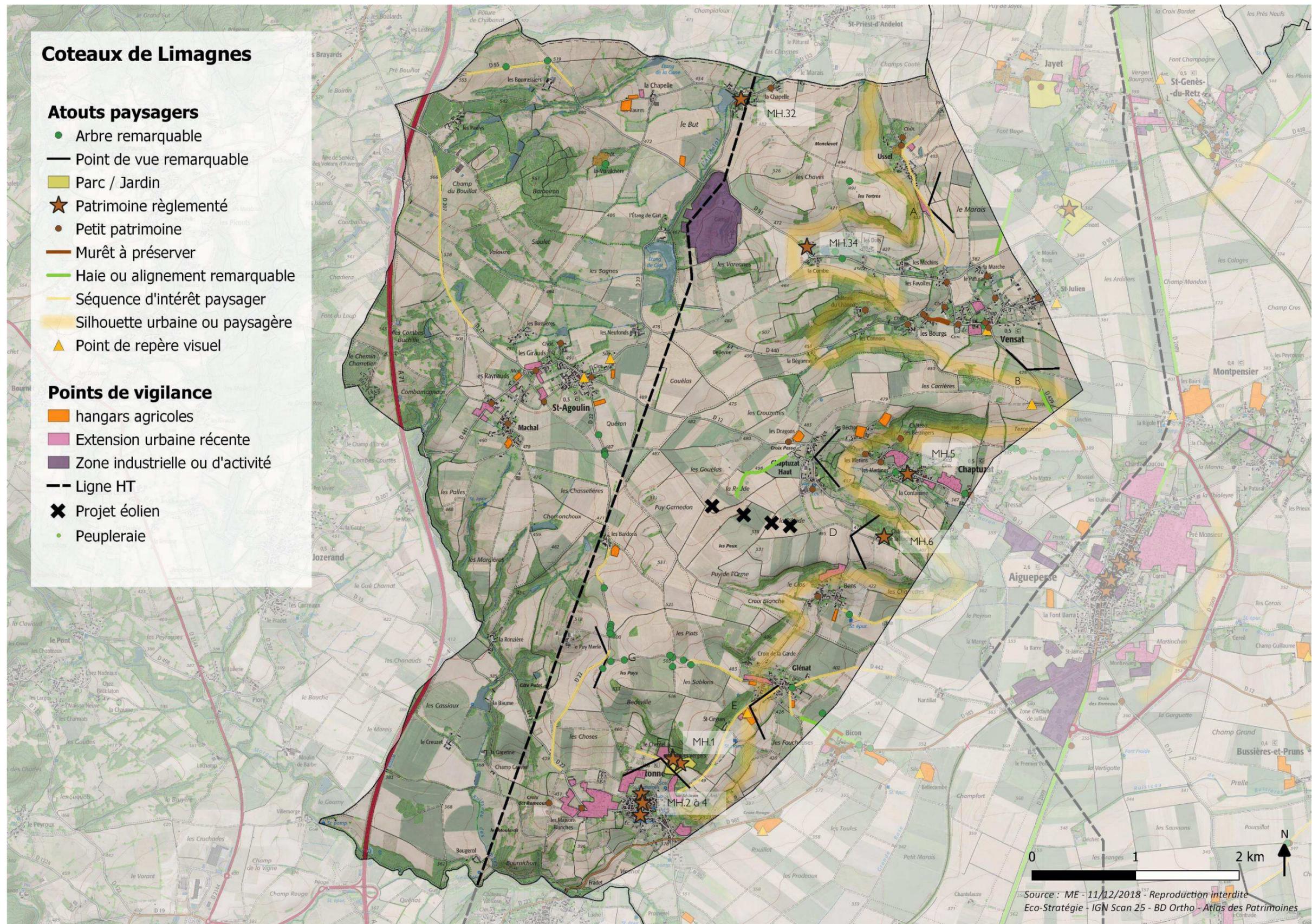
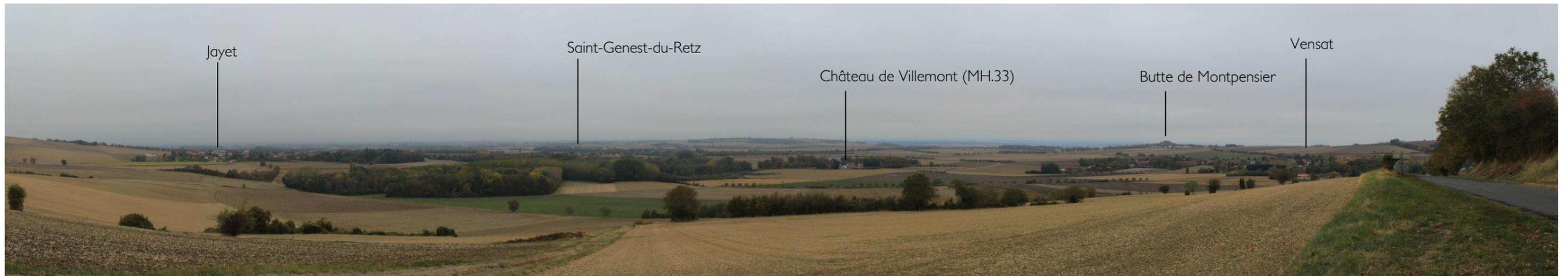


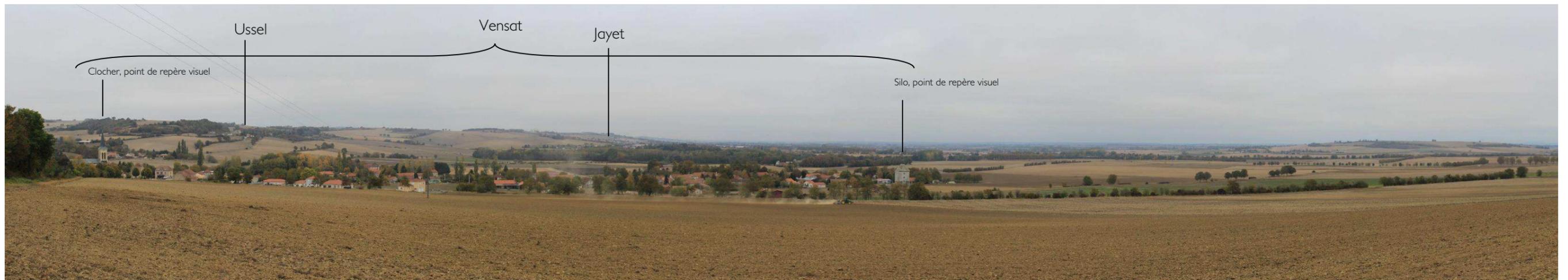
Figure 43 – Perceptions paysagères des coteaux de Limagnes

- Des points de vue remarquables

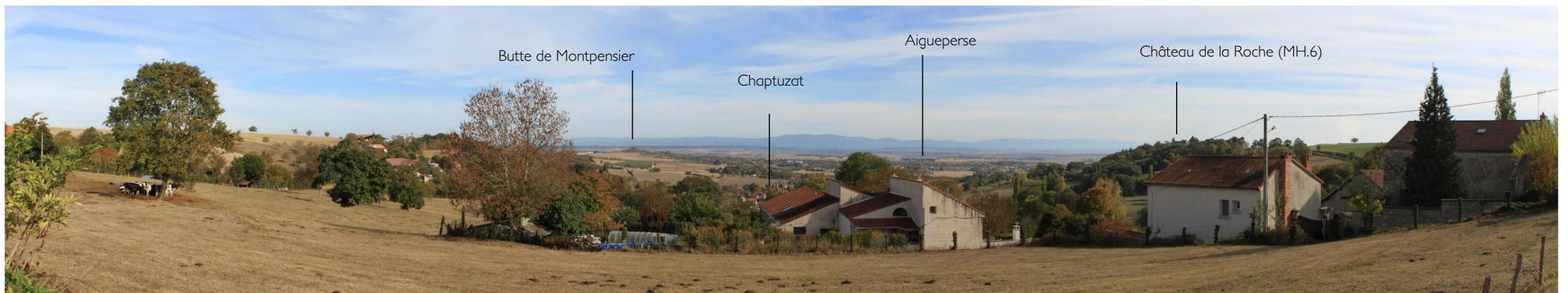
Sur la plaine de la Grande Limagne, la montagne bourbonnaise et les monts du Forez



Photographie 30 – 1455 PDVA Vue sur la plaine de la Grande Limagne et sur les monts du Forez depuis les coteaux de Limagne (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 31 - 1461 PDVB Vue sur les coteaux et la plaine de la Grande Limagne au sud de Vensat (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 32 - 1541 PDV C Vue sur la montagne bourbonnaise depuis le hameau de Chaptuzat-Haut (Source : ES, le 26 octobre 2018)

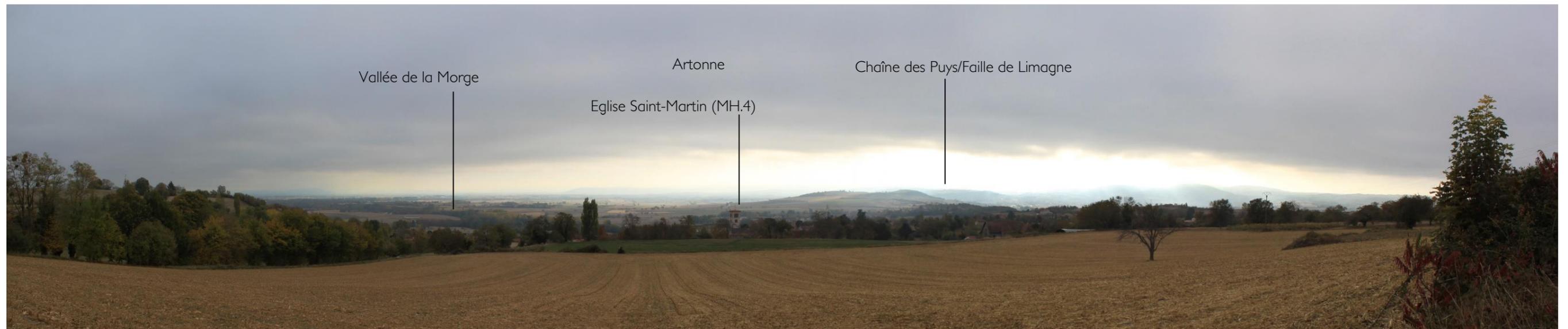


Photographie 33 – 1545 PDV D Vue sur la montagne bourbonnaise, les monts du Forez et la chaîne des Puys depuis les abords du château de la Roche (Source : ES, le 26 octobre 2018)

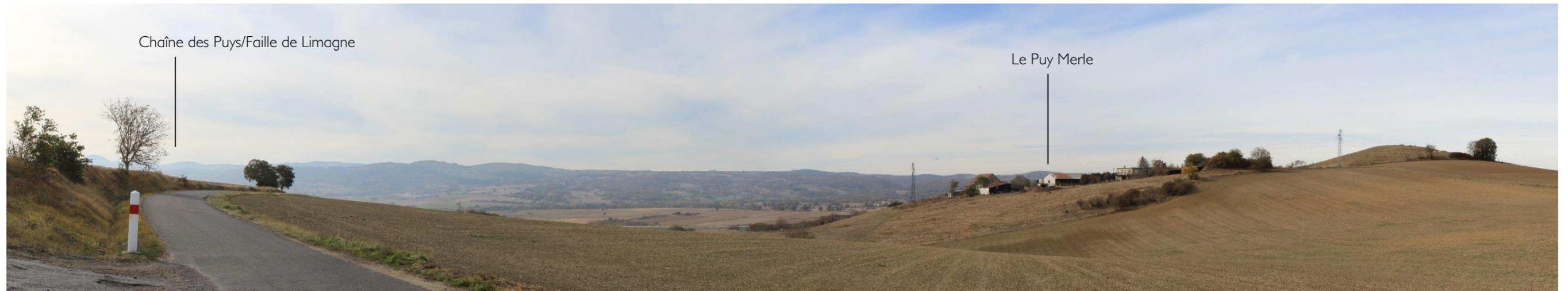


Photographie 34 – 1532 PDV E Vue sur la plaine de la Grande Limagne et sur la montagne bourbonnaise depuis les hauteurs de Glénat (Source : ES, le 26 octobre 2018)

Sur la chaîne des Puys, la vallée de la Morge et les Combrailles



Photographie 35 – 1481 PDV F Vue sur la vallée de la Morge et la chaîne des Puys depuis Artonne, aux abords du Puy Saint-Jean (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 36 -1536 PDV G Vallée de la Morge et de ses affluents, Chaîne des Puys et les Combrailles depuis la limite ouest de la Plaine Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)

La situation des coteaux de Limagne permet d'offrir de larges panoramas sur des silhouettes topographiques caractéristiques (chaîne des Puys, montagne bourbonnaise, monts du Forez). Le réseau viaire suit les flancs des coteaux, se plaçant régulièrement en position de belvédère ou de balcon.

- Les dynamiques paysagères

Les atouts paysagers participent à la qualité du cadre de vie (point de vue remarquable, arbres remarquables, petit patrimoine, etc.), à la lecture paysagère, à l'identification du territoire permettant aux observateurs de se repérer dans l'espace et de comprendre la structure paysagère locale. Ils peuvent constituer des éléments remarquables des paysages et favorisent l'attractivité du territoire. Quelques exemples sont donnés ci-dessous, tous les éléments étant cartographiés (Cf. *Figure 43 page 253*).

Une grande diversité de motifs paysagers issus de l'histoire viticole et de polyculture des coteaux de Limagne (vergers, vignes, cultures diversifiées).



Photographie 37 – Vue depuis la RD 22 aux abords du hameau des Bardons (Source : ES, le 26 octobre 2018)

Qui a tendance à régresser au profit des grandes cultures et des bois (cultures en pied de coteau, forêt prenant la place des vignes)

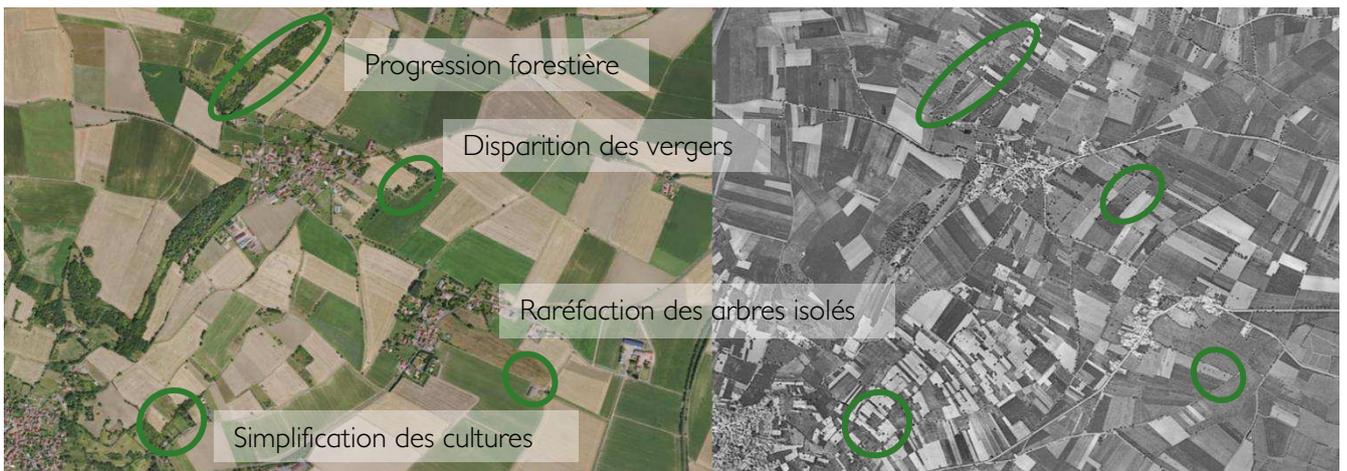


Figure 44 – Comparaison de photographies aériennes des années 50 (à droite) et actuelles (à gauche) autour du village de Glénat (Source : issue de Géoportail)

Des silhouettes urbaines caractéristiques



Photographie 38 – Silhouette d'Artonne, Petite Cité de Caractère (Source : ES, le 26 octobre 2018)

Dont la cohérence d'ensemble n'est pas toujours évidente



Photographie 39 - Hangar agricole implanté en ligne de crête à Vensat – devient un point de repère visuel (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 40 - Extension urbaine dont l'implantation et l'architecture tranchent avec le village historique d'Ussel (Source : ES le 25 octobre 2018)



Photographie 41 - Extensions agricoles successives de qualité architecturale limitée, hameau de La Chapelle (Source : ES, le 25 octobre 2018)

Des points de repère visuels



Photographie 42 - Arbres isolés le long des axes, éolienne isolée de Saint-Hilaire la Croix, clocher de St-Agoulin (Source : ES, le 25 octobre 2018)

Qui évoluent (silos, éoliennes, lignes HT, carrière) et font évoluer la représentation collective des coteaux de Limagnes



Photographie 43 - Carrière de Varennes, silos à grain et lignes HT

Un développement énergétique (mât éolien) industriel avec une attention particulière à avoir vis-à-vis du surplomb des coteaux et des horizons paysagers qu'ils constituent depuis la Grande Limagne.



Photographie 44 - 1478 - Situation du projet éolien selon la position du mât, en surplomb du coteau (Source : ES, le 25 octobre 2018)

Un riche patrimoine

Des châteaux profitant de la situation de surplomb, une position stratégique, ou de la diversité culturelle



Photographie 45 - Château des Bérangers à Vensat, Château de la Roche à Chaptuzat, Château de la Chapelle (Source : ES, le 25 octobre 2018)

D'anciennes tonnes de vigne, des lavoirs et fontaines,



Photographie 46 - Fontaines et cabanon de vigne d'Artonne (Source : ES, le 25 octobre 2018)

• Synthèse des enjeux des coteaux de Limagne

Unité de paysage	Constats paysagers	Enjeux
Coteaux de Limagnes	<p>Une richesse paysagère liée à la diversité des motifs paysagers (patchwork de bois, cultures, vignes, vergers, bâtis, etc.), visible depuis la plaine.</p> <p>Des points de vue panoramiques sur la plaine de la Limagne, la chaîne des Puys et les monts du Forez liés à la position de surplomb des coteaux.</p> <p>Un développement résidentiel autour des bourgs anciens et le long des axes de circulation lié à la proximité de Clermont, de Vichy et de l'A71.</p> <p>Une dynamique de régression de la vigne et des coteaux ouverts qui évoluent vers de la friche, des grandes cultures ou de la forêt.</p> <p>Présence d'éléments de banalisation des paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hangars agricoles à l'architecture standardisée, - Quartiers d'habitat individuel sans qualité architecturale et déconnecté des logiques d'implantation, - Carrière de la Varenne, lignes HT, - Homogénéisation des cultures. <p>Présence d'un mât de mesure éolien</p> <p>Un riche patrimoine des châteaux lié la position de surplomb.</p> <p>Un patrimoine vernaculaire des lavoirs, des moulins et des cabanons de vigne (tonne). Un patrimoine archéologique très dense.</p>	<p>Préserver les valeurs paysagères structurelles et identitaires des coteaux de Limagnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les points de vue remarquables liés à la position de surplomb de l'unité (enfrichement, urbanisation) ; - Valoriser les points de vue patrimoniaux existants sur la chaîne des Puys et la vallée de la Morge ; - Maintenir la diversité des cultures et des motifs paysagers des coteaux (motifs végétaux, patrimoine vernaculaire et archéologique) ; - Préserver à la qualité urbaine, paysagère et architecturale des silhouettes des bourgs visibles depuis la plaine (volume, matériaux, implantation) ; - Proscrire les implantations au sommet des coteaux (« maison avec la vue ») qui transforment les silhouettes paysagères naturelles. <p>Maîtriser la valeur architecturale et paysagère des nouvelles extensions et constructions urbaines (étalement urbain, insertion dans un contexte paysager, forme urbaine et architecturale).</p> <p>Lutter contre la banalisation de l'architecture agricole.</p> <p>Prendre en compte la valeur vitrine de l'A71 (découverte des paysages et image du territoire).</p>

V22 Unités n°2 et 3 : Limagne de Gannat et Saint-Pourçain ; Grande Limagne et plaines des Varennes

Au regard de la surface occupée par la Limagne de Gannat et Saint-Pourçain au sein de la communauté de commune de Plaine Limagne, cette unité paysagère a été traitée en même temps que la Grande Limagne et plaines de Varennes. Elle correspond au prolongement de la plaine de la Grande Limagne dans le département de l'Allier.

Ancien marais enrichi par des cendres volcaniques et drainé (par un réseau de rases dès l'époque gallo-romaine, puis plan Limagne de 1986), la Limagne est réputée pour sa richesse agronomique. Autrefois basée sur un système agricole de polyculture-élevage, la plaine s'est aujourd'hui spécialisée dans la culture céréalière intensive, en partie irriguée.

Ces espaces de grandes cultures céréalières s'insèrent entre de légers reliefs dont l'occupation du sol est particulièrement variée : les pelouses sèches des coteaux de Gannat (coteaux calcaires), les vignes et petits parcellaires des coteaux de Saint-Pourçain, le bois de la butte de Montpensier, les bocages et les forêts du val d'Allier. Bordant la plaine agricole, ces paysages en constituent les horizons visuels et sont à l'origine de changements rapides d'atmosphère selon l'endroit où l'on se trouve.



Photographie 47 - 1518 Les forêts et bocages du val d'Allier à l'horizon depuis la plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)



Photographie 48 – 1518 A l'horizon, les coteaux de Limagne depuis la plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)



Photographie 49 – 1447 Butte de Montpensier et coteaux de Limagnes depuis la plaine de Gannat (Source : ES, le 25 octobre 2018)

● Perceptions paysagères

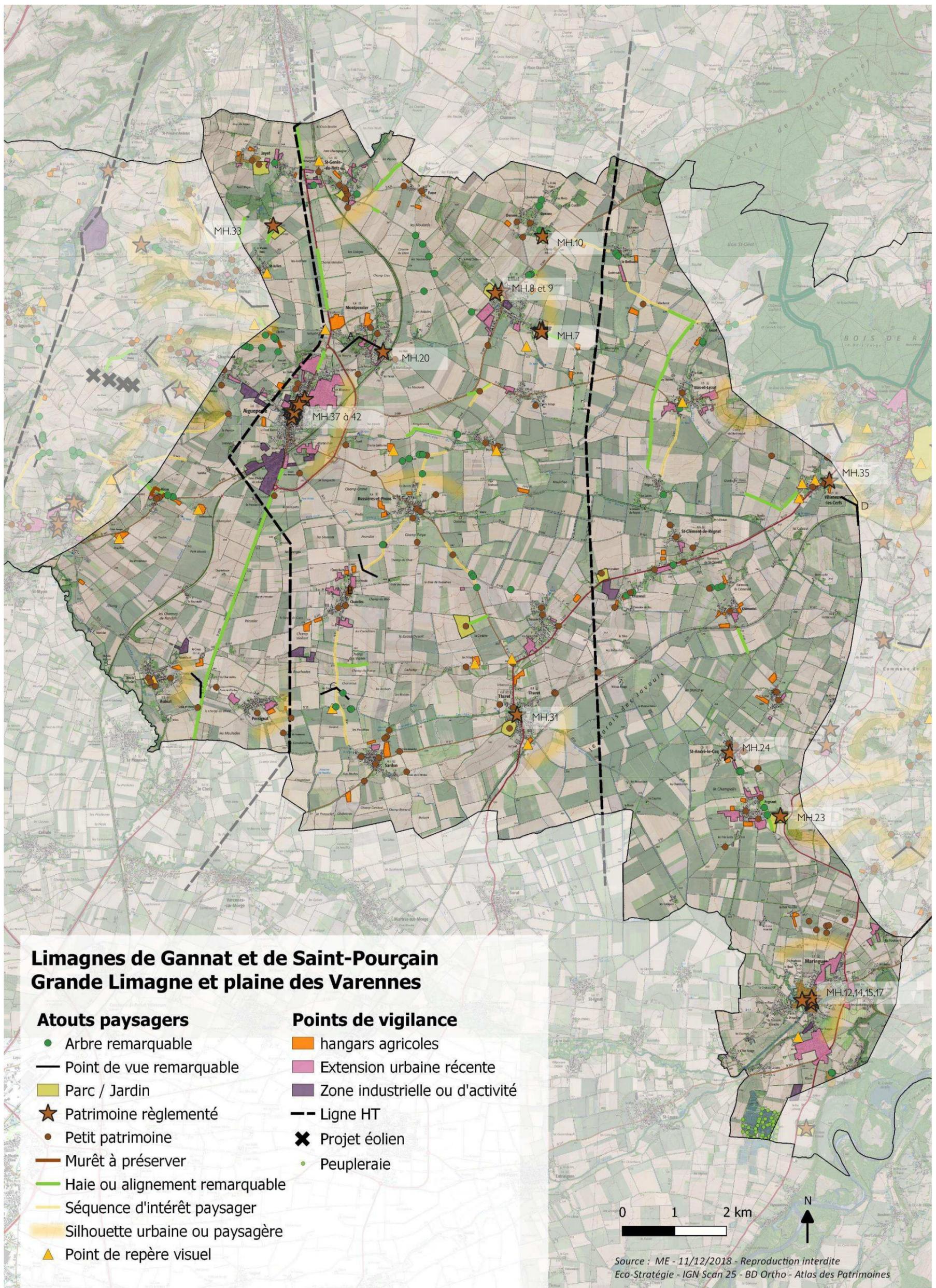
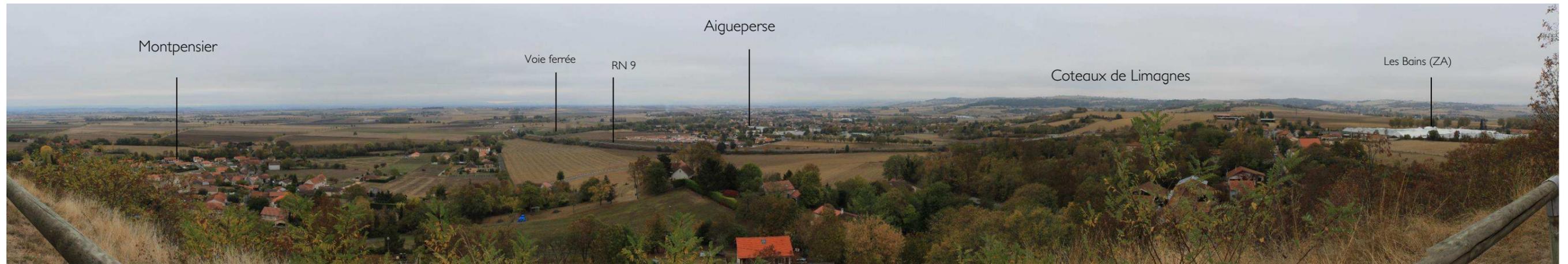


Figure 45 – Perceptions paysagères de la Plaine de la Grande Limagne et des Varennes



Photographie 50 - PDV A 1456 Vue panoramique depuis la butte de Montpensier (table d'orientation) (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 51 - PDV B 1521 Coteaux de Limagnes depuis la Plaine (horizon paysager) (Source : ES, le 26 octobre 2018)



Photographie 52 - PDV C 1523 La chaîne des Puys (horizon paysager) depuis la plaine de Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)



Photographie 53 - 1412 PDV D Vue sur les forêts et bocages du Val d'Allier depuis la Grande Limagne (Source : ES, le 24 octobre 2018)



PDV E – 1527 PDV E La chaîne des Puys (horizon paysager) depuis les abords de la RN9 dans la plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)

Les éléments verticaux occupent une place majeure dans ces paysages à la topographie plane :

- Construite avant que les politiques publiques sur le développement éolien soient mises en place, l'éolienne privée de Jenzat (au nord de la CC de Plaine Limagne) constitue un point de repère paysager.
- Les pylônes électriques et les lignes haute-tension sillonnent les parcelles agricoles et forment également des motifs paysagers des plaines de Limagnes. Associé à l'éolienne de Jenzat, ils sont les signes évidents d'un paysage qui évolue vers un agencement paysager agro-énergétique.



- Élément récurrent de la plaine et colonisés par les roseaux, les fossés de Limagne (les rases) sont particulièrement apparents en saison hivernale.



- Les alignements de noyers, les plantations de bord de route et les arbres isolés.



Un habitat traditionnel regroupé avec des silhouettes de bourgs caractéristiques (toits rouges, tuiles rondes) que l'urbanisation grandissante rend difficilement lisible :

- Des extensions de type pavillonnaire consommatrices d'espace et implantées en ligne crête ou en frange urbaine. Les logiques d'implantation traditionnelle ne sont plus respectées et ne permettent plus de définir une silhouette urbaine claire.



*Photographie 54 - Extension urbaine récente implantée en ligne crête ou en frange urbaine à Bas-et-Lezat, Persignat et Maringues
(Source : ES, les 24 et 26 octobre 2018)*

- des entrées de villes peu soignées, qui donnent à voir sur un patchwork de pavillons, des extensions agro-industrielles ou des zones industrielles dont l'architecture est peu valorisante.





Photographie 55 – Les choix architecturaux et l'organisation du bâti nuisent aux entrées de village à Bas-et-Lezat, Sardon, et Aigueperse (Source : ES, le 26 octobre 2018)

- Des choix architecturaux qui tranchent avec l'habitat traditionnel (choix des matériaux, couleurs, etc,) et focalisent les regards.



Photographie 56 – Habitations des villages de Clémentel, Saint-Clément-de-Régnat et le Cohat (Source : ES, les 25 et 26 octobre 2018)

Une multitude de domaines agricoles dispersés dans la plaine :

Complément de la propriété citadine, ces propriétés à vocation agricole présentent plusieurs constantes : le pigeonnier, l'allée d'arbres qui conduit au domaine et le portail qui en marque l'entrée, le parc et sa clôture qui accompagnent et isolent la maison de maître, laquelle se distingue par son volume, sa toiture, son architecture soignée et une recherche dans le décor.



Photographie 57 - 1436 – Château de la Cannière à Chassenet et abords du château d'Effiat (Source : ES, le 25 octobre 2018)



Photographie 58 - Domaine de Pontlière à Maringues, Château de Denone à Effiat et château de Villemont (Source : ES, les 24 et 25 octobre 2018)

Une agriculture marquée par l'industrialisation



Photographie 59 - Silo à Bussières-et-Pruns et système d'irrigation de la plaine



Photographie 60 – Silos dans les plaines de la Grande Limagne et de Gannat

Des extensions agricoles traduisant l'industrialisation de la construction, la banalisation des matériaux de construction et des paysages agricoles.



Photographie 61 – Hangars agricoles à Chassenet et Chazelles (Source : ES, les 25 et 26 octobre 2018)

Le petit patrimoine

- Les pigeonniers (de moulin, de ferme, d'enclos, de fiefs) : en Limagne, l'élevage du pigeon a connu un essor particulier car la fiente ou colombine était utilisée comme engrais. La typologie des pigeonniers limagnais est variée : le pigeonnier commun à deux ou trois niveaux, généralement en moellons sur une base carrée ; le pigeonnier à pans de bois de forme cubique sur pilotis et le pigeonnier-porche servant d'accès aux domaines agricoles à cour fermée.



Photographie 62 - Pigeonniers à Villeneuve-les-Cerfs et à Saint-Gènes-du-Retz

- Les tonnes de vignes et le patrimoine lié à l'eau (puits, lavoirs et fontaines)



Photographie 63 - Tonne de vigne à Maringues, puit à Aubiat et lavoir à Saint-Gènes-du-Retz

- Les croix et les calvaires, plantés aux carrefours de chemins, aux entrées de villages, aux endroits difficiles d'accès :



Photographie 64 - Croix et calvaires dans les villages de Saint-Gènes-du-Retz et Aubiat

• Synthèse des enjeux des deux unités paysagères

Unité de paysage	Constats paysagers	Enjeux
<p>Limagne de Gannat et Saint-Pourçain ;</p> <p>Grande Limagne et plaines des Varennes</p>	<p>Des unités paysagères marquées par leurs limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coteaux de Gannat avec leur réseau de pelouses sèches et la végétation arborée bordant le Val d'Allier. - La butte calcaire de Montpensier, les coteaux de Pagnant (St-André-le-Coq) et Montgaçon (Luzillat). <p>Ces reliefs constituent des points d'appel pour le regard et possèdent donc une grande sensibilité.</p> <p>Paysages marqués par l'agriculture intensive : suppression progressive du motif arboré, introduction de motifs industriels comme les silos à grain, les grands hangars agricoles ou les rampes d'irrigation.</p> <p>Dans ce contexte les alignements de noyers, les plantations de bord de route et les arbres isolés prennent une valeur paysagère importante. De la même manière, les silhouettes bâties constituent des points d'appels visuels.</p> <p>Une urbanisation accélérée : extensions urbaines, lotissements, zones industrielles récentes, à qualité architecturale et paysagère non maîtrisée (notamment en entrée de ville).</p> <p>Présence de grandes infrastructures linéaires : pylône Haute-Tension, RN9, RD 210, RD 1093 voie ferrée, etc. avec des aménagements qui préfigure l'urbanisation future.</p> <p>Une composante énergétique qui connote le territoire (mât éolien des coteaux de limagnes visible, nombreuses lignes HT convergeant vers la centrale électrique de St-Pourçain plus au nord, etc.)</p> <p>Un petit patrimoine et un patrimoine archéologique très présents : moulins, pigeonniers, tonnes à vigne, fontaines, etc.</p>	<p>Préserver ces terres agricoles à forte valeur agronomique.</p> <p>Protéger les structures arborées existantes et les conforter (remplacer, entretenir).</p> <p>Prendre en compte la valeur vitrine de la RN9, de la RD 210 et de la RD 1093 (axes de découverte des paysages) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soigner les aménagements de bord de route, - Conserver et renouveler les alignements d'arbres (structure et accompagne la traversée du territoire), - Préserver les silhouettes urbaines visibles depuis l'axe (silhouettes des bourgs de la plaine et également celles des coteaux de Limagnes, et des coteaux de Mongaçon, Randan), - Porter une attention particulière sur les portes d'entrée de la communauté de communes, notamment au nord de Montpensier, à Maringues et au sud d'Aigueperse, - Maîtriser dans l'espace et dans le temps l'évolution des paysages le long de l'axe (résidentiel, zone d'activité) - Mettre en scène les motifs agricoles (historiques et actuels comme les silos), <p>Mettre en scène les entrées et les espaces urbains externes des villes, qui constituent les vitrines des communes.</p> <p>Maîtriser la valeur architecturale et paysagère des nouvelles extensions et constructions urbaines (étalement urbain, insertion dans un contexte paysager, forme urbaine et architecturale).</p> <p>Valoriser l'architecture vernaculaire des bourgs.</p> <p>Lutter contre la banalisation de l'architecture agricole.</p> <p>Éviter ou accompagner l'implantation d'infrastructures nouvelles (antennes relais, pylône, silos, etc.) pour tempérer ou mettre en scène leur rôle de point d'appel visuel.</p> <p>Mettre en valeur le petit patrimoine et le patrimoine archéologique, particulièrement riches, en lien avec le réseau de chemins et les cours d'eau.</p>

V23 Unité n°4 : Forêts et bocages du Val d'Allier Vichyssois

Au sud de Vichy, ces petits reliefs de bocages mixtes séparent le val d'Allier de la Limagne de Gannat. Ils sont recouverts de massifs forestiers, d'îlots boisés et de bocage de culture et d'élevage avec un certain équilibre de composition paysagère. De grands massifs forestiers recouvrent le nord de la communauté de communes, avec des toponymes de bourgs ou de hameaux qui indiquent clairement la composante culturelle forestière de ce territoire (propriétés aristocratiques).

La proximité de Vichy génère une urbanisation particulière, en lisière forestière et insérée dans ce tissu végétal. La forêt de cette unité paysagère est également concernée par le contournement de Vichy, dont les tracés et les aménagements connexes ont une incidence décisive sur les paysages de l'unité. Le château d'eau du hameau « Les Minots » constitue un point de repère paysager clairement visible depuis la Grande Limagne et depuis le sud du val d'Allier.



Photographie 65 – 1406 Clairière dans les forêts du Val d'Allier, à la sortie de Beauvezet (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 66 – 1407 Buttes boisées des forêts et bocages du Val d'Allier (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 67 – 1408 Vue depuis la lisière du bois de Randan, en direction du nord-est (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 68 - 1372 Vue sur les forêts et bocages du Val d'Allier depuis le Val d'Allier (Source : ES, le 24 octobre 2018)

- Perceptions paysagères de forêts et bocages du val d'Allier

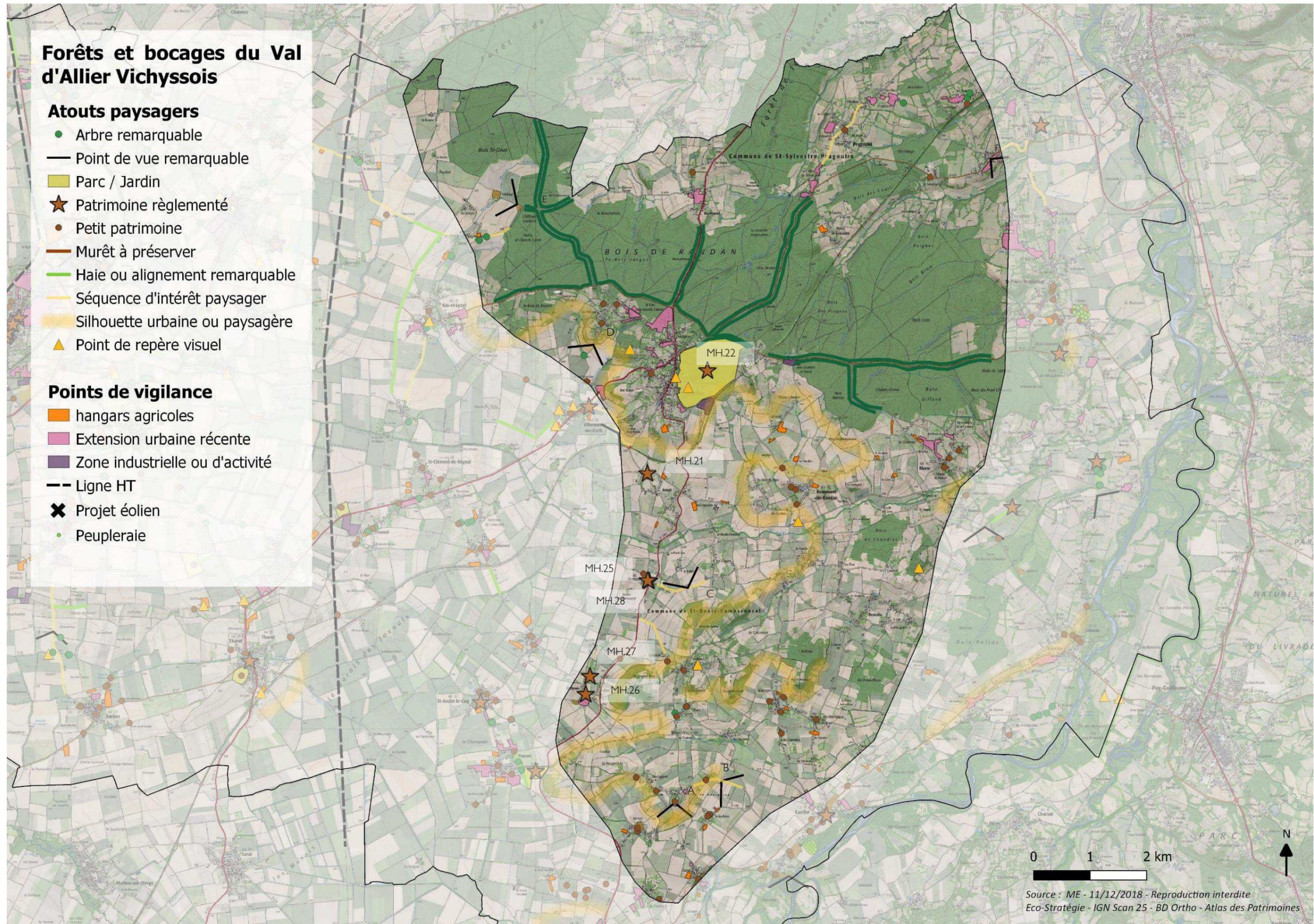


Figure 46 – Perceptions paysagères de l'unité



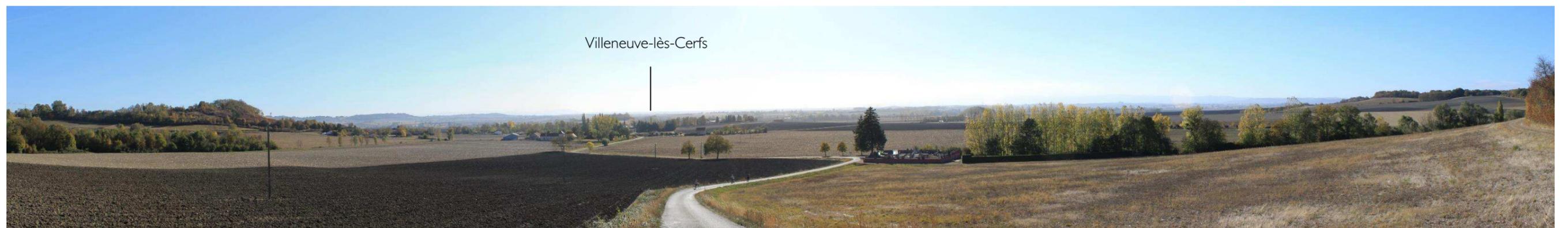
Photographie 69 - 1429 PDV A Vue panoramique depuis la butte de Montgacon (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 70 - 1432 PDV B Vue sur les monts du Forez et la montagne bourbonnaise depuis le sud de l'unité paysagère (Source : ES, le 24 octobre 2018)



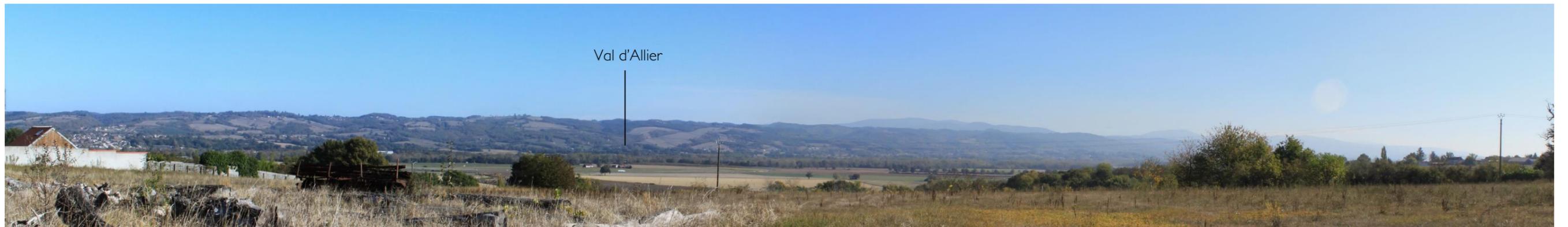
Photographie 71 – PDV C 1422 Forêts et bocages du val d'Allier depuis la plaine de Limagne (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 72 – 1410 PDV D Vue sur la plaine de Grande Limagne et en direction de la chaîne des Puys depuis le nord-ouest de Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 73 – 1409 PDV E Vue sur la Limagne de Gannat et de Saint-Pourçain depuis la lisière du bois de Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 74 - 1396 PDV F Vue sur le val d'Allier et la montagne bourbonnaise depuis Les Bernard (Source : ES, le 24 octobre 2018)

Le bocage urbanisé des forêts et bocages du val d'Allier :



Photographie 75 – Vue depuis Beaumont-lès-Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)

Des constructions nouvelles déconnectées des logiques territoriales, détériorant la silhouette paysagère des buttes des forêts et bocages du val d'Allier



Photographie 76 - 1411 Constructions type pavillonnaire, à flanc de coteau à Villeneuve les Cerfs (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 77 - Constructions neuves en ligne de crêtes tranchant avec l'architecture traditionnelle à St-Sylvestre-Pragoulin et Mons (Source : ES, le 24 octobre 2018)

Des extensions agricoles traduisant l'industrialisation de la construction, la banalisation des matériaux de construction et des paysages agricoles.



Photographie 78 – Bâtiments agricoles à Villeneuve-les-Cerfs (Source : ES, le 24 octobre 2018)

Des vallons confinés peu visibles et peu valorisés :



Photographie 79 - 1391 Vallon du Buron, affluent de l'Allier, confiné sous la végétation (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 80 - 1401 Vallon de l'Angouline, affluent de l'Allier, confiné dans la végétation (Source : ES, le 24 octobre 2018)

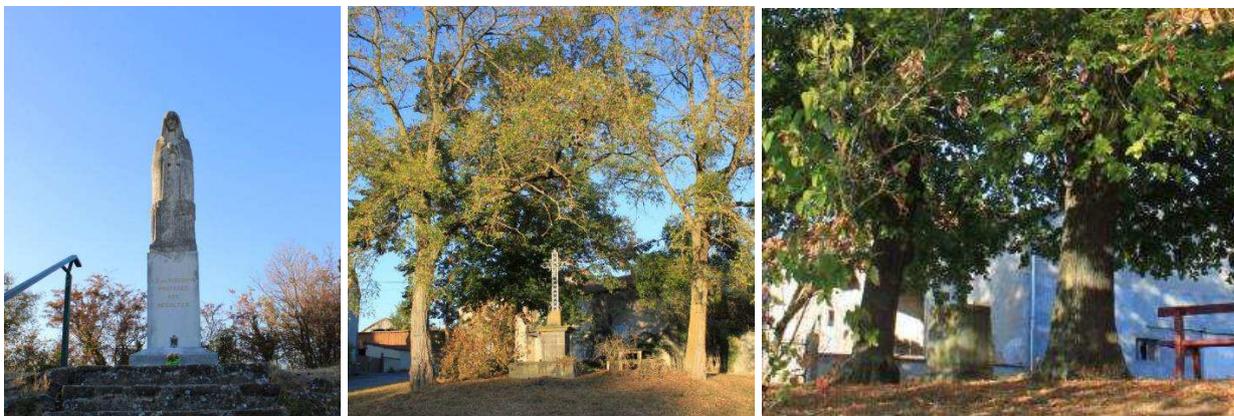
Le petit patrimoine

- Les domaines agricoles et maisons bourgeoises



Photographie 81 - Demeure à St-Sylvestre-Pragoulin, l'abbaye et château Gaillard à Bas-et-Lezat, Pigeonnier dans le hameau de Vensat (Maringues) (Source : ES, le 24 octobre 2018)

- Notre Dame des Moissons (la butte de Montgacon) et les croix



Photographie 82 - Notre Dame des Moissons sur la butte de Montgacon, Croix à Vensat (Maringues) et Villard (Luzillat) (Source : ES, le 24 octobre 2018)

- Les lavoirs



Photographie 83 – Lavoirs à Villard (Luzillat) et à Beauvezet (St-Sylvestre-Pragoulin) (Source : ES, le 24 octobre 2018)

• Synthèse des enjeux des forêts et bocages du val d'Allier

Unité de paysage	Constats paysagers	Enjeux
<p>Forêts et bocages du Val d'Allier Vichyssois</p>	<p>Présence de vues lointaines sur le val d'Allier, les Limagnes et la chaîne des Puys depuis les nombreuses situations de basculement vallon/colline. Les forêts et bocages du val d'Allier Vichyssois constituent les arrière-plans visuels des Limagnes.</p> <p>Forme une enclave bocagère insérée entre les Limagnes céréalières et le Val d'Allier, influencée par l'agglomération de Vichy.</p> <p>Apparition au sein de la structure végétale relativement préservée de "formes périurbaines" standardisées.</p> <p>Evolution progressives des lisières forestières en forêts périurbaines,</p> <p>Un contournement de Vichy qui concerne la forêt de Montpensier et qui présente une incidence décisive le sens paysager de l'unité paysagère,</p> <p>Une perte de lisibilité du système hydraulique des étangs et des cours d'eau des vallons (urbanisation, massifs forestiers).</p>	<p>Préserver les valeurs paysagères structurelles et identitaires des forêts et bocages du val d'Allier Vichyssois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et protéger la structure bocagère et les massifs forestiers (patrimoine naturel majeur), - Préserver et valoriser les cônes de vue (forte valeur identitaire) vers le grand paysage (Limagnes, Livradois, val d'Allier, chaîne des Puys) et sur ces coteaux (château de Randan notamment), - Préserver et entretenir la diversification des cultures et des modes d'occupation des sols. <p>Affirmer les limites des villes et villages afin d'éviter l'étalement urbain et favoriser les constructions nouvelles au sein du tissu existant,</p> <p>Respecter les grandes lignes du paysage, notamment les lignes de relief et les lignes végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les constructions en ligne de crête (« maison avec la vue »), - Eviter l'implantation de points d'appels visuels (volume, couleurs, site d'implantation), - Maîtriser la qualité architecturale et paysagère des nouvelles constructions (urbaines et agricoles). <p>Maintenir les ambiances paysagères intimistes des vallons.</p> <p>Révéler la présence des cours d'eau et valoriser le patrimoine associé (fontaine, moulins).</p>

V24 Unité n°5 : Val d'Allier

Structurant le département, le val d'Allier borde l'est de la communauté de communes. La rivière suit l'orientation sud/nord de la faille bordière de la Limagne, selon une pente très faible et sur un large fond. L'écoulement de la rivière est donc très doux, dessinant de larges méandres qui progressent et évoluent au fil des courants et des crues. Ce remaniement perpétuel et naturel du lit de la rivière dessine un espace de mobilité et constitue la richesse essentielle des paysages du val d'Allier.

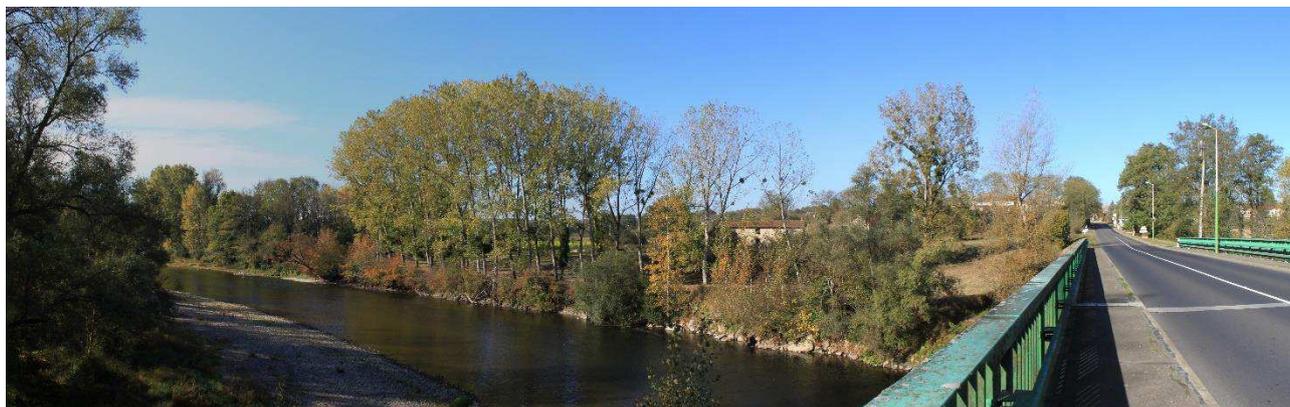
Les traces des anciennes divagations de la rivière et des usages associés sont encore visibles aujourd'hui à travers la toponymie (« Rue du Port » dans un bourg aujourd'hui au milieu des champs, des noms relatifs aux « boires », bras morts de la rivière), les vestiges d'un port (hameau de « Port de Ris »), un petit patrimoine issu de l'histoire locale de la batellerie, etc.

Du fait de sa divagation et de la fin de la batellerie, les berges de l'Allier sont difficilement accessibles. Les points de contact entre les activités humaines et la rivière sont rares (peu de ponts) et les vues sur la rivière sont rares. Cela renforce l'image de rivière sauvage qui fait la renommée de l'Allier.

Les franchissements de l'Allier (ponts) sont synonymes de renforcement artificiel des rives. C'est près de ces renforcements que sont installés les champs de captage de l'eau potable, car ils y sont protégés des divagations de la rivière (infiltration des eaux et dilution des pollutions agricoles).

En fonction de la qualité agronomique des sols et de leur caractère inondables, l'occupation du val d'Allier s'est organisée en couches successives le long de son tracé :

- Les zones urbanisées et les principaux axes de circulation ont été rejetés en dehors de la zone inondable,
- De grands secteurs de cultures et d'élevage viennent ensuite sous la forme de grand champ ou de système bocager,
- Un cordon boisé de largeur variable recouvre les zones de dépôts récents. C'est cette zone épaisse et sauvage qui constitue, sur de longs tronçons, l'image de l'Allier, vue de l'extérieur.



Photographie 84 – 1381 L'Allier depuis le pont de Limons (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 85 - 1377 Vue depuis la plaine cultivée, aux abords du hameau Les Moussouves (Source : ES, le 24 octobre 2018)

• Perceptions paysagères du val d'Allier

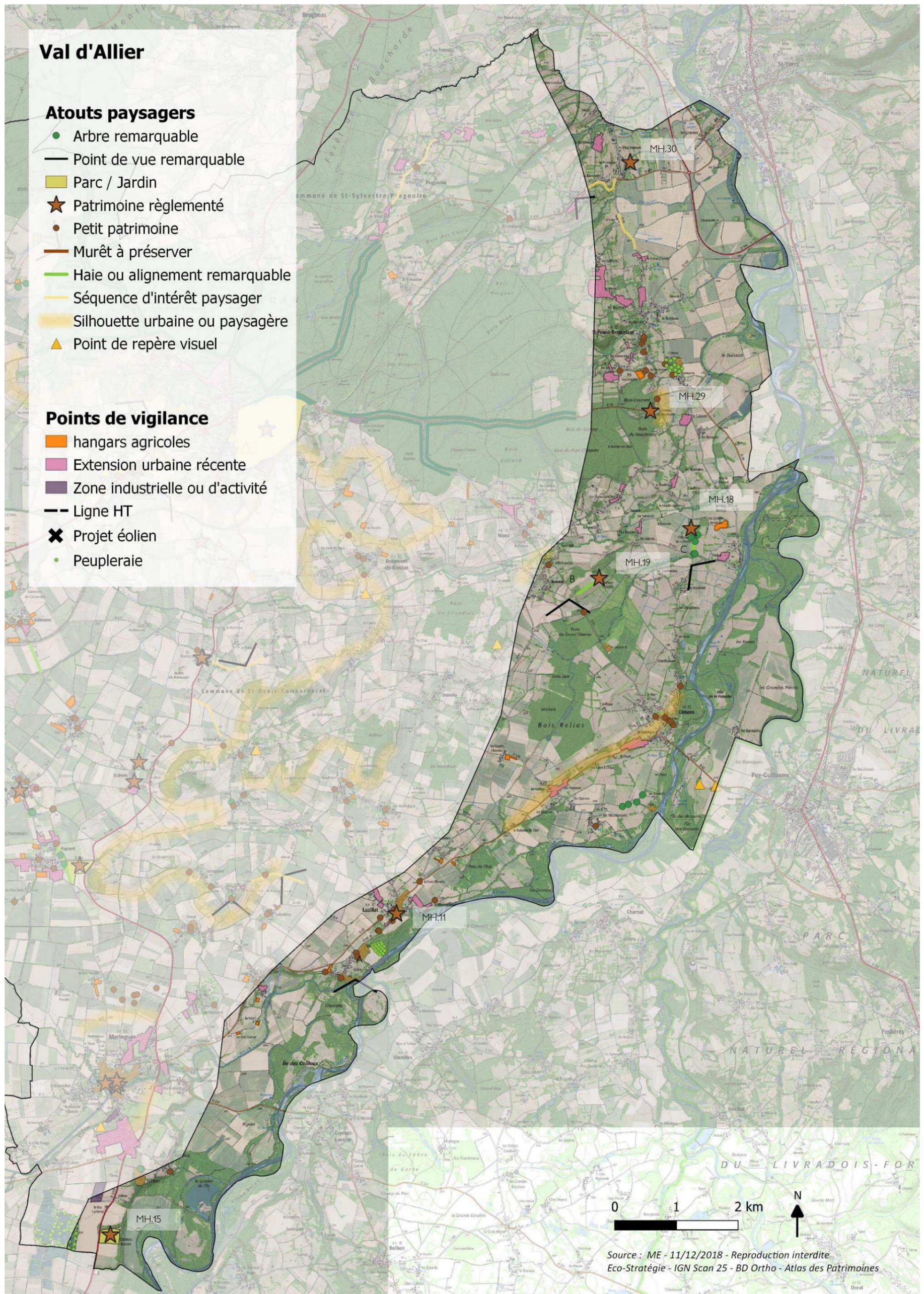


Figure 47 – Perceptions paysagères du val d'Allier



Photographie 86 - PDV A 1373 Vue sur l'Allier et ses bras depuis le hameau de Vialle (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 87 - PDV B 1385 Vue sur le val d'Allier depuis les abords du château de Périgère (Source : ES, le 24 octobre 2018)



Photographie 88 - PDV C 1387 Vue sur le val d'Allier depuis la RD 432 (hameau le Beaudinet) (Source : ES le 24 octobre 2018)

Des formes urbaines et architecturales traditionnelles qui semblent bien conservées dont la qualité doit être préservée



Photographie 89 - Quelques hangars agricoles à l'architecture industrielle au niveau des hameaux Les Près Grenet et Les Moussouves (Source : ES le 24 octobre 2018)



politique

Photographie 90 - Hameaux de Viale et de Bonnat avec quelques extensions récentes de type pavillonnaire (Source : ES le 24 octobre 2018)

Le petit patrimoine :

- Les anciens aménagements liés à l'Allier associés à la toponymie des lieux (Port de Ris, « Rue des pêcheurs » à Luzillat, « Route du Port » et « Impasse du port » à Pont Picot)



Photographie 91 - Ancien quai dans le hameau de Vialle (Source : ES le 24 octobre 2018)

- Les châteaux du val d'Allier



Photographie 92 - Châteaux de la Presle et de Périgère (MH.19)



Photographie 93 - 1393 Château de de Guérinet et château de Maulmont (MH.29) (Source : ES le 24 octobre 2018)

- Les Pigeonniers et grands domaines



Photographie 94 – Pigeonnier et domaine de Murol sur la commune de Luzillat (Source : ES le 24 octobre 2018)

- Les Croix et lavoirs



Photographie 95 – Lavoirs communaux et croix à Luzillat (hameaux de Vialle et Murol) (Source : ES le 24 octobre 2018)

• Synthèse des enjeux paysagers du val d'Allier

Unité de paysage	Constats paysagers	Enjeux
Val d'Allier	<p>Paysage remarquable structurant de la région Auvergne qui constitue la limite est de la communauté de communes</p> <p>Une vallée mobile (divagation du lit de la rivière) qui rend l'accès à ses berges difficile et en fait une rivière visible de loin.</p> <p>Une organisation en trois bandes parallèles à la rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cordon boisé qui recouvre les dépôts récents des espaces inondables. Ce cordon est parfois renforcé par des peupleraies, - De grands secteurs de cultures et d'élevage organisés en champ ou système bocager, - Les terrasses alluviales sur lesquelles sont implantées les grandes voies de circulation. <p>Une activité thermique (sources de St-Yorre en limite nord).</p> <p>Un riche patrimoine lié aux châteaux et aux anciens moulins</p>	<p>Préserver les enjeux écologiques du val d'Allier et en faire un atout territorial.</p> <p>Mettre en scène la vallée de l'Allier et sensibiliser le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des points de vue sur le Val, et ponctuellement, sur l'eau (Limons) - Mettre en place des sentiers et cheminements avec un balisage et une signalétique claire, - Valoriser l'histoire et le patrimoine du val d'Allier (châteaux de l'Allier, Port et Prieuré de Ris, sources minérales, moulins, etc.). <p>Limiter les plantations de peupleraies</p> <p>Eviter les constructions linéaires autour de axes de circulation : affirmer les limites urbaines.</p>

Table des illustrations

I Partie 2 Etat Initial de l'Environnement

- Figures

Figure 1 – Températures à Maringues et ensoleillement à Vichy-Charmeil.....	142
Figure 2 : Précipitations à la station de Maringues.....	142
Figure 3 – Distribution des vents en % (station de Vichy-Charmeil entre 2002 et 2018 Windfinder).....	143
Figure 4 – Cartographie indicative de la vitesse moyenne du vent (M/S) sur la région Auvergne pour une hauteur par rapport au sol de 60 mètres (source ADEME – étude ARIA TECHNOLOGIES)	143
Figure 5 – Carte de la densité de foudroiement (source : météorologie).....	144
Figure 6 - Carte du risque grêle à l'échelle nationale (d'après le risque grêle en agriculture, Vinet, 2000).....	144
Figure 7 - Répartition de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise en Auvergne (source : Conservatoire Botanique du Massif Central, 15 novembre 2018).....	146
Figure 8 - Modèle de formation de la Limagne et du volcanisme en Auvergne (source : plateforme Planet Terre de l'ENS Lyon).....	147
Figure 9 – Carte géologique (source : info terre BRGM)	149
Figure 10 - Ressources géologiques et carrières dans le Puy-de-Dôme en 2011, Plaine Limagne est en noir (d'après le SDC du Puy-de-Dôme, 2014 et infoterre, 2018).....	151
Figure 11 : Carte pédologique de la plaine des Limagnes (source : Régions Agricoles (RA), 2000).....	154
Figure 12 – Carte topographique et hydrographique du territoire	161
Figure 13 - Masses d'eaux superficielles du territoire et leurs états écologiques en 2015.....	162
Figure 14 –Masses d'eaux souterraines du territoire et leurs états quantitatifs et chimiques	164
Figure 15 – Localisation des zones vulnérables aux nitrates sur le territoire de Plaine Limagne (source : DREAL Auvergne)	165
Figure 16 – Alimentation en eau potable du territoire (PCAET Plaine Limagne, 2018).....	166
Figure 17 – Assainissement du territoire (PCAET Plaine Limagne, 2018).....	169
Figure 18 : Cartographie des communes concernées par le risque d'inondation dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr).....	172
Figure 19 : Cartographie des risques d'inondation par remontée de nappe sur Plaine Limagne (source : PCAET, 2018).....	172
Figure 20 : Cartographie des communes concernées par le risque de mouvement de terrain dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)	173
Figure 21 : Cartographie des risques de mouvement de terrain sur Plaine Limagne (source : PCAET, 2018).....	175
Figure 22 : Cartographie des communes concernées par le risque sismique dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)	176
Figure 23 : Cartographie des communes concernées par le risque de feu de forêt dans le département du Puy-de-Dôme (source : risques.auvergne.pref.gouv.fr)	177
Figure 24 – Réseau écologique Natura 2000 et ZICO sur le territoire de Plaine Limagne.....	190
Figure 25 – Réseau écologique ZNIEFF, sites du CEN et ENS sur le territoire de Plaine Limagne	191
Figure 26 – Zones humides sur le territoire de Plaine Limagne	192
Figure 27 – Répartition de l'occupation du sol sur le territoire de Plaine Limagne (source : OSCOM, 2016).....	193
Figure 28 – Occupation du sol sur le territoire de Plaine Limagne (source : OSCOM, 2016)	194
Figure 29 – Schéma des différentes composantes d'un réseau écologique (Source : Ecosphère, 2011).....	212
Figure 30 – Extrait de la carte de la TVB du SRCE Auvergne et localisation de Plaine Limagne en rouge (source : DREAL Auvergne).....	213
Figure 31 – Exemple d'urbanisation linéaire au niveau de Saint-Clément-de-Régnat et de la RD210.....	214
Figure 32 – Carte de la trame verte et bleue sur le territoire de Plaine Limagne.....	216
Figure 33 – Peuplements forestiers (Source : IFN BD Forêt V2, 2014 et révisée en 2016) et périmètre de Plaine Limagne en rouge.....	219
Figure 34 – Répartition de la production d'énergie primaire sur le territoire de Plaine Limagne, 2017	226
Figure 35 –répartition de la production potentielle d'énergies renouvelables sur le territoire de Plaine Limagne, 2017 ..	227
Figure 36 – Risques technologiques sur le territoire de Plaine Limagne (PCAET, 2018).....	231
Figure 37 – Localisation de Plaine Limagne (en noir) par rapport aux infrastructures routières classées (routes et voies ferrées) (source : Classement sonore des infrastructures du Puy-de-Dôme, 2014)	233
Figure 38 – Localisation des sites BASIAS sur le territoire de Plaine Limagne.....	234

Figure 39 – Sites Patrimoniaux Remarquables de la Communauté de Communes de Plaine-Limagne.....	243
Figure 40 – Monuments historiques de la Communauté de Communes de Plaine-Limagne	245
Figure 41 – Les familles de paysages de la communauté de Plaine Limagne	249
Figure 42 – Carte des unités paysagères.....	250
Figure 43 – Perceptions paysagères des coteaux de Limagnes.....	253
Figure 34 – Comparaison de photographies aériennes des années 50 et actuelles autour du village de Glénat (Source : issue de Géoportail)	257
Figure 45 – Perceptions paysagères de la Plaine de la Grande Limagne et des Varennes	262
Figure 46 – Perceptions paysagères de l'unité	272
Figure 47 – Perceptions paysagères du val d'Allier.....	280

• Photographies

Photographie 1 : Boisement de type chênaie-charmaie sur les communes de Saint-Sylvestre-Pragoulin (à gauche) et de Bas-et-Lezat (à droite).....	195
Photographie 2 : Boisement de type frênaie-chênaie sur les communes d'Artonne (à gauche) et de Saint-Sylvestre-Pragoulin (à droite).....	196
Photographie 3 : Boisement de Robinier en bordure de voie ferrée à Saint-Sylvestre-Pragoulin.....	196
Photographie 4 : Plantation de frêne à Thuret (à gauche) et de peuplier noir à Luzillat (à droite)	197
Photographie 5 : Boisement mixte sur les communes de Randan (à gauche) et d'Effiat (à droite).....	197
Photographie 6 : Boisement de pin sylvestre à Saint-Agoulin.....	198
Photographie 7 : Boisement de type aulnaie-frênaie à Maringues (à gauche) et saulaie riveraine à Villeneuve-les-Cerfs (à droite).....	199
Photographie 8 : Fourrés arbustifs à Saint-André-le-Coq (à gauche) et friche arbustive suite à une coupe forestière à Vensat (à droite)	199
Photographie 9 : Haie arbustive à Maringues (à gauche) et haie arborée à Saint-Agoulin (à droite)	200
Photographie 10 : Prairie de pâture à Artonne (à gauche) et prairie de fauche à Vensat (à droite).....	201
Photographie 11 : Prairie mésophile à Luzillat (à gauche) et prairie humide à Limons (à droite)	201
Photographie 12 : Culture de maïs à Vensat (à gauche) et de luzerne à Bas-et-Lezat (à droite).....	202
Photographie 13 : Friche herbacée à Saint-Clément-de-Régnat (à gauche) et friche rudérale à Saint-André-le-Coq (à droite).....	202
Photographie 14 : Plantation de vignes à Sardon (à gauche) et potager à Maringues (à droite).....	203
Photographie 15 : Ruisseau de sous-bois à Saint-Priest-Bramefant (à gauche) et rivière Allier depuis Maringues (à droite)	204
Photographie 16 : Etang à Vensat (à gauche) et mare à typhaie à Villeneuve-les-Cerfs (à droite)	204
Photographie 17 : Plan d'eau urbain à Maringues (à gauche) et bassin de rétention à Effiat (à droite).....	205
Photographie 18 : Fossé humide de type cariçaie à Saint-Priest-Bramefant (à gauche) et fossé humide de type phragmitaie à Aigueperse (à droite)	205
Photographie 19 : Affleurement rocheux à Artonne.....	206
Photographie 20 : Saule blanc à cavités à Villeneuve-les-Cerfs (à gauche) et frêne à cavités à Aigueperse (à droite)	207
Photographie 21 : Bâtiment ancien (église) à Vensat (à gauche) et lotissement récent à Maringues (à droite)	207
Photographie 22 : Bâtiment abandonné (à gauche) et muret en pierres (à droite) à Artonne	208
Photographie 23 : Lavoir à Effiat (à gauche) et passage sous voie ferrée à Saint-Sylvestre-Pragoulin (à droite)	208
Photographie 24 : Carrière de sable à Maringues (à gauche) et zone de loisirs à Luzillat (à droite)	209
Photographie 25 : Déchèterie de Maringues (à gauche) et station d'épuration à Aigueperse (à droite).....	209
Photographie 26 et 27 – Site Patrimonial Remarquable d'Artonne (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 août 2018).....	239
Photographie 28 – Les coteaux de Limagnes depuis la Plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018)	252
Photographie 29 – Coteaux de Limagnes Chaptuzat-Haut (Source : ES, le 26 octobre 2018)	252
Photographie 30 – 1455 PDVA Vue sur la plaine de la Grande Limagne et sur les monts du Forez depuis les coteaux de Limagne (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	254
Photographie 31 - 1461 PDVB Vue sur les coteaux et la plaine de la Grande Limagne au sud de Vensat (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	254
Photographie 32 - 1541 PDV C Vue sur la montagne bourbonnaise depuis le hameau de Chaptuzat-Haut (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	254
Photographie 33 – 1545 PDV D Vue sur la montagne bourbonnaise, les monts du Forez et la chaîne des Puys depuis les abords du château de la Roche (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	255
Photographie 34 – 1532 PDV E Vue sur la plaine de la Grande Limagne et sur la montagne bourbonnaise depuis les hauteurs de Glénat (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	255

Photographie 35 – 1481 PDV F Vue sur la vallée de la Morge et la chaîne des Puys depuis Artonne, aux abords du Puy Saint-Jean (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	255
Photographie 36 -1536 PDV G Vallée de la Morge et de ses affluents, chaîne des Puys et les Combrailles depuis la limite ouest de la Plaine Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	256
Photographie 37 – Vue depuis la RD 22 aux abords du hameau des Bardons (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	256
Photographie 38 – Silhouette d’Artonne, Petite Cité de Caractère (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	257
Photographie 39 - Hangar agricole implanté en ligne de crête à Vensat – devient un point de repère visuel (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	257
Photographie 40 - Extension urbaine dont l’implantation et l’architecture tranchent avec le village historique d’Ussel (Source : ES le 25 octobre 2018).....	257
Photographie 41 - Extensions agricoles successives de qualité architecturale limitée, hameau de La Chapelle (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	258
Photographie 42 - Arbres isolés le long des axes, éolienne isolée de Saint-Hilaire la Croix, clocher de St-Agoulin (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	258
Photographie 43 - Carrière de Varennes, silos à grain et lignes HT	258
Photographie 44 - 1478 – Situation du projet éolien selon la position du mât, en surplomb du coteau (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	258
Photographie 45 - Château des Bérangers à Vensat, Château de la Roche à Chaptuzat, Château de la Chapelle (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	259
Photographie 46 - Fontaines et cabanon de vigne d’Artonne (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	259
Photographie 47 - 1518 Les forêts et bocages du val d’Allier à l’horizon depuis la plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	261
Photographie 48 – 1518 A l’horizon, les coteaux de Limagne depuis la plaine de la Grande Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	261
Photographie 49 – 1447 Butte de Montpensier et coteaux de Limagnes depuis la plaine de Gannat (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	261
Photographie 50 - PDV A 1456 Vue panoramique depuis la butte de Montpensier (table d’orientation) (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	263
Photographie 51 – PDV B 1521 Coteaux de Limagnes depuis la Plaine (horizon paysager) (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	263
Photographie 52 – PDV C 1523 La chaîne des Puys (horizon paysager) depuis la plaine de Limagne (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	263
Photographie 53 – 1412 PDV D Vue sur les forêts et bocages du val d’Allier depuis la Grande Limagne (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	263
Photographie 54 - Extension urbaine récente implantée en ligne crête ou en frange urbaine à Bas-et-Lezat, Persignat et Maringues (Source : ES, les 24 et 26 octobre 2018).....	266
Photographie 55 –Les choix architecturaux et l’organisation du bâti nuisent aux entrées de village à Bas-et-Lezat, Sardon, et Aigueperse (Source : ES, le 26 octobre 2018).....	267
Photographie 56 – Habitations des villages de Clémentel, Saint-Clément-de-Régnat et le Cohat (Source : ES, les 25 et 26 octobre 2018).....	267
Photographie 57 - 1436 – Château de la Cannière à Chassenet et abords du château d’Effiat (Source : ES, le 25 octobre 2018).....	267
Photographie 58 - Domaine de Pontlière à Maringues, Château de Denone à Effiat et château de Villemont (Source : ES, les 24 et 25 octobre 2018).....	267
Photographie 59 - Silo à Bussièrès-et-Pruns et système d’irrigation de la plaine.....	268
Photographie 60 – Silos dans les plaines de la Grande Limagne et de Gannat.....	268
Photographie 61 – Hangars agricoles à Chassenet et Chazelles (Source : ES, les 25 et 26 octobre 2018).....	268
Photographie 62 - Pigeonniers à Villeneuve-les-Cerfs et à Saint-Gènes-du-Retz.....	269
Photographie 63 - Tonne de vigne à Maringues, puit à Aubiat et lavoir à Saint-Gènes-du-Retz.....	269
Photographie 64 - Croix et calvaires dans les villages de Saint-Gènes-du-Retz et Aubiat.....	269
Photographie 65 – 1406 Clairière dans les forêts du val d’Allier, à la sortie de Beauvezet (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	271
Photographie 66 – 1407 Buttes boisées des forêts et bocages du val d’Allier (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	271
Photographie 67 – 1408 Vue depuis la lisière du Bois de Randan, en direction du nord-est (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	271
Photographie 68 - 1372 Vue sur les forêts et bocages du val d’Allier depuis le val d’Allier (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	271
Photographie 69 - 1429 PDV A Vue panoramique depuis la butte de Montgacon (Source : ES, le 24 octobre 2018).....	273

Photographie 70 - 1432 PDV B Vue sur les monts du Forez et la montagne bourbonnaise depuis le sud de l'unité paysagère (Source : ES, le 24 octobre 2018)	273
Photographie 71 – PDV C 1422 Forêts et bocages du val d'Allier depuis la plaine de Limagne (Source : ES, le 24 octobre 2018)	273
Photographie 72 – 1410 PDV D Vue sur la plaine de Grande Limagne et en direction de la chaîne des Puys depuis le nord-ouest de Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)	273
Photographie 73 – 1409 PDV E Vue sur la Limagne de Ganneat et de Saint-Pourçain depuis la lisière du Bois de Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)	274
Photographie 74 - 1396 PDV F Vue sur le val d'Allier et la montagne bourbonnaise depuis Les Bernard (Source : ES, le 24 octobre 2018)	274
Photographie 75 – Vue depuis Beaumont-lès-Randan (Source : ES, le 24 octobre 2018)	275
Photographie 76 - 1411 Constructions type pavillonnaire, à flanc de coteau à Villeneuve les Cerfs (Source : ES, le 24 octobre 2018)	275
Photographie 77 - Constructions neuves en ligne de crêtes tranchant avec l'architecture traditionnelle à St-Sylvestre-Pragoulin et Mons (Source : ES, le 24 octobre 2018)	275
Photographie 78 – Bâtiments agricoles à Villeneuve-les-Cerfs (Source : ES, le 24 octobre 2018)	275
Photographie 79 - 1391 Vallon du Buron, affluent de l'Allier, confiné sous la végétation (Source : ES, le 24 octobre 2018)	276
Photographie 80 – 1401 Vallon de l'Angouline, affluent de l'Allier, confiné dans la végétation (Source : ES, le 24 octobre 2018)	276
Photographie 81 – Demeure à St-Sylvestre-Pragoulin, l'abbaye et château Gaillard à Bas-et-Lezat, Pigeonnier dans le hameau de Vensat (Maringues) (Source : ES, le 24 octobre 2018)	276
Photographie 82 – Notre Dame des Moissons sur la butte de Montgacon, Croix à Vensat (Maringues) et Villard (Luzillat) (Source : ES, le 24 octobre 2018)	276
Photographie 83 – Lavoirs à Villard (Luzillat) et à Beauvezet (St-Sylvestre-Pragoulin) (Source : ES, le 24 octobre 2018)	277
Photographie 84 – 1381 L'Allier depuis le pont de Limons (Source : ES, le 24 octobre 2018)	279
Photographie 85 - 1377 Vue depuis la plaine cultivée, aux abords du hameau Les Moussouves (Source : ES, le 24 octobre 2018)	279
Photographie 86 - PDV A 1373 Vue sur l'Allier et ses bras depuis le hameau de Vialle (Source : ES, le 24 octobre 2018)	281
Photographie 87 - PDV B 1385 Vue sur le val d'Allier depuis les abords du château de Périgère (Source : ES, le 24 octobre 2018)	281
Photographie 88 - PDV C 1387 Vue sur le val d'Allier depuis la RD 432 (hameau le Beaudinet) (Source : ES le 24 octobre 2018)	281
Photographie 89 - Quelques hangars agricoles à l'architecture industrielle au niveau des hameaux Les Près Grenet et Les Moussouves (Source : ES le 24 octobre 2018)	282
Photographie 90 - Hameaux de Viale et de Bonnat avec quelques extensions récentes de type pavillonnaire (Source : ES le 24 octobre 2018)	282
Photographie 91 - Ancien quai dans le hameau de Vialle (Source : ES le 24 octobre 2018)	282
Photographie 92 - Châteaux de la Presle et de Périgère (MH.19)	283
Photographie 93 - 1393 Château de de Guérinet et château de Maulmont (MH.29) (Source : ES le 24 octobre 2018)	283
Photographie 94 – Pigeonnier et domaine de Murol sur la commune de Luzillat (Source : ES le 24 octobre 2018)	283
Photographie 95 – Lavoirs communaux et croix à Luzillat (hameaux de Vialle et Murol) (Source : ES le 24 octobre 2018)	283
Tableaux	
Tableau 1 – Synthèse des contrats territoriaux du territoire du SAGE Allier aval	157
Tableau 2 – Etats des masses d'eau superficielles du territoire par le SDAGE LB 2016-2021	159
Tableau 3 – Objectifs des masses d'eau souterraines identifiées sur le territoire par le SDAGE 2016-2021	163
Tableau 4 – Synthèse des stations d'assainissement de Plaine Limagne (PCAET Plaine Limagne, 2018)	168
Tableau 5 – Synthèse de la gestion de l'eau sur le territoire de Plaine Limagne (PCAET Plaine Limagne, 2018)	170
Tableau 6 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000	179
Tableau 7 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000	180
Tableau 8 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000	181
Tableau 9 – Répartition des classes d'habitats dans le site Natura 2000	182
Tableau 10 – ZNIEFF présentes sur le territoire de Plaine Limagne	183
Tableau 11 – Objectifs globaux définis par le PREDD pour le traitement des déchets dangereux de tous types	222
Tableau 12 – Volume de déchets gérés par le SIBA (PCAET Plaine Limagne, 2018)	222
Tableau 13 – Déchets collectés dans les déchetteries de Plaine Limagne	223

Tableau 14 – Déchets verts des collectivités accueillis dans les déchetteries de Plaine Limagne.....	225
Tableau 15 – Synthèse des établissements à risque industriel sur le territoire de Plaine Limagne.....	229
Tableau 16 – Synthèse des risques technologiques par commune de Plaine Limagne	230
Tableau 17 – Infrastructure classées au titre de la loi bruit sur le territoire de Plaine Limagne.....	232
Tableau 18 – Voies ferrées classées au titre de la loi bruit sur le territoire de Plaine Limagne.....	232
Tableau 19 – Site Patrimoniaux Remarquables de la communauté de communes de Plaine Limagne.....	243
Tableau 20 – Monuments historiques de la communauté de communes de Plaine Limagne (source : base Mérimée)...	244

Annexes

I. Les situations d'installations pérennes des gens du voyage

- Recensement à Maringues

Lieu d'implantation	Date d'installation	Statut d'occupation (locataire, propriétaire, sans droit ni titre)	Zonage du terrain	Nombre de familles	Nombre de personnes	Conditions d'habitat			
						Accès EDF	Accès eau	caravanes	Constructions
La côte Rouge 1	1900	Propriétaires et Locataires	Uv	39	173	x	x	x	x
Pont de Crevant 2	1940	Propriétaires et Locataires	Np	13	68	x		x	x
Les Fourniers 3	1990	Propriétaires et Locataires	Uv	5	22	x	x	x	x
Moulin Pré 4	1995	Propriétaires et Locataires	Uv	7	31	x	x	x	x
Le Thuel 5	2015	Propriétaires	N	4	20 (environ)			x	x
Les Molles 6	2010	Convention avec le propriétaire de la carrière	N	3	17	x	x (?)	x	

II. Bilan des PLH

Bilan de réalisation des PLH 2006-2012			
	Nord Limagne	Coteaux de Randan	Limagne Bords d'Allier
Documents d'urbanisme	Objectif : doter toutes les communes d'un PLU compatible PLH		
	Non réalisée	Bilan : 2 PLU réalisés (Beaumont-lès-Randan et Saint-Priest) – pas d'aide de l'EPCI	Bilan : réalisation d'un PLU récent dans toutes les communes
Action foncière	Objectif : sensibilisation et veille		
	Non réalisée	Non mise en œuvre faute de moyen humain	Veille par les communes, pas d'approche communautaire
Production de logements sociaux	Objectif : 26 logements		Objectif : 23 logements
	Non réalisée	Bilan : 8 logements réalisés - 3 logements sociaux neufs à Randan rue des pierres (livraison mai 2014) : 2 PLUS et 1 PLAI - 3 logements sociaux neufs à Saint-Sylvestre-Pragoulin : 1 PLAI et 2 PLUS - 2 logements sociaux réhabilitation à Randan dans l'ancienne trésorerie	Bilan : 20 logements réalisés Maringues : 3 en AA + 6 en CN + 11 PLAI adaptés pour les gens du voyage
Conventionnement des logements communaux	Objectif : 28 logements		Objectif : 6 logements
	Non réalisée	Diagnostic de l'ensemble des logements communaux Cession d'un logt à Saint-Sylvestre-Pragoulin Réhab 2 logt à Saint-Priest-Bramefant	Bilan : 3 logements réalisés
Réhabilitation parc privé	Objectif : engagement d'un dispositif local d'amélioration de l'habitat		
	Participati on au programm e Habiter Mieux. 17 aides versées	Etude et mise en œuvre d'un PIG (2011-2014) : 106 logements traités, dont 95 PO (dont 66 PO très modestes) + 11 logements locatifs (dont 6 vacants) + Traitement d'un îlot insalubre à Randan de 15 logements : 2 cessions et 11 logements conventionnés suite à réhabilitation + aides au ravalement de façade de la CC (objectif 20 logt/ 12 réalisés) + aide	Etude et mise en œuvre d'un PIG (2011-2015) : 72 logements, uniquement PO. 7 logements vacants ont été concernés.

		à la création d'accès indépendant non saisie	
Accession sociale	Non réalisée	Sensibilisation artisans et élus visée et effectuée + opération à Randan portant sur 1 logt à titre démonstratif	Aucune opération réalisée
Gens du voyage	Non réalisée	Aire de long séjour à Randan (15 places) ouverte en 2008 Habitat adapté : pas de réalisation	Aire d'accueil réalisée à Maringues + opération d'habitat adapté de 11 logements à Maringues
Accueil hébergement temporaire et		Objectif: créer 1 à 2 lits d'urgence à Randan + 1 logement temporaire ALT + bilan de l'accueil de jour pour personnes âgées	Objectif: créer 1 logement temporaire ALT + bilan de l'accueil de jour pour personnes âgées
	Non réalisée	Bilan : action non mise en œuvre. Réhabilitation de l'EHPAD les Tilleuls : chambre en accueil temporaire	2 chambre d'urgence à Maringues préexistantes. Pas d'autre réalisation
Transports	Non réalisée	- aire de covoiturage à Randan - TAD à destination de Vichy, Riom, Clermont, Randan et Maringues - Étude halte ferroviaire Limagne Nord	Création 3 aires de covoiturage (Maringues, Limons et Luzillat) Mise en place du TAD non réalisée
Déplacements piétons	Non réalisée	- Mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées par la communauté de Communes - Groupement de commande par les communes membres pour la réalisation d'une étude diagnostic de la voirie en vue de l'élaboration d'un PAVE - Problématique de déplacements doux intégrée dans les révisions des documents d'urbanisme (ex : PLU de Saint-Priest-Bramefant)	La réflexion sur les cheminements piétons est intégrée à tous les nouveaux projets
Animation et mise en œuvre : observatoire, moyens humains...		Non mis en œuvre : pas d'observatoire, pas de personnel dédié pour la mise en œuvre	Observatoire départemental, commission habitat régulière, 1 personnel communautaire en charge du PLH

III. Descriptif simplifié des sites BASIAS présents sur le territoire de Plaine

Limagne

Annexe 1 -

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Libellé activité	Etat occupation
AUV6300143	LIMONS	nd	Casse autos de Limons	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	En activité
AUV6300145	MARINGUES	Supermarché ATAC	ATAC service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6300242	AIGUEPERSE	SHELL FRANCE	SHELL service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6300243	AIGUEPERSE	Supermarché STOC	STOC service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6300244	AIGUEPERSE	ESSO FRANCE	ESSOCARD service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6300406	AIGUEPERSE	SANDERS SA	Usine SANDERS	Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux)	En activité
AUV6300463	MARINGUES	LES EMBALLAGES D'AUVERGNE	Ateliers des EMBALLAGES D'AUVERGNE	Autres activités manufacturières n.o.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	En activité
AUV6300568	MARINGUES	JACQUET GEORGES	Ancienne savonnerie du Moulin Pré	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Activité terminée
AUV6300581	AIGUEPERSE	MANUFACTURE AURAIK CHARLES	Ancienne usine AURAIK d'Aigueperse	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Activité terminée
AUV6300650	MARINGUES	TANNERIES DE MARINGUES	Anciennes tanneries de Maringues	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Activité terminée
AUV6300709	LUZILLAT	BOUILLET BOURDELIE	Ancienne coutellerie BOUILLET BOURDELIE	Fabrication de coutellerie	Activité terminée
AUV6300779	AIGUEPERSE	LEMETAIS JOEL	Casse autos LEMETAIS	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	En activité
AUV6300921	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300922	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	COMMUNE DE SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300923	SAINT-ANDRE-LE-COQ	COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LE-COQ	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300924	BEAUMONT-LES-RANDAN	COMMUNE DE BEAUMONT-LES-RANDAN	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300925	BAS-ET-LEZAT	COMMUNE DE BAS-ET-LEZAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300926	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300927	RANDAN	COMMUNE DE RANDAN	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300945	EFFIAT	COMMUNE D'EFFIAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300946	ARTONNE	COMMUNE D'ARTONNE	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300947	ARTONNE	COMMUNE D'ARTONNE	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300948	CHAPTUZAT	COMMUNE DE CHAPTUZAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6300949	SAINT-AGOULIN	COMMUNE DE SAINT-AGOULIN	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301106	MARINGUES	COMMUNE DE MARINGUES	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301107	MARINGUES	COMMUNE DE MARINGUES	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301108	MARINGUES	COMMUNE DE MARINGUES	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301111	LUZILLAT	COMMUNE DE LUZILLAT	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301112	LIMONS	COMMUNE DE LIMONS	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301123	AUBIAT	COMMUNE D'AUBIAT	Décharge communale d'Aubiat	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	En activité
AUV6301233	AIGUEPERSE	COMMUNE D'AIGUEPERSE	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301247	THURET	nd	Ancienne station service du bourg	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
AUV6301248	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	MORAND GARAGE	TOTAL service MORAND	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6301249	RANDAN	SUPERMARCHÉ ECOMARCHE	ECOMARCHE service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6301250	RANDAN	GENEBRIER GARAGE	ESSO service GENEPIER	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6301251	RANDAN	ELAMBERT GARAGE	ESSO service ELAMBERT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6301252	RANDAN	nd	Station service sortie direction Vichy	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
AUV6301253	EFFIAT	TOTAL FRANCE	TOTAL service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité
AUV6301264	AIGUEPERSE	MALVEZIN	Casse autos MALVEZIN	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	En activité
AUV6301299	RANDAN	ND	Ancienne ébénisterie	Fabrication de meubles et matelas	Activité terminée
AUV6301300	MARINGUES	TANNERIES DE MARINGUES	Anciennes tanneries de Maringues	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Activité terminée
AUV6301301	LIMONS	ND	Casse-autos, dépôts de ferrailles	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	En activité
AUV6301302	LIMONS	ND	Casse-autos, dépôts de ferraille	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	En activité
AUV6301306	AIGUEPERSE	COMMUNE D'AIGUEPERSE	Ancienne décharge communale	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée
AUV6301307	AIGUEPERSE	COUZON	Ancienne usine de traitement des métaux COUZON	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Activité terminée

IV. Description des ZNIEFF présentes sur le territoire de Plaine Limagne

- Description de la ZNIEFF de type I – Bec de Dore

Le site correspond à une zone alluviale, située à la confluence entre la Dore et l'Allier. Il présente plusieurs habitats d'intérêt, notamment des boisements (aulnaies-frênaies, frênaies-chênaies, etc) et des secteurs de pelouses et de prairies sèches. Il contient 8 espèces floristiques et 23 espèces faunistiques déterminantes, dont 11 espèces d'oiseaux et 9 espèces d'insectes. La plupart de ces espèces sont inféodées à la présence de milieux aquatiques ou humides, comme la Loutre d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe ou la Fougère d'eau à quatre feuilles (espèce très rare en Auvergne).

- Description de la ZNIEFF de type I – Val Allier du pont de Joze au pont de Crevant

Le site est un secteur de la vallée de l'Allier, marqué par plusieurs méandres. Il est caractérisé par la présence d'une grande diversité d'habitats, allant des forêts alluviales aux pelouses sur débris rocheux, en passant par du milieu prairial. Le site abrite 7 espèces floristiques et 32 espèces faunistiques déterminantes, parmi lesquels 17 insectes et 10 oiseaux. Les espèces sont en lien avec les habitats en présence, à savoir les boisements (Lucane cerf-volant, Murin à oreilles échancrées, Bondrée apivore) et les milieux alluviaux (Hirondelle de rivage, Castor d'Eurasie, Sympétrum méridional).

- Description de la ZNIEFF de type I – Val Allier du pont de Crevant au pont de Limons

Comme précédemment, le site est un tronçon de l'Allier, présentant de nombreux méandres et de zones alluviales. Il est marqué par une importante diversité d'habitats : forêts alluviales, pelouses, prairies, fourrés, cultures, etc. Cette variété de biotopes induit une bonne diversité faunistique et floristiques, avec notamment 6 plantes et 20 espèces animales déterminantes. Les espèces citées se recoupent avec celles des zonages précédents, les habitats en présence étant sensiblement les mêmes.

- Description de la ZNIEFF de type I – Forêt de Randan

Ce vaste boisement est considéré comme l'unique forêt de plaine du Puy-de-Dôme. Il est dominé par les boisements de chêne mélangé à d'autres essences (bouleau, frêne, charme), et ponctué par quelques cours d'eau et milieux humides. Le site abrite 5 plantes déterminantes : la Campanule à fleurs en tête, la Laïche à épis grêles, la Céphalanthère à grandes fleurs, l'Œillet magnifique et l'Epipactis pourpre ; et 10 espèces animales déterminantes, dont l'Ecrevisse à pieds blancs, le Pic noir ou le Petit rhinolophe (dont une colonie est établie sur le site).

- Description de la ZNIEFF de type I – Zone alluviale de Saint-Priest-Bramefant

Le site s'inscrit dans une plaine alluviale située entre l'Allier et le Puy-de-Dôme. Les habitats en présence correspondent surtout à des forêts alluviales et des eaux stagnantes eutrophes. Le site contient 13 espèces floristiques remarquables, dont 5 menacées et 2 protégées en Auvergne (Souchet de Michel, Pulicaire commune). Il recense également 13 espèces faunistiques déterminantes, parmi lesquelles le Cuivré des marais, l'Œdicnème criard ou l'Agrion délicat.

- Description de la ZNIEFF de type I – Le Grand Puy et le Mont Chassaing

Le site est marqué par la présence de pelouses semi-sèches, de boisements (frênaies, chênaies), de fourrés arbustifs et de zones agricoles (pâtures et cultures). Trois espèces déterminantes sont recensées sur le site : le Milan noir, la Céphalanthère à grandes fleurs et l'Ophrys mouche.

- Description de la ZNIEFF de type I – La Grande Fontaine

De faible superficie, le site se compose essentiellement de boisements de peupliers en milieu agricole intensif. Une seule espèce déterminante est recensée : l'Epipactis du Rhône, une orchidée menacée en Auvergne.

- Description de la ZNIEFF de type I – Biozat

Le zonage correspond à une vaste surface agricole, avec quelques zones de fourrés, de pâtures et de boisements (chênaies-charmaies). L'intérêt du site est principalement ornithologique avec 10 espèces avifaunistiques déterminantes recensées. La majorité des espèces appartiennent au cortège des milieux ouverts à semi-ouverts, comme le Busard cendré, l'Alouette lulu ou la Pie-grièche écorcheur.

- Description de la ZNIEFF de type I – Val d'Allier entre Vichy et Mariol

Il s'agit d'un secteur de vallée de l'Allier, marqué par la présence de forêts alluviales (aulnaies-frênaies et boisements à mélange de chênes, d'ormes et de frênes). Le site comprend 5 plantes déterminantes, dont la Fougère d'eau à quatre feuilles et la Pulicaire commune ; mais aussi 14 espèces animales déterminantes, dont plusieurs poissons migrateurs (Lamproie marine, Saumon de l'Atlantique, Grande alose) et différents oiseaux liés aux environs des milieux aquatiques (Guêpier d'Europe, Chevalier guignette, Héron bihoreau, etc).

- Description de la ZNIEFF de type I – Forêt de Montpensier et Bois Saint-Géat

Le site est majoritairement constitué de boisements de type chênaie-charmaie, accompagnés de prébois et de plantations de conifères. L'enjeu du site concerne 4 espèces de plantes remarquables et 8 espèces animales déterminantes. Parmi celles-ci, sont recensées quatre espèces d'oiseaux (Pic noir, Faucon hobereau, Milan noir et Bondrée apivore) et quatre odonates (Anax napolitain, Caloptéryx vierge méridional, Caloptéryx vierge septentrional et Agrion délicat).

- Description de la ZNIEFF de type I – Vallée de la Morge

Le site suit le cours de la rivière Morge, longue de 65 km jusqu'au val d'Allier, en comprenant les milieux associés comme les forêts alluviales. Il contient 9 plantes déterminantes, dont 3 sont protégées (Gagée jaune, Lis martagon, Tulipe sauvage), et 9 espèces faunistiques remarquables, dont le Grand-duc d'Europe, le Sonneur à ventre jaune et la Loutre d'Europe.

- Description de la ZNIEFF de type I – Environs de Thuret

Le zonage est essentiellement composé de cultures céréalières. L'intérêt du site est principalement d'ordre ornithologique, avec 4 espèces d'oiseaux déterminantes appartenant au cortège des milieux ouverts (Alouette des champs, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Vanneau huppé).

- Description de la ZNIEFF de type I – Lit majeur de l'Allier moyen

Ce vaste zonage s'étend sur quatre départements (Cher, Allier, Puy-de-Dôme et Haute-Loire) en suivant le cours de la rivière Allier dans son lit majeur. Il englobe alors le cours d'eau et ses milieux annexes : forêts alluviales, pelouses, prairies, prés salés, etc. La diversité de ces biotopes engendre une forte diversité d'un point de vue faunistique et floristique, dont bon nombre d'espèces déterminantes :

- o 59 plantes, dont l'Astragale de Montpellier, la Gagée des prés ou l'Inule variable ;
- o 25 oiseaux, inféodés aux milieux humides (Crabier chevelu, Petit gravelot, Sterne pierregarin...) ou aux milieux semi-ouverts à ouverts (Pipit rousseline, Huppe fasciée, Torcol fourmilier...);
- o 15 mammifères, dont 10 chauves-souris (Petit et Grand rhinolophe, Noctule commune, etc.);
- o 4 amphibiens, avec le Sonneur à ventre jaune, la Rainette verte, le Triton crêté et le Triton ponctué ;
- o 2 reptiles : la Couleuvre d'Esculape et la Cistude d'Europe ;
- o 11 poissons, dont l'Anguille d'Europe, la Lamproie de Planer ou la Bouvière ;
- o 56 insectes, dont 6 Lépidoptères, 20 Odonates, 19 Orthoptères et 11 Coléoptères ;
- o Et enfin 1 mollusque : la Mulette épaisse.

V. Courrier de porter à connaissance de la DRAC du 24 janvier 2019

Patrimoine archéologique du territoire de Plaine-Limagne

Principes

Protection de l'environnement et du patrimoine culturel (article L.101-2 du code de l'urbanisme).

Détection, conservation et sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement (article L. 521-1 et suivants du code du patrimoine).

Socle juridique

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et notamment de ses titres II et III (archéologie préventive, fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites).

La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'État. Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L. 521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. À ce titre, l'article L. 522-1 de ce même code énonce notamment que « *L'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social* ».

D'autre part, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L. 531-14 du code du patrimoine), à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

- Les zones de présomption de prescription archéologique

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L. 522-5 énonce, dans son deuxième alinéa, que « *dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation* ».

Ces zones de présomption de prescription archéologique (« Zonages »), délimitées par arrêté du préfet de région, ont vocation à figurer dans les annexes du PLU et à être mentionnées dans le rapport de présentation et à être représentées sur les documents graphiques, dans le cadre de l'article R. 151-34 2° du code de l'urbanisme.

- Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale

La carte archéologique nationale (base Patriarche) rassemble toutes les données disponibles sur la présence de sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire national.

En fonction de ces données, les PLU peuvent classer certaines zones archéologiques en zones N (article R. 151-24 du code de l'urbanisme), et le document graphique peut délimiter ces secteurs (article R. 151-34 2° de ce même code), permettant ainsi de protéger un sous-sol non exploré ou sauvegarder des vestiges déjà mis au jour.

En outre, les articles R. 151-30 et 33 du code de l'urbanisme permettent de limiter, voire d'interdire, toute occupation du sol qui serait incompatible avec la conservation du patrimoine archéologique repéré par la carte archéologique nationale.

- Consultation directe du préfet de région par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations

d'urbanisme

En dehors des zones de présomption de prescription archéologique (voir le point ci-avant), l'autorité compétente pour autoriser les aménagements, ouvrages, constructions soumis à permis ou pour recevoir les déclarations préalables peut décider, de sa propre initiative, de saisir le préfet de région (DRAC – service régional de l'archéologie), au vu des informations issues de la carte archéologique (voir le point ci-dessus) dont elles ont connaissance, ou qui lui ont été communiquées lors du porter-à-connaissance à l'occasion de l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme.

Application au territoire

Sur le territoire des 25 communes concernées, la base de données Patriarche répertorie 365 Entités Archéologiques (« sites archéologiques ») dont on trouvera la liste simplifiée annexée.

A noter que ces informations ne représentent que l'état actuel des connaissances, d'autres sites enfouis, donc invisibles, demeurent vraisemblablement inconnus.

De prime abord, il s'agit d'une zone moyennement sensible d'un point de vue archéologique, bien que très contrastée d'un secteur à l'autre. En effet, plus de la moitié des Entités Archéologiques reconnues se concentre dans les trois communes limitrophes d'Aigueperse, Artonne et dans une moindre mesure celle d'Aubiat.

Pour la commune d'Aigueperse, soixante quinze sites archéologiques allant du Néolithique final (environ 2000 av. J.-C.) à l'époque moderne sont actuellement recensés. Près des trois quarts de ces entités archéologiques ont été mises au jour dans le cadre d'opérations archéologiques préventives liées à la déviation d'Aigueperse et à des projets de lotissements (Avenue de Lattre, Les Cérails, Montussang)

Pour la commune limitrophe d'Artonne, ce sont près de 70 sites archéologiques allant de la fin du Paléolithique supérieur (environ 12 000 av. J.-C.) à l'époque moderne qui sont pour l'instant recensés. Cette richesse est cette fois-ci le fruit de nombreuses prospections au sol et de prospections aériennes.

Le riche patrimoine archéologique des deux communes d'Aigueperse et d'Artonne est sans aucun doute révélateur de deux facteurs conjugués : une occupation dense dès la fin du Néolithique et une activité archéologique soutenue. Ce patrimoine archéologique se doit d'être intégré dans la réflexion à mener dans le cadre de l'aménagement futur de leur territoire.

Dans le cadre de ce PLUI, l'attention des autres communes doit cependant être attiré sur un réel potentiel archéologique, pour l'instant non détecté, faute de recherche archéologique programmée ou préventive.

Enfin, le territoire du PLUI de la communauté de commune de Plaine Limagne ne présente pas de zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

Pièce jointe à la présente note :

- Listing simplifié des entités archéologiques des 25 communes du PLUI



Listing des entités archéologiques recensées dans la base de données Patriarche pour le PLUI de :

Plaine-Limagne

Etat des connaissances au 21/01/2019

Commune : AIGUEPERSE (63001)

soit : 75 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 001 0001	L'ENVIE; LE CLOS CLIDOR (OU CLOS QUI DORT) / L'ENVIE; LE CLOS QUI DORT / Néolithique ? / céramique ; industrie lithique
63 001 0002	PRES DES ANCIENS ABATTOIRS / COREIL / Gallo-romain / poterie commune ; sigillée
63 001 0003	/ LA MANGE / Gallo-romain / marbre décoratif ; tuile ; amphore ; céramique ; verre
63 001 0004	/ LES GRANGES ; PONT DE NEUVIAL / villa / Gallo-romain
63 001 0005	EGLISE NOTRE-DAME OU DU SAINT-SEPULCRE / GRANDE-RUE ; PLACE SAINT-JOSEPH / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 001 0006	/ PALMA / villa / Gallo-romain
63 001 0007	/ LA JUSTICE ; CHAMP DU PREMIER PONT / borne miliaire / Gallo-romain
63 001 0008	/ MONTPENSIER / Epoque indéterminée / souterrain
63 001 0009	CHAPELLE SAINT-LOUIS OU SAINTE-CHAPELLE / PLACE SAINT-LOUIS / chapelle / Bas moyen-âge
63 001 0010	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / occupation / Néolithique final - Age du bronze ancien
63 001 0011	/ Montussang / habitat / Néolithique final - Age du bronze ancien
63 001 0012	Site du Buron / Coreil, Le Buron / habitat / villa ? / Bas-empire - Haut moyen-âge
63 001 0013	La Manne / La Pataronne / funéraire / Gallo-romain
63 001 0014	Les Cérails / Les Cerails / chemin / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge ?
63 001 0015	Croix Première / Croix des Rameaux, La Vertigotte / Néolithique / céramique, plat à pain
63 001 0016	Croix Première - RN9 / Croix des Rameau, La Vertigotte / chemin / Epoque indéterminée
63 001 0017	CHAPELLE DE LA RECLUSE ou ERMITAGE DE LA CHOSSADE / / cimetière / chapelle / Moyen-âge
63 001 0018	EGLISE SAINTE-MARIE-MAGDELEINE / / cimetière / église / Moyen-âge
63 001 0019	REMPART D'AIGUEPERSE / / Bas moyen-âge / fossé, rempart
63 001 0020	CHATEAU DE LOUIS 1ER DE BOURBON / AIGUEPERSE / maison forte / Bas moyen-âge
63 001 0021	COUVENT DES CLARISSSES / 158 Grande Rue / chapelle / couvent / Bas moyen-âge
63 001 0022	COUVENT DES URSULINES / MAIRIE D'AIGUEPERSE ; GRANDE RUE / couvent / Epoque moderne
63 001 0023	/ RUE MICHEL DE L'HOPITAL ; BOULEVARD DE L'HOPITAL / cimetière / Epoque moderne
63 001 0024	Site du Buron / Coreil, Le Buron / Haut-empire / fosse
63 001 0025	Les Cérails / Les Cerails / funéraire ? / Néolithique - Age du fer ?
63 001 0026	L'ENVIE; LE CLOS CLIDOR (OU CLOS QUI DORT) / L'ENVIE; LE CLOS QUI DORT / production métallurgique / Second Age du fer
63 001 0027	L'ENVIE; LE CLOS CLIDOR (OU CLOS QUI DORT) / L'ENVIE; LE CLOS QUI DORT / Gallo-romain / céramique ; amphore ; meule
63 001 0028	L'ENVIE; LE CLOS CLIDOR (OU CLOS QUI DORT) / L'ENVIE; LE CLOS QUI DORT / Moyen-âge ? / céramique
63 001 0029	Montussang 1 et 2 / Montussang / occupation / carrière / Age du bronze ancien - Age du bronze moyen
63 001 0030	Montussang 1 / Montussang / nécropole / dépôt / Bas-empire
63 001 0031	Le Pâtural / Le Patural / occupation / Haut-empire
63 001 0032	Le Pâtural / Le Patural / occupation / parcellaire / Epoque indéterminée
63 001 0033	Site le Buron / Coreil, Le Buron / caniveau / Moyen-âge ?
63 001 0034	/ / Epoque indéterminée / silo
63 001 0035	La Manne / La Pataronne / chemin / Gallo-romain ?
63 001 0036	La Manne / La Pataronne / parcellaire / Epoque moderne
63 001 0037	/ Les Granges / fanum ? / Gallo-romain
63 001 0038	Les Cérails / Les Cerails / sépulture / Haut moyen-âge
63 001 0039	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / dépôt / funéraire ? / Age du bronze ancien - Age du bronze moyen
63 001 0040	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / dépôt / cultuel et religieux / Age du bronze final - Premier Age du fer
63 001 0041	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / lieu de culte ? / Second Age du fer

63 001 0042	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / Gallo-romain / fossé
63 001 0043	Pérignat / PERIGNAT (Raze de) / occupation / Moyen-âge classique
63 001 0044	Les Cérais / Les Cerais / habitat / Haut moyen-âge
63 001 0045	Les Cérais / Les Cerais / Second Age du fer - Bas-empire / fossé
63 001 0046	Les Cérais / Les Cerais / nécropole / Second Age du fer
63 001 0047	/ Avenue de Lattre / occupation / funéraire / Age du bronze ancien - Premier Age du fer ?
63 001 0048	/ Avenue de Lattre / occupation / Second Age du fer
63 001 0049	/ Avenue de Lattre / extraction / Second Age du fer
63 001 0050	/ Avenue de Lattre / chemin / Second Age du fer
63 001 0051	/ Avenue de Lattre / habitat / Second Age du fer
63 001 0052	/ Avenue de Latre / extraction / Second Age du fer
63 001 0053	/ Avenue de Lattre / puits à eau / Second Age du fer
63 001 0054	/ Avenue de Lattre / atelier de potier / Second Age du fer
63 001 0055	/ Avenue de Lattre / économie / Second Age du fer
63 001 0056	/ Avenue de Lattre / dépôt / cultuel et religieux ? / Second Age du fer
63 001 0057	/ Avenue de Lattre / forge / Second Age du fer
63 001 0058	/ Avenue de Lattre / atelier métallurgique / Second Age du fer
63 001 0059	/ Avenue de Lattre / aqueduc / Gallo-romain
63 001 0060	/ Avenue de Lattre / chemin / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 001 0061	/ Avenue de Lattre / parcellaire / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 001 0062	Montussang 1 / / occupation / Néolithique
63 001 0063	/ MONTUSSANG / extraction / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 001 0064	Montussang 1 et 2 / / aqueduc / Haut-empire - Bas-empire
63 001 0065	Montussang, site 2 / Montussang / sépulture / Age du bronze ?
63 001 0066	Montussang (site1) / Montussang / occupation / Néolithique final - Age du bronze ancien ?
63 001 0070	Site du Buron / Coreil, Le Buron / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique / fosse
63 001 0071	Site du Buron / Coreil, Le Buron / drain / Bas-empire - Haut moyen-âge ?
63 001 0089	Site du Buron / Coreil, Le Buron / aménagement du terrain / Bas moyen-âge ?
63 001 0098	/ Les Saussons / Epoque indéterminée / fosse
63 001 0099	/ Nord-Puy-de-Péozier / Epoque indéterminée / fosse
63 001 0100	/ Ouest-Les Saussons / Epoque indéterminée / aménagement indéterminé
63 012 0088	/ Chamfort / Epoque indéterminée / bâtiment, enclos
63 013 0029	/ Puy de Pérosier / Epoque indéterminée / fosse
63 240 0004	Maladrerie d'Aigueperse, Maladrerie de Montpensier / La Chapelle / léproserie / chapelle / Moyen-âge classique - Epoque moderne

Commune : ARTONNE (63012)

soit : 67 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 012 0001	SAINT-MYON / FRADET / Paléolithique supérieur / industrie lithique
63 012 0002	VILLEMORGE / / Néolithique / industrie lithique
63 012 0003	CHAMP GRAVIER / / Néolithique / céramique ; industrie lithique
63 012 0004	VILLEMORGE / VILLEMORGE / Néolithique ? / industrie lithique
63 012 0005	/ LES ARRIERES COTES / Age du bronze final / hache à douille
63 012 0006	GLENAT / CHAMP MARECHAL / coffre funéraire / Néolithique final - Age du bronze ancien ?
63 012 0007	/ LA MOTHE / Néolithique / fosse
63 012 0008	/ VILLEMORGE / Epoque indéterminée / industrie lithique
63 012 0009	/ LES MIDIMES / Néolithique / industrie lithique ; céramique ; hache polie
63 012 0010	/ FONTAINE DE ROUILLAT ; LES PASCHERS / villa / Gallo-romain
63 012 0011	BELLECOMBE 7 / LE PRE DES MOTTES / Gallo-romain ? / fossé
63 012 0012	/ L'ETANG ; LA MOTHE / Premier Age du fer - Second Age du fer / céramique ; faune ; scorie ; métal ; fibule ; industrie lithique
63 012 0013	BELLECOMBE 4 / BELLECOMBE ; LE PRE DES MOTTES / parcellaire / Second Age du fer ?
63 012 0014	EGLISE SAINT-MARTIN / ARTONNE / Haut moyen-âge / inscription, sarcophage
63 012 0015	/ LES CHAVES / Premier Age du fer / sol d'occupation
63 012 0016	ARTONNE CENTRE / LE BOURG / Gallo-romain / statue
63 012 0017	/ LES CHAVES / LES DOMADES / Gallo-romain / bâtiment, mur
63 012 0018	ANCIENNE EGLISE SAINT-JEAN / CENTRE VILLE / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne ?
63 012 0019	/ CENTRE VILLE / motte castrale / Moyen-âge classique ?
63 012 0020	/ CENTRE VILLE / enceinte urbaine / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
63 012 0022	/ PUY COUPADET / Epoque indéterminée / butte
63 012 0023	/ PUY MERLE / cimetière / Moyen-âge classique ?
63 012 0024	/ SAINT-CIRGUES / château non fortifié / Epoque moderne - Epoque contemporaine ?
63 012 0025	/ LA RONZIERE / chapelle / maison forte / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 012 0026	LE CHATEAU / GLENAT / château non fortifié / chapelle / Moyen-âge - Période récente ?
63 012 0027	LE CHATEAU / BICON / château fort ? / chapelle / Moyen-âge - Période récente
63 012 0028	LE CHATEAU / LA BEAUME / château non fortifié / Bas moyen-âge
63 012 0029	/ BILIODON / espace fortifié / Epoque indéterminée
63 012 0030	BELLECOMBE 1 / DERRIERE LA TOUR / Gallo-romain / tuile ; céramique
63 012 0031	BELLECOMBE 2 / DERRIERE LA TOUR / Gallo-romain / tuile ; sigillée
63 012 0032	BELLECOMBE 5 / LA PRE DALOU / Gallo-romain / bâtiment
63 012 0033	/ LA MOTHE / Moyen-âge classique ? / enclos
63 012 0034	/ CHEMIN FERRE ; CHEMIN DU CREUX DU LAC / voie / Gallo-romain ?
63 012 0035	VOIE ANCIENNE / CROIX ROUGE / voie / Gallo-romain ?
63 012 0036	/ LES CHAVES ; LES FORGES ; LES DOMADS ; CHAMPEYRE / Gallo-romain / céramique
63 012 0037	BELLECOMBE 6 / LE PRE / Age du bronze - Age du fer / céramique
63 012 0038	BELLECOMBE 4 / LE PRE / motte castrale / Moyen-âge
63 012 0039	/ LA BEAUME / Gallo-romain ? / céramique
63 012 0040	LE FORT / GLENAT / enceinte urbaine / Moyen-âge ?
63 012 0041	/ BELLECOMBE / château non fortifié / Moyen-âge ?
63 012 0042	/ LES FORGES / Gallo-romain / marbre décoratif ; tuile ; céramique
63 012 0043	/ VICAROT / Gallo-romain / céramique
63 012 0044	CIMETIERE DE SAINT CIRGUE / SAINT CIRGUE / cimetière / Moyen-âge ?
63 012 0045	/ LA MOTHE / Age du bronze - Age du fer ? / fosse
63 012 0046	/ LA MOTHE / Gallo-romain / fosse
63 012 0053	/ PUY SAINT-JEAN / Age du bronze - Gallo-romain / céramique
63 012 0054	/ PUY COUPADET / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
63 012 0055	/ VIGNE DES COTES / Age du bronze - Age du fer / céramique ; faune
63 012 0056	/ LES MIDIMES / mausolée ? / villa / Gallo-romain
63 012 0057	/ LES TAULES / habitat ? / Gallo-romain

63 012 0058	/ LES CHAVES / Gallo-romain / bâtiment
63 012 0059	/ GLENAT ; CHAMP MARECHAL / Second Age du fer / vestiges mobiliers
63 012 0060	/ GLENAT ; CHAMP MARECHAL / Gallo-romain / tuile ; céramique ; sigillée
63 012 0062	BELLECOMBE 3 / LE PRE ; PETIT MARAIS / villa / Haut-empire
63 012 0063	/ LES FORGES ; VICARIOT / habitat / Haut-empire
63 012 0065	BELLECOMBE 7 / LE PRE DES MOTTES / Epoque moderne / borne
63 012 0071	BELLECOMBE 4 / BELLECOMBE ; LE PRE DES MOTTES / tumulus ? / Gallo-romain ?
63 012 0072	BELLECOMBE 4 / BELLECOMBE ; LE PRE DES MOTTES / villa / Haut-empire
63 012 0074	EGLISE SAINT-MARTIN / ARTONNE / église / cimetière / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 012 0077	ARTONNE CENTRE / LE BOURG / atelier monétaire / Moyen-âge classique
63 012 0081	ARTONNE CENTRE / LE BOURG / Epoque moderne / rempart
63 012 0088	/ Chamfort / Epoque indéterminée / bâtiment, enclos
63 012 0089	GLENAT / CHAMP MARECHAL / Epoque indéterminée / inhumation
63 012 0090	/ Fradet / fanum / Gallo-romain
63 012 0091	/ Fradet / voie ? / Epoque indéterminée
63 012 0092	Lotissement "le Clos de Varennes" / Les Moriades / Age du bronze final ? / amas, foyer (vidange de)
63 012 0093	Lotissement "Le Clos de Varennes" / Les Moriades / Gallo-romain / fossé, fossé, fosse, fosse, enclos

Commune : AUBIAT (63013)

soit : 31 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 013 0001	STATION NEOLITHIQUE DE LA RAYNAUDE / LA RAYNAUDE / Néolithique / industrie lithique ; céramique
63 013 0002	MONTCLAVET COTE 369 / MONTCLAVET / Paléolithique moyen / industrie lithique
63 013 0003	/ PEROZIER 2 / Age du bronze final - Premier Age du fer ? / céramique
63 013 0004	/ L'ETANG / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 013 0005	/ LA RAYNAUDE / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 013 0006	LES LECHERES / PERSIGNAT / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; poterie soignée ; sigillée ; restes osseux humains ; faune
63 013 0007	CHAMP DES VIGNES / CHAZELLES / occupation / Age du bronze final - Premier Age du fer
63 013 0008	/ LE NOYER DE GANS / habitat / Bas-empire ?
63 013 0009	/ PEROZIER / Gallo-romain / tuile
63 013 0010	/ LES CONTAMINES / Gallo-romain / tuile
63 013 0011	/ SAINT-MARTIN / Moyen-âge / vestiges mobiliers
63 013 0012	/ PUY DE PEROZIER / Gallo-romain / tuile ; céramique
63 013 0013	/ LE GRAND DESERT / habitat ? / Gallo-romain
63 013 0014	/ LES CHARMES DE RANDAN / Haut moyen-âge ? / sarcophage
63 013 0015	/ CHEMIN FERRE / voie / Gallo-romain ?
63 013 0016	A L'OUEST DU HAMEAU DE CHAZELLES / / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge / sarcophage, souterrain
63 013 0017	/ DANS LE VILLAGE / Epoque indéterminée / souterrain
63 013 0018	/ BUISSON BARRAT / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 013 0019	/ LES LECHERES / Néolithique / industrie lithique ; céramique
63 013 0020	/ LES LECHERES / Gallo-romain / céramique ; poterie peinte ; tuile
63 013 0024	/ LA RAYNAUDE / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 013 0025	Ancienne église Sainte-Marie / / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 013 0026	/ à l'ouest des Moulades / Epoque indéterminée / enclos
63 013 0027	/ Les Charmettes / Epoque indéterminée / enclos
63 013 0028	/ Croix de l'Enclos / Epoque indéterminée / fosse
63 013 0029	/ Puy de Pérosier / Epoque indéterminée / fosse
63 013 0030	/ Le Creux du Lac / Epoque indéterminée / fosse
63 013 0031	/ Les Communaux, Champ Violant, Buisson Barrat / Gallo-romain / niveau d'occupation, fosse
63 013 0032	/ Les Froments Droits / occupation / Age du bronze final
63 013 0033	/ Vallières / Age du bronze ancien / céramique ; industrie lithique ; industrie osseuse ; faune
63 013 0034	/ Le Caillou Rouge, Les Léchères / Gallo-romain / niveau d'occupation, fossé, trou de poteau

Commune : BAS-ET-LEZAT (63030)

soit : 7 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 030 0001	RANDAN / PETIT ET GRAND LEZAT / Néolithique / industrie lithique
63 030 0002	MAUREPAS / LES CHARBONNIERS / Gallo-romain / marbre décoratif ; tuile ; poterie commune ; poterie soignée
63 030 0003	/ MAUREPAS / Gallo-romain / élément de construction
63 030 0004	/ LES CHABONNIERS / église / Moyen-âge
63 030 0005	BOIS DE SAINT-GEAT / PETITS ET GRANDS LEZATS / Gallo-romain / élément de construction
63 030 0006	/ / Epoque indéterminée / souterrain
63 030 0007	/ PETITS ET GRANDS LEZAT / atelier de potier / Second Age du fer

Commune : BEAUMONT-LES-RANDAN (63033)

soit : 3 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 033 0001	/ BOIS BARRAS / tumulus / Age du bronze - Age du fer
63 033 0002	CIMETIERE PAROISSIAL / / espace fortifié / Moyen-âge classique
63 033 0003	ANCIENNE EGLISE DE BEAUMONT / / cimetière / église / Moyen-âge - Période récente

Commune : BUSSIERES-ET-PRUNS (63061)

soit : 4 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 061 0001	/ LES PASCHERS / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; poterie soignée
63 061 0002	/ ANCIEN BOIS DE BUSSIERES / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 061 0003	/ L'ETANG / Gallo-romain / tuile ; amphore ; poterie commune ; sigillée
63 061 0004	/ Chemin de Malmort / Moyen-âge - Période récente ? / fossé, fosse, fosse

Commune : CHAPTUZAT (63090)

soit : 6 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 090 0001	LA BOSSE / LABOSSE PRES DU VILLAGE DE BENS / Age du bronze moyen / céramique ; hache en bronze
63 090 0002	EGLISE SAINT-PIERRE / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine ?
63 090 0003	/ BELLEBAT / Néolithique ? / industrie lithique
63 090 0004	/ / Epoque indéterminée / souterrain
63 090 0005	CHATEAU DE LA ROCHE / / château fort / Moyen-âge
63 090 0006	/ BELLEBAT / Gallo-romain / élément de construction ; céramique ; sigillée

Commune : EFFIAT (63143)

soit : 9 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 143 0001	/ LA NOTA / Gallo-romain / tuile ; meule ; poterie commune ; sigillée
63 143 0002	/ LA MOTTE / Gallo-romain / poterie commune ; sigillée
63 143 0003	/ LA MARINE / habitat / Gallo-romain
63 143 0004	/ CROIX DE LA MARINE / Gallo-romain - Moyen-âge / céramique ; restes osseux humains
63 143 0005	LA GUESLE / DENONE / Gallo-romain / vestiges mobiliers
63 143 0006	CHATEAU D'EFFIAT / / château non fortifié / Epoque moderne - Epoque contemporaine
63 143 0007	CHATEAU DE DENONE / DENONE / château non fortifié / Epoque moderne - Epoque contemporaine
63 143 0008	HOSPICE / / hôpital / Epoque moderne - Epoque contemporaine
63 143 0010	Eglise Saint-Blaise / / église / Epoque moderne - Epoque contemporaine

Commune : LIMONS (63196)

soit : 7 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 196 0001	/ LA TOUR / Gallo-romain / fosse
63 196 0002	/ LE VILLAGE / motte castrale / Moyen-âge classique
63 196 0003	ANCIENNE EGLISE SAINT-HILAIRE / LIMONS / cimetière / église / Moyen-âge - Période récente
63 196 0004	/ PRES DE PERIGERE / Age du bronze - Age du fer ? / inhumation
63 196 0005	/ PORT DE RIS / Haut moyen-âge / fibule
63 196 0006	/ LA TOUR / espace fortifié / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge ?
63 196 0009	/ PORT DE RIS / Epoque indéterminée / construction

Commune : LUZILLAT (63201)

soit : 6 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 201 0001	/ LA TOUR / Epoque indéterminée / enclos
63 201 0002	EGLISE SAINT-ETIENNE / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 201 0003	Montgascon / Butte de Montgascon / motte castrale / espace fortifié / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 201 0004	Nord-Est La Barbine / / villa ? / Gallo-romain ?
63 201 0005	LA VARENNE DE DEMOLLES / DEMOLLES / Gallo-romain / cachet privé
63 201 0006	/ VIALLE / port / Epoque moderne

Commune : MARINGUES (63210)

soit : 28 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 210 0001	LES CHALARDS / LES CHALARDS / occupation ? / Néolithique
63 210 0002	VILLE DE MARINGUES / MARINGUES / ville / Bas moyen-âge - Epoque moderne
63 210 0003	EGLISE NOTRE-DAME / MARINGUES / église / cimetière / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 210 0004	FORTIFICATIONS DE MARINGUES / MARINGUES / enceinte urbaine / Bas moyen-âge - Epoque moderne
63 210 0005	LES URSULINES / LE BOURG / couvent / chapelle / Epoque moderne
63 210 0006	LES RECOLLETS / / couvent / Epoque moderne
63 210 0007	LES TANNERIES / MARINGUES / atelier de travail du cuir / Bas moyen-âge - Epoque moderne
63 210 0008	ANCIENNE LEPROSERIE DE MARINGUES / Saint-Lazare / léproserie / chapelle / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 210 0009	PORT DE MARINGUES / PONT PICOT / port / Bas moyen-âge ?
63 210 0010	CHATEAU DE MOULIN NEUF / LES GOSLARDS / château non fortifié / Période récente ?
63 210 0011	CHATEAU DE PONTLIERE / PONTLIERE / château non fortifié / Période récente
63 210 0012	CHATEAU DE BEISSAT / BEISSAT / château non fortifié / Période récente
63 210 0013	/ Les Prés Grenet / Epoque indéterminée / fosse
63 210 0014	ZONE DE LACHAMP / / Gallo-romain / sigillée
63 210 0015	/ LES FOURNIERS / Second Age du fer ? / fosse
63 210 0017	/ LE TRESOR, CHAMP DU TRESOR / Haut-empire / incinération
63 210 0018	/ LE DOURMILLON / Epoque indéterminée / enclos
63 210 0019	/ LES MICHES / Epoque indéterminée / enclos
63 210 0020	A L'EST DU PETIT PROUILLAT / / Epoque indéterminée / fosse
63 210 0021	AU NORD DU CIMETIERE / / chemin ? / Epoque indéterminée
63 210 0022	BOURG INITIAL DE MARINGUES / / espace fortifié / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge ?
63 210 0023	ANCIENNE HALLE AU BLE / LE BOURG / halle / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 210 0024	/ Nord-Rigolet / Epoque indéterminée / fossé
63 210 0025	/ Les Goslards / Epoque indéterminée / enclos
63 210 0026	/ Les Prés Grenet / Epoque indéterminée / fosse
63 210 0027	/ Nord Rigolet / exploitation forestière ? / Epoque indéterminée
63 210 0028	/ Rigolet / Epoque indéterminée / fosse
63 210 0029	/ Le Bas Lachamp / Epoque indéterminée / fosse

Commune : MONS (63232)

soit : 2 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 232 0001	Port de Ris / / port ? / Epoque moderne
63 232 0002	Eglise Notre-Dame de la Nativité / / église / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine

Commune : MONTPENSIER (63240)

soit : 4 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 240 0001	CHATEAU DE MONTPENSIER / LA BUTTE / château fort / chapelle / Moyen-âge
63 240 0002	/ / Epoque indéterminée / souterrain
63 240 0003	EGLISE NOTRE-DAME-DE-SEPTEMBRE / MONTPENSIER / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 240 0004	Maladrerie d'Aigueperse, Maladrerie de Montpensier / La Chapelle / léproserie / chapelle / Moyen-âge classique - Epoque moderne

Commune : RANDAN (63295)

soit : 16 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 295 0001	/ PUY DE CREMONT / Epoque indéterminée / enclos
63 295 0002	CREMONT / / Gallo-romain / tuile ; céramique
63 295 0003	/ LES CARTAUX / motte castrale / Moyen-âge classique
63 295 0004	EGLISE SAINTE-MAGDELEINE / JUSSAT / cimetière / église / Moyen-âge
63 295 0005	CHATEAU DE RANDAN / / chapelle / Moyen-âge
63 295 0006	EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE / RANDAN / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine ?
63 295 0007	/ PRE DE VEAU / Second Age du fer / céramique
63 295 0008	/ LA CORNE / Gallo-romain / mur
63 295 0009	/ LES SABLES / Gallo-romain ? / dépôtoir
63 295 0010	/ LA PERIERE / Gallo-romain ? / tuile
63 295 0011	/ LAVOIR DE LA FONTAINE DE RIS / Epoque indéterminée / tuile
63 295 0012	CHATEAU DE RANDAN / / château fort / Moyen-âge
63 295 0013	CHATEAU DE RANDAN / / château non fortifié / Epoque contemporaine
63 295 0014	/ LA CORNE / Gallo-romain / enduit peint
63 295 0015	/ LA CORNE / Gallo-romain / céramique
63 295 0016	/ LA CORNE / Moyen-âge / céramique

Commune : SAINT-AGOULIN (63311)

soit : 5 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 012 0034	/ CHEMIN FERRE ; CHEMIN DU CREUX DU LAC / voie / Gallo-romain ?
63 311 0001	LES BREGIRAUDS / LES BREGIRAUDS / Néolithique ? / industrie lithique
63 311 0002	CHAMP DU BOUILLAT / CHAMP DU BOUILLAT / Néolithique ? / industrie lithique
63 311 0004	/ Les Girauds / château non fortifié / Epoque moderne ?
63 311 0005	/ Le Bourg / église / Epoque moderne - Epoque contemporaine ?

Commune : SAINT-ANDRE-LE-COQ (63317)

soit : 8 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 317 0001	/ LE COHAT / motte castrale / Moyen-âge classique ?
63 317 0002	/ LOSSOUX / habitat / Haut-empire - Bas-empire
63 317 0003	les Nugérades / PAGNANT / Premier Age du fer / fosse, empierrement, foyer (vidange de), foyer
63 317 0004	Les Nugérades / PAGNANT / Gallo-romain / vestiges mobiliers
63 317 0005	église de Saint-André / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 317 0006	/ Pagnant / habitat ? / fanum ? / Gallo-romain ?
63 317 0007	/ Les Prés Gelés / Epoque indéterminée / enclos (système d')
63 362 0002	Marais de la Motte Verte / LES MARAIS / Second Age du fer - Haut-empire / niveau d'occupation, mur

Commune : SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT (63332)

soit : 6 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 332 0001	/ PRELLE / Haut-empire / tuile ; statuette en bronze ; poterie commune ; sigillée
63 332 0002	/ SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine ?
63 332 0003	ANCIEN PRIEURE DE SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT / SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT, LE BOURG / prieuré / Moyen-âge
63 332 0004	CHATEAU DE CRESNEUIL / CRESNEUIL / château non fortifié / Moyen-âge
63 332 0005	CHATEAU DE CHAMPROBERT / CHAMPROBERT / château non fortifié / chapelle / Epoque moderne
63 332 0006	/ Ouest Clémentel / parcellaire / Epoque indéterminée

Commune : SAINT-DENIS-COMBARNAZAT (63333)

soit : 9 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 333 0001	LES BORIES / LA VIALLE, LES BORIES / Gallo-romain ? / céramique ; tuile ; sigillée
63 333 0002	BUTTE DE MONTBARDON / BUTTE DE BARNAZAT / motte castrale / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
63 333 0003	LES CHARBONNIAUX / AU NORD DU CHEMIN DEPARTEMENTAL IC 107 / sépulture / lieu de crémation ? / Bas-empire
63 333 0004	LE MADELOU / LE MADELOU / motte castrale / Moyen-âge classique
63 333 0005	LA VIOLLE / / nécropole ? / Bas-empire ?
63 333 0006	/ LANEIRAT / Gallo-romain / céramique ; tuile
63 333 0007	/ LE GRAND TAGIGNAT / Gallo-romain / céramique ; tuile
63 333 0008	/ Nord La Vialle / Epoque indéterminée / fosse
63 333 0009	Eglise de Barnazat / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine

Commune : SAINT-GENES-DU-RETZ (63347)

soit : 2 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 347 0001	PIERRE SANGLANTE / / menhir ? / Néolithique ?
63 347 0002	Eglise Saint-Genès / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine

Commune : SAINT-PRIEST-BRAMEFANT (63387)

soit : 8 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 387 0001	La Motte Larnière / Saint-Priest-Bramefant / motte castrale / Moyen-âge
63 387 0002	Eglise Saint-Priest / Saint-Priest-Bramefant / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 387 0003	/ Le Guérinet / château non fortifié / Bas moyen-âge - Epoque moderne ?
63 387 0004	La Motte Choisy / La Motte / motte castrale / Moyen-âge
63 387 0005	Château de Maulmont / Maulmont / commanderie / Moyen-âge
63 387 0006	/ Les Gilberts / Paléolithique / industrie lithique
63 387 0007	Les Séquelles / / habitat ? / Moyen-âge classique
63 387 0008	/ / occupation ? / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge

Commune : SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN (63410)

soit : 6 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 400 0001	Puy Fenet / / Gallo-romain / mosaïque, tuile, céramique
63 400 0002	La Néra / Bois de Randan / motte castrale / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
63 400 0003	Prieuré de Beauvoir / Le Prieuré / espace fortifié / prieuré / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 400 0004	/ Les Cétaires / motte castrale / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
63 400 0005	Château de la Poivrière / La Poivrière / chapelle / maison forte / Bas moyen-âge - Epoque moderne
63 400 0006	/ / occupation / Moyen-âge classique

Commune : SARDON (63406)

soit : 13 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 406 0001	/ CHAVAROUX / Age du bronze final - Premier Age du fer / céramique ; céramique décorée ; moule
63 406 0002	/ CHAMP FAURE / Néolithique final ? / céramique
63 406 0003	/ LES ORMEAUX / habitat / Gallo-romain
63 406 0004	/ LES CONTAMINES / villa / Gallo-romain
63 406 0005	/ LE BUISSON / villa ? / Gallo-romain
63 406 0006	/ CHABRIERES / Gallo-romain / élément de construction ; céramique
63 406 0007	/ LACHAMP / Epoque indéterminée / enclos, fossé
63 406 0008	PLACE DU VILLAGE / LA FORET / Epoque indéterminée / souterrain
63 406 0009	/ LE PRASSELET / Gallo-romain / tuile ; poterie commune ; sigillée
63 406 0010	/ Champ-Garraud / Epoque indéterminée / fosse, fosse
63 406 0011	/ Le Prasselet / Epoque indéterminée / fosse, fosse
63 406 0012	/ Chabrières ; Champ Garaud / Epoque indéterminée / enclos, fosse
63 406 0013	/ Champ Garraud / Epoque indéterminée / fosse

Commune : THURET (63432)

soit : 21 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 432 0001	EGLISE SAINT-GENES OU SAINT-LIMONS / THURET / église / prieuré / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 432 0002	LA MOTHE / LA MOTHE / motte castrale / Moyen-âge classique
63 432 0003	/ PRE DU MOULIN / sépulture ? / Haut-empire
63 432 0004	CHAMP POINTU / MAISON ROUGE / Haut-empire / tuile ; amphore ; céramique ; sigillée ; métal ; faune
63 432 0005	PRE SAUVAGE / / villa / Gallo-romain
63 432 0006	/ POUZARET / Gallo-romain / statuette en bronze
63 432 0008	/ LES GROLIERES / Age du bronze - Age du fer ? / céramique
63 432 0009	PRE DIMANCHE / PRE DIMANCHE / habitat / Gallo-romain
63 432 0010	/ LES CONTAMINES / habitat ? / Gallo-romain
63 432 0011	/ LES TREILLES / chapelle ? / Moyen-âge
63 432 0012	LES TREILLES, CHATEAU JULIEN / LES TREILLES / Moyen-âge classique - Epoque moderne ? / bâtiment, anomalie
63 432 0013	LA CROIX BLANCHE / LA CROIX BLANCHE ; PRE VICA / Gallo-romain / tuile ; amphore ; céramique ; faune
63 432 0014	LES ROUIS, CROIX FOUGEREL / LES ROUIS, CROIX FOUGEREL / Age du bronze - Age du fer ? / céramique ; industrie lithique
63 432 0015	CHEMIN FERRE / CHEMIN D'AUBIAT A RANDAN, DIT CHEMIN FERRE / voie / Gallo-romain ?
63 432 0016	ANCIEN CHATEAU DE THURET / THURET / château fort ? / enceinte ? / Moyen-âge classique - Epoque moderne ?
63 432 0017	ANCIEN DOMAINE DES CARLES / LES CARLES / habitat ? / Epoque moderne ?
63 432 0018	/ LES PRADES / parcellaire / Epoque indéterminée
63 432 0019	/ LES AURANCHEIX / Paléolithique ancien ? / industrie lithique
63 432 0020	/ LES VAGEOUX ; PRE BLANC / chemin / Epoque indéterminée
63 432 0032	TERROIR DES ROUIS / LES ROUIS / Haut moyen-âge / sarcophage
63 432 0033	CROIX FOUGEREL / CROIX FOUGEREL / Moyen-âge - Période récente ? / bâtiment

Commune : VENSAT (63446)

soit : 12 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 446 0001	LES PAULYS / LES PAULYS / Néolithique / industrie lithique
63 446 0002	/ VILLEMONT / château non fortifié / Epoque moderne
63 446 0003	ANCIENNE EGLISE SAINT-JEAN / VENSAT / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 446 0004	ANCIENNE EGLISE SAINT-JULIEN / VENSAT / cimetière / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 446 0005	EGLISE NOTRE-DAME-D'ANDELOT / LA CHAPELLE / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 446 0006	CHATEAU DU CHANCEL / / château non fortifié / Bas moyen-âge - Epoque moderne
63 446 0007	/ LES VARENNES DE LA COMBE / Gallo-romain / poterie commune ; sigillée
63 446 0008	/ BELLEVUE / Gallo-romain ? / vestiges mobiliers
63 446 0009	/ Les Varennnes / occupation / Age du bronze ancien - Age du bronze final
63 446 0010	/ Les Varennnes / occupation / Second Age du fer
63 446 0011	/ Les Varennnes / habitat / Haut-empire - Bas-empire
63 446 0012	/ Bellevue / voie ? / Epoque indéterminée

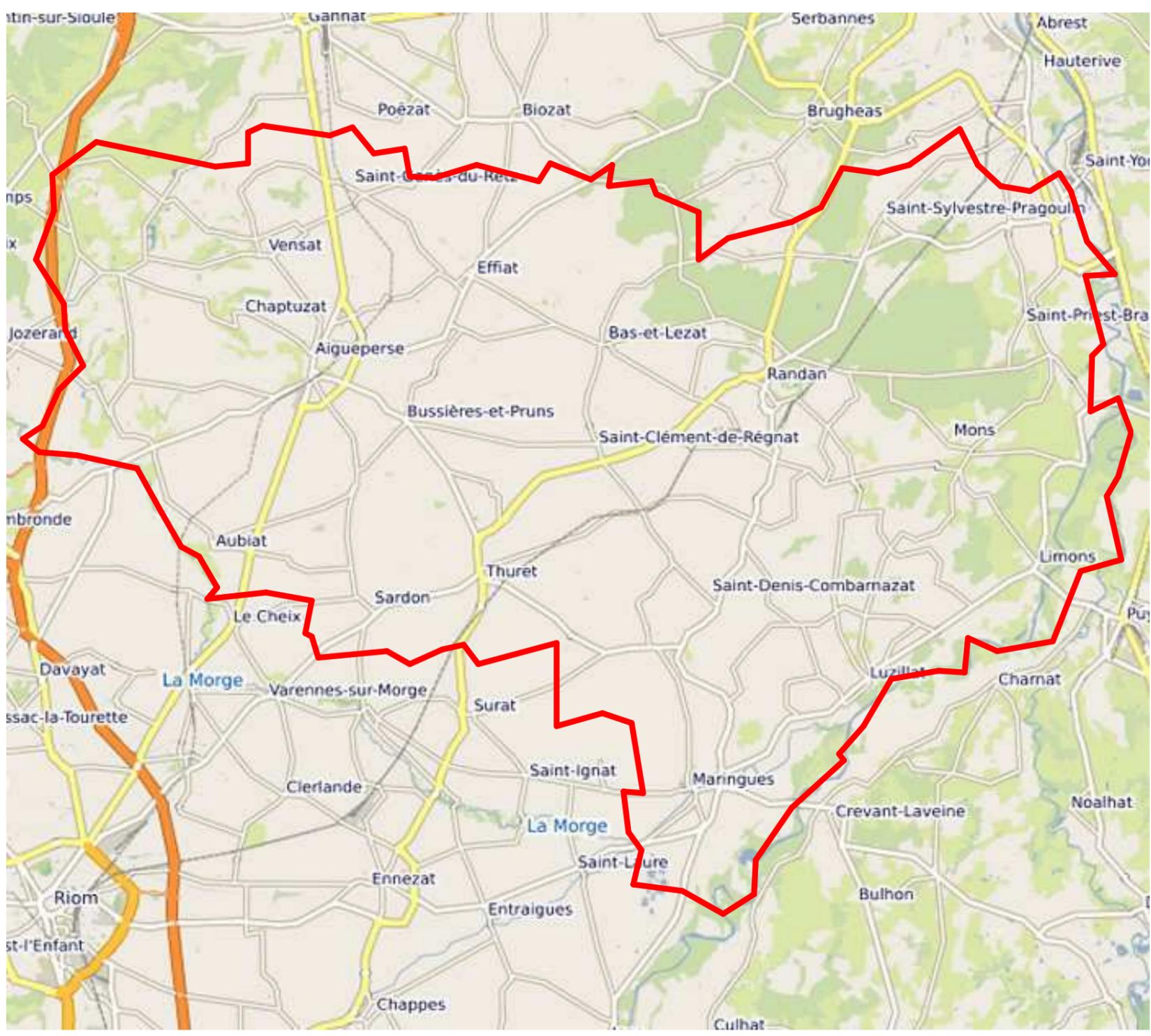
Commune : VILLENEUVE-LES-CERFS (63459)

soit : 14 Entité(s) Archéologique(s)

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 459 0001	/ LES RIVAUX ; LA BUISSONADE / Epoque indéterminée / bâtiment, fossé
63 459 0002	/ MONTRENAUD ; LE BOIS DE FRANCE / tumulus / Age du bronze - Age du fer
63 459 0003	/ BOISVERGER / maison forte / Bas moyen-âge
63 459 0004	LES TUMULI DE BEAUVERGER / BOISVERGER / tumulus / Age du bronze - Age du fer
63 459 0005	/ MONTRENAUD / Gallo-romain / tuile ; poterie commune
63 459 0006	/ MONTRENAUD, LES REMONIERES / Second Age du fer / monnaie
63 459 0007	/ CHARDIN / villa / Gallo-romain
63 459 0008	ANCIENNE EGLISE PAROISSIALE / CHASSIGNOLES / cimetière / église / Moyen-âge
63 459 0009	ANCIENNE CHAPELLE / VILLENEUVE-LES-CERFS / cimetière / chapelle / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 459 0010	/ CHARDIN / Gallo-romain / vestiges mobiliers
63 459 0011	/ MONTRENAUD ; LE BOIS DE FRANCE / enceinte / Moyen-âge classique
63 459 0012	/ MONTRENAUD / Gallo-romain / vestiges mobiliers
63 459 0013	/ BOISVERGER / atelier de terre cuite architecturale / Bas moyen-âge
63 459 0014	/ BOISVERGER / Epoque indéterminée / enclos

CHIFFRES CLÉS

Carte de présentation



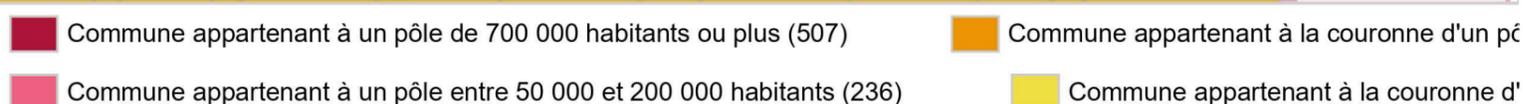
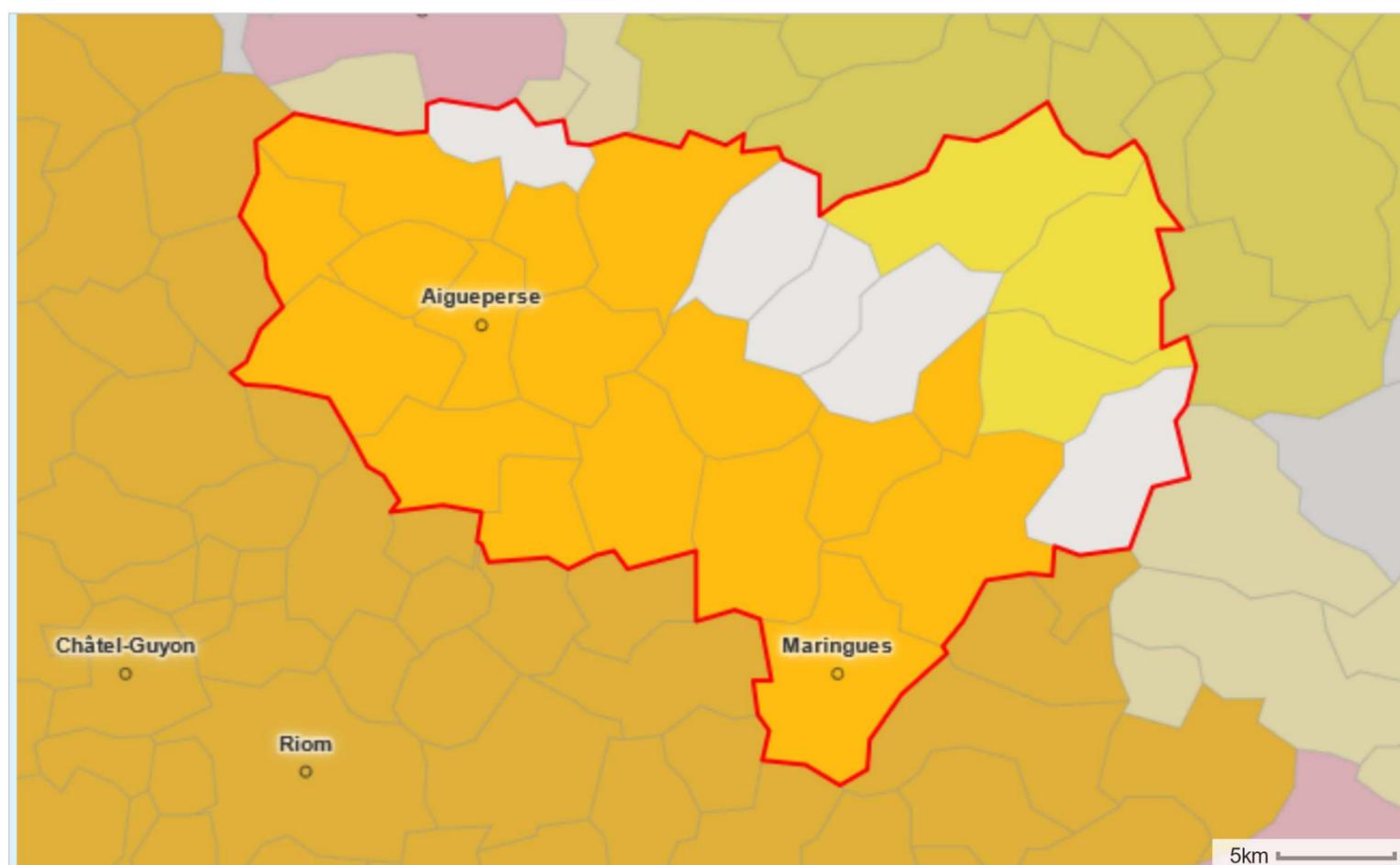
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?

CC Plaine Limagne



Source : Insee, COG 2021

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

	Nombre		%	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	5	0,0	1,1
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	17	204	68,0	44,0
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	3	4	12,0	0,9
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	5	0,0	1,1
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	109	0,0	23,5
Commune isolée hors influence des pôles	5	137	20,0	29,5
Total	25	464	100,0	100,0

Source : Insee, COG 2021

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles** sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

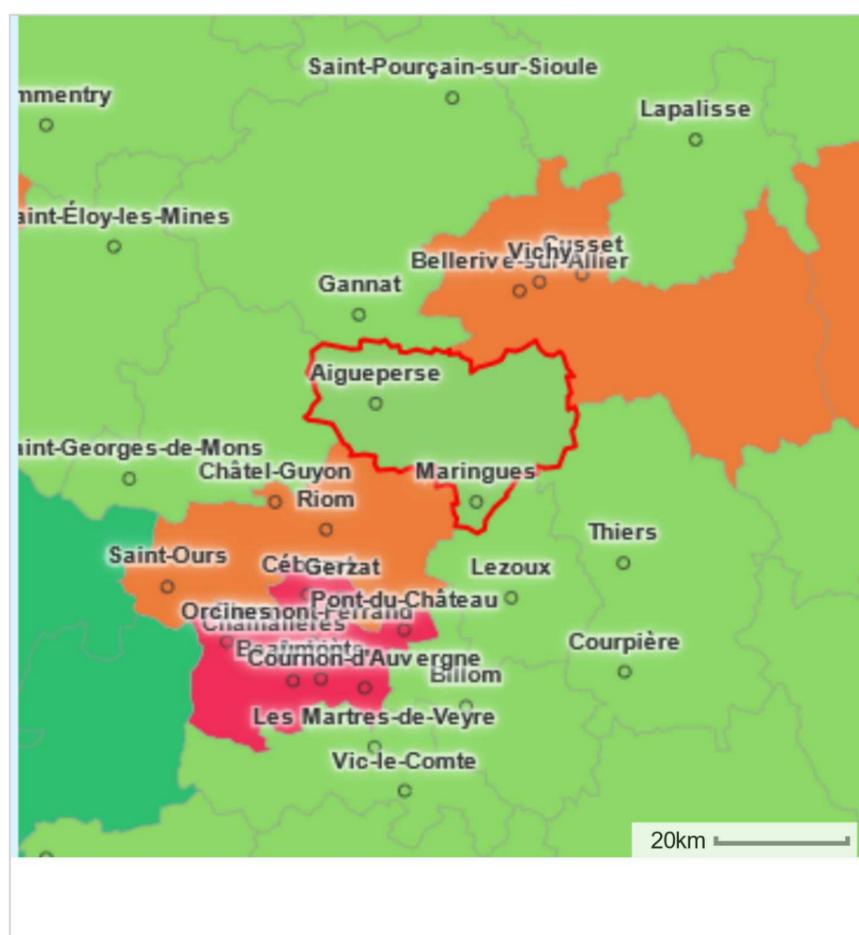
Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

CC Plaine Limagne



Source : Insee, 2021

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

	Nombre		%	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Espaces densément peuplés	0	5	0,0	1,1
Espaces de densité intermédiaire	0	40	0,0	8,6
Espaces peu denses	21	227	84,0	48,9
Espaces très peu denses	4	192	16,0	41,4
Total	25	464	100,0	100,0

Source : Insee, 2021

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

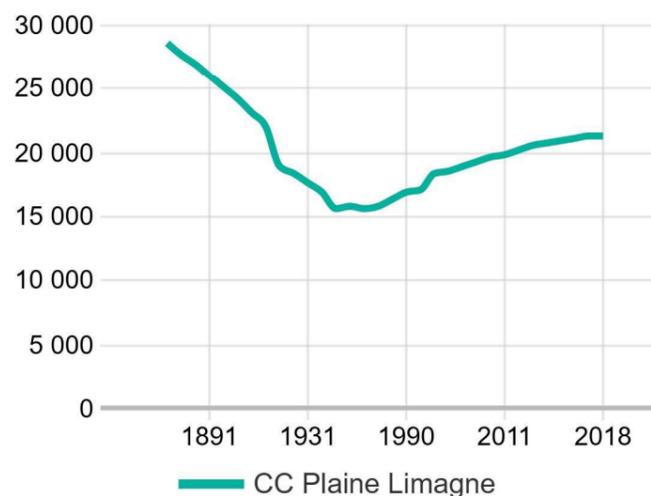
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de- Dôme
Population au dernier recensement (habitants)	21 194	659 048
Densité de population (habitants au km ²)	60,07 ▼	82,69

Source : Insee, RP - 2018

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

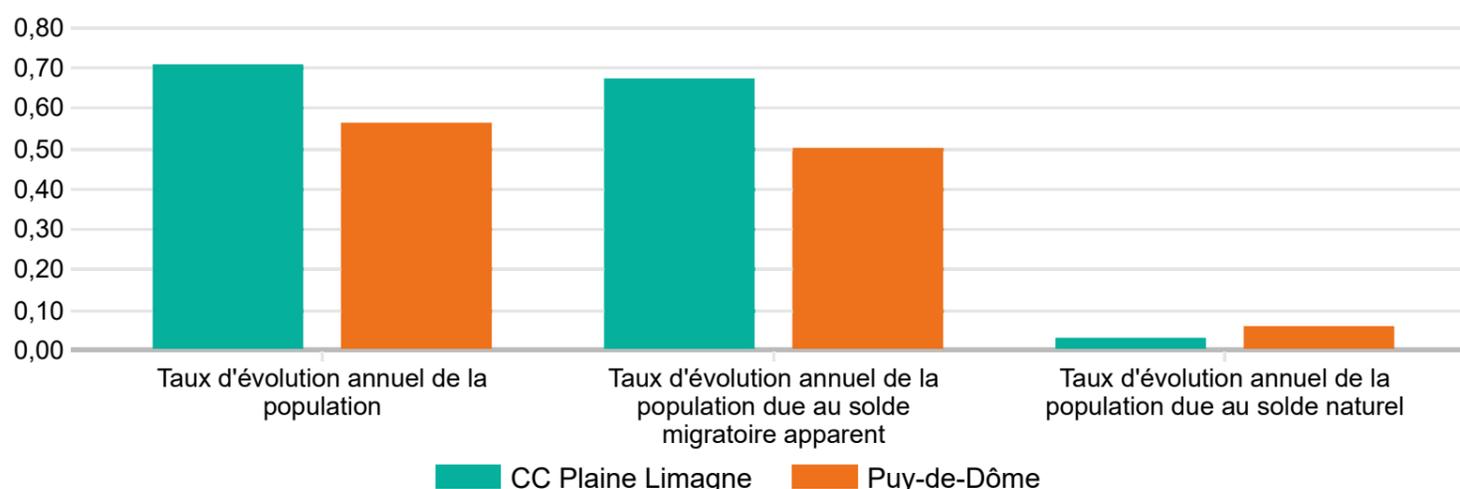
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de- Dôme
Variation annuelle de la population (habitants)	146	3 610
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	139	3 215
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	7	395

Source : Insee, RP - 2013-2018

Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



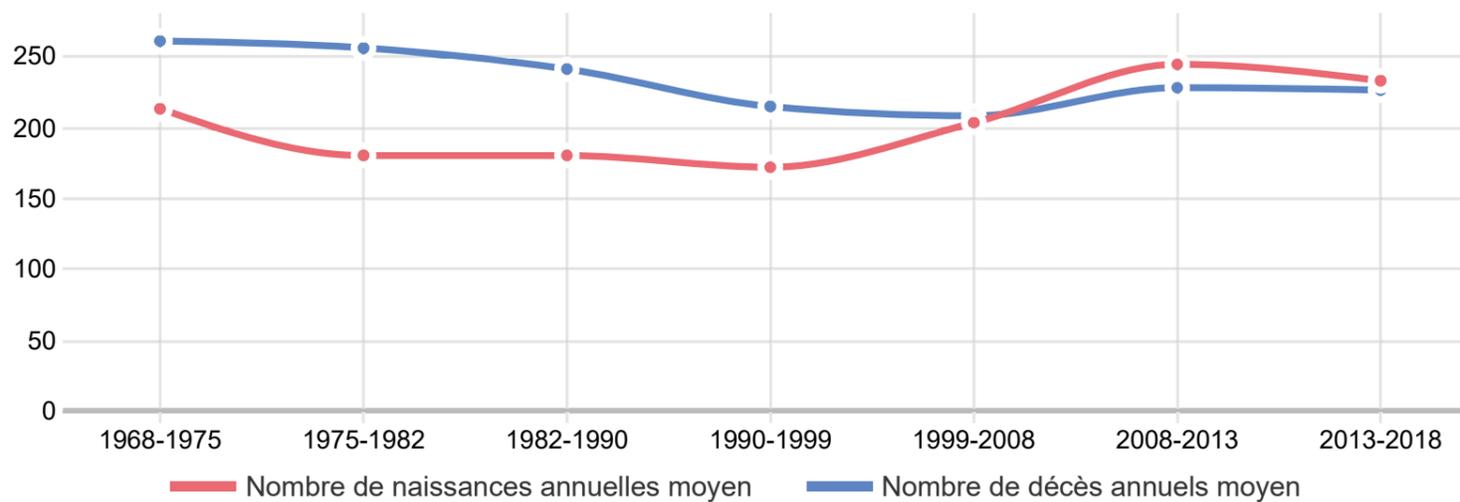
Source : Insee, RP - 2013-2018

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Détail du solde naturel

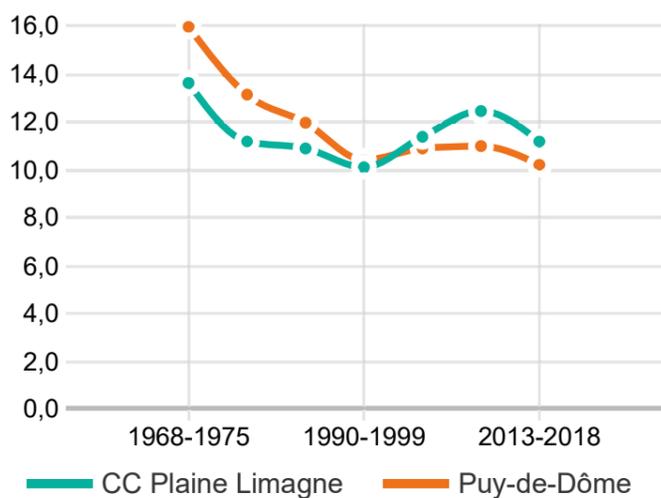
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la natalité

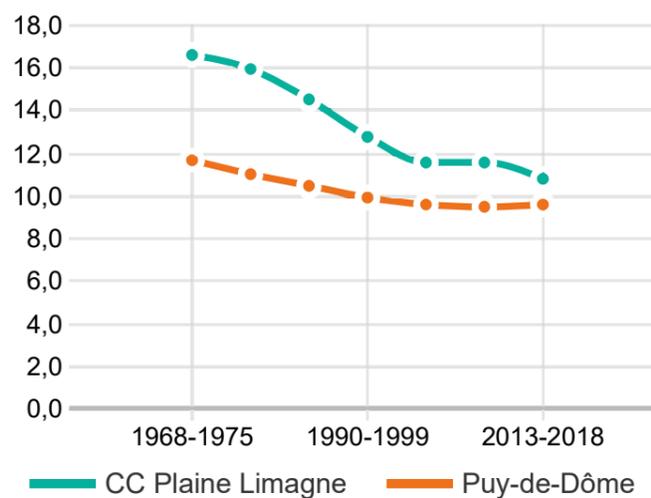
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

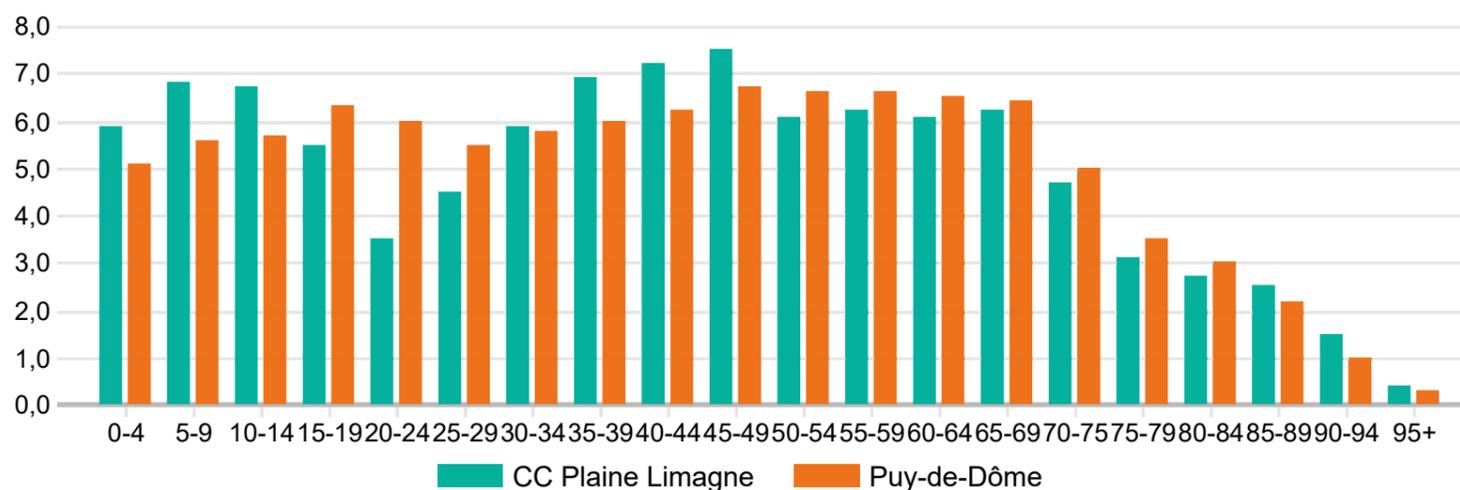
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

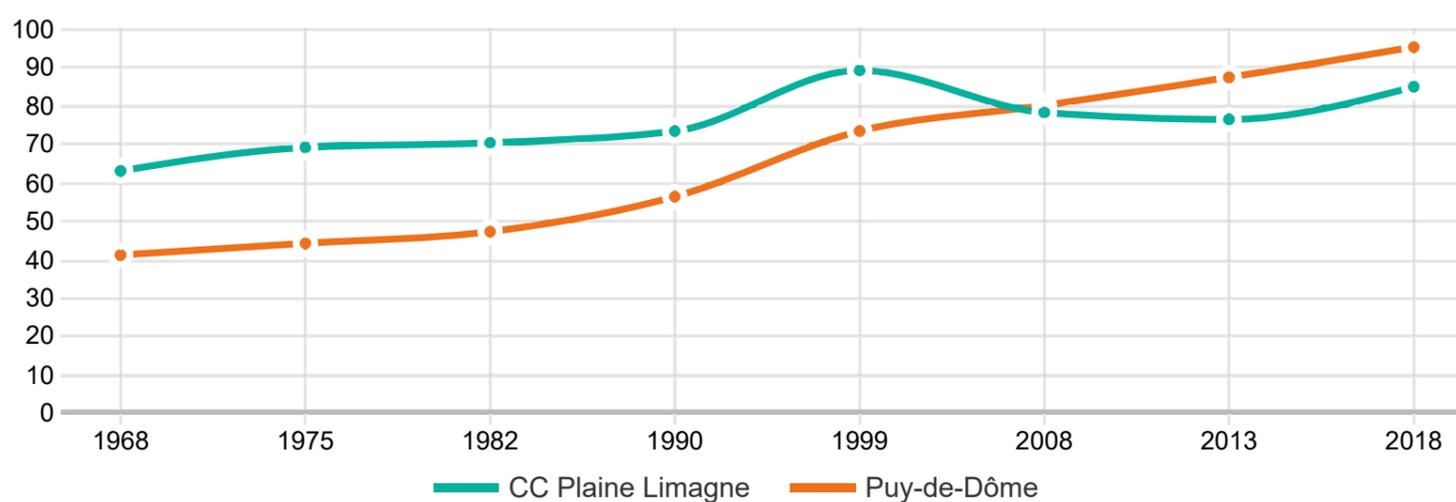
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

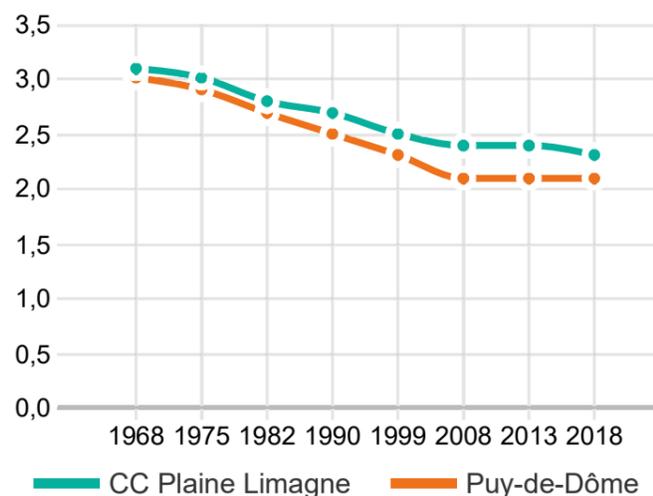
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne		Puy-de- Dôme
Part des ménages d'une seule personne (%)	27,9	▼	40,0
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	30,5	▲	26,8
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,7	▲	8,4
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	31,6	▲	22,9

Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

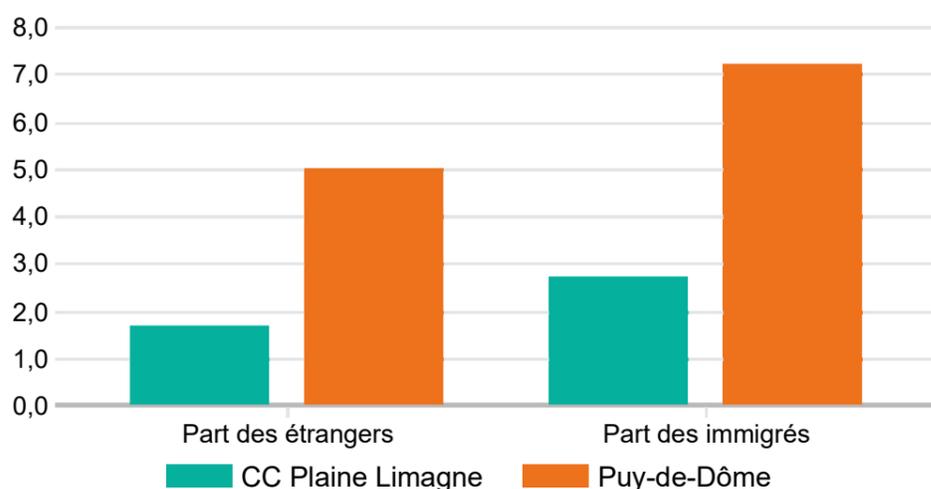


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2018

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

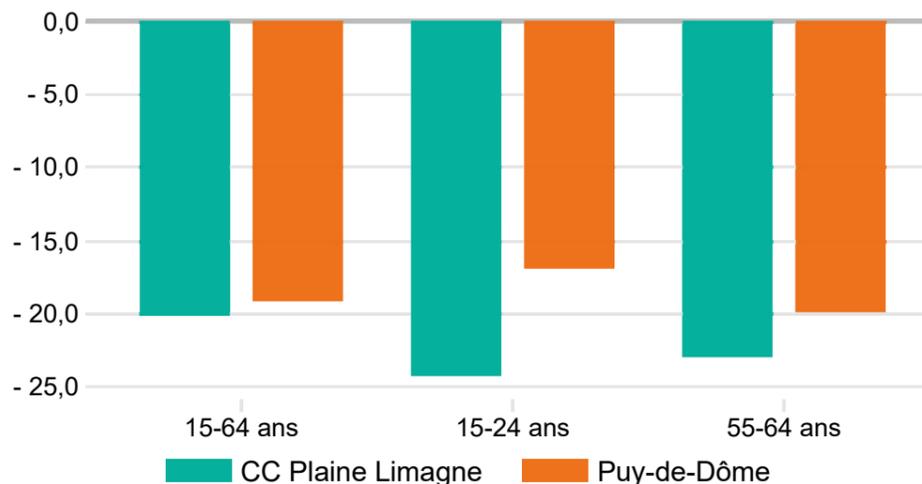
Périodes	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
2008	1,04	1,07
2013	1,05	1,06
2018	1,04	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieur à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



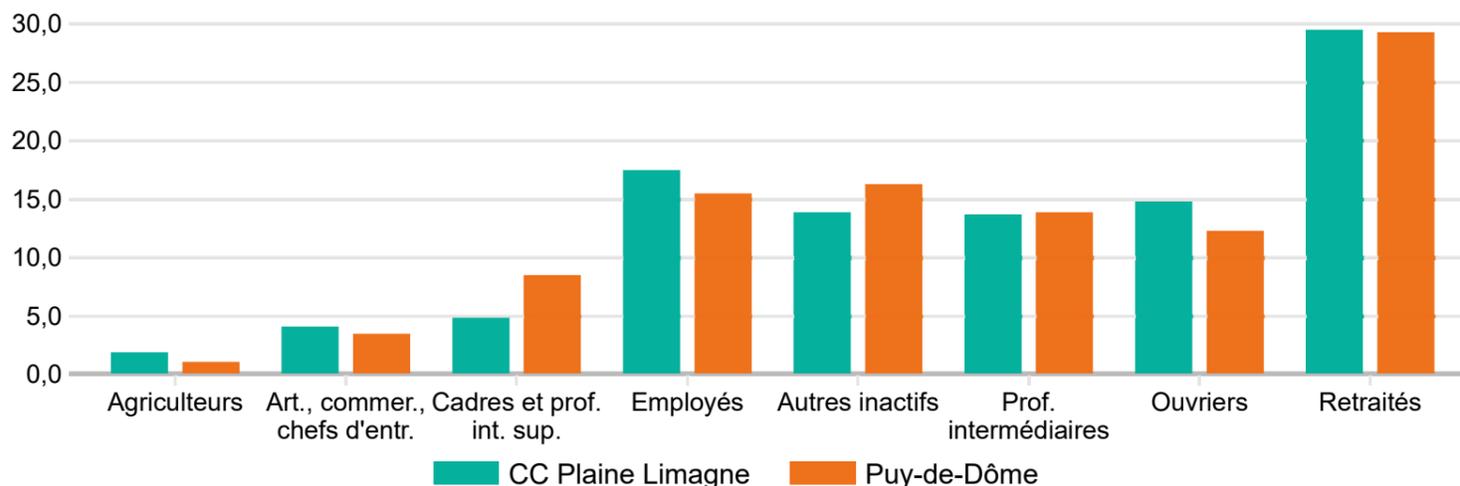
Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

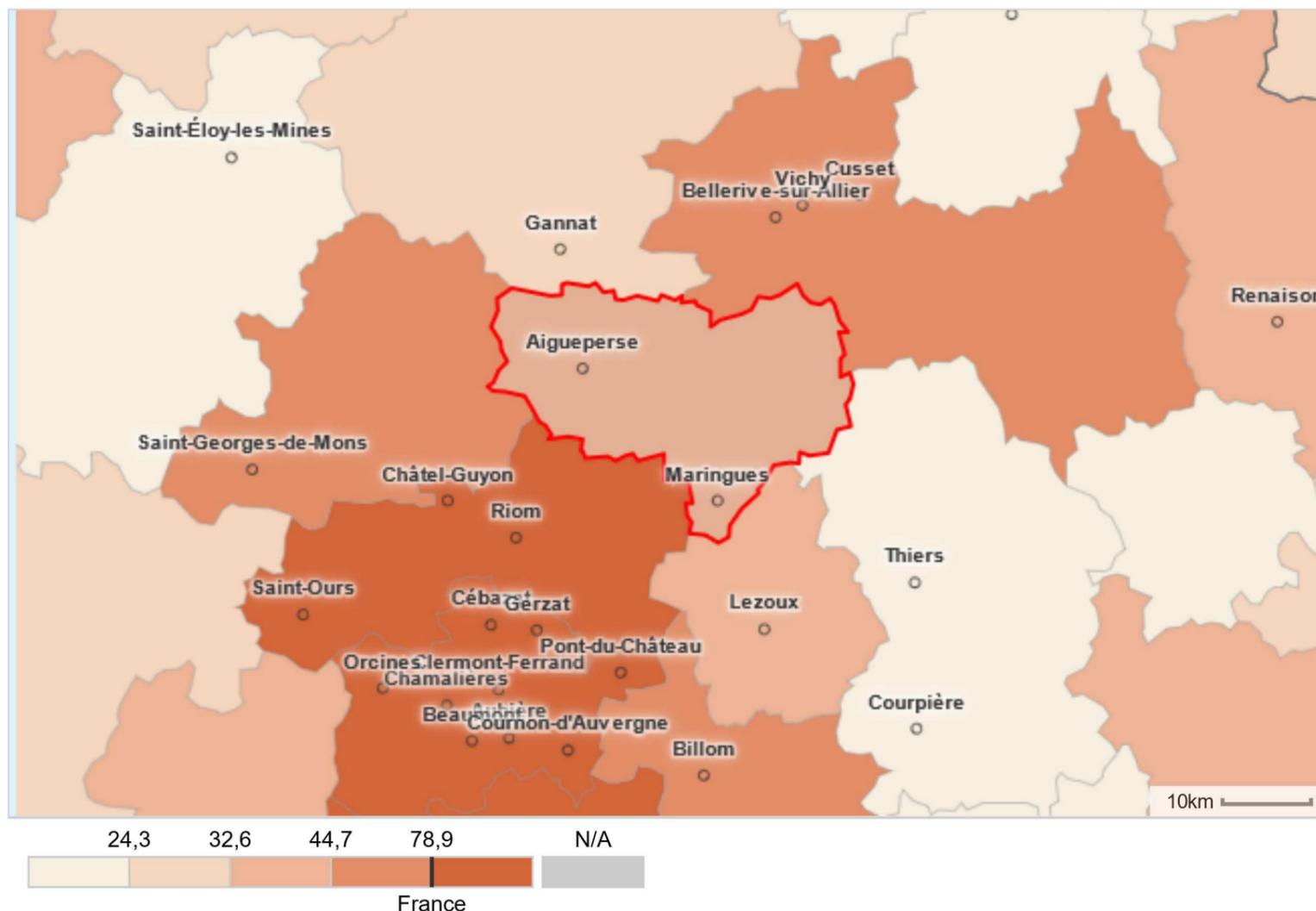
Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Source : Insee, RP - 2018

Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CC Plaine Limagne



Source : Insee, RP - 2018

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Agriculteurs exploitants (points de %)	2,0 ▲	1,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	4,6 ▲	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,5 ▼	3,3
Employés (points de %)	- 20,1 ▼	- 14,9
Autres inactifs (points de %)	- 4,1 ▲	- 4,8
Professions intermédiaires (points de %)	0,8 ▲	- 0,8
Ouvriers (points de %)	19,0 ▲	16,2
Retraités (points de %)	- 4,7 ▼	- 2,8

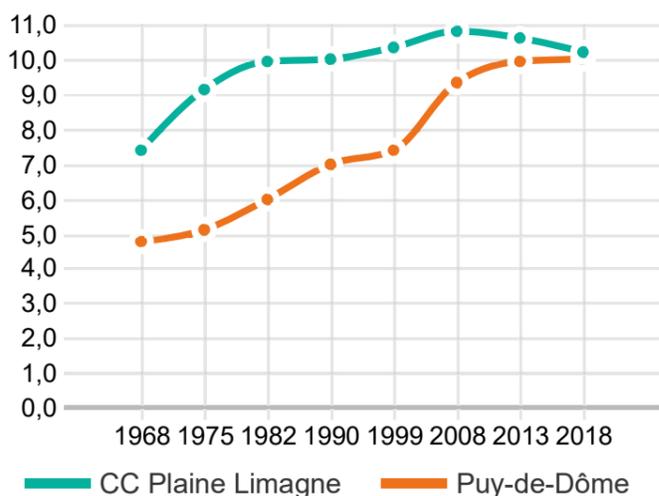
L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

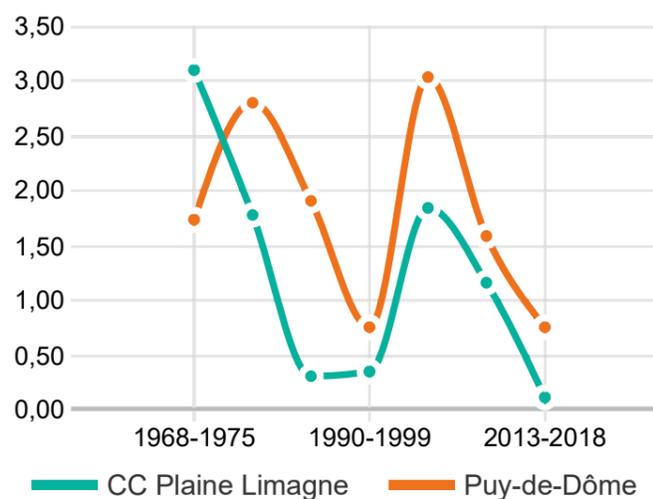
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	28,9 ▲	11,2

Source : Insee, RP 2008-2013-2018 - 2018

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

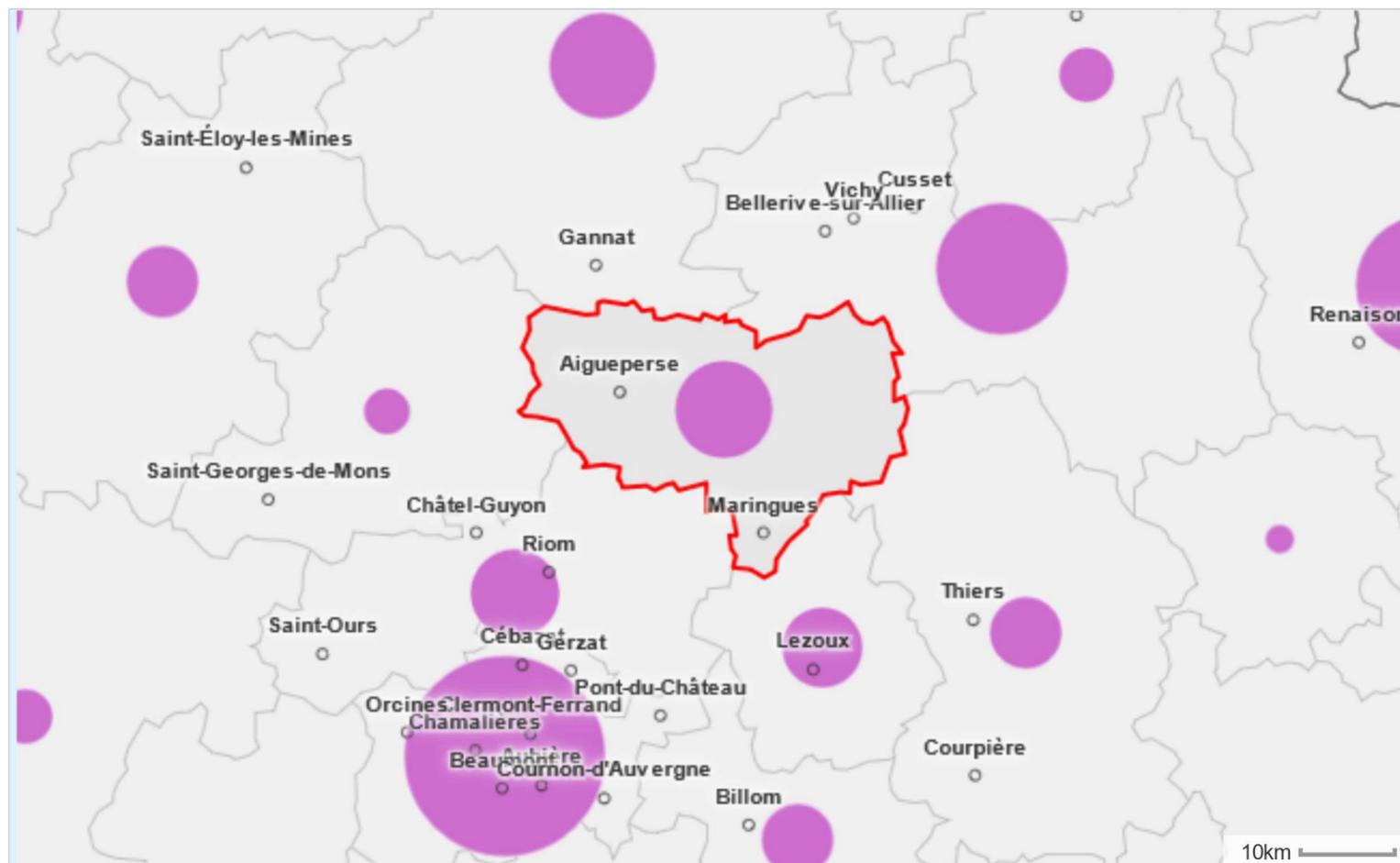
	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Ensemble	744	8 424
Etablissements pour personnes âgées autonomes	0	803
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	744	7 621

Source : Finess, 31/12/2020

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CC Plaine Limagne



 = 507

Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence sénior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	601	25 750
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	40,2 ▼	44,2

Source : Insee, RP - 2018

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Femmes	447	19 973	74,7	77,6
Hommes	151	5 768	25,3	22,4
Total	598	25 741	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

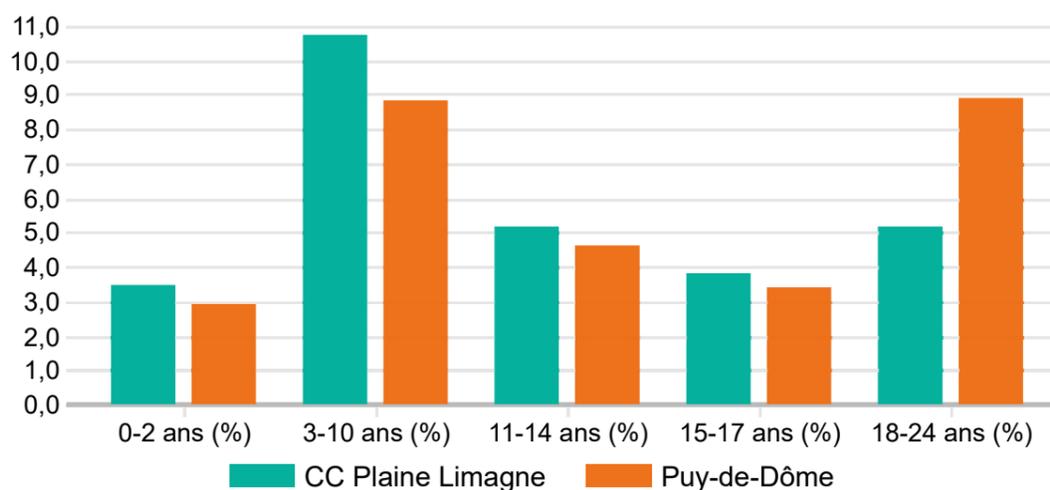
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne
0-2 ans (enfants)	735
3-10 ans (enfants)	2 267
11-14 ans (adolescents)	1 112
15-17 ans (adolescents)	798
18-24 ans (personnes)	1 108

Source : Insee, RP - 2018

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2018

Les diplômés du supérieur

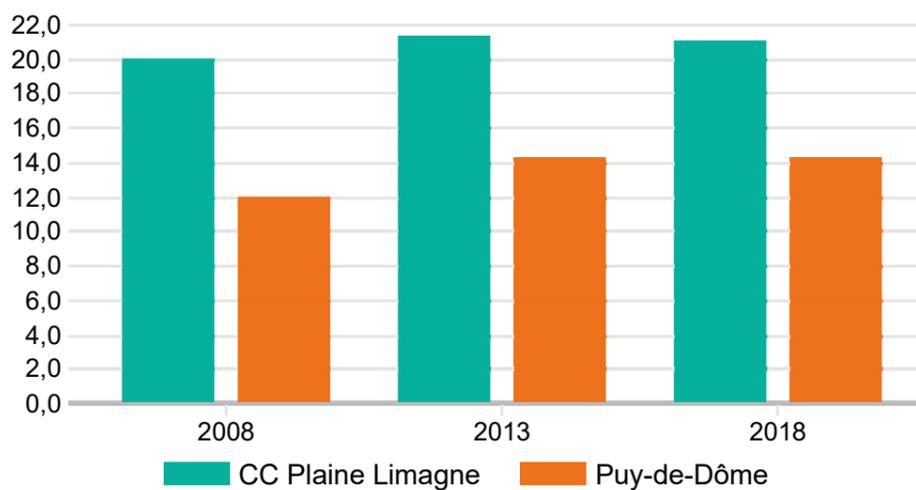
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	22,7 ▼	29,9

Source : Insee, RP - 2018

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	151	2 036	1 330	0

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

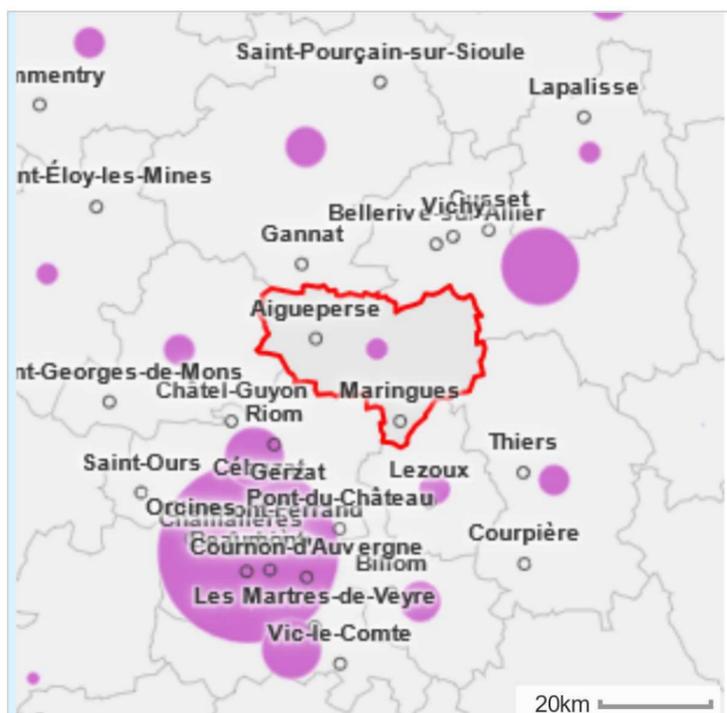
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	100,0
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	82,5	83,7
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	87,7 ▲	80,8
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	N/A Div. par 0	80,1

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CC Plaine Limagne

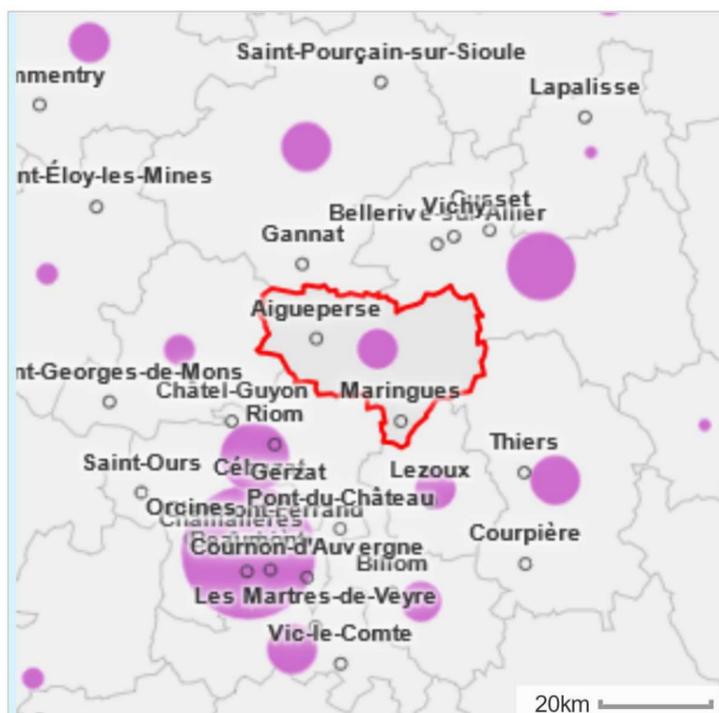


● = 1 860

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CC Plaine Limagne



● = 7 930

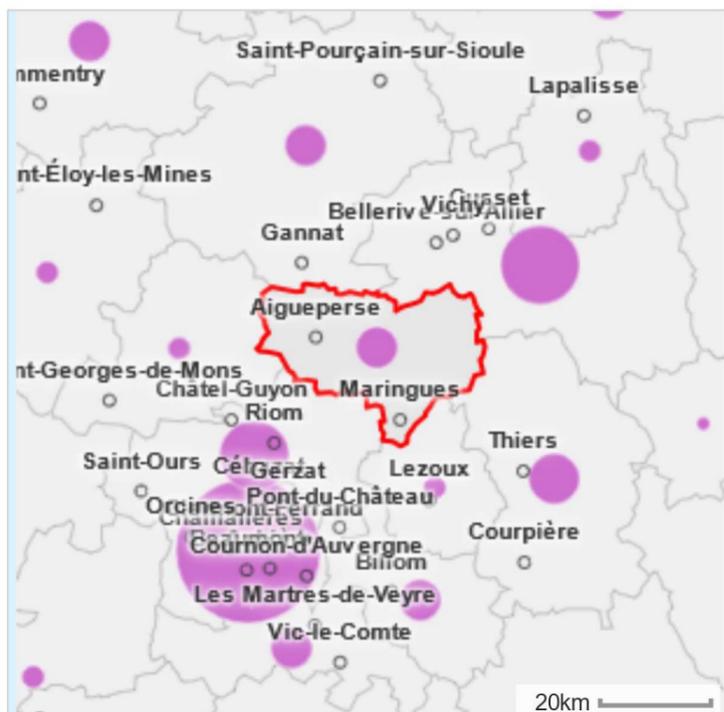
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CC Plaine Limagne

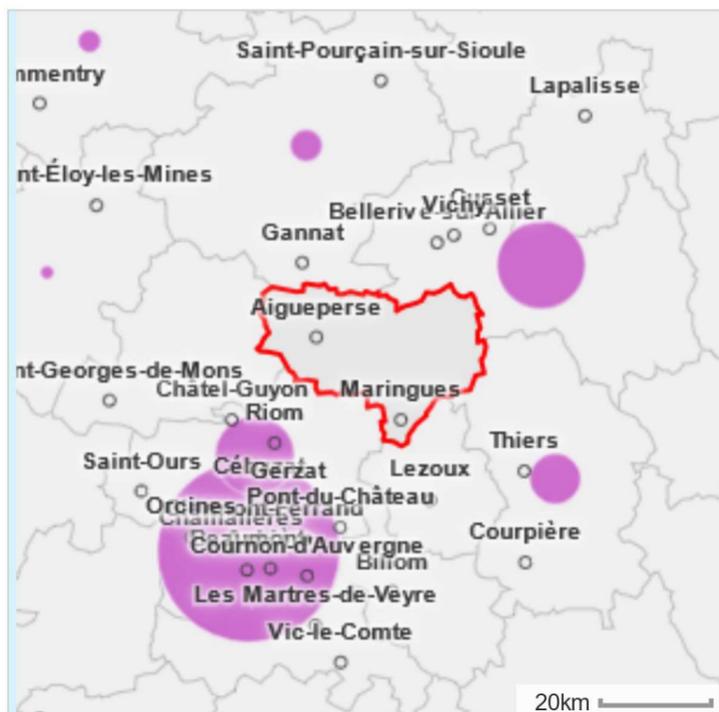


 = 5 080

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CC Plaine Limagne



 = 4 030

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Total des formations d'enseignement supérieur	0	41 486	N/A	16,6
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	2 885	N/A	23,7
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	1 272	N/A	0,8
Grands établissements MENESR	0	0	N/A	N/A
Universités	0	29 702	N/A	15,9
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	0	N/A	N/A
ESPE	0	1 072	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	0	N/A	N/A
Autres formations d'ingénieurs	0	1 212	N/A	- 1,7
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	0	1 242	N/A	- 8,3
Écoles juridiques et administratives	0	1 741	N/A	20,7
Écoles paramédicales et sociales	0	1 005	N/A	- 23,5
Écoles supérieures art et culture	0	790	N/A	20,6
Autres écoles de spécialités diverses	0	380	N/A	5,8

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrée 2018 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rentrées 2008-2018

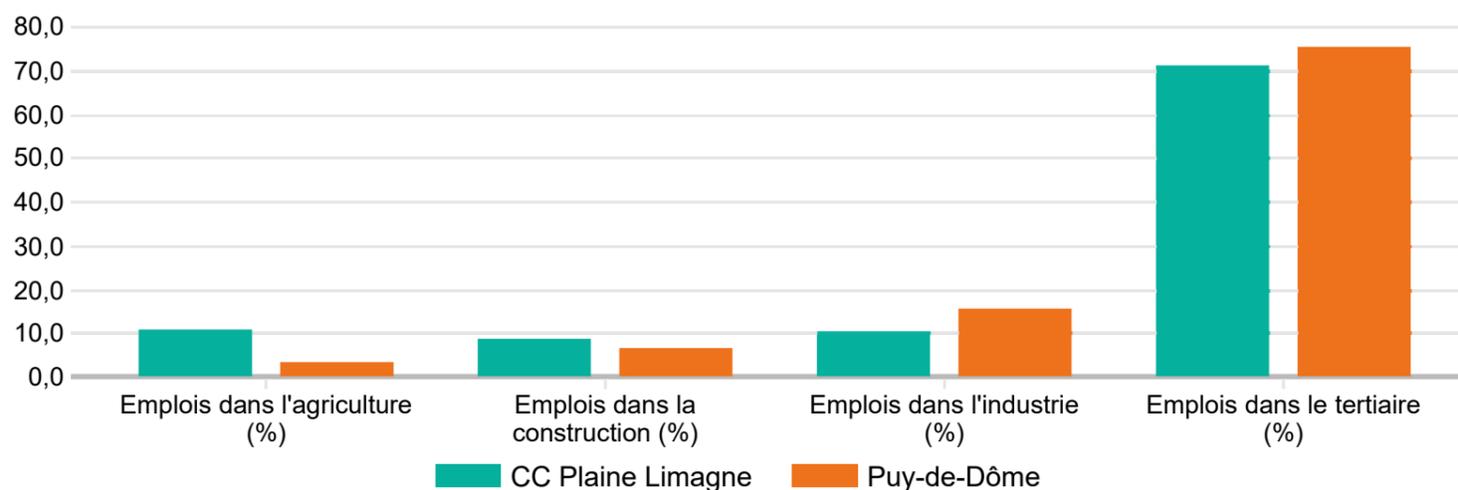
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2018

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Ensemble	1 188	50 394	100,0	100,0
0 ou inconnu	942	36 461	79,3	72,4
1 à 9 salariés	214	11 338	18,0	22,5
10 à 19 salariés	21	1 372	1,8	2,7
20 à 49 salariés	8	808	0,7	1,6
50 à 99 salariés	2	247	0,2	0,5
100 à 249 salariés	1	116	0,1	0,2
250 salariés et plus	0	52	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 0,72 ▼	0,23

Source : Insee, RP - 2013-2018

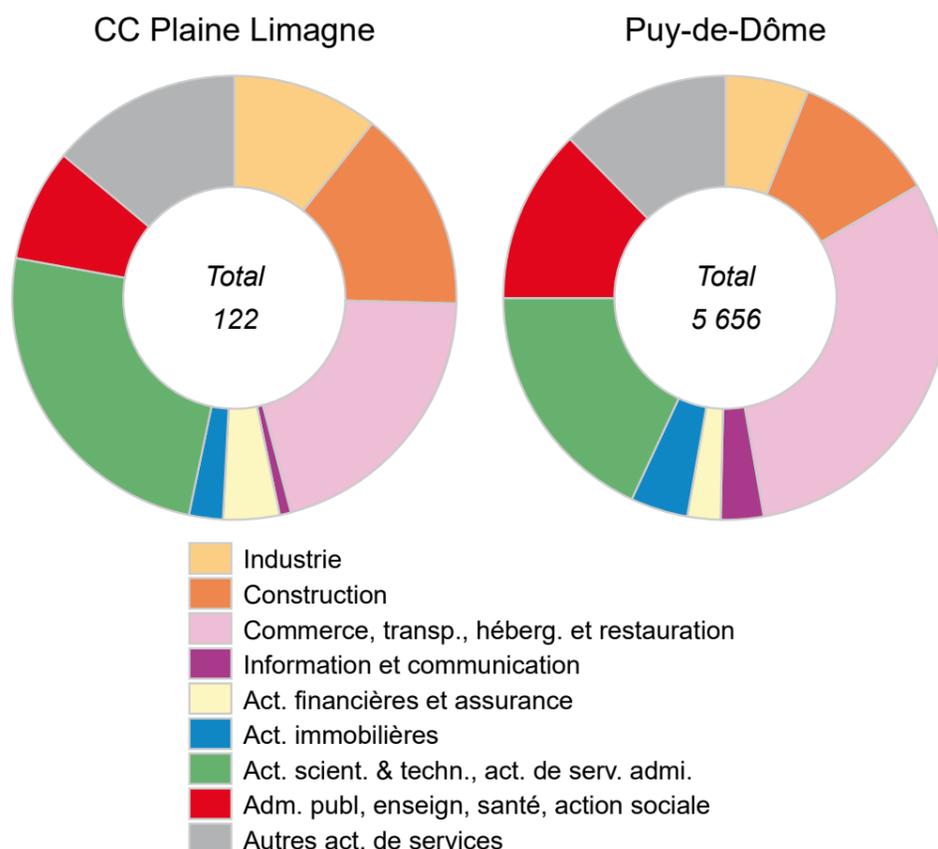
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

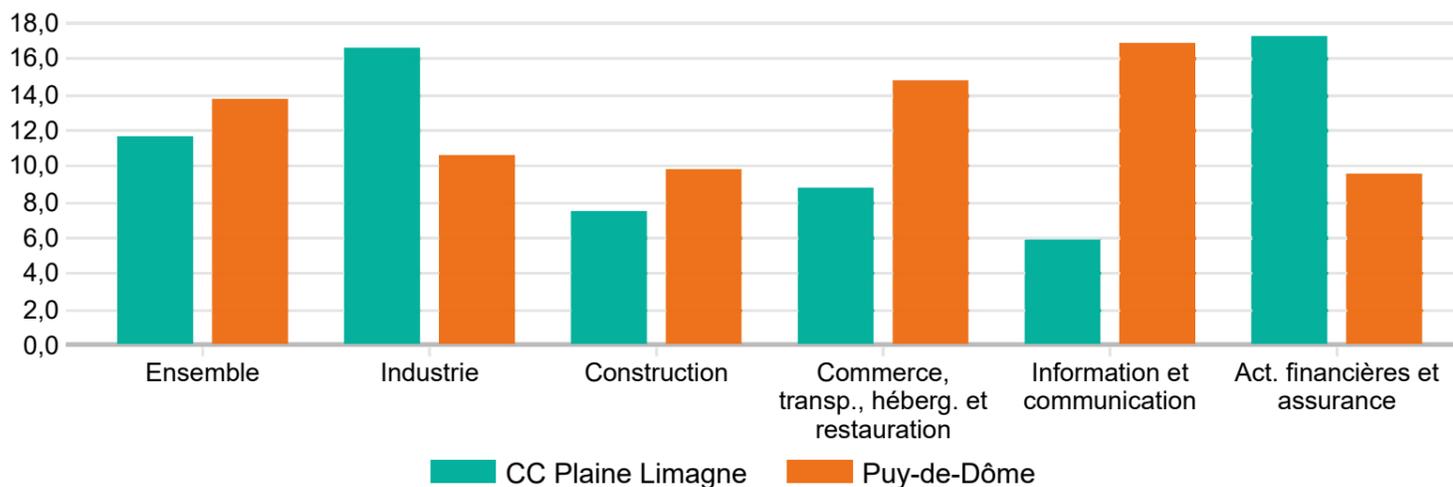
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

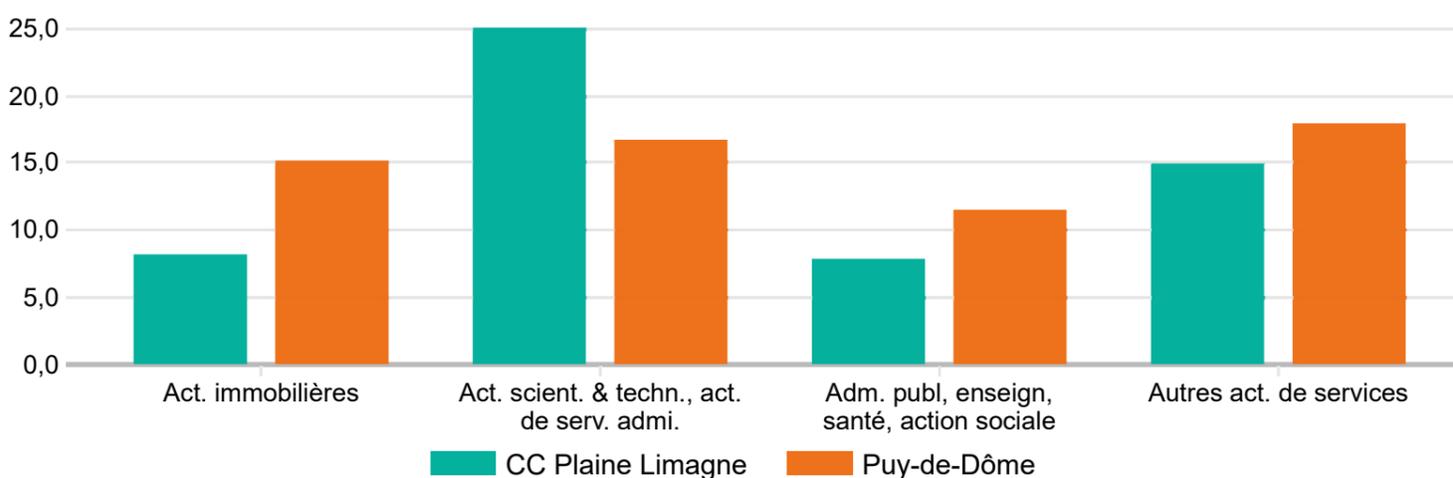
A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

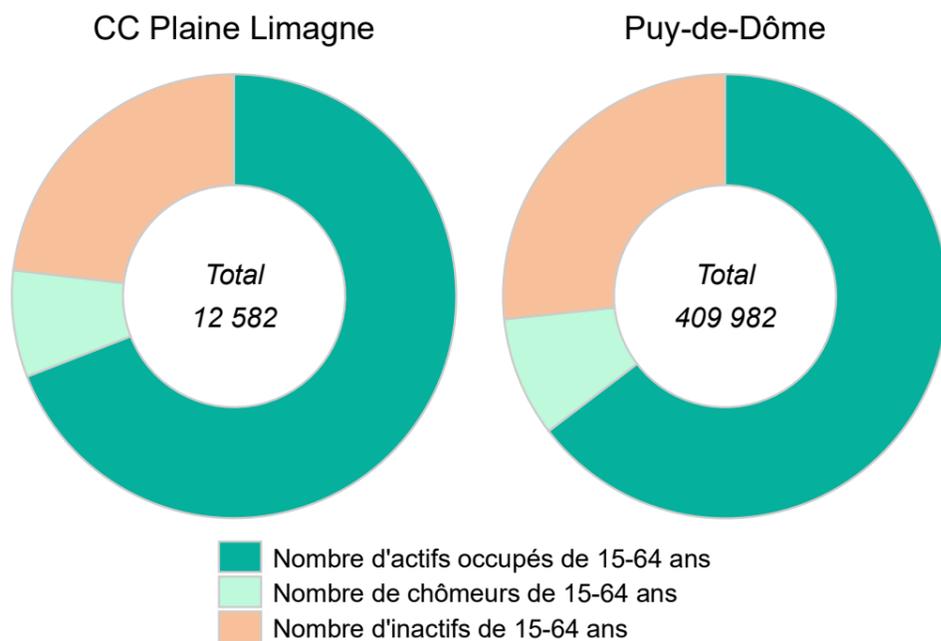
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

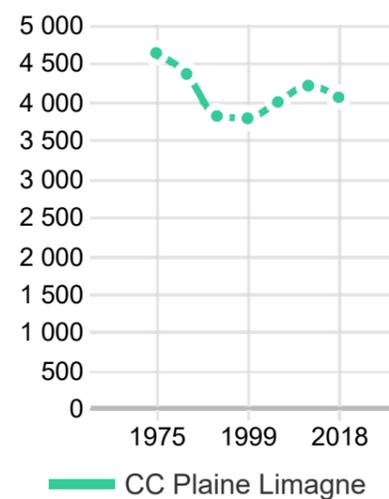


Source : Insee, RP - 2018

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

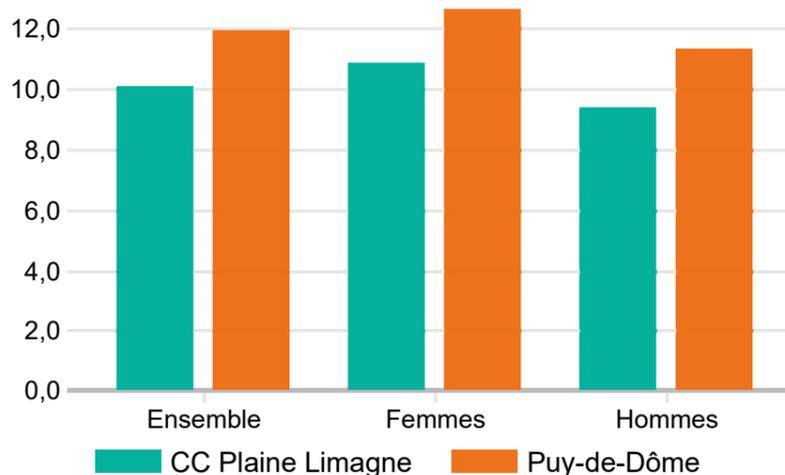
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, **mais l'interrogation est moins précise**. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en

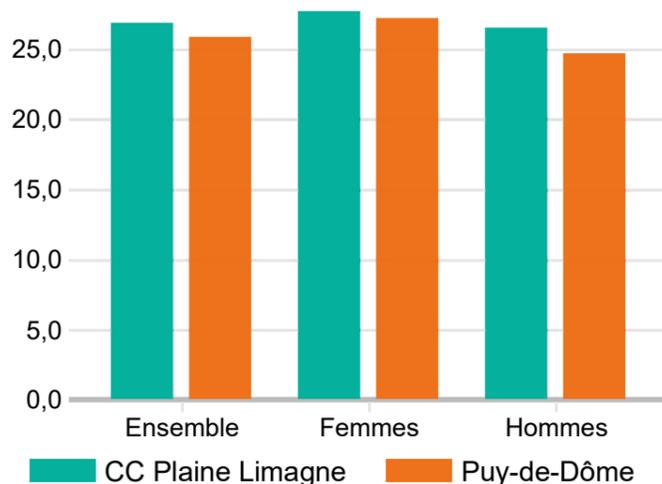
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zoom sur...le chômage des jeunes

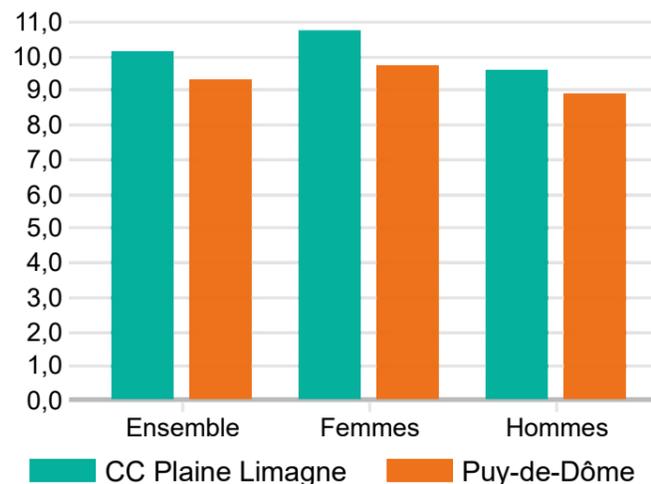
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...le chômage des seniors

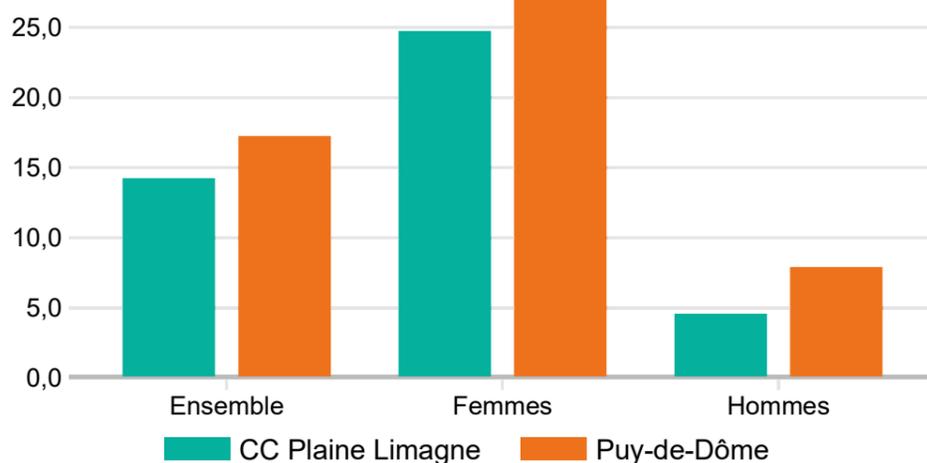
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

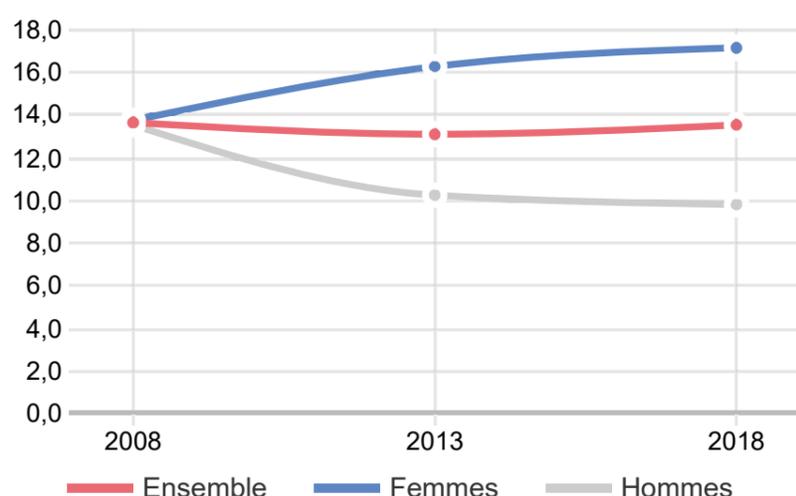


Source : Insee, RP - 2018

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ?

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

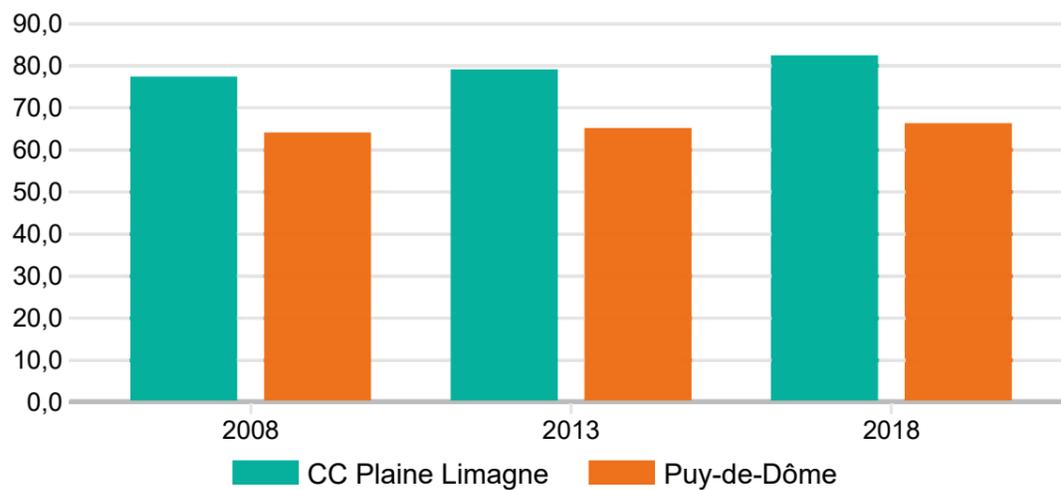
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Indicateurs	En deux roues ?	
	CC Plaine Limagne	Puy-de- Dôme
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	89,2 ▲	78,9
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,7 ▼	6,7
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	0,6 ▼	2,5

Source : Insee, RP - 2018

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2008-2013-2018

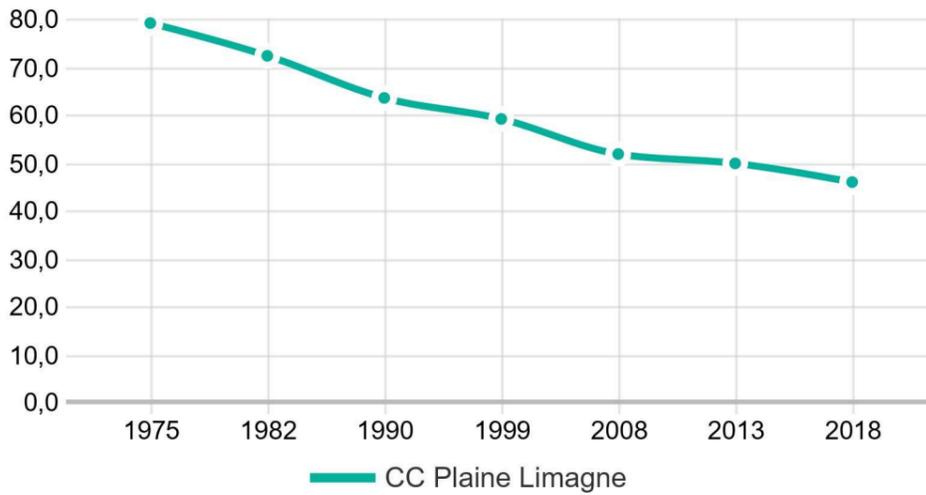
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

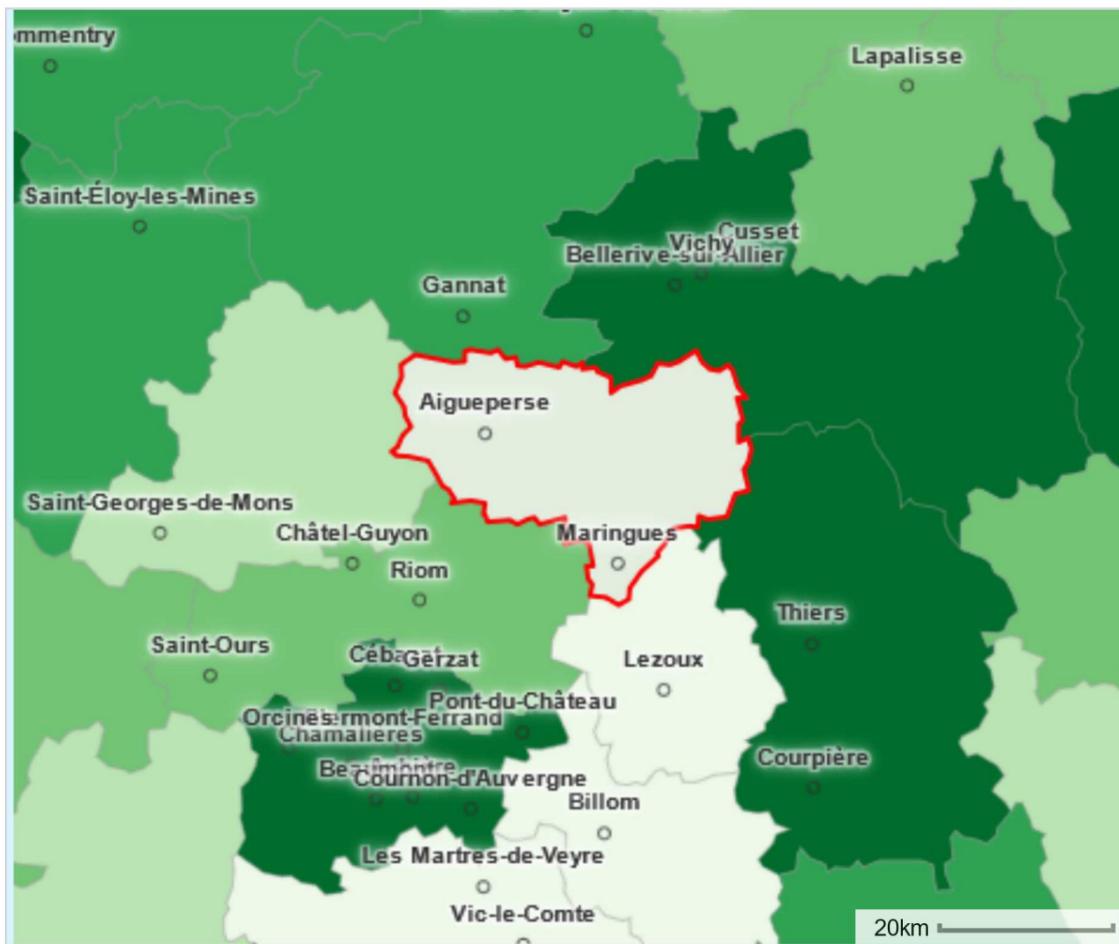


Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CC Plaine Limagne



France
Source : Insee, RP - 2018

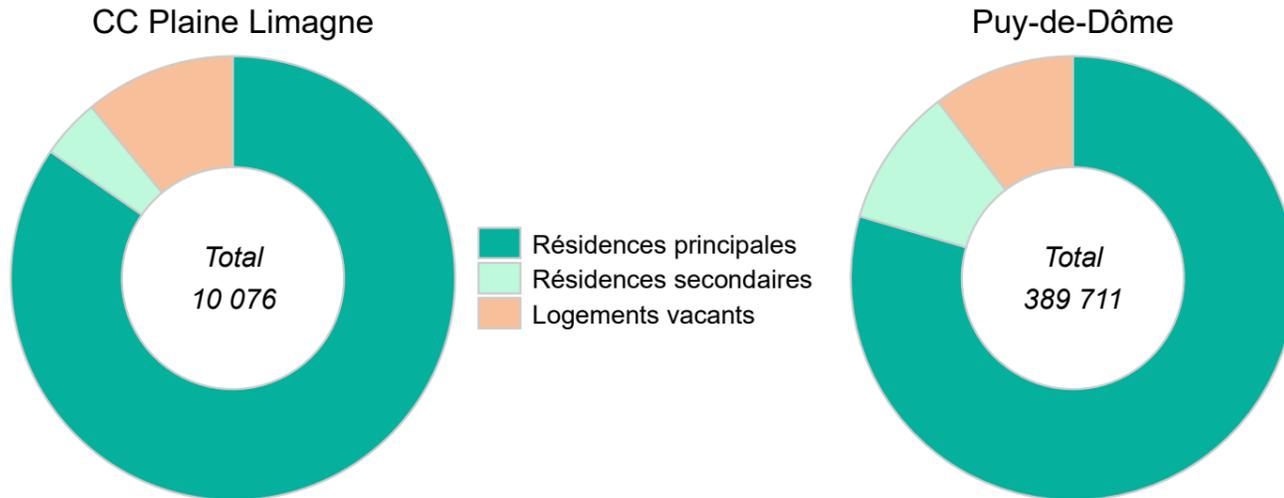
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

Le parc de logements

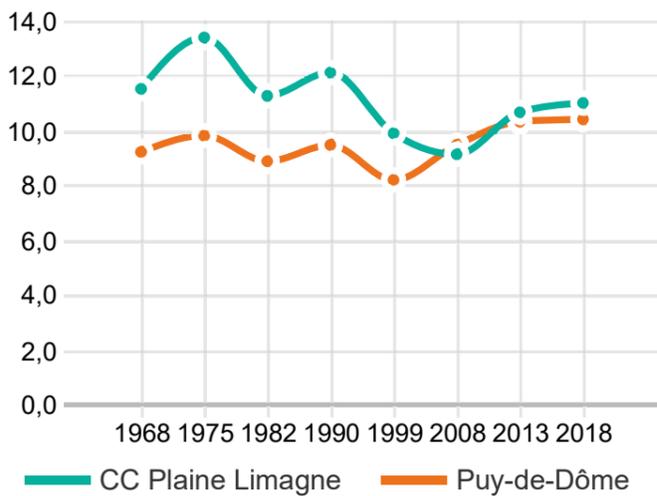
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...la part des logements vacants

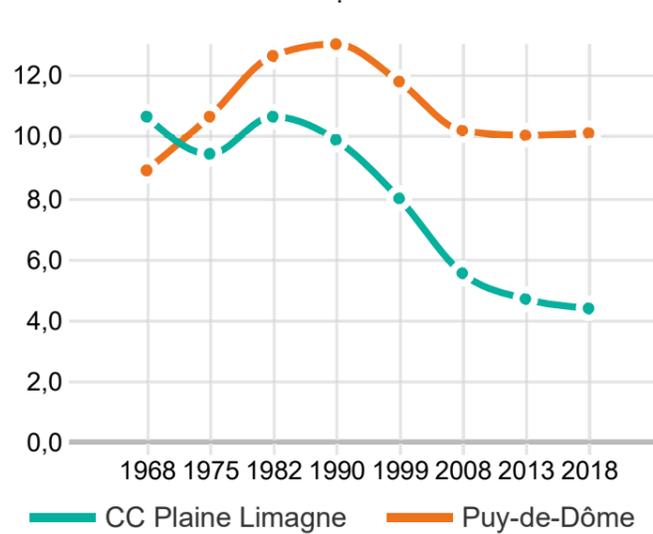
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

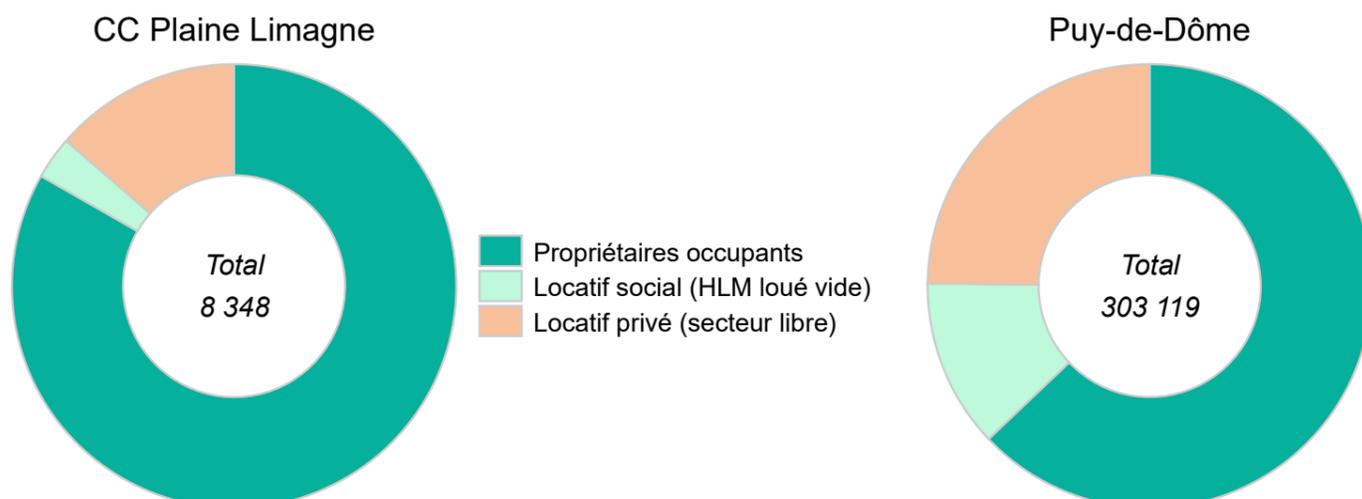
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

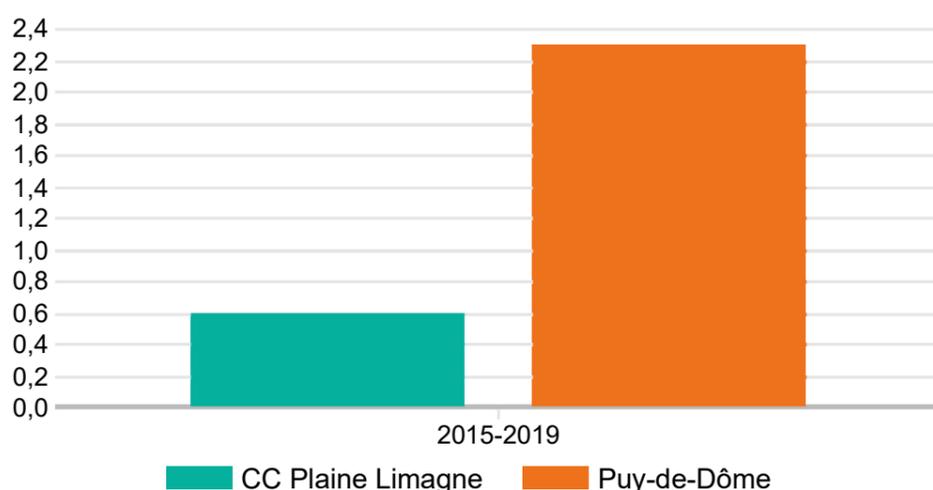
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
2008	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	1,8
2013	2,4	2,2	2,3	2,2	2,2	1,7
2018	2,4	2,2	2,1	2,2	2,1	1,7

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social au cours des 5 dernières années ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé en 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Une absence de données ci-contre indique que le territoire ne compte pas de logements sociaux à N-5 au sens du RPLS.

Une construction dynamique ?

Les constructions neuves

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs

CC Plaine
Limagne

Puy-de-
Dôme

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

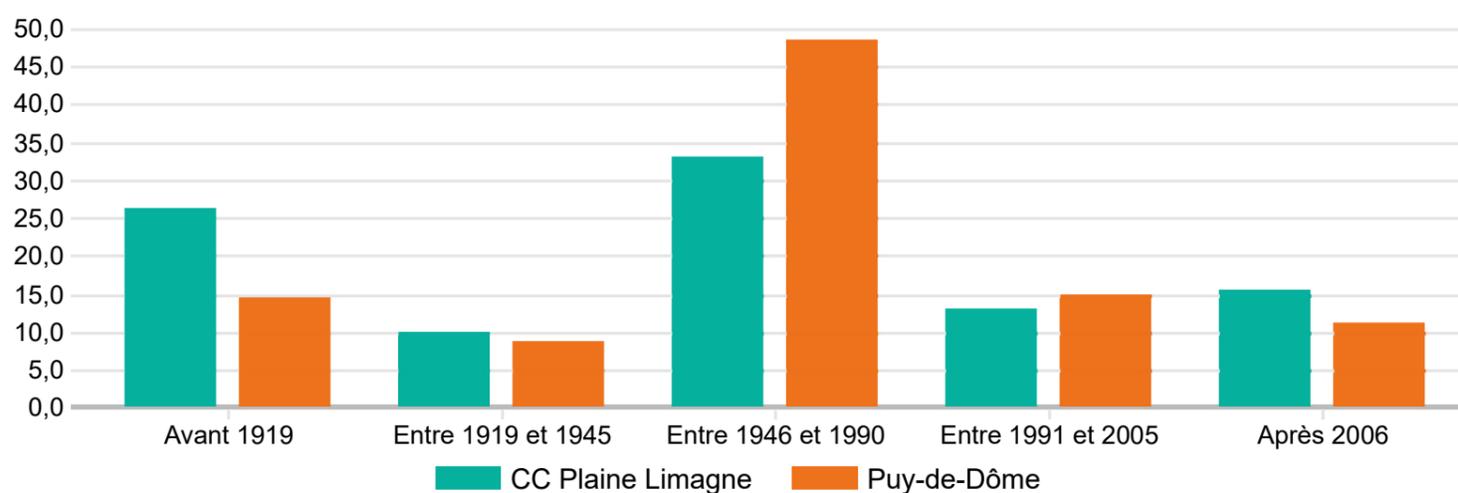
CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de- Dôme
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	3,1 ▼	4,6

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2015-2019

L'ancienneté de construction des résidences principales

Le parc de logements du territoire se caractérise-t-il par son ancienneté ? ?



Source : Insee, RP 2013-2018 - 2018

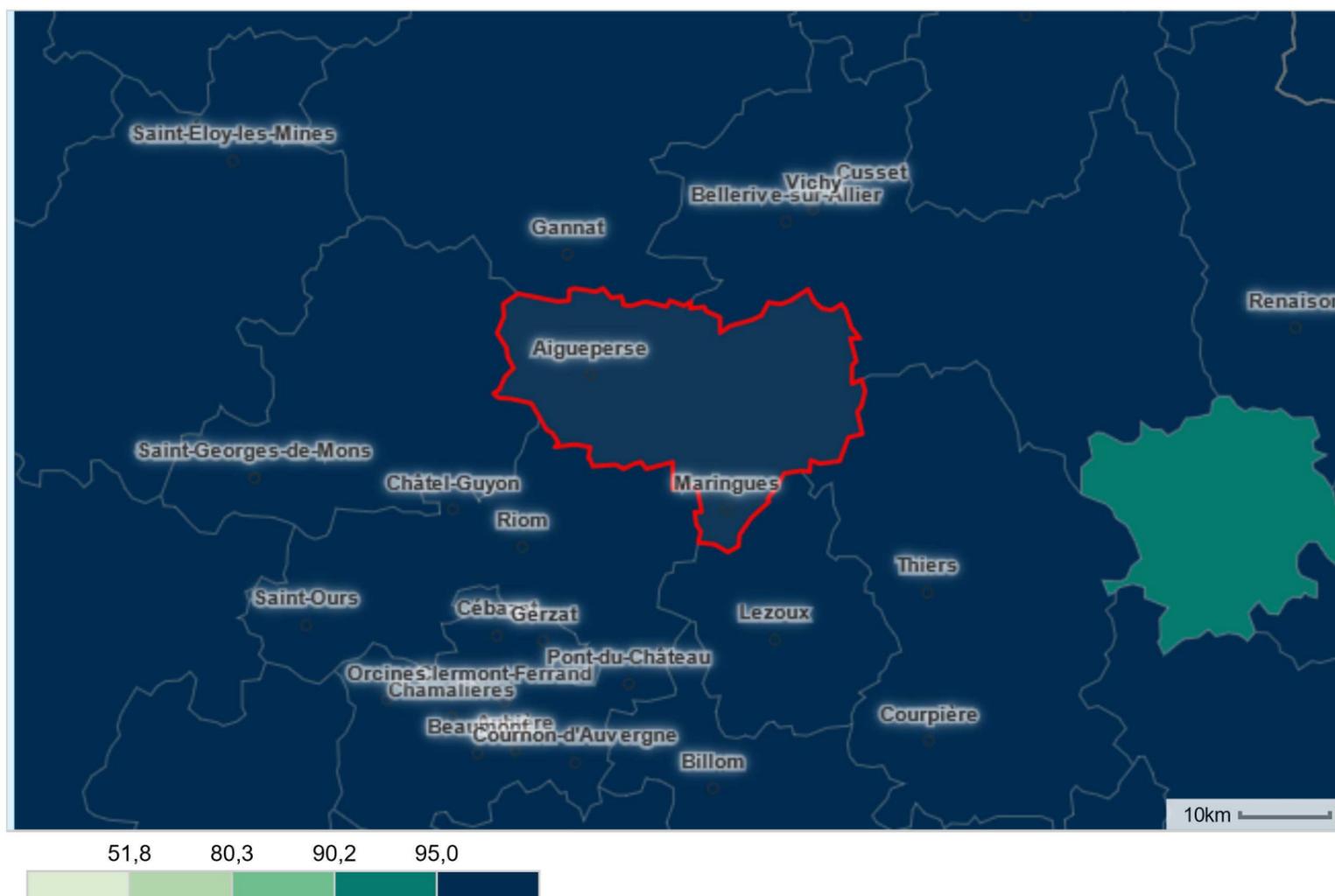
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CC Plaine Limagne



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
2019	100,0	88,5
2021	100,0	97,8

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

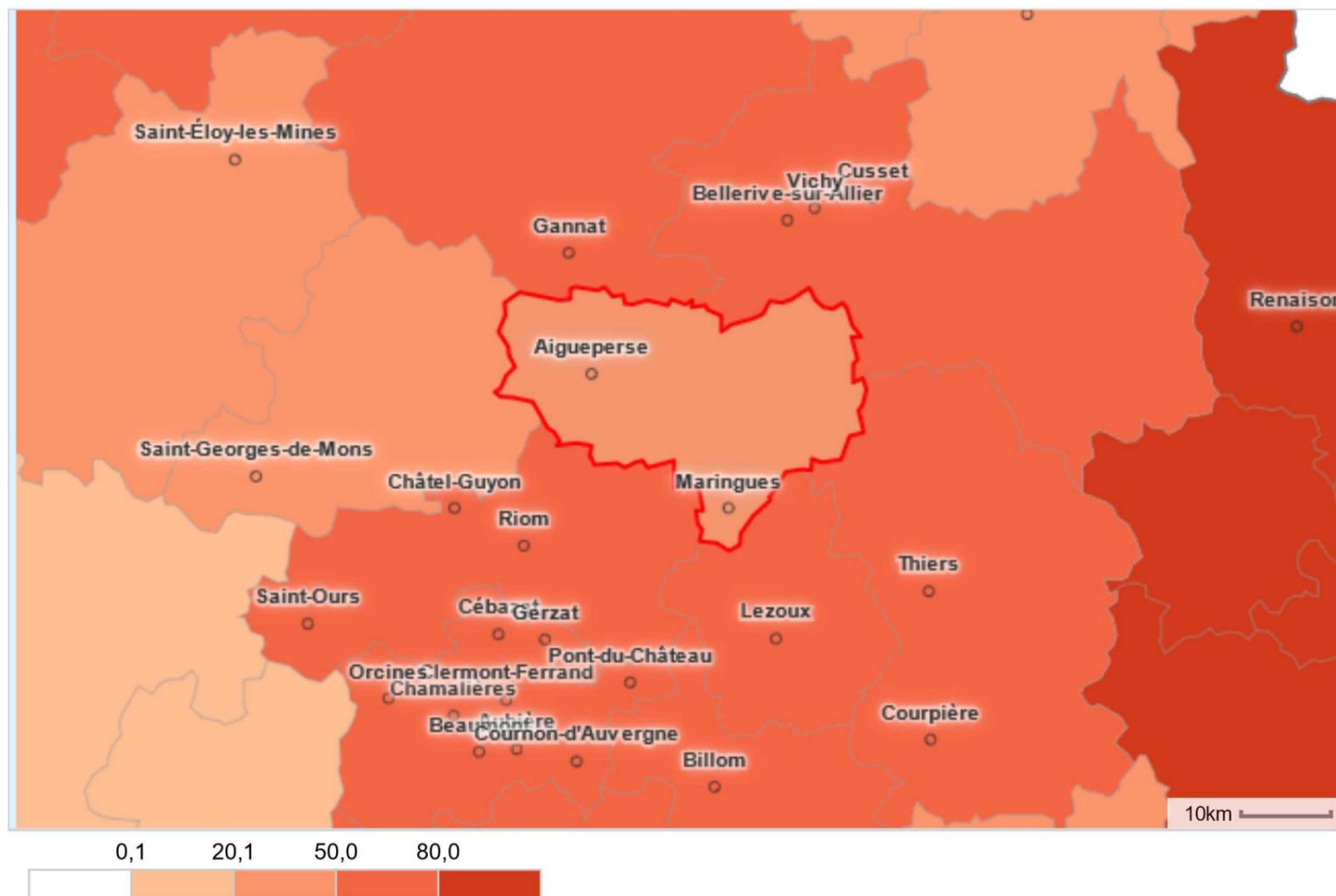
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CC Plaine Limagne



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2021

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordés à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
2019	0,0	30,6	0	121 658
2020	15,2	52,9	1 609	231 526
2021	28,1	60,5	3 013	270 184

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ET D'ÉQUIPEMENTS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Lieux délivrant des services Pôle Emploi

Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?

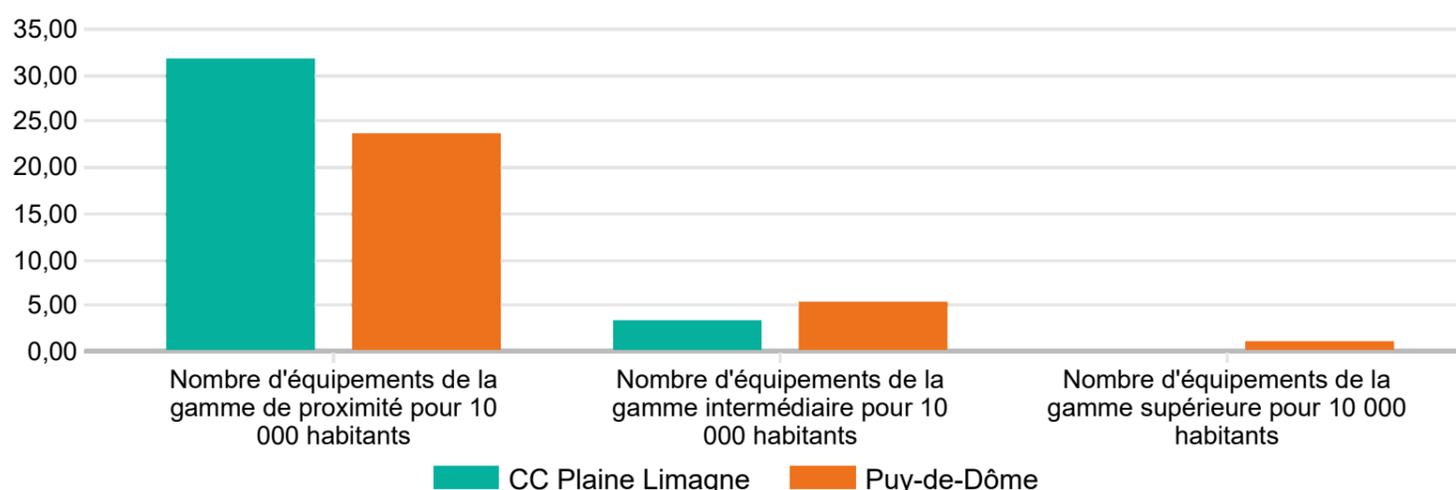
Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)	1	15
Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)	0,47 ▲	0,23

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Quelle est l'offre d'équipements sportifs et culturels sur mon territoire ?

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ?



Source : Insee, BPE 2020 - 2020

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

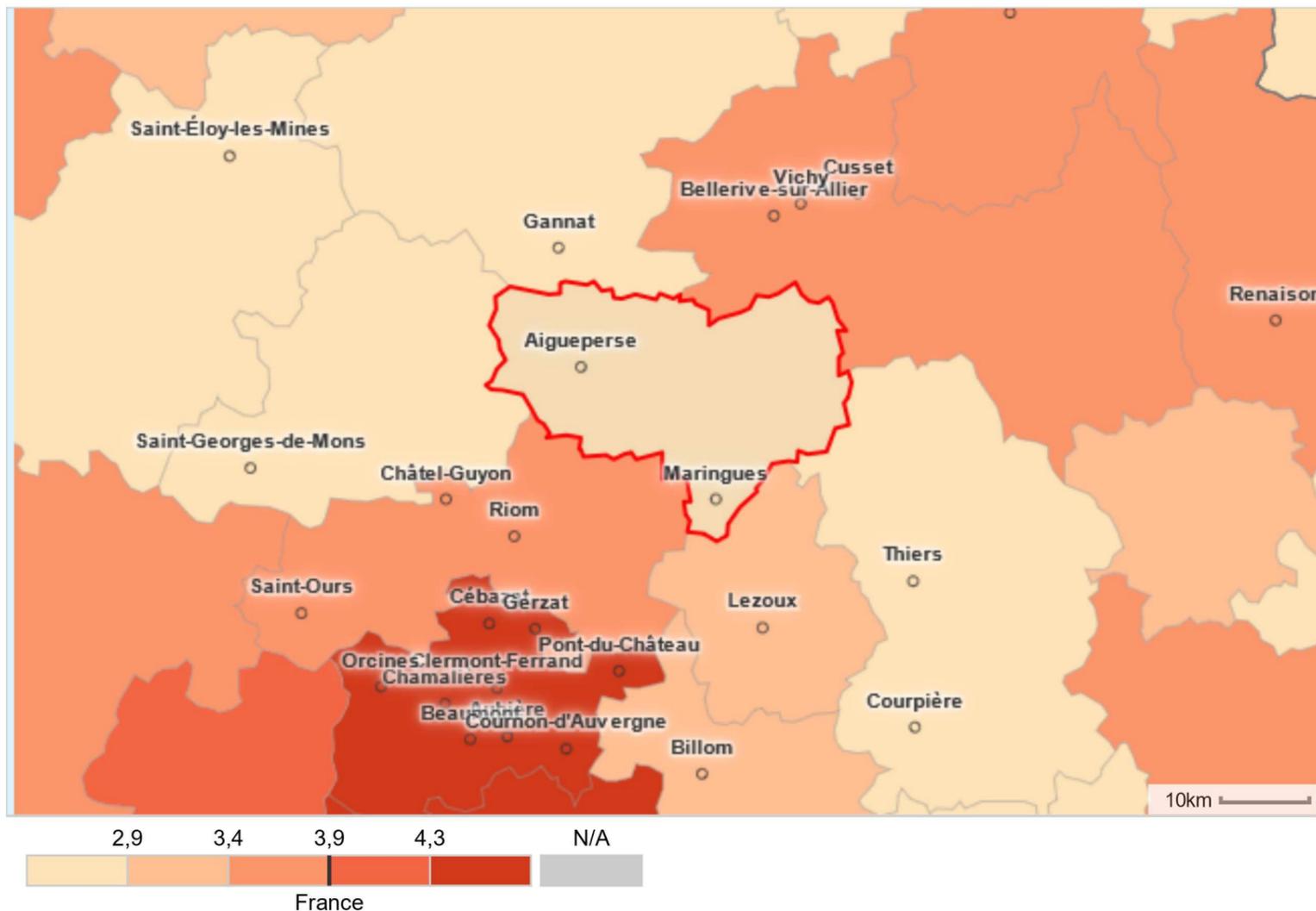
Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes

CC Plaine Limagne



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

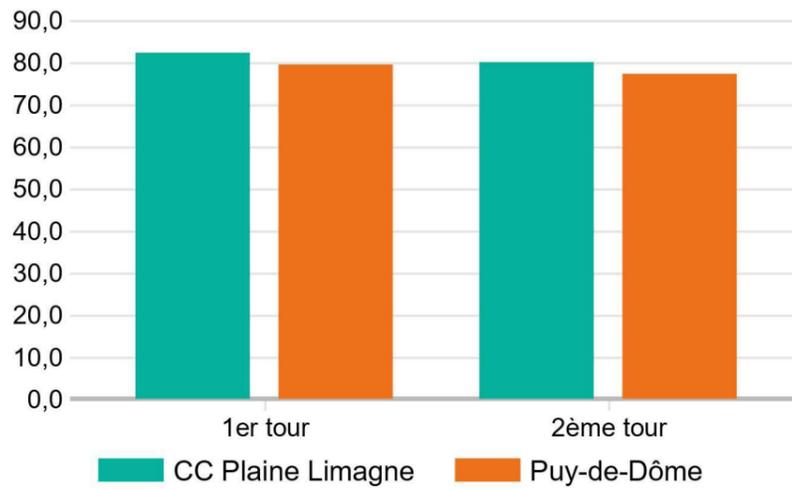
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?



Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CC Plaine Limagne



Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

France
Source : Ministère de l'intérieur - 2017

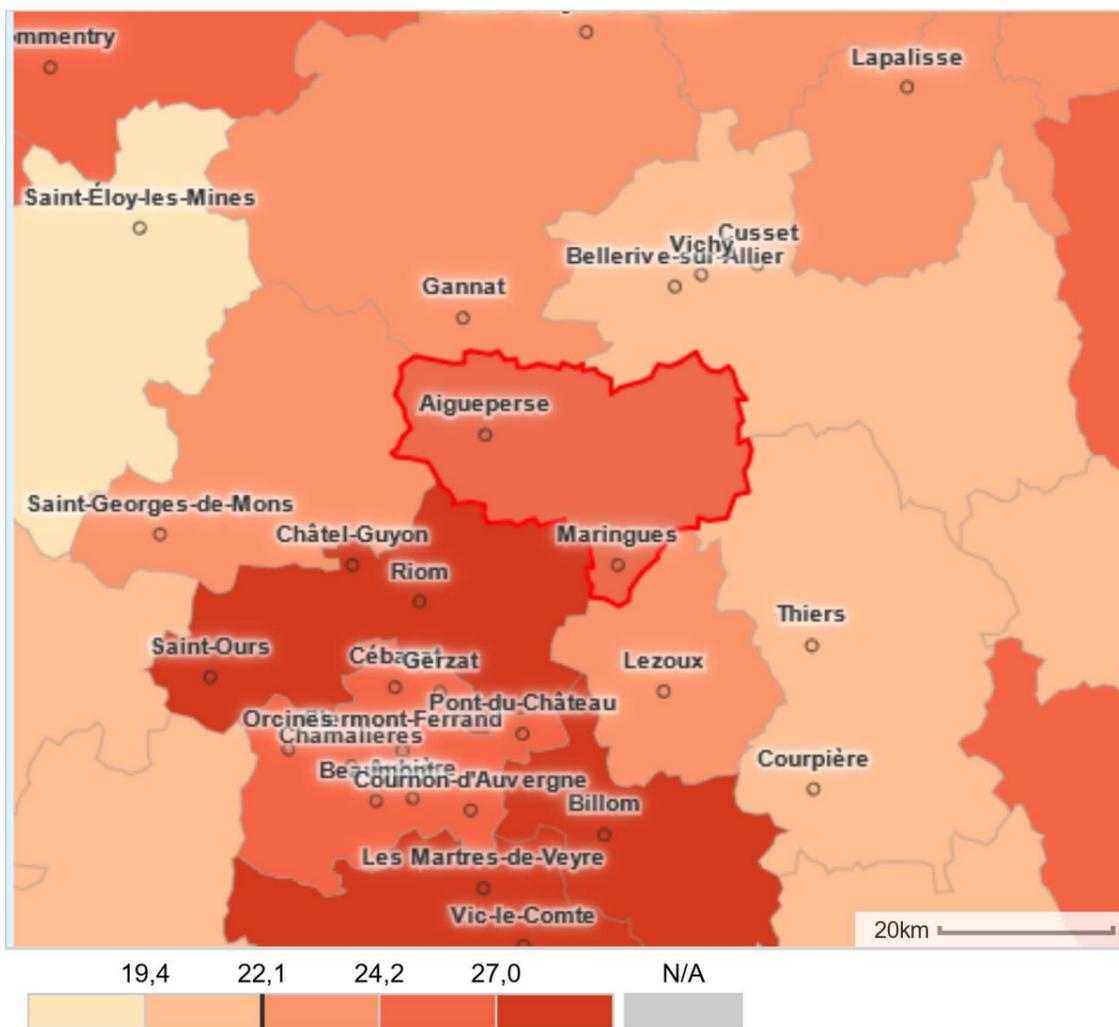
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CC
Plaine Limagne



Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2018

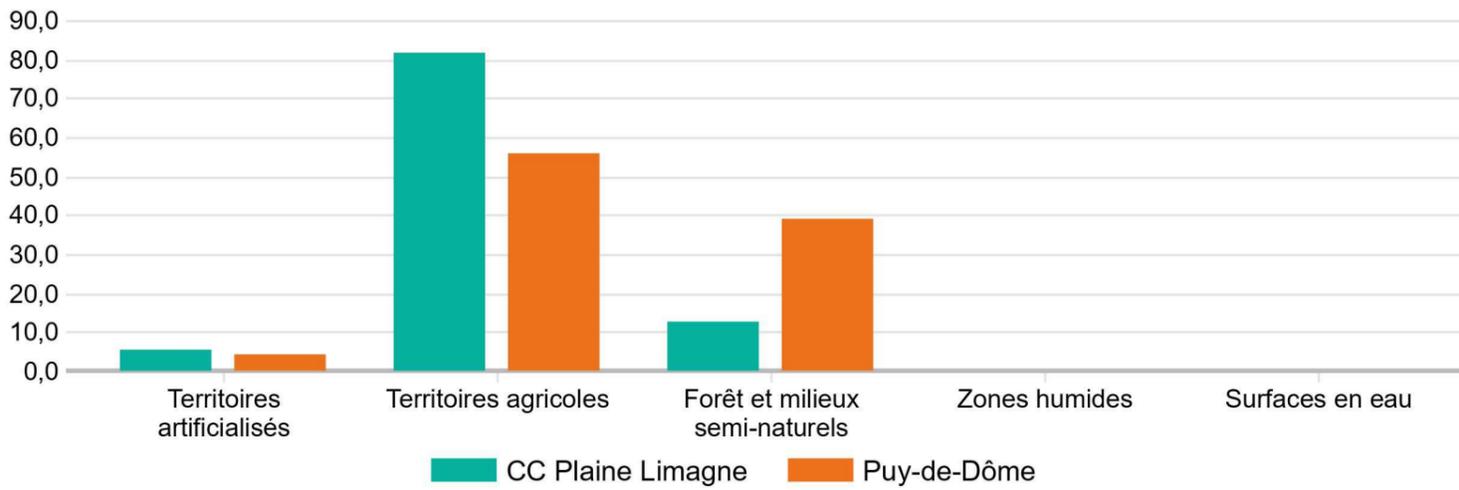
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

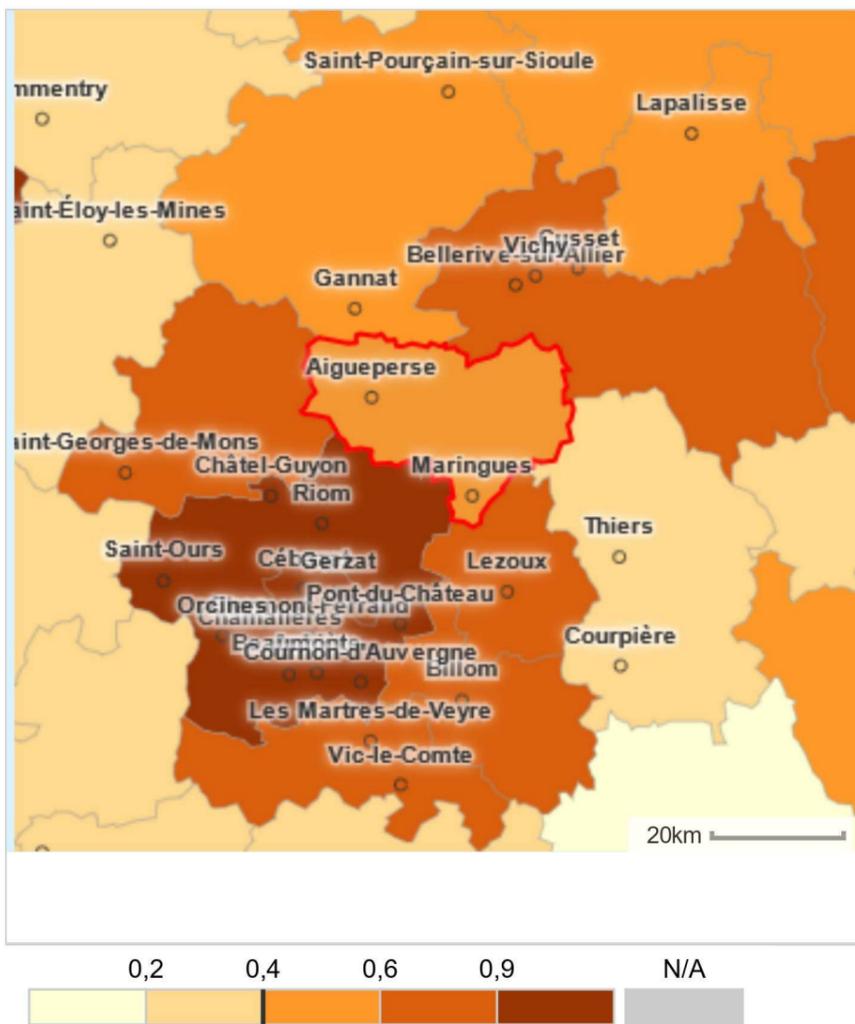
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CC Plaine Limagne



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	168,8	3 462,7
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,5 ▲	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	123	2 180
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	7	108
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	9

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme	CC Plaine Limagne	Puy-de-Dôme
Nucléaire	0	0	0,0	0,0
Risque industriel	2	22	8,0	4,7
Risques technologiques	0	0	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	12	149	48,0	32,1
Phénomènes météorologiques	25	464	100,0	100,0
Inondation	9	208	36,0	44,8
Feu de forêt	9	309	36,0	66,6
Mouvement de terrain	13	237	52,0	51,1
Séisme - fort	0	0	0,0	0,0
Séisme - modéré	25	339	100,0	73,1
Séisme - moyen	0	0	0,0	0,0
Séisme - faible	0	125	0,0	26,9
Séisme - très faible	0	0	0,0	0,0
Rupture de barrage	6	65	24,0	14,0
Avalanche	0	4	0,0	0,9
Eruption volcanique	0	0	0,0	0,0
Risques miniers	0	0	0,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	0	0,0	0,0
Radon	0	0	0,0	0,0
Engins de guerre	0	0	0,0	0,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

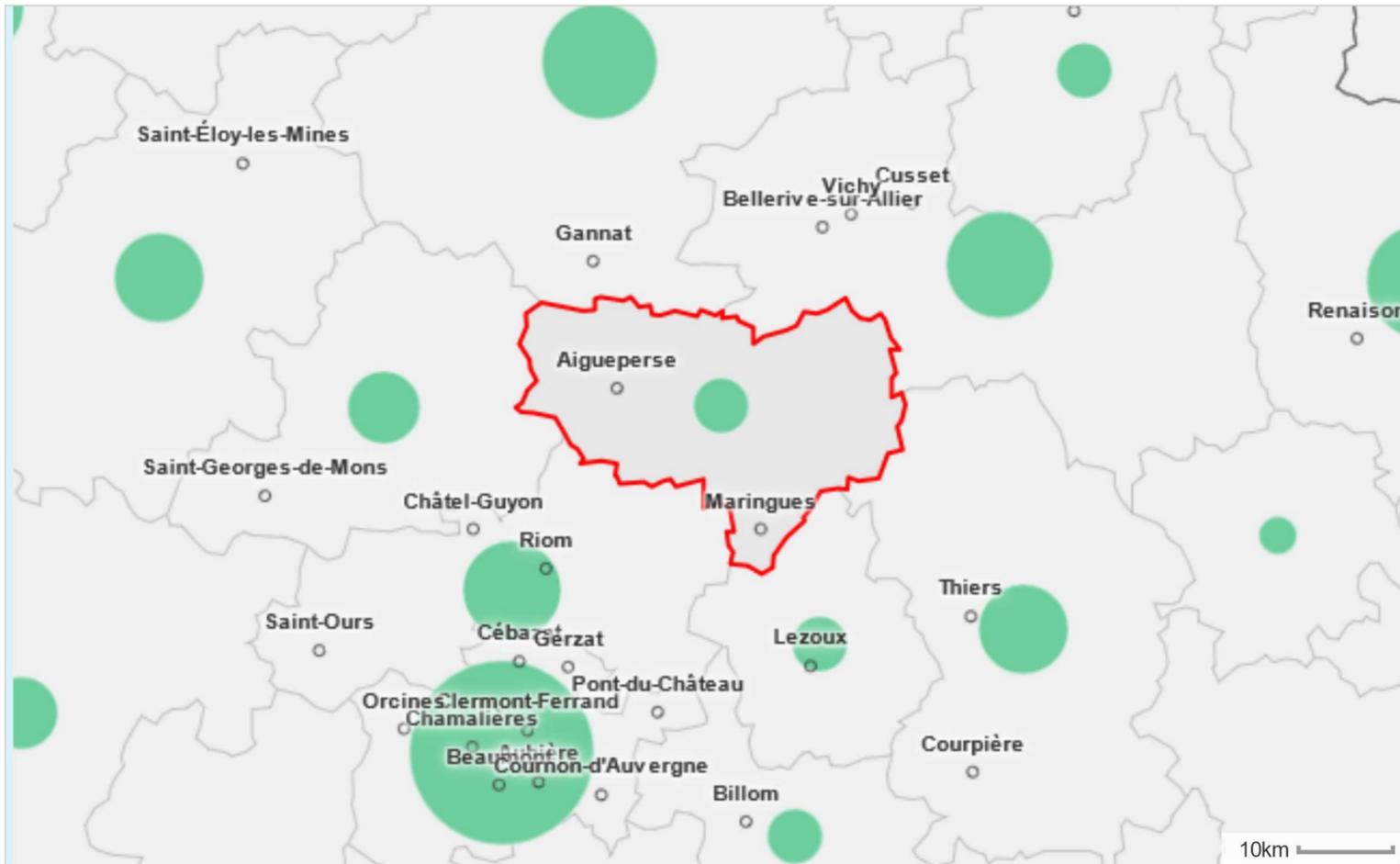
Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère ? - CC Plaine Limagne



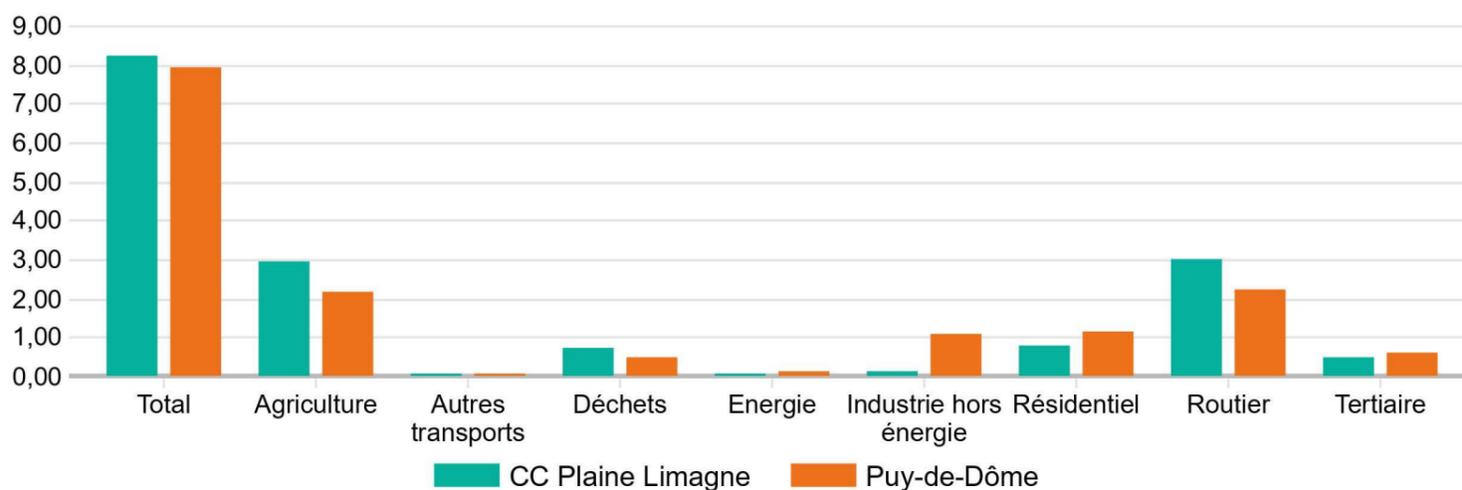
= 308 000

Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO2, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO2. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO2 (non biotique), le méthane CH4, le protoxyde d'azote N2O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF6. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?



Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

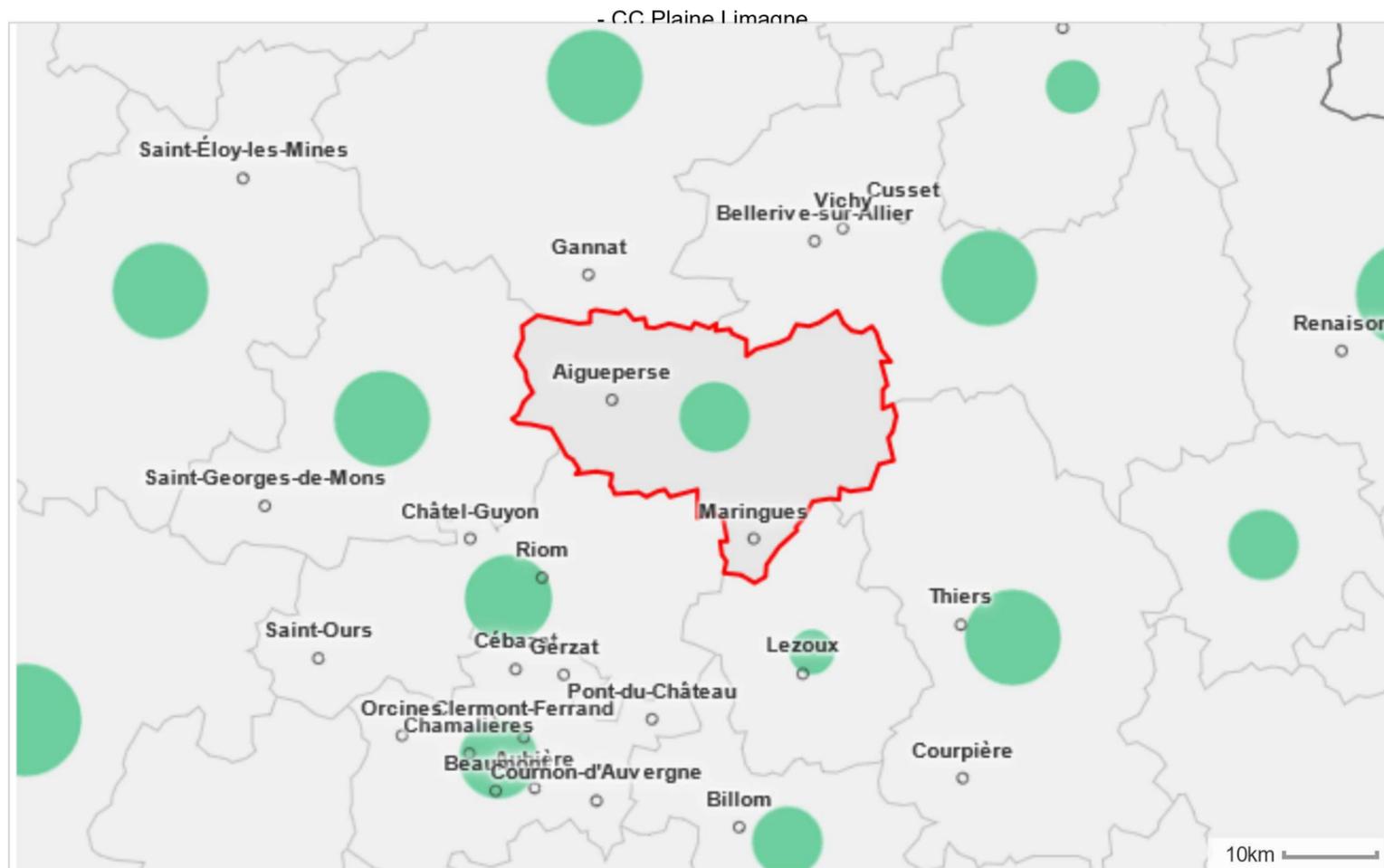
La conversion à l'agriculture biologique

Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Zone d'étude **CC Plaine Limagne (epci (2021))**, comparée avec **Puy-de-Dôme (département)**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le nombre de producteurs engagés dans des productions agricoles biologiques est-il important au regard des territoires environnants ?

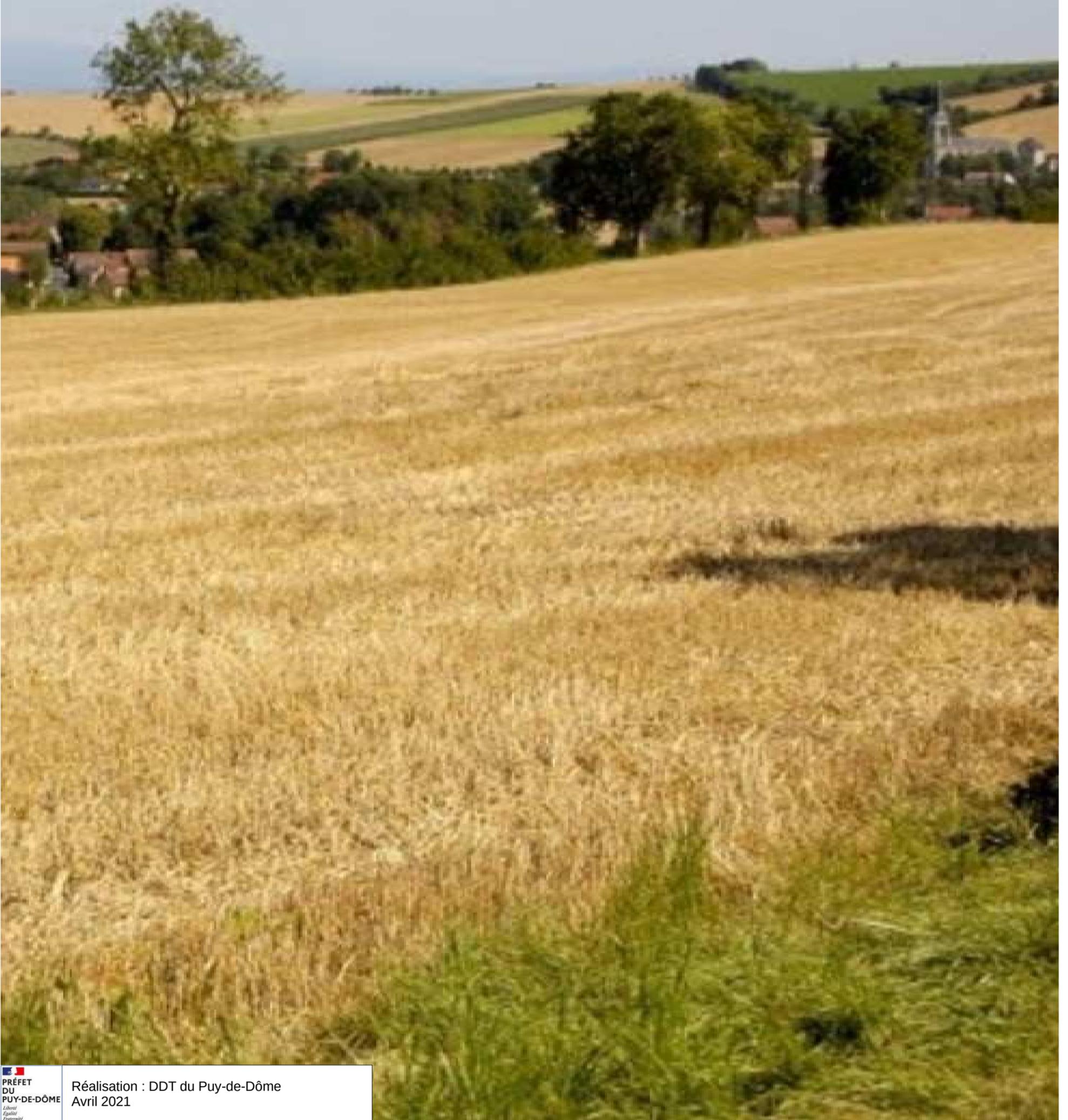


● = 26

Source : Agence Bio, 2019 - 2019

Attention, les données sont localisées au siège de l'exploitation.

Portrait de territoire Plaine Limagne



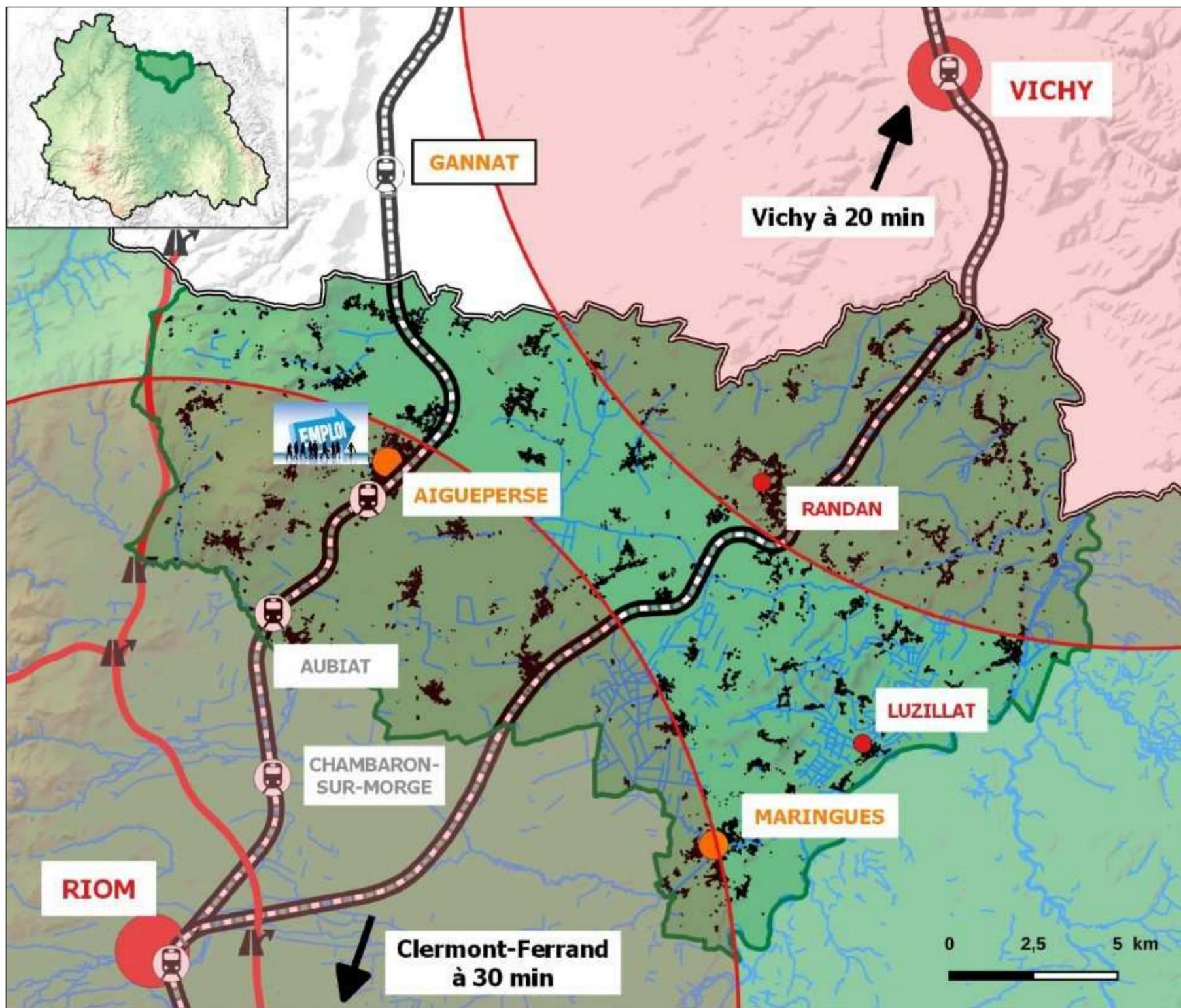
Sommaire

Atlas cartographique	3
Synthèse	4
Fonctionnement global du territoire	
Géographie	5
Un territoire de plaine avec de grandes cultures	
Démographie	6
Un territoire périurbain en croissance démographique ...	
Logement	7
... et un parc de logements neufs en expansion au détriment de la rénovation de l'ancien	
Emploi	8
Un emploi public prédominant	
Armature territoriale	9
Les pôles et bassins de vie	
Mobilité	10
Un territoire à l'interface entre Clermont-Fd et Vichy	
Énergie	11
L'enjeu du territoire : l'agriculture	
Biodiversité	12
Un territoire de grandes cultures à protéger	
Agriculture	13
Un territoire fertile à dominante céréalière	

Atlas cartographique



Fonctionnement global du territoire



Un territoire :

- _ en croissance démographique
- _ fertile, à dominante céréalière
- _ sous l'influence de deux aires urbaines (Clermont-Ferrand/Vichy)

- | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|---------------|
| CC Plaine Limagne | Pôle supérieur | Voies ferrées |
| Limite départementale | Pôle intermédiaire | Gares |
| Cours d'eau | Pôle de proximité | Autoroutes |
| Plan d'eau | Zone d'influence des aires urbaines | Echangeurs |
| Bâti | Pôle d'emplois | |

Clermont-Ferrand à 30 min

Le temps de trajet est compté à partir de Aigueperse et Maringues

Vichy à 20 min

Le temps de trajet est compté à partir de Randan



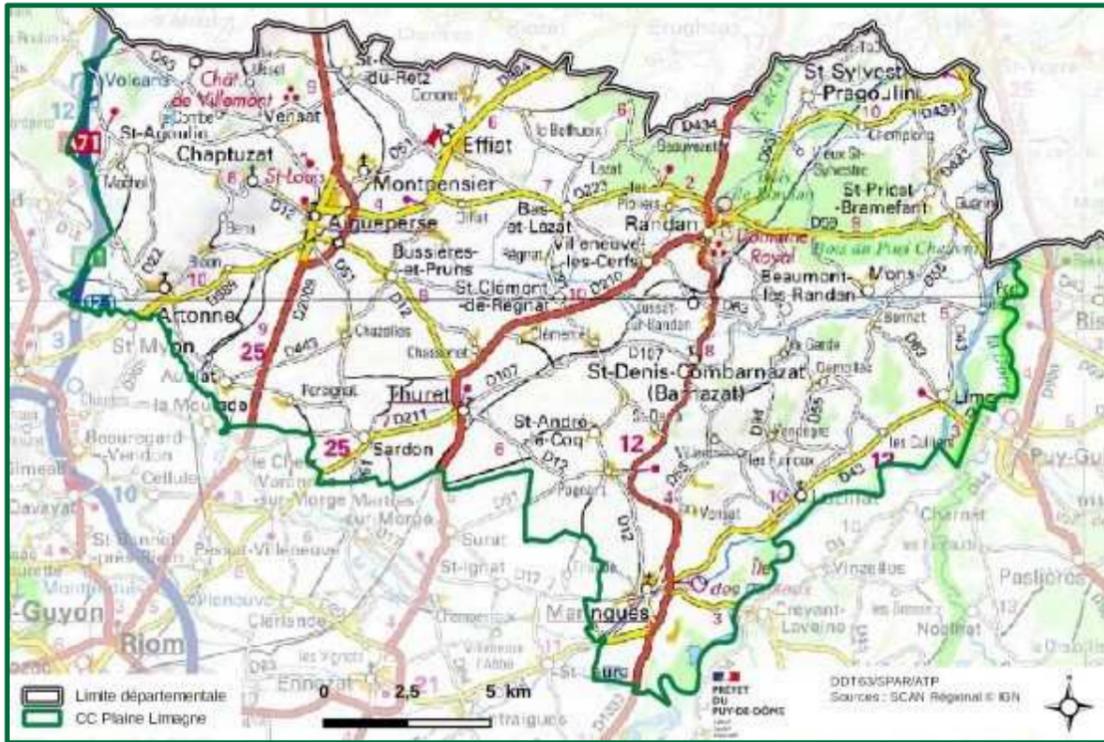
DDT63/SPAR/ATP
Sources : © IGN-BD ORTHO® 2016
MNT-CRAG,



C.C. Plaine Limagne



Aménagement du territoire



**Un territoire de plaine
avec de grandes cultures**

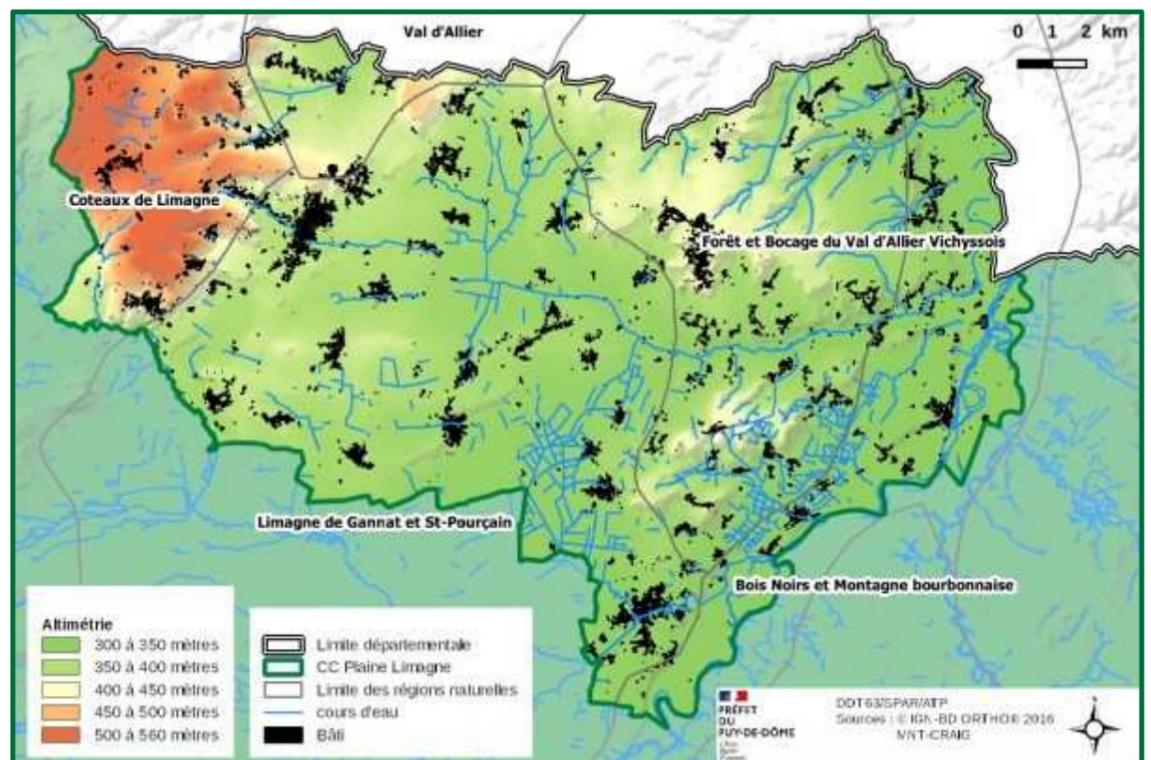
Chiffres clés :

Nombre de communes : 25
Population : 21 150 hab. en 2017
Superficie : 352 km² (35.282 ha)
Densité : 60 hab/km² (dep : 82 hab/km²)

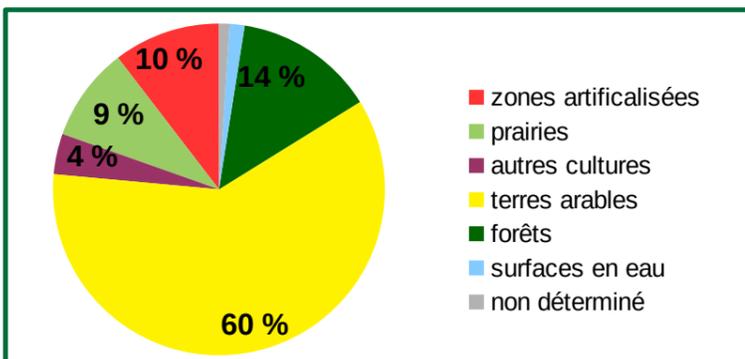
Relief et hydrographie

Paysages

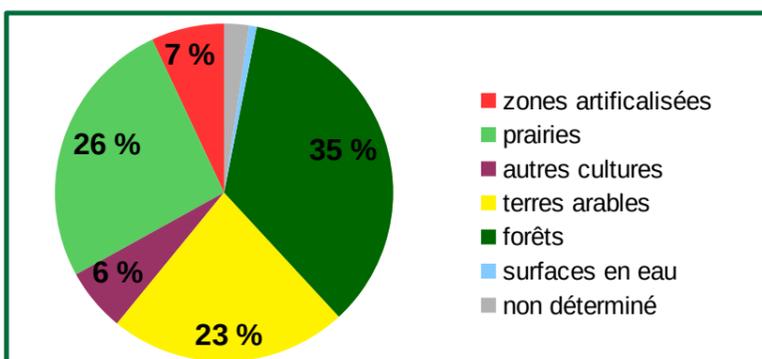
Le territoire est marqué par de légers reliefs de part et d'autre de la plaine (à partir de Chaptuzat / Artonne à l'ouest et en remontant sur Randan à l'est). Les vues qui en résultent sur la Chaîne des puys méritent une attention particulière lors des aménagements. En outre, ces reliefs correspondent à de potentiels sites de développement éolien.



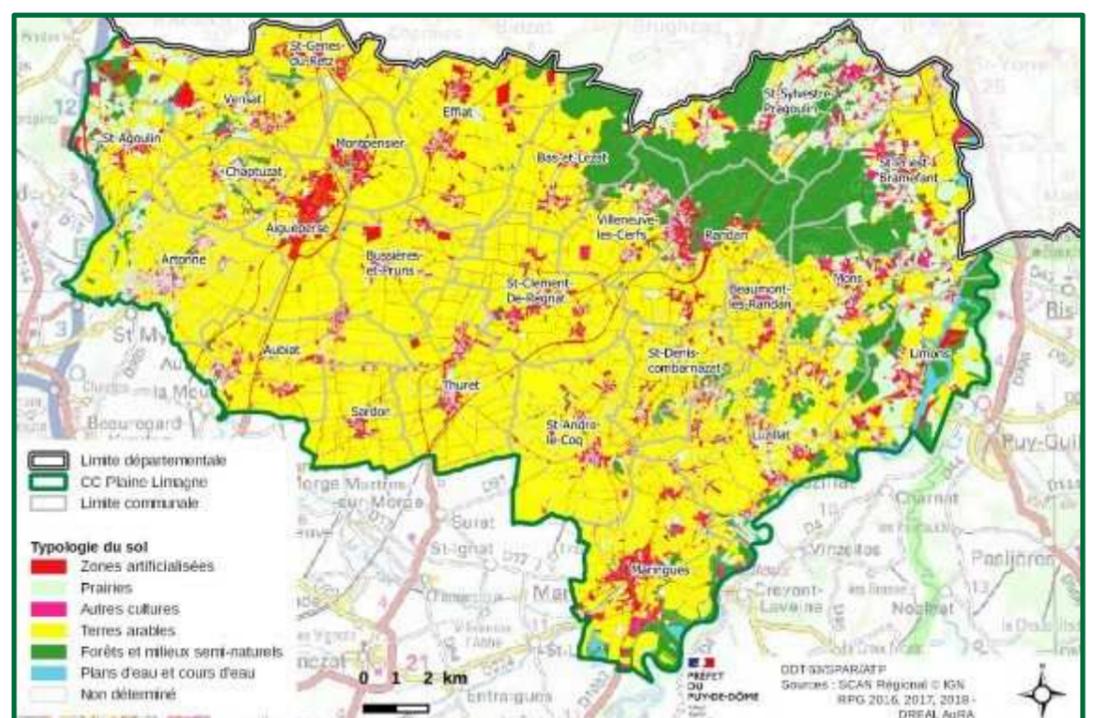
EPCI



Département



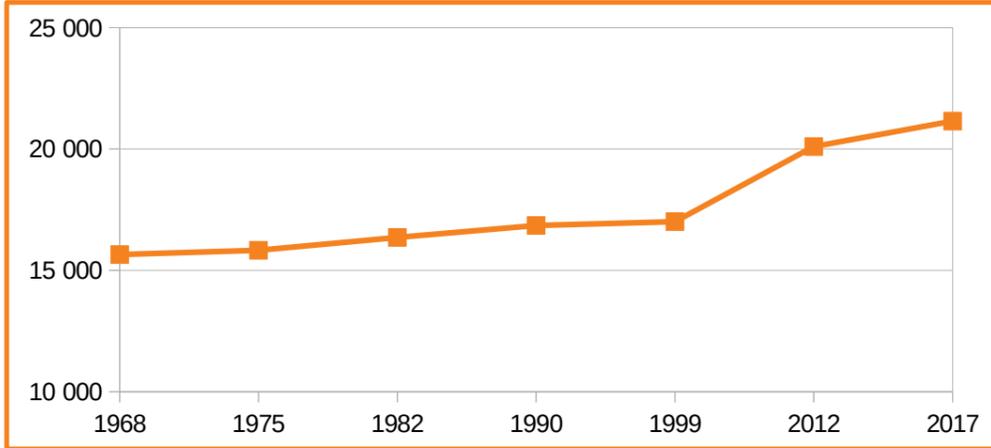
Occupation du sol



C.C. Plaine Limagne



Un territoire périurbain en croissance démographique ...



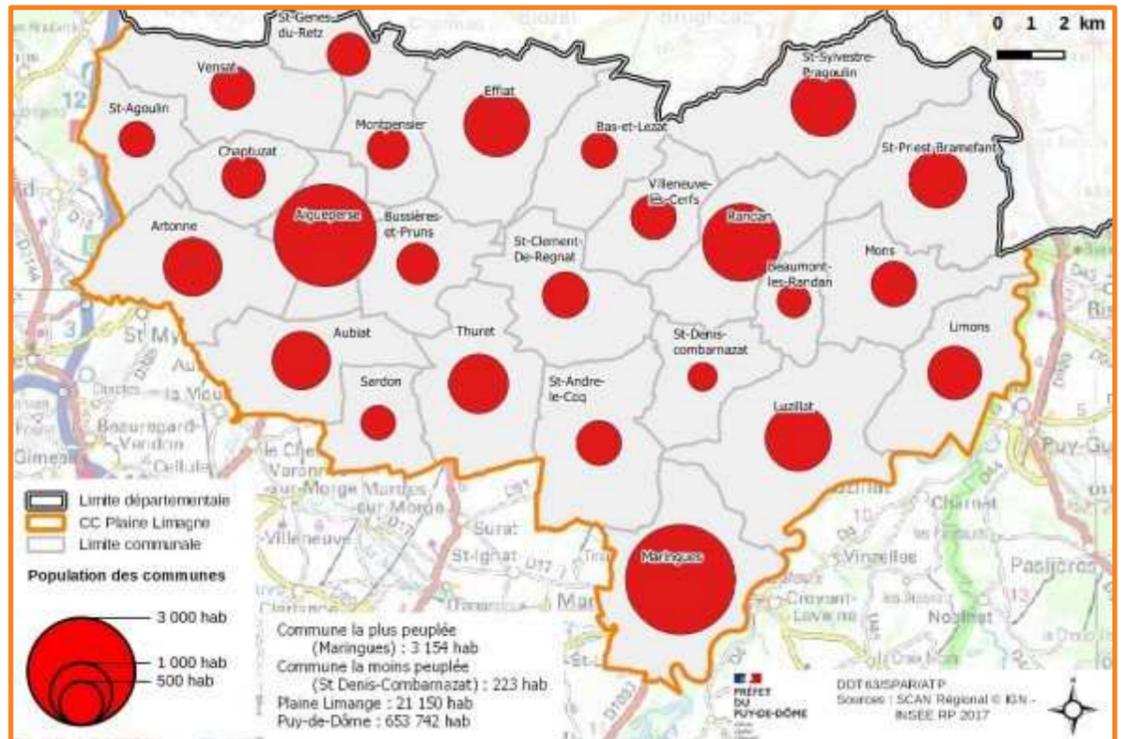
Plaine Limagne est un territoire en croissance démographique, surtout depuis 1999 avec une hausse de 24 % de la population, pour atteindre 21.150 habitants en 2017.

Cette croissance démographique touche la quasi-totalité des communes du territoire.

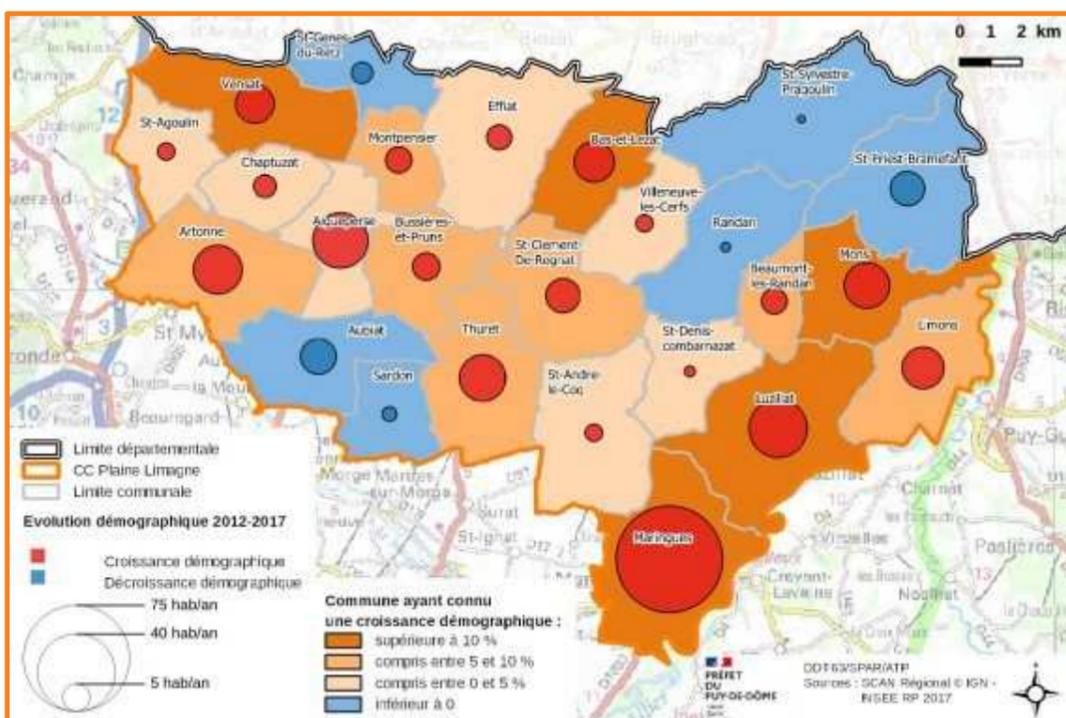
Le territoire dispose de deux pôles de vie de près de 3.000 habitants : Marignies et Aigueperse.

On constate une population plutôt jeune avec une bonne proportion des moins de 14 ans.

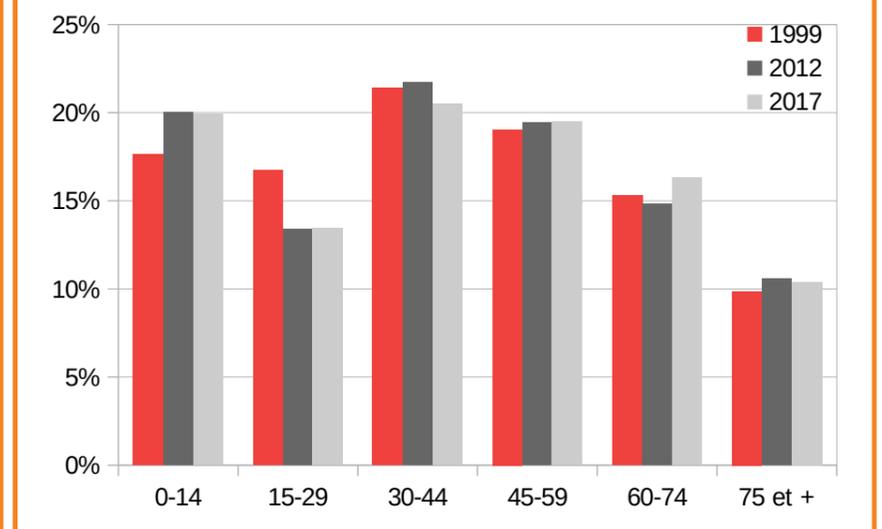
Répartition de la population



Evolution démographique 2012-2017



Évolution de la population selon la tranche d'âge



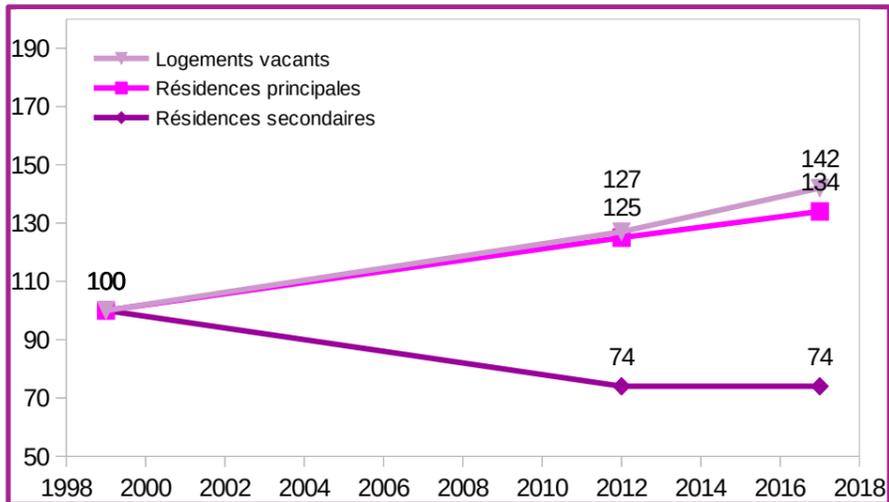
Le vieillissement de la population se fait peu ressentir sur le territoire. L'indice de jeunesse est de 0,95 contre 0,81 sur le département. 21 communes sur les 25 ont un indice supérieur à la moyenne départementale.

$$\text{indice de jeunesse} = \frac{\text{nombre de personnes de - de 20 ans}}{\text{nombre de personnes de + de 60 ans}}$$



... et un parc de logements neufs en expansion au détriment de la rénovation de l'ancien

Évolution du parc de logements (en base 100)

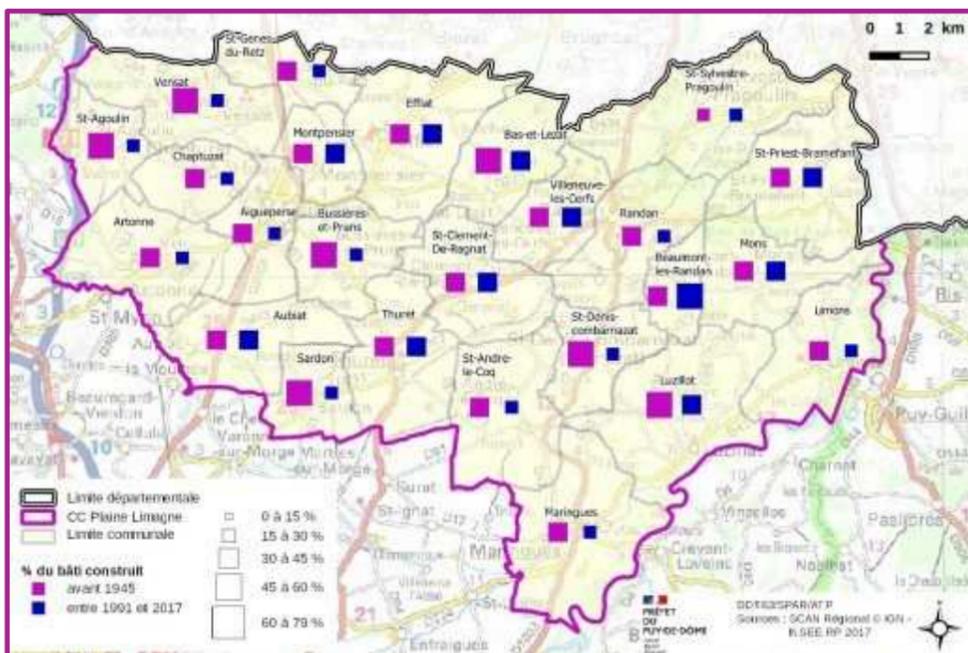


Le nombre de résidences principales a augmenté de 34 % depuis 1999 (+ 2.137) et représente 85 % du parc de logements en 2017 (8.446 RP).

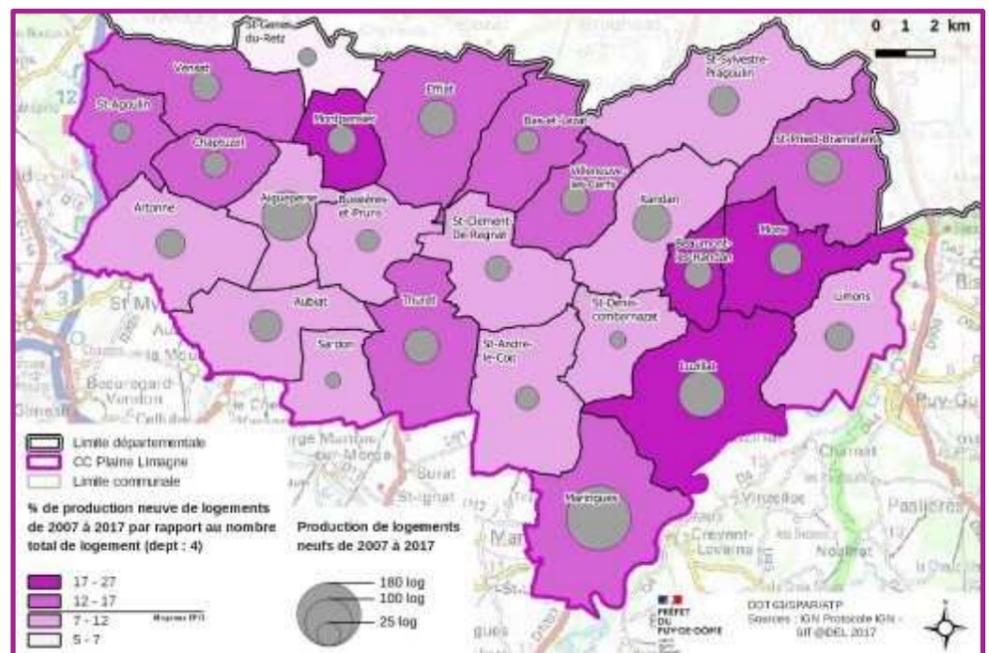
Le nombre de logements vacants augmente lui plus rapidement, + 42 % (+ 323). Ce qui porte le taux de logements vacants à 10,9 % en 2017 (Puy-de-Dôme : 10,4 %). 5 communes ont un taux supérieur à 14 % (Artonne, Aubiat, Maringues, Randan et Saint-Agoulin).

Le territoire compte peu de résidences secondaires (4,6%) et leur taux est en baisse (- 26 % depuis 1999).

Période de construction du bâti

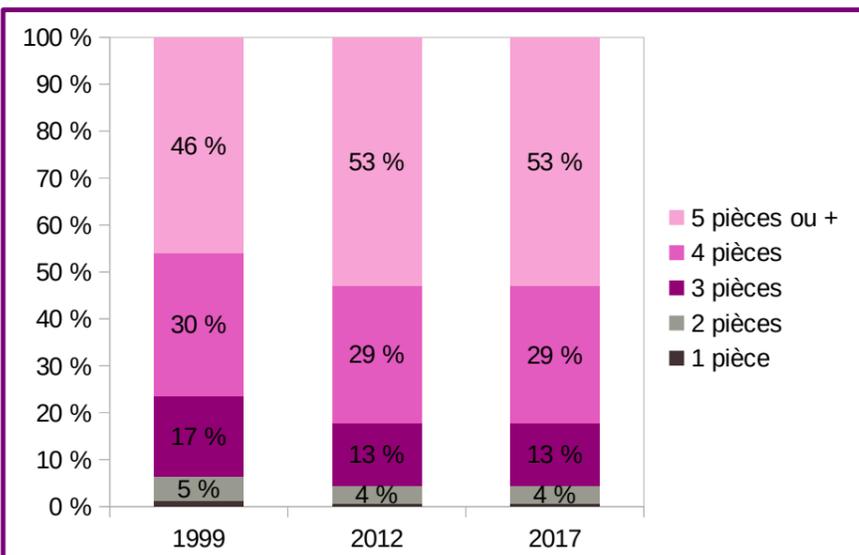


Production de logements neufs

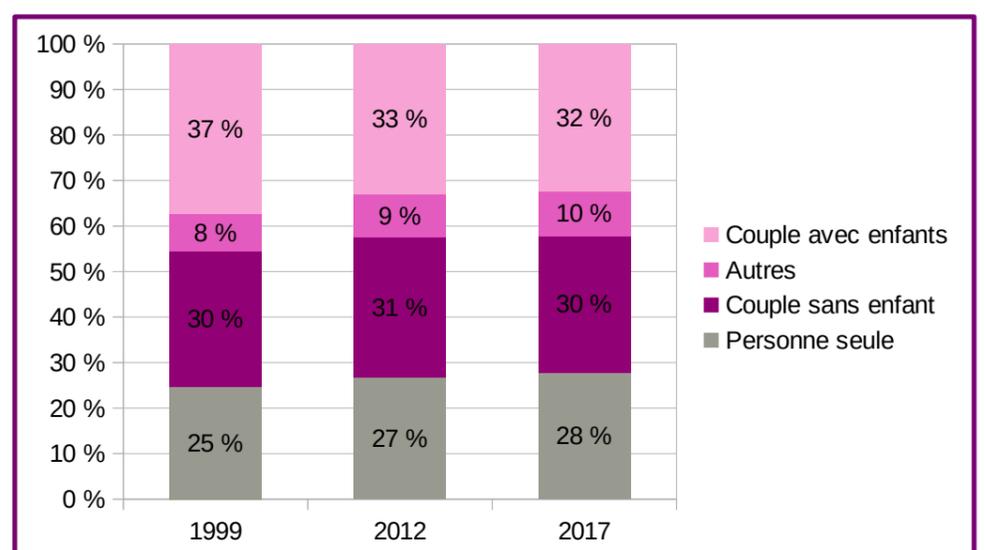


Production d'environ 116 logements par an pour l'ensemble de l'EPCI, soit 11,5 % du nombre de logements.

Taille des résidences principales



Structure des ménages

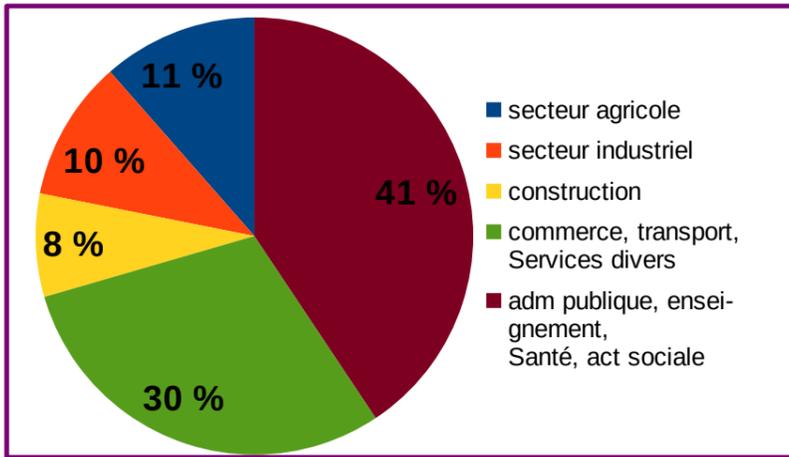


La part des logements de 4 pièces ou plus est de 82 % alors que les ménages de plus de 2 personnes représentent moins de 42 %.

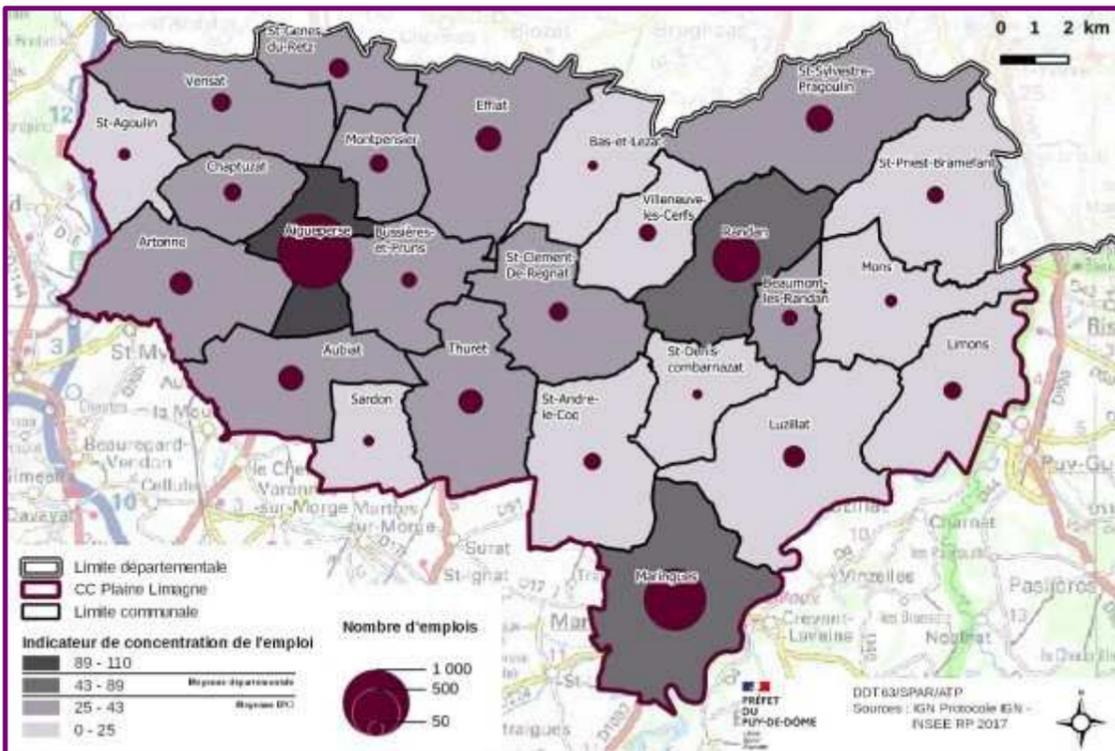
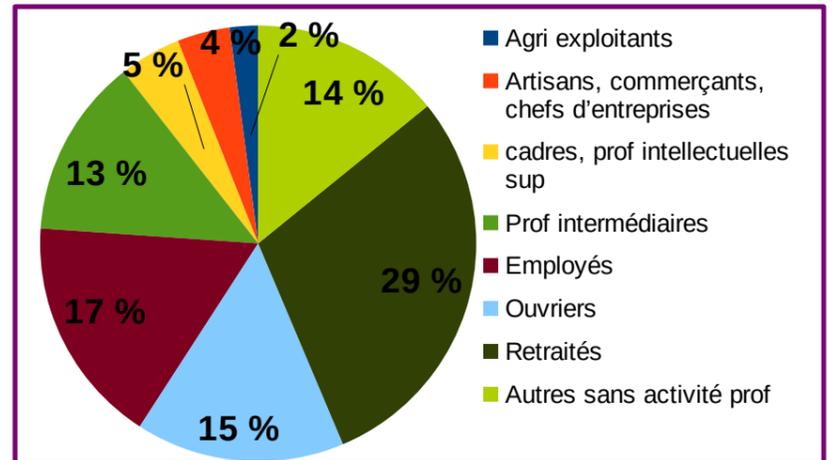


Un emploi public prédominant

Emploi par secteur d'activité (4.150 emplois)



Catégories socio-professionnelles des habitants de l'EPCI (16.970 habitants de + de 15 ans)



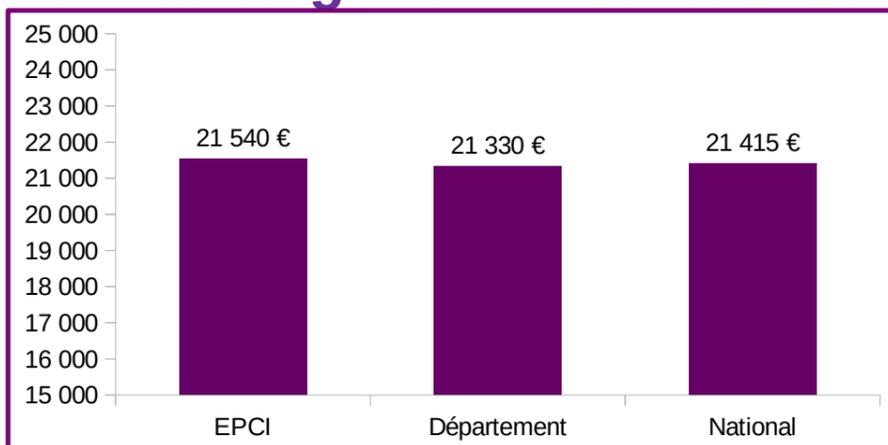
La commune d'Aigueperse est celle qui concentre le plus d'emplois, avec 4 entreprises de plus de 50 salariés (Sanders, MCDA, Bacacier et Proxiel).

L'indicateur de concentration de l'emploi correspond au nombre d'emplois proposés sur le territoire pour 100 actifs. Sur le territoire il est de 43 et 107 pour la seule commune d'Aigueperse.

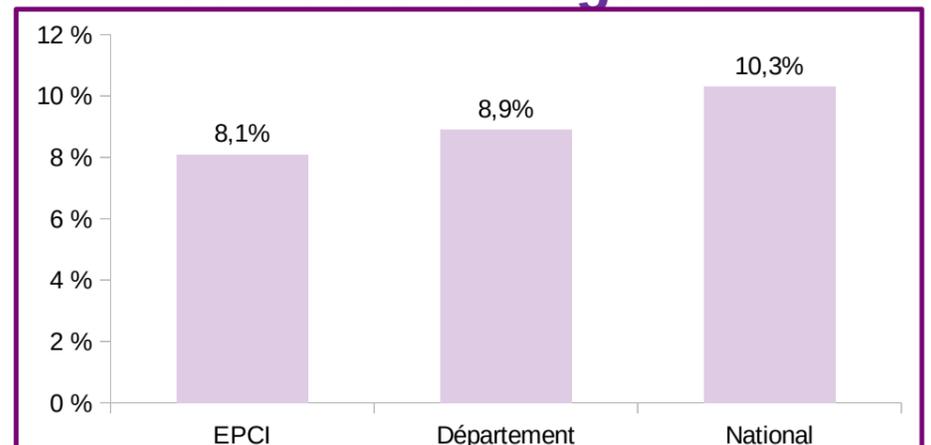
Le secteur agricole est en perte d'emplois depuis 1999 avec plus de 29 % de baisse, mais ce territoire reste tourné vers l'agriculture (grandes cultures).

Une part importante de l'économie présente (administration publique, enseignement, santé et social) en fait un territoire plutôt résidentiel.

Revenu médian des ménages fiscaux en 2017



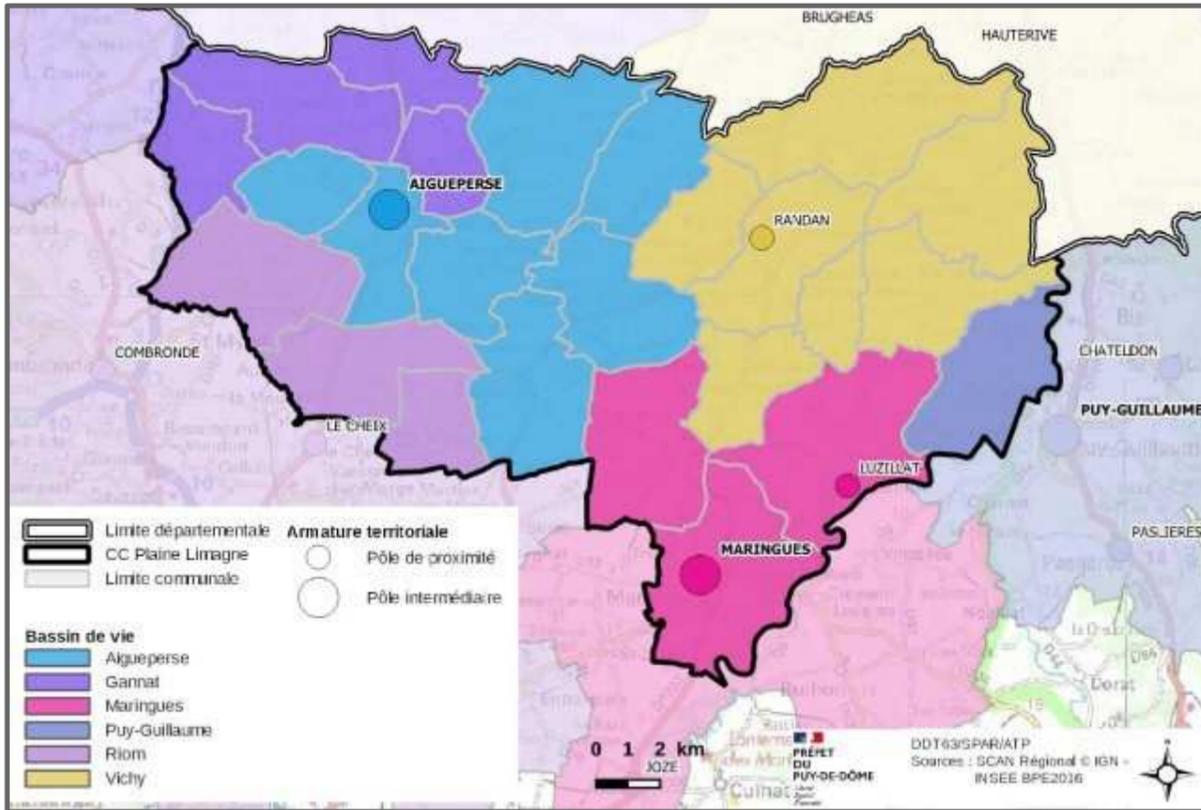
Taux de chômage 2017



Le revenu médian des ménages fiscaux de la communauté de communes est à peu près au même niveau que la moyenne départementale et nationale.
Le taux de chômage (données INSEE) sur le territoire est moins élevé que la moyenne départementale et nationale.



Les pôles et bassins de vie



Pour définir l'armature territoriale, l'INSEE s'appuie sur les équipements des communes et distingue 3 niveaux d'équipements : proximité, intermédiaire et supérieur.

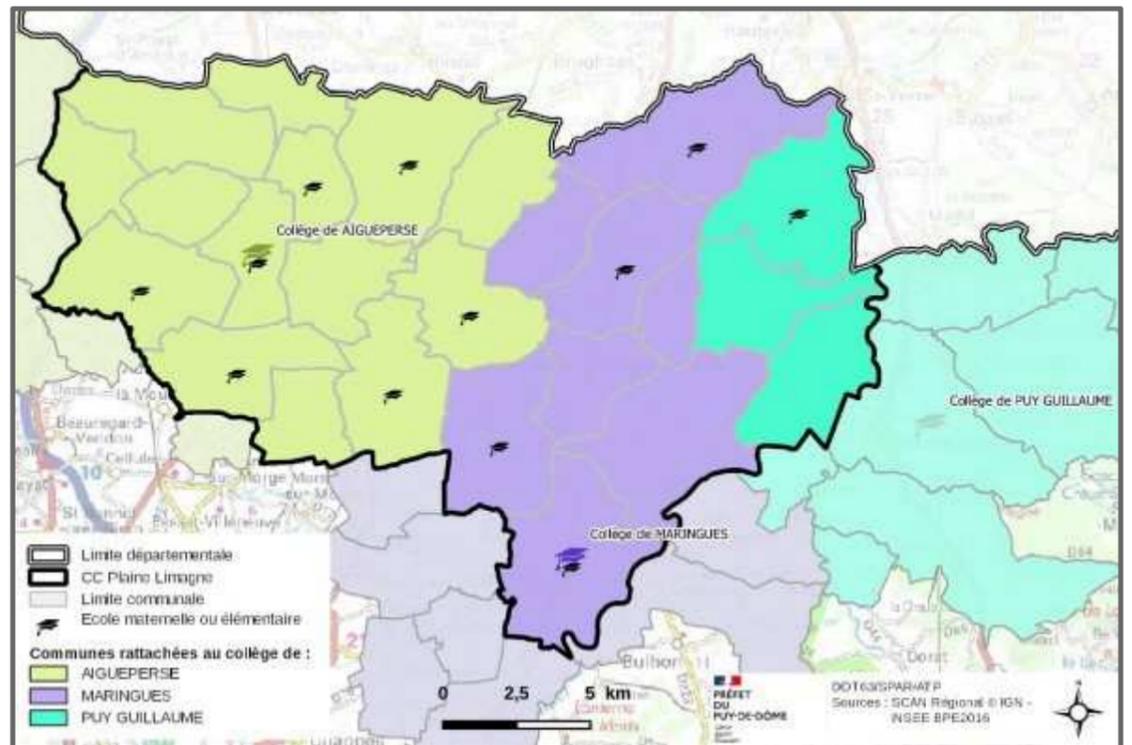
Une commune doit disposer de la moitié des équipements d'un niveau pour être considérée comme pôle de cette catégorie.

La communauté de communes dispose de deux pôles de rang intermédiaire (Aigueperse et Maringues) et de deux pôles de proximité (Luzillat et Randan).

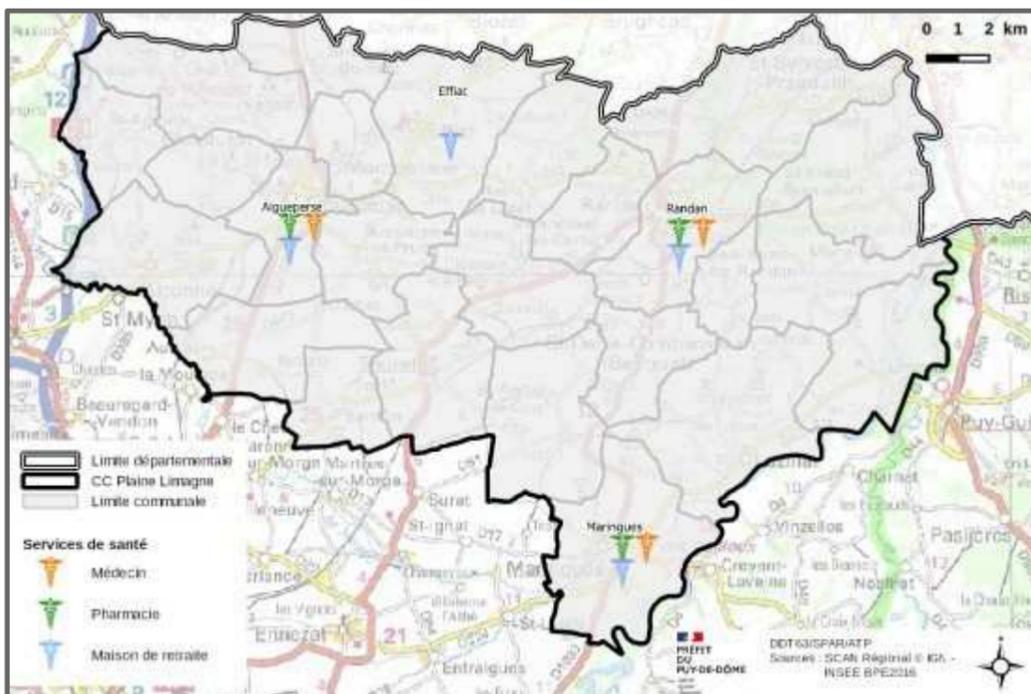
Aigueperse est un pôle bien desservi (voie ferrée, proximité de l'autoroute, route départementale).



Enseignement



Santé



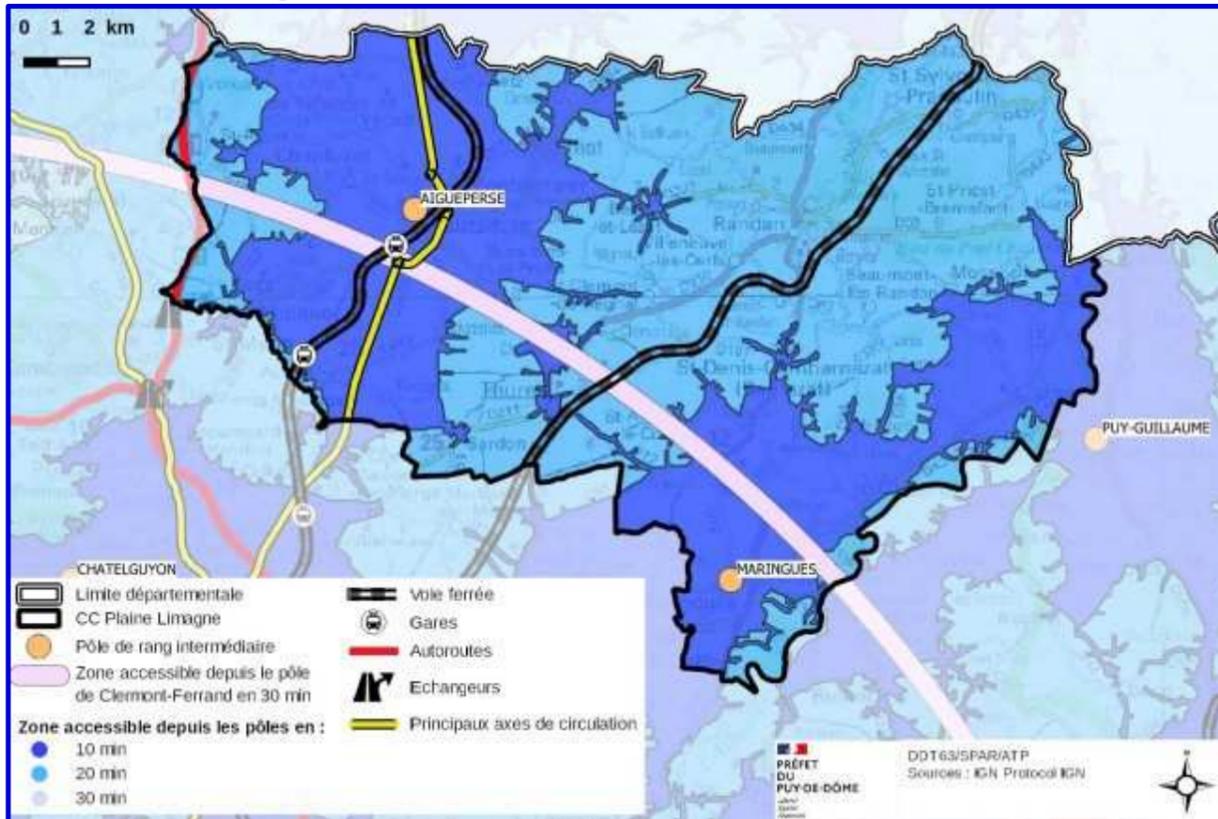
On recense 13 médecins et 5 pharmacies répartis sur le territoire. Celui-ci présente donc une offre de 1 médecin pour 1630 habitants (1 médecin pour 1000 habitants pour le Puy-de-Dôme). Donnée à nuancer compte-tenu de l'offre en services de santé au sein de la métropole clermontoise et de la proximité de Vichy. Les services de santé sont concentrés dans les pôles de services de l'EPCI.

Les communes à l'ouest du territoire sont rattachées au lycée de Riom et celles de l'est (de Limons à Villeneuve-les-Cerfs) sont rattachées à celui de Thiers.



Un territoire à l'interface entre Clermont-Fd et Vichy

Isochrones à 30 minutes en voiture depuis les centralités du territoire



La totalité du territoire est situé à moins de 20 min d'un pôle. Et l'extrémité sud-ouest est à moins de 30 min de la métropole Clermontoise. L'autoroute A71 longe l'EPCI à l'ouest et dessert le territoire avec un échangeur au sud-ouest.

Les habitants du territoire se déplacent dans des directions très diverses (Riom voire Clermont-Ferrand au sud, Thiers à l'est, Gannat ou Vichy au nord).

Où travaillent les habitants de l'EPCI ?

Environ 8.700 actifs occupés

Transports en commun sur le territoire

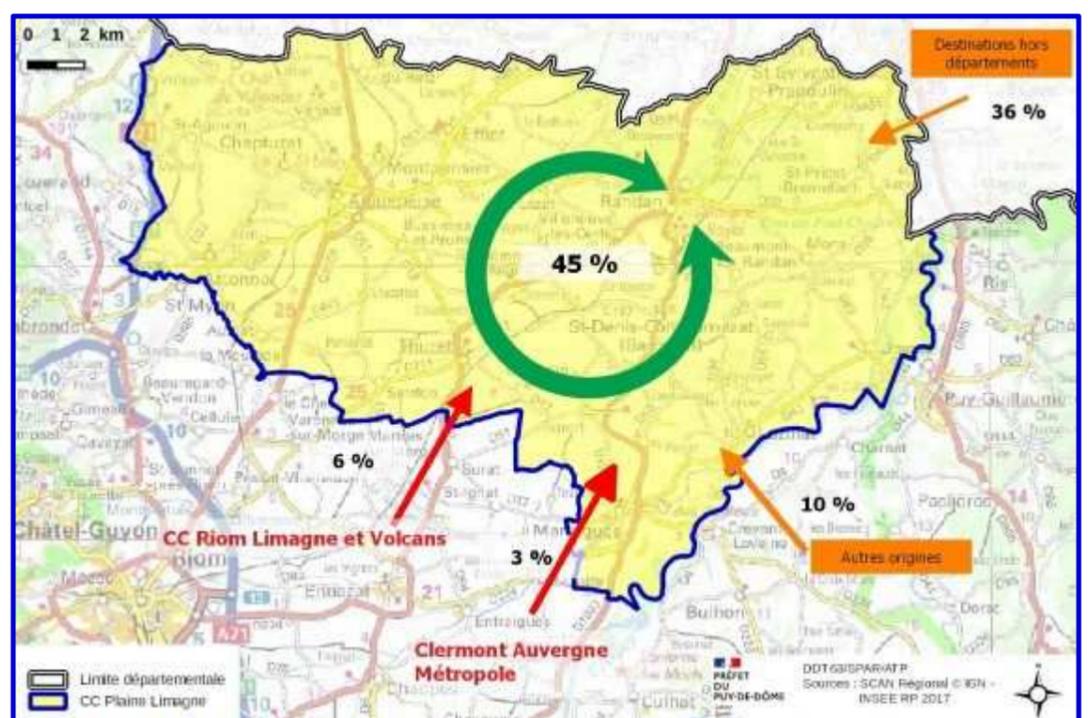
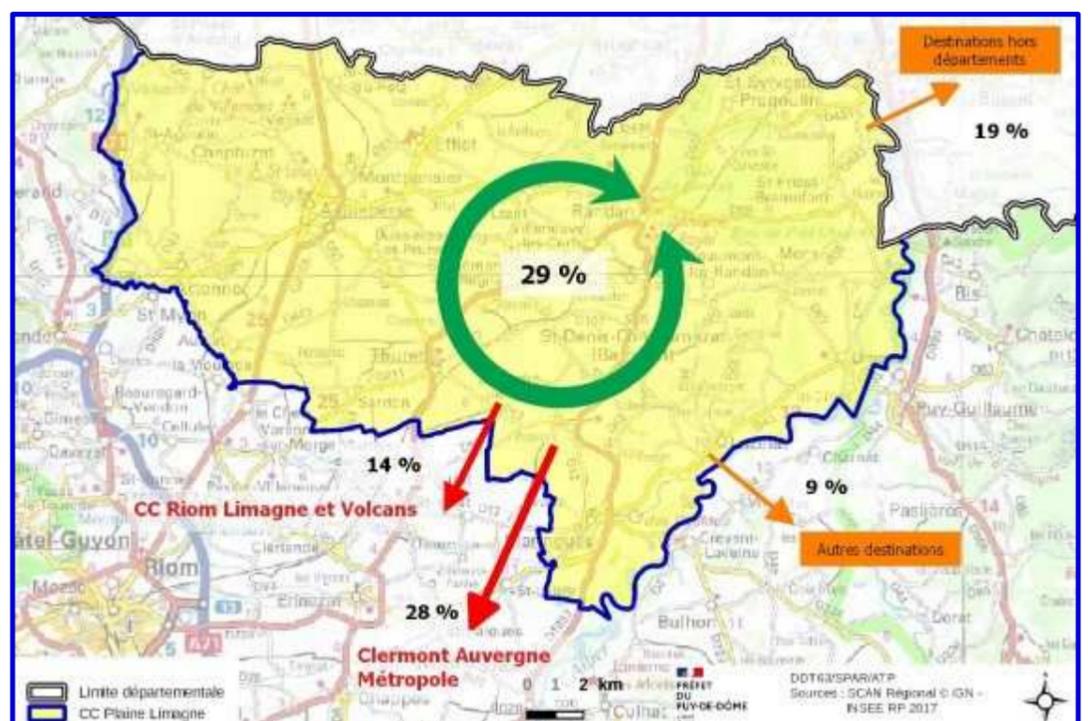
Le territoire est desservi par la gare d'Aigueperse (environ 75.000 voyageurs à l'année) sur la ligne TER Clermont-Ferrand/Riom/Montluçon

Le réseau interurbain de la Région dispose de 2 lignes sur ce territoire :

- Clermont-Fd - Maringues avec 2 A/R par jour,
- Vichy – Maringues en passant par Randan avec 1 A/R par jour, aux horaires de bureau et avec environ une heure de temps de trajet.

D'où viennent les actifs qui travaillent sur l'EPCI ?

Environ 4.150 emplois



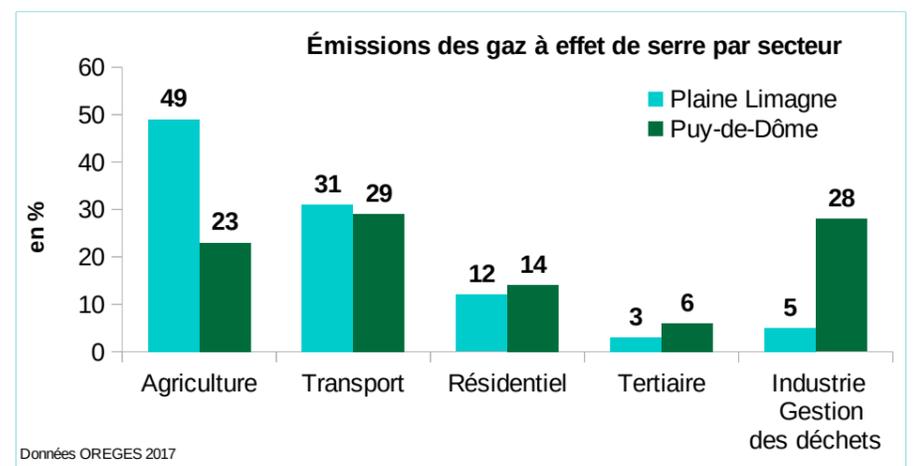
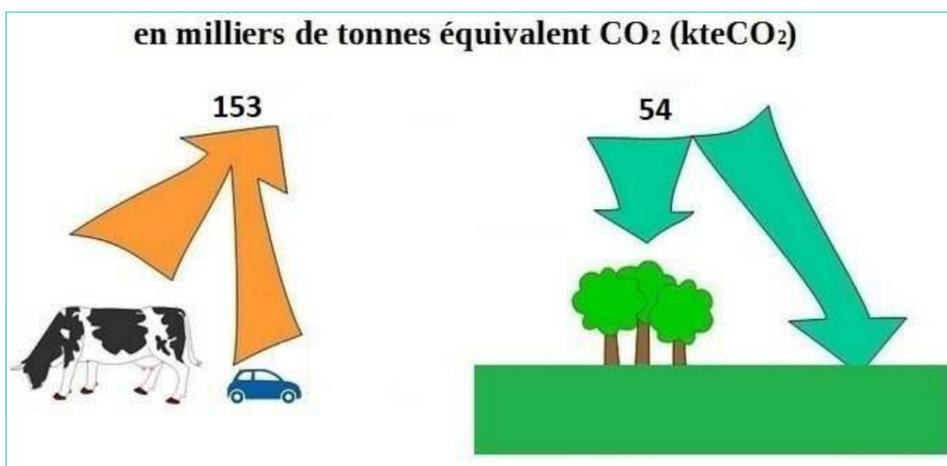


L'enjeu du territoire : l'agriculture

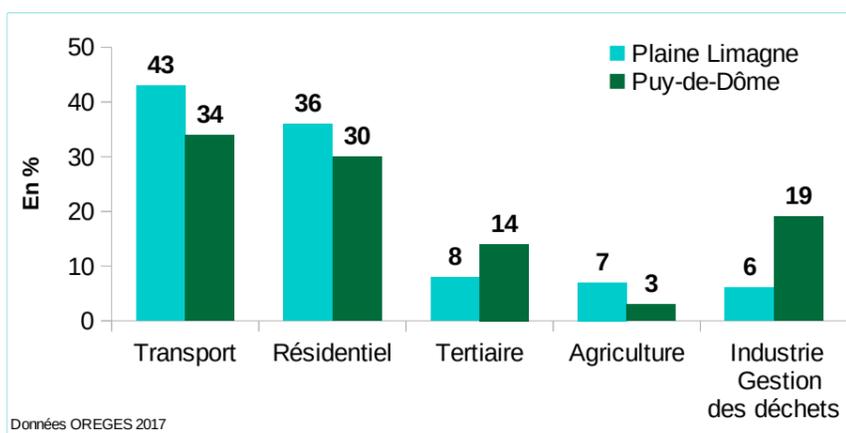
Émissions de gaz à effet de serre

C'est le secteur de l'agriculture avec l'émission de protoxyde d'azote (fertilisation des cultures) qui est le principal émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire, avec 49 %. Le secteur des transports est responsable, quant à lui, de 31 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire de Plaine Limagne contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre car il émet 3 fois plus de gaz à effet de serre (154 kteCO₂) qu'il n'en absorbe (54 kteCO₂).



Consommation d'énergie par secteur d'activité

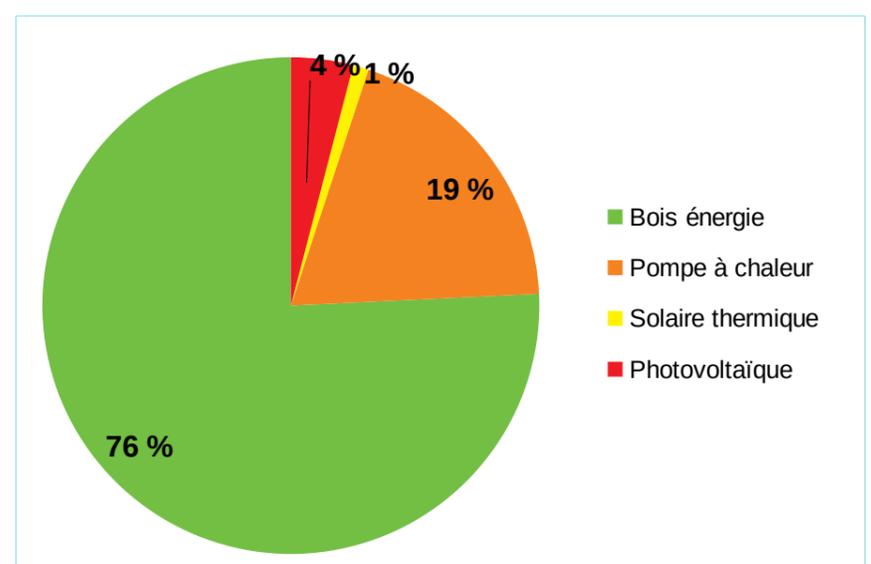


Production d'énergie renouvelable

L'EPCI ne produit que 12 % de sa consommation, soit environ 56 GWh.

Le bois utilisé en chauffage domestique en représente l'essentiel (75%).

Un parc photovoltaïque est présent sur la commune de Saint-Clément de Régnat. La production de solaire thermique et des pompes à chaleur est répartie sur tout le territoire.



L'EPCI consomme environ 452 GWh. Cette énergie se consomme pour plus de la moitié sous forme de produits pétroliers (essence, gazole, fuel domestique). Le territoire est donc particulièrement vulnérable aux variations de prix du pétrole.

L'aspect résidentiel ainsi que les longues distances parcourues par les habitants du territoire explique le fait que ces secteurs soient les plus forts consommateurs d'énergie sur le territoire.



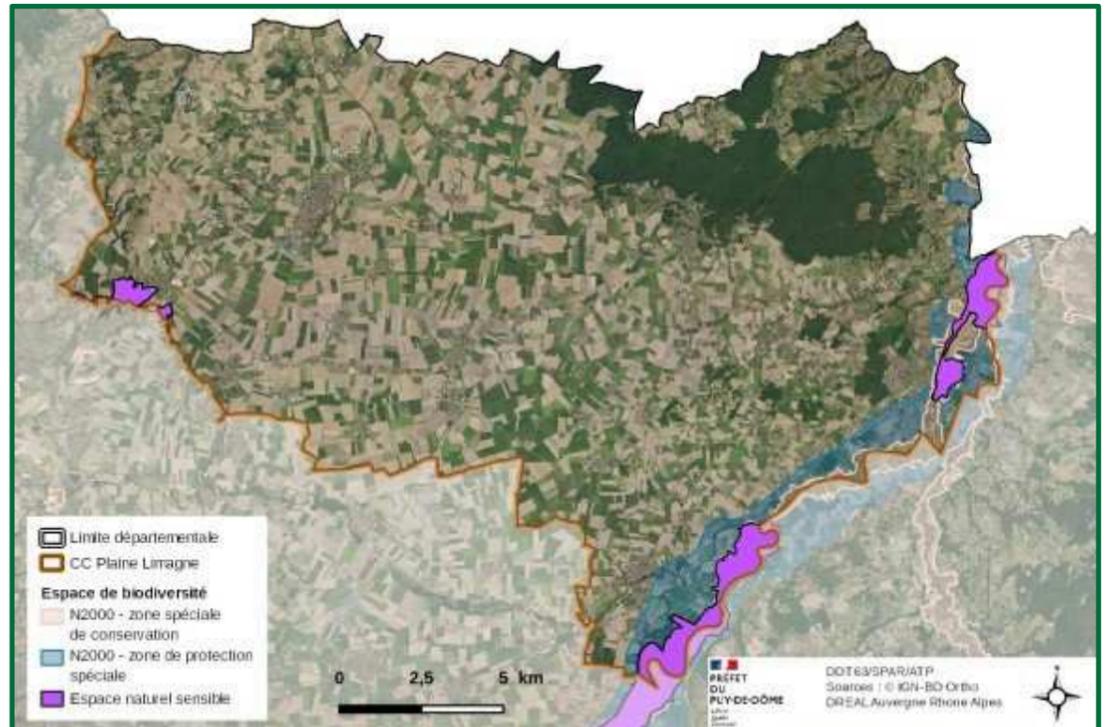
Un territoire de grandes cultures à protéger

Protections environnementales

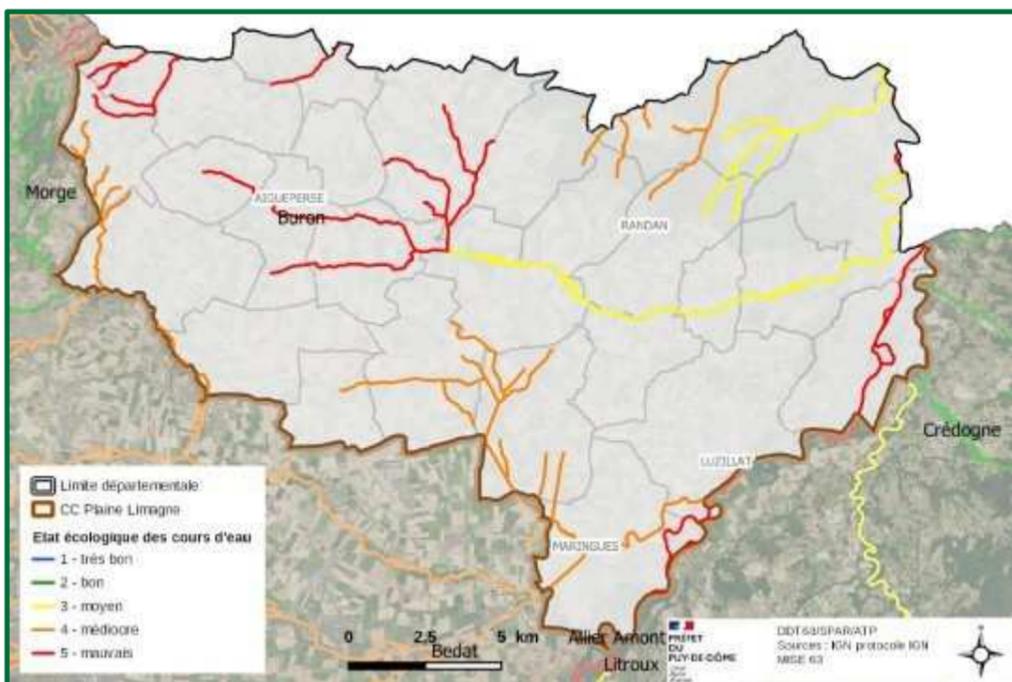
- 4 Sites Natura 2000 (Zones alluviales de la confluence Dore Allier, Vallée de l'Allier sud, Vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont, Val d'Allier Saint-Yorre - Joze)
- 3 Espaces Naturels Sensibles (Bec de Dore, Val d'Allier Joze – Maringues, Val de Morge)

On recense plusieurs zones d'inventaires des milieux naturels sur le territoire. Les ZNIEFF de type 1 représentent près de 5400 ha soit 15 % du territoire tandis que les ZNIEFF de type 2 représentent 9 % du territoire.

Espèces protégées : busard cendré



Qualité des cours d'eau

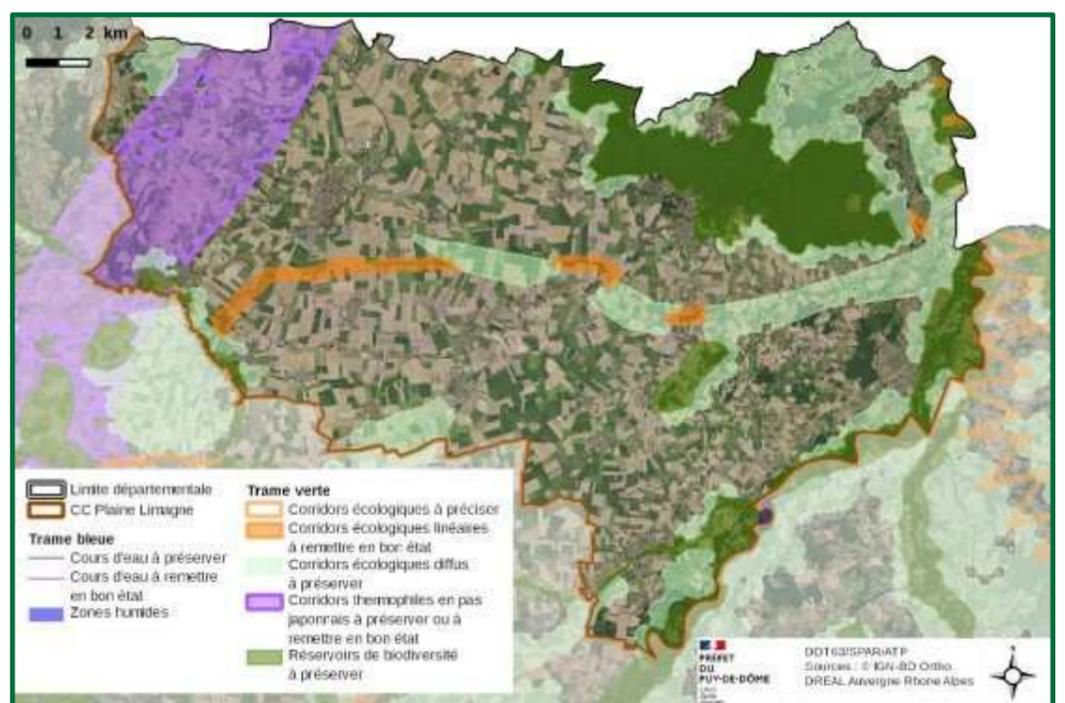


Les cours d'eau de ce territoire sont dans un état dégradé du fait des rectifications et recalibrages opérés par le passé, et des pollutions diffuses d'origine agricole ou domestique.

Schéma régional de cohérence écologique

Prélèvements pour l'irrigation

Sur le territoire, les besoins liés à l'agriculture génèrent des prélèvements d'eau d'environ 4,6 millions de m³ liés à l'irrigation.





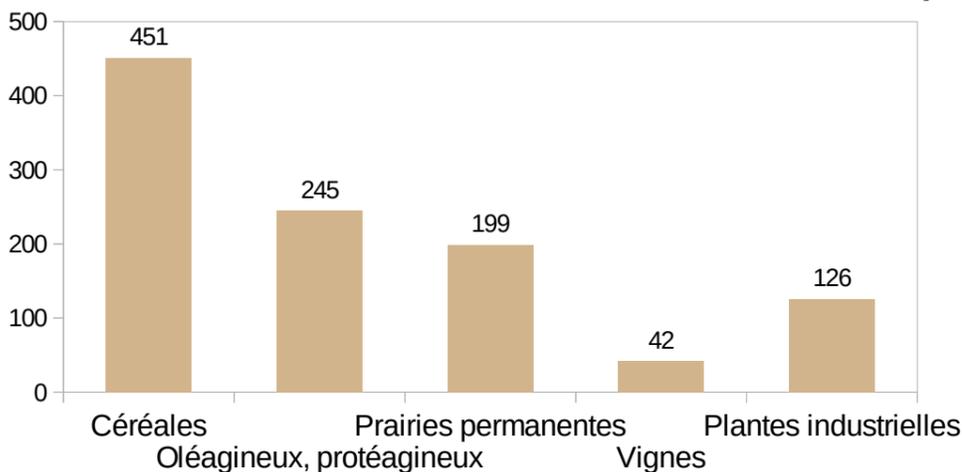
Un territoire fertile à dominante céréalière

La surface agricole utile (SAU) recouvre 73 % de la surface totale du territoire.
Cette surface est composée à 64 % céréales et de 24 % de surface en herbe et fourrages.

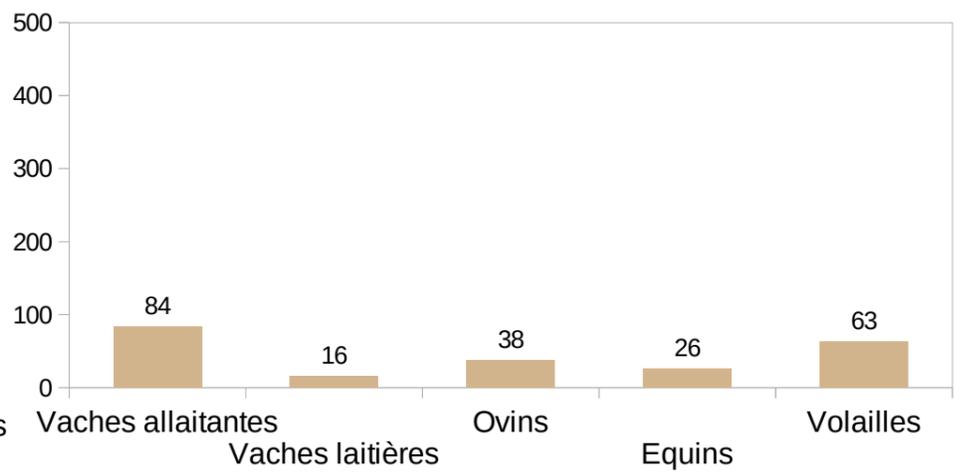
Une diminution du nombre d'exploitations de 16 % entre 2000 et 2010 (de 621 à 523).
Des installations aidées entre 2010 et 2017 au nombre de 22 (583 pour l'ensemble du département).

Productions végétales

Nombre d'exploitations en 2010



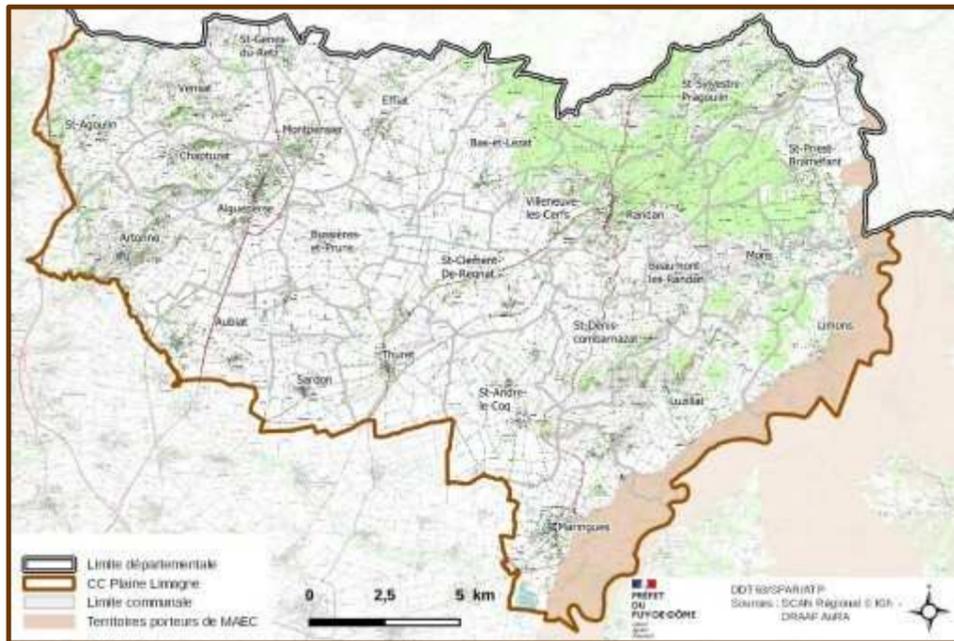
Productions animales



Une même exploitation peut ou non cumuler plusieurs types de production

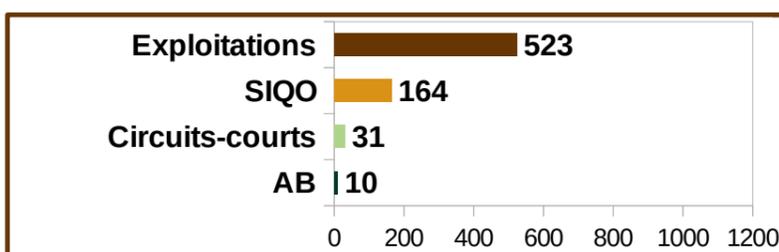
Une ressource en eau préservée grâce aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Des communes en zone vulnérable à la pollution par les nitrates



Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et circuits-courts

Sur ces zones sont mises en œuvre les actions nécessaires pour limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines et les eaux douces superficielles.



Une exploitation sur trois produit sous signe de qualité (Appellation d'Origine Protégée AOP, Indication Géographique Protégée IGP, Label rouge). Mais seulement 6 % des exploitations vendent en circuit-court (maximum un intermédiaire entre producteur et consommateur).

Direction Départementale
des Territoires du Puy-de-Dôme



Directrice de publication : Manuelle Dupuy
Coordonnateurs: Caroline Faucher et Céline Barrailh
Contributeurs : Services de la DDT
Cartographie : Caroline Jucker

7, rue Léo Lagrange – 63000 Clermont-Ferrand
ddt@puy-de-dome.gouv.fr
www.puy-de-dome.gouv.fr

CONSULTATION

EPCI

PLAINE LIMAGNE

DONNEES GENERIQUES				
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
Population	21550	673716	population légale INSEE 2017	
% population EPCI / population départementale	3,20 %			
Surface (ha)	35398	801425		
% surface EPCI / surface départementale	4,42 %			
Densité (hab/km ²)	60,9	84,1		lien vers carte
nombre de commune	25	464		
fiche insee				
fiche banatic				
siren	200071199			

MOBILITE				
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
Flux journalier mode actif sur trajet domicile-travail	281	22699		
Flux journalier Transport en commun sur trajet domicile-travail	156	18074		
Total flux journalier trajet domicile travail	8662	266381		
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) sur le trajet domicile-travail	3,25 %	8,52 %	INSEE Déplacement domicile/travail en 2017	
Part modal du transport en commun sur le trajet domicile-travail	1,80 %	6,78 %		
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) et transport en commun sur le trajet domicile-travail	5,05 %	15,31 %		
Linéaire d'aménagement cyclage sécurisé (km)	0,48	150	transport.data.gouv	lien vers carto
Parc véhicule				
nb électrique	26	1191		
nb crit 1	1860	84325		
nb crit 2	4658	141874		
nb crit 3	3931	113218		
nb crit 4	1866	44124		
nb crit 5	598	12602		
nb crit NC	1092	24156		
total	14032	421490		
% électrique	0,19 %	0,28 %	MTE – Ministère transition écologique	
% crit 1	13,25 %	20,01 %		
% crit 2	33,20 %	33,66 %		
% crit 3	28,02 %	26,86 %		
% crit 4	13,30 %	10,47 %		
% crit 5	4,26 %	2,99 %		
% crit NC	7,78 %	5,73 %		
Part du territoire couverte par AOM	0,00 %	74,00 %		
AOM	0	8 AOM dans le 63	BANATIC	lien vers carto

ENERGIE ET CLIMAT				
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
emission GES 2018 (kteqCO2/an)	147,3	4703,59		
emission GES 2018 (teqCO2 par hab par an)	6,8	6,98		
conso énergétique 2018 (Gwh/an)	437,0	17680,03	ORCAE Auvergne rhone alpes	
conso énergétique 2018 par hab (Mwh/hab/an)	20,3	26,24	Tableur de donnée	
production enR 2018 (Gwh/an)	55,7	1950,05		
ratio production ENR 2018 /conso énergétique	12,76 %	11,03 %		
Répartition diagnostic énergétique du parc immobilier				
DPE conso A	145	6668		
DPE CONSO B	228	9156		
DPE CONSO C	223	11275		
DPE CONSO D	376	17820		
DPE CONSO E	250	15306		
DPE CONSO F	94	6522		
DPE CONSO G	94	2466		
DPE CONSO NC	373	16343		
%DPE CONSO A	8,40 %	7,79 %		
%DPE CONSO B	13,21 %	10,70 %		
%DPE CONSO C	12,92 %	13,18 %		
%DPE CONSO D	21,78 %	20,83 %		
%DPE CONSO E	14,48 %	17,89 %		
%DPE CONSO F	5,45 %	7,62 %		
%DPE CONSO G	2,14 %	2,88 %		
%DPE CONSO NC	21,61 %	19,10 %	ADEME	
DPE EMISSION GES A	357	10744		
DPE EMISSION GES B	263	9645		
DPE EMISSION GES C	292	15819		
DPE EMISSION GES D	199	11762		
DPE EMISSION GES E	135	11259		
DPE EMISSION GES F	65	6370		
DPE EMISSION GES G	42	3614		
DPE EMISSION GES NC	373	16343		
%DPE EMISSION GES A	20,68 %	12,56 %		
%DPE EMISSION GES B	15,24 %	11,27 %		
%DPE EMISSION GES C	16,92 %	18,49 %		
%DPE EMISSION GES D	11,53 %	13,75 %		
%DPE EMISSION GES E	7,82 %	13,16 %		
%DPE EMISSION GES F	3,77 %	7,45 %		

CONSULTATION

%DPE EMISSION GES G	2,43 %	4,22 %	
%DPE EMISSION GES NC	21,61 %	19,10 %	
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	39	931	ADEME
Nombre estimé de chaudières à fioul	1761	31912	INSEE – fichier détail
Nombre de réseaux de chaleur	0	9	MTE – Ministère transition écologique

QUALITE DE L'AIR

thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
Inventaire des émissions de polluants (so2, nox, cov, micro particule, nh3)			ORCAE Auvergne rhone alpes	
COVNM (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	
NH3 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	
NOx (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	
PM10 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	
PM2.5 (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	
SOx (t/an)	#N/A	#N/A	#N/A	

DECHETS

thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
EPCI 1 en charge de la collecte DMA	Syndicat du Bois de l'Aumone			
Part de la population desservie par EPCI 1	100,00 %			
Production DMA kg/hab EPCI 1	469,70		rapport annuel 2019	
EPCI 2 en charge de la collecte DMA	0			
Part de la population desservie par EPCI 2	0,00 %			lien vers carte
Production DMA kg/hab EPCI 2	#N/A		rapport annuel non accessible	
EPCI 3 en charge de la collecte DMA	0			
Part de la population desservie par EPCI 3	0,00 %			
Production DMA kg/hab EPCI 3	#N/A		rapport annuel non accessible	
Production DMA par habitant	#N/A	521	rapport annuel VALTOM	

AGRICULTURE

thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
nombre d'exploitation agricole	373	5284	Déclaration PAC 2020	
Surface agricole utile (ha)	23979,0	391826,4	IGN (RPG 2019)	lien vers carte
% territoire	67,74 %	48,89 %		
dont prairie permanente (ha)	3114,64	260641,76		
dont surface bio (ha)	734,56	22122,78		
% SAU en agriculture biologique	3,06 %	5,65 %		
SAU (ha) engagées dans démarches de labellisation environnementale (label AB) + couvert vertueux (prairie)	3784,9	282764,54	Déclaration PAC 2020	
% SAU bio et prairie permanente	15,78 %	72,17 %		

BIODIVERSITE

thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
surface Réserve naturelle (ha)	0	3000,3		lien vers carte
surface N2000 habitat (ha)	1024,3	39149,5		lien vers carte
surface ZNIEFF type 1 (ha)	5409	121110	MNHN	lien vers carte
surface ZNIEFF type 2 (ha)	3128	371410		lien vers carte
surface ENS (ha)	807	4964,6	Conseil départemental 63	lien vers carte
surface classé en réservoir de biodiversité	5019	153962,8	SRADDET	lien vers carte
% territoire classé en réservoir de biodiversité	14,18 %	19,21 %		
surface haie (ha)	153	6096,0	RPG 2019 SNA	lien vers carte
existence d'un atlas de la biodiversité	non		abc naturefrance	
linéaire cours d'eau (km)	172	5485,6	Sandre	
dont en très bon ou bon état écologique 2019 (km)	0,6	2758,4	Agence de l'eau	lien vers carte
% linéaire cours d'eau bon état	0,34 %	50,28 %		
mesure compensatoire (ha)	41,7	128,8	CEREMA	
Surface milieu naturel (méthode Fragmentation des milieux naturels) – source Corine Land Cover 2012 en km²	70,0	5448,0	Méthodologie : Agence européenne de l'environnement Résultat de la méthode (CLC 2006)	
Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels (km²)	3,9	45,8	Table occupation du sol Corine Land COVER	

ARTIFICIALISATION DES SOLS

thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
PLUi en vigueur	aucun	6 PLUi en vigueur		lien vers carte
% du territoire concerné	0,00 %	12,07 %	DDT 63	
PLUi prescrit	PLUi prescrit le 27/06/2017	5 PLUi prescrit		lien vers carte
Surface moyenne artificialisée (ha/an) sur la période 2009 -2019	16,9	346,26661	CEREMA	

CONSULTATION

Part du territoire artificialisé 2019 (tache urbaine photo interprétation)	4,30 %	3,93 %	DDT 63	lien vers carte
--	--------	--------	------------------------	---------------------------------

EAU ET ASSAINISSEMENT				
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
Nombre d'agglomération d'assainissement non conforme	22	378		
Nombre totale d'agglomération d'assainissement	43	835	DDT 63	lien vers carte
% agglomération d'assainissement non conforme	51,16 %	45,27 %		
Nombre de captage d'eau potable protégé	17	923	données ARS non diffusable voir https://www.auvergne-rhone-	
Nombre total de captage d'eau potable	17	1130	alpes.ars.sante.fr/protger-les-captages-deau-	
% captage d'eau potable protégé	100,00 %	81,68 %		
Nb de captage prioritaire	0	3	DDT 63	lien vers carte
part de la population où le rendement du réseau d'eau potable est disponible	63,00 %	50,69 %	service eaufrance	
Taux de fuite réseau eau potable	22,90 %	22,69 %		
SAGE 1 en vigueur	ALLIER AVAL			
% couverture territoire SAGE 1	99,76 %			
SAGE 2 en vigueur	-			
% couverture territoire SAGE 2	0,00 %			
SAGE 3 en vigueur	-			
% couverture territoire SAGE 3	0,00 %		SANDRE	lien vers carte
SAGE 4 en vigueur	-			
% couverture territoire SAGE 4	0,00 %			
Taux de couverture par SAGE en vigueur	99,76 %	89,52 %		
SAGE en cours d'élaboration	-			
Taux de couverture par SAGE en cours d'élaboration	0,00 %	10,48 %		

RISQUES				
thème	donnée EPCI	donnée départementale	source	carto
Population résidant dans l'enveloppe d'un PPR inondation ou mouvement de terrain	198	15191,5		
% population résidant dans une zone d'aléas fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain	0,92 %	2,25 %	INSEE – population carroyée 200m GEORISQUE	lien vers carte



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Curage des fossés

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 6 Soutenir le développement de l'activité agricole Assurer une meilleure gestion de l'eau, des cours des fossés, Opération de curage des fossés, en collaboration avec les agriculteurs
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création MAM

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 13 Développer les structures d'accueil pour la petite enfance Faciliter l'installation de MAM en centre bourg Faciliter la création d'une micro-crèche, en partenariat avec la Communauté de communes
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Valorisation du Plan d'eau

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 2 Préserver les espaces naturels 2.1 Entretien des espaces verts et naturels des communes Réaménagement et valorisation du plan d'eau
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Marché produits locaux

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 7 Marché permettant de valoriser les produits locaux/circuits courts/ vente directe, sous la halle, d'avril à octobre.
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Valorisation des déchets en partenariat avec le SBA/VALTOM

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 3 Faciliter une gestion de proximité des déchets Accompagner les habitants pour la transition 2024 : fin de s putrescibles (composteurs, ...) Accompagner les artisans pour le traitement de leurs déchets spéciaux non collectés en déchetterie Identifier et communiquer auprès des nouveaux arrivants
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création Maison Médicale

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 10 Faciliter l'accès aux soins Améliorer l'offre médicale : construire avec les professionnels de santé l'offre médicale de demain Aide et appui aux porteurs de projets (maison médicale, ...)
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Réhabilitation des anciennes carrières

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 2 Préserver les espaces naturels 2.1 Entretien des espaces verts et naturels des communes Réaménagement et réhabilitation des anciennes carrières entre Joze et Maringues : Réalisation de bassines d'eau pour la création de réserves pour arrosage agricole
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Mettre en place une police de l'Environnement

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 5 Adapter les pratiques aux enjeux de gestion des ressources Avoir une police de l'environnement pour contrôler, réduire les dépôts sauvages (garde champêtre municipal, Journées de nettoyage par les habitants bords de Morge, ...) Vidéosurveillance.
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Développer l'offre de mobilité pour les jeunes et personnes dépendantes

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 19 Développer et diversifier l'offre de mobilité dans et entre les bourgs Développer et simplifier le transport à la demande pour les personnes dépendantes, les jeunes Contribuer au développement de bornes de recharge électrique Développer les vélos électriques, parc à vélos avec borne le long de la voie verte
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Rénovation des logements

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 17 Diversifier l'offre de logements en réponse aux nouveaux besoins de la population Etudier et repérer le bâti non occupé Inciter à la rénovation et à la remise en location des logements vacants, inciter et accompagner le développement de l'offre de logements adaptés pour les séniors
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Réhabilitation du bourg et mobilités douces

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 18 Repenser les espaces publics et intégrant la mobilité douce Limitation de la vitesse dans les zones de vie : rue des Dourmillons, Avenue de Clermont, ... Créer des aménagements adaptés pour les piétons, circulation entre les zones de vie : écoles vers équipements sportifs, entrée de ville vers centre ville Repenser le stationnement (programme PVD)
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création terrain synthétique et couverture tennis

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 14 Favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité Réalisation d'un terrain de sports synthétique ouvert à tous Couverture des terrains de tennis existants
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Récupérateurs d'eau de pluie

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 1 Gérer et préserver les ressources en eau 1.1 Récupérer et valoriser les eaux de pluie Installation de cuves de récupération des eaux de pluie Pour les bâtiments communaux, au niveau des ateliers municipaux, du complexe sportif, ...
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Installation de panneaux photovoltaïques

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 4 Développer la production d'énergie renouvelable Suite au rapport de l'ADUHME sur la faisabilité des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux, poursuite des projets.
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Développement touristique autour de la voie verte

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 9 Développer un tourisme s'appuyant sur les ressources locales Tirer partie de la voie verte : développer l'hébergement et la restauration, mise en valeur et entretien du patrimoine, ... Entretien des chemins ruraux
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Améliorer l'accueil en Mairie

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 15 Maintenir un service public accessible à tous Conforter l'accueil des services publics en mairie Former aux techniques d'accueil, en situation conflictuelle et gestion de conflit
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Amélioration énergétique des bâtiments communaux

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 15 Rénovier le bâti existant et amélioration énergétique Diagnostic des performances énergétique et évolution des modes de chauffage et d'isolation Amélioration énergétique et valorisation des bâtiments communaux (logements, mairie, sportifs, salles des fêtes, ...)
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Améliorer les prestations pour les personnes âgées dépendantes

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARINGUES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 11 Appuyer le maintien à domicile des personnes âgées à domicile Développer le portage de repas à domicile, insuffisamment utilisé Organiser des navettes pour les personnes dépendantes en direction des services du centre bourg : marché, RV médicaux, commerces, cimetière, activités culturelles ou associatives, ...
Coût indicatif	A définir



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création voie douce

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 9 : Tirer parti de la voie verte Création d'un cheminement doux mettant en relation la voie verte et le bourg + acquisition de signalétique et signalisation en rapport avec ce projet
Coût indicatif	50 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création d'une cabine de téléconsultation médicale

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 10 : améliorer la couverture médicale sur le secteur Mise à disposition d'un local pour une permanence de praticiens ou mise en œuvre d'une cabine de téléconsultation médicale
Coût indicatif	100 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création voir douce dans le bourg

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 18 : Améliorer la sécurité des piétons en mobilité douce dans le bourg Finaliser l'aménagement en traverse de bourg (dernière tranche), des abords de la RD 55 afin de garantir un cheminement piéton en sécurité et de lutter en faveur de la sécurité routière (mise en œuvre de dispositifs visant à ralentir le trafic). Créer un cheminement doux reliant les divers pôles de vie de la commune, ceux-ci étant actuellement non reliés par des voies garantissant la sécurité des piétons.
Coût indicatif	150 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Installation de panneaux solaire sur les bâtiments publics

Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PRIEST BRAMEFANT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	opération 4 : Développer la production d'énergies renouvelables Installation de panneaux solaires sur quelques bâtiments publics (assez dont l'école publique afin d'utiliser l'électricité produite en autoconsommation. Le but étant de réduire les dépenses de fonctionnement du budget communal, en matière de combustibles et de fluides.
Coût indicatif	100 000 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création espace Co-Working

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 8 : Créer et développer les espaces de co-working : Acquisition de matériel permettant de garantir une confidentialité dans l'espace de co-working actuel. Acquisition de matériels permettant de rendre cet espace plus attractif
Coût indicatif	10000€



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création d'un parcours sportif et culturel

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 14 : Permettre un meilleur accès aux loisirs et à des activités culturelles Mise en place de structures de type parcours sportif et aire de jeux d'une part, à destination de la population. Mise en place d'un coffret « forains » afin de permettre l'installation de structures pour l'organisation de concerts en plein air ou de marchés de producteurs.
Coût indicatif	70 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET – CRTE

Installation d'un système de récupération des eaux de pluie à la salle des sports « Roger Breysse »

Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PRIEST BRAMEFANT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 1 – Gérer et préserver les ressources en eau Installer un système de récupération des eaux de pluie provenant de la très grande surface de toiture de la salle de sports, dans le but de la réutiliser pour divers usages : arrosage fleurissement communal, recyclage et réutilisation de l'eau pour sanitaires de la salle de sports, etc... Une réflexion est également menée pour ouvrir ce projet aux particuliers Entretien des cours d'eau : entretien du ruisseau Le Coursac, et prévenir les risques d'inondation, maintenir au maximum la biodiversité
Coût indicatif	15 000 € HT + 50 000 € HT = 60 000 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Plantation de haies

Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PRIEST BRAMEFANT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 2 –Préserver les espaces naturels Favoriser la plantation de haies dans les terres agricoles en concertation avec les agriculteurs et propriétaires (de grandes parcelles) présents sur la commune, dans un but environnemental et pour faciliter les corridors écologiques
Coût indicatif	20 000 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Rénovation de l'école et de la cantine

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Priest-Bramefant
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 13 : Améliorer les structures recevant des enfants Rénovation et mise aux normes de la cuisine de la cantine scolaire et du réfectoire, par l'acquisition notamment de mobilier inox. Aménagement de la cour de l'école, et rénovation du bâti (sols de l'école et traitement de charpente).
Coût indicatif	70 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Achat d'un broyeur de végétaux et le mutualiser avec d'autres collectivités

Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PRIEST BRAMEFANT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 3 : Faciliter une gestion de proximité des déchets Acquérir un broyeur de végétaux permettant de gérer et traiter les végétaux sur la commune, et mutualiser l'utilisation de ce matériel avec d'autres collectivités par convention.
Coût indicatif	30 000 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE de SARDON
PUY-DE-DÔME
63260



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Tél. 04 73 97 91 43
mairie.sardon@orange.fr

Fiche PROJET - CRTE

Accessibilité de l'Eglise

Maître d'ouvrage	Commune de SARDON
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Rendre l'Eglise accessible au fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite. L'édifice de 1748 possède un sol de l'entrée et de la nef unique en dalles de Volvic très usées (particulièrement le seuil). Une dalle de béton avait été mise entraînant des marches supplémentaires. L'objectif est de réaliser une pente douce d'accessibilité et une reprise du seuil d'entrée et ainsi faciliter l'accueil de la population et les cérémonies s'y déroulant.
Coût indicatif	15 000 € HT

2 6 NOV. 2021





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE de SARDON
PUY-DE-DÔME
63260



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Tél. 04 73 97 91 43
mairie.sardon@orange.fr

Fiche PROJET - CRTE

Aménagement de Bourg

Maître d'ouvrage	Commune de SARDON
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Aménagement des places existantes et des parties enherbées. Rendre le centre bourg plus attractif et plus aménagé en termes de stationnement et de gestion de l'espace public.
Coût indicatif	Budget entre 30 000 € et 50 000 € HT.

2 6 NOV. 2021





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Nom du projet

Maître d'ouvrage	Bureau d'étude & architecte
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	et grandissement du Pôle santé : projet déjà discuté avec quelques professionnels de santé de Randan
Coût indicatif	—

Fiche PROJET - CRTE

Nom du projet

Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT AGOULIN
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Amenagement du Rdc de l'ancienne cure : Création de salles pour le public et aménagement de points lecture. Création d'un musée pour l'aménagement d'un logement.
Coût indicatif	280 000 € HT

Fiche PROJET - CRTE

Nom du projet

Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT AGOULIN
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Renovation des logements communaux Amélioration de l'isolation et des moyens de chauffage. A réaliser suite à diagnostic énergétique
Coût indicatif	60 000 euros HT

Département :
Puy de Dome

Commune :
SAINT-AGOULIN

Section : YD
Feuille : 000 YD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

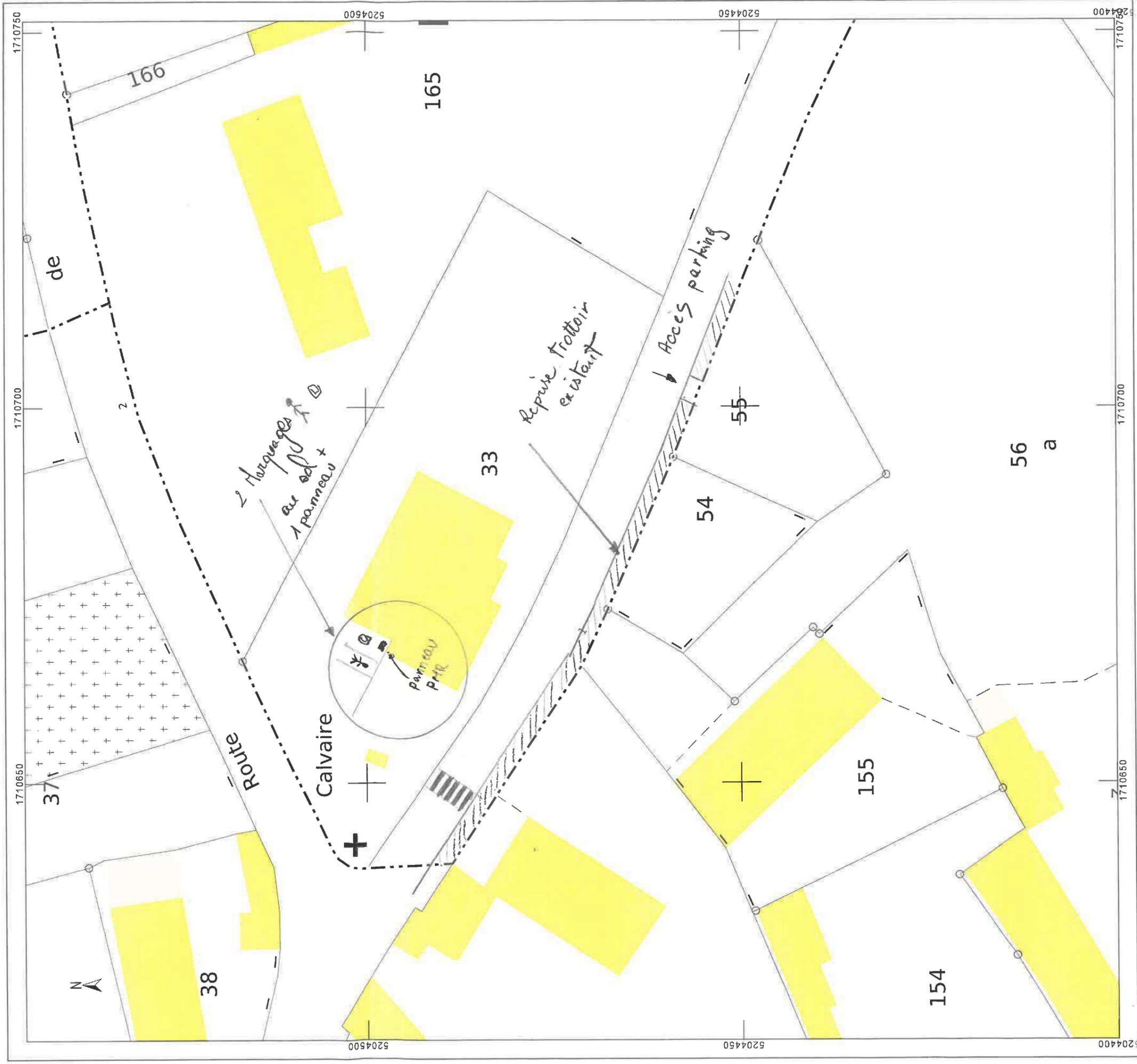
Date d'édition : 19/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des impôts foncier Boulevard Berthelot
63033
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 54 -fax
pfgc.puy-de-dome@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



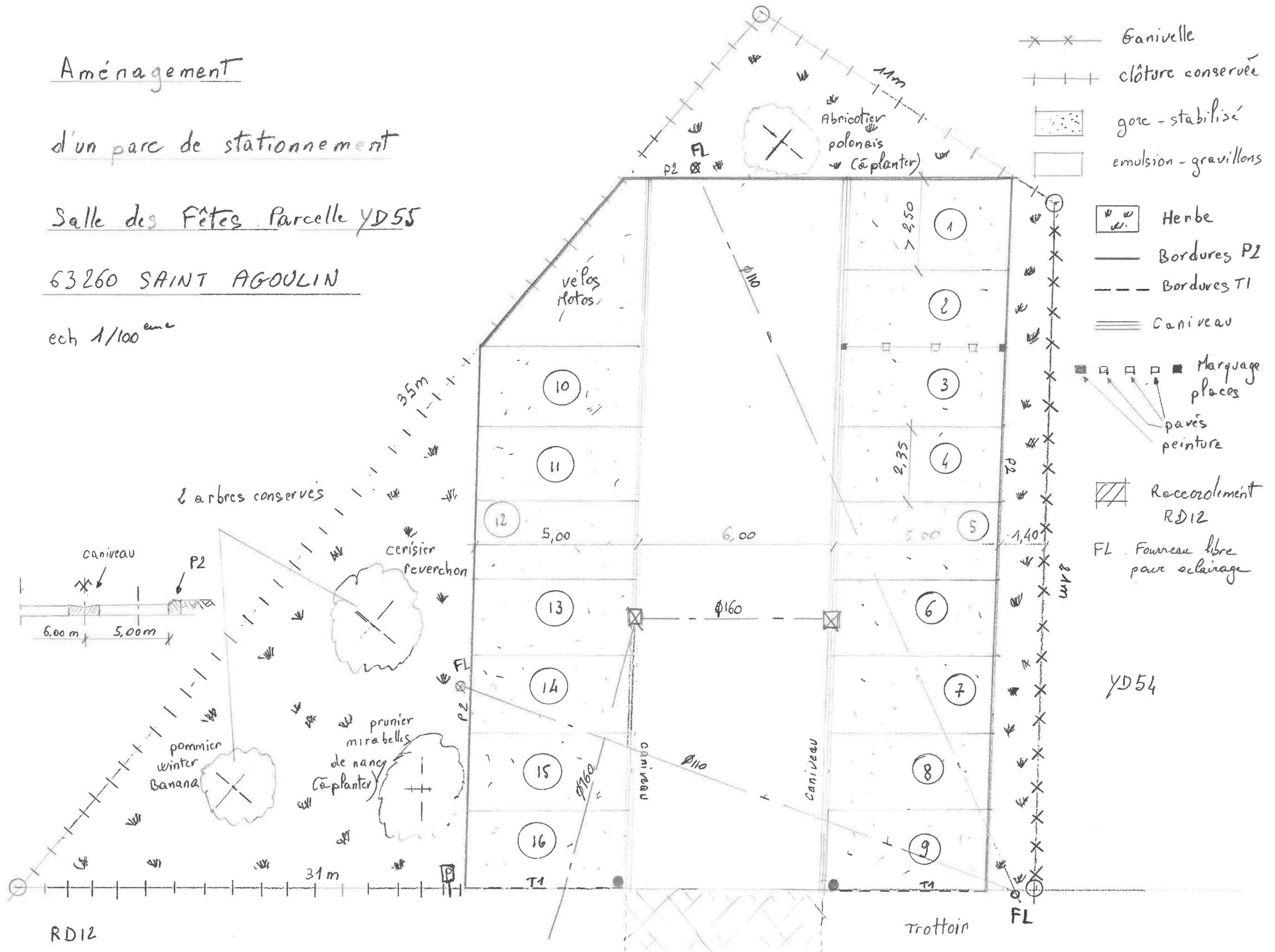
Aménagement

d'un parc de stationnement

Salle des Fêtes Parcelle YD55

63260 SAINT AGOULIN

ech 1/100^{ème}



Fiche PROJET - CRTE

Maison d'assistantes maternelles
Nom du projet

Maître d'ouvrage	Ma AZEVEDO Pascal SAS TTB
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Réhabilitation du local des pompiers (bâtiment communal) pour en faire une maison d'assistantes maternelles pour 3 ass. mat et 12 enfants
Coût indicatif	35 000 € désamiantage et réfection de la toiture 85 000 € de travaux : isolation, création d'un étage, création d'ouvertures et pose, aménagement intérieur, finitions



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche PROJET - CRTE

Rénovation énergétique Centre de Loisirs

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André-le-Coq
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Rénovation énergétique et agrandissement du Centre de Loisirs Couverture, isolation, cuisine et assainissement
Coût indicatif	350 000 € HT Etude 2022 Faisabilité 2023-2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Fiche PROJET – CRTE Commune d’AUBIAT

COMMERCES

Maître d’ouvrage	
Projet Brève présentation de l’opération et son contexte	Création d’un commerce (bar – restaurant) dans un immeuble situé sur la place de l’église, appartenant à la commune à réhabiliter Projet prévu pour 2026
Coût indicatif	500 000 € HT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE de SARDON
PUY-DE-DÔME
63260

Tél. 04 73 97 91 43
mairie.sardon@orange.fr



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Rénovation Salle des Fêtes

Maître d'ouvrage	Commune de Sardon
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Rénovation de la Salle des Fêtes communale : <ul style="list-style-type: none">- Energétique (panneau solaire sur toiture, isolation, menuiseries, système de chauffage, installation électrique, ...)- Accessibilité (fauteuil et personne à mobilité réduite)- Attractivité (Aménagement, Peinture, matériaux, revêtement, ...)
Coût indicatif	Budget entre 300 000 € HT et 400 000 € HT.

2 6 NOV. 2021





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche PROJET - CRTE

Rénovation de logements communaux

Maître d'ouvrage	Mairie de Bas-et-Lezat
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 15 : Réhabiliter le bâti existant : Rénover et isoler au mieux les logements communaux
Coût indicatif	10 000€



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Installation de panneaux solaires

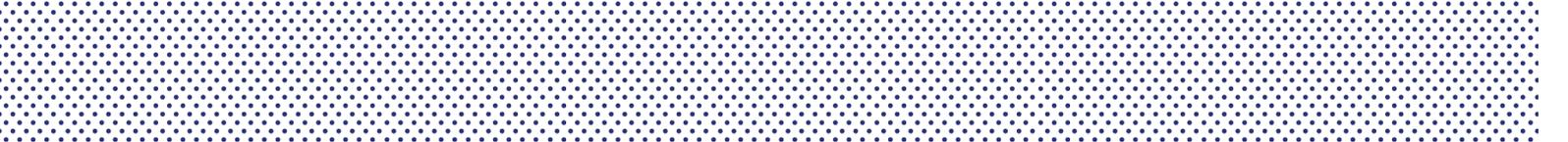
Maître d'ouvrage	Mairie de Bas-et-Lezat
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Orientation 4 : Installation de panneaux solaires : Installer des panneaux solaires sur le garage communal
Coût indicatif	40000€



Fiche PROJET – CRTE

Restauration et réhabilitation ancienne école / ancienne Mairie

Maître d'ouvrage	MAIRIE
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	<p>Restauration du bâtiment ancienne Mairie-Ecole</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer à l'étage 2 ou 3 logements locatifs- Au RDC réaménagement :- Une salle dédiée aux associations- Un espace multiservices <p>Les travaux concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- isolation (fenêtres et toiture)- électricité- platerie / peinture- réfection façades- aménagement extérieur <p>Contexte :</p> <p>La commune de Vensat est située à 6 km de Gannat et 3 km d'Aigueperse et est traversée par la RD 93 ; cette RD a été réaménagé en 2010.</p> <p>Sur la place du centre bourg, un ancien presbytère est devenu en 2014 la nouvelle mairie.</p> <p>La chapelle à proximité est en voie de réhabilitation (2022/2023)</p> <p>Une nouvelle école a été construite en 2016 et a été ouverte en 2017, depuis l'ancienne école est inoccupée.</p> <p>Lors du plan de l'élaboration du plan d'aménagement en 2014, la Municipalité a souhaité poursuivre cet aménagement afin de réaliser un ensemble homogène.</p> <p>Le projet du bâtiment ancienne école/ancienne Mairie est totalement impliqué et fait donc l'objet d'une étude.</p>
Coût indicatif	550.000 € HT



--	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche ACTION – CRTE

Salle polyvalente : remplacement de la porte d'entrée

Orientation stratégique Cf. détail du projet de territoire du CRTE	Orientation 15 : Rénover le bâti existant
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action Expliquez l'intérêt du projet, son historique éventuel, ses caractéristiques principales (quelques chiffres ou ordres de grandeur permettant de comprendre sa dimension)	Remplacement, mise aux normes, isolation et sécurisation de la porte d'entrée de la salle polyvalente
Partenaires Qui s'engage à quoi ? Partenariat acquis, en discussion, à discuter ?	En recherche de partenariats
Coût prévisionnel (hors taxe) 6416.83€ Dépenses d'investissement :	
Plan de financement (HT) Financements mobilisés ou à mobiliser	Montant des travaux : 6416.83€ HT

<p>et dispositifs financiers (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...)</p> <p>Préciser un éventuel phasage pluriannuel</p>	
<p>Calendrier prévisionnel et étapes</p> <p>Ex : calendrier des études préalables, appels d'offres,ancements des travaux, achèvements des travaux...</p>	<p>Courant 2022</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Fiche PROJET – CRTE Commune d’AUBIAT

AMENAGEMENT BOURG

Maître d’ouvrage	ADIT – Architecte urbaniste
Projet Brève présentation de l’opération et son contexte	Aménagement de la place centrale du bourg d’Aubiat Réfection de la voirie – trottoirs Espaces paysagers Mobilités douces Sécurisation de l’école Création de parkings entrée du bourg Sécurisation du bourg Projet prévu pour 2025
Coût indicatif	800 000 € HT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche PROJET - CRTE

Réseau de chaleur

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Passer d'une énergie carbonée, au fuel pour le chauffage de la salle des fêtes, au gaz pour la mairie, deux logements communaux à un réseau de chaleur. Etudier une réalisation à partir de la chaufferie de la nouvelle école.
Coût indicatif	Non défini.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Bâtiments des services techniques

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Délocaliser les bâtiments des services techniques du centre bourg afin d'améliorer les conditions de travail des agents, l'efficacité énergétique, la sécurité au centre bourg. Ils se situeraient vers le stade et les sanitaires pourraient être mutualisés avec l'équipe de football et éventuellement un parking lié à la voie verte. La pose de panneaux en toiture sur environ 350 m2 est aussi prévu. Réalisation sur 2023-2024
Coût indicatif	Non chiffré à ce jour.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Traversée du bourg

Maître d'ouvrage	Département Puy-de-Dôme Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Réfection de la traversée du bourg, programme retenu par la commission permanente en 2019. L'objectif est de limiter la vitesse, de refaire ou enfouir les réseaux AEP, EU, EP, Electricité, téléphone, sécuriser les déplacements piétons. Projet en cours d'étude, finalisation 2024-2025, travaux par la suite.
Coût indicatif	Non chiffré, il y aura plusieurs tranches.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Photovoltaïque- SOLAIRE Dôme

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Développer des énergies renouvelables. Dans le cadre du PCAET de Plaine Limagne et de l'étude d'opportunité de solaire photovoltaïque en toiture réalisée par l'ADUHME, possibilité d'adhérer à un marché groupé. Trois emplacements présentent un intérêt fort ou moyen. Projet pour 2024-2025.
Coût indicatif	Hors subventions : 59 500€.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Création d'un espace sportif

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Création d'un espace sportif à proximité de l'école réservé aux écoles en période scolaire et ouverte au public en dehors de ces périodes. L'équipement prévu est un city-park et ou parcours de remise en forme avec agrès. Cet équipement sera situé sur une parcelle contigüe à l'école. Prévu pour 2023.
Coût indicatif	Au vu des réalisations environnantes 130 000€



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Production d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT ENERCOOP – COMBRILLES DURABLES
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Installation de panneaux photovoltaïques au sol sur une ancienne carrière, puis décharge au lieu-dit Les Crêtes (parcelle ZE 67) sur une surface d'environ 35 000 m ² .
Coût indicatif	Finalisation de l'étude au premier trimestre 2022, installation courant 2023. A ce stade, on a juste un ratio d'environ 210€/m ² de panneaux installés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Accessibilité dans le cimetière

Maître d'ouvrage	Commune de LUZILLAT
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Rendre le nouveau cimetière accessible avec de l'enrobé sur l'allée principale, du stabilisé compact et une végétalisation pour d'autres. Prévu pour 2022 ou 2023
Coût indicatif	Environ 25 000€



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

Nom du projet

Maître d'ouvrage	Commune de Chaptuzat
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Repenser les espaces publics en intégrant les mobilités douces. Aménagement des extérieurs du presbytère.
Coût indicatif	25 000 €.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche PROJET - CRTE

DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE BUSSIERES ET PRUNS
Projet Brève présentation de l'opération et son contexte	Maintenir les activités commerciales et artisanales dans le village Développer et valoriser la production locale par le développement des circuits courts Favoriser la rencontre entre les habitants Pour accueillir de nouveaux commerçants ou artisans, nous devons Améliorer la voirie, la puissance électrique, acquérir des panneaux signalétiques.... Cette manifestation favorise la rencontre avec les habitants du territoire.
Coût indicatif	